

BUDGET DE L'ONTARIO 2019

# PROTÉGER L'ESSENTIEL

L'honorable Victor Fedeli  
MINISTRE DES FINANCES

Ontario The Ontario logo, which is a stylized circular emblem featuring a bird in flight.

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Budget de l'Ontario 2019 : Protéger l'essentiel*, appeler (sans frais d'interurbain) :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222

Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à [www.ontario.ca/budgetfr](http://www.ontario.ca/budgetfr)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019

ISBN 978-1-4868-3364-1 (IMPRIMÉ)

ISBN 978-1-4868-3365-8 (HTML)

ISBN 978-1-4868-3366-5 (PDF)

This document is available in English under the title:

2019 Ontario Budget: Protecting What Matters Most

## CHAQUE DOLLAR COMPTE

Dans le cadre de son engagement constant de respecter l'argent des contribuables tout en mettant l'accent sur la prestation des services par voie numérique, le gouvernement a réduit de moitié le nombre d'exemplaires du budget imprimés par rapport à l'année dernière. De plus, il ne publiera pas officiellement l'allocution du ministre sous forme de livret.

Combinées, ces mesures représentent des économies de quelque 48 000 \$ pour les contribuables. Cela s'ajoute aux 11 000 \$ qui ont été économisés lors de la production du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*. Le budget de l'Ontario de 2019 peut être consulté en ligne à [ontario.ca/budgetfr](http://ontario.ca/budgetfr).



# **AVANT-PROPOS DU MINISTRE ET INTRODUCTION**



## AVANT-PROPOS DU MINISTRE

Voici un budget pour la population et à l'image de la population qui, après des années de négligence, est enfin mise au premier plan. Il repose sur les progrès que notre gouvernement a accomplis au cours des neuf derniers mois à l'endroit de nos cinq engagements clés :

- Remettre de l'argent dans les poches des contribuables.
- Protéger les emplois et en créer de nouveaux.
- Rétablir la reddition de comptes et la confiance à l'égard du gouvernement.
- Réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité.
- Réduire les listes d'attente dans les hôpitaux et mettre fin à la médecine de couloir.

Tout au long de l'élaboration du budget de l'Ontario 2019, des membres de notre gouvernement ont sillonné la province afin de s'entretenir avec des gens, des familles et des propriétaires d'entreprises. Nous avons eu écho des défis auxquels fait face notre population, dans une province surtaxée et trop réglementée, et où les services que nous chérissons le plus sont menacés par la montée en flèche des coûts, ainsi que par un déficit important et un fardeau de la dette provinciale lourd à porter.

Des collègues du cabinet et du caucus nous ont également fait part de certaines idées pour le budget qu'ont formulées des électeurs de tous les milieux. En outre, des milliers de personnes ont pris le temps de nous envoyer des messages par courriel et des lettres, et de nous soumettre, en ligne, des observations renfermant des idées pratiques et réfléchies afin d'aider à rétablir la situation du gouvernement à flot et à favoriser une utilisation judicieuse des ressources. Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à cette importante initiative.

Il va sans dire que nous avons hérité d'un imposant fardeau financier. Le gouvernement précédent nous a laissé un déficit de 15 milliards de dollars. Avant notre accession au pouvoir, il dépensait 40 millions de dollars par jour de plus que ce qu'il percevait en recettes. Notre province est maintenant accablée par une dette de 343 milliards de dollars pour 2018-2019, la dette infranationale la plus élevée au monde, forçant les contribuables de l'Ontario à faire des paiements d'intérêt plus importants que le budget annuel de la plupart des ministères provinciaux. Les mesures du gouvernement précédent étaient aussi irresponsables qu'irréfléchies, mais nous allons régulariser la situation.

La vaste majorité des gens avec qui nous parlons comprennent le besoin fondamental de remettre de l'ordre dans nos finances et de nous concentrer sur l'équilibre budgétaire et l'allégement du fardeau de la dette. Chaque dollar dépensé au titre des paiements d'intérêt est un dollar que nous n'utilisons pas pour assurer la prestation de services essentiels de première ligne comme les services dispensés dans nos hôpitaux et nos écoles, ainsi que pour la garde d'enfants.

Afin de composer avec cette situation financière intenable, notre gouvernement a amorcé un examen détaillé de toutes les dépenses engagées par nos ministères et organismes gouvernementaux. Nous sommes passés à l'acte immédiatement et avons imposé un gel de l'embauche, une restriction des dépenses liées aux déplacements, aux repas et à l'hébergement, puis avons adopté une attitude répressive à l'égard des dépenses discrétionnaires. Nous nous engageons à faire preuve de discernement dans notre façon de travailler et de dépenser, et à réaliser des efficiencies dans l'ensemble du gouvernement. Nous prenons des mesures délibérées pour réinventer le gouvernement afin que la province retrouve de solides assises financières et les progrès se sont déjà fait sentir. En 2018-2019, le gouvernement a diminué de 3,3 milliards de dollars le déficit de 15 milliards de dollars dont il a hérité, tout en accordant un répit bienvenu de l'ordre de 2,7 milliards de dollars aux particuliers, aux familles et aux entreprises.

Nous adoptons une approche équilibrée en tant que gouvernement. Nous remettons de l'argent dans les poches des contribuables et faisons de l'Ontario une province ouverte aux affaires et à l'emploi, tout en réduisant le déficit. Nous avons un plan pour rétablir l'équilibre budgétaire de façon responsable et raisonnable. Nous sommes fiers de déclarer que nous serons en mesure de présenter un budget équilibré d'ici 2023-2024, tout en protégeant ce qui compte le plus pour les gens, les familles et les entreprises de l'Ontario.

Nous croyons fermement que le temps est venu pour le gouvernement de s'en tenir aux mêmes normes de service à la clientèle que celles en vigueur dans les entreprises du secteur privé, à savoir ne rien tenir pour acquis et donner la priorité aux consommateurs ou, dans notre cas, aux citoyens et aux contribuables. Cela signifie également de placer la population au coeur des activités du gouvernement.

Pendant trop longtemps, les gens, les familles et les entreprises ont senti qu'ils travaillaient pour le gouvernement. Il est grand temps que votre gouvernement commence à travailler pour vous. Voilà l'approche du premier ministre Doug Ford. Voilà l'approche de votre gouvernement pour la population.

Nous encourageons tout le monde à lire les pages suivantes. Le budget de l'Ontario de 2019 expose un plan qui rétablit la responsabilisation du gouvernement et la confiance de la population à son égard, et met un terme à une culture inacceptable de gaspillage et de mauvaise gestion.

Cordialement,

Original signé par

L'honorable Victor Fedeli  
Ministre des Finances

## INTRODUCTION

Au cours des neuf derniers mois, le gouvernement pour la population de l'Ontario a agi avec célérité et vigueur en vue d'honorer les promesses qu'il avait faites à la population de l'Ontario. Depuis qu'il a pris le pouvoir, le gouvernement a mis en oeuvre près de 200 initiatives afin de remplir ses engagements (pour plus de détails, consulter la *Liste des choses promises, choses dues*). Toutefois, il faudra redoubler d'efforts afin de remettre la province sur de solides assises financières et de lui assurer un avenir reluisant.

Le gouvernement a travaillé sans relâche afin de remettre de l'argent dans les poches des contribuables, de réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité, de protéger les emplois et d'en créer de nouveaux, de mettre fin à la médecine de couloir et de rétablir la transparence et la confiance de la population dans son gouvernement.

Pendant la plupart des 15 dernières années, le gouvernement précédent a dépensé sans compter l'argent qu'il n'avait pas en faisant monter la dette, pendant que les gens et les familles de l'Ontario peinaient à joindre les deux bouts. La population de l'Ontario s'est fait enliser profondément dans l'encre rouge en raison de la détermination du gouvernement précédent à dépenser au-delà de ses moyens.

Aujourd'hui, la situation financière de l'Ontario rend la province plus vulnérable aux futurs chocs économiques. L'Ontario a hérité d'un déficit de 15 milliards de dollars du gouvernement précédent, qui dépensait 40 millions de dollars de plus par jour que ce qu'il percevait en revenus. La province affiche la plus importante dette infranationale du monde, qui se chiffre à 343 milliards de dollars. Les paiements de l'intérêt sur la dette constituent le poste budgétaire de la province venant au quatrième rang parmi les plus élevés, dépassé seulement par ceux de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Si aucune mesure immédiate n'est prise, cette montagne de dettes mettra en péril des services publics essentiels chers à la population, dont les systèmes de santé et d'éducation de calibre mondial de l'Ontario.

Le gouvernement doit réparer le gâchis financier dont il a hérité et rétablir l'équilibre budgétaire avant que cela n'affecte l'économie, les emplois et les gens qui dépendent le plus des services essentiels du gouvernement dans leur vie quotidienne.

Un budget équilibré n'est pas une fin en soi. Néanmoins, il s'agit de la seule façon dont le gouvernement peut s'assurer que les hôpitaux, les écoles et les autres services publics clés reçoivent le financement durable dont ils ont besoin.

Le gouvernement doit déployer des efforts afin d'équilibrer son budget annuel et alléger le fardeau de la dette pour s'assurer que les générations futures n'aient pas à traîner ce boulet financier.

Le gouvernement doit plutôt s'efforcer de laisser un héritage d'espoir aux générations futures, en s'appuyant sur les progrès réalisés jusqu'à maintenant pour rétablir le lien de confiance sacré entre la population et son gouvernement.

## **LE PLAN DE L'ONTARIO POUR DONNER LA PRIORITÉ À LA POPULATION**

Le premier budget du gouvernement pour la population de l'Ontario expose un plan pour remettre la province sur la bonne voie.

### **Rétablir l'équilibre budgétaire**

Le gouvernement honore la promesse qu'il a faite à la population de l'Ontario de rétablir son lien de confiance en présentant un plan d'équilibre budgétaire fondé sur un échéancier responsable et réaliste. La province rétablira l'équilibre budgétaire d'ici 2023-2024 en réalisant des économies et des évitements de coûts d'environ 8 sous par dollar dépensé, en moyenne, au cours de cette période. Le gouvernement ira également de l'avant avec la mise en oeuvre d'une stratégie d'allégement du fardeau de la dette qui contribuera à préserver les services essentiels du gouvernement et rendra la vie plus abordable pour les travailleurs dévoués de notre province.

Le gouvernement continuera de rétablir la confiance, la transparence et l'imputabilité grâce à un examen continu des dépenses gouvernementales et à l'établissement de nouvelles mesures législatives proposées visant à protéger les contribuables de l'Ontario.

### **ACORDER UN RÉPIT DE 26 MILLIARDS DE DOLLARS AUX PARTICULIERS, AUX FAMILLES ET AUX ENTREPRISES**

Le gouvernement projette d'offrir un répit bienvenu de l'ordre de 26 milliards de dollars aux particuliers, aux familles et aux entreprises de l'Ontario au cours des six prochaines années, grâce à des mesures d'allégement fiscal conviviales pour le consommateur, notamment :

- en éliminant plus de 3 milliards de dollars en hausses de taxes prévues ou imposées par le gouvernement précédent;
- en annulant la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange s'élevant à plus de 10 milliards de dollars;
- en offrant un répit de plus de 2 milliards de dollars grâce à la mise en oeuvre du crédit d'impôt pour les particuliers et les familles à faible revenu (CIPFR);
- en aidant les familles à assumer leurs dépenses en matière de frais de garde d'enfants grâce au nouveau crédit d'impôt pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE), pour un total de plus de 2 milliards de dollars;
- en annulant des hausses de frais prévues de plus de 150 millions de dollars pour plusieurs services, notamment au chapitre des droits liés aux permis de conduire, à l'immatriculation et aux permis de pêche;
- en présentant l'Incentif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario, lequel donne lieu à presque 4 milliards de dollars en allégement de l'impôt des sociétés, s'empressant ainsi de s'acquitter de son engagement de diminuer l'impôt des sociétés;
- en accordant un financement accru de presque 4 milliards de dollars au titre de l'allégement du prix de l'électricité.

## Donner la priorité à la population

Le plan du gouvernement prône le choix et la commodité pour l'ensemble des gens, des familles et des entreprises de l'Ontario. C'est dans cette optique que le gouvernement renouvelle son engagement d'adopter une approche simple, cohérente et adaptée à l'expérience du consommateur – comme c'est la norme depuis longtemps dans le secteur privé. Cela signifie de recourir à la technologie afin de rendre les services gouvernementaux plus conviviaux et d'adopter une perspective de productivité et d'optimisation des ressources pour toutes les activités du gouvernement.

À cette fin, la province adopte une stratégie « Priorité au numérique » qui lui permettra de tirer profit des meilleures technologies de pointe déjà déployées et éprouvées afin d'améliorer la façon dont les gens et les entreprises accèdent aux services gouvernementaux et de diminuer les coûts du système.

Le gouvernement poursuivra ses efforts afin de rendre la vie plus abordable pour les consommateurs. Il donne la priorité aux conducteurs en élaborant un nouveau plan directeur visant à redresser le régime d'assurance-automobile déficient de l'Ontario. Il adopte des mesures pour alléger les factures d'électricité et faire en sorte que les gens aient plus d'argent dans leurs poches. Cela implique notamment de remplacer le refinancement du rajustement global tout en augmentant la transparence concernant l'allégement du prix de l'électricité sur les factures et de s'assurer que la rémunération versée aux cadres d'Hydro One n'est pas financée par les tarifs d'électricité. La province continue d'améliorer le choix et la commodité des consommateurs de l'Ontario en faisant en sorte que la bière et le vin soient vendus dans des dépanneurs, des hypermarchés et un plus grand nombre d'épiceries.

De concert avec ses partenaires, le gouvernement met de l'avant son projet de créer un réseau de transport en commun et un système de transport de classe mondiale dans la province. Dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH), le gouvernement investit dans des projets de transport en commun prioritaires, dont le nouveau projet de métro « ligne Ontario », le prolongement des lignes de métro Scarborough et Yonge North, de même que le projet de prolongement vers l'ouest de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown.

La mise en oeuvre à l'échelle provinciale de ces projets prioritaires de transport en commun permettra au gouvernement d'accélérer l'expansion et les améliorations du réseau et ainsi de veiller à ce que les navetteurs puissent se déplacer de façon opportune et efficace.

De plus, la province investit dans le Programme d'expansion du système ferroviaire GO, lequel permettra de transformer le réseau ferroviaire de GO Transit pour en faire un réseau de transport en commun rapide, en continu et complet. Le gouvernement investit également dans le réseau de transport en commun et le système de transport en dehors de la RGTH, notamment en finançant sa part des coûts de construction de la 2<sup>e</sup> étape du projet de train léger sur rail d'Ottawa.

Les investissements continus dans Metrolinx et dans les projets de transport aux quatre coins de l'Ontario visent à satisfaire les besoins des voyageurs et des entreprises, contribuant ainsi à stimuler l'économie locale et à créer des emplois.

## À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

Par le truchement d'une série de consultations prébudgétaires, le gouvernement a tâté le pouls des Ontariennes et des Ontariens et leur a demandé de soumettre leurs brillantes idées sur les moyens que la province pourrait prendre pour réduire les formalités administratives, améliorer les programmes et services du gouvernement et faire réaliser des économies aux contribuables dans le budget de l'Ontario de 2019. Le ministre des Finances de l'Ontario, Victor Fedeli, ainsi que l'adjoint parlementaire, Doug Downey, se sont rendus dans plusieurs collectivités partout dans la province – dont certaines se livraient pour la première fois à des consultations ministérielles sur le budget. Plus de 400 personnes des quatre coins de la province se sont présentées aux séances sur le budget et le ministère a reçu plus de 935 observations écrites et plus de 3 900 sondages en ligne.

## Protéger l'essentiel

Le gouvernement facilite la vie des familles de l'Ontario de façon qu'elles puissent se concentrer sur l'essentiel : élever leurs enfants et les accompagner sur le chemin de la réussite. Le gouvernement a effectué un investissement de 1,7 milliard de dollars au cours de l'exercice 2019-2020 afin d'aider les familles à accéder à des programmes de garde d'enfants et de petite enfance et ainsi leur permettre de gagner un revenu. Le gouvernement est à l'écoute des parents et consulte ses partenaires du secteur de l'éducation afin d'améliorer le système d'éducation de l'Ontario de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, tout en empruntant une voie plus viable.

De plus, le gouvernement propose un nouveau crédit d'impôt pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) dont le coût annuel estimatif est de 390 millions de dollars. Ce nouveau crédit d'impôt couvrirait jusqu'à 75 % des dépenses admissibles relatives à la garde d'enfants de façon que les familles puissent aller travailler, exploiter une entreprise ou retourner aux études pour acquérir de nouvelles compétences. Grâce au crédit d'impôt ASGE, les familles pourraient conserver une plus grande part de leurs revenus durement gagnés et choisir le type de garde qui convient le mieux à leurs enfants. Le crédit d'impôt ASGE constituerait l'une des initiatives de garde d'enfants les plus souples jamais présentées en Ontario.

Le gouvernement propose également de fournir un allégement fiscal aux familles lorsqu'elles en ont le plus besoin en procédant à l'allégement du fardeau de l'impôt sur l'administration des successions.

Le gouvernement établit un système de santé axé sur le patient et redirige les deniers publics vers les services de première ligne — là où ils appartiennent — afin d'améliorer l'expérience du patient. Les patients et les familles auront accès à des services améliorés, plus rapides et interreliés d'un système qui permet aux médecins de famille, aux hôpitaux et aux fournisseurs de soins communautaires et à domicile de travailler en équipe afin de couvrir l'intégralité du cercle de soins aux patients.

Le plan du gouvernement est axé sur le soutien aux personnes les plus vulnérables de la société. Les aînés dans le besoin recevront les soins de qualité qu'ils méritent grâce à des soins dentaires subventionnés et à l'augmentation du nombre de lits de soins de longue durée. De plus, 23 000 enfants autistes seront retirés de la liste d'attente. Par surcroît, le gouvernement investira 3,8 milliards de dollars dans les services de santé mentale, de lutte contre les dépendances et de soutien à domicile au cours des dix prochaines années afin d'aider un plus grand nombre de patients à recevoir les soins dont ils ont besoin.

Voilà ce que fait un gouvernement pour la population : protéger l'essentiel.

## Ouvert aux affaires et à l'emploi

Le rétablissement de la santé financière va de pair avec l'amélioration de la santé économique de l'Ontario. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement a livré un message clair, à savoir que l'Ontario est une province ouverte aux affaires et à l'emploi. Les mesures hâtives prises par le gouvernement, comme l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange et le maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure, jumelées à la diminution des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), font de l'Ontario un lieu de prédilection pour l'investissement, le développement des entreprises et la création d'emplois. Depuis juin 2018, ces efforts ont déjà produit des résultats, lesquels se sont traduits par la création de 132 000 nouveaux emplois nets.

En vue de stimuler l'investissement des entreprises et la création d'emplois, le gouvernement s'est empressé d'honorer son engagement de réduire l'impôt sur le revenu des sociétés grâce à l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario. Cet incitatif comprend un amortissement immédiat de 100 % pour la machinerie et l'équipement de fabrication et de transformation ainsi que pour l'équipement d'énergie propre, de même qu'un amortissement accéléré pour la plupart des autres actifs. Cet incitatif offre aux entreprises de la province de l'Ontario un allégement de l'impôt de l'ordre de 3,8 milliards de dollars sur une période de six ans.

Le plan du gouvernement pour le secteur de l'automobile, « Piloter la prospérité », expose une vision décennale de la façon dont l'industrie, les secteurs de la recherche et de l'éducation et les trois ordres de gouvernement peuvent collaborer afin de renforcer la compétitivité de l'industrie. Le gouvernement crée un environnement propice à l'essor, à la croissance et à l'innovation de l'industrie automobile dans lequel les entreprises de partout en Ontario pourront bénéficier des avantages collatéraux d'un secteur automobile vigoureux.

Le gouvernement continue d'inscrire au rang de ses priorités l'allégement du fardeau des nombreux règlements inutiles, caducs ou qui se chevauchent et qui nuisent à la capacité des entreprises de l'Ontario d'être concurrentielles et de créer des emplois. Afin d'atteindre son objectif de fournir aux entreprises plus de 400 millions de dollars en économies continues provenant de leurs coûts liés à la conformité, le gouvernement adoptera des mesures législatives visant la diminution des formalités administratives, et ce, à chaque automne et à chaque printemps tout au long de son mandat.

Le gouvernement investit dans la main-d'œuvre de l'avenir. Il rend l'éducation postsecondaire plus abordable en diminuant les frais de scolarité de 10 % pour les élèves canadiens et rétablit la viabilité financière du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin de pouvoir continuer à aider ceux qui en ont le plus besoin. La province continuera d'alléger le fardeau réglementaire imposé aux travailleurs spécialisés afin d'augmenter les occasions d'apprentissage et d'aider à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Le gouvernement travaille activement avec ses homologues provinciaux, notamment les gouvernements de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick, afin de s'inscrire en faux contre la taxe fédérale sur le carbone destructrice d'emplois, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril. L'Ontario mène également des contestations judiciaires relativement à la taxe sur le carbone devant les cours d'appel de la Saskatchewan et de l'Ontario. Le gouvernement pour la population de l'Ontario prend également les mesures qui s'imposent afin d'empêcher le gouvernement fédéral de dissimuler aux travailleurs, aux familles et aux entreprises de l'Ontario le coût réel de sa taxe sur le carbone punitive, en proposant de mettre en oeuvre des mesures de transparence afin qu'on divulgue ce coût sur les factures de chauffage résidentiel et à la pompe. De plus, l'Ontario lancera sous peu une campagne d'intérêt public afin de faire un parallèle entre l'intention du gouvernement fédéral de lutter contre le changement climatique en se fiant à la taxe sur le carbone et le plan du gouvernement de l'Ontario, qui permettra d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sans recourir à cette taxe.

## CONCLUSION

La population de l'Ontario peut compter sur son gouvernement pour protéger ce qui compte le plus pour elle. Le gouvernement maintiendra des systèmes de santé et d'éducation de calibre mondial. Il protégera les emplois des travailleurs ontariens et fera de l'Ontario le meilleur endroit au monde pour faire des affaires et créer des emplois. Il facilitera la vie des gens et des familles de l'Ontario en offrant un niveau de service à la clientèle comparable à celui que les consommateurs des entreprises du secteur privé reçoivent, afin de satisfaire les attentes des consommateurs. Il respectera les contribuables et veillera à assurer une utilisation judicieuse de chaque denier public dépensé.

Le gouvernement pour la population de l'Ontario s'occupera de monsieur et madame Tout-le-Monde, soit des personnes qui veulent un gouvernement capable de reconnaître les efforts qu'elles déploient pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, qui sait combien elles paient déjà et à quel point les fins de mois peuvent être difficiles à boucler, et qui est prêt à continuer de leur faciliter la vie et de la rendre plus abordable.

Bref, ce gouvernement accordera la priorité à la population et protégera l'essentiel.

« Notre budget 2019 pour la population a pour but de rétablir la confiance dans les finances de l'Ontario, de faire revenir les emplois dans la province et de stimuler la croissance de façon à protéger l'essentiel – nos hôpitaux, nos écoles et les autres services publics essentiels – autant pour cette génération que pour celle qui suivra. »

Original signé par

L'honorable Victor Fedeli  
Ministre des Finances



# **LISTE DES CHOSES PROMISES, CHOSES DUES**



## CHOSES PROMISES, CHOSES DUES

« Nous avons été élus avec le mandat de concrétiser le Plan pour la population de l'Ontario et, chaque jour depuis le 7 juin, nous nous sommes concentrés sur la réalisation de nos promesses et l'obtention de résultats concrets pour vous, a déclaré le premier ministre Doug Ford.

Aujourd'hui, les familles, les travailleurs et les entreprises de l'Ontario ont plus d'argent dans leurs poches, nous avons nettoyé une bonne partie du gâchis dans le secteur de l'électricité et envoyé un message clair au monde entier : l'Ontario est ouvert aux affaires. Il nous reste certes encore bien du travail à abattre, mais nous avons pris un très bon départ. »<sup>1</sup>

L'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario

Le gouvernement pour la population de l'Ontario a agi rapidement et délibérément afin de réaliser les engagements qu'il a pris dans le Plan de l'Ontario pour la population. Depuis qu'il a pris le pouvoir en juin, le gouvernement a fait des progrès importants dans la reconstruction de l'Ontario et le respect de ses promesses envers la population. Le budget fait fond sur les « choses promises, choses dues ».

Voici les points saillants des neuf derniers mois :

### Un gouvernement qui sera responsable

- Départ à la retraite du président-directeur général d'Hydro One et démission du conseil d'administration; mesures visant à harmoniser la rémunération des cadres supérieurs d'Hydro One avec celle des services publics similaires et à assurer une plus grande transparence et responsabilisation à Hydro One
- Annonce des résultats de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario (Commission), révélant que le déficit réel laissé par le gouvernement précédent s'élevait à 15 milliards de dollars à l'exercice 2018-2019
- Annonce de la création d'un comité spécial pour enquêter sur les pratiques comptables passées
- Publication de l'*Énoncé économique d'automne* et du rapport *Finances du troisième trimestre* de l'Ontario indiquant une réduction globale du déficit de 1,5 milliard de dollars
- Publication du rapport d'examen ligne par ligne des dépenses publiques, d'EY Canada
- Création du Comité de la vérification et de la responsabilisation pour assurer l'utilisation optimale de l'argent
- Instauration d'une stratégie centralisée d'approvisionnement qui devrait mener à des économies annuelles de 1 milliard de dollars

<sup>1</sup> <https://news.ontario.ca/opo/fr/2018/10/choses-promises-choses-dues-le-gouvernement-de-lontario-marque-100-jours-de-mesures-sans-precedent.html>

## Un gouvernement qui fait confiance aux contribuables

- Gel des droits pour les conducteurs et les véhicules
- Meilleur accès en ligne aux permis et à l'information sur la sécurité en motoneige
- Trajets gratuits sur le réseau de GO Transit pour les enfants de 12 ans ou moins
- Gel des prix des permis de chasse et de pêche et élimination des frais de service de 2 \$
- Amélioration progressive des services régionaux de transport en commun partout en Ontario, notamment :
  - Accroissement du service ferroviaire GO dans la région du grand Toronto et de Hamilton
  - Partenariats avec le secteur privé pour construire les nouvelles gares GO à Woodbine et à Mimico
  - Lancement historique d'un service bidirectionnel en semaine, sur le réseau GO, entre Toronto et Niagara Falls
- Signature d'un mandat avec la Ville de Toronto pour le transfert de la responsabilité de l'infrastructure du métro et la mise en oeuvre accélérée des projets de construction de transport en commun
- Annonce d'un financement de 1,2 milliard de dollars pour le TLR à Ottawa
- Lancement du Défi Bière à un dollar
- Élimination de la hausse de la taxe sur la bière
- Annulation de contrats d'énergie inefficients, notamment le projet d'éolienne White Pines
- Baisse des coûts énergétiques soutenant des économies de 200 millions de dollars à la centrale Bruce Power qui ont été redirigées aux consommateurs d'électricité
- Abrogation de la *Loi sur l'énergie verte* pour protéger les consommateurs et restaurer le pouvoir décisionnel des municipalités à l'égard des projets énergétiques
- Adoption de la *Loi annulant le programme de plafonnement et d'échange*
- Dépôt du projet de loi 87, Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité, concernant la refonte du système de l'électricité pour réduire les coûts, faire des gains d'efficience et réduire les tarifs
- Retrait du programme Air pur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019
- Publication d'un plan de protection et de conservation de l'environnement conçu en Ontario
- Investissement de 200 millions de dollars dans 405 petites municipalités et municipalités rurales pour améliorer la prestation des services
- Projet de loi pour permettre un accès juste, transparent et uniforme aux animaux d'assistance dans les écoles
- Élimination de l'impôt foncier pour les filiales de la Légion royale canadienne de l'Ontario
- Aide à assurer la viabilité à long terme de la Ligue de hockey de l'Ontario en allégeant les formalités administratives inutiles
- Ouverture d'une nouvelle aire de repos à Gananoque pour rehausser la sécurité sur l'autoroute 401

- Prévention de vastes pannes d'électricité en Ontario par l'adoption de la *Loi de 2018 modifiant la Loi sur les relations de travail (protection de l'approvisionnement de l'Ontario en électricité)*
- Appui au raccordement de la Première Nation de Pikangikum au réseau électrique de l'Ontario
- Action énergique en réponse à la crise des incendies de forêt dans le Nord de l'Ontario
- Abolition de l'obligation d'aviser l'Unité des enquêtes spéciales chaque fois qu'un agent de police administre la naloxone pour sauver une vie
- Réforme des normes pour les vérifications des dossiers de police pour réduire les formalités administratives et protéger la vie privée
- Investissement de 25 millions de dollars pour combattre les armes à feu et les bandes criminalisées
- Annonce de neuf nouveaux détachements de la Police provinciale de l'Ontario.
- Propositions pour offrir un traitement plus équitable aux pompiers de l'Ontario afin de mieux protéger nos collectivités
- Amélioration du système correctionnel provincial, notamment l'embauche de plus d'agents des services correctionnels nouvellement diplômés et le renforcement de la sécurité au Centre de détention d'Elgin-Middlesex à London
- Dépôt de la *Loi de 2019 sur la refonte complète des services de police* afin de rétablir le respect pour les agents de police
- Annonce d'un soutien aux premiers intervenants en Ontario grâce au remplacement envisagé du réseau de radiocommunications pour la sécurité publique
- Mesures pour protéger les enfants et les collectivités et pour lutter contre le marché illégal à la suite de la légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral :
  - Adoption d'une loi sur la vente au détail du cannabis et mise en place d'une réglementation stricte visant les magasins privés de vente de cannabis
  - Mise en place d'une approche en étapes pour la délivrance de permis de vente au détail du cannabis en raison de l'approvisionnement national limité
  - Versement de 30 millions de dollars aux municipalités pour les aider à financer les coûts de mise en oeuvre de la légalisation du cannabis

## Un gouvernement qui vous respectera

- Instauration du nouveau crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) qui éliminera ou réduira l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario pour les contribuables à faible revenu qui touchent un revenu d'emploi
- Réforme de l'Assurance-santé Plus pour aider ceux qui en ont le plus besoin
- Assurance du maintien des niveaux de financement pour les programmes de services aux victimes en 2019-2020
- Soutien à des projets de réfection d'édifices afin d'assurer le maintien des services vitaux dispensés par les organismes communautaires aux enfants et aux familles
- Réduction de 10 % des droits de scolarité des collèges et universités à compter de l'année scolaire 2019-2020

## Liste des choses promises, choses dues

- Adoption d'une loi mettant fin à la grève à l'Université York
- Mesures pour veiller à la salubrité de l'eau potable
- Réduction des temps d'attente pour le traitement de la santé mentale et de lutte contre les dépendances
- Signature avec Santé Canada de deux accords bilatéraux qui fourniront à l'Ontario des fonds pour soutenir un système de traitement de la santé mentale et de lutte contre les dépendances complet et connecté
- Élargissement des soins palliatifs
- Soutien financier au rétablissement après la tornade à Ottawa
- Mesures pour éliminer la médecine de couloir et investir dans les services vitaux pour la population de l'Ontario, notamment :
  - Présentation d'un plan à long terme pour moderniser le système public de soins de santé et pour centrer les soins sur le patient
  - Financement accordé pour la modernisation et l'entretien de 128 hôpitaux
  - Inauguration des nouvelles installations de l'Hôpital Credit Valley de Trillium Health Partners à Mississauga
  - Ajout de 200 lits d'hôpitaux dans la région du grand Toronto
  - Sauvegarde de l'Hôpital Memorial de Lincoln Ouest dans la région du Niagara Ouest
  - Investissement dans des soins élargis au Centre de santé et de réadaptation Hôtel-Dieu-Shaver, pour les gens de la région de Niagara
  - Annonce d'un appui pour la planification de l'établissement hospitalier de Wallaceburg
  - Annonce de 16 projets additionnels de soins de longue durée qui permettront d'ajouter 1 157 lits dans l'ensemble de la province
- Amélioration du soutien permettant aux femmes des collectivités rurales et éloignées d'échapper à l'exploitation sexuelle et à la violence
- Investissement doublé pour aider à empêcher la violence sexuelle sur les campus
- Accroissement des soutiens pour les enfants autistes
- Dévoilement de la vision « L'éducation à l'oeuvre pour vous »

## Un gouvernement qui créera des emplois et les protégera

- Réalisation précoce de l'engagement du gouvernement de réduire l'impôt sur le revenu des sociétés grâce au programme Incitatif de l'Ontario pour la création d'emplois et l'investissement
- Soutien de 7 500 emplois à la centrale nucléaire de Pickering et ailleurs en Ontario
- Soutien au nouveau projet à l'embouchure de la Don à Toronto en réduisant les formalités administratives
- Soutien à la réduction des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB)
- Améliorations d'installations aéroportuaires

- Soutien aux communautés rurales en dégageant 10 millions de dollars additionnels par année afin d'assurer la viabilité à long terme de l'industrie des courses de chevaux
- Protection des emplois en sidérurgie à Sault Ste. Marie
- Annonce d'investissements historiques dans les secteurs minier et forestier du Nord de l'Ontario
- Adoption de la nouvelle *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires*
- Confirmation du projet de raccordement électrique Est-Ouest qui assurera la distribution de l'électricité et la création d'emplois pour les Autochtones et les collectivités dans le Nord de l'Ontario
- Élargissement de l'accès au gaz naturel
- Soutien à l'ouverture d'une nouvelle usine de gaz naturel liquéfié à Nipigon pour favoriser la création d'emplois et le chauffage abordable dans le Nord de l'Ontario
- Annonce d'un processus plus efficace pour la vente des biens excédentaires du gouvernement
- Présentation de la loi 66, Loi de 2018 visant à rétablir la compétitivité de l'Ontario, afin de réduire les formalités administratives et de créer de bons emplois
- Expansion du Programme pilote de mise à l'essai des véhicules automatisés de l'Ontario
- Lancement d'une nouvelle technologie pour l'inspection des camions qui permettra aux transporteurs commerciaux d'économiser du temps, de l'argent et du carburant
- Annonce d'une aide de 27,5 millions de dollars pour le développement économique des collectivités autochtones
- Offre en ligne de programmes de formation sur la santé et la sécurité au travail qui fera économiser 5 millions de dollars aux entreprises
- Soutien pour les agriculteurs qui perdent du bétail et des récoltes
- Réduction des formalités administratives pour la mise en marché de nouveaux pneus à crampons dans le Nord de l'Ontario
- Publication d'une proposition sur les normes de rendement en matière d'émissions conçue en Ontario
- Lancement de Piloter la prospérité, un plan décennal pour le secteur de l'auto axé sur la compétitivité, l'innovation et les talents
- Soutien du secteur agroalimentaire grâce à l'offre d'une aide en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture
- Réduction des formalités administratives pour les éleveurs de bovins
- Soutien de la formation et de l'emploi des Autochtones dans le secteur des TI à Sault Ste. Marie, entraînant la création de 57 emplois à temps plein
- Création du Groupe de travail spécial sur le secteur minier pour réduire les formalités administratives et attirer de nouveaux investissements d'envergure dans le Nord de l'Ontario
- Instauration d'un programme de stages plus accessible qui créera plus d'emplois pour les travailleurs autochtones et les travailleurs qualifiés
- Élimination des formalités administratives pour les industries d'embarcations de plaisance, de motoneiges et de véhicules tout-terrain en autorisant les concessionnaires à utiliser une seule plaque de service pour des livraisons multiples

Liste des choses promises, choses dues

- Lancement de nouvelles ressources numériques pour les relations de travail afin de réduire la paperasse et les formalités administratives
- Lancement du premier volet du programme Investir dans le Canada qui débloquera jusqu'à 30 milliards de dollars pour de nouveaux projets dans la province

Pour rester à l'affût de nos progrès, consulter le site Web à la page  
<https://www.ontario.ca/fr/page/votre-gouvernement-loeuvre>

Dernière mise à jour : 25 mars 2019

## TABLE DES MATIÈRES

### Avant-propos du ministre et introduction

Avant-propos du ministre .....	vii
Introduction .....	ix
Le plan de l'Ontario pour donner la priorité à la population .....	x
Rétablir l'équilibre budgétaire .....	x
Donner la priorité à la population.....	xi
Protéger l'essentiel .....	xii
Ouvert aux affaires et à l'emploi.....	xiii
Conclusion.....	xv

### Liste des choses promises, choses dues

Choses promises, choses dues.....	xix
Un gouvernement qui sera responsable.....	xix
Un gouvernement qui fait confiance aux contribuables.....	xx
Un gouvernement qui vous respectera .....	xxi
Un gouvernement qui créera des emplois et les protégera .....	xxii

### Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref .....	3
Perspectives économiques de l'Ontario .....	4
Plan visant à équilibrer le budget : le plan de redressement de l'Ontario .....	5
Renseignements détaillés sur les revenus .....	8
Renseignements détaillés sur les charges de programmes .....	8
Autres hypothèses liées au plan de redressement .....	11
Le défi que pose la dette pour l'Ontario .....	12
Perspectives du plan d'immobilisations de l'Ontario.....	14

## Chapitre 1 : Un plan pour la population

Section A : Rétablir l'équilibre budgétaire de manière responsable et viable	
Introduction .....	19
Équilibrer le budget de façon responsable .....	21
S'attaquer au fardeau de la dette .....	23
Le fardeau de la dette en chiffres .....	24
Mesures pour rétablir l'avantage concurrentiel de l'Ontario .....	25
Incidence de la dette publique sur le quotidien des familles .....	26
L'impératif moral, budgétaire et économique de prendre des mesures .....	27
Nouvelle loi pour renforcer la responsabilité et la présentation de l'information financières .....	28
La viabilité au coeur de la politique budgétaire de l'Ontario .....	30
Accroître la transparence et la reddition de comptes .....	31
Renforcer la responsabilité à l'aide de la conformité .....	32
Consolider les mesures législatives, éliminer les échappatoires et assurer la conformité à la loi .....	33
Approche dynamique en matière de réduction de la dette dans les finances publiques .....	34
Accroître la reddition de comptes en matière de viabilité et d'abordabilité de la dette .....	34
Stratégie d'allégement du fardeau de la dette .....	35
Résumé des progrès sur la mise en oeuvre et mesures à l'appui – budget de 2019 .....	35
S'attaquer au problème de la dette .....	36
Un plan pour améliorer les résultats tout en gérant les dépenses de manière responsable .....	38
Contrôle immédiat des dépenses .....	38
Favoriser le rendement des cadres du secteur public .....	40
Progrès réalisés par rapport à l'examen ligne par ligne .....	41
Planification pluriannuelle .....	44
Gestion financière .....	47
Pour des organismes pertinents, efficents et efficaces .....	48
Interdiction aux organismes d'acheter des billets aux allocutions de politiciens .....	50
Une approche équilibrée, viable et raisonnable pour la gestion de la rémunération .....	51
Examen plus poussé des dépenses du gouvernement et responsabilité accrue à cet égard .....	52
Niveau de responsabilité accru .....	52
Mise en oeuvre des recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario .....	52
Rétablir la transparence financière .....	54
Demander un examen des programmes de transferts fédéraux .....	54

## Section B : Priorité à la population

Introduction .....	57
Le gouvernement de l'Ontario – à votre service.....	58
Nouvelle marque et identité visuelle de l'Ontario.....	58
Nouveau modèle de plaque d'immatriculation et de permis de conduire de l'Ontario.....	59
Réseaux de transport en commun et systèmes de transport.....	60
Projets et initiatives de Metrolinx.....	61
Le point sur la prise en charge de l'infrastructure du métro de la Commission de transport de Toronto .....	64
Répondre de façon responsable aux besoins en transport dans le Sud-Ouest de l'Ontario .....	73
S'attaquer à d'autres priorités provinciales en matière de transport et de transport en commun .....	74
Priorité aux conducteurs : plan directeur pour le régime d'assurance-automobile de l'Ontario.....	76
Abaisser les coûts et lutter contre la fraude.....	78
Accroître l'accessibilité et l'abordabilité .....	79
Adopter un plan axé sur les soins pour les conducteurs.....	80
Intensifier la concurrence .....	80
Élargir le choix et respecter les consommateurs .....	82
Plus de choix et de commodité pour les consommateurs d'alcool .....	82
Légaliser les jeux en ligne en Ontario .....	86
Soutenir la collecte de fonds à des fins de bienfaisance.....	88
Affermissemement de la protection des consommateurs.....	89
Réformer la vente des billets .....	89
Protéger les propriétaires de logements neufs.....	89
Respecter les contribuables fonciers de l'Ontario .....	90
Réduire le coût de l'énergie .....	91
Rendre le coût de l'électricité plus transparent et abordable pour les particuliers, les familles et les entreprises.....	91
Fin des contrats d'énergie verte .....	92
Appuyer l'industrie nucléaire en Ontario.....	92
Promouvoir la transparence et la reddition de comptes chez Hydro One.....	93
Réduire le coût des programmes d'économie d'énergie.....	94
Des services gouvernementaux numériques simplifiés, accélérés et améliorés .....	95
Adopter une stratégie pour le numérique du XXI <sup>e</sup> siècle.....	95
Infrastructure de calibre mondial .....	97
Réinventer la Place de l'Ontario.....	97
Mettre à profit le savoir-faire d'Infrastructure Ontario.....	97

Section C : Protéger l'essentiel

Introduction .....	99
Respecter et appuyer les familles .....	100
Aider les familles à assumer les frais de services de garde d'enfants .....	100
Procurer un allégement fiscal aux particuliers et aux familles .....	103
Donner la priorité aux parents et à leurs enfants.....	106
Augmenter l'accès pour les enfants ayant des besoins particuliers .....	107
Améliorer le soutien pour les enfants autistes .....	107
Accorder un allégement fiscal aux familles lorsqu'elles en ont le plus besoin .....	107
Protéger les soins de santé pour la population .....	110
Mettre fin à la médecine de couloir .....	112
Construire et rénover les hôpitaux de l'Ontario .....	115
Moderniser les bureaux de santé publique de l'Ontario .....	119
Établir un partenariat avec les médecins de l'Ontario.....	120
Examiner le Programme de médicaments de l'Ontario financé par les deniers publics .....	120
Élargir le champ de pratique des professions de la santé afin d'offrir des soins plus rapides et plus axés sur le patient.....	121
Améliorer le traitement de la santé mentale et des dépendances .....	122
Protéger l'Assurance-santé contre l'utilisation abusive .....	124
Augmenter la qualité et l'efficience du système public de soins de santé de l'Ontario.....	124
Prendre les mesures qui s'imposent pour la population vieillissante de l'Ontario .....	125
Créer un système d'éducation axé sur la réussite .....	127
Jeter les bases de la réussite étudiante .....	127
Mener la plus vaste consultation en matière d'éducation de l'histoire de l'Ontario .....	130
Créer une charte des droits des parents.....	132
Créer un groupe de travail ministériel sur les conseils scolaires .....	132
Se concentrer sur les éléments fondamentaux — réforme du curriculum .....	132
Bâtir un meilleur système d'éducation .....	135
Améliorer la sécurité dans les collectivités.....	136
Moderniser le système de justice .....	137
Renforcer les services de police.....	138
Construction d'infrastructures essentielles à la sécurité dans les collectivités .....	140
Renforcer le bien-être des animaux .....	140
Une approche responsable entourant l'ouverture des magasins de cannabis en Ontario .....	141
Maintenir la sécurité des routes de l'Ontario.....	142

Augmenter l'offre de logements en Ontario.....	143
Fournir des logements abordables .....	147
Fournir des services de logement et d'aide aux sans-abri .....	148
Renouveler le partenariat avec les municipalités .....	149
Investir dans l'efficience des municipalités.....	149
Collaborer avec les municipalités.....	149
Examiner la gouvernance régionale .....	151
Protéger l'environnement et l'économie.....	152
Adopter un plan environnemental conçu en Ontario.....	152
 Section D : Ouvert aux affaires et à l'emploi	
Introduction .....	159
Ouvert aux affaires et à l'emploi.....	162
Réduire le fardeau pesant sur la création d'emplois .....	162
Réduire le fardeau réglementaire .....	170
Plan directeur pour un Ontario ouvert à l'emploi.....	172
Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario .....	176
Soutenir les petites et moyennes entreprises .....	179
Diminuer les coûts pour les entreprises – Exemples .....	180
Édifier un secteur postsecondaire innovateur et durable .....	184
Rendre les frais de scolarité plus abordables.....	184
Donner le choix aux étudiants .....	185
Rétablir la viabilité financière du RAFEO.....	186
Établir des incitatifs pour la réussite.....	187
Assurer une main-d'oeuvre dynamique dans les universités .....	188
Maximiser les occasions de commercialisation .....	188
Former une main-d'oeuvre qualifiée .....	189
Réformer le système d'apprentissage et soutenir les métiers spécialisés .....	189
Préparer plus de personnes pour l'emploi.....	191
Surmonter les obstacles à l'emploi .....	192
Soutenir les personnes et les familles touchant un faible revenu d'emploi.....	194
Aider les employeurs à attirer des travailleurs qualifiés.....	195
Les transferts relatifs au marché du travail .....	196

## Table des matières

Atténuer les obstacles au commerce et protéger les emplois .....	197
Gérer les conséquences de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique.....	197
S'opposer aux tarifs sur l'aluminium et l'acier.....	199
S'élever contre les politiques « <i>Buy America</i> ».....	201
Soutenir les producteurs de bois d'œuvre résineux de l'Ontario .....	202
Abattre les obstacles au commerce interprovincial .....	203
Lutter contre la taxe sur le carbone imposée par le gouvernement fédéral .....	204
Soutenir la construction d'un pipeline.....	207
Réduire les factures d'électricité pour les entreprises .....	208
Améliorer les programmes d'électricité .....	208
Réformer les tarifs d'électricité industriels.....	208
Moderniser la Commission de l'énergie de l'Ontario .....	208
Soutenir les collectivités rurales et du Nord.....	209
Examiner la <i>Loi de 2010 sur le Grand Nord</i> .....	210
Développer le Cercle de feu.....	211
Créer un groupe de travail sur les mines .....	211
Passer en revue le secteur de la foresterie.....	211
Partager les revenus tirés de l'exploitation des ressources.....	212
Élargir le Programme de stages dans le Nord de l'Ontario.....	212
Examiner la <i>Loi sur les évaluations environnementales</i> .....	213
Brancher les collectivités éloignées du Nord au réseau électrique.....	213
Accroître l'accès au gaz naturel .....	214
Améliorer le transport dans le Nord .....	214
Amélioration de l'accès au service de large bande dans des régions mal desservies.....	214
Chasse et surveillance des cormorans .....	215
Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier .....	215
Coopérer avec les agriculteurs et les communautés agricoles.....	216
Soutenir le développement économique agricole.....	217
Réduire les formalités administratives pour le milieu agricole.....	217
Moderniser les programmes de protection financière de l'Ontario.....	218
Moderniser la gestion des risques .....	218
Réduire le fardeau administratif pour les agriculteurs .....	218
Appui à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario .....	219

Renforcer le tourisme, la culture et le sport en Ontario.....	219
Accroître la participation aux sports.....	219
Élaborer une nouvelle stratégie pour le tourisme en Ontario.....	221
Soutenir la culture en Ontario .....	221
Donner confiance dans les marchés et les services financiers .....	227
Établir la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario.....	227
Favoriser une réglementation des services financiers moderne et efficace.....	231
Allégerement de la bureaucratie dans le secteur des régimes de retraite .....	236
Élargir au secteur sans but lucratif le cadre de réglementation des régimes de retraite à prestations cibles .....	236
Faciliter les communications numériques .....	237

## Chapitre 2 : Perspectives économiques

Contre-performance du rendement économique depuis 2003.....	241
Création d'un milieu économique favorable .....	242
Croissance de l'économie .....	244
Prévisions du secteur privé .....	245
Contexte économique mondial.....	246
Projections de la croissance économique.....	248
Activité du marché du logement.....	251
Croissance du marché du travail.....	252
Hausse des dépenses des ménages .....	253
Comparaison des risques d'amélioration aux risques de détérioration .....	254
Présentation transparente des informations économiques .....	256
Détails des perspectives économiques de l'Ontario .....	257
Changements apportés aux perspectives économiques de l'Ontario .....	258

## Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction .....	261
Présentation du plan financier de l'Ontario .....	261
Amélioration des résultats financiers provisoires de l'Ontario pour 2018-2019 .....	264
Principaux changements survenus depuis la publication de <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018</i> .....	266
Revenus .....	266
Charges .....	268
Plan financier à moyen terme .....	270
Perspectives de revenus à moyen terme .....	271
Perspectives des charges à moyen terme .....	276
Assurer la prudence financière .....	281
Détails des finances de l'Ontario .....	282

## Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Introduction .....	309
Emprunts à long terme sur les marchés publics .....	310
Dette nette .....	313
Coût de la dette .....	318
Assurer des niveaux de liquidités adéquats .....	323
Tableaux financiers consolidés .....	324

## Annexe : Les mesures fiscales en détail

Aperçu .....	329
Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses .....	329
Accorder un allégement fiscal aux familles lorsqu'elles en ont le plus besoin .....	332
Examen du processus d'attestation ayant trait au crédit d'impôt pour les médias culturels .....	334
Réduire les formalités administratives pour les concepteurs de jeux vidéo .....	335
Favoriser les regroupements dans le secteur de l'électricité .....	335
Crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) .....	336
Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario .....	337
Évasion et évitement fiscaux .....	340
Résumé des mesures .....	340
Modifications de forme .....	341
Autres initiatives législatives .....	341

## LISTE DES TABLEAUX

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref	
Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario.....	4
Plan de redressement de l'Ontario — renseignements détaillés .....	7
Programme d'emprunts de l'Ontario.....	13
Dépenses liées à l'infrastructure.....	14
Chapitre 1 : Un plan pour la population	
Tableau 1.1 Recommandations de la Commission et mise en oeuvre .....	53
Tableau 1.2 Comparaison de la rémunération directe totale des dirigeants d'Hydro One.....	94
Tableau 1.3 Résumé des projets de lits de soins de longue durée supplémentaires .....	118
Chapitre 2 : Perspectives économiques	
Tableau 2.1 Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario.....	244
Tableau 2.2 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario .....	245
Tableau 2.3 Prévisions liées aux facteurs externes.....	246
Tableau 2.4 Les prévisions du secteur privé indiquent une croissance ténue.....	248
Tableau 2.5 Répercussions des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario .....	255
Tableau 2.6 Économie de l'Ontario, de 2017 à 2024 .....	257
Tableau 2.7 Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario</i> (EÉA) 2018 et le budget de 2019 .....	258

**Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario**

Tableau 3.1	Plan financier de l'Ontario .....	262
Tableau 3.2	Rajustement présenté par la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario concernant l'excédent/(le déficit) pour 2018-2019 prévu au budget de 2018 .....	263
Tableau 3.3	Résultats financiers en cours d'exercice 2018-2019 .....	264
Tableau 3.4	Sommaire des variations des revenus depuis la publication de <i>l'Exposé économique de l'automne 2018</i> .....	266
Tableau 3.5	Sommaire des variations des charges depuis la publication de <i>l'Exposé économique de l'automne 2018</i> .....	268
Tableau 3.6	Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme .....	271
Tableau 3.7	Sommaire des revenus générés par le cannabis à moyen terme .....	273
Tableau 3.8	Certains risques et sensibilités – Économie et revenus .....	275
Tableau 3.9	Sommaire des perspectives des charges à moyen terme .....	276
Tableau 3.10	Certaines sensibilités liées aux charges .....	280
Tableau 3.11	Revenus.....	282
Tableau 3.12	Énoncés de vision et charges des ministères .....	284
Tableau 3.13	Total des charges .....	299
Tableau 3.14	Dépenses liées à l'infrastructure.....	303
Tableau 3.15	Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices .....	304

**Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette**

Tableau 4.1	Programme d'emprunts pour 2018-2019 et perspectives à moyen terme .....	310
Tableau 4.2	Dette nette et déficit accumulé .....	324
Tableau 4.3	Perspectives à moyen terme : dette nette et déficit accumulé .....	325

**Annexe : Les mesures fiscales en détail**

Tableau A.1	Calcul des taux du crédit d'impôt de l'Ontario ASGE et exemples.....	330
Tableau A.2	Exemples de l'allégement moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers ontarien et fédéral généré par la déduction pour frais de garde d'enfants .....	330
Tableau A.3	Exemples de cas où l'écart quant au soutien pour les services de garde d'enfants est comblé.....	331
Tableau A.4	Résumé des mesures.....	340

## LISTE DES GRAPHIQUES

### Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Le retour à l'équilibre de l'Ontario comparativement aux autres gouvernements .....	10
Ratio de la dette nette au PIB .....	12

### Chapitre 1 : Un plan pour la population

Graphique 1.1 Retour à l'équilibre budgétaire de l'Ontario .....	22
Graphique 1.2 Croissance de la dette nette.....	24
Graphique 1.3 Dette nette au PIB de l'Ontario et du Québec .....	25
Graphique 1.4 Dette nette par habitant .....	26
Graphique 1.5 Mesures visant à alléger le fardeau de la dette .....	27
Graphique 1.6 Renforcer la responsabilité budgétaire et la reddition de comptes .....	29
Graphique 1.7 Progrès réalisés par rapport à l'examen ligne par ligne .....	42
Graphique 1.8 La nouvelle « ligne Ontario ».....	68
Graphique 1.9 Nouveau plan de transport en commun par métro de l'Ontario pour la RGTH .....	72
Graphique 1.10 L'Ontario a le plus faible nombre de magasins au détail de boissons alcoolisées par habitant au Canada (2016–2017).....	83
Graphique 1.11 Soutien supplémentaire pour les familles.....	101
Graphique 1.12 Réduire l'écart en matière de soutien pour la garde d'enfants .....	102
Graphique 1.13 Joanne et Georges.....	104
Graphique 1.14 Alice, Raymond, Claude et Jacques .....	105
Graphique 1.15 Réduire le fardeau fiscal de l'administration des successions .....	109
Graphique 1.16 Exemples de projets hospitaliers à l'étape de la planification .....	116
Graphique 1.17 Exemples de projets scolaires récemment approuvés.....	135
Graphique 1.18 Mesure globale d'accessibilité à la propriété de la RBC – région de Toronto .....	144
Graphique 1.19 La croissance du loyer moyen s'est accélérée en Ontario ces dernières années.....	145
Graphique 1.20 Émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario et du reste du Canada de 2005 à 2016 .....	154
Graphique 1.21 Stratégie pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi .....	161
Graphique 1.22 Aider les entreprises de l'Ontario à réaliser des économies.....	163
Graphique 1.23 Rendre l'Ontario plus attrayant pour les investissements des entreprises .....	165
Graphique 1.24 Économies fiscales pour une entreprise pendant la première année – investissement de 1 million de dollars .....	166
Graphique 1.25 Économies pour les fabricants de l'Ontario .....	169
Graphique 1.26 Moderniser les programmes de soutien aux entreprises .....	173

## Table des matières

Graphique 1.27	Trois piliers stratégiques du plan Piloter la prospérité .....	177
Graphique 1.28	Raj, propriétaire de restaurant .....	181
Graphique 1.29	Fabricant de pièces d'automobiles Prospérité.....	183
Graphique 1.30	Estimation des économies moyennes réalisées au titre des frais de scolarité pour certains programmes en 2019-2020.....	185
Graphique 1.31	Commerce de l'acier entre l'Ontario et les États-Unis.....	199
Graphique 1.32	Commerce interprovincial de biens et de services de l'Ontario .....	203
Graphique 1.33	Émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario et du reste du Canada de 2005 à 2016.....	206
Graphique 1.34	Plan des marchés financiers.....	228
Graphique 1.35	Protection des titres de planificateur financier et de conseiller financier.....	232
 <b>Chapitre 2 : Perspectives économiques</b>		
Graphique 2.1	La croissance de l'Ontario a été inférieure à celle du Canada pendant 12 des 16 dernières années .....	241
Graphique 2.2	Affermir le marché du travail .....	242
Graphique 2.3	Signes d'une croissance positive .....	243
Graphique 2.4	Croissance du PIB mondial en 2018 .....	247
Graphique 2.5	Ralentissement de la croissance économique .....	249
Graphique 2.6	On prévoit une croissance soutenue des investissements des entreprises.....	250
Graphique 2.7	Marché du logement.....	251
Graphique 2.8	Les gains au chapitre de l'emploi devraient se poursuivre .....	252
Graphique 2.9	Les dépenses des ménages devraient ralentir .....	253
 <b>Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario</b>		
Graphique 3.1	Composition des revenus, 2019-2020.....	301
Graphique 3.2	Composition des charges totales, 2019-2020 .....	302

**Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette**

Graphique 4.1	Emprunts, 2018-2019.....	311
Graphique 4.2	Emprunts en dollars canadiens et en devises .....	312
Graphique 4.3	Ratio de la dette nette au PIB .....	314
Graphique 4.4	Ratios de la dette nette au PIB des provinces en 2018-2019.....	315
Graphique 4.5	Dette nette par habitant .....	316
Graphique 4.6	Dette nette provinciale par habitant en 2018-2019 .....	317
Graphique 4.7	Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale.....	318
Graphique 4.8	Taux créditeurs annuels moyens de l'Ontario.....	319
Graphique 4.9	Échéance moyenne pondérée des emprunts.....	320
Graphique 4.10	Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus .....	322
Graphique 4.11	Niveaux moyens des réserves de liquidités non affectées.....	323

**Annexe : Les mesures fiscales en détail**

Graphique A.1	Calcul du crédit d'impôt ASGE pour une famille avec un enfant (2 ans).....	331
Graphique A.2	Réduire et simplifier l'impôt sur l'administration des successions .....	333
Graphique A.3	Comparaison des frais pour une succession évaluée à 50 000 \$ .....	334
Graphique A.4	Déduction fiscale avant et après l'amortissement immédiat .....	338
Graphique A.5	Déduction fiscale avant et après l'incitatif pour l'investissement accéléré .....	339



# PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ONTARIO EN BREF

LOREM IPSUM

LOREM IPSUM



## **PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ONTARIO EN BREF**

L'une des promesses du gouvernement à la population de l'Ontario était de rétablir la responsabilité et la confiance du public dans les finances de la province. Le budget de l'Ontario 2019, qui est le premier du gouvernement pour la population de l'Ontario, respecte cet engagement.

Ayant hérité d'un défi financier considérable de l'administration précédente, le gouvernement est déterminé à ramener l'Ontario à la santé et à la viabilité financières afin de protéger les soins de santé, l'éducation et les autres services clés sur lesquels comptent tous les jours les particuliers et les familles de la province. Ainsi, avec le dépôt du présent budget, le gouvernement prend l'engagement d'équilibrer le budget d'ici 2023-2024, de manière responsable, en rétablissant la reddition des comptes, la viabilité et la confiance.

Continuant sur la voie établie dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* et conformément aux dispositions de la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières proposée, cette première section présente, avec clarté et transparence, la situation financière de la province. Il est important que la population de l'Ontario soit bien informée et ait accès à l'information nécessaire pour bien comprendre les choix difficiles, mais indispensables, qu'il faudra faire pour rétablir l'équilibre budgétaire et la viabilité financière de la province.

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Depuis 2003, l'économie de l'Ontario ne fonctionne pas à la hauteur de son potentiel. Le PIB réel de la province a traîné derrière la moyenne canadienne pendant 12 des 16 dernières années.

En conséquence, la province fait maintenant face à plusieurs défis susceptibles de nuire à sa prospérité future et de la rendre plus vulnérable à un ralentissement économique mondial.

Des signes positifs ont été constatés récemment dans l'économie de la province. On estime que le PIB réel de l'Ontario s'est accru de 2,2 % en 2018. Depuis juin 2018, 132 000 nouveaux emplois nets ont été créés en Ontario, dont 112 400 dans le secteur privé. Au cours des six derniers mois seulement, l'emploi dans la province a enregistré la plus forte progression depuis janvier 2003. De plus, le taux de chômage de l'Ontario a diminué à 5,6 % en moyenne au cours de 2018, ce qui représente le taux annuel le plus bas enregistré depuis la fin des années 1980.

On s'attend maintenant à ce que l'économie ontarienne poursuive une croissance soutenue entre 2019 et 2024. Cependant, la croissance économique devrait marquer un ralentissement par rapport aux années précédentes en raison d'une conjoncture moins favorable.

### SOMMAIRE DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

(en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,3	2,8	2,2	1,4	1,6	1,5	1,9	1,9	1,8
Croissance du PIB nominal	4,4	4,1	3,4	3,4	3,4	3,2	3,6	3,9	3,9
Croissance de l'emploi	1,1	1,8	1,6	1,3	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Inflation de l'IPC	1,8	1,7	2,4	1,9	2,0	1,7	1,9	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des données en date du 8 mars 2019.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

## PLAN VISANT À ÉQUILIBRER LE BUDGET : LE PLAN DE REDRESSEMENT DE L'ONTARIO

### EXIGENCES RELATIVES AU PLAN DE REDRESSEMENT

La Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières proposée (LVTRF) exigerait que le gouvernement prépare un plan de redressement détaillé dans l'éventualité où un déficit est prévu au cours de la dernière année des perspectives à moyen terme de la province. Par conséquent, le gouvernement serait donc tenu de fournir l'information suivante sur les mesures qu'il entend prendre pour rétablir l'équilibre :

- l'exercice au cours duquel le gouvernement projette d'équilibrer le budget;
- les estimations des principales composantes des revenus et des charges au cours de la période du plan de redressement ainsi que les prévisions et hypothèses sous-jacentes;
- des détails sur la réserve, afin d'offrir une protection contre la fluctuation négative imprévue des perspectives de revenus et de charges;
- le ratio de la dette nette au PIB prévu pour la période d'application du plan.

Le gouvernement respecte son engagement d'équilibrer le budget.

Le plan du gouvernement accordera la priorité aux investissements qui rapportent le plus pour la population de l'Ontario et qui protègent l'essentiel pour les particuliers, les familles et les entreprises de la province. Les programmes seront continuellement revus pour faire en sorte qu'ils soient efficents, efficaces et modernes, selon les pratiques exemplaires observées partout dans le monde.

Le gouvernement assure l'optimisation des ressources et donne la priorité aux dépenses qui, selon les prévisions, devraient générer des économies et faire éviter des coûts représentant environ huit cents par dollar dépensé en moyenne, sur la voie du retour à l'équilibre budgétaire. Cela permet au gouvernement de fournir, grâce aux mesures déjà annoncées et contenues

« Abordabilité et excellence ne sont pas incompatibles; ces concepts peuvent être jumelés en misant sur l'efficience, qui permet de composer avec l'impératif financier et de réaliser le souhait des Ontariennes et Ontariens que la prestation des services soit améliorée. »

Commission de réforme des services publics de l'Ontario, 2012

dans le présent budget, un allégement évalué à 26 milliards de dollars sur six ans pour apporter une aide indispensable aux particuliers, aux familles et aux entreprises de l'Ontario, tout en continuant d'éliminer le déficit.

Sur la voie vers l'équilibre budgétaire, on prévoit que les revenus totaux connaîtront une croissance annuelle de 3,0 %. En guise de comparaison, les dépenses de programmes pendant la même période devraient croître à un taux annuel moyen de 1,0 %.



## RAISON DU DÉFICIT : QU'EST-CE QUI A CAUSÉ LE DÉFICIT HÉRITÉ DE 15 MILLIARDS DE DOLLARS?

La LVTRF proposée exige que le gouvernement planifie un budget équilibré. Cependant, dans des circonstances extraordinaires, le gouvernement peut prévoir un déficit si celui-ci est conforme aux principes directeurs de la loi : viabilité, transparence, responsabilité, souplesse et équité. Pour plus de transparence, la loi exigerait que le gouvernement justifie cette décision dans l'introduction du budget de l'Ontario.

Les conclusions de la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) ont révélé que le gouvernement a hérité d'un déficit de 15 milliards de dollars en 2018-2019 du gouvernement précédent. Cette situation est surtout attribuable à des niveaux intenables de dépenses qui ont donné lieu à des déficits structurels et à la forte dépendance sur les revenus ponctuels au cours des dernières années, ce qui a aggravé davantage le problème budgétaire.

Tel qu'exposé dans le présent budget, le plan du gouvernement visant à éliminer le déficit de la province est ancré dans les principes qui orientent la politique financière de l'Ontario. Le plan est **transparent** : le gouvernement a accepté publiquement toutes les recommandations de la Commission, y compris l'adoption du traitement comptable proposé par la vérificatrice générale de l'Ontario pour les charges liées aux régimes de retraite et le refinancement du rajustement global ainsi que le retrait des cibles d'économies non attribuées. Ces rajustements des charges ont ajouté 6,4 milliards de dollars au déficit de la province en 2018-2019.

« Si les dépenses avaient augmenté en fonction de la croissance démographique, les dépenses en 2017-2018 auraient été inférieures de 31,9 milliards de dollars soit, en tout, 331 milliards de dollars de moins sur 15 ans. »

EY Canada, 2018<sup>1</sup>

Le budget sera équilibré de façon **responsable** : le gouvernement a adopté une approche mesurée et responsable pour équilibrer le budget, en vue d'assurer la viabilité à long terme des finances de la province sans dépendre de hausses d'impôts, de solutions ponctuelles ou de compressions budgétaires qui sapent les programmes et les services cruciaux. Le plan est **souple** et des éléments de prudence sont enchaînés pour permettre à la province de réagir aux changements de circonstances, le cas échéant.

Le plan du gouvernement assure la **viabilité** à long terme des finances de la province en instaurant une stratégie d'allégement du fardeau de la dette visant à réduire le ratio de la dette nette au PIB en deçà du taux hérité de 40,8 % d'ici 2022-2023. Ainsi, le plan du gouvernement favorise l'**équité** en s'assurant que les générations futures ne seront pas accablées par un niveau insoutenable d'endettement.

En ancrant le plan financier de la province dans ces principes, le gouvernement s'assure que l'équilibre budgétaire n'est pas une fin en soi, mais contribue à protéger les soins de santé, l'éducation et les autres services essentiels, plaçant la santé financière à long terme de la province au coeur de la politique financière du gouvernement.

<sup>1</sup> EY Canada. *Gestion de la transformation. Un plan d'action pour la modernisation de l'Ontario*, [https://files.ontario.ca/ey\\_report\\_2018\\_fr.pdf](https://files.ontario.ca/ey_report_2018_fr.pdf).

## PLAN DE REDRESSEMENT DE L'ONTARIO – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

(en milliards de dollars)

	Chiffres	Chiffres	Perspectives à moyen terme			Plan de redressement	
	réels	provisoires <sup>1</sup>	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
	2017-2018	2018-2019					
<b>Revenus</b>							
Impôt sur le revenu des particuliers	32,9	35,0	36,6	38,2	39,0	40,1	42,1
Taxe de vente	25,9	27,9	28,1	28,9	29,9	31,0	32,2
Impôt des sociétés	15,6	15,2	15,2	15,7	16,3	16,9	17,9
Contribution-santé de l'Ontario	3,7	3,8	4,0	4,2	4,4	4,6	4,8
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,9	6,0	6,1	6,2	6,2	6,2	6,2
Tous les autres impôts et taxes combinés	15,7	15,6	16,2	16,7	16,2	16,4	17,0
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>99,7</b>	<b>103,6</b>	<b>106,1</b>	<b>109,8</b>	<b>111,9</b>	<b>115,2</b>	<b>120,2</b>
Gouvernement du Canada	24,9	25,0	25,5	26,6	27,2	28,2	29,0
Revenus tirés des entreprises publiques	6,2	4,9	5,8	6,2	6,9	7,0	7,2
Autres revenus non fiscaux	19,9	17,4	16,8	17,2	17,6	18,1	18,6
<b>Total des revenus</b>	<b>150,6</b>	<b>150,8</b>	<b>154,2</b>	<b>159,8</b>	<b>163,7</b>	<b>168,5</b>	<b>175,1</b>
<b>Programmes</b>							
Secteur de la santé	59,3	62,2	63,5	64,6	65,3	66,2	67,9
Secteur de l'éducation <sup>2</sup>	27,3	29,1	29,8	29,8	30,1	30,1	30,2
Secteur de l'éducation postsecondaire et formation	11,2	12,1	11,4	11,5	11,7	12,1	12,5
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires	16,4	17,0	16,7	16,5	16,0	15,7	15,6
Secteur de la justice	4,8	5,0	4,9	4,8	4,7	4,7	4,7
Autres programmes	23,3	24,6	23,8	24,7	26,0	27,0	26,7
<b>Total des programmes</b>	<b>142,4</b>	<b>150,0</b>	<b>150,1</b>	<b>151,9</b>	<b>153,8</b>	<b>155,8</b>	<b>157,6</b>
Intérêt sur la dette	11,9	12,5	13,3	13,7	14,4	14,9	15,5
<b>Total des charges</b>	<b>154,3</b>	<b>162,5</b>	<b>163,4</b>	<b>165,6</b>	<b>168,2</b>	<b>170,7</b>	<b>173,2</b>
<b>Excédent/(Déficit) avant réserve</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(11,7)</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(4,6)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>1,9</b>
Réserve	–	–	1,0	1,0	1,0	1,3	1,6
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(11,7)</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(5,6)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>0,3</b>
Dette nette exprimée en pourcentage du PIB	39,2	40,2	40,7	40,7	40,6	39,8	38,6

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.<sup>2</sup> Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus sous Autres programmes.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.



## Renseignements détaillés sur les revenus

Des perspectives détaillées sur les revenus sont présentées conformément à Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières proposée. Les prévisions tiennent compte des engagements stratégiques du gouvernement.

Les principaux éléments pris en compte dans les prévisions de revenus comprennent ce qui suit :

- perspectives de croissance économique prudentes;
- ententes fédérales-provinciales et formules de financement actuelles;
- plans d'activités des ministères, des entreprises publiques et des organismes de services.

Les perspectives de revenus sont présentées en détail plus loin dans le présent document. Pour en savoir plus, voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, et l'Annexe intitulée *Les mesures fiscales en détail*.

## Renseignements détaillés sur les charges de programmes

Pour équilibrer le budget tout en protégeant l'essentiel pour la population de l'Ontario, le gouvernement s'est employé à transformer les programmes, non seulement pour trouver des gains d'efficacité et des économies, mais également pour moderniser les services et les rendre plus accessibles.

Plusieurs programmes ont été rationalisés de manière à centraliser les fonctions administratives. Ainsi :

- Six organismes provinciaux de santé et les réseaux locaux d'intégration des services de santé ont été combinés en un seul organisme, Santé Ontario, afin de simplifier la surveillance des soins de santé et de réduire la bureaucratie liée aux services de santé ainsi que l'administration régionale en vase clos, ce qui permettra de réaliser des économies annualisées de plus de 350 millions de dollars à la fin du processus.
- Un modèle de chaîne d'approvisionnement intégré a été créé pour fusionner les pratiques d'approvisionnement entre les secteurs, ce qui contribuera à réduire les dépenses pour le gouvernement et la bureaucratie pour les fournisseurs, tout en assurant le déplacement harmonieux des produits dans la province. Cette initiative devrait permettre de réaliser des économies annualisées de 1 milliard de dollars.
- Tous les ministères ont cerné des gains d'efficience administrative de 4 %, ce qui représentera des économies cumulatives de 1,7 milliard de dollars d'ici 2023-2024.

Plusieurs programmes ont été réaménagés afin que les dépenses portent sur ce qui compte le plus pour la population de l'Ontario, à savoir :

- Le gouvernement réforme le système d'aide sociale en simplifiant la structure des taux, en réduisant l'administration, en éliminant les règles inutiles et en fournissant plus d'occasions d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan de l'emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale, ce qui donnerait des économies annuelles de 1 milliard de dollars à la fin du processus.
- Il oriente les prestations du programme Assurance-santé Plus vers les personnes qui en ont le plus besoin : les enfants et les jeunes de moins de 25 ans qui ne sont pas couverts par un régime d'assurance privé, générant des économies annualisées d'au moins 250 millions de dollars.
- Il réforme le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour que les générations futures d'étudiantes et d'étudiants ontariens puissent accéder au soutien financier pour les études postsecondaires et on réduit de 10 % des frais de scolarité pour les étudiants canadiens. Le RAFEO redeviendra un programme axé sur les besoins. On estime que les changements apportés au RAFEO se traduiront par des économies d'au moins 325 millions de dollars par année.
- Il réalise de grands progrès pour rendre la main-d'œuvre plus moderne et plus efficace tout en s'assurant que les services de première ligne et les travailleurs sont protégés. Par exemple, la taille de la fonction publique de l'Ontario a déjà été réduite de 3,5 % par attrition seulement. Des mesures supplémentaires comme des initiatives favorisant les départs volontaires entraîneront ultérieurement d'autres réductions et gains d'efficience.

En maîtrisant les coûts et en donnant la priorité aux dépenses, le gouvernement procure, grâce aux mesures déjà annoncées et à celles prévues dans le présent budget, un allégement évalué à 26 milliards de dollars sur six ans pour apporter une aide indispensable aux particuliers, aux familles et aux entreprises de l'Ontario, tout en continuant d'éliminer le déficit. Par exemple, le gouvernement propose d'instaurer un crédit d'impôt

remboursable au titre des coûts de la garde d'enfants qui fournirait jusqu'à 6 000 \$ par enfant de moins de sept ans, jusqu'à 3 750 \$ par enfant de sept à 16 ans et jusqu'à 8 250 \$ par enfant ayant un handicap grave. Il offre aussi un programme d'allégement des tarifs d'électricité plus transparent et plus responsable aux familles, aux agriculteurs et aux petites entreprises. En même temps, il réduit les coûts du système d'électricité, notamment en annulant plus de 750 contrats d'énergie renouvelable inutiles et en réduisant le coût des programmes de conservation pour se concentrer sur les programmes les plus économiques et efficents.

« Nous croyons que les Ontariennes et Ontariens peuvent prendre et mettre en oeuvre le genre de décisions sensées qui permettront de régler le dilemme de la province sur le plan financier tout en protégeant le plus possible les programmes publics dont dépend la population de l'Ontario et qui constituent, dans plusieurs cas, une source de fierté justifiable. »

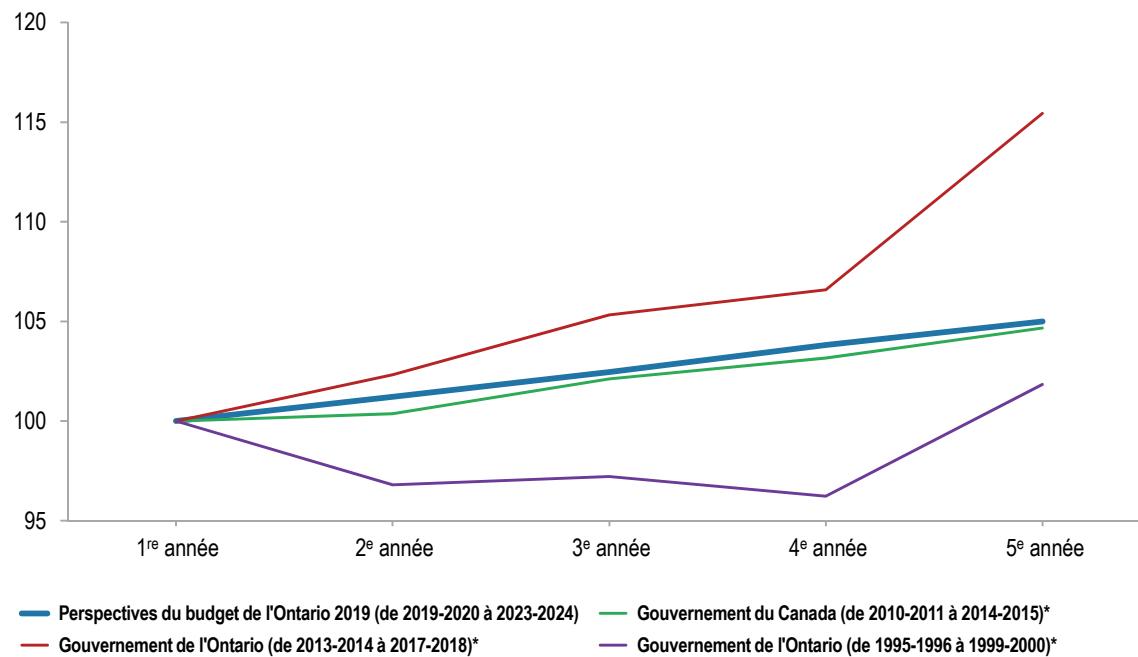
Commission de la réforme des services publics de l'Ontario, 2012



L'approche qu'adopte le gouvernement pour juguler la croissance des dépenses et trouver des économies est responsable et pragmatique. Les charges de programmes augmenteront à un taux annuel moyen de 1,0 % entre 2018-2019 et 2023-2024. Cela dénote une plus grande responsabilité financière que la croissance des charges enregistrée sous le gouvernement précédent, laquelle a culminé à un taux de croissance sur 12 mois de 8,3 % entre 2016-2017 et 2017-2018. De plus, comparativement aux efforts des gouvernements précédents pour réaliser des économies, l'approche du présent gouvernement se révèle responsable et mesurée.

## LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE DE L'ONTARIO COMPARATIVEMENT AUX AUTRES GOUVERNEMENTS

Indice de croissance des dépenses de programmes sur 5 ans



\* Données fondées sur des chiffres réels provenant des Comptes publics. Les chiffres peuvent tenir compte des redressements.

Bien que le rétablissement de l'équilibre budgétaire exige des décisions difficiles et des compromis, il s'agit aussi d'une occasion de repenser le fonctionnement du gouvernement et la prestation, par l'ensemble du secteur parapublic, des services et des programmes sur lesquels la population ontarienne compte chaque jour. C'est pourquoi le gouvernement continuera de passer en revue les programmes pour s'assurer qu'ils sont efficents et viables, et qu'ils donnent des résultats pour la population de l'Ontario, qui doit avoir la certitude que le gouvernement gère prudemment l'argent des contribuables.

Les perspectives des charges sont présentées en détail plus loin dans le présent document. Pour en savoir plus, voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, et l'Annexe intitulée *Les mesures fiscales en détail*.



## Autres hypothèses liées au plan de redressement

La réserve est établie à 1,0 milliard de dollars à moyen terme et passera à 1,3 milliard de dollars en 2022-2023 et à 1,6 milliard de dollars en 2023-2024. Lors de la dernière année du plan de redressement, cela représentera plus que le double du niveau prévu dans le budget de 2018.

On ne s'attend pas à ce que le ratio de la dette nette au PIB dépasse le point culminant de 40,8 % cerné par la Commission en 2018-2019 et on prévoit qu'il baissera à 38,6 % d'ici la fin de la période d'application du plan de redressement.

## LE DÉFI QUE POSE LA DETTE POUR L'ONTARIO

La dette nette de la province a augmenté pour se chiffrer à plus de un tiers de un billion de dollars. Selon les prévisions du gouvernement, le coût du service de la dette devrait s'établir à 13,3 milliards de dollars en 2019-2020. C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures pour alléger le fardeau de la dette et rétablir la santé financière de la province dans un délai raisonnable et réaliste.

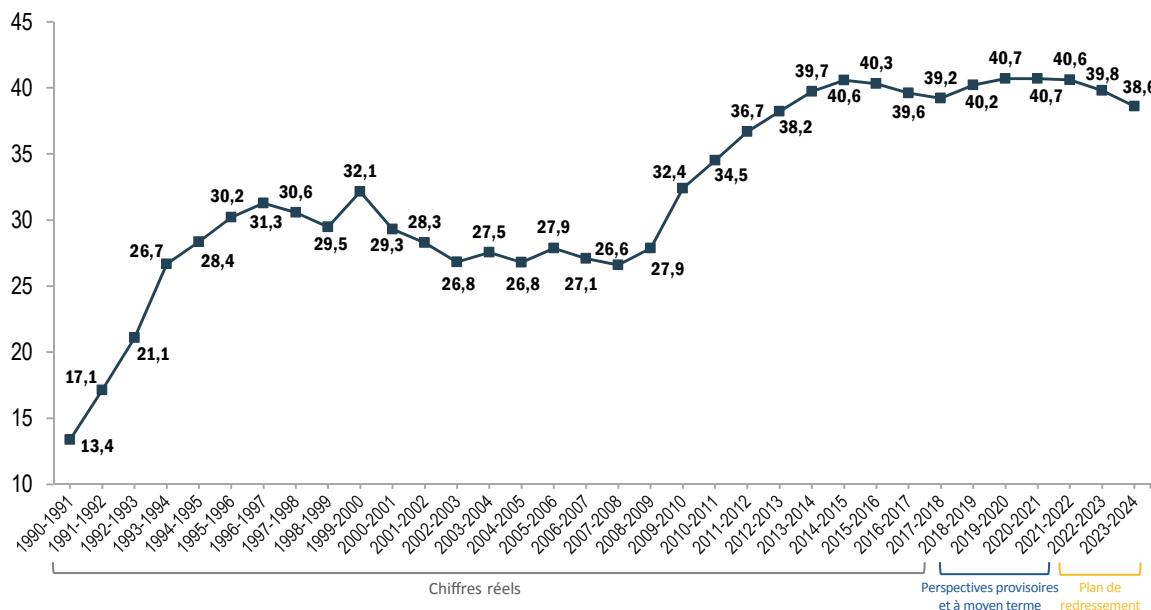
### LE FARDEAU DE LA DETTE DE L'ONTARIO EN CHIFFRES EN 2019-2020

- Dette nette de presque 360 000 000 000 \$
- Intérêt sur la dette de plus de 13 300 000 000 \$

Grâce à la mise en oeuvre de la stratégie d'allégement du fardeau de la dette, le gouvernement énonce clairement son intention de ramener le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario à des niveaux plus soutenables et de le réduire à un niveau inférieur aux prévisions de la Commission qui l'a établi à 40,8 % pour 2018-2019. D'ici la fin du plan de redressement, le ratio de la dette nette au PIB devrait avoir diminué pour se chiffrer à 38,6 %.

### RATIO DE LA DETTE NETTE AU PIB

En pourcentage



*Nota :* À compter de 2005-2006, la dette nette a été redressée pour inclure la dette nette du secteur parapublic. La dette nette a été redressée à compter de 2001-2002 pour tenir compte des redressements découlant de la révision du traitement comptable des régimes de retraite conjoints.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La province a exécuté un programme d'emprunts à long terme de 39,6 milliards de dollars en 2018-2019. Ce montant dépasse tout autre programme d'emprunts annuel des cinq prochaines années, y compris l'exercice 2019-2020 où il devrait enregistrer une baisse de 3,6 milliards de dollars pour s'établir à 36,0 milliards de dollars. À mesure que diminuera le déficit, une part de plus en plus grande de l'emprunt servira à refinancer la dette venant à échéance plutôt qu'à financer de nouvelles dettes. D'ici la fin du plan de redressement en 2023-2024, le programme d'emprunts devrait s'élever à 36,6 milliards de dollars, un montant inférieur à la dette venant à échéance cette année-là.

Le tableau ci-dessous fournit de plus amples renseignements sur le fardeau de la dette et le programme d'emprunts de l'Ontario. Pour plus de détails, voir le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*.

## PROGRAMME D'EMPRUNTS DE L'ONTARIO

(en milliards de dollars)

	Variation en EÉA <sup>1</sup> 2018	cours d'exercice	Chiffres provisoires <sup>2</sup> 2018-2019				Perspectives à moyen terme		Plan de redressement	
			2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	
Déficit/(Excédent)	14,5	(2,8)	11,7	10,3	6,8	5,6	3,5	(0,3)		
Investissement dans les immobilisations	12,8	(0,9)	11,9	11,6	11,1	10,5	9,0	9,3		
Redressements sans effet sur la trésorerie	(7,4)	1,1	(6,3)	(7,7)	(7,7)	(7,7)	(8,0)	(8,1)		
Prêts à Infrastructure Ontario	0,4	(0,2)	0,1	0,2	0,1	0,2	(0,2)	(0,1)		
Autres prêts/investissements nets	(0,0)	(0,8)	(0,8)	0,7	0,0	(0,3)	(0,2)	(0,1)		
Dette arrivant à échéance/Règlement	21,9	(0,0)	21,9	27,5	26,4	24,1	31,2	37,0		
<b>Total des besoins en matière de financement</b>	<b>42,1</b>	<b>(3,5)</b>	<b>38,6</b>	<b>42,5</b>	<b>36,8</b>	<b>32,5</b>	<b>35,3</b>	<b>37,6</b>		
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,0)	0,0	(0,0)	–	–	–	–	–		
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	–	–	–	(1,2)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)		
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie, des équivalents	3,5	9,8	13,3	(5,3)	(3,0)	–	–	–		
Emprunts anticipés de 2017-2018	(12,4)	–	(12,4)	–	–	–	–	–		
<b>Total des emprunts à long terme sur les marchés publics</b>	<b>33,2</b>	<b>6,3</b>	<b>39,6</b>	<b>36,0</b>	<b>32,8</b>	<b>31,5</b>	<b>34,3</b>	<b>36,6</b>		
<b>Dette venant à échéance exprimée en pourcentage des emprunts à long terme</b>	<b>66 %</b>		<b>55 %</b>	<b>76 %</b>	<b>81 %</b>	<b>77 %</b>	<b>91 %</b>	<b>101 %</b>		

<sup>1</sup> Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018 (EÉA).

<sup>2</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

## PERSPECTIVES DU PLAN D'IMMOBILISATIONS DE L'ONTARIO

Le gouvernement a pris l'engagement d'investir dans l'infrastructure de la province, notamment de réaliser des investissements stratégiques dans les transports en commun et les autoroutes, ainsi que dans les écoles et les hôpitaux. Les investissements prévus pour 2019-2020 totalisent 14,7 milliards de dollars et reflètent l'engagement d'investir environ 144 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

L'automne dernier, le gouvernement s'est engagé à passer en revue les investissements prévus en infrastructure afin de donner la priorité aux projets qui améliorent vraiment la vie quotidienne des citoyens, tout en optimisant l'argent des contribuables. Lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir, la province a surévalué ses engagements d'investissements en infrastructure d'une année à l'autre. Pour les cinq exercices entre 2013-2014 et 2017-2018, les investissements réels en infrastructure ont été, en moyenne, inférieurs de 17 % aux montants prévus.

À compter de 2019-2020, le plan du gouvernement prévoit que le niveau des investissements en infrastructure sera plus soutenable. Il tient aussi compte de prévisions plus现实的 des échéanciers de construction des projets d'envergure, vu les modèles réels de dépenses.

### DÉPENSES LIÉES À L'INFRASTRUCTURE<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

Secteur	Perspectives à moyen terme			Plan de redressement		Total sur 10 ans
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
<b>Transports</b>						
Transports en commun	5 527	5 499	5 295	5 702	7 224	66 723
Routes provinciales	2 754	2 723	2 538	2 527	2 347	22 085
Autres – transports, biens et planification	284	213	167	180	194	1 722
<b>Santé</b>						
Hôpitaux	2 357	2 214	2 724	2 387	2 310	26 989
Autres – santé	255	239	269	321	309	3 313
<b>Éducation</b>						
2 435	2 205	2 081	1 862	1 806	19 479	
<b>Éducation postsecondaire et formation</b>						
Collèges et autres	299	327	278	262	140	2 115
Universités	52	71	64	119	106	1 077
<b>Services sociaux</b>						
299	176	240	272	281	2 505	
<b>Justice</b>						
762	813	719	581	510	4 829	
<b>Autres secteurs<sup>2</sup></b>						
1 599	1 963	2 066	1 727	1 588	12 803	
<b>Total des dépenses liées à l'infrastructure</b>	<b>16 623</b>	<b>16 444</b>	<b>16 441</b>	<b>15 939</b>	<b>16 814</b>	<b>163 641</b>
Moins : Contributions d'autres partenaires <sup>3</sup>	1 891	2 050	2 033	1 929	1 748	19 433
<b>Total<sup>4</sup></b>	<b>14 732</b>	<b>14 394</b>	<b>14 407</b>	<b>14 010</b>	<b>15 066</b>	<b>144 208</b>

<sup>1</sup> Comprend les intérêts capitalisés durant la construction, les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, ainsi que les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure provinciale; de même que les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes provinciaux dont les résultats ne sont pas consolidés.

<sup>2</sup> Comprend l'administration du gouvernement, les ressources naturelles et les secteurs de la culture et du tourisme.

<sup>3</sup> Les contributions d'autres partenaires se rapportent aux investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

<sup>4</sup> Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Voici quelques-uns des changements importants qui ont découlé de l'examen du gouvernement :

- accorder la priorité aux projets hospitaliers visant à éliminer la médecine de couloir;
- marquer une pause quant au financement en immobilisations pour un train à grande vitesse et examiner activement des solutions pour augmenter la vitesse des trains et les niveaux de services le long des couloirs ferroviaires actuels dans le sud-ouest de l'Ontario;
- annuler la construction d'un tronçon de contournement pour les trains de marchandises en raison d'améliorations des services le long du corridor ferroviaire de Kitchener de GO Transit qui sont planifiées ou déjà en vigueur, dans le cadre du programme d'expansion du réseau ferroviaire GO;
- revoir l'ordre de priorité des projets de transport en commun dans la ville de Toronto, compte tenu de l'annonce de quatre nouveaux projets prioritaires;
- réaligner le financement pour la construction de nouvelles écoles et les services de garde d'enfants, compte tenu de changements quant à la priorité des investissements dans le secteur;
- réduire le financement pour de grands projets d'immobilisations visant le premier cycle et les cycles supérieurs.

L'engagement du gouvernement de réduire le ratio de la dette nette au PIB en deçà du taux hérité de 40,8 % d'ici 2022-2023 est soutenu par les résultats de l'examen des investissements prévus en infrastructure. Un plan d'immobilisations plus responsable que celui du gouvernement précédent réduira de 10 milliards de dollars les exigences d'emprunt prévues par la province au cours des cinq prochaines années, diminuant ainsi les nouveaux emprunts et les frais d'intérêt.



Chapitre 1

# UN PLAN POUR LA POPULATION



## SECTION A : RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE MANIÈRE RESPONSABLE ET VIABLE

### INTRODUCTION

Le rétablissement de la confiance, de la transparence et de la responsabilité forme la base sur laquelle repose le plan du gouvernement visant à édifier une administration financièrement responsable et à protéger les services publics cruciaux.

Le gouvernement a hérité d'une situation financière difficile léguée par le gouvernement précédent. Pour la plupart des 15 dernières années, un niveau de dépenses insoutenable s'est soldé par des déficits structurels et une augmentation sans précédent de la dette publique.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018 (Énoncé économique de l'automne 2018)*, le gouvernement a présenté une nouvelle approche en matière de finances publiques qui remplira trois objectifs importants : rétablir l'équilibre budgétaire, alléger le fardeau de la dette et renforcer la reddition de comptes et la transparence. Il est résolu à atteindre ces objectifs et à rétablir la viabilité financière de la province.

#### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« La Chambre de commerce de l'Ontario applaudit votre gouvernement pour avoir affirmé à maintes reprises son engagement à l'égard de la difficile tâche de restaurer l'équilibre budgétaire, la première étape étant le budget 2019. »

Rocco Rossi, président et directeur général,  
Chambre de commerce de l'Ontario

Le gouvernement respecte son engagement de ranimer la confiance dans les finances de l'Ontario en mettant la province sur la voie de l'équilibre budgétaire d'une manière responsable et pragmatique. Le budget de l'Ontario de 2019 présente un plan de retour à l'équilibre d'ici 2023-2024 ainsi qu'un plan visant à redresser la dette héritée de l'administration précédente par le truchement d'une stratégie d'allégement du fardeau de la dette. Le retour à l'équilibre et l'allégement du fardeau de la dette contribueront à faire en sorte que les hôpitaux, les écoles et les autres services publics importants soient dotés du financement viable nécessaire pour les générations futures.

La modernisation des règles qui régissent la planification financière constitue un élément important de l'engagement du gouvernement à rétablir la confiance, la transparence et la responsabilité. À cette fin, il a déposé la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières. Ce projet de loi met la viabilité au cœur de la planification budgétaire de l'Ontario, et accroît la transparence et la reddition de comptes. En outre, elle contient des dispositions qui accentuent la surveillance et instaure des mesures de conformité et de mise en application véritables visant les élus qui n'adhèrent pas aux principes de transparence auxquels la population est en droit de s'attendre.

Le gouvernement est déterminé à établir un processus visant la surveillance et l'examen continus de tous les programmes et services afin de s'assurer que toutes les dépenses publiques procurent les meilleurs résultats possibles à la population de l'Ontario. En fonction des recommandations provenant de l'examen ligne par ligne d'EY Canada, le gouvernement a enclenché un processus de planification pluriannuelle. Ce faisant, il a trouvé des gains d'efficience qui devraient générer des économies et des évitements de coûts d'environ huit cents sur chaque dollar dépensé en moyenne d'ici l'atteinte de l'équilibre tout en protégeant l'essentiel et en préservant les postes de première ligne.

Grâce à ces économies et à l'optimisation de la valeur des deniers publics, le gouvernement est en mesure de prévoir un allégement fiscal bienvenu de 26 milliards de dollars pour les particuliers, les familles et les entreprises de l'Ontario au cours des six prochaines années, tout en éliminant le déficit hérité de l'administration précédente.

En vue d'améliorer la responsabilité et la transparence, le gouvernement a mis sur pied un Comité de la vérification et de la responsabilisation pour veiller à l'optimisation de chaque denier public et donner suite à chacune des recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances.

Par ailleurs, le gouvernement défend les intérêts des contribuables de l'Ontario et met de l'avant leurs priorités auprès du gouvernement fédéral.

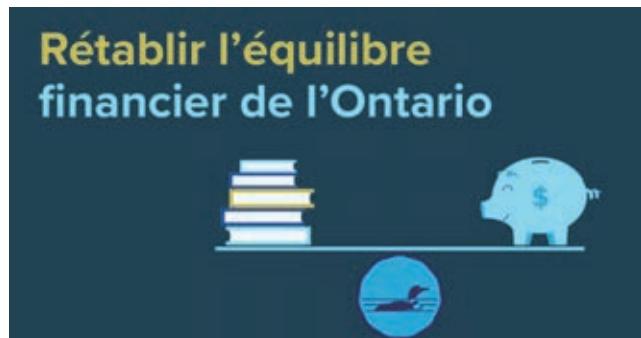
Dans son budget de 2019, le gouvernement pour la population de l'Ontario énonce les mesures décisives qu'il prend pour rétablir la confiance dans les finances publiques et définir sa vision de l'avenir pour la province.

## ÉQUILIBRER LE BUDGET DE FAÇON RESPONSABLE

Le gouvernement remplit sa promesse d'équilibrer le budget selon un échéancier raisonnable et responsable. Le plan d'atteinte de l'équilibre est soutenu par des décisions à long terme, lui permettant de repenser la prestation des programmes et des services et de centrer les ressources sur les priorités de la population.

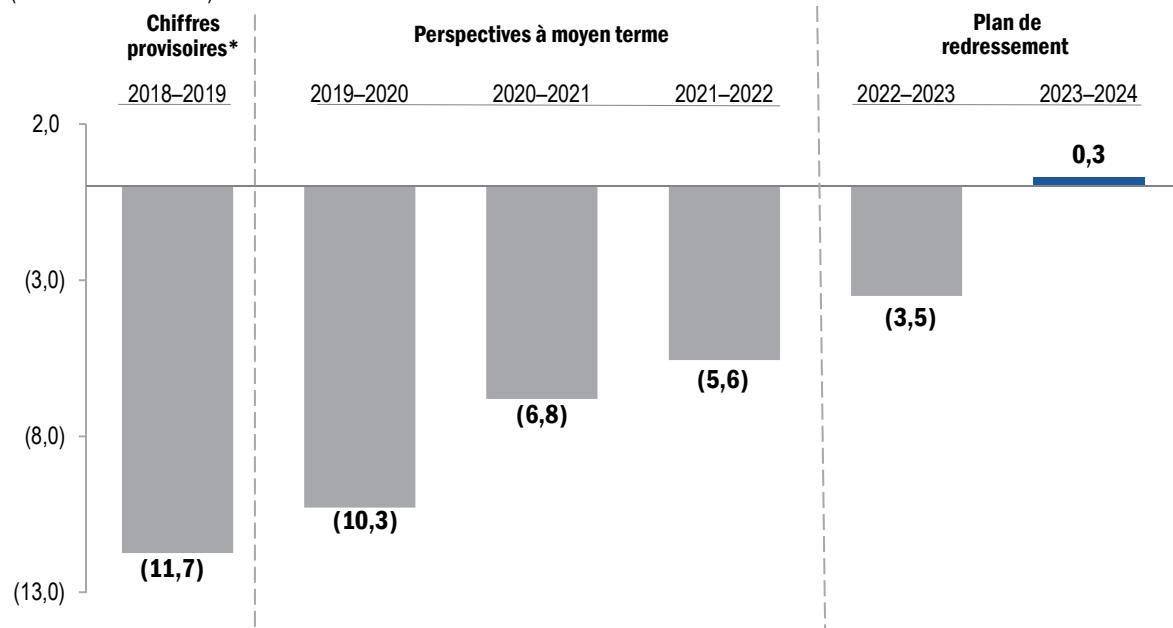
L'équilibre budgétaire ne constitue pas une fin en soi, mais un impératif financier et moral qui est dans l'intérêt public.

Depuis le début de l'exercice 2008-2009, la dette nette s'est accrue de 183 milliards de dollars, ce qui a freiné la capacité de la province de rétablir l'équilibre budgétaire. Chaque dollar affecté au service de la dette est un dollar qui pourrait servir à embaucher du personnel infirmier, à rénover une école ou à accorder un allégement fiscal aux particuliers et aux familles à revenu faible ou moyen. En outre, l'équilibre budgétaire fera en sorte que les entreprises reprendront confiance dans l'Ontario comme destination propice à l'investissement, ce qui créera des emplois et accentuera l'essor économique. L'équilibre budgétaire permettra d'atténuer la vulnérabilité de la province aux secousses économiques, comme les ralentissements attribuables à des facteurs externes, et de réduire l'accumulation de la dette puisque le gouvernement n'aura plus à emprunter pour assumer ses coûts de fonctionnement.



**Graphique 1.1**  
**RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE L'ONTARIO**

Équilibre budgétaire  
 (en milliards de dollars)



\* Représentent les prévisions du budget de l'Ontario 2019 pour l'exercice 2018-2019.

*Nota :* Comporte une réserve pour protéger la province contre des variations négatives imprévues dans ses revenus et charges. La réserve est établie à 1 milliard de dollars par année de 2019-2020 à 2021-2022, à 1,3 milliard de dollars en 2022-2023 et à 1,6 milliard de dollars en 2023-2024.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## **S'ATTAQUER AU FARDEAU DE LA DETTE**

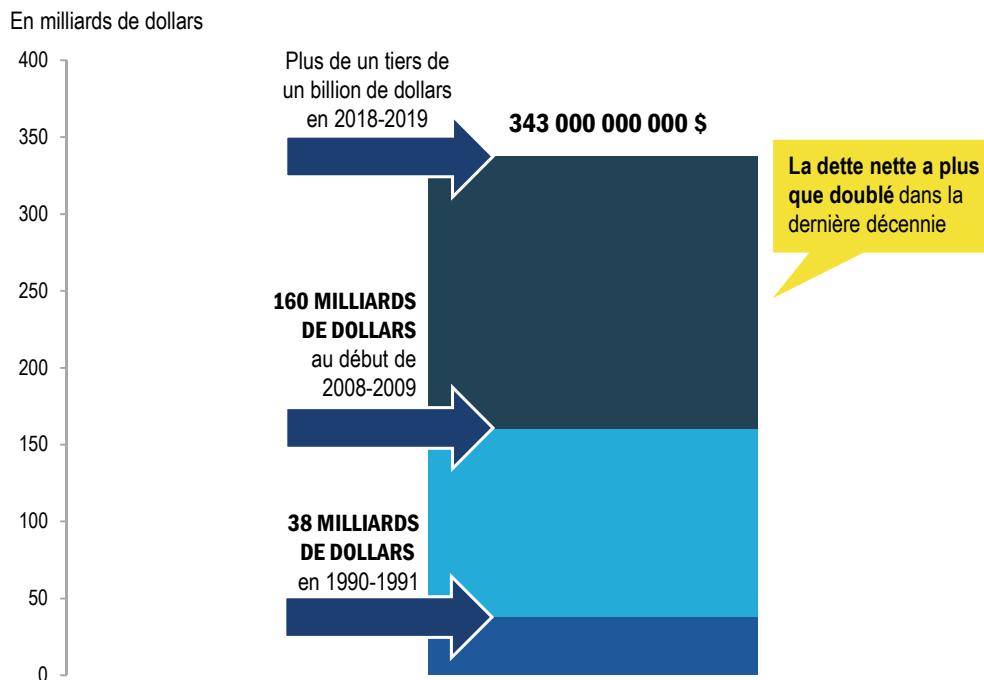
Contracter une dette pour faire un investissement à long terme, par exemple un prêt hypothécaire pour acheter un logement, peut avoir une incidence bénéfique à long terme. Là où le bât blesse, c'est lorsqu'une dette sert à assumer les dépenses d'un mois à l'autre. Cette situation nuit au bilan financier global des particuliers. Tout comme les familles ne peuvent pas vivre indéfiniment à crédit, le gouvernement ne peut pas indéfiniment ajouter à la dette. Malheureusement, les administrations précédentes ont fermé les yeux sur cette réalité pendant trop longtemps. Lorsque la dette échappe à tout contrôle, les frais d'intérêt risquent d'être intenables, la capacité du gouvernement de réagir à un ralentissement économique risque d'être revue à la baisse, la cote de solvabilité de l'Ontario risque d'être abaissée et l'avenir des générations futures risque d'être hypothéqué. Voilà les problèmes qui se dessinent à l'horizon si la province ne prend pas de mesure dès maintenant.

Le gouvernement pour la population de l'Ontario prend les choses en main en résolvant les problèmes dont il a hérité. Il assume la responsabilité de remédier à la mauvaise gestion des exercices précédents et formule un plan pour s'attaquer au fardeau de la dette.

## Le fardeau de la dette en chiffres

Au cours de la dernière décennie seulement, la dette nette de l'Ontario a plus que doublé, passant de 160 milliards de dollars lors de la dernière grande récession à un peu plus de un tiers de un billion de dollars. Avec une dette nette prévue de 343 milliards de dollars pour la période 2018-2019, l'Ontario continue d'avoir la dette infranationale la plus élevée au monde.

**Graphique 1.2**  
**CROISSANCE DE LA DETTE NETTE**

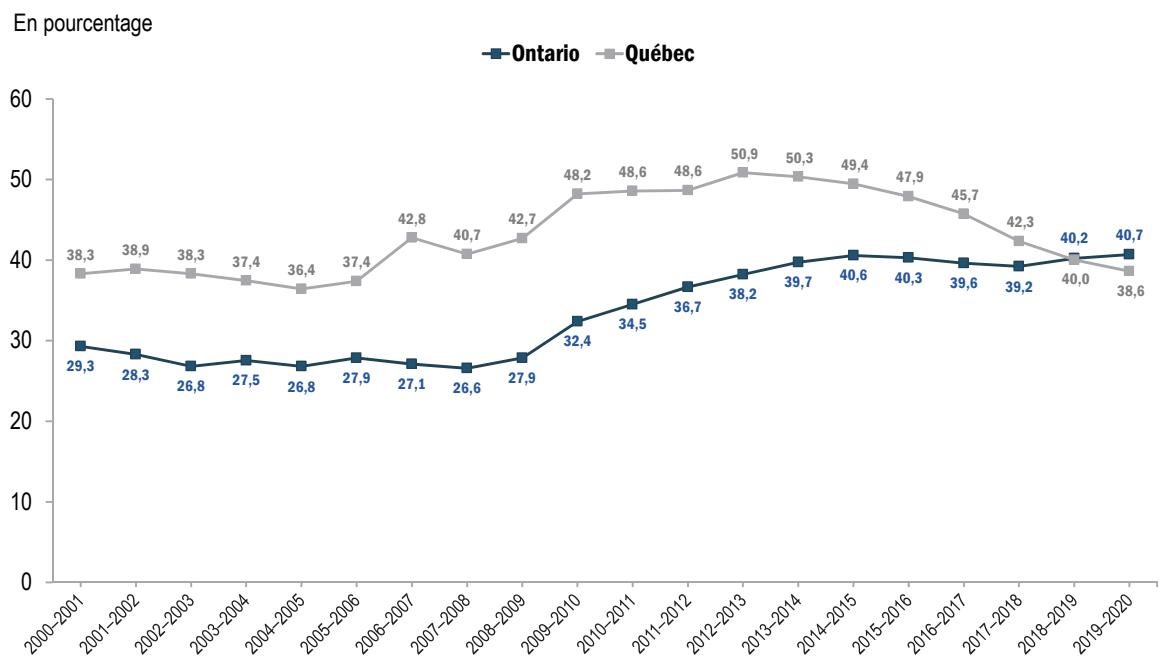


Source : Office ontarien de financement.

## Mesures pour rétablir l'avantage concurrentiel de l'Ontario

Sur le plan de la dette nette au PIB, l'Ontario ne fait pas belle figure comparativement aux autres territoires de compétence. En effet, la province affichait un ratio dette nette au PIB de 29,3 % en 2000-2001, bien en deçà de celui du Québec, qui s'établissait alors à 38,3 %. Durement touchées par la dernière grande récession, ces deux provinces ont accru leur dette pour instaurer des plans de relance. Cependant, le Québec a élaboré un plan pour rétablir l'équilibre budgétaire qu'il a mis à exécution. Par contre, l'ancien gouvernement de l'Ontario a continué d'engager des dépenses insoutenables et d'avoir recours aux revenus non récurrents pour améliorer la situation. Par conséquent, les ratios dette nette au PIB des deux provinces ont convergé, et on s'attend à ce que celui du Québec soit inférieur à celui de l'Ontario à l'exercice 2018-2019. Voilà qui atteste l'importance d'avoir en place un plan pour équilibrer le budget qui soit raisonnable et responsable et fondé sur des décisions à long terme judicieuses.

**Graphique 1.3**  
**DETTE NETTE AU PIB DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC**



*Nota : La dette nette a été retraitée pour inclure la dette nette du secteur parapublic depuis 2005-2006. Elle a été retraitée à compter de 2001-2002 pour tenir compte des rajustements découlant de la révision du traitement comptable des régimes de retraite conjoints.*

*Sources : Budgets du Québec et Comptes publics du Québec; Statistique Canada (octobre et novembre 2018), Le Conference Board du Canada (février 2019) et ministère des Finances de l'Ontario.*

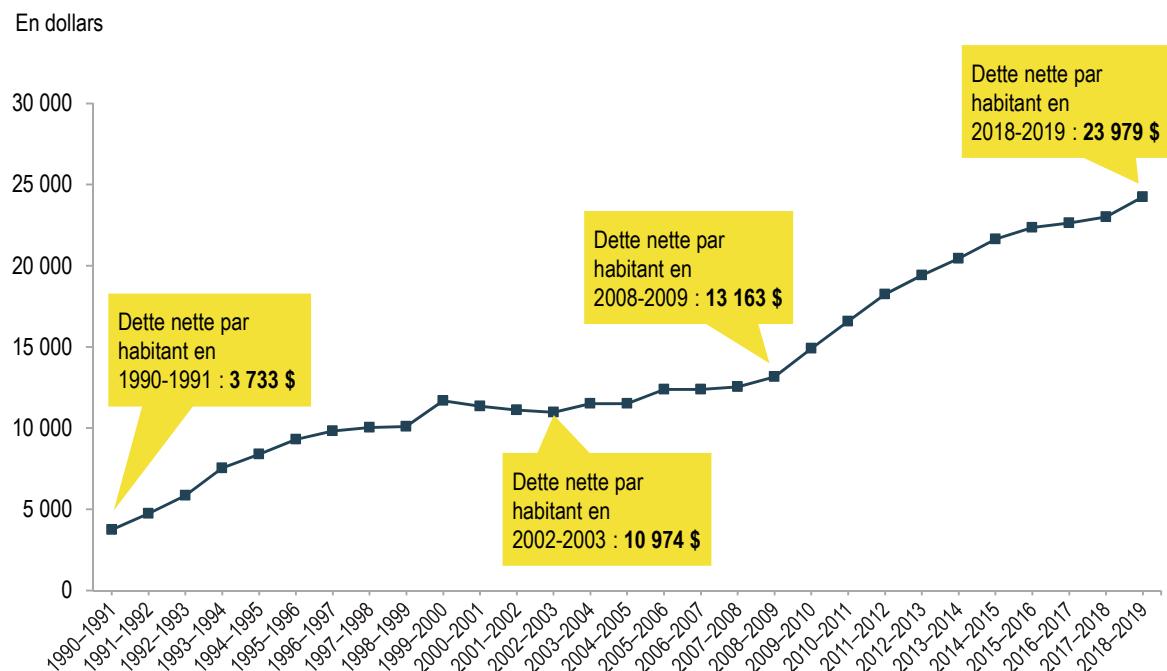
La dette nette de la province par habitant a augmenté, étant passée de 13 163 \$ par personne, ou de 52 652 \$ par famille de quatre personnes, au début du ralentissement économique mondial de 2008-2009, à une somme projetée de 23 979 \$ par habitant, ou de 95 916 \$ par famille de quatre personnes en 2018-2019. Comparativement aux autres provinces, l'Ontario avait le niveau d'endettement par habitant le plus élevé au Canada après Terre-Neuve-et-Labrador.

## Incidence de la dette publique sur le quotidien des familles

Tout comme les particuliers paient des intérêts sur le solde de leur carte de crédit et leurs prêts hypothécaires, le gouvernement paie des intérêts sur la dette publique. En 2019-2020, le gouvernement envisage d'affecter 13,3 milliards de dollars au service de la dette. Il s'agit du quatrième poste en importance du budget de l'Ontario, après la santé, l'éducation et les services sociaux. Cette charge est supérieure au budget annuel de la plupart des ministères provinciaux, y compris à la somme des dépenses de la province pour les collèges et les universités et pour l'aide aux étudiantes et aux étudiants. En outre, l'intérêt sur le service de la dette en 2019-2020 dépasse le déficit prévu de 10,3 milliards de dollars. Autrement dit, abstraction faite de ce coût, la province afficherait un budget équilibré. En effet, presque neuf cents sur chaque dollar perçu par la province sert à payer les intérêts; ce sont des sommes qui ne peuvent pas être retournées à la population ou investies dans ses priorités, comme les soins de santé et l'éducation.

Par ailleurs, les paiements d'intérêt élevés accentuent la vulnérabilité de l'Ontario au regard de secousses économiques. De plus, l'accroissement du fardeau de la dette peut nuire aux investissements dans la province et à l'essor économique de celle-ci. Ainsi, la dette nette de l'Ontario a joué dans les décisions des agences de notation d'abaisser la cote de solvabilité de la province six fois au cours des 10 dernières années.

**Graphique 1.4**  
**DETTE NETTE PAR HABITANT**



*Nota :* La dette nette a été retraitée pour inclure la dette nette du secteur parapublic, à compter de 2005-2006. Elle a été retraitée à compter de 2001-2002 pour tenir compte des rajustements découlant de la révision du traitement comptable des régimes de retraite conjoints.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

## L'impératif moral, budgétaire et économique de prendre des mesures

Le gouvernement a un impératif moral, budgétaire et économique de s'attaquer à la situation pressante de la dette et de rétablir la responsabilité et la confiance dans les finances de l'Ontario.

### **Graphique 1.5 MESURES VISANT À ALLÉGER LE FARDEAU DE LA DETTE**



#### **RENFORCER LES MESURES LÉGISLATIVES, ÉLIMINER LES ÉCHAPPATOIRES ET ASSURER LA CONFORMITÉ À LA LOI**

- Déposer de nouvelles mesures législatives qui exigerait l'adoption d'une stratégie d'allégement de la dette, notamment des objectifs visant la dette nette au PIB et la reddition de comptes annuelle sur les progrès réalisés
- Abroger la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario* pour veiller à ce que les excédents soient affectés à la réduction de la dette



#### **ADOPTER UNE APPROCHE DYNAMIQUE EN MATIÈRE D'ALLÉGEMENT DU FARDEAU DE LA DETTE PUBLIQUE**

- Rendre les programmes plus efficents et optimiser la valeur des deniers publics
- Examiner les programmes et mener des audits pour recenser le gaspillage et les inefficiences
- Rendre l'Ontario ouvert aux affaires
- Gérer les programmes d'emprunts de manière efficiente
- Établir une politique pour que tous les fonds de prévoyance et réserves inutilisés à la fin de l'exercice soient affectés à la réduction de la dette nette



#### **ACCROÎTRE LA REDDITION DE COMPTES SUR LA VIABILITÉ ET L'ABORDABILITÉ DE LA DETTE**

- Rendre compte en détail, dans le budget annuel, des objectifs et des mesures d'allégement de la dette ainsi que des progrès réalisés à cet égard
- Rendre compte d'autres indicateurs d'abordabilité et de viabilité de la dette, comme l'intérêt sur la dette par rapport au revenu

À l'aide des mesures précitées, le gouvernement s'engage à faire passer la dette nette dont il a hérité de l'administration précédente à moins de 40,8 % du PIB d'ici l'exercice 2022-2023. Cela contribuera à éviter que les générations futures héritent d'un fardeau causé par la mauvaise gestion financière passée.

## NOUVELLE LOI POUR RENFORCER LA RESPONSABILITÉ ET LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRES

Afin de rétablir la confiance de la population dans les finances publiques, le gouvernement doit absolument s'assurer de mettre en place un cadre législatif robuste qui oriente la budgétisation, met le public au cœur des décisions et tient les gouvernements responsables.

À cette fin et pour donner suite à la recommandation de la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission), le gouvernement a entrepris l'examen de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* afin d'en accroître l'efficacité à orienter la planification budgétaire et la présentation de rapports financiers du gouvernement.



« L'efficacité des règles financières dépend principalement de trois facteurs : simplicité, souplesse et capacité de mise en application. Ces trois caractéristiques sont très difficiles à atteindre simultanément et, par le passé, on a eu du mal à trouver le juste équilibre lors des réformes. »

Fonds monétaire international, 2018<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Luc Eyraud, Xavier Debrun, Andrew Hodge, Victor Duarte Lledo et Catherine A. Pattillo, *Second-Generation Fiscal Rules: Balancing Simplicity, Flexibility, and Enforceability*, 2018.  
<https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2018/04/12/Second-Generation-Fiscal-Rules-Balancing-Simplicity-Flexibility-and-Enforceability-45131>

Le gouvernement a terminé son examen de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*. Afin de rétablir la responsabilité, la transparence et la confiance dans les finances de l'Ontario, le gouvernement propose de moderniser le cadre législatif par le dépôt de la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières pour remplacer la loi existante. Il s'agit de la première refonte importante de la législation financière de l'Ontario en 15 ans. La loi proposée présente des caractéristiques qui contribueront à rétablir la viabilité et la confiance dans les finances de la province.

**Graphique 1.6**

## **RENFORCER LA RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE ET LA REDDITION DE COMPTES**



### **Viabilité**

Mettre la viabilité au cœur de la politique budgétaire de l'Ontario



### **Transparence**

Accroître la transparence et la reddition publique de comptes



### **Responsabilité**

Affirmer la responsabilité et la conformité

## **GESTION BUDGÉTAIRE RESPONSABLE**

Rétablissement la confiance du public dans les finances publiques de l'Ontario

## La viabilité au cœur de la politique budgétaire de l'Ontario

Lors du dépôt de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, la dette nette s'élevait à 143 milliards de dollars et le ratio de la dette nette au PIB, à 26,8 %.

Malheureusement, dans les années qui ont suivi le dépôt de la Loi, le

gouvernement précédent a choisi de déroger aux principes directeurs y étant prescrits à maintes reprises, et essuyé des déficits pendant 10 exercices consécutifs. Ce faisant, la dette nette de la province a plus que doublé. C'est ce que révèlent les constatations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission), selon lesquelles le ratio de la dette nette au PIB est passé à 40,8 %<sup>3</sup>. Le gouvernement a l'obligation de s'attaquer au fardeau de la dette provinciale par égard aux générations futures et pour le bilan financier à long terme de l'Ontario. La loi proposée met l'accent sur la viabilité budgétaire et l'allégement de la dette; elle exigerait du gouvernement qu'il :

- crée une stratégie d'allégement du fardeau de la dette qui prévoirait, entre autres, que le ministre des Finances énonce ses objectifs de ratios de la dette nette au PIB et ses plans d'allégement du fardeau de la dette dans le budget annuel en plus de rendre compte des progrès effectués dans le budget suivant. La toute première stratégie d'allégement du fardeau de la dette se trouve plus loin dans la présente section;
- élabore la politique financière de l'Ontario en tenant compte de la situation budgétaire de la province, notamment du fardeau de la dette, sous l'angle de la viabilité à long terme.

---

« La politique budgétaire actuelle n'est pas viable à long terme. »

Bureau du directeur parlementaire du budget,  
*Rapport sur la viabilité financière de 2017*<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Bureau du directeur parlementaire du budget, Canada, *Rapport sur la viabilité financière de 2017*. Dans son rapport de 2018, le directeur parlementaire du budget a maintenu les constatations du rapport antérieur selon lequel la politique budgétaire n'était pas viable à long terme.

<sup>3</sup> Pour assurer l'uniformité et la comparabilité des données entre les perspectives actuelles, la ligne de base prévue par la Commission et les résultats de l'exercice précédent, l'estimation de la dette nette en pourcentage des prévisions du PIB par la Commission est passée de 40,5 % à 40,8 % dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*.

## Accroître la transparence et la reddition de comptes

La loi proposée traduit l'engagement du gouvernement à faire preuve d'ouverture et de transparence au sujet de l'état des finances publiques. Le gouvernement précédent a publié quatre rapports sur les perspectives économiques à long terme après la date limite prévue par la loi. En outre, il y a eu publication tardive ou non-publication de huit des 14 derniers rapports *Finances du troisième trimestre*. Comme le recommandait la Commission, le gouvernement doit, dans la préparation des rapports financiers, prioriser la transparence à l'intention des contribuables.

Afin de fournir une plus grande certitude au public et aux intervenants sur la date de publication des principaux rapports financiers, la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières exigerait du gouvernement qu'il :

- publie le budget au plus tard le 31 mars, soit avant le début du nouvel exercice, sauf dans les années où des élections générales ont lieu, pour donner à un gouvernement nouvellement élu le temps de créer son premier plan financier pluriannuel.

La Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières permettrait aussi d'étoffer les exigences quant au contenu des rapports financiers en vue d'en accroître la transparence, exigeant du gouvernement qu'il :

- justifie les déficits dans l'introduction du budget – l'administration précédente a essuyé des déficits pendant 10 exercices consécutifs expliquant rarement pourquoi;
- rende compte plus en détail de son plan d'atteinte de l'équilibre budgétaire, en présentant des estimations des principales composantes du revenu et des dépenses ainsi que des prévisions et des hypothèses sous-jacentes, et qu'il établisse le ratio prévu de la dette nette au PIB pour la période du plan.

Pour de plus amples renseignements sur les nouvelles directives améliorées visant la présentation de l'information financière de l'Ontario, consulter la section *Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref – Plan visant à équilibrer le budget : le plan de redressement de l'Ontario*.

## Renforcer la responsabilité à l'aide de la conformité

En renforçant la responsabilité du gouvernement, la loi proposée permet au gouvernement de franchir un pas vers le rétablissement de la confiance du public dans les finances de l'Ontario et énoncerait de quelle manière il serait tenu responsable :

- d'instituer la Garantie de responsabilité du premier ministre et du ministre qui témoignera de l'engagement du ministre en matière de responsabilité, de transparence et de confiance en imposant des pénalités pécuniaires au premier ministre et au ministre des Finances pour cause d'échéance ratée;
- d'exiger de la vérificatrice générale de l'Ontario qu'elle examine chaque année la conformité du ministre à la loi proposée.

---

### **GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE**

#### **Unique au Canada**

La garantie accroîtrait la responsabilité envers la population de l'Ontario en :

- exigeant du premier ministre et du ministre des Finances qu'ils assument une pénalité de 10 % de leur traitement (ce qui représente actuellement environ 9 240 \$ et 4 930 \$ respectivement) pour chaque échéance de publication de rapport public ratée;
- exigeant du ministre des Finances qu'il affiche publiquement une déclaration expliquant la raison d'être du retard de publication d'un rapport public et la nouvelle date de publication.

Conformément à la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières, la publication tardive des rapports ci-dessous entraînerait des pénalités pécuniaires et l'obligation de faire une déclaration publique à cet effet comme l'exigerait la garantie :

<b>Rapport</b>	<b>Échéance</b>
Budget*	31 mars
Finances du premier trimestre	15 août
Revue de mi-exercice (énoncé économique d'automne)	15 novembre
Finances du troisième trimestre	15 février
Rapport sur les perspectives économiques à long terme	Deux ans après une élection générale
Comptes économiques de l'Ontario trimestriels	Dans les 45 jours suivant la publication du guide des comptes des revenus et des dépenses – système de comptabilité nationale, Statistique Canada

\* Sauf pour les exercices au cours desquels il y a une élection générale

---

## Consolider les mesures législatives, éliminer les échappatoires et assurer la conformité à la loi

La Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières proposée aurait des caractéristiques qui renforceraient les exigences visant la gestion de la dette, la responsabilité et la conformité.

Dans le cadre des réformes législatives proposées, le gouvernement vise aussi à éliminer une échappatoire de longue date en révoquant la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*. Ainsi, à l'exercice 2007-2008, cette loi a permis au gouvernement précédent de dépenser les fonds excédentaires par rapport aux résultats attendus plutôt que d'exiger leur affectation à la réduction de la dette. Si la loi était abrogée, le gouvernement veillerait à ce que tout excédent soit dirigé vers la réduction de la dette. Le gouvernement se montre respectueux des deniers publics, et mise sur son engagement à rétablir la confiance et la responsabilité dans les finances de la province.

---

### **MESURES PROPOSÉES**

- Mettre en oeuvre la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières qui forcerait le gouvernement à établir une stratégie d'allégement du fardeau de la dette et à rendre compte des progrès réalisés par rapport à cette stratégie dans le budget annuel.
  - Éliminer les échappatoires utilisées par l'administration précédente.
-

## Approche dynamique en matière de réduction de la dette dans les finances publiques

Afin de s'assurer qu'il réalise des progrès réels au chapitre de l'allégement de la dette, le gouvernement adopte une approche dynamique en matière d'allégement du fardeau de la dette mettant, dans les faits, cette question au coeur de chacune de ses décisions.

Le gouvernement doit jouer un rôle prépondérant pour faire de l'Ontario une destination attrayante où investir en misant sur l'équilibre budgétaire et le rétablissement de la viabilité financière.

Conjuguée à une approche rigoureuse en matière de dépenses, l'atteinte de l'équilibre envoie un signal fort : la province est bien gérée et il fait bon y faire des affaires. D'ailleurs, le monde entier prendra conscience que l'Ontario est déterminé à alléger sa dette, que son économie est dorénavant efficiente et qu'il peut répondre efficacement aux besoins des entreprises et de sa population.

L'Ontario administre son programme d'emprunt de manière responsable. Il procède dans le respect de la population et des entreprises de la province en instaurant sans cesse des gains d'efficience dans le mode d'emprunt afin de réduire l'intérêt sur la dette. Pour protéger la province contre l'augmentation des taux d'intérêt, le gouvernement a prolongé l'échéance de sa dette afin de diminuer le montant devant être refinancé chaque année. Cette stratégie ressemble à celle des propriétaires de logement qui prolongent la durée de leur prêt hypothécaire pour se protéger contre une hausse des taux d'intérêt hypothécaires.

## Accroître la reddition de comptes en matière de viabilité et d'abordabilité de la dette

Conformément à la Loi proposée, le gouvernement serait tenu de rendre compte annuellement des progrès réalisés par rapport aux buts et aux plans établis dans sa stratégie d'allégement du fardeau de la dette, notamment le ratio dette nette au PIB prévu. L'exigence accrue en matière de rapports annuels ferait en sorte que le gouvernement renseignerait la population sur les progrès effectués. De plus, la production de rapports annuels donne suite à la recommandation de la vérificatrice générale de l'Ontario voulant que le gouvernement ait un plan d'allégement du fardeau de la dette et fasse des mises au point publiques régulières.

Le gouvernement est aussi déterminé à faire preuve de transparence concernant l'amélioration des perspectives économiques découlant de ces mesures, notamment en indiquant au public la proportion de chaque denier public servant à payer l'intérêt sur la dette. Pour de plus amples renseignements, consulter le chapitre 4 : *Emprunts et gestion de la dette*, notamment les prévisions sur le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus.

## STRATÉGIE D'ALLÉGEMENT DU FARDEAU DE LA DETTE

La stratégie d'allégement du fardeau de la dette énonce des mesures claires pour gérer la dette qui permettront au gouvernement de continuer à investir dans les priorités chères à la population, comme les soins de santé et l'éducation. La stratégie donne suite à l'engagement que le gouvernement a pris dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* ainsi qu'aux recommandations de la Commission. Le gouvernement publiera des rapports d'étape sur la stratégie dans tous ses budgets.

### RÉDUCTION DU RATIO DE LA DETTE NETTE AU PIB

La stratégie d'allégement du fardeau de la dette repose sur l'engagement de faire passer, d'ici 2022-2023, le ratio de la dette nette au PIB sous le pourcentage de 40,8 % du PIB prévu par la Commission pour 2018-2019. Le gouvernement sera ainsi en mesure de poursuivre ses investissements dans la protection des services qui sont chers à la population et de veiller à ce que les générations futures n'héritent pas d'un fardeau causé par la mauvaise gestion budgétaire.

### Résumé des progrès sur la mise en oeuvre et mesures à l'appui – budget de 2019

Le gouvernement prévoit un déficit de 11,7 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui représente une amélioration de 3,3 milliards de dollars par rapport aux prévisions de la Commission qui l'établissait à 15,0 milliards de dollars. À moyen terme, le gouvernement s'attend à la réduction graduelle du déficit jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire d'ici 2023-2024, ce qui est raisonnable et responsable. Le plan de redressement financier soutient l'allégement du fardeau de la dette, et favorisera la viabilité future des finances de la province.

Le gouvernement a aussi mené un examen des dépenses en immobilisations afin de prioriser les projets ayant une incidence réelle sur le quotidien de la population, ce qui s'est traduit par un niveau plus viable de dépenses prévues en infrastructure. Grâce à un plan d'immobilisations plus responsable que celui de l'administration précédente, les besoins d'emprunt prévus seront diminués de 10 milliards de dollars sur cinq ans, ce qui permettra au gouvernement de réduire la dette nette projetée et les frais d'intérêt d'une somme cumulative de 0,3 milliard de dollars.

Le plan d'équilibre budgétaire repose sur la planification pluriannuelle exhaustive qui donne lieu à des gains d'efficience permanents dépassant l'horizon de l'exercice 2018-2019. De fait, les efforts que le gouvernement a déployés à ce jour devraient générer des économies et des évitements de coûts d'environ 8 % en moyenne d'ici le retour à l'équilibre budgétaire en 2023-2024, soit environ huit cents sur chaque dollar dépensé.



Comme le recommandait la Commission, le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars afin de protéger les perspectives financières contre des variations défavorables des charges et des revenus prévus de la province en 2018-2019. À la fin de l'exercice, la réserve n'avait pas été utilisée. Par conséquent, le gouvernement l'a affectée à la dette, ce qui est en phase avec les mesures d'allégement du fardeau de la dette.

En outre, le gouvernement est résolu à affecter le solde du fonds de prévoyance, le cas échéant, à la réduction du déficit en 2018-2019.

## **OPTIMISER LES DENIERS PUBLICS**

Le gouvernement sait que chaque dollar compte. Soucieux d'optimiser la valeur de chaque denier public dépensé, il affectera dorénavant tous les fonds inutilisés à la fin de l'exercice au redressement de la dette.

Misant sur cette mesure, le gouvernement dirige aussi les réserves et les fonds de prévoyance non utilisés vers la réduction de la dette nette provinciale.

Afin de protéger la province contre une hausse des taux d'intérêt, le gouvernement a prolongé l'échéance de sa dette de façon à réduire le montant à refinancer chaque année. En 2018-2019, seulement, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 9,6 milliards de dollars dont l'échéance dépasse 30 ans. Fort d'une certitude concernant les paiements d'intérêt à long terme, le gouvernement peut se concentrer sur l'affectation des ressources disponibles à la protection de ce qui est essentiel pour la population.

## **S'attaquer au problème de la dette**

Le gouvernement reconnaît que la situation de la dette de l'Ontario risque de devenir insoutenable. Malgré son approche responsable en matière d'emprunt, la hausse des frais d'intérêt, qu'on estime actuellement à 13,3 milliards de dollars en 2019-2020, pourrait nuire à la capacité du gouvernement de faire des investissements durables dans les programmes publics vitaux sur lesquels la population compte, d'une part, et de réagir aux revers futurs de l'économie, d'autre part.

Le gouvernement doit absolument s'attaquer au problème de la dette s'il veut avoir la souplesse nécessaire pour soutenir en permanence l'essor économique de la province et protéger les services essentiels pour les générations futures. En réduisant le fardeau de la dette, il disposerait aussi des ressources qui lui permettraient de faire face à une récession.



## Section A : Rétablir l'équilibre budgétaire de manière responsable et viable

C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures visant l'allégement du fardeau de la dette et le rétablissement du bilan financier de la province dans un échéancier raisonnable et pratique. Sa stratégie de réduction de la dette repose sur un objectif clair : la diminution, d'ici 2022-2023, du ratio de la dette nette au PIB pour le ramener à moins de 40,8 %, ratio dont il a hérité du gouvernement, par la mise en oeuvre de mesures utiles qui produiront des résultats.

L'équilibre budgétaire et la gestion du fardeau de la dette de la province ne constituent pas une fin en soi, mais le seul moyen de faire en sorte que les hôpitaux, les écoles et les autres services publics essentiels sont dotés du financement viable nécessaire pour que les générations futures en jouissent.

## **UN PLAN POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS TOUT EN GÉRANT LES DÉPENSES DE MANIÈRE RESPONSABLE**

Toutes les entreprises prospères se prêtent à une planification stratégique pour établir leurs buts et objectifs et le cours de leurs activités. Le gouvernement de l'Ontario doit les imiter. C'est pourquoi il a pris des mesures immédiates pour maîtriser les dépenses et un engagement ferme en matière de rigueur budgétaire. Par ailleurs, il a retenu les services d'experts indépendants pour examiner les dépenses publiques et aider à jeter les bases solides d'un processus exhaustif de planification pluriannuelle. Ces mesures se traduisent par des gains d'efficience et une meilleure gestion des dépenses afin d'améliorer les services et les résultats pour la population de l'Ontario. À ce jour, les efforts déployés devraient générer des économies et des évitements de coûts d'environ huit cents par dollar dépensé en moyenne d'ici l'atteinte de l'équilibre budgétaire tout en priorisant ce qui est essentiel pour la population et en préservant les postes de première ligne. Afin de tirer tous les avantages possibles de son plan, le gouvernement devra déployer des efforts soutenus, se concentrant sur la gestion financière pendant les cinq prochaines années.

### **CENTRER LES PROGRAMMES POUR TIRER LE MAXIMUM D'AVANTAGES**

Le gouvernement de l'Ontario corrige l'Assurance-santé Plus afin que ceux qui en ont le plus besoin en bénéficient. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, les enfants et les jeunes de moins de 25 ans qui sont couverts par des assureurs privés seront remboursés par ces derniers pour leurs médicaments sur ordonnance admissibles, tandis que ceux qui ne sont pas couverts par des régimes privés continueront d'être couverts par le gouvernement. Ce régime sera abordable – permettant des économies annuelles d'au moins 250 millions de dollars – et fera en sorte que les enfants et les jeunes continuent de recevoir les médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin.

### **Contrôle immédiat des dépenses**

Le gouvernement a démontré son engagement à maîtriser les dépenses inutiles et à optimiser chaque dollar dépensé. Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* et le récent document *Finances du troisième trimestre de 2018-2019* indiquent tous deux que le gouvernement a pris un certain nombre de mesures immédiates lui ayant permis de cerner des économies possibles, notamment :

- un gel de l'embauche, sauf pour les services essentiels de première ligne;
- un gel des dépenses discrétionnaires;
- l'annulation de tous les services par abonnement;
- des restrictions sur les dépenses relatives aux déplacements, aux repas et à l'accueil.

---

### **METTRE FIN À LA « FOLIE DU MOIS DE MARS »**

La fin de l'exercice du gouvernement peut donner lieu à une frénésie de dépenses non planifiées et souvent inutiles. C'est ce qu'on appelle communément la « folie du mois de mars ».

Pour régler ce problème, le gouvernement a indiqué, le 13 février 2019, que tous les ministères devaient limiter leurs dépenses aux engagements contractuels et aux responsabilités et exigences découlant des lois pour assurer la prestation des services de base à la fin de l'exercice.

Le gouvernement continuera d'exercer une surveillance accrue des dépenses discrétionnaires pour veiller à ce que les contribuables soient respectés tout au long de l'exercice.

---

Misant sur cette approche, le gouvernement affecte la réserve et les fonds de prévoyance inutilisés en fin d'exercice à la réduction de la dette nette de la province.

## **FAVORISER LE RENDEMENT DES CADRES DU SECTEUR PUBLIC**

La population de l'Ontario compte sur les services que les organismes du secteur public dispensent. Parallèlement, la province doit rétablir la viabilité de ses finances et maximiser les ressources.

Au cours de l'été 2018, le gouvernement s'est engagé à examiner la rémunération des cadres du secteur public et à adopter une nouvelle approche qui reconnaît la valeur des chefs de file qui obtiennent de meilleurs résultats pour la population de l'Ontario tout en optimisant l'utilisation de l'argent des contribuables.

Cet examen a révélé que les pratiques utilisées dans le secteur public permettaient des rajustements automatiques de la rémunération des cadres sans égard aux résultats obtenus. Ces pratiques ne permettent pas de récompenser l'excellence ni d'améliorer les services publics.

Le gouvernement adopte désormais une approche qui met un terme aux hausses automatiques de la rémunération des chefs de file du secteur public. En vertu du nouveau cadre, la rémunération au rendement ne peut être accordée qu'à ceux qui atteignent les résultats audacieux visés par la province. Les rajustements de la rémunération seraient contrôlés et seuls les cadres atteignant les résultats fondés sur les priorités seraient admissibles.

En vue de l'adoption de cette approche, le gouvernement propose des modifications à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* et consulte des employeurs afin d'établir des priorités propres aux secteurs que doivent respecter tous les dirigeants.

Ces exigences favoriseront une culture de l'excellence plutôt que de droits acquis. Cela signifie que le coût de toute hausse de la rémunération serait plus que compensé par les objectifs transformationnels atteints par les cadres. Les contribuables ontariens ne s'attendent à rien de moins.

## PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT À L'EXAMEN LIGNE PAR LIGNE

Pour mieux se préparer à faire sa planification future, le gouvernement a, en juillet 2018, lancé un appel d'offres auprès d'experts indépendants prêts à examiner les dépenses publiques des 15 dernières années. Il a retenu les services d'EY Canada pour faire le travail, qui consistait à comparer les charges et les taux de croissance à ceux des autres provinces. Le cabinet a aussi été chargé de recenser les possibilités de moderniser les programmes et services.



EY Canada a examiné plus de un demi-million de lignes de données financières. Cette analyse détaillée révèle que le gouvernement précédent a permis une croissance des dépenses considérable et insoutenable. Si les charges avaient suivi la croissance démographique, le gouvernement précédent aurait dépensé 331 milliards de dollars de moins sur 15 ans. Par ailleurs, le gouvernement actuel n'aurait pas à composer avec une situation financière si difficile.

Malgré les défis qu'a mis en relief l'examen ligne par ligne, il nous est possible d'apporter des changements positifs pour faire en sorte que les finances de la province retournent à la viabilité financière tout en protégeant les services de base. Dans son rapport, EY Canada<sup>4</sup> formule quatre grandes recommandations afin d'aider à générer des gains d'efficience et des économies ainsi qu'à permettre la transformation des services publics pour les rendre plus pratiques :

- moderniser les services grâce à une meilleure utilisation du numérique et à des modèles de services partagés;
- trouver des moyens plus rentables d'administrer le gouvernement;
- s'assurer que les fonds versés par le gouvernement vont à ceux qui en ont le plus besoin;
- optimiser la valeur des biens immobiliers du gouvernement et utiliser de la manière la plus productive possible l'investissement des contribuables.

Le gouvernement pour la population de l'Ontario, soutenu par des experts de la fonction publique et d'ailleurs, a donné suite à l'examen ligne par ligne dans les sphères propices aux réformes intersectorielles ci-après qui amélioreront l'efficience du fonctionnement de l'État.

<sup>4</sup> EY Canada, *Gestion de la transformation – Un plan d'action pour la modernisation de l'Ontario*, 2018.  
<https://www.ontario.ca/fr/page/planifions-pour-la-prosperite-mettre-la-population-au-centre-de-la-prestation-des-services>.

**Graphique 1.7**

## PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT À L'EXAMEN LIGNE PAR LIGNE



### CONSOLIDATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Le gouvernement consolide les paiements de transfert dans de nombreux secteurs, notamment les soins de santé, les services sociaux et l'éducation, afin de réduire les frais administratifs, d'optimiser la valeur des deniers publics et d'améliorer l'expérience client et les résultats. En modernisant ces paiements, le gouvernement permettra à des partenaires prestataires de services de dévier plus de ressources aux services de première ligne plutôt qu'aux fonctions administratives.



### APPROVISIONNEMENT CENTRALISÉ

Le gouvernement centralise l'approvisionnement dans l'ensemble des secteurs public et parapublic de l'Ontario. En instaurant un système d'approvisionnement simplifié et collaboratif, il prévoit réaliser des économies de un milliard de dollars par année. Ce nouveau système simplifiera les interactions des entreprises de toute taille avec la province et exploitera l'innovation pour répondre aux besoins de la population de l'Ontario.



### GESTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le gouvernement procède à un examen pour étudier les options et les stratégies possibles de mise en oeuvre visant la réduction des chevauchements et l'assurance que les pratiques exemplaires en matière de gestion des immobilisations corporelles sont suivies. Ce travail devrait permettre d'améliorer la gestion et la planification, la prise de décisions organisationnelles et la transparence quant aux investissements dans les immobilisations.



### PRIORITÉ AU NUMÉRIQUE

Le gouvernement met l'accent sur le numérique dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental pour faciliter l'accès de la population de l'Ontario aux programmes et aux services, briser les cloisons et diminuer le fardeau et les coûts administratifs. Pour de plus amples renseignements, consulter la section B, *Priorité à la population*, du chapitre 1.



### SOUTIENS AUX ENTREPRISES

Le gouvernement examine les programmes de soutien aux entreprises pour recenser les possibilités d'optimiser la valeur des deniers publics. Il souhaite ainsi que ces programmes soient coordonnés et intégrés dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, et pouvoir démontrer qu'ils procurent des avantages pour la population et les entreprises de l'Ontario.

## À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

Le gouvernement a mené des consultations auprès de la population pour déterminer les améliorations souhaitées aux programmes et services. Les mesures qui suivent sont l'aboutissement du défi Grandes idées novatrices et du sondage Planifions pour la prospérité :

### La santé mentale

- Dégager du financement pour le traitement de la santé mentale et la lutte contre les dépendances de sorte que les services desservent la plus grande partie possible du territoire en trouvant des économies administratives dans le système.
- Créer un nouveau modèle de sites de consommation et de traitement des dépendances et de nouvelles cliniques d'accès rapide pour ce traitement afin d'aiguiller les personnes et de leur offrir des traitements spécialisés.

### Le développement rural et du Nord

- Libérer le potentiel de développement économique du Grand Nord par l'examen de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* dans le but d'alléger le fardeau bureaucratique et les restrictions.
- Veiller à ce que les soutiens à l'agriculture soient optimisés.

### La réduction des tracasseries administratives

- Simplifier les interactions des entreprises et des particuliers avec le gouvernement en facilitant les paiements et le dépôt de documents fiscaux et autres par voie électronique.

### Réduction des coûts pour la population de l'Ontario

- Mettre fin au programme Air pur pour les voitures de tourisme, réaliser des économies pour les contribuables et réduire le fardeau réglementaire pour les familles.
- Réduction des droits de scolarité de 10 % pour les étudiantes et étudiants canadiens dans les collèges et les universités.

### Le numérique

- Accroître l'utilisation de solutions électroniques dans le cadre de la stratégie Priorité au numérique en matière de santé, dotant les patients d'outils comme les consultations virtuelles, l'accès en ligne aux dossiers de santé et les soutiens numériques favorisant l'intégration des soins.

### Les services sociaux

- Remanier le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) pour regrouper les prestations et les suppléments complexes en une aide financière simplifiée pour les personnes gravement handicapées.
- Intégrer les soutiens à l'emploi de l'aide sociale aux services d'Emploi Ontario afin d'améliorer les résultats pour les personnes les plus vulnérables de la province, notamment les personnes handicapées.
- Rendre les soins dentaires plus accessibles aux personnes âgées à faible revenu en créant un programme de soins dentaires spécialisé.

## Planification pluriannuelle

Le gouvernement a entrepris un processus complet de planification pluriannuelle s'appuyant sur les constatations de l'examen ligne par ligne et les idées nouvelles issues du sondage Planifions pour la prospérité et du défi Grandes idées novatrices. Ce processus est guidé par le concept selon lequel la population est au cœur de toute l'entreprise gouvernementale. Le plan budgétaire du gouvernement priorise :

- l'atteinte de la viabilité budgétaire;
- la croissance de l'économie;
- l'Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi;
- la protection de l'essentiel.

Le gouvernement s'est fixé des objectifs clés, notamment l'élaboration par tous les ministères de plans concrets pour moderniser les programmes et éliminer les chevauchements. Il vise aussi à ce que les programmes et services chers à la population soient viables et produisent les résultats escomptés.

Le processus pluriannuel a donné ce qui suit :

- La création de plans à long terme pour accroître l'efficience et l'efficacité du gouvernement afin d'assurer la viabilité des dépenses gouvernementales et l'optimisation de la valeur des programmes et services.
- La réalisation d'économies administratives dans les ministères sans nuire aux services de première ligne. À cette fin, tous les ministères ont dû réaliser des économies de cette nature d'au moins 4 %.
- Un processus décisionnel fondé sur les données pour le gouvernement.
- L'élimination des cloisons et l'assurance que le gouvernement tient compte de la population de l'Ontario, de son emplacement, de ses prestataires de services, ainsi que de ses besoins et circonstances uniques.
- Une orientation vers la responsabilité et l'évaluation des résultats ayant comme objectif ultime le suivi des résultats et l'apport d'améliorations utiles aux services publics sur lesquels comptent les familles et les entreprises ontariennes.
- La modernisation des services et la réduction des tracasseries administratives pour offrir plus de commodité aux particuliers, aux familles et aux entreprises.

L'examen ligne par ligne et le processus de planification pluriannuelle exhaustive ont permis de recenser des possibilités de gains d'efficience qui permettront de limiter les dépenses publiques et d'améliorer les services à la population de l'Ontario. De fait, les efforts que le gouvernement a déployés à ce jour devraient générer des économies et des évitements de coûts d'environ 8 % en moyenne d'ici le retour à l'équilibre budgétaire en 2023-2024, soit environ huit cents sur chaque dollar dépensé.

### **RÉDUIRE LE GASPILLAGE ET TROUVER DES ÉCONOMIES ADMINISTRATIVES**

Le gouvernement éliminera aussi les multiples services téléphoniques, redondants et inutilisés qui lui permettront d'économiser 8 millions de dollars par année. Les lignes téléphoniques non essentielles au fonctionnement seront supprimées et le personnel sera outillé de téléphones de bureau ou cellulaires.

On a aussi éliminé les boîtes vocales pour les téléphones de bureau des employés qui n'ont pas besoin d'une telle option pour l'exercice de leurs fonctions et remplacé gratuitement des téléphones cellulaires désuets.

Ces changements traduisent l'engagement du gouvernement à rendre ses services et processus efficients et conformes à ses besoins fonctionnels tout en étant rentables.

### **MODERNISATION DU MARCHÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE L'ONTARIO**

Le Marché des produits alimentaires de l'Ontario est le plus grand centre de distribution en gros de fruits et de légumes du Canada. Il se classe parmi les quatre principaux centres de distribution du Canada et des États-Unis pour ce qui est du volume des produits distribués. Le marché, qui est situé à Toronto, est utilisé par les agriculteurs et autres participants à l'achat et à la vente des produits alimentaires, dont certains se déplacent sur de grandes distances pour s'y rendre.

La province est résolue à assurer la viabilité du marché pour les cinq, 10 et 50 prochaines années. Fidèle à cet engagement, elle explore les avenues à sa disposition visant à en assurer la réussite pour les agriculteurs, les entreprises et les contribuables. S'appuyant sur le rapport d'une tierce partie indépendante, un groupe consultatif et des chefs de file chevronnés de l'industrie agroalimentaire formuleront des idées et des observations sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario qui contribueront à moderniser le service et à équilibrer les besoins de tous les utilisateurs.

## OPTIMISATION DES BIENS IMMOBILIERS DE L'ÉTAT

Le gouvernement est résolu à simplifier le processus de vente des immeubles et propriétés dont il n'a plus besoin pour fournir des programmes afin de générer des revenus et d'économiser des deniers publics. Il réalise ces objectifs en optimisant son parc immobilier et les espaces de travail grâce à l'instauration d'un modèle de gestion coordonnée des bureaux et de processus de vente améliorés.

Le gouvernement continuera d'optimiser les revenus pour obtenir une juste valeur par la vente des bâtiments en surplus, ce qui lui évitera d'assumer les charges d'exploitation et obligations connexes.

L'Ontario va aussi de l'avant avec un nouveau type de partenariat avec le secteur privé pour optimiser les biens-fonds qui appartiennent à l'État et accroître le nombre d'usagers des transports en commun. Les nouvelles stations du réseau ferroviaire GO de Mimico et de Woodbine seront les premiers de nombreux projets qui seront réalisés sans frais pour les contribuables. Pour de plus amples renseignements, consulter la section B, *Priorité à la population*, du chapitre I.

Dans le cadre de son examen permanent du parc immobilier, le gouvernement évaluera aussi l'emplacement des sièges sociaux d'organismes comme TVOntario et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB).

Le gouvernement explore aussi la possibilité d'adopter un modèle de stationnements payants aux immeubles dont il est propriétaire, notamment certains établissements correctionnels et palais de justice.

## CENTRALISATION DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT

En mars, le gouvernement a annoncé son intention de mettre sur pied un système d'approvisionnement centralisé afin de tirer meilleur parti du pouvoir d'achat collectif du secteur public et parapublic. La simplification des processus d'approvisionnement parmi les fournisseurs et la consolidation des contrats de produits de soins de santé, des stimulateurs cardiaques aux bandages en passant par le matériel informatique et les logiciels dans l'ensemble du secteur public et parapublic de l'Ontario engendreront des économies considérables. Ainsi, le gouvernement prévoit réaliser des économies de un milliard de dollars par année.

Le nouveau système sera sous forme numérique et axé sur l'usager; il facilitera et accélérera la conduite des affaires avec le secteur public pour les entreprises petites ou grandes. Le gouvernement invitera les chefs de file de l'industrie et les intervenants dans l'ensemble des organismes provinciaux et du secteur parapublic à lui faire part de leur opinion sur la meilleure manière de centraliser le système d'approvisionnement de la province.

## **TRANSFORMATION DE LA GESTION DES ACTIFS ET DE L'APPROVISIONNEMENT EN INFRASTRUCTURE**

L'examen ligne par ligne a révélé une occasion de réaliser des gains d'efficience pour améliorer les résultats en infrastructure. À titre d'exemple, il n'existe à l'heure actuelle aucune façon uniforme et coordonnée pour les ministères de recueillir des données et de prendre des décisions en la matière. Donc, le gouvernement a lancé un projet de transformation de la gestion des immobilisations, englobant le mode de planification des investissements en infrastructure, leur priorisation et leur approvisionnement.

Un examen des approches commerciales a été entamé afin de déterminer un nouveau modèle d'exploitation de la gestion des immobilisations. Ce nouveau modèle éliminera les vases clos entre les ministères, les organismes et les partenaires du secteur parapublic assumant la responsabilité des immobilisations et atténuerait le chevauchement des fonctions de gestion des immobilisations et d'approvisionnement. Ce projet vise aussi à recenser les pratiques exemplaires qui : optimisent les immobilisations existantes et les nouveaux investissements; améliorent la prise de décision et la transparence; centralisent le partage de l'information et la planification en matière d'investissements dans les immobilisations; assurent un soutien pour la prestation des programmes, non seulement des projets.

## Gestion financière

### *Revue permanente des programmes*

Le gouvernement mettra aussi en place un processus de revue permanente des programmes. Il pourra ainsi faire en sorte que les services gouvernementaux répondent aux besoins de la population et recenser des façons de moderniser l'appareil gouvernemental et d'épargner. Les constatations tirées de ce processus révéleront des possibilités d'amélioration et des points à prendre en considération en vue de réformes futures. Le processus permanent sera appuyé par un système de gestion financière plus robuste.

### *Mise en oeuvre de la gestion du risque d'entreprise*

Faisant fond sur l'examen ligne par ligne d'EY Canada qui appelle à l'engagement soutenu à l'égard du processus décisionnel fondé sur des données probantes, notamment la prise en compte des risques d'affaires, le gouvernement met en oeuvre son programme de gestion du risque d'entreprise dans l'ensemble des ministères et des organismes provinciaux. Cela renforce notamment la capacité de gestion des risques et soutient la conception, le financement, la gestion et la prestation des services à la population de l'Ontario.

## Pour des organismes pertinents, efficents et efficaces

Fidèle à son engagement de rétablir la responsabilité et la confiance dans les organismes provinciaux, le gouvernement a entrepris l'élimination progressive du programme OntarioVert et de l'organisme Services de soutien à la personne autogérés Ontario dès le début de son mandat. Il a donné suite à cet engagement dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* en annonçant que la province prend des mesures pour assurer que tous les organismes provinciaux sont pertinents, efficents et efficaces, et que les contribuables en ont pour leur argent.

En novembre, un groupe de travail, composé de cinq députés de l'Ontario, a entamé son mandat visant l'examen exhaustif de tous les organismes provinciaux et soutenant l'engagement du gouvernement à rétablir la responsabilité et la confiance. À ce jour, il a examiné plus de 60 organismes, soit près du tiers des 190 et quelque organismes provinciaux.



Appuyé par des ministères, le groupe de travail cerne des possibilités qui permettraient :

- de faciliter des gains d'efficience immédiats;
- de faire en sorte que les organismes demeurent transparents et viables à long terme;
- d'assurer que les organismes utilisent l'argent des contribuables de façon appropriée et efficace;
- d'aligner les organismes sur les priorités actuelles du gouvernement;
- de veiller à ce les organismes possèdent des structures de surveillance appropriées.

Le travail du groupe s'harmonise avec les vastes efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la réalisation de ses priorités et transformer les modes de prestation de services, par exemple : l'examen de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, l'élargissement du mandat d'Infrastructure Ontario pour soutenir le développement des affaires et l'amélioration de la gouvernance à la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Par ailleurs, le groupe de travail se penche sur les possibilités de transformation des organismes gouvernementaux et d'autres entités qui pourraient mener à des dissolutions ou à des fusions afin de réaliser des économies et des gains d'efficience dans la prestation de services.

À ce jour, le groupe de travail a recommandé la dissolution de 10 organismes provinciaux parce qu'ils sont devenus inutiles ou parce qu'il existe des manières plus rentables d'atteindre leurs objectifs :

1. Conseil consultatif des questions de conservation liées au *Code du bâtiment* : Le ministère pourrait consulter des groupes de travail formés d'experts sur les questions de conservation liées au *Code du bâtiment* plutôt qu'un organisme provincial.
2. Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels : La refonte des services d'indemnisation des victimes en remplaçant le modèle décisionnel par un modèle administratif comportant moins d'embûches afin que les victimes reçoivent l'aide financière plus rapidement et plus efficacement. À compter de 2021-2022, le gouvernement réinvestira plus de 6 millions de dollars annuellement dans les services aux victimes.
3. Conseil du curriculum : Le ministère se fera conseiller sur certains points par les intervenants et groupes de travail d'experts plutôt que par cet organisme.
4. Comité consultatif des sciences judiciaires : Le ministère favoriserait le recours à un groupe de travail retenant les services d'experts sectoriels au besoin. Le ministère a déjà identifié des experts et des partenaires.
5. Comité consultatif sur les médicaments pour le bétail : Le mandat de l'organisme n'est plus pertinent étant donné les changements à la législation fédérale. Les consultations directes donneraient la souplesse nécessaire pour obtenir l'avis d'experts au besoin.
6. Centre d'assistance pour les appels en matière d'aménagement local : L'organisme a été créé en 2017 sans avoir été doté d'un financement suffisant. Les particuliers et les groupes communautaires pourront obtenir les conseils, les renseignements et les services dont ils ont besoin auprès d'autres entités.
7. Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario : Le processus de nomination peut être plus efficace s'il est assumé à l'extérieur des organismes. Le ministère continuera de faire appel aux membres du public possédant l'expertise nécessaire en vue d'évaluer les lauréats les plus méritants.
8. Conseil consultatif ontarien des investissements et du commerce : Cet organisme est inactif depuis 2010 et ne reçoit aucun financement. L'organisme n'a ni budget ni personnel. Le ministère peut consulter des experts externes au besoin.
9. Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants : Le gouvernement fédéral a annoncé la cessation du Programme d'immigration des investisseurs en 2014. L'Ontario n'accepte plus les allocations de fonds reliées aux investisseurs immigrants dans le cadre de ce programme. L'organisme est légalement tenu d'être en fonction jusqu'au remboursement des allocations restantes aux investisseurs en 2022-2023, après quoi, on propose de le dissoudre.
10. Société ontarienne d'hypothèques et de logement : Les activités et les obligations de cet organisme seront assumées par le ministère.

On prévoit que l'élimination de ces dix organismes et celle du programme OntarioVert ainsi que des Services de soutien à la personne autogérés générera plus de 125 millions de dollars sur cinq ans, en plus de permettre des efficiencies administratives par la réduction du nombre de personnes nommées.

Le groupe de travail poursuivra son examen de tous les organismes provinciaux qui aboutira à la prise de mesures, notamment la dissolution ou la fusion d'organismes ou autres améliorations pour assurer leur pertinence, efficience et efficacité. Collectivement, ces examens favoriseront la réalisation des priorités du gouvernement et amélioreront le mode de prestation des programmes et services.

## Interdiction aux organismes d'acheter des billets aux allocutions de politiciens

Le gouvernement procède à des changements qui interdiront aux ministères et aux organismes provinciaux d'utiliser les deniers publics pour acheter des billets d'événements lors desquels des politiciens s'adressent au public ou de parrainer ce type d'événement. Cela s'inscrit dans l'approche coordonnée du gouvernement en matière de gestion des dépenses et fait en sorte que l'argent des contribuables sert à leur offrir des services de meilleure qualité. Les organismes qui voudront se renseigner sur le contenu des présentations pourront demander un exemplaire de l'allocution en question.

Les modifications proposées à la *Loi sur l'administration financière* auraient pour but d'empêcher les ministères, les organismes et les entités du secteur de l'électricité d'acheter des billets à tout événement où le conférencier invité est chef de parti, ministre, sénateur ou détient un poste au sein de la fonction publique fédérale, provinciale ou municipale au Canada ou à parrainer un tel événement.

À titre d'exemple, il serait interdit aux organismes provinciaux, comme Metrolinx, d'acheter des billets à l'allocution d'un ministre au Club économique du Canada en vertu des modifications proposées. Dans le même ordre d'idées, les sociétés d'État, comme Ontario Power Generation, ne seraient pas autorisées à acheter des billets pour assister à des événements lors desquels un politicien est le conférencier.

## **UNE APPROCHE ÉQUILIBRÉE, VIABLE ET RAISONNABLE POUR LA GESTION DE LA RÉMUNÉRATION**

En raison de la mauvaise gestion financière du gouvernement précédent, la situation financière de la province est intenable. En vue de rétablir la viabilité des finances, le gouvernement et ses partenaires fournisseurs de services devront collectivement faire preuve de prudence dans la gestion financière. Donnant l'exemple, le gouvernement a déjà réduit de 3,5 % la taille de la fonction publique de l'Ontario grâce à l'attrition uniquement.

Le gouvernement est à la recherche de moyens de réaliser des économies en vue d'aider les familles. Ce faisant, il veillera à protéger les services de première ligne et à placer la population au coeur de chaque décision prise. Le plan du gouvernement fait en sorte que les services de première ligne et les travailleurs qui les dispensent soient protégés.

Ce printemps, le gouvernement consultera des employeurs et des agents négociateurs du secteur public de l'Ontario sur les façons de gérer les coûts de rémunération pour que les règlements salariaux soient modestes, raisonnables et viables. Les commentaires reçus dans le cadre de ces discussions orienteront les prochaines étapes prises pour gérer la croissance des coûts de rémunération.

Ces consultations se grefferont à une mesure que le gouvernement a prise récemment pour renforcer sa surveillance des négociations collectives touchant les organismes provinciaux, comme cela a été annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, et aux efforts déployés pour faciliter la transformation des services grâce à des modifications proposées à la *Loi de 1997 sur les relations de travail liées à la transition dans le secteur public*. Le gouvernement continuera à envisager la possibilité d'élargir la surveillance des négociations collectives à des domaines clés du secteur public de la province. Cela contribuera à faire en sorte que chaque denier public soit investi judicieusement.

## **EXAMEN PLUS POUSSÉ DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT ET RESPONSABILITÉ ACCRUE À CET ÉGARD**

### Niveau de responsabilité accru

En décembre dernier, le gouvernement a annoncé la création du Comité de la vérification et de la responsabilisation. Le sous-comité du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement a été formé pour faire en sorte que les ressources soient affectées au soutien d'une gestion et responsabilité financière solides à l'échelle du gouvernement grâce à des audits spéciaux dans les ministères, les organismes et les partenaires bénéficiant de paiements de transfert.

Le Comité de la vérification et de la responsabilisation étoffera aussi l'importance du travail de la vérificatrice générale de l'Ontario. Il aura pour principal mandat d'assurer le suivi et la mise en œuvre en temps utile des recommandations issues des audits à la suite des rapports de la vérificatrice générale.

Le Comité de la vérification et de la responsabilisation est unique au Canada; il rehaussera le niveau de responsabilité en vue de garantir que la population de l'Ontario en a pour son argent et que les principaux programmes du gouvernement sont protégés pour les générations futures.

### Mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario

Le gouvernement donne suite aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario (Commission) pour rétablir la responsabilité et la confiance dans les finances publiques de l'Ontario.

En juillet 2018, le gouvernement a établi la Commission à laquelle il a confié la mission d'analyser les pratiques comptables passées, et de définir une base de référence pour les perspectives financières de la province.



La Commission a déposé son rapport final au gouvernement le 30 août 2018, qui a été rendu public le 21 septembre suivant. Le gouvernement a accepté les recommandations de la Commission, et procède à leur mise en oeuvre.

**Tableau 1.1**  
**RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION ET MISE EN OEUVRE**

Recommandation	Avancement
1. Avoir en priorité absolue la transparence dans la préparation du budget, des Comptes publics et d'autres rapports financiers pour les contribuables et le grand public. S'assurer que les pratiques comptables du gouvernement sont conformes à la lettre et à l'esprit des normes comptables pour le secteur public canadien.	Mise en oeuvre
2. Jouer un rôle actif dans le processus d'établissement des normes mené par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour recenser les enjeux comptables d'importance pour la province et y remédier.	Mise en oeuvre
3. Rétablir une relation constructive et professionnelle entre le gouvernement et la vérificatrice générale qui respecte l'indépendance de la vérificatrice générale assurée par la loi.	Mise en oeuvre
4. Exiger que lorsqu'un ministère ou un organisme consolidé dans les états financiers de la province propose de faire appel à une entreprise du secteur privé pour fournir des avis comptables, le ministère ou l'organisme en question en informe la vérificatrice générale et obtienne ses observations au préalable. De plus, exiger que la province approuve, après consultation de la vérificatrice générale, la décision de retenir les services de la même entreprise du secteur privé à titre d'expert-conseil et d'auditeur.	Mise en oeuvre
5. Consulter la vérificatrice générale en vue d'obtenir une entente sur l'établissement d'un traitement comptable mutuellement acceptable pour tout actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario.	Travaux en cours
6. Jusqu'à ce qu'une entente soit conclue entre le gouvernement et la vérificatrice générale, adopter provisoirement le traitement comptable qu'elle propose concernant tout actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Pour ce qui est des <i>Comptes publics de l'Ontario 2017-2018</i> , cette mesure comprendrait le retraitement des données de l'exercice antérieur aux fins de comparaison.	Mise en oeuvre
7. Examiner la méthode d'évaluation pour établir la juste valeur marchande de l'actif et les hypothèses de la direction utilisées pour déterminer le passif à long terme du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Entamer ce travail à la suite de la publication des <i>Comptes publics de l'Ontario de 2017-2018</i> , et prévoir des examens périodiques à l'avenir.	Travaux en cours
8. Adopter le traitement comptable proposé par la vérificatrice générale pour le refinancement du rajustement global qui est une composante importante du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables.	Mise en oeuvre
9. Réviser le plan budgétaire pour 2018-2019 afin qu'il tienne compte des rajustements comptables proposés par la Commission, rajuster les projections des revenus et des charges en fonction des dernières données disponibles, et rétablir la réserve au niveau historique de un milliard de dollars à tout le moins.	Mise en oeuvre
10. Créer un plan budgétaire qui comporte des cibles de réduction du déficit à court et à moyen terme et expliquer clairement comment le gouvernement compte atteindre ces cibles et rendre compte des résultats obtenus.	Mise en oeuvre
11. Entreprendre la revue de la <i>Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières</i> afin d'en améliorer l'efficacité à guider la planification financière et la présentation de rapports par le gouvernement.	Mise en oeuvre
12. Effectuer une analyse en vue de déterminer et d'établir une cible et un calendrier appropriés pour la réduction du ratio de la dette nette au PIB en vue de le ramener à un niveau viable.	Mise en oeuvre
13. Fixer le but à long terme de recouvrir la cote de solvabilité de AAA de la province.	Travaux en cours
14. Élargir la portée du <i>Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario</i> , qui est publié deux ans après le début d'un mandat, pour qu'il comporte une analyse additionnelle sur la viabilité budgétaire et qu'il énonce les incidences financières des tendances courantes et des risques futurs.	Travaux en cours

Source : Rapport de la Commission d'enquête indépendante des services financiers, 2018.

Les avis de la Commission, conjugués aux résultats de l'examen ligne par ligne d'EY Canada, ont orienté la rédaction du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* et l'élaboration du budget de l'Ontario 2019.

## Rétablissement la transparence financière

L'automne dernier, l'Assemblée législative a adopté une motion visant à désigner un Comité spécial de la transparence financière (le Comité spécial) pour étudier le rapport de la Commission d'enquête indépendante sur les finances (la Commission) et en rendre compte à l'Assemblée législative. En outre, le Comité spécial a été mandaté pour enquêter sur les pratiques comptables, la prise de décisions et les objectifs des politiques du gouvernement précédent et pour rendre compte de ses observations.

Lors de son enquête sur les pratiques comptables douteuses, le Comité spécial a entendu le témoignage de l'ancienne première ministre et de l'ancien ministre de l'Énergie. Il a aussi entendu ceux de hauts fonctionnaires de la fonction publique de l'Ontario, de dirigeants de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et d'Ontario Power Generation, de commissaires de la Commission d'enquête indépendante sur les finances, du Bureau de la responsabilité financière et de la vérificatrice générale de l'Ontario. Le Comité spécial a déposé son rapport final à l'Assemblée législative le 26 mars 2019.

## **DEMANDER UN EXAMEN DES PROGRAMMES DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX**

L'Ontario fait sa part pour que les finances de la province soient sur la bonne voie du rétablissement, le gouvernement fédéral devrait donc faire de même. Le programme de transferts fédéraux est essentiel à la viabilité financière à long terme de toutes les provinces et de tous les territoires. C'est pourquoi tous les Canadiens et Canadiennes doivent pouvoir compter sur un gouvernement fédéral qui soutient les besoins de leurs régions respectives sans mettre d'embûches ni imposer des coûts supplémentaires.

Le système actuel ne fonctionne pas. Le gouvernement fédéral maintient un système de transferts défaillant et alambiqué. L'Ontario connaît un déséquilibre assez considérable entre ce que ses familles, entreprises et particuliers contribuent à la fédération et ce que la population de l'Ontario reçoit en transferts et en dépenses du gouvernement fédéral. Selon les plus récentes données, les Ontariennes et Ontariens envoient 12,9 milliards de dollars de plus en impôts à Ottawa que la province reçoit. Le gouvernement pour la population de l'Ontario demande à l'administration fédérale de corriger ce déséquilibre et d'appuyer les Ontariennes et Ontariens en leur procurant un soutien équitable et adéquat pour les services sur lesquels comptent les familles, et en contribuant aux coûts croissants des programmes sociaux et de santé.

De tiers experts, comme le directeur parlementaire du budget du gouvernement fédéral, ont souvent constaté qu'en freinant en grande partie la hausse des principaux transferts aux provinces, le gouvernement fédéral atteint sa propre viabilité financière à long terme. Cette façon de faire a créé d'énormes difficultés financières aux territoires et aux provinces, y compris l'Ontario. Parallèlement, dans son examen ligne par ligne des dépenses de la province, EY Canada a souligné que les transferts fédéraux vers l'Ontario sont insuffisants pour assumer les coûts croissants de la prestation de services de qualité à la population de l'Ontario. Dans un rapport récent, le directeur parlementaire du budget du gouvernement fédéral a montré que les transferts fédéraux en santé avaient considérablement diminué au fil des ans en tant que pourcentage des dépenses provinciales.

Bien que le gouvernement fédéral ait annoncé un certain nombre de nouveaux programmes de financement au cours des dernières années, ceux-ci sont assujettis à des conditions et à des restrictions. Le gouvernement fédéral devrait aider les provinces et les territoires à assumer des coûts croissants et à répondre aux priorités de leurs citoyens, au lieu de quoi, il continue d'alourdir la bureaucratie, d'ajouter des restrictions administratives et d'accroître leur fardeau financier.

Tous les Canadiens et Canadiennes ont droit à un programme de transferts fédéraux qui soutient les priorités et la viabilité financière de leur province ou territoire, c'est-à-dire à un programme qui ne met pas d'embûche et qui est simple, efficace et fondé sur des principes clairs et cohérents. Ce programme devrait être :

- **Équitable** : Les programmes fédéraux doivent traiter les familles ontariennes avec équité; les transferts doivent viser des objectifs clairs que tous les Canadiens et Canadiennes peuvent comprendre et en lesquels ils peuvent avoir confiance.
- **Adéquat** : Les programmes de transfert doivent tenir compte des pressions que subit la population de l'Ontario à l'heure actuelle et qu'elle subira plus tard; le gouvernement fédéral doit aussi aider la population ontarienne.
- **Souple** : Les transferts ne doivent pas empêcher la province de répondre aux besoins des familles ontariennes, ils ne doivent pas non plus alourdir la bureaucratie ni ajouter des coûts supplémentaires.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral traite les entreprises, les particuliers et les familles de l'Ontario équitablement et qu'il les soutienne par l'entremise d'ententes de transfert adéquates au lieu d'alourdir la bureaucratie et les formalités administratives. L'Ontario continuera d'insister auprès du gouvernement fédéral pour qu'il revoie son système de transferts défaillant afin qu'il adhère à ces principes et réponde aux besoins de la population ontarienne.



## SECTION B : PRIORITÉ À LA POPULATION

### INTRODUCTION

Aujourd’hui, les entreprises privées offrent aux consommateurs un vaste choix qui leur permet de gagner du temps et de faire des économies. Les gens peuvent déposer un chèque à l’aide de leur téléphone, payer des factures en ligne ou réserver des services d’entretien domiciliaire à toute heure du jour et de la nuit auprès de diverses entreprises qui rivalisent pour obtenir leur clientèle. Les entreprises ne doivent jamais rien tenir pour acquis et toujours mettre le client au premier plan, sinon le client ira voir ailleurs.

Pendant trop longtemps, le gouvernement a peiné à adopter ce genre de service à la clientèle. Les gens vivent une expérience client différente quand ils font affaire avec le gouvernement : faire la file pour renouveler leur permis de conduire ou carte Santé, franchir un véritable parcours à obstacles pour accéder à leurs propres données sur la santé ou encore se retrouver dans les méandres de multiples ministères afin d’obtenir les approbations nécessaires pour se lancer en affaires. Les personnes qui travaillent dur sont forcées de prendre de leur précieux temps à la maison ou au travail pour s’adapter aux horaires du gouvernement.

Le gouvernement n’a jamais eu à mettre en place le niveau de service à la clientèle aujourd’hui largement répandu dans le secteur privé, car il n’a jamais eu à faire concurrence à quiconque. Il n’a pas suivi le rythme des innovations technologiques ni des nouvelles expériences client qui visent à mieux répondre aux besoins des particuliers, des familles et des entreprises de l’Ontario.

Le gouvernement pour la population de l’Ontario s’emploie à libérer des ressources des services administratifs pour les consacrer à l’amélioration de l’expérience des clients du gouvernement, à savoir les contribuables. Qu’il s’agisse du transport en commun ou de l’assurance-automobile, le gouvernement veillera à ce que l’expérience de monsieur et madame Tout-le-Monde soit au cœur de chacune de ses décisions. Il rehaussera le choix et la commodité dans l’ensemble du gouvernement, qu’il s’agisse de décisions aussi sérieuses que la garde d’enfants ou aussi simples que l’achat d’une caisse de bière pour la fin de semaine. Il s’emploiera à adopter les nouvelles technologies et à rendre ses services plus conviviaux et davantage axés sur le numérique, tout en utilisant un langage simple et facile à comprendre.

Pour rétablir la confiance, le gouvernement doit travailler sans relâche pour offrir de meilleurs services, accroître le choix et la commodité pour les consommateurs, et mettre les gens au centre de toutes ses activités.

## **LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO – À VOTRE SERVICE**

La résolution du gouvernement d'incarner un « gouvernement pour la population » sera toujours plus qu'un simple slogan. Il s'agit plutôt d'une déclaration précisant que le gouvernement doit toujours s'efforcer de répondre aux attentes de la population qu'il sert, voire de les dépasser. L'obtention de services gouvernementaux ne devrait jamais dépendre de vos contacts ni de l'argent que vous êtes disposé à payer. Le gouvernement demeurera toujours à l'écoute des millions de personnes dans la province qui n'ont ni l'argent nécessaire pour embaucher des lobbyistes coûteux ni le temps de s'engager à temps plein dans des activités de protestation professionnelles.

Le gouvernement de l'Ontario fera plutôt une promesse à la population, à savoir que nous travaillons pour elle. Ainsi, l'ensemble de la fonction publique sera uni par la reconnaissance commune qu'elle a la responsabilité d'offrir aux Ontariennes et aux Ontariens une meilleure expérience des services gouvernementaux axée sur leurs besoins.

La population s'attend à un gouvernement d'avant-garde, digne de confiance et compétent, à un gouvernement transparent auquel on peut se fier pour dépenser judicieusement l'argent des contribuables, un gouvernement bienveillant qui comprend les besoins des gens et y répond sans leur faire faire toutes sortes de démarches compliquées. À chaque point de contact avec le gouvernement, les gens méritent de se sentir compris, soutenus, respectés et habilités.

Pour offrir ce niveau supérieur de service, il faudra que dans l'ensemble du gouvernement, on s'emploie à accorder la priorité à la population, et non à la bureaucratie, et à remplacer les longs temps d'attente et la complexité par un service à la clientèle simple, fiable et uniforme. Le gouvernement doit sans cesse être à la recherche d'occasions d'offrir une valeur ajoutée tout en offrant une expérience client simplifiée et directe qui répond aux besoins. Tout ce travail sera accompli sachant que le gouvernement mesurera le rendement de ces efforts et sera tenu responsable des résultats.

### **Nouvelle marque et identité visuelle de l'Ontario**

Le gouvernement a entrepris un ambitieux projet visant à ce que toutes ses activités reflètent et renforcent une image de marque commune, simple et s'appuyant fermement sur les attributs suivants : confiance, réceptivité, expérience client améliorée, bienveillance, équité. Cette nouvelle image de marque commune sera représentée par une nouvelle identité visuelle commune telle qu'illustrée par le logo modernisé du trille de l'Ontario que vous pouvez voir sur la couverture du présent budget. Le logo s'accompagne de l'articulation claire et concise d'un simple principe unificateur, soit que le gouvernement de l'Ontario est « À votre service ».

Le gouvernement a l'intention d'adopter une nouvelle directive sur l'identité visuelle dans l'ensemble du secteur public qui interdira explicitement de dépenser l'argent des contribuables pour de nouveaux logos ou d'autres identificateurs visuels à l'avenir. Depuis 2011, les ministères et les organismes gouvernementaux ont gaspillé plus de 2 millions de dollars sur des éléments d'identité visuelle qui n'ont servi qu'à fragmenter l'image de marque du gouvernement et à semer la confusion dans l'esprit du public à propos de ses valeurs. Les éléments visuels en circulation seront retirés et remplacés par des versions d'une image de marque flexible et adaptable reposant sur le nouveau trille. La transition se fera sans gaspillage, c'est-à-dire que les différents organismes devront d'abord utiliser le matériel existant avant d'adopter la nouvelle image de marque. On s'occupera au cas par cas des organismes gouvernementaux générant des revenus qui possèdent déjà une identité visuelle.

### Nouveau modèle de plaque d'immatriculation et de permis de conduire de l'Ontario

Dans le cadre du renouvellement de l'image de marque du gouvernement, la province commencera à délivrer un nouveau modèle de permis de conduire et de plaque d'immatriculation une fois l'inventaire existant épuisé. Les nouveaux permis de conduire et plaques d'immatriculation afficheront les éléments du nouveau trille de l'Ontario et un système d'identité visuelle plus large qui sera accompagné de la légende « En plein essor », qui illustre la culture accueillante et inclusive de la province ainsi que le mandat du gouvernement axé sur la population.



## RÉSEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN ET SYSTÈMES DE TRANSPORT

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR UNE AMÉLIORATION RAPIDE DU TRANSPORT EN COMMUN

En établissant de nouveaux partenariats, la province tient sa promesse d'améliorer le transport en commun – à savoir offrir plus de services plus rapidement – et d'économiser l'argent des contribuables. Le gouvernement améliore l'expérience du transport en commun et facilite la vie de la population ontarienne.

Le gouvernement souhaite améliorer le réseau de transport pour favoriser les déplacements des gens et la circulation des marchandises. Il s'associera avec les municipalités pour édifier le type d'infrastructures de transport, qu'il s'agisse des routes ou du transport en commun, qui répond le mieux aux besoins de chacune des collectivités.

Malheureusement, dans trop de régions de l'Ontario, particulièrement dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH), les investissements en transport en commun et en transport n'ont pas su répondre à la demande. Par conséquent, on estime que la congestion routière coûte maintenant à la province jusqu'à 11 milliards de dollars en productivité perdue par année<sup>1</sup>.

Lorsque l'on songe aux travailleurs et aux familles qui vivent dans les grands centres urbains de la province, peu de services publics ont un effet aussi direct sur leur vie que le transport en commun. Lorsqu'il est fiable, efficient et accessible, le transport en commun réduit la congestion routière et contribue à l'assainissement de l'environnement. L'expansion des réseaux de transport en commun procure de nouvelles possibilités aux familles qui vivent dans des collectivités insuffisamment desservies. Un système de transport en commun qui est efficient et efficace permet aussi aux gens de faire la navette entre la maison et le travail plus rapidement, ce qui leur permet d'être plus productifs au travail, mais surtout, de passer plus de temps avec leur famille.

Le gouvernement poursuivra ses travaux d'amélioration du transport en commun et d'élargissement des services pour créer un système de transport intégré. L'Ontario investit dans les projets qui lui appartiennent, tels que le programme d'expansion du système ferroviaire GO et le projet de train léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown, en plus de soutenir les priorités des municipalités en matière de transport en commun dans l'ensemble de la province, telles que la phase 2 du projet de TLR d'Ottawa. Outre ces engagements, le gouvernement a établi l'ordre de priorité des nouveaux investissements dans l'infrastructure et va de l'avant avec des projets de transport en commun qui seront profitables pour les collectivités. Ces investissements ciblés contribueront à mieux gérer la congestion routière, à assurer des liaisons fluides entre les municipalités, à favoriser la compétitivité et la productivité économiques dans les régions et à annoncer haut et fort que l'Ontario est ouvert aux affaires et à l'emploi.

---

<sup>1</sup> Institut C.D. Howe, *Cars, Congestion and Costs: A New Approach to Evaluating Government Infrastructure Investment*, 2013.  
[https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research\\_papers/mixed/Commentary\\_385\\_0.pdf](https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/Commentary_385_0.pdf)

## Projets et initiatives de Metrolinx

### Élargir les services ferroviaires de GO Transit

Le réseau de transport régional – routes et transport en commun réunis – de la RGTH est congestionné durant les heures d'affluence. Pour que la RGTH continue de grandir, de prospérer et de fonctionner comme une entité intégrée, il faut investir dans la capacité de transport pour assurer de façon fiable la mobilité entre les principaux centres où vit et travaille la population.



À l'heure actuelle, le réseau ferroviaire ne réalise qu'une fraction de sa capacité potentielle, mais, grâce au programme d'expansion du système ferroviaire GO, la province transforme ce réseau pour en faire un service de transport en commun rapide, vaste et accessible toute la journée.

Dans le cadre du programme d'expansion du système ferroviaire GO, on compte offrir un service bidirectionnel continu aux 15 minutes sur des tronçons clés du réseau ferroviaire de GO Transit, qui est illustré au graphique 1.9. Ces transformations amélioreront l'accès au réseau de GO Transit, ce qui permettra aux usagers de circuler de manière fluide à l'échelle de la RGTH.

La province a déjà entrepris des travaux d'infrastructure pour l'élargissement des services ferroviaires de GO Transit. Des projets d'immobilisations portant notamment sur les voies, l'entretien des rails, les murs antibruit et les sauts-de-mouton sont en cours à l'échelle du réseau. La prochaine étape du programme d'expansion du système ferroviaire GO se déroulera au cours de 2019. Metrolinx mettra en branle des processus d'approvisionnement cruciaux qui prévoiront entre autres des travaux d'infrastructure additionnels le long des corridors et dans les stations. La province comptera sur le secteur privé pour proposer des approches novatrices qui permettront de répondre aux besoins futurs sur le plan des niveaux de services ferroviaires de GO Transit, notamment en ce qui concerne la possibilité de recourir à la technologie pour électrifier d'importants tronçons du système ferroviaire de GO Transit, comme un système de suspension caténaire ou des piles à hydrogène.

### *Adopter une approche d'aménagement axé sur le marché et le transport en commun*

L'Ontario forme un nouveau type de partenariat avec le secteur privé pour optimiser l'utilisation des biens-fonds appartenant au gouvernement et accroître l'achalandage dans les transports en commun. La Stratégie d'aménagement axé sur le marché et les transports en commun tirera profit d'investissements de tierces parties afin de réduire le recours au financement public pour l'expansion du transport en commun et d'offrir de nouvelles façons d'accroître les services de transport public plus rapidement, à un coût moindre pour les contribuables. Par exemple, en permettant aux promoteurs de construire au-dessus des stations de transport en commun en échange de la construction de nouvelles infrastructures de transport public, on pourrait favoriser la création de communautés à usage mixte aux alentours des stations et faciliter ainsi les déplacements des résidents de ces communautés. Cette stratégie fait partie du plan du gouvernement visant à dégager une plus grande valeur de ses biens, à réduire le fardeau des contribuables et à promouvoir le développement résidentiel près des transports en commun.

Les nouvelles gares GO de Mimico et de Woodbine seront les premiers de nombreux projets à faire appel à cette stratégie. Ces projets de construction de gares modernes du réseau de GO Transit, sans frais pour les contribuables, sont des exemples d'initiatives qui accordent la priorité aux usagers du transport en commun et aux contribuables. En s'associant avec des tiers pour réaliser d'importants projets d'infrastructure, le gouvernement peut destiner les fonds d'infrastructure à d'autres fins.

---

### **NOUVEAUX PARTENARIATS POUR AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE DU TRANSPORT EN COMMUN**

En octobre 2018, la province a signé une lettre d'intention avec VANDYK Group of Companies pour négocier la construction d'une nouvelle gare afin de remplacer la gare Mimico GO. En échange du droit de construire au-dessus de la nouvelle gare, le promoteur assumera tous les coûts associés à la construction de la gare principale et d'un nouveau stationnement souterrain, et à l'amélioration des raccordements avec la localité. Cette entente est avantageuse pour la province, car elle permet d'économiser l'argent des contribuables et soutient la revitalisation et le réaménagement du secteur Mimico-Judson.

En mars 2019, le gouvernement s'est associé avec Woodbine Entertainment Group pour concevoir et construire une gare ferroviaire GO Transit sur la ligne Kitchener le long de la route 27, à proximité de l'hippodrome Woodbine. Cette entente devrait permettre d'économiser l'argent des contribuables et de générer des revenus estimatifs de 94 millions de dollars pour toute la durée de vie de la gare. Cette nouvelle gare accroîtra l'accès aux possibilités d'emploi dans un important secteur d'emploi et améliorera l'accès en transport en commun à cet important lieu de manifestations sportives et de divertissements.

---

### *Moderniser l'expérience au sein du réseau de GO Transit*

Le gouvernement est résolu à offrir des services de qualité aux usagers du réseau de GO Transit, tout comme une entreprise devrait le faire pour attirer les clients et être concurrentielle. Il reconnaît que le réseau doit être amélioré et offrir des services pratiques et accessibles. Il est clair que le statu quo n'est pas une option envisageable pour l'avenir. Le réseau de GO Transit doit évoluer et se moderniser pour rendre les déplacements de ses clients plus commodes et plus confortables.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement examine, en complément à la Stratégie d'aménagement axé sur le marché et les transports en commun, la faisabilité d'offrir divers services de restauration dans l'ensemble du système ferroviaire de GO Transit, par exemple des cafés ou d'autres points de vente pour les navetteurs. On pourrait ainsi répondre aux besoins des usagers, tout en maximisant la valeur des gares.

### *Améliorer le service du réseau de GO Transit*

Le gouvernement s'emploie à respecter son engagement à améliorer l'expérience client dans tout le réseau de GO Transit, ce qui présentera des avantages pour l'ensemble des collectivités environnantes.

Le gouvernement accorde la priorité aux familles. Depuis le 9 mars 2019, les enfants de 12 ans et moins voyagent gratuitement à bord de tous les trains et autobus du réseau de GO Transit. Les familles ont dorénavant accès à un mode de transport pratique, abordable et peu stressant pour se déplacer de façon harmonieuse dans la région du grand Toronto et de Hamilton.

En outre, par l'entremise de Metrolinx, le gouvernement a amélioré le service ferroviaire de GO Transit en offrant une flexibilité et un choix accrus, en réduisant les temps d'attente, en allégeant la congestion routière, en reliant davantage la région et en créant des débouchés pour les entreprises. Au cours des derniers mois, Metrolinx a mis en place ce qui suit :

- la plus importante hausse du service ferroviaire de GO Transit en cinq ans, en ajoutant plus de 200 départs en semaine sur les lignes Lakeshore East et Lakeshore West;
- des départs additionnels sur la ligne Kitchener du service ferroviaire de GO Transit durant les heures d'affluence le matin et l'après-midi; il s'agit de la première étape en vue d'un service bidirectionnel continu durant la journée le long de ce corridor;
- des liaisons ferroviaires de GO Transit en semaine durant toute l'année vers Niagara Falls et St. Catharines sur la ligne Lakeshore West; ces liaisons, qui étaient réclamées depuis longtemps, ont été mises en service quatre ans avant la date promise.

Le gouvernement a aussi proposé de nouvelles façons d'améliorer l'expérience des usagers du transport en commun :

- le partenariat entre Union Pearson Express et Uber permet un parcours harmonieux entre l'aéroport international Pearson et la gare Union, et d'autres destinations;
- l'application officielle PRESTO peut être téléchargée depuis janvier 2019; les utilisateurs peuvent consulter, gérer et recharger leur carte à l'aide de leur téléphone intelligent.

## Le point sur la prise en charge de l'infrastructure du métro de la Commission de transport de Toronto

Le 12 février 2019, la province de l'Ontario et la ville de Toronto ont convenu des modalités qui permettront de poursuivre les conversations sur la prise en charge du réseau de métro de la Commission de transport de Toronto. Dans le cadre de ces modalités, la ville de Toronto a convenu de communiquer des données liées aux actifs existants du réseau du métro et aux futurs plans d'expansion.

La prise en charge du métro, une fois terminée, profiterait à la population en réduisant la congestion, en améliorant les déplacements des navetteurs et en permettant un réseau de transport réellement intégré pour la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH).

Qui plus est, la prise en charge permettra à la province de mettre à profit son expérience en matière d'infrastructures afin de réaliser le plan du nouveau réseau de métro de façon plus efficace, plus rapide et plus économique. Metrolinx et Infrastructure Ontario ont la réputation d'exécuter des projets d'investissement d'envergure dans le respect des délais impartis et des budgets alloués. La province possède des outils qui lui permettent d'accélérer la planification et la construction par l'intermédiaire de différents mécanismes législatifs et réglementaires. Elle peut également mettre en oeuvre des projets d'aménagement axés sur le transport en commun grâce à des partenariats avec le secteur privé.

Somme toute, les pourparlers entre la ville et la province ont progressé rapidement, surtout en ce qui concerne les responsabilités liées à l'expansion. Dans le cadre du présent budget, la province dévoile un nouveau plan de transport en commun par métro pour la ville de Toronto et la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) (voir le graphique 1.9).

La prise en charge du métro se ferait en deux étapes. La première consistera à déposer lors de la session du printemps des mesures législatives autorisant la prise en charge de tous les prolongements et nouvelles lignes, y compris ceux énoncés dans le nouveau plan de transport en commun de l'Ontario. Ainsi, le gouvernement tient son engagement de déposer des mesures législatives sur la prise en charge en 2019. Dans le cadre de la seconde étape, les discussions se poursuivront entre la ville et la province, en vertu des modalités précitées, dans le but de trouver la meilleure solution pour prendre en charge le réseau existant, d'autres mesures législatives étant prévues à cet effet pour 2020.

En séparant les responsabilités en deux parties distinctes, le gouvernement peut entamer les travaux liés aux nouvelles lignes et aux prolongements sans délai tout en faisant preuve de diligence raisonnable à l'égard de l'état des actifs existants et en respectant ses engagements relatifs aux consultations en vertu des modalités précitées.

Le gouvernement reste déterminé à prendre entièrement en charge le réseau de métro de la CTT.

*Comment la prise en charge concrétisera-t-elle la nouvelle vision de la province en matière de transports en commun pour la RGTH?*

La province n'aurait tout simplement pas eu la confiance nécessaire pour fournir un apport financier aussi important à des projets de métro sans savoir s'ils allaient être bien conçus et livrés à temps et de manière économique.

La prise en charge permet aussi à la province de faire des contributions encore plus importantes à de nouveaux projets de métro, sous réserve de la confirmation de la vérificatrice générale de l'Ontario à l'égard des répercussions comptables. Si un réseau de métro appartenait à une municipalité, l'apport en capital de la province à celle-ci aurait eu des effets négatifs sur les finances de la province, tandis que le fait d'être propriétaire d'un actif permet à la province d'amortir ses apports en capital, ce qui permet de traiter la construction du métro de la même manière que tout autre projet d'infrastructure appartenant à la province, comme les hôpitaux et les écoles. Cette transaction de propriété crée en définitive l'espace financier nécessaire pour permettre à la province d'affirmer son engagement envers le transport en commun et d'amorcer les projets sans délai et non à un certain moment dans l'avenir.

La province ne présuppose pas le dénouement des discussions avec la vérificatrice générale de l'Ontario et continuera de travailler en étroite collaboration.

*Le financement du nouveau plan de transport en commun en métro de l'Ontario pour la RGTH*

Pour la première fois, le gouvernement joue un rôle prépondérant dans la construction de nouveaux transports en commun en fournissant l'apport en capital le plus important de l'histoire de l'Ontario pour le prolongement du métro et la construction de nouvelles lignes.

La province prévoit construire les quatre projets décrits ci-après à un coût préliminaire estimé à 28,5 milliards de dollars. Le gouvernement s'engagera à verser 11,2 milliards de dollars pour financer ces projets, ce qui équivaut à plus de 35 % du coût de la construction. Ce montant dépasse, et de loin, les 5 milliards de dollars supplémentaires qu'il s'était engagé à affecter au prolongement du métro.

En plus des fonds provenant du gouvernement provincial, la province et le gouvernement fédéral ont conclu un accord concernant les modalités pour l'utilisation des fonds provenant du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) pour ces projets de métro. Le gouvernement fédéral a confirmé que les sommes allouées dans le cadre du PIIC peuvent être utilisées pour des projets de métro, et ce, sans égard au droit de propriété sous-jacent. De surcroît, l'administration fédérale a même affirmé qu'elle investira jusqu'à 40 % des coûts liés aux projets admissibles. C'est donc dire que les 4,2 milliards de dollars accordés en vertu du PIIC à des fins d'infrastructure de transports en commun à Toronto pourraient servir aux projets de métro admissibles, en plus des 660 millions de dollars déjà accordés par le gouvernement fédéral pour le prolongement de la ligne de métro Scarborough.

Aussi, le gouvernement fédéral a affirmé vouloir faire preuve de flexibilité en réaffectant des fonds provenant du volet des infrastructures vertes de 2,25 milliards de dollars au volet Transport en commun. Comme il est évident que les projets de métro peuvent réduire les émissions des gaz à effet de serre, le gouvernement fédéral pourrait accorder un financement qui s'élèverait à plus de 7 milliards de dollars pour appuyer la construction du métro.

La province continuera de travailler avec le gouvernement fédéral dans l'espoir que ce dernier haussera son financement, pour qu'il corresponde à un apport de 40 % destiné à toutes les nouvelles constructions. De surcroît, la province consultera la ville de Toronto et la région de York, le cas échéant, pour déterminer l'apport en capital exact de ces municipalités vis-à-vis du nouveau plan de transport en commun de l'Ontario, qui s'ajoutera aux fonds susmentionnés octroyés par les gouvernements fédéral et provincial.

La province mise sur un apport en capital substantiel de la part du gouvernement fédéral, de la ville de Toronto et de la région de York destiné au projet qui s'avérera l'investissement dans la construction de métros le plus important de l'histoire du Canada.

Il importe de souligner que, par mesure de précaution, aucune hypothèse n'a été formulée concernant l'apport du secteur privé aux projets, que ce soit par l'entremise de partenariats axés sur les transports en commun ou d'autres formes de récupération des plus-values foncières. La province est fermement résolue à tirer des leçons des expériences des autres territoires de compétence et à assumer le coût des travaux de construction par l'intermédiaire d'un programme de partenariats bien conçu.

---

« La province mettra en place un projet de transport en commun pour la population, et ce, même si les autres ordres de gouvernement ne fournissent aucune somme à cet effet. »

L'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario

---

*La nouvelle « ligne Ontario » : l'art de concilier efficacité, rapidité et ingéniosité*

La province jouit d'une riche expertise pour la planification, la conception et la réalisation de projets de transports en commun. Lorsque cette expertise s'ajoute à la capacité unique de l'Ontario à accélérer le processus de construction par l'entremise de différentes mesures législatives et réglementaires, la province profite d'un grand avantage concernant la création de la ligne d'allégement du centre-ville plus pratique – dont tous préconisent l'aménagement.

En ce moment, la ville consacre son attention à l'exécution du projet de ligne d'allégement Sud. Les coûts associés à ce projet, qui ont été rendus publics, s'élèvent à 6,8 milliards de dollars. Également, les coûts des travaux d'agrandissement du dépôt de rails Greenwood en fonction de l'aménagement de la nouvelle ligne sont estimés à 1,5 milliard de dollars, portant ainsi le montant total du projet à environ 8,3 milliards de dollars. Récemment, les représentants municipaux ont affirmé que le coût réel de ce projet sera largement supérieur aux sommes annoncées publiquement. À cet effet, la province a exhorté la ville à confirmer immédiatement ses estimations révisées. En définitive, le gouvernement a l'intention d'élargir le circuit actuel de la ligne d'allégement Sud de la ville proposée au moyen des mesures suivantes :

- Prolonger la ligne vers le nord au-delà de la station Pape et jusqu'au Centre des sciences de l'Ontario qui deviendrait le nouveau terminus, ce qui concorde en grande partie avec la proposition de « ligne d'allégement Nord ».
- Améliorer l'aménagement des stations planifiées pour se relier à d'autres infrastructures ferroviaires, telles que la station East Harbour proposée et sa correspondance avec la voie du réseau ferroviaire de GO Transit.
- Prolonger la ligne à l'ouest de la station Osgoode en passant par l'intersection King et Bathurst au cœur du centre-ville vers la Place de l'Ontario, qui deviendrait le nouveau terminus.

Ce nouveau trajet constituerait une amélioration significative des déplacements pour les usagers, diminuerait la surcapacité de la ligne Yonge–University–Spadina et permettrait de libérer un immense potentiel en matière de nouveaux aménagements.

**Graphique 1.8**  
**LA NOUVELLE « LIGNE ONTARIO »**



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Le gouvernement croit que la nouvelle ligne Ontario pourrait être opérationnelle bien avant la date butoir de 2029 que la ville s'est fixée pour la ligne d'allégement Sud. Sous réserve des appels d'offres, il se pourrait que ce projet soit terminé deux ans plus tôt que prévu, pourvu que la transition de la responsabilité de conception de la ville à la province se fasse en douceur et que ces deux ordres de gouvernement poursuivent leur partenariat pour accélérer la construction en utilisant tous les outils à leur disposition.

D'après les devis préliminaires, les coûts inhérents à ce projet, y compris les kilomètres additionnels de voies ferrées, les nouvelles stations, le matériel roulant et un faisceau de garage, s'élèveraient à 10,9 milliards de dollars, sous réserve des appels d'offres. On s'attend à ce que la ligne Ontario offre davantage de qualité et de service, à un coût progressivement plus élevé que le coût estimé du projet de la ligne d'allégement Sud qui a été rendu public. D'une façon ou d'une autre, le coût de la ligne Ontario serait inférieur aux estimations révisées de la ville auxquelles s'attend la province.

Le gouvernement pourrait réaliser ce projet en planifiant de nouveau le projet initial de la ligne d'allégement du centre-ville. Voici une liste non exhaustive des occasions d'optimiser la conception et la mise en oeuvre :

- Modifier la proposition initiale qui prévoyait le forage d'un tunnel d'environ 40 mètres sous la rivière Don (ce qui équivaut à retourner le viaduc de la rue Bloor et à l'ensevelir). En revanche, le gouvernement pourrait faire construire un pont surplombant la rivière Don, ce qui serait une solution considérablement plus économique.
- La province mettrait en place des trains plus légers, modernes et rentables, qui ont moins de problèmes de signalisation et qui sont plus économiques sur le plan opérationnel que les wagons de métro actuels de la CTT.
- La province pourrait créer une « ligne Ontario » autonome qui ne partagerait aucune infrastructure ferroviaire ni ressource avec la ligne existante Bloor-Danforth. Cette ligne indépendante pourrait être bénéfique pour le gouvernement, puisqu'elle lui permettrait de bâtir un réseau de transport en commun unique, peut-être grâce à un partenariat public-privé, indépendant des exigences de la ligne Bloor-Danforth, devenue technologiquement désuète.
- Un programme dynamique de travaux préparatoires qui mettrait à profit la compétence particulière de la province à accélérer les approbations et à faciliter les travaux. Ce programme aurait pour objectif que la mise en chantier se déroule d'ici la fin de l'année prochaine.

### *Projet de prolongement de la ligne de métro Yonge North*

La province s'engage également à terminer le prolongement de la ligne de métro Yonge North, qui s'étendra du terminus actuel, la station Finch, jusqu'au centre Richmond Hill. Le prolongement pourrait mener à la création d'un véritable réseau de transport en commun régional grâce au prolongement de la ligne de métro Yonge qui franchirait les limites de Toronto pour se rendre jusqu'à Richmond Hill et Markham pour la première fois.

D'après les devis, la nouvelle ligne coûterait environ 5,6 milliards de dollars et pourrait être construite en même temps que la ligne Ontario. Cette nouvelle ligne pourrait être opérationnelle d'ici 2029-2030, après la mise en service de la ligne Ontario.

Afin de pleinement tirer profit du prolongement de la ligne de métro Yonge North, la province prendra aussi des mesures, à court terme, pour réduire la congestion sur la ligne Yonge-University-Spadina en optimisant et en favorisant l'utilisation de la ligne GO de Richmond Hill et en effectuant une évaluation des travaux de modernisation nécessaires à la station Bloor-Yonge.

### *Projet de prolongement du métro à Scarborough*

La province projette de terminer le prolongement de la ligne de métro Scarborough conformément au plan initial de manière que les résidents de Scarborough puissent enfin disposer du service de métro dont ils ont été trop longtemps privés. Ce projet comprendra trois arrêts : la station Lawrence East, la station Scarborough Town Centre et la station McCowan (au lieu du plan de prolongement de métro actuellement prévu, débattu à plusieurs reprises dans la ville de Toronto, qui ne prévoit qu'un seul arrêt). L'achèvement du prolongement du métro jusqu'à Scarborough est prévu en 2029-2030.

Actuellement, la ville canalise ses efforts sur un projet de prolongement qui ne compterait qu'un seul arrêt et dont le coût est estimé à environ 4 milliards de dollars (montant rajusté pour tenir compte de l'inflation). Or, la province a établi qu'un prolongement comprenant trois arrêts coûterait 1,5 milliard de dollars supplémentaires, ce qui représente un projet se chiffrant à 5,5 milliards de dollars. Le gouvernement provincial s'est engagé à verser 2 milliards de dollars et on s'attend à ce que la ville consacre environ 1 milliard de dollars au prolongement à un seul arrêt (montant rajusté pour tenir compte de l'inflation). On s'attend également à ce que le gouvernement fédéral honore sa promesse d'affecter 660 millions de dollars et qu'il partagera à parts égales les coûts résiduels avec la province.

Tout comme dans le cadre du projet de la ligne d'allégement Sud, les représentants municipaux ont affirmé que le coût réel de ce projet sera largement supérieur aux sommes rendues publiques. À cet effet, la province a exhorté la ville à confirmer immédiatement ses estimations révisées.

### *Projet de prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest*

La province s'engage aussi à prolonger vers l'ouest le projet de train léger sur rail Eglinton Crosstown jusqu'à Etobicoke afin d'améliorer la qualité de la desserte le long de l'avenue Eglinton à Renforth Drive. Dans le cadre de cet engagement, la province aménagerait un tronçon du prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest sous terre, tronçon qui se situerait principalement entre Royal York Road et Martin Grove Road. Enfin, dans les étapes ultérieures de ce projet, la province est résolue à raccorder le réseau à l'Aéroport international Toronto Pearson.

L'estimation du coût préliminaire du prolongement jusqu'à Renforth Drive s'élève à 4,7 milliards de dollars. Le gouvernement sollicitera donc une aide financière auprès de la ville et du gouvernement fédéral. La date d'achèvement est estimée à 2030-2031 et le projet pourrait être réalisé à l'aide d'un modèle conception-construction-financement-entretien, compatible avec celui employé dans le cadre du projet Eglinton Crosstown en construction.

*Projet de prolongement de la ligne de métro Sheppard*

La province tient également à son engagement vis-à-vis du projet de prolongement de la ligne de métro Sheppard visant à relier le terminus actuel situé à la station Don Mills au futur terminus du prolongement de la ligne Scarborough à la station McCowan. Puisque cette ligne ne fait pas partie d'un plan de transport en commun officiel depuis un certain temps, la province entamera des recherches quant aux coûts et à l'échéancier des travaux dans le but de réservé une date de construction pour le projet, après l'achèvement des travaux du projet de prolongement de la ligne de métro Scarborough.

*Planification et conception*

Afin de faciliter le travail nécessaire pour construire immédiatement chaque ligne de transport en commun susmentionnée, le gouvernement a affecté des fonds supplémentaires destinés aux travaux de planification et de conception dans son plan des immobilisations.

Graphique 1.9

**NOUVEAU PLAN DE TRANSPORT EN COMMUN PAR MÉTRO DE L'ONTARIO POUR LA RGTH**



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

## Répondre de façon responsable aux besoins en transport dans le Sud-Ouest de l'Ontario

La province examinera les options pour améliorer les liaisons entre London, Kitchener et Toronto afin de stimuler l'activité économique dans la région en favorisant la mobilité et en augmentant la fiabilité des déplacements. Elle cherchera entre autres des moyens pratiques d'améliorer les corridors ferroviaires déjà en place, en collaboration avec des partenaires du secteur privé, afin d'optimiser le transport par rail des marchandises et des passagers. Cela inclura aussi des améliorations au réseau routier et aux services d'autobus intercommunautaires. Dans le cadre de cet examen, la province consultera les municipalités et les communautés autochtones touchées.

---

### **SERVICE DE TRAIN À GRANDE VITESSE : UN INVESTISSEMENT RENTABLE?**

La province a mis en veilleuse le financement des immobilisations au titre du train à grande vitesse dans le budget de l'Ontario de 2019 et explore activement les possibilités d'améliorer la vitesse et les niveaux de service dans les corridors ferroviaires existants, ainsi que les possibilités d'offrir des services d'autobus intervilles ou d'autres solutions de transport en commun pour mieux répondre aux besoins immédiats du Sud-Ouest de l'Ontario.

La province est en voie de terminer une analyse des différentes options de service ferroviaire, nouvelles et existantes, qui tient compte des répercussions économiques, environnementales et sociales sur les résidents, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les entreprises et le milieu naturel de la région.

La province a été à l'écoute des résidents du Sud-Ouest de l'Ontario, qui se sont dits préoccupés des répercussions négatives qu'aurait un train à grande vitesse sur la région, tant sur le plan économique et environnemental que social. Par exemple, la communauté agricole a fait valoir que le projet créerait une barrière physique qui entraînerait la perte d'innombrables hectares de terres agricoles de premier ordre dans l'une des zones agricoles les plus riches du Canada, et qui limiterait l'accès aux domiciles, aux champs et aux marchés.

La province proposera un plan de transport pour le Sud-Ouest de l'Ontario d'ici l'automne 2019.

---

## S'attaquer à d'autres priorités provinciales en matière de transport et de transport en commun

Le gouvernement est résolu à soutenir les investissements prioritaires dans les infrastructures de transport en commun et de transport dans l'ensemble de la province, notamment en respectant ses engagements à l'égard des projets de train léger sur rail d'Ottawa et de Hamilton :

- Stade 2 du train léger sur rail d'Ottawa : Environ 1,2 milliard de dollars pour l'expansion du réseau de l'O-Train de la ville prévoyant l'ajout de 44 kilomètres de voies ferrées et de 24 nouvelles stations. Le stade 2 prévoit le prolongement de la Ligne de la Confédération vers l'est jusqu'à la Place d'Orléans et au chemin Trim, et vers l'ouest jusqu'aux stations du chemin Moodie et Algonquin. La ligne Trillium sera prolongée vers le sud, de la station Greenboro à Riverside-Sud, avec une ligne secondaire qui desservira l'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa.
- Train léger sur rail de Hamilton : Un montant de 1 milliard de dollars pour la construction d'un service de train léger sur rail de 14 kilomètres, comprenant 17 arrêts, qui reliera l'Université McMaster à Eastgate Square, en passant par le centre-ville de Hamilton.

De plus, le gouvernement continuera de passer en revue les initiatives pour répondre aux besoins en transport des résidents du Nord, y compris les services ferroviaires voyageurs. Voir la section D, *Ouvert aux affaires et à l'emploi*, du chapitre 1 pour obtenir de plus amples renseignements.

### *Investir dans le réseau routier*

Le réseau routier provincial est essentiel à la création d'emplois, à l'amélioration de la qualité de vie des travailleuses et travailleurs et des familles, à la vitalité des petites entreprises de l'Ontario, ainsi qu'au soutien d'une économie compétitive sur le plan mondial. C'est particulièrement vrai pour les régions rurales et les petites villes de l'Ontario pour lesquelles les routes représentent souvent la seule option de transport. La construction et l'entretien des routes favorisent la création d'emplois et le commerce, jouent un rôle de premier plan dans le bien-être social et économique des résidents, et contribuent à améliorer la qualité de vie. Le gouvernement prend au sérieux la responsabilité d'assurer la sécurité et la fiabilité des routes de l'Ontario pour les centaines de milliers de personnes qui les empruntent tous les jours.

La province investit judicieusement dans les autoroutes, les routes et les ponts, en plus de renforcer et d'élargir son réseau routier. Parmi les projets qui sont à l'étape de planification et de conception, ou en cours d'exécution, notons les suivants :

- Routes 11/17 et 69 :
  - élargissement à quatre voies des routes 69 et 11/17 dans le Nord, dont des tronçons entre Kenora et la frontière avec le Manitoba.

- Autoroute 401 :
  - élargissement de quatre à six voies et amélioration de la sécurité sur un tronçon de 128 km, entre Tilbury et London;
  - accroissement du nombre de voies du pont de la rivière Credit, à Mississauga, jusqu'à la route régionale 25, à Milton;
  - réfection des routes collectrices principales en direction ouest, entre Neilson Road et l'avenue Wilson, à Toronto, et en direction est, entre Neilson Road et Whites Road, à Pickering.
- Route 7/115 :
  - plusieurs projets de réfection de ponts à Peterborough.

*Revoir le Programme de financement par la taxe sur l'essence*

La province ne procédera pas aux changements proposés par le gouvernement précédent concernant la part de la taxe sur l'essence attribuée aux municipalités. Elle continuera à soutenir les municipalités par l'entremise du Programme de financement par la taxe sur l'essence existant et fera en sorte qu'il continue de répondre aux besoins de la population de l'Ontario conformément aux priorités provinciales.

Au cours des prochains mois, le gouvernement consultera les municipalités pour revoir les paramètres du programme et mettre en lumière des améliorations possibles. Cet examen s'appuiera sur les objectifs d'une planification responsable et d'une plus grande viabilité gouvernementale pour faire en sorte que l'argent des contribuables soit dépensé le plus efficacement possible.

## PRIORITÉ AUX CONDUCTEURS : PLAN DIRECTEUR POUR LE RÉGIME D'ASSURANCE-AUTOMOBILE DE L'ONTARIO

Au cours des 30 dernières années, le régime d'assurance-automobile de l'Ontario a fait l'objet de réformes disparates entreprises par différents gouvernements et qui se sont toutes révélées inefficaces. Chaque réforme s'accompagnait d'une diminution temporaire des tarifs qui, invariablement, augmentaient de nouveau.

Les primes d'assurance-automobile en Ontario sont aujourd'hui plus élevées qu'elles ne l'étaient il y a 10 ans et elles sont parmi les plus élevées au Canada depuis 2013.

Les conducteurs de l'Ontario méritent mieux. C'est pourquoi le gouvernement pour la population de l'Ontario investira le temps et les efforts nécessaires pour mettre en oeuvre un régime d'assurance-automobile efficace et durable qui accordera véritablement la priorité aux conducteurs. À l'inverse des changements inefficaces apportés par son prédécesseur, le présent gouvernement prendra le temps de faire les choses correctement, au bénéfice de tous les conducteurs de l'Ontario.

Tous les conducteurs dans la province savent qu'ils doivent se munir d'une assurance-automobile. Or, de nombreux conducteurs se sentent frustrés et sont déconcertés par un régime d'assurance-automobile coûteux et alambiqué dont les taux qu'ils doivent payer ne semblent pas correspondre à leur dossier de conduite ni à leurs besoins individuels. Et dans les moments difficiles où les conducteurs doivent faire une demande d'indemnisation, ils se retrouvent à la merci d'un régime qui semble souvent s'adresser aux avocats ou aux compagnies d'assurance plutôt qu'aux victimes qu'il est censé aider.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Nous saluons la récente consultation menée par le gouvernement auprès des conducteurs pour recueillir leurs commentaires sur leurs besoins en matière d'assurance-automobile ainsi que l'engagement qu'il a exprimé de revoir la réglementation des tarifs d'assurance-automobile. Nous sommes d'accord que, pour réduire les coûts du régime, il faut s'attaquer aux formalités administratives, à la sécurité routière et à l'escalade des coûts d'indemnisation. Nous insistons sur le fait que les changements à la segmentation territoriale à eux seuls ne résoudront pas le problème des coûts pour les conducteurs ontariens. Nous devons supprimer des coûts au sein du régime. La réduction des coûts se traduira éventuellement par des économies qui seront transmises aux consommateurs. »

George Hardy, vice-président,  
assurance habitation et automobile, Co-operators



Le gouvernement pour la population de l'Ontario entreprend une transformation du régime provincial de l'assurance-automobile qui accordera la priorité aux conducteurs et remettra de l'argent dans les poches des gens. Elle réduira les coûts, bonifiera le choix des consommateurs et intensifiera la concurrence au sein de ce marché.

Plus tôt cette année, le gouvernement s'est adressé aux conducteurs ontariens et leur a demandé de décrire leur expérience avec l'assurance-automobile. Des dizaines de milliers de personnes ont répondu à l'appel. Ils ont déclaré que les primes étaient trop élevées et que la souscription d'une assurance-automobile était une expérience frustrante. Ils ont aussi dit avoir de la difficulté à comprendre les options qui leur sont offertes et ne pas avoir assez de choix. Enfin, ils ont déclaré que le processus de réclamation et d'indemnisation après un accident était trop compliqué.

Le gouvernement de l'Ontario considère qu'un marché de l'assurance-automobile moderne doit offrir des produits d'assurance abordables et accessibles. Priorité aux conducteurs est le plan directeur du gouvernement pour le régime d'assurance-automobile de l'Ontario. La réforme proposée redonnera la commande aux conducteurs en leur offrant un plus grand choix de couvertures, leur permettant ainsi de réduire leurs primes. Le gouvernement permettra aux consommateurs de magasiner et de souscrire plus facilement une assurance-automobile. En outre, il augmentera la compétition au sein du marché de l'assurance-automobile afin que les quelque 10 millions de conducteurs ontariens et leur famille puissent avoir la possibilité de faire des économies, rendant ainsi le coût de la vie plus abordable.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION : RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE SUR L'ASSURANCE-AUTOMOBILE**

Du 8 janvier au 15 février 2019, le ministère des Finances a mis en ligne un sondage portant sur l'assurance-automobile. Plus de 51 000 personnes y ont répondu, et parmi les répondants :

- 68 % s'accordaient pour dire que les compagnies d'assurance devraient offrir plus d'outils électroniques ou en ligne, tout comme les banques et d'autres institutions financières;
- 60 % ont déclaré que le magasinage et la souscription d'une assurance-automobile sont des processus difficiles et frustrants;
- 55 % ont déclaré qu'il était difficile de personnaliser leur police d'assurance-automobile selon leurs besoins;
- 54 % ont déclaré que les polices d'assurance sont compliquées et difficiles à comprendre;
- 53 % ont déclaré que l'indemnisation des suites d'un accident prend trop de temps.

## Abaïsser les coûts et lutter contre la fraude

Le gouvernement s'est engagé à travailler pour les familles et à respecter leur argent durement gagné. L'assurance-automobile devrait être abordable, facile à comprendre et facile à souscrire. Le plan directeur vise la réduction des coûts, la recherche d'économies et la lutte contre la fraude, de sorte que les primes d'assurance-automobile servent à payer les soins de santé dont ont besoin les conducteurs après avoir été victimes d'un accident, plutôt que les coûts onéreux et inutiles des litiges.

Le gouvernement travaillera avec l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), un nouvel organisme de réglementation indépendant, afin de :

- revoir le système de délivrance des permis des fournisseurs de services de santé pour réduire le fardeau réglementaire et la fraude, notamment en réduisant les frais des traitements facturés par les fournisseurs;
- réformer le processus d'évaluation médicale boiteux afin d'assurer la crédibilité et l'imputabilité des évaluations que les demandeurs blessés doivent subir après un accident.

Le gouvernement travaillera également avec le Barreau de l'Ontario afin de rendre les ententes sur les honoraires conditionnels plus transparentes pour les demandeurs blessés qui décident de faire appel à un avocat. Dans le cadre de ce projet, il évaluera l'efficacité des ententes actuelles afin de s'assurer que les consommateurs sont entièrement protégés.

On estime que la fraude dans le secteur des assurances coûte aux consommateurs de la province des milliards de dollars par année. Le plan directeur du gouvernement Priorité aux conducteurs s'attaquera à la fraude afin que les conducteurs honnêtes ne soient pas pénalisés en raison de la malhonnêteté des fraudeurs. Le gouvernement collaborera avec l'ARSF et le nouveau Bureau de la lutte contre la fraude grave pour mettre au point une stratégie antifraude et moderniser la prestation des indemnités pour soins de santé, qui comprendra entre autres :

- des mesures antifraude musclées, comme de meilleures analyses de données pour dépister la fraude et de nouvelles règles sur les pratiques ou actes déloyaux et trompeurs;
- un processus moderne de réclamation en ligne qui permet aux consommateurs de voir à quoi servent leurs indemnités d'accident automobile, afin de rendre le processus de réclamation plus pratique et de contribuer à déceler et à décourager la fraude.

---

## QUAND LES CONDUCTEURS VERRONT-ILS DES CHANGEMENTS?

Le plan directeur Priorité aux conducteurs est une stratégie transformationnelle qui s'étalera sur plusieurs années. Le gouvernement reconnaît que les consommateurs ont besoin de changements maintenant, et c'est pourquoi il prend des mesures immédiates pour faciliter l'expérience que vivent les consommateurs lorsqu'ils font affaire avec les compagnies d'assurance. Ces mesures incluent notamment ce qui suit :

- faciliter les communications électroniques en proposant des modifications à la *Loi sur les assurances* et à la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*, afin de rendre les échanges avec les compagnies d'assurance plus rapides et plus simples;
  - offrir aux conducteurs de l'Ontario la commodité d'une preuve électronique d'assurance-automobile;
  - favoriser l'innovation et l'établissement de nouveaux modèles de gestion pour offrir aux conducteurs plus de choix, comme les services d'abonnement à une voiture assortis de l'assurance-automobile;
  - permettre aux compagnies d'assurance d'offrir plus facilement un plus large éventail d'options et de rabais aux consommateurs.
- 

## Accroître l'accessibilité et l'abordabilité

Les conducteurs de l'Ontario devraient avoir un plus grand choix de couvertures d'assurance-automobile au moment de décider laquelle répond à leurs besoins. Ils méritent aussi d'avoir droit à la même commodité que celle que leur offrent les institutions financières modernes, comme les banques et les caisses populaires.

Le plan directeur Priorité aux conducteurs du gouvernement donnera aux compagnies d'assurance-automobile la souplesse nécessaire pour offrir aux conducteurs plus de choix en matière de rabais et de couvertures afin de rendre le coût de leur police plus abordable. Par exemple, les conducteurs devraient avoir la possibilité d'abaisser leur prime en permettant aux assureurs de tenir compte de leurs antécédents de crédit ou en acceptant de recourir à un réseau préférentiel d'ateliers de mécanique ou de fournisseurs de soins de santé.

Pour simplifier l'expérience du consommateur, le gouvernement présente des mesures législatives qui, si elles sont adoptées, permettraient aux compagnies d'assurance de communiquer et de transiger avec leurs clients par des moyens électroniques. Les conducteurs ontariens pourront bientôt se munir d'une preuve électronique d'assurance-automobile et profiteront ainsi de la facilité et de la commodité dont jouissent déjà les conducteurs de nombreuses régions en Amérique du Nord. Les formulaires et polices d'assurance-automobile, et autres documents connexes, seront simplifiés afin que les conducteurs comprennent plus aisément la couverture dont ils ont besoin et prennent des décisions éclairées au moment de souscrire une police.

## Adopter un plan axé sur les soins pour les conducteurs

Trop souvent, les personnes blessées dans un accident d'automobile ne sont pas soignées en temps opportun et elles ont de la difficulté à s'y retrouver dans le processus de demandes d'indemnisation et à comprendre les indemnités auxquelles elles ont droit. Leur rétablissement peut être plus long qu'il le devrait en raison de différends au sujet des indemnités et des traitements appropriés. Le gouvernement accorde la priorité aux conducteurs en mettant l'accent sur les soins aux personnes blessées dans des collisions et en s'assurant que ces soins sont fournis plus rapidement.

Le plan axé sur les soins pour les conducteurs permettra aux demandeurs blessés d'avoir rapidement accès à des soins et à des traitements, et comportera les éléments suivants :

- une carte de soins pour les conducteurs contenant des renseignements importants qui faciliteront le processus de demande d'indemnisation et simplifieront l'accès aux soins;
- une clause par défaut mettant « l'accent sur les soins et non l'argent » fera en sorte que la couverture d'assurance-automobile servira à payer les coûts des traitements au lieu des frais juridiques onéreux, tout en donnant l'option aux conducteurs de recevoir un règlement en argent comptant;
- un système de traitement rapide amélioré pour les blessures courantes, incluant les traitements en santé mentale;
- le rétablissement du plafond d'indemnisation par défaut de 2 millions de dollars pour les personnes ayant subi une blessure extrêmement grave dans un accident; ce plafond avait été réduit à 1 million de dollars en 2016.

## Intensifier la concurrence

Un marché de l'assurance-automobile concurrentiel est avantageux pour les consommateurs. L'un des principaux engagements du gouvernement de l'Ontario est de faire de la province un lieu ouvert aux affaires. Un des éléments clés du plan directeur du gouvernement pour le régime d'assurance-automobile de la province est de faire en sorte que les entreprises puissent se faire concurrence tout en ouvrant le marché à de nouvelles compagnies d'assurance. Le gouvernement favorisera aussi l'innovation et réduira le fardeau réglementaire, permettant ainsi aux compagnies d'assurance de mieux servir leurs clients et d'investir dans la province.

Le gouvernement travaille avec l'ARSF pour réaliser ces objectifs d'innovation et de modernisation en proposant les mesures suivantes :

- Appuyer des structures tarifaires, des technologies et des modèles de gestion novateurs, tels que la méthode de paiement à l'usage;
- Réduire le fardeau réglementaire en améliorant la réglementation tarifaire;
- Revoir les lignes directrices, les bulletins et les formulaires pour simplifier les processus;
- Éliminer la bureaucratie en abrogeant les lois désuètes et inefficaces, et en simplifiant la réglementation, telle que l'Annexe sur les indemnités d'accident légales;
- Travailler en concertation avec le Comité des règles en matière civile afin d'accroître la limite pécuniaire aux fins de la procédure simplifiée et de réduire le recours à des jurys civils, coûteux en temps et en argent, lors des procès selon la procédure simplifiée.

Le plan directeur Priorité aux conducteurs aborde des enjeux importants qui avaient été soulevés dans le rapport de David Marshall sur le régime de l'assurance-automobile de l'Ontario en 2017. Il donnera aux consommateurs plus de choix et de commodité, et leur permettra d'exercer un plus grand contrôle sur leurs tarifs et leur couverture d'assurance-automobile. Il permettra aussi de lutter contre la fraude et d'intensifier la concurrence, ce qui entraînera une réduction des coûts du régime afin que l'argent durement gagné des familles ontariennes serve à payer les soins des victimes d'accidents de la route, au moment où elles en ont besoin.

---

#### **METTRE FIN À LA DISCRIMINATION LIÉE AU CODE POSTAL EN MATIÈRE D'ASSURANCE-AUTOMOBILE**

Grâce au leadership du député provincial de Milton, M. Parm Gill, la *Loi de 2018 mettant fin à la discrimination en matière d'assurance-automobile* a été déposée. Si elle est adoptée, elle mettrait fin à la pratique discriminatoire injuste à l'endroit des conducteurs en fonction de leur lieu de résidence.

---

## ÉLARGIR LE CHOIX ET RESPECTER LES CONSOMMATEURS

Plus de choix et de commodité pour les consommateurs d'alcool

Les styles de vie ont changé : les gens sont plus occupés et s'attendent à une souplesse et à une commodité accrues. La population de l'Ontario souhaite depuis longtemps qu'on procède à une réforme du secteur de l'alcool. Le gouvernement s'engage à respecter les consommateurs adultes et a confiance dans leur capacité à faire des choix responsables qui leur conviennent.

### L'ONTARIO A BESOIN D'UN PLUS GRAND NOMBRE DE POINTS DE VENTE D'ALCOOL

Le système de vente au détail de boissons alcoolisées de l'Ontario est largement dominé par un petit nombre d'entreprises. Les règles entourant la vente au détail et la consommation d'alcool en Ontario sont uniques au Canada et obsolètes, car elles imposent un fardeau, des restrictions et une complexité inutiles aux entreprises de l'Ontario. Bien qu'il existe un réseau diversifié de magasins où il est possible de se procurer de l'alcool dans la province, c'est l'Ontario qui compte le plus faible nombre de points de vente au détail d'alcool au Canada. À titre comparatif, il y a plus de 8 000 détaillants de boissons alcoolisées au Québec, mais moins de 3 000 en Ontario.

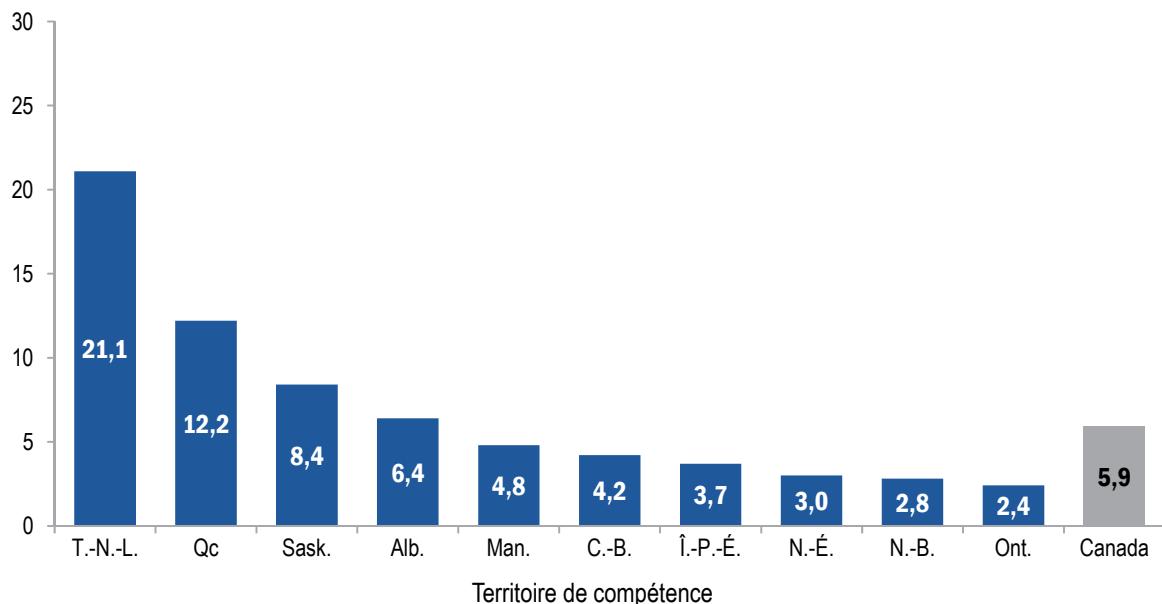
Le gouvernement pour la population de l'Ontario honore donc sa promesse d'offrir un plus grand choix et plus de commodité aux consommateurs et de créer plus de débouchés pour les entreprises.



**Graphique 1.10**

**L'ONTARIO A LE PLUS FAIBLE NOMBRE DE MAGASINS AU DÉTAIL DE BOISSONS  
ALCOOLISÉES PAR HABITANT AU CANADA (2016-2017)**

Densité de magasins de détail  
(Nombre de détaillants par tranche de 10 000 personnes de 18 ans et plus)



Nota : L'analyse exclut les territoires.

Source : Statistique Canada, 2018. Tableau 10-10-0013-01.

En décembre dernier, le gouvernement a lancé un processus de consultation publique dans la foulée de son engagement à transformer la vente et la consommation de boissons alcoolisées. Plus de 33 000 consommateurs et propriétaires d'entreprises de la province ont soumis leurs observations sur la façon d'offrir plus de choix et de commodité à l'égard des boissons alcoolisées. Le gouvernement a également invité des groupes clés, dont des représentants d'entreprises productrices de boissons alcoolisées, des organismes de santé et de sécurité publiques, des détaillants, des restaurateurs et des propriétaires de bars, à participer à des tables rondes afin de fournir leur précieuse rétroaction pour les besoins de l'examen entrepris. Le gouvernement est à l'écoute de la population de l'Ontario. Les commentaires recueillis dans le cadre du sondage et des tables rondes orienteront le plan du gouvernement visant à permettre la vente d'alcool dans les dépanneurs, les épiceries et les hypermarchés.

**À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

Plus de 33 000 consommateurs et propriétaires d'entreprises de la province ont soumis leurs observations sur la façon d'offrir plus de choix et de commodité à l'égard des boissons alcoolisées. Les commentaires recueillis dans le cadre de ces consultations contribueront à éclairer le plan du gouvernement visant à transformer la vente d'alcool.

Dans le cadre de cet examen et de cette consultation, le gouvernement se tourne vers l'avenir et s'appuie sur les principes clés suivants :

- Le choix et la commodité pour le consommateur : accroître considérablement l'accès aux boissons alcoolisées pour le consommateur.
- Des débouchés pour les entreprises : accroître la capacité concurrentielle du secteur privé au chapitre de la vente et de la distribution de boissons alcoolisées.

Bien que le gouvernement adhère à ces principes, il va de soi que la vente et la consommation sécuritaires et responsables d'alcool en Ontario seront toujours au cœur de ses priorités.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Il est temps d'entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle et de nous traiter comme des adultes en augmentant le nombre de points de vente d'alcool. »

– Répondant au sondage

« Élargir le marché au secteur privé : ce qui signifie plus de choix pour le consommateur, des prix concurrentiels et une meilleure expérience de magasinage. »

– Répondant au sondage

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Nous sommes reconnaissants que votre gouvernement ait amorcé ces discussions dans le cadre du processus de consultation actuelle sur les boissons alcoolisées. »

– Richard Linley, président  
Ontario Craft Wineries

## DES GAINS HÂTIFS POUR LA POPULATION

Alors qu'il s'emploie à élaborer un plan pour réformer le secteur de l'alcool, le gouvernement écoute la population de l'Ontario et présente certaines mesures visant à améliorer le choix pour les consommateurs et à créer des occasions d'affaires pour les entreprises à moyen terme, notamment :

- Créer un permis de fête d'avant-partie pour les événements sportifs admissibles tels que les événements sportifs semi-professionnels, professionnels et ceux des établissements postsecondaires. Cette mesure permettra aux amateurs de sports de l'Ontario de participer à des fêtes d'avant-partie légales semblables à celles qui sont autorisées dans de nombreux États américains.
- Déposer une mesure législative autorisant les municipalités à désigner des aires publiques, comme des parcs, où il sera possible de consommer de l'alcool. L'Ontario harmoniserait ainsi ses pratiques avec celles des autres provinces, telles que la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec, qui ont accordé un pouvoir semblable aux municipalités.
- Offrir plus de souplesse aux cidreries, aux brasseries, aux distilleries et aux établissements vinicoles afin qu'ils puissent promouvoir leurs produits sur les lieux de fabrication en éliminant la clause relative à la prescription de la quantité d'alcool autorisée pour les permis de vente d'alcool « au verre ».
- Prolonger les heures de service d'alcool dans les établissements pourvus d'un permis de vente d'alcool – dont les bars, les restaurants et les terrains de golf – pour qu'on puisse commencer à servir de l'alcool à 9 h, et ce, sept jours sur sept. Les heures de service d'alcool débuteront également à 9 h pour les détenteurs de permis de vente d'alcool « au verre » et de permis de circonstance. Le gouvernement mènera d'autres consultations sur des mesures visant à prolonger encore davantage les heures de service d'alcool.
- Modifier les règles publicitaires concernant la tenue des « cinq à sept » en Ontario afin de permettre aux établissements pourvus d'un permis d'annoncer leurs promotions, comme cela se fait en Colombie-Britannique et en Alberta.
- Déposer une mesure législative afin de suspendre les modifications proposées par le gouvernement précédent sur la taxe sur le vin, qui devait augmenter à compter du 1<sup>er</sup> avril. Cette mesure permettrait aux consommateurs de vin d'avoir plus d'argent dans leurs poches.

Ces modifications devraient entrer en vigueur d'ici à l'été 2019.

De plus, la province évalue des façons de diminuer le coût de la bière dans les filiales de la Légion royale canadienne de l'Ontario d'ici à l'automne 2019.

Ces changements permettront d'améliorer le choix et la commodité et créeront des débouchés supplémentaires pour les entreprises. Ils permettront également aux consommateurs de faire des choix responsables qui leur conviennent.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Allégez les restrictions concernant les fêtes d'avant-partie lors des matchs de football. »

– Répondant au sondage

« Permettez la consommation d'alcool dans les lieux publics comme les parcs. »

– Répondant au sondage

---

### **LE « DÉFI BIÈRE À UN DOLLAR »**

L'année dernière, la province a lancé le « Défi Bière à un dollar » aux brasseurs. La province a permis à tous les producteurs de bière de vendre de la bière à 1 \$ en tout temps, même pendant les congés et les week-ends prolongés en Ontario.

Depuis que cette initiative a été lancée, le 27 août 2018, les gens de l'Ontario ont acheté plus de 76 000 caisses, ce qui représente des ventes totalisant environ 1,6 million de dollars. Les consommateurs peuvent continuer d'acheter des bières à 1 \$ dans certains établissements de la LCBO et en ligne, et ce, durant les longs week-ends.

---

## Légaliser les jeux en ligne en Ontario

Il est temps de sortir l'Ontario de l'époque de la prohibition des jeux de hasard et de traiter les Ontariennes et Ontariens comme des adultes en leur permettant de faire des paris sur l'issue d'un seul événement sportif. À mesure que les préférences de jeu évoluent, un grand nombre d'Ontariennes et Ontariens se tournent vers les sites de marché gris pour jouer en ligne. Aujourd'hui, on estime que les Ontariennes et Ontariens dépensent 500 millions de dollars par année sur les jeux de hasard en ligne, argent qui est en grande partie dépensé sur des sites Web illégaux. Par conséquent, la province prévoit établir un marché concurrentiel pour les jeux de hasard légaux en ligne qui reflète le choix des consommateurs, tout en protégeant les joueurs sur ces sites. Cette mesure permettra à la population de l'Ontario d'avoir accès à diverses options de jeu de hasard en ligne légal en toute sécurité. La province prévoit consulter les principaux intervenants afin de créer un marché qui répond aux préférences des consommateurs, propose une expérience de jeu emballante, réduit le plus possible le fardeau administratif pour les entreprises et comporte des mesures de protection appropriées.

Un volet important de cette stratégie provinciale axée sur le consommateur repose sur la légalisation des paris sur un seul événement sportif. La province a demandé au gouvernement fédéral d'apporter ce changement et continuera de faire pression sur lui pour faire valoir les intérêts des consommateurs ontariens.

## **DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS DE L'ONTARIO : PARIS SUR UN SEUL ÉVÉNEMENT SPORTIF**

Les consommateurs demandent depuis fort longtemps de mettre fin à l'interdiction de parier sur un seul événement sportif. Cette forme de paris est légale aux États-Unis, et les grandes ligues de sports professionnels d'Amérique du Nord l'appuient.

### **LNH**

« La LNH croit que la concurrence équitable dans l'univers du pari sportif sert l'intérêt supérieur du secteur des paris sportifs de la LNH. L'Ontario représente un important marché pour la LNH, qui détient deux franchises dans la province et deux autres à très grande proximité des frontières américaines. Par conséquent, la LNH ne s'oppose pas à l'initiative de la province visant à offrir des paris sur un seul événement sportif lorsque cela est permis. »  
– Gary Bettman, Commissaire de la LNH

### **NBA**

« La NBA soutient la réglementation des paris sportifs qui protège nos amateurs de sport et l'intégrité de nos parties. Si le gouvernement fédéral permettait les paris sur un seul événement sportif, la NBA appuierait l'offre de cette forme de paris dans la province de l'Ontario, sous réserve de certaines mesures de protection. La NBA a signé des ententes avec diverses sociétés internationales de paris autorisées qui incorporent ces mesures de protection et qui pourraient servir de feuille de route pour l'Ontario. »  
– Adam Silver, Commissaire de la NBA

### **LCF**

« La LCF est la plus ancienne ligue de sports professionnels de l'Amérique du Nord. Pendant des décennies, le Canada a été un chef de file international de l'industrie du jeu sur le plan de la responsabilité, de la protection des consommateurs et des produits de jeu. Maintenant que les paris sportifs sont légalisés aux États-Unis, le Canada doit leur emboîter le pas pour que ses industries demeurent concurrentielles avec celles de son voisin du Sud. L'Ontario accueille trois de nos franchises, et nous appuyons l'initiative ontarienne pour que nos marchés demeurent concurrentiels et solides. » – Randy Ambrosie, Commissaire de la LCF

### **MLS**

« Le soccer est le sport sur lequel est fait le plus grand nombre de paris dans le monde. Nous croyons que les paris sportifs réglementés rehaussent l'expérience de nos amateurs de sport et renforcent leur participation. Les sociétés internationales de paris autorisées portent maintenant leur attention sur les États-Unis et l'Amérique du Nord. C'est en Ontario qu'est établie l'équipe de soccer Toronto FC qui a remporté le championnat en 2017, et nous appuyons les initiatives de la province en vue d'accroître la participation des amateurs de sport de façon responsable avec le plus haut niveau d'intégrité et en s'appuyant sur de solides partenariats. » – Don Garber, Commissaire de la MLS

---

## **DES GAINS HÂTIFS POUR LES CONSOMMATEURS**

Afin de continuer à promouvoir un plus grand choix pour les consommateurs, la Société des jeux et loteries de l'Ontario (OLG) entreprend une série d'initiatives qui créeront des emplois, procureront des débouchés pour les entreprises et amélioreront l'accès aux produits dont jouissent déjà les Ontariennes et Ontariens. Ces initiatives comprennent :

- l'établissement de partenariats avec le secteur privé afin de mobiliser des milliards de dollars en nouveaux investissements pour agrandir et rénover les casinos existants dans les collectivités comme Chatham, Innisfil et Rexdale, tout en construisant de nouveaux établissements à Pickering et à Peterborough;
- l'amélioration de l'expérience dans les commerces pour les amateurs de loterie en facilitant l'achat de billets de loterie aux caisses de certaines épiceries de la province;
- la mise à niveau des terminaux de loterie d'OLG et l'élargissement de son réseau de vente au détail pour offrir plus d'expériences de jeu interactif;
- une commodité accrue en permettant aux consommateurs d'acheter des produits comme Pro-Line et Lotto 6/49 à partir de leur téléphone intelligent;
- l'offre d'expériences de jeu et de divertissements de calibre international en s'associant avec des ligues et des équipes de sports professionnels comme les Raptors de Toronto.

En outre, le gouvernement commencera à permettre aux casinos d'annoncer le service gratuit d'alcool. Grâce à ce changement, les casinos ontariens seront sur le même pied d'égalité que les casinos américains et pourront leur faire concurrence plus efficacement.

---

## Soutenir la collecte de fonds à des fins de bienfaisance

De nombreux organismes de bienfaisance comptent sur les revenus générés par la vente de produits de jeu de bienfaisance pour financer leurs œuvres. Pour leur venir en aide, le gouvernement supprimera les frais inutiles qui s'appliquent à la vente de billets en pochette. Cette mesure permettra aux organismes de charité de la province d'économiser plus de 4 millions de dollars par année.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« Nous serions très heureux que ces frais injustes soient supprimés des fonds que nous récoltons; ces sommes pourraient alors être mises à profit dans nos collectivités. »

– Lynn Cassidy, directrice générale, Ontario Charitable Gaming Association (OCGA)

## **AFFERMISSEMENT DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

### Réformer la vente des billets

Dans le cadre du budget de l'Ontario de 2019, le gouvernement pour la population de l'Ontario propose des modifications à la *Loi de 2017 sur la vente de billets* visant à accroître le choix et à améliorer la protection dont jouissent les consommateurs ontariens au moment d'acheter des billets. Les réformes proposées incluent ce qui suit :

- clarifier et étoffer la nature des divulgations que doivent donner les vendeurs de billets;
- accroître la valeur maximale des pénalités administratives imposées en vertu de la Loi;
- supprimer les dispositions non promulguées et inapplicables visant à imposer un plafond sur le prix de revente des billets, ce qui aurait poussé les consommateurs à acheter des billets sur le marché noir et aurait fait augmenter les prix;
- ajouter de nouveaux pouvoirs réglementaires;
- clarifier certaines dispositions de la Loi dans le but de faciliter le respect et l'application des règles, dont l'interdiction d'utiliser des logiciels d'achat automatisé de billets.

### Protéger les propriétaires de logements neufs

La province tient à protéger les Ontariennes et Ontariens lorsqu'ils font l'acquisition d'un logement neuf, l'un des achats des plus importants de leur vie.

Dans un rapport datant de 2016, le juge Douglas Cunningham avait mis en lumière un conflit d'intérêts inhérent lié à la structure actuelle de la Tarion Warranty Corporation (Tarion) et qui expose les propriétaires de logements neufs à des risques.

Le gouvernement prendra des mesures décisives et transformera la Tarion Warranty Corporation en :

- proposant d'établir un organisme de réglementation distinct de Tarion pour résoudre les conflits d'intérêts mettant en cause les constructeurs et les vendeurs de logements neufs;
- déposant des modifications législatives qui, si elles sont acceptées, permettront au gouvernement d'exiger que Tarion rende publique la rémunération des cadres et des membres du conseil d'administration, et rééquilibre graduellement la composition du conseil en mettant davantage l'accent sur les compétences;
- étudiant la faisabilité d'un modèle d'assurance à fournisseurs multiples pour garantir les logements neufs et protéger les acheteurs en Ontario;
- instaurant de nouvelles initiatives pour mieux informer et protéger les acheteurs de condominiums dont la construction est annulée.

Au cours de cette transformation, Tarion continuera d'offrir ses services aux acheteurs de logements neufs, ainsi qu'aux constructeurs et aux vendeurs de logements neufs, mais sous une surveillance accrue du gouvernement.

Dans le passé, trop de familles ont éprouvé des difficultés à obtenir une solution de la part de Tarion. Ces mesures donneront priorité à la population de l'Ontario et renforceront la protection des consommateurs.

## **RESPECTER LES CONTRIBUABLES FONCIERS DE L'ONTARIO**

Les propriétaires fonciers et les municipalités doivent avoir confiance dans l'équité et l'exactitude des évaluations qui sont le fondement du système d'impôt foncier. À cette fin, la province crée un plan d'action pour améliorer la précision, la transparence et la stabilité des évaluations foncières.

La province procédera à un examen du système afin de cerner les possibilités :

- d'accroître l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières;
- de favoriser un climat propice aux affaires;
- de fournir un allégement fiscal aux résidents;
- de renforcer la gouvernance et la responsabilité de la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC), notamment en proposant des modifications à la structure de son conseil d'administration qui assureraient une meilleure représentation des contribuables fonciers de l'Ontario.

Pour faire en sorte que le processus d'examen soit constructif et éclairé, le gouvernement consultera les parties prenantes, notamment les résidents, les entreprises et les municipalités, afin d'obtenir leurs perspectives sur le sujet.

### **ACCROÎTRE LA REPRÉSENTATION DES CONTRIBUABLES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS**

Le gouvernement croit que les contribuables fonciers qui gagnent durement leur argent devraient être respectés et avoir une plus grande voix au chapitre de l'administration de l'évaluation foncière pour assurer l'équité et la responsabilisation du système d'impôt foncier. Des mesures législatives ont été présentées sous la gouverne du député provincial de Markham-Stouffville, Paul Calandra, qui, si elles sont adoptées, augmenteraient le nombre de représentants des contribuables au sein du conseil d'administration de la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC). Ce rééquilibre permettrait aux contribuables fonciers de l'Ontario d'être mieux représentés et aux municipalités de maintenir une voix forte au sein de l'organisme.

## RÉDUIRE LE COÛT DE L'ÉNERGIE

### VISION DU GOUVERNEMENT POUR RÉPARER LES PROGRAMMES D'ÉLECTRICITÉ

Le gouvernement pour la population continue de réparer les programmes d'électricité coûteux qui sèment la confusion et met en place un système énergétique qui fonctionne pour les familles, les exploitations agricoles et les petites entreprises de l'Ontario. Le gouvernement s'est engagé à rendre les factures d'électricité plus transparentes et à réduire les coûts d'électricité des clients résidentiels et industriels ainsi que des exploitations agricoles et des petites entreprises.

### Rendre le coût de l'électricité plus transparent et abordable pour les particuliers, les familles et les entreprises

La province offre un allégement des coûts d'électricité, tout en assurant la transparence et la reddition de comptes. À cette fin, le gouvernement a accepté les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) et de la vérificatrice générale de l'Ontario concernant le traitement comptable utilisé pour le refinancement du rajustement global et a inscrit ce coût comme une dépense d'environ 1,8 milliard de dollars dans les *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018* et d'un montant estimatif de 2,8 milliards de dollars en 2018-2019. Le gouvernement a aussi mis en place un mécanisme intérimaire, moins cher, qui prévoit le paiement du refinancement du rajustement global par la province, compte tenu du fait que la province est en mesure d'emprunter à un taux d'intérêt inférieur à celui auquel a accès la Fiducie pour des frais d'électricité équitables. Afin de continuer à alléger les factures d'électricité résidentielles et à plafonner la hausse de ces factures au taux d'inflation, le gouvernement déposera un règlement qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019.

Dans le cadre du projet de loi 87, *Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité*, le gouvernement a proposé des modifications à la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* et à d'autres lois qui, si elles sont acceptées, remplaceront le mécanisme de refinancement du rajustement global, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, tout en maintenant les tarifs d'électricité et en offrant un allégement du prix sur les factures d'électricité de manière plus transparente, ce qui aidera les familles, les exploitations agricoles et les petites entreprises à comprendre comment l'abattement des tarifs d'électricité est offert. La province ferait tous les paiements futurs requis pour honorer les obligations existantes de la Fiducie pour des frais d'électricité équitables et éliminer ce fardeau pour les futurs abonnés.

## Fin des contrats d'énergie verte

Une des premières mesures prises par le gouvernement à son arrivée au pouvoir a été de résilier plus de 750 contrats d'énergie. Les abonnés de l'Ontario profitent déjà de cette décision du gouvernement, qui réduira les coûts de 790 millions de dollars sur la durée des contrats résiliés. Aucun des projets résiliés n'avait atteint les stades avancés définis aux termes de leurs contrats.



## Appuyer l'industrie nucléaire en Ontario

Le gouvernement appuie le projet de remise à neuf d'Ontario Power Generation (OPG) afin de prolonger la vie utile de la centrale nucléaire de Darlington comptant quatre réacteurs. Le projet de remise à neuf de la centrale Darlington continue de respecter l'échéancier et le budget. Lorsque les travaux seront terminés, la centrale produira de l'énergie fiable et libre de carbone à faible coût pour la population de l'Ontario pour une autre période de 30 ans. On prévoit que le premier réacteur remis à neuf entrera en service durant le premier trimestre de 2020. On estime que la remise à neuf et la poursuite de l'exploitation de Darlington apporteront une contribution de 90 milliards de dollars au PIB de l'Ontario. On estime également que la poursuite de l'exploitation de la centrale Darlington créera en moyenne 14 200 emplois par année en Ontario, dont plus de 2 600 emplois à la centrale même.

Le gouvernement soutient le maintien des activités de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'en 2024, protégeant 4 500 emplois dans la région de Durham et 3 000 emplois de plus à l'échelle de la province. La poursuite de la production d'électricité à faible coût à la centrale de Pickering fera économiser aux abonnés de l'Ontario 600 millions de dollars jusqu'en 2024.

### **POUR LA POPULATION : FAIRE ÉCONOMISER 200 MILLIONS DE DOLLARS AUX CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO**

Les consommateurs d'électricité de l'Ontario bénéficieront d'économies d'approximativement 200 millions de dollars en paiements d'efficacité découlant des gains d'efficacité de l'exploitation de Bruce Power, ce qui mettra plus de 5 millions de dollars par mois dans les poches des consommateurs au cours des trois prochaines années. L'accord de remise à neuf de Bruce Power conclu avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) fera en sorte que la population de l'Ontario bénéficiera des gains d'efficacité réalisés durant la remise à neuf et l'exploitation de la centrale nucléaire de Bruce.

La production de la centrale nucléaire de Bruce satisfait plus de 30 % des besoins en électricité de l'Ontario. On estime que la poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire de Bruce aura pour effet direct et indirect le maintien ou l'augmentation de l'emploi de 22 000 postes par année et procurera des avantages économiques annuels de 4 milliards de dollars dans les collectivités à l'échelle de la province.

## Promouvoir la transparence et la reddition de comptes chez Hydro One

Le gouvernement continue de travailler avec Hydro One afin de promouvoir la transparence et la reddition de comptes. Suivant la mise à la retraite du président-directeur général (PDG) d'Hydro One en juillet 2018 et la démission du conseil d'administration en août 2018, le gouvernement a nommé un nouveau conseil d'administration, hautement qualifié, et a promulgué la *Loi de 2018 sur la responsabilisation d'Hydro One*.

En février 2019, le gouvernement a pris des mesures décisives pour ramener la rémunération des gestionnaires d'Hydro One à un niveau comparable à celui de services publics similaires. Le gouvernement a émis une directive établissant ses exigences concernant la rémunération des dirigeants d'Hydro One et, en mars 2019, il a approuvé le nouveau cadre de rémunération d'Hydro One. Hydro One établit un plafonnement ferme de 1,5 million de dollars par année pour la rémunération directe maximale du prochain PDG d'Hydro One. Ce montant comprend 500 000 \$ en salaire de base maximal, le reste étant constitué de rémunération incitative fondée sur le rendement. Le nouveau cadre établit un plafond de rémunération totale de 80 000 \$ par année pour les membres du conseil et de 120 000 \$ pour le président du conseil. La rémunération des nouveaux dirigeants embauchés est plafonnée à 75 % de la rémunération directe maximale totale du PDG. Plus important encore, le nouveau cadre comporte des cibles de rendement, lesquelles incluront la contribution du PDG à la réduction des coûts du système, en appui à l'engagement du gouvernement de réduire de 12 % les factures d'électricité.

**Tableau 1.2**

**COMPARAISON DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DES DIRIGEANTS D'HYDRO ONE**

**(\$ par année)**

	<b>Ancienne rémunération d'Hydro One</b>	<b>Nouveau cadre de rémunération d'Hydro One (rémunération maximale)</b>
PDG	6 480 000 \$	1 500 000 \$
Président du conseil d'administration	330 000 \$	120 000 \$
Membres du conseil d'administration	185 000 \$	80 000 \$

*Nota :* L'ancienne rémunération pour le PDG d'Hydro One correspond à la rémunération cible directe totale pour 2017, au 4 mai 2017. La rémunération cible directe totale est fondée sur l'atteinte de certains objectifs de rendement. La rémunération directe totale réelle en 2017 s'élevait à 6 074 319 \$. L'ancienne rémunération pour le président et les membres du conseil d'administration d'Hydro One est le reflet de la politique de rémunération des dirigeants d'Hydro One entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Sources : Notice annuelle d'Hydro One pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 (29 mars 2018) et nouveau cadre de rémunération d'Hydro One (28 février 2019).

De plus, aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la rémunération versée aux dirigeants d'Hydro One ne sera pas financée par les tarifs d'électricité.

### Réduire le coût des programmes d'économie d'énergie

Au même moment où il procède à un examen des programmes visant à réduire la consommation d'énergie, le gouvernement continue de dégager des économies dans le cadre de son plan global pour abaisser les coûts du système d'électricité. Les programmes d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique qui sont les moins efficaces seront graduellement abandonnés, ce qui permettra de réaliser des économies pouvant aller jusqu'à 442 millions de dollars. À l'avenir, le gouvernement concentrera les investissements sur les programmes d'économie d'énergie les plus rentables et efficaces. Ces mesures auront des avantages à long terme pour tous les consommateurs et aideront le gouvernement à réaliser son objectif plus large de gérer le système d'énergie de manière responsable sur le plan financier.

## **DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX NUMÉRIQUES SIMPLIFIÉS, ACCÉLÉRÉS ET AMÉLIORÉS**

### **Adopter une stratégie pour le numérique du XXI<sup>e</sup> siècle**

Afin de travailler plus efficacement pour la population, la province met à exécution sa stratégie axée sur le numérique qui fera entrer les services gouvernementaux dans le XXI<sup>e</sup> siècle grâce à l'adoption d'une approche accordant la priorité au numérique, déjà fort répandu dans le secteur privé.

La stratégie, recommandée à l'issue de l'examen complet des dépenses effectué par EY Canada, fera de l'Ontario la première province canadienne à mettre en place une approche pangouvernementale axée sur le numérique.

Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement améliore ses plateformes numériques afin de rendre les services gouvernementaux à haut volume déjà offerts en ligne plus conviviaux et d'accroître le nombre de services disponibles en ligne. Il s'attarde en premier lieu à l'amélioration des 10 transactions de ServiceOntario les plus demandées, notamment la délivrance des permis de conduire et des cartes Santé, et l'immatriculation des véhicules. Cela permettra de rediriger environ 10 millions de transactions en personne vers des voies numériques et de réaliser des économies pouvant atteindre 33,5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. En adoptant de nouvelles pratiques numériques, le gouvernement corrige des politiques et processus démesurément bureaucratiques et dépassés qui font perdre temps et argent, réduisent la qualité des services gouvernementaux et frustrent la population de l'Ontario.

Accorder la priorité au numérique ne signifie pas que tout se fera de façon uniquement numérique. Le gouvernement reconnaît que certains sont plus à l'aise de se présenter en personne; c'est la raison pour laquelle il y aura des bureaux de ServiceOntario pour les gens qui préfèrent se rendre à ces bureaux. Le réseau des fournisseurs de services, principalement composé de particuliers et de propriétaires de petites et moyennes entreprises aux quatre coins de la province, continuera d'être un élément important afin de servir les gens qui ont besoin et désirent des services en personne.

La population ontarienne s'attend à recevoir le même service hors pair, quel que soit le service auquel elle fait appel. Pour ce faire, le gouvernement élimine les obstacles aux politiques centrées sur la population en proposant la Loi de 2019 sur les services simplifiés, accélérés et améliorés, qui mettra ainsi les gens au cœur de tous les services gouvernementaux.

---

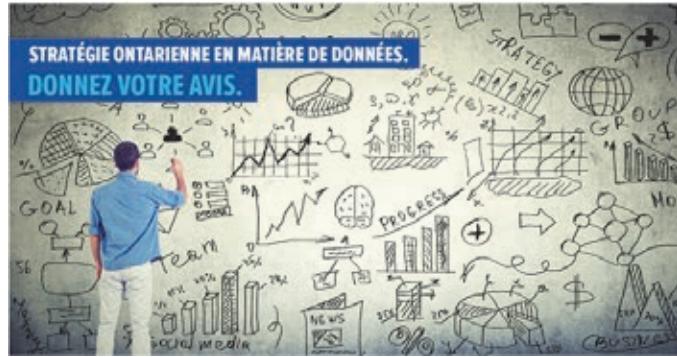
### **AMÉLIORER LA PRESTATION DES SERVICES AUX HÉROS MILITAIRES ET À LEUR FAMILLE**

Le personnel militaire déménage souvent, notamment d'une province à l'autre. Cette situation peut être stressante, surtout lorsque le déménagement touche toute une famille. Le gouvernement de l'Ontario veut que les membres des Forces armées canadiennes aient plus de facilité à obtenir les renseignements et services gouvernementaux dont ils ont besoin lorsqu'ils s'établissent en Ontario. Il a donc entrepris des consultations afin de mettre sur pied une ligne téléphonique qui permettra aux familles de militaires d'obtenir facilement de l'information sur une foule de programmes et services, notamment sur les écoles, les perspectives d'emploi, les centres de garde d'enfants, les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules.

---

Le gouvernement doit aussi revoir la façon dont il traite les données afin de stimuler l'innovation et de faciliter la prise de meilleures décisions, tout en s'assurant que les citoyens et les entreprises peuvent avoir confiance en sa capacité à protéger leurs renseignements personnels. Il corrigera donc les lois, politiques et règlements désuets pour mettre la population au centre de toutes les décisions qu'il prendra.

Les données transforment le monde qui nous entoure, et le gouvernement doit rattraper son retard. C'est la raison pour laquelle il appuie la transformation vers le numérique par le truchement de consultations continues sur la première stratégie provinciale en matière de données. La stratégie sera élaborée en se fondant sur les commentaires des citoyens et des entreprises afin que le gouvernement puisse mettre au point une politique qui les aidera à exploiter la valeur des données. Parallèlement, le gouvernement s'engage à rendre la politique sur les données transparente et facile à comprendre car, si les données peuvent être un important moteur économique, leur confidentialité et leur sécurité doivent demeurer au coeur des politiques du gouvernement.



## INFRASTRUCTURE DE CALIBRE MONDIAL

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE AU BÉNÉFICE DE TOUS

Le gouvernement pour la population de l'Ontario est résolu à maximiser l'infrastructure de la province et les investissements dans ce secteur au bénéfice de tous les Ontariens et Ontariennes. Que ce soit pour construire ou moderniser des écoles, des hôpitaux, des routes, des ponts et des réseaux de transport en commun, la province doit faire des investissements stratégiques de façon efficiente à l'échelle du gouvernement en accordant la priorité aux activités d'infrastructure et en tirant profit des occasions qui existent.

### Réinventer la Place de l'Ontario

La province progresse rondement pour redonner vie à la Place de l'Ontario et en faire une destination de classe mondiale ouverte à l'année.

Au printemps 2019, le gouvernement lancera un processus de déclaration d'intérêt pour inviter les partenaires potentiels du monde entier à présenter leurs idées et concepts visant à donner une nouvelle vocation à la Place de l'Ontario. Entre-temps, le gouvernement prend des mesures immédiates pour aider la population à renouer avec cet emplacement emblématique du secteur riverain de Toronto en s'associant avec le Cirque du Soleil. L'entreprise de réputation mondiale apportera son savoir-faire et sa marque de divertissement uniques en Ontario et devrait présenter entre 80 et 90 spectacles à la Place de l'Ontario à l'automne 2019.



### Mettre à profit le savoir-faire d'Infrastructure Ontario

Le gouvernement est déterminé à faire savoir sur la scène internationale que l'Ontario est ouvert aux affaires. Il propose d'offrir les services et les conseils d'Infrastructure Ontario sur de nouveaux marchés, notamment à l'extérieur de la province. L'utilisation à meilleur escient de l'expertise des professionnels qui travaillent chez Infrastructure Ontario peut aider le gouvernement à établir des relations avec des clients internationaux et à accroître l'accès aux marchés étrangers pour les entreprises de l'Ontario. Il s'agit d'une voie de plus que prend le gouvernement pour s'assurer que l'Ontario est ouvert aux affaires.



## SECTION C : PROTÉGER L'ESSENTIEL

### INTRODUCTION

La responsabilité la plus fondamentale du gouvernement de l'Ontario est de protéger et de préserver les soins de santé, l'éducation et les autres services publics clés auxquels les familles de l'Ontario se fient chaque jour.

L'une des raisons justifiant le retour à l'équilibre financier en Ontario est que nous devons nous assurer que le gouvernement conserve la capacité financière de faire les investissements qui s'imposent dans les hôpitaux, les écoles et d'autres services essentiels en cette période où l'on s'attend à des changements démographiques et économiques.

Protéger l'essentiel implique de travailler de manière plus judicieuse et de dépenser de manière plus avisée. Pour mettre fin à la médecine de couloir, le gouvernement doit donner la priorité aux patients et trouver de nouvelles approches qui permettront au système de santé de mieux fonctionner pour les patients et les familles. Cela signifie que plus d'argent doit être acheminé vers les travailleurs de première ligne du système de santé comme les médecins, le personnel infirmier et d'autres praticiens de la santé.

Le gouvernement doit travailler pour créer un système d'éducation moderne et avant-gardiste à l'égard des travailleurs de l'avenir. Il doit concentrer ses ressources sur ceux qui en ont le plus besoin, y compris les élèves ayant des besoins particuliers. Il doit apporter des changements qui respectent les parents, appuient les élèves et donnent aux éducateurs les outils dont ils ont besoin pour aider les élèves à réussir et à trouver de bons emplois dans l'économie moderne.

Protéger ce qui compte le plus implique de faire compter chaque dollar lorsque nous investissons dans les systèmes de santé et d'éducation de calibre mondial de la province et d'autres services publics que nous chérissons. Cela implique aussi d'augmenter le choix et l'accès aux services de garde pour les parents qui travaillent fort. Cela implique également d'éliminer la liste d'attente pour les services en matière d'autisme, d'améliorer la sécurité communautaire et de protéger l'environnement.

L'Ontario engagera jusqu'à 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années afin de créer jusqu'à 30 000 places de garderie dans les écoles, y compris approximativement 10 000 places dans les nouvelles écoles. Ces garderies en milieu scolaire fourniront des environnements d'apprentissage sûrs pour les enfants et leur donneront la chance de se développer dans un environnement familial.

## RESPECTER ET APPUYER LES FAMILLES

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR FACILITER LES SERVICES DE GARDE POUR LES PARENTS

Le gouvernement donne aux parents la liberté de choisir le service de garde le plus approprié pour leurs enfants, parce que ce sont eux qui savent ce qui leur convient le mieux. Voilà pourquoi le gouvernement propose d'offrir l'un des crédits d'impôt pour frais de garde les plus souples jamais offerts en Ontario.

### Aider les familles à assumer les frais de services de garde d'enfants

Le coût des services de garde d'enfants peut constituer un obstacle à l'emploi, spécialement pour les parents de jeunes enfants. En vue d'alléger les dépenses engagées pour ces services, le gouvernement propose d'établir le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) qui appuierait les familles qui travaillent, particulièrement celles à revenu faible ou moyen. Ce crédit d'impôt constituerait une des initiatives relatives à la garde d'enfants les plus souples jamais mises sur pied en Ontario, plaçant les parents au coeur du processus de prise de décisions.

Le crédit d'impôt proposé pourrait augmenter les revenus des parents qui travaillent et aider les employés expérimentés à retourner au travail plus tôt à la suite d'un congé parental ou d'une cessation d'emploi. Les frais de garde d'enfants réduits découlant de cette proposition pourraient permettre d'accroître la population active de l'Ontario d'environ 9 000 à 19 000 personnes, ce qui aiderait les entreprises à demeurer concurrentielles<sup>1</sup>.

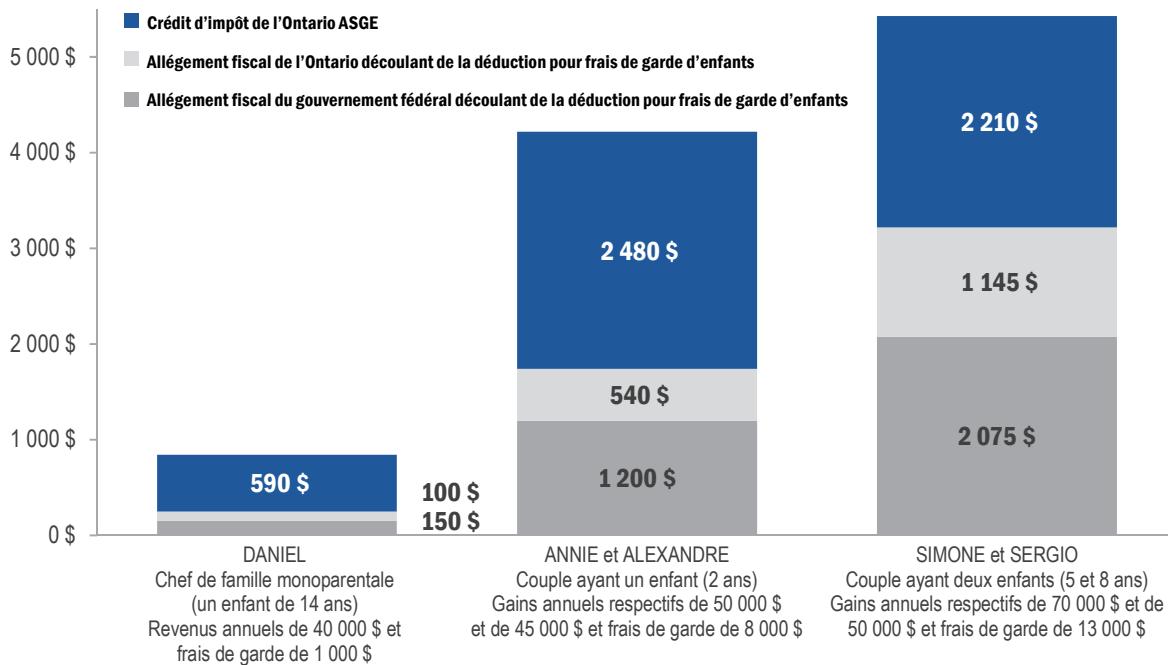
Le crédit d'impôt ASGE aiderait les familles admissibles à choisir les services qui conviennent à leurs enfants. À l'heure actuelle, il peut arriver que les familles ayant besoin de services de garde d'enfants aient peu d'options abordables à part les services subventionnés, qui peuvent être loin de leur domicile ou avoir une longue liste d'attente. Ce crédit d'impôt allégerait les dépenses, permettant ainsi aux familles d'accéder à un large éventail de possibilités, notamment dans des garderies, des domiciles et des camps. En outre, il serait facile pour les familles de se prévaloir du crédit puisqu'elles n'auraient pas à obtenir des renseignements supplémentaires pour leurs déclarations de revenus.

Grâce à ce nouveau crédit d'impôt sur le revenu des particuliers, les familles admissibles recevraient un remboursement pouvant atteindre 75 % des frais de garde d'enfants admissibles engagés au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Chaque année, le crédit d'impôt procurerait jusqu'à 6 000 \$ par enfant de moins de sept ans, jusqu'à 3 750 \$ par enfant de sept à 16 ans et jusqu'à 8 250 \$ par enfant ayant un handicap grave. Le crédit d'impôt de l'Ontario ASGE coûterait quelque 390 millions de dollars par année et procurerait un nouveau soutien pour la garde d'enfants à environ 300 000 familles, soit une somme approximative de 1 250 \$ par famille, en moyenne.

<sup>1</sup> Estimation du ministère des Finances de l'Ontario. Exemples d'études connexes : J. Kim et A. Laurin, *Mothers at Work: The Fiscal Implications of the Proposed Ontario Childcare Rebate*, E-Brief, Toronto: C.D. Howe Institute. Janvier et références citées, 2019.

Le graphique 1.11 montre des exemples de familles, comme celles d'Annie et d'Alexandre, recevant du soutien pour la garde d'enfants englobant le crédit d'impôt de l'Ontario ASGE proposé.

**Graphique 1.11**  
**SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE POUR LES FAMILLES**



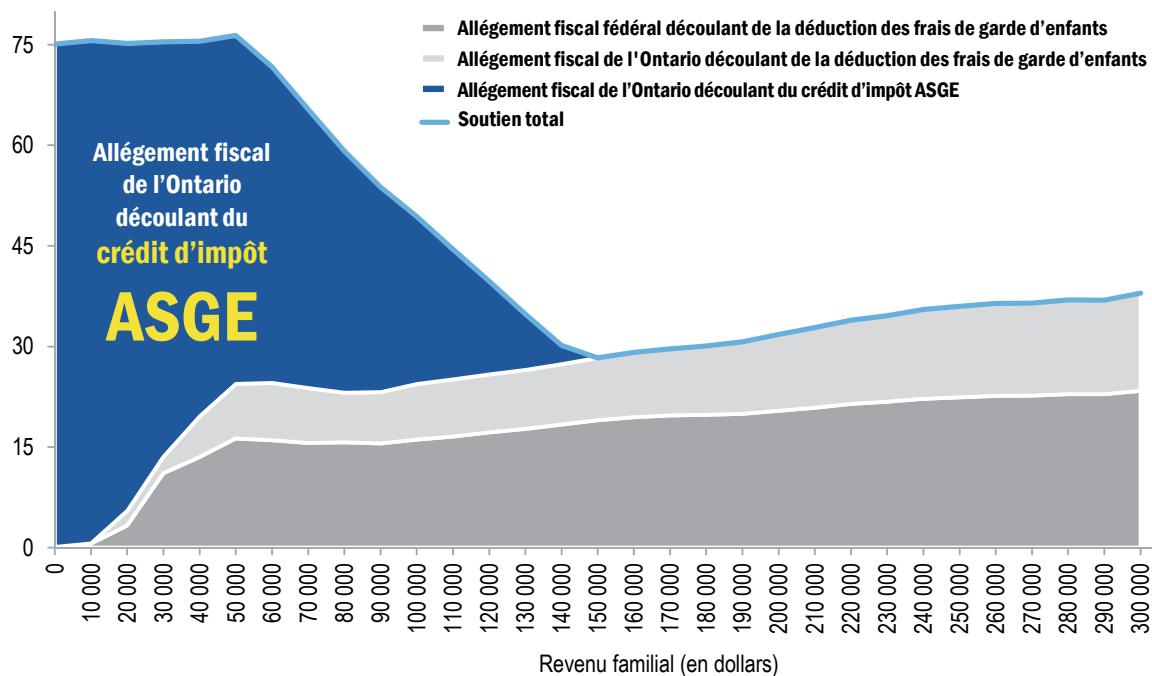
*Nota : L'allégement fiscal découlant de la déduction pour frais de garde d'enfants est pour 2019 et l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario tient compte de l'allégement découlant de la Contribution-santé de l'Ontario.*

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) ciblerait les familles admissibles dont le revenu ne dépasse pas 150 000 \$. La déduction pour frais de garde d'enfants procure un allégement fiscal à l'échelle provinciale et fédérale en ce qui a trait aux dépenses engagées pour les services de garde d'enfants admissibles, mais cet allégement est plus important en moyenne pour les familles ayant un revenu plus élevé, en pourcentage de leurs dépenses. Par contre, le crédit d'impôt de l'Ontario ASGE procurerait un taux de crédit supérieur aux familles dont le revenu est plus faible, comblant ainsi l'écart quant au soutien de ces familles (se reporter au graphique 1.12). Les familles à faible revenu qui profiteraient du crédit englobent celles qui intègrent la population active ou décident de travailler un plus grand nombre d'heures.

**Graphique 1.12**  
**RÉDUIRE L'ÉCART EN MATIÈRE DE SOUTIEN POUR LA GARDE D'ENFANTS**

En pourcentage



*Note :* Chaque composante représente les estimations de 2019 des montants moyens en tant que pourcentage des frais admissibles de garde d'enfants.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les familles seraient en mesure de demander le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) lors de la production de leurs déclarations de revenus, à compter de l'année d'imposition 2019.

À compter de l'année d'imposition 2021, l'Ontario donnerait la possibilité aux familles de demander et de recevoir un soutien plus rapidement grâce à des paiements anticipés versés régulièrement au cours de l'année. Ces paiements pourraient aider à compenser les frais de garde d'enfants au moment où les familles doivent les assumer, notamment lorsqu'une personne commence un nouvel emploi, travaille plus d'heures ou retourne aux études.

## Procurer un allégement fiscal aux particuliers et aux familles

Les familles à faible revenu bénéficiant du crédit d'impôt de l'Ontario ASGE pourraient aussi recevoir un allégement fiscal grâce au crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR), qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce crédit a été annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*.



### ACCORDER UN ALLÉGEMENT FISCAL AUX TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU : CIPFR

Le CIPFR est l'un des crédits d'impôt les plus généreux du genre offerts en une génération. Il permet aux déclarants qui ont un revenu d'emploi d'obtenir un allégement pouvant atteindre 850 \$ de leur impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario, aidant ainsi les travailleurs à faible revenu à garder une plus grande partie de leur argent durement gagné. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette mesure allège le fardeau fiscal de 1,1 million de travailleurs à faible revenu. Grâce à ce crédit, une personne qui travaille à temps plein au salaire minimum (gagnant près de 30 000 \$) ne paiera pas d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario.

Les travailleurs à faible revenu, dont ceux qui touchent le salaire minimum, pourront demander ce crédit lors de la production de leur déclaration de revenus de 2019 et des années subséquentes.

Des détails supplémentaires sur le CIPFR sont fournis à l'Annexe : *Les mesures fiscales en détail*.

Pour Joanne et Georges, le CIPFR et l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange pourraient représenter un allégement total de 1 530 \$. Se reporter au graphique 1.13 pour de plus amples détails.

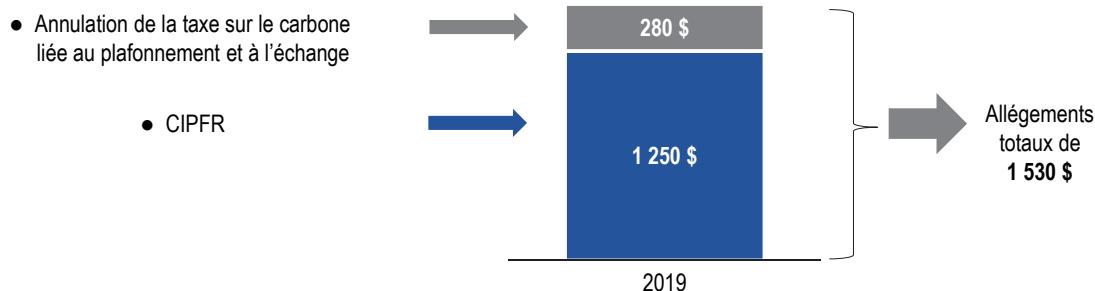
### **Graphique 1.13** **JOANNE ET GEORGES**

#### **Remettre plus d'argent dans les poches des contribuables**

Le gouvernement offre un allégement financier immédiat à la population de l'Ontario grâce au crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) et à l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange.

Pour illustrer l'incidence de ces mesures, imaginons Joanne et Georges, un couple, qui travaillent à temps plein et ont un enfant. Leur revenu familial combiné s'élève à 62 000 \$ par année. Le CIPFR remettra 1 250 \$ par année dans leurs poches et l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange leur fera économiser une somme additionnelle estimée à 280 \$ par année, pour des économies totales de 1 530 \$ en 2019. Cela représentera un allégement fiscal considérable pour cette famille.

#### **Allégements :**



*Nota :* Cet exemple est uniquement fourni à titre indicatif. Le montant du CIPFR est fondé sur les données sur le revenu fournies par les particuliers et est représentatif des familles qui recevraient ce crédit et dont les caractéristiques principales sont : revenu du premier contribuable de 29 000 \$ et autre revenu de 3 500 \$, revenu du second contribuable de 29 500 \$; pas de dépenses pour services de garde. Les économies moyennes découlant de l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange sont basées sur les données d'enquête de Statistique Canada. L'incidence sur les ménages particuliers dépend de nombreux facteurs, comme les habitudes de consommation. Les estimations comprennent des économies directes et indirectes ainsi que des économies supplémentaires découlant de la taxe de vente harmonisée.

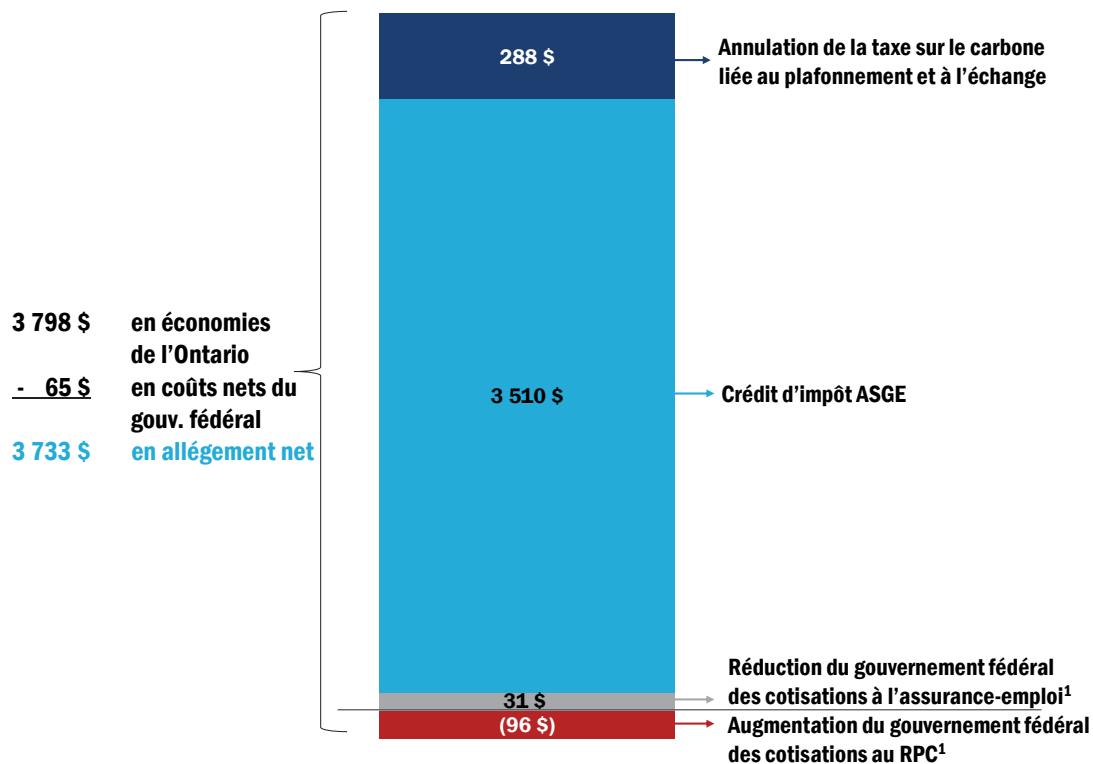
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Grâce au crédit d'impôt ASGE proposé, Alice, Raymond, Claude et Jacques pourraient bénéficier d'un allégement net de 3 733 \$. Se reporter au graphique 1.14 pour de plus amples détails.

### Graphique 1.14 ALICE, RAYMOND, CLAUDE ET JACQUES

#### Illustration des économies et des coûts en 2019

Imaginons Alice et Raymond, un couple, qui travaillent à plein temps et ont deux enfants, Claude, deux ans, et Jacques, huit ans. Ils ont un revenu familial de 100 000 \$ par année et ont eu des dépenses pour services de garde admissibles de 13 000 \$ en 2019. Alice et Raymond économiseraient 3 733 \$ par l'entremise de ces initiatives en 2019.



<sup>1</sup> Les effets ne tiennent compte ni des effets correspondants sur l'impôt sur le revenu des particuliers ni des prestations fondées sur le revenu accordées par le système fiscal.

*Nota :* Cet exemple est uniquement fourni à titre indicatif. Alice et Raymond touchent un revenu d'emploi de 55 000 \$ et de 45 000 \$, respectivement, leurs frais de garde d'enfants admissibles s'élèvent à 13 000 \$ et ils ne perçoivent aucun autre revenu et ne se prévalent d'aucune autre déduction. L'estimation des économies découlant de l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange est fondée sur une consommation de carburant de 2 200 L d'essence (équivalent à environ 19 000 km pour une fourgonnette au rendement écoénergétique moyen de 11,4 L/100 km) et de 2 200 m<sup>3</sup> de gaz naturel (volume approximatif nécessaire pour chauffer un logement de 1 500 pi<sup>2</sup>) en 2019. Les effets particuliers sur chaque ménage peuvent varier selon leur consommation de ces carburants et d'autres habitudes de consommation. Les estimations des économies découlant de l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange comprennent les économies directes de la consommation de carburant et les économies indirectes pour d'autres biens et services, ainsi que les économies supplémentaires découlant de la taxe de vente harmonisée.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Pour plus de renseignements, se reporter à l'Annexe, *Les mesures fiscales en détail*.

## Donner la priorité aux parents et à leurs enfants

La province facilite la vie des parents et des familles en les aidant à trouver des services de garde et des services à la petite enfance plus abordables. Voilà pourquoi le gouvernement lève certaines des restrictions visant les exploitants de services de garde indépendants ainsi que les programmes autorisés de loisirs et de développement des compétences, comme les programmes parascolaires pour les enfants inscrits à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein.

Ces changements aideront à améliorer l'accès aux services de garde d'enfants et aux programmes pour la petite enfance, tout en maintenant des normes élevées et en harmonisant les règles portant sur l'âge d'admissibilité des enfants avec celles qui sont en vigueur pour la maternelle et les camps.

Les changements comprendront les mesures suivantes :

- augmenter le nombre de jeunes enfants qu'un exploitant de services de garde indépendant peut garder, ce nombre passant de deux enfants de moins de deux ans à trois enfants de moins de deux ans;
- abaisser l'âge des enfants à partir duquel les exploitants de services de garde indépendants doivent compter leurs propres enfants dans le nombre maximal d'enfants qu'ils sont autorisés à garder, cet âge passant de six ans à quatre ans;
- abaisser l'âge d'admissibilité des enfants aux programmes autorisés de loisirs qui accueillent les enfants après l'école, pour le faire passer de six à quatre ans;
- éliminer la restriction selon laquelle les parents doivent recevoir une aide financière avant que leur enfant puisse bénéficier de services de garde agréés à domicile.



En réduisant la paperasserie et le fardeau administratif pour les fournisseurs de services de garde à domicile, la province augmenterait l'accès aux centres de la petite enfance pour approximativement 4 000 enfants de moins de deux ans.

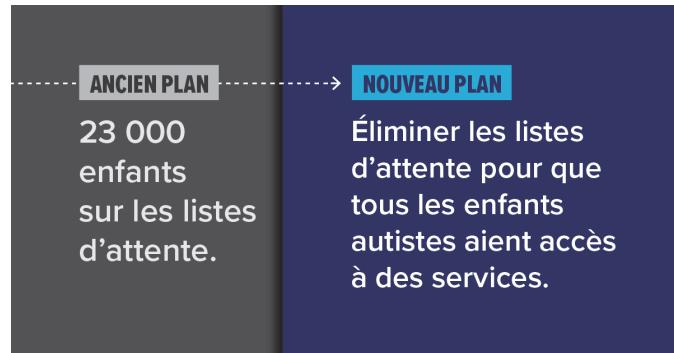
## Augmenter l'accès pour les enfants ayant des besoins particuliers

Afin d'appuyer davantage les enfants ayant des troubles du développement, l'Ontario investira dans la construction du Centre Grandview pour enfants à Ajax ainsi que du Centre de traitement pour enfants d'Ottawa du Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario. Cela aura pour effet de réduire les temps d'attente pour les services, de remédier aux problèmes de capacité ainsi que d'optimiser les gains d'efficacité des programmes en intégrant la prestation des services de réadaptation, et donc de réduire les temps de déplacement pour les familles qui doivent se rendre à de nombreux points de service.

## Améliorer le soutien pour les enfants autistes

Le gouvernement oeuvre afin de retirer chacun des 23 000 enfants de la liste d'attente sur une période de 18 mois afin qu'ils aient rapidement accès à un soutien.

Conformément à l'annonce du gouvernement du 21 mars 2019, la province améliore les réformes annoncées précédemment, particulièrement pour s'assurer que chaque enfant reçoit un soutien. Cela inclut élargir les services admissibles, faciliter la transition pour les familles qui reçoivent des services et s'assurer que toutes les familles d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans ayant reçu un diagnostic écrit d'un professionnel qualifié seront désormais admissibles à recevoir un budget pour les services aux enfants.



## Accorder un allégement fiscal aux familles lorsqu'elles en ont le plus besoin

Le décès d'un être cher est difficile pour une famille. C'est pourquoi le gouvernement propose de réduire et de simplifier l'impôt sur l'administration des successions et d'accorder plus de temps pour le dépôt des renseignements exigés aux fins de cet impôt. Bien que les modifications proposées profiteraient à toutes les successions imposables, elles aideraient particulièrement les familles aux ressources financières limitées qui n'ont pas nécessairement les moyens d'obtenir de l'aide et des conseils professionnels pour se conformer à la *Loi de 1998 de l'impôt sur l'administration des successions*.

L'Ontario a l'un des taux d'imposition les plus élevés au Canada pour les successions de grande valeur. Il propose de réduire l'impôt à payer pour toutes les successions imposables. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'impôt sur l'administration des successions serait éliminé pour les successions imposables dont l'actif est de 50 000 \$ ou moins, et réduit de 250 \$ pour les successions imposables de plus grande valeur.

En 2020, il y aura un nombre estimatif de 30 000 successions imposables. Grâce à ces modifications proposées, quelque 2 500 de ces successions seraient exemptées de l'impôt sur l'administration des successions. Le fardeau fiscal de toutes les autres successions qui paient cet impôt serait aussi allégé grâce à une réduction d'environ 20 % en moyenne de cet impôt pour toutes les successions imposables. Pour plus de renseignements, se reporter à l'Annexe, *Les mesures fiscales en détail*.

La réduction des formalités administratives fait partie des priorités du gouvernement. L'Ontario a l'intention d'alléger le fardeau imposé par la conformité à l'impôt sur l'administration des successions en reportant la date limite pour le dépôt des déclarations de renseignements et d'autres rapports exigés.

Depuis les modifications que le gouvernement précédent a apportées en 2015, les personnes représentant une succession doivent déposer une déclaration de renseignements sur l'impôt sur l'administration des successions après avoir reçu un certificat d'homologation. La déclaration de renseignements doit être déposée auprès du ministère des Finances de l'Ontario dans les 90 jours civils après la délivrance d'un certificat d'homologation.

En vue d'alléger le fardeau des familles en matière de conformité, l'Ontario a l'intention de reporter la date limite pour le dépôt des déclarations de renseignements auprès du ministère des Finances. La période passera ainsi de 90 à 180 jours.

Dans certains cas, la personne représentant la succession doit aussi déposer une déclaration de renseignements modifiée, par exemple si elle découvre que des évaluations précédentes indiquées dans une déclaration de renseignements étaient inexactes. L'Ontario a aussi l'intention de reporter la date limite pour le dépôt des déclarations de renseignements modifiées. La période passera de 30 à 60 jours.

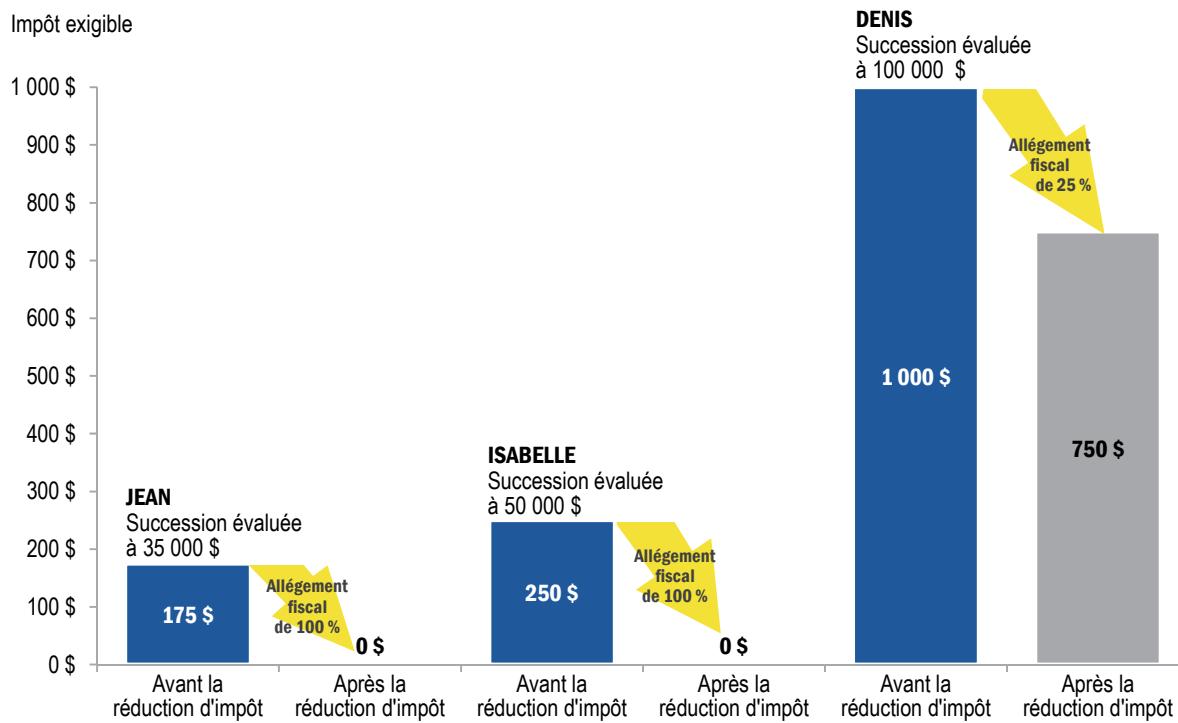
Le gouvernement propose que ces modifications prennent effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'incidence budgétaire de ces mesures devrait être de l'ordre de 10 millions de dollars par année. De plus, le gouvernement envisagera des possibilités d'alléger encore plus le fardeau de l'impôt sur l'administration des successions, notamment en ce qui a trait aux dons de bienfaisance.

L'impôt sur l'administration des successions est payé par les représentants successoraux pour le compte des successions imposables. Le graphique 1.15 illustre trois cas d'allégement fiscal accordé grâce à la réduction d'impôt proposée.

Graphique 1.15

### RÉDUIRE LE FARDEAU FISCAL DE L'ADMINISTRATION DES SUCCESSIONS



Nota : Basé sur l'hypothèse que les successions sont imposables. Les noms désignent les représentants successoraux.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## PROTÉGER LES SOINS DE SANTÉ POUR LA POPULATION

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR CRÉER UN SYSTÈME DE SANTÉ VÉRITABLEMENT AXÉ SUR LE PATIENT

Chaque partie du plan du gouvernement visant à éliminer la médecine de couloir et à créer un système de santé intégré, viable et moderne commence avec le patient. Aujourd’hui, le système est morcelé et oblige les patients et les familles à s’y retrouver eux-mêmes. Cette approche fragmentée de la prestation des soins ne répond pas aux besoins des familles de l’Ontario et, en particulier, des aînés. En travaillant de façon concertée, la province créera un système de soins interconnecté où chaque Ontarienne et Ontarien est véritablement soutenu, et ce, tout au long de son parcours de soins.

Les patients de l’Ontario doivent se retrouver au cœur du système de santé, car ils méritent une expérience de soins de santé intégrée, peu importe qui les traite et où le traitement est prodigué. Depuis trop longtemps, il n’y a pas de véritable reddition de comptes au sein du système de santé sur la manière dont l’argent destiné aux soins est dépensé. Chaque dollar investi en soins de santé qui est détourné inutilement des services aux patients est un dollar gaspillé.



Poursuivant ses efforts visant à éliminer la médecine de couloir, le gouvernement a entrepris de modifier la prestation des soins de santé en Ontario en facilitant la navigation dans le système de santé et en acheminant l’argent consacré à la santé aux soins de première ligne plutôt qu’à la bureaucratie. En passant à un modèle intégré de prestation des soins de santé, les équipes Santé Ontario amélioreront la transition entre les soins et réduiront les listes d’attente pour l’obtention des services.

### À L’ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Nous partageons la priorité du gouvernement de l’Ontario de mettre fin à la médecine de couloir. Les mesures qu’il a prises récemment, comme la création du Conseil du premier ministre pour l’amélioration des soins de santé et l’élimination de la médecine de couloir, les investissements dans les soins de longue durée et le financement aux fins du désengorgement des urgences en sont des premières étapes vitales. »

Mary-Clare Egberts, présidente-directrice générale  
Association des soins de santé de Quinte

Avec le soutien et l'encadrement de la province, ces équipes Santé Ontario organiseront la prestation des soins selon les besoins de la collectivité, autorisant ainsi des groupes de fournisseurs de soins de santé, comme des hôpitaux, des médecins, des professionnels de la santé mentale et des fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire, à coordonner les soins dans leur région dans le cadre d'une équipe unifiée de fournisseurs. Les premiers participants seront annoncés à l'été 2019 et la mise en oeuvre à l'échelle de la province est prévue en 2020.

Afin de coordonner la supervision de la prestation des soins et de réduire encore davantage la bureaucratie du système de santé et le cloisonnement sur le plan de l'administration régionale, le gouvernement continuera de regrouper au sein d'un nouvel organisme unique six organismes de santé provinciaux existants ainsi que les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), qui sont coûteux et qui se chevauchent. Ce nouvel organisme, Santé Ontario, renforcera ce qui fonctionne bien en rassemblant les ressources afin d'évaluer les idées et les réussites qui peuvent servir à améliorer d'autres programmes et soins destinés aux patients.

Le gouvernement entend aussi :

- mettre en oeuvre une stratégie pour la santé axée sur le numérique qui augmentera le recours aux soins virtuels et donnera à la population de l'Ontario des outils numériques pour accéder aux renseignements sur leur santé;
- créer un système d'approvisionnement centralisé afin d'améliorer la gestion de l'achat de produits et d'appareils pour les hôpitaux, les soins à domicile, les soins communautaires et les soins de longue durée. Grâce à l'intégration de la chaîne d'approvisionnement du secteur de la santé en s'appuyant sur des modèles actuels éprouvés, le système incohérent et fragmenté actuel sera transformé en un système coordonné, relevant de l'autorité d'un seul organisme, soit Santé Ontario.

Grâce à ces mesures, le gouvernement donne la priorité aux patients plutôt qu'aux processus, dirige plus de dépenses en santé là où les besoins sont pressants, c'est-à-dire aux soins de première ligne, pour mieux coordonner les soins aujourd'hui et dans le futur.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Nous croyons que vous êtes sur la bonne voie en aidant les gens à vivre mieux et en meilleure santé. »

Cathy Barrick, présidente-directrice générale,  
Société d'Alzheimer de l'Ontario

---

Le gouvernement propose des modifications à la *Loi de 1997 sur les relations de travail liées à la transition dans le secteur public* afin de réduire les temps d'attente dans les hôpitaux et de mettre fin à la médecine de couloir dans la province. S'il est adopté, le texte de loi offrirait de la certitude relativement aux relations de travail pour les travailleurs et les employeurs durant une période de transformation. Les modifications aideront le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à assurer la prestation efficiente des services de santé et à mettre en place un système qui facilite la prestation de soins efficaces et de qualité à la population de l'Ontario.

---

## Mettre fin à la médecine de couloir

À l'échelle de la province, des patients reçoivent des soins dans les couloirs des hôpitaux, et bon nombre d'entre eux sont en attente d'une place dans des environnements plus appropriés comme des foyers de soins de longue durée ou en milieu communautaire. Le premier rapport provisoire du Conseil du premier ministre pour l'amélioration des soins de santé et l'élimination de la médecine de couloir, intitulé *Soins de santé de couloir : un système sous tension*, indique que, chaque jour, au moins 1 000 patients reçoivent des soins dans les couloirs des hôpitaux et que le temps d'attente moyen pour obtenir un lit dans un foyer de soins de longue durée est de 146 jours. Le Conseil soulève aussi les points suivants :

- la difficulté à naviguer dans le système de santé et les longs temps d'attente ont un impact négatif sur la santé des patients et sur le bien-être des familles, des fournisseurs et des soignants;
- le système est déjà confronté à des pressions en matière de capacité et ne dispose pas de la combinaison appropriée de services, de lits et d'outils numériques nécessaires pour faire face à l'augmentation prévue des besoins dans le domaine des soins complexes;
- une coordination plus efficace à l'échelle du système et au point d'intervention améliorerait l'efficacité du système et permettrait d'utiliser plus judicieusement l'argent des contribuables.



La province a également examiné des approches innovatrices afin d'augmenter la capacité qui fait cruellement défaut, ainsi que les soutiens pour les soins communautaires et de longue durée, et ce, de manière aussi rapide et efficiente que possible, pour s'assurer que les patients ont un endroit où aller lorsqu'ils sont prêts à sortir de l'hôpital. En même temps, des décisions cruciales ont été prises et continueront d'être requises afin de résoudre le problème de la médecine de couloir.

À l'automne 2018, le gouvernement a pris des mesures immédiates pour réaliser sa promesse d'éliminer la médecine de couloir en investissant 90 millions de dollars pour aménager 1 100 lits et places dans les hôpitaux et la collectivité, y compris plus de 640 nouveaux lits et places dans les établissements suivants :

- Hôpital Humber River – Reactivation Care Centre (établissement de la rue Church);
- Centre régional de santé de North Bay;
- Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay et Hogarth Riverview Manor;
- Bayshore HealthCare, Toronto;
- Cooksville Care Centre;
- Sinai Health System – Bridgepoint;
- Pine Villa, Toronto.

Ces mesures promptes ont aidé les collectivités à se préparer à affronter la saison de la grippe de l'hiver dernier et a réduit les pressions exercées sur le système de santé en créant de nouvelles places et en renforçant la capacité existante dans les zones à priorité élevée dans les hôpitaux et la collectivité, particulièrement là où le taux d'occupation non standard des lits est très élevé.

Le gouvernement investira 384 millions de dollars additionnels dans le secteur hospitalier dans le cadre de ses efforts pour mettre fin à la médecine de couloir en maintenant la capacité hospitalière essentielle, en augmentant l'accès aux traitements hautement spécialisés et innovateurs, et en favorisant une hausse du volume.

Afin d'apporter un appui complémentaire aux efforts visant à mettre fin à la médecine de couloir et d'offrir aux gens vivant à la maison du soutien et des services supplémentaires, le gouvernement investit 267 millions de dollars additionnels pour les soins à domicile et communautaires. Cette somme inclut des investissements visant à augmenter la prestation des soins de première ligne, qui englobent les services de soutien à la personne, les soins infirmiers, la thérapie ainsi que d'autres services professionnels prodigués à domicile ou dans la collectivité. Les investissements financeront également des soutiens communautaires comme des services de repas et de transport, des services d'aide à la vie autonome dans des logements avec services de soutien, des services aux victimes de traumatisme crânien, de même que des services aux Autochtones et aux francophones. On prévoit que l'augmentation du soutien dans la collectivité permettra à plus de gens d'obtenir des soins à l'endroit et au moment voulus. Au fur et à mesure que la population augmente et vieillit, on prévoit que l'augmentation des soins à domicile et communautaire réduira les listes d'attente pour les soins de longue durée et soulagera les pressions exercées sur les hôpitaux, ce qui réduira d'autant plus la médecine de couloir.

#### **DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES CONTRIBUABLES DE L'ONTARIO : DEMANDER UN FINANCEMENT FÉDÉRAL ÉQUITABLE POUR LES SOINS DE SANTÉ**

Il est essentiel que le gouvernement fédéral satisfasse adéquatement aux besoins des provinces, et ce, sans ajouter de coûts. Le soutien fédéral en matière de soins de santé est particulièrement important pour les provinces en raison du vieillissement de la population et de la demande croissante des services de santé. Cependant, le gouvernement fédéral a limité sa contribution financière aux systèmes de santé des provinces au même moment où ces dernières sont aux prises avec des pressions accrues sur le plan des coûts. Selon le directeur parlementaire du budget, la part que représentent les transferts fédéraux pour la santé par rapport aux dépenses provinciales en santé devrait diminuer considérablement au fil du temps.

La province s'attaque aux enjeux du système de santé pour s'assurer qu'il est axé sur l'aide aux patients, mais le gouvernement fédéral doit fournir un soutien adéquat pour assurer la viabilité des systèmes de santé provinciaux, sans accroître les coûts ni le fardeau administratif pour les provinces.

Une étape importante pour résoudre les problèmes criants de capacité au sein du système consiste à établir des partenariats entre les hôpitaux et les secteurs des soins communautaires et des soins de longue durée afin de favoriser les modèles de soins transitoires. En créant des espaces de soins de transition, les patients peuvent passer d'un lit d'hôpital à un lit de transition dans la collectivité (dans une maison de retraite, par exemple) afin d'y recevoir des soins appropriés, jusqu'à ce qu'ils soient prêts à retourner chez eux ou à déménager à l'endroit qui leur convient. Cette approche fera en sorte d'intégrer davantage les soins et, par le fait même, réduira les pressions exercées sur les hôpitaux.

---

### **OFFRIR DES SOINS DE SANTÉ HARMONISÉS ET INTÉGRÉS : PROJETS PILOTES AU CENTRE DE SOINS DE SANTÉ ST-JOSEPH DE HAMILTON ET À LAKERIDGE HEALTH**

Dans le cadre de sa vision pour mettre fin à la médecine de couloir, le gouvernement prévoit appuyer des partenariats innovateurs entre des hôpitaux et d'autres secteurs pour offrir des modèles de soins transitoires. Des organisations telles que le Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton et Lakeridge Health, situé dans la région de Durham, mènent des projets pilotes qui pourraient servir de pratiques exemplaires dans la province.

- Le Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton a été un des premiers chefs de file en matière de soins interconnectés par l'entremise de son programme de soins intégrés complets qui favorise les transitions harmonieuses des patients de l'hôpital à leur domicile. Les patients sont rentrés chez eux plus rapidement, ce qui a entraîné une réduction des visites subséquentes aux urgences.
  - Lakeridge Health, dans la région de Durham, a créé un partenariat avec la maison de retraite Carriage House et l'organisme St. Elizabeth Health Care pour former le programme de réactivation Carriage House. Ce programme offre des soins et des services aux particuliers, particulièrement les aînés, lorsqu'ils passent de l'hôpital à un autre niveau de soins, que ce soit à domicile, dans la collectivité ou dans un établissement de soins de longue durée.
-

## Construire et rénover les hôpitaux de l'Ontario

Le gouvernement pour la population de l'Ontario appuie les investissements en infrastructure qui feront en sorte que les patients et leur famille auront accès aux soins de santé dont ils ont besoin. Voilà pourquoi la province financera les premières étapes de la planification du réaménagement de l'Hôpital Memorial de Lincoln Ouest, à Niagara-Ouest.

Le gouvernement réalise de rapides progrès afin d'aborder les enjeux auxquels fait face le système de santé en mettant au point une stratégie à long terme qui concentre les ressources sur les besoins du patient afin d'éliminer la médecine de couloir. Alors que nous poursuivons cet important travail, la province fournira approximativement 17 milliards de dollars en subventions d'immobilisations au cours des 10 prochaines années pour moderniser les hôpitaux et en augmenter la capacité, et pour aborder des enjeux pressants.



Les investissements dans les immobilisations du secteur de la santé sont une composante critique de la stratégie du gouvernement visant à mettre fin à la médecine de couloir. En investissant dans de nouvelles installations afin d'élargir les services et en veillant à ce que les installations existantes soient maintenues en bon état, on fera en sorte que la population de l'Ontario ait accès aux soins à l'endroit et au moment où ils en ont besoin.

À l'échelle de la province, approximativement 60 projets hospitaliers d'envergure sont actuellement en cours de construction ou à diverses étapes de planification. Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les hôpitaux pour mettre en oeuvre ces projets afin de satisfaire aux besoins locaux en matière de santé.

**Graphique 1.16**

## **EXEMPLES DE PROJETS HOSPITALIERS À L'ÉTAPE DE LA PLANIFICATION**



Source : ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

## Créer des solutions de soins de longue durée

Un secteur de soins de longue durée élargi et bien rodé est un élément crucial pour réaliser la priorité du gouvernement de mettre fin à la médecine de couloir. L'enjeu consiste à offrir des soins de grande qualité à une population vieillissante croissante, tout en augmentant la capacité.

Aujourd'hui, un trop grand nombre de patients sont maintenus à l'hôpital alors qu'ils attendent d'obtenir une place dans un foyer de soins de longue durée.

La création de 15 000 nouveaux lits de soins de longue durée au cours des cinq prochaines années aidera le gouvernement à mettre fin à la médecine de couloir et à placer les patients dans un environnement de soins plus confortable. Cette capacité s'ajoutera aux 78 500 lits existants dans le système. De plus, le gouvernement s'est engagé à mettre à niveau 15 000 anciens lits supplémentaires pour les rendre conformes aux normes actuelles, ce qui permettra au secteur des soins de longue durée d'être en meilleure posture pour fournir des soins plus appropriés aux patients présentant des troubles de santé complexes. Ces mesures représentent un investissement additionnel total d'approximativement 1,75 milliard de dollars sur cinq ans.

Afin d'appuyer cet engagement à l'égard des nouveaux lits de soins de longue durée, en sus des plus de 6 000 nouveaux lits de soins de longue durée déjà alloués, le gouvernement procède immédiatement à l'allocation de 1 157 lits de soins de longue durée additionnels dans le cadre de 16 projets à l'échelle de la province.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Nous sommes heureux que le gouvernement se soit engagé à investir dans les lits de soins de longue durée et à dégager des fonds pour la santé mentale, les dépendances et le logement. Ce sont des engagements majeurs qui vont être très utiles pour améliorer le système et mettre fin à la médecine de couloir. »

Ron Noble, président-directeur général,  
Association Catholique de la Santé de l'Ontario

**TABLEAU 1.3**  
**RÉSUMÉ DES PROJETS DE LITS DE SOINS DE LONGUE DURÉE SUPPLÉMENTAIRES**

Ville proposée	Nom du projet	Nbre de lits alloués proposé	Nbre total de lits du projet
Markham	Yee Hong Centre for Geriatric Care	256	256
Athens	Maple View Lodge	132	192
Orillia	Westmount Lodge	160	160
Owen Sound	Southbridge Care Homes	91	160
Collingwood	Collingwood Nursing Home	40	160
Midland	Villa Care Centre	32	160
Scarborough	Hellenic Home for the Aged Inc.	128	128
Sault Ste. Marie	Services de soins de santé de longue durée de l'Hôpital de Sault-Sainte-Marie	128	128
Komoka	Country Village Long-Term Care Home	8	128
Palmerston	Royal Terrace	29	96
Tecumseh	Brouillette Manor	36	96
Mount Forest	Saugeen Valley Nursing Center	9	96
Ailsa Craig	Craigholme Nursing Home	9	92
Welland	Royal Rose Place	64	64
Strathroy	Sprucedale Care Centre	32	32
Milverton	Knollcrest Lodge	3	3
<b>Total</b>		<b>1 157</b>	<b>1 951</b>

Moins d'un an de son mandat s'est écoulé, et le gouvernement a annoncé la création de plus de 7 200 lits, soit près de la moitié des 15 000 lits promis.

Au cours des prochains mois, d'autres propositions pour de nouveaux lits de soins de longue durée seront évaluées, et de nouveaux lits seront attribués là où les besoins sont les plus pressants et le seront éventuellement, ainsi qu'aux projets qui offriront des services spécialisés afin de répondre aux besoins complexes de personnes hospitalisées en attente de soins mieux adaptés à leur état.

Aussi, le gouvernement facilitera la tâche de trouver des terrains où aménager des foyers de soins longue durée. Il s'emploiera à réduire les formalités administratives et à simplifier la vente d'immeubles et de bien-fonds pour que ces biens-fonds soient évalués plus facilement avant d'être vendus afin de savoir s'ils peuvent être utilisés pour y aménager des places de soins de longue durée. Il s'agit d'une autre façon dont le gouvernement améliore l'utilisation des biens-fonds et terrains excédentaires du gouvernement. L'avenir des soins de santé en Ontario inclura des foyers de soins de longue durée modernes où les résidents peuvent s'attendre à recevoir les soins qu'ils méritent et à vivre dans un milieu digne où ils se sentent chez eux.

## Moderniser les bureaux de santé publique de l'Ontario

L'Ontario compte actuellement 35 bureaux de santé publique à l'échelle de la province, lesquels offrent des programmes et services comme le suivi, les évaluations de la santé de la population, la gestion des urgences et la prévention des blessures. De plus, le financement des bureaux de santé publique est partagé entre la province et les municipalités.

Cependant, la structure actuelle des bureaux de santé publique de l'Ontario ne permet pas une prestation cohérente des services, pourrait être mieux coordonnée au sein de l'ensemble du système et mieux se conformer aux priorités du gouvernement actuel. C'est pourquoi le gouvernement pour la population de l'Ontario modifie la manière dont ces bureaux sont organisés de façon à mettre l'accent sur les résidents de l'Ontario, une plus grande participation des municipalités, une prestation des services plus efficiente, un meilleur alignement avec le système de santé et des processus de recrutement et de rétention du personnel plus efficaces, et ce, afin d'améliorer la promotion de la santé publique et la prévention.

Dans le cadre de sa vision pour réorganiser la santé publique en Ontario, le gouvernement prendra dans un premier temps les mesures suivantes en 2019-2020 :

- il améliorera l'efficience et la viabilité des programmes et de l'administration tout en offrant des services cohérents et de grande qualité qui répondent aux situations et aux besoins locaux en rajustant le partage des coûts entre la province et les municipalités pour le financement de la santé publique;
- il rationalisera l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé afin de lui conférer une plus grande souplesse relativement aux normes non critiques en fonction des priorités de la collectivité.

Qui plus est :

- il établira, d'ici 2020-2021, 10 entités régionales de santé publique et 10 nouveaux bureaux régionaux de santé régis par un modèle de gouvernance commun;
- il modernisera le système de laboratoires de santé publique de l'Ontario en mettant au point une stratégie régionale afin de dégager de plus grands gains d'efficience au sein du système et de réduire le nombre de laboratoires;
- il protégera l'essentiel en s'assurant que les organismes de santé publique concentrent leurs efforts à fournir de façon plus efficace de meilleurs soins de première ligne en éliminant l'inefficacité administrative au moyen de la numérisation et de la rationalisation des processus.

## Établir un partenariat avec les médecins de l'Ontario

Le gouvernement apprécie l'importante contribution des médecins de l'Ontario en matière de prestation de soins sûrs, efficaces et de qualité aux particuliers et aux familles vivant dans tous les coins de la province. Pour la première fois depuis des années, le gouvernement a renforcé sa relation avec les médecins de l'Ontario.

Le gouvernement s'est donné pour objectif principal de rétablir sa relation avec les médecins de l'Ontario d'une manière respectueuse, tout en tenant compte de la nécessité de prodiguer aux patients les soins qu'ils méritent et de maintenir la pérennité du système public de soins de santé de l'Ontario. Comme les médecins sont au cœur de la prestation des soins aux patients, le gouvernement respecte la décision récente du conseil d'arbitrage concernant la nouvelle entente sur les services de médecin.

Cette décision représente une avancée positive. Le gouvernement est déterminé à établir une nouvelle relation de travail productive avec l'Ontario Medical Association et les médecins de la province.

## Examiner le Programme de médicaments de l'Ontario financé par les deniers publics

Le gouvernement pour la population de l'Ontario s'engage à ce que ce programme bénéficie principalement à ceux qui en ont le plus besoin. Se donnant l'objectif de créer un régime de médicaments viable, le gouvernement poursuit son examen du Programme de médicaments de l'Ontario.

Le gouvernement pour la population apporte déjà des modifications au mode de prestation pour que le programme profite principalement à ceux qui en ont le plus besoin. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, les enfants et les jeunes de moins de 25 ans qui ne bénéficient pas d'un régime privé de médicaments continueront d'être couverts par le gouvernement pour leurs médicaments sur ordonnance admissibles, tandis que les enfants et les jeunes qui sont couverts par des assureurs privés seront remboursés par ces derniers. Ce régime demeure abordable et fera en sorte que les enfants et les jeunes continueront de recevoir les médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin.

Le gouvernement continuera de rechercher des manières de restructurer le Programme de médicaments de l'Ontario pour le rendre plus efficient, notamment par les mesures suivantes :

- favoriser l'accès en temps opportun aux nouveaux médicaments cliniquement éprouvés tout en poursuivant les efforts pour réduire le coût des médicaments;
- moderniser et renforcer la surveillance des paiements aux pharmacies;
- réduire le fardeau administratif des médecins ainsi que les formalités administratives imposées à l'industrie, dans la mesure du possible.

## Élargir le champ de pratique des professions de la santé afin d'offrir des soins plus rapides et plus axés sur le patient

---

Trop souvent, les gens se rendent chez un professionnel de la santé, comme un pharmacien, pour traiter une maladie connue, telle une conjonctivite, et sont dirigés vers un autre professionnel de la santé (p. ex. un médecin) pour obtenir un diagnostic et une ordonnance; ils doivent ensuite retourner à la pharmacie pour se procurer leur médicament plutôt que de simplement l'avoir obtenu dès leur première visite.

---

Dans le but d'appuyer la vision du gouvernement de mettre sur pied un système de santé qui améliore l'accès aux services et l'expérience du patient, le gouvernement permettra à des professionnels de la santé de mettre à profit leur éducation et leur formation plus efficacement en élargissant le champ de pratique de certains professionnels de la santé réglementés comme les pharmaciens, le personnel infirmier praticien, les spécialistes dentaires et les optométristes. Il s'agit d'une modification élémentaire qui peut faire économiser temps et argent aux citoyens et leur permettre de retrouver une meilleure santé plus rapidement.

Ces changements offriront plus de commodité pour les patients en réduisant le temps passé à se déplacer entre les fournisseurs pour les tests diagnostiques, les soins et les traitements courants, en plus d'aider les médecins, le personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé à offrir plus rapidement des soins améliorés aux patients et à leur famille.

Grâce à la réduction des obstacles réglementaires à l'accès aux traitements médicamenteux les plus récents, les professionnels de la santé disposeront d'un plus grand nombre d'options de traitement pour leurs patients et n'auront plus à orienter ces derniers vers d'autres fournisseurs, lesquels pourront alors consacrer leur temps et leur attention aux patients atteints de troubles plus graves ou complexes.

## Améliorer le traitement de la santé mentale et des dépendances

Le système de traitement de la santé mentale et de lutte contre les dépendances de l'Ontario a trop longtemps été aux prises avec des temps d'attente excessifs, des difficultés sur le plan de l'accès, une qualité inégale, un manque de données normalisées et une fragmentation généralisée. Ces problèmes ont été confirmés durant les consultations à l'échelle de la province avec des experts, des fournisseurs et des personnes ayant une expérience directe du système.



C'est pourquoi le gouvernement pour la population de l'Ontario s'est engagé à investir 3,8 milliards de dollars sur 10 ans dans la santé mentale, la lutte contre les dépendances et le soutien en matière de logement afin de s'attaquer à ces problèmes, à commencer par la création d'un système de santé mentale et de traitement des dépendances axé sur les services de base reposant sur un modèle de soins par paliers, ainsi que l'établissement d'un robuste cadre de données et de mesures.

Des investissements de 174 millions de dollars en 2019-2020 appuieront les services communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances, les services de santé mentale et de justice, les logements avec services de soutien et les lits de soins actifs en santé mentale pour les patients hospitalisés. Les services cibleront également les populations prioritaires comme les peuples autochtones et les Francophones.

### **MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'EXCELLENCE OFFRANT DES SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES**

Le gouvernement renforcera ses investissements dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances en augmentant la capacité par l'entremise de projets comme celui du Centre Hurvitz Brain Sciences au Centre Sunnybrook des sciences de la santé.

Ce projet sera important pour le traitement et l'innovation relativement à la prise en charge de nombreux troubles neurologiques, y compris les maladies mentales et les dépendances, de même que la démence et les maladies neurodégénératives, dans un environnement propice à la prestation plus efficace des soins aux patients. Des projets comme celui-ci offriront des services importants de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui sont axés sur les soins ambulatoires et l'extension des services à la collectivité, ce qui permettra aux fournisseurs de soins d'offrir leurs services aux patients partout dans la province.

#### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« Merci encore pour l'engagement d'investir dans la santé mentale des Ontariennes et des Ontariens. »

Carol Lambie, présidente et chef de la direction, Centre de soins de santé mentale Waypoint

### Appuyer les premiers intervenants de l'Ontario

Le gouvernement s'emploie à assurer la viabilité du système de soins de santé et veille à ce qu'il soit accessible pour tous les patients et familles. La demande de services d'ambulance ne cesse de croître en Ontario : en effet, plus de 1,1 million de patients sont transportés chaque année. En partenariat avec le secteur municipal, le gouvernement continue de soutenir la prestation des services essentiels de première ligne grâce à un investissement combiné totalisant 1,5 milliard de dollars dans les services de santé d'urgence. Le nombre d'appels pour les services médicaux d'urgence a augmenté d'environ 3,5 % chaque année alors que les coûts se sont accrus de 6 % annuellement.

Afin de soutenir le travail indispensable des premiers intervenants des services médicaux d'urgence, le gouvernement continue d'investir dans des mesures de soutien en santé mentale et dans la réduction du temps nécessaire pour transporter les patients vers les services d'urgence achalandés. De surcroît, le gouvernement étudie de nouveaux modèles de soins et de prestation pour les services médicaux d'urgence visant à améliorer les soins aux patients et à réduire le double emploi.

Le gouvernement soutient toujours les premiers intervenants des services médicaux d'urgence atteints du trouble de stress post-traumatique (TSPT). Ce trouble peut toucher les ambulanciers paramédicaux et les agents de répartition d'ambulances qui se dévouent avec compassion à sauver des vies, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année aux quatre coins de la province. En vertu de la *Loi de 2016 d'appui aux premiers intervenants de l'Ontario*, certains travailleurs n'auront plus à fournir de preuve lorsqu'ils reçoivent un diagnostic de TSPT, car celui-ci sera considéré comme étant lié au travail. Cette catégorie de travailleurs comprend les premiers intervenants, notamment les agents de police, les agents des services correctionnels, les travailleurs des services à la jeunesse et les répartiteurs des services d'urgence. De plus, ces travailleurs auront plus rapidement accès aux prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), aux ressources, de même qu'à un traitement opportun.

Certains patients qui ont recours au service d'urgence médicale 911 sont transportés vers un service des urgences, alors qu'ils recevraient un traitement plus approprié dans d'autres établissements de santé. Le gouvernement examinera comment mieux appuyer de meilleurs soins dans des lieux autres que les services des urgences et assurer la sécurité des patients. Le gouvernement examinera également comment s'assurer qu'une plus grande part de ses investissements dans les services médicaux d'urgence est consacrée aux services directs aux patients.

#### **ÉLIMINER LES PRÉJUGÉS ASSOCIÉS AU TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE (TSPT)**

Les agents de police, les pompiers, les agents correctionnels, les agents de probation et de liberté conditionnelle, les membres du personnel infirmier et d'autres travailleurs du secteur de la justice accomplissent un travail incroyablement difficile et font face à des situations difficiles. Le député provincial de Brantford-Brant, Will Bouma, s'est avéré un chef de file pour sensibiliser la population à l'importance d'éliminer la stigmatisation entourant cet important enjeu. En conséquence, le gouvernement propose d'adopter la mesure du député visant à proclamer le 27 juin comme étant la journée de sensibilisation au trouble de stress post-traumatique.

## Protéger l'Assurance-santé contre l'utilisation abusive

L'Assurance-santé de l'Ontario est un système fondé sur la confiance et fonctionne en grande partie comme un système basé sur l'honneur. Cependant, cela fait des années que la vérificatrice générale de l'Ontario a repéré des faiblesses de longue date dans les lois, les politiques et les processus qui assurent la responsabilisation de l'Assurance-santé. Davantage de surveillance, de transparence et de mises à jour sont nécessaires afin d'améliorer la manière dont l'Assurance-santé est gérée et de s'assurer que les deniers publics sont dépensés de manière responsable. C'est pourquoi la province proposera des changements qui rendront la facturation et les paiements de l'Assurance-santé plus appropriés et plus transparents afin d'offrir la meilleure valeur possible aux Ontariennes et aux Ontariens. Les changements comprennent ce qui suit :

- s'assurer que l'Assurance-santé paie uniquement les services appropriés et prodigués;
- faciliter le recouvrement des fonds par le gouvernement en cas de facturation erronée auprès de l'Assurance-santé;
- clarifier auprès des contribuables ce que paie l'Assurance-santé et à qui, et ce qu'elle ne paie pas;
- s'assurer que toutes les cartes Santé rouges et blanches restantes sont remplacées par des cartes avec photo, plus sécuritaires.

## Augmenter la qualité et l'efficience du système public de soins de santé de l'Ontario

Des mesures urgentes s'imposent afin d'assurer la viabilité du système de soins de santé public de l'Ontario et de veiller à ce que les personnes qui en ont le plus besoin y aient accès. Par conséquent, le gouvernement prend les décisions nécessaires à l'établissement d'approches plus judicieuses, efficientes et financièrement responsables concernant la prestation des programmes de soins de santé de l'Ontario. En voici quelques exemples :

- **Les centres de répartition des ambulances terrestres** : Le gouvernement rationalisera la manière dont les services de répartition des ambulances sont offerts en intégrant mieux les 59 exploitants de services de santé d'urgence et les 22 centres de répartition de l'Ontario. Le gouvernement continuera d'appuyer les premiers répondants en leur fournissant les outils nécessaires pour s'assurer qu'ils vont au bon endroit, avec les bons renseignements et au bon moment; les services de santé d'urgence seront intégrés au système de soins de santé de l'Ontario.
- **L'oxygénothérapie à domicile offerte dans le cadre du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels** : Le gouvernement mettra en oeuvre des barèmes plus concurrentiels pour l'oxygénothérapie à domicile qui entraîneraient une réduction de plus ou moins 17 % des prix, économies dont bénéficieraient les clients admissibles qui paient 25 % en quotes-parts. Les particuliers prestataires d'aide sociale continueraient d'être couverts sans frais.
- **Des modifications aux paiements aux pharmacies** : Le gouvernement envisage de modifier la manière dont les pharmacies sont payées par le Programme de médicaments de l'Ontario, notamment les honoraires versés pour la préparation des ordonnances destinées aux résidents de foyers de soins de longue durée.

## Prendre les mesures qui s'imposent pour la population vieillissante de l'Ontario

Compte tenu du vieillissement de la population, les médecins, infirmières, pharmaciens et autres professionnels de la santé doivent être préparés à créer un système de santé dont la mission centrale est de les aider à s'occuper des patients. La vision de l'Ontario consiste à aider les personnes âgées à demeurer indépendantes, en santé et actives, en sécurité et intégrées sur le plan social.

---

### **FOURNIR DES SOINS DENTAIRES AUX PERSONNES ÂGÉES À FAIBLE REVENU**

Au moins les deux tiers des personnes âgées à faible revenu n'ont pas accès à une assurance dentaire. Par conséquent, les problèmes de santé buccale non traités, comme les infections, les douleurs et les abcès, peuvent entraîner des maladies chroniques et nuire à la qualité de vie. De plus, les taux de carie, de maladie des gencives et de cancer buccal sont plus élevés chez les personnes âgées. D'ailleurs, plus les soins de santé buccale sont retardés, plus le traitement est coûteux et douloureux. Les problèmes de santé bucco-dentaire non traités représentent un fardeau important au sein du système de santé et contribuent à l'engorgement des hôpitaux. En 2015, près de 61 000 visites aux urgences d'hôpitaux ont été enregistrées concernant des problèmes d'ordre dentaire, entraînant des coûts d'approximativement 31 millions de dollars pour le système de santé de l'Ontario.

Voilà pourquoi le gouvernement va de l'avant avec son engagement de présenter un nouveau programme de soins dentaires pour les personnes âgées à faible revenu de l'Ontario qui, une fois pleinement mis en oeuvre, représentera un investissement annuel d'approximativement 90 millions de dollars. D'ici la fin de l'été 2019, les personnes âgées de 65 ans ou plus vivant seules qui ont un revenu de 19 300 \$ ou moins (ou les couples de personnes âgées ayant un revenu combiné de moins de 32 300 \$) et qui n'ont pas déjà un régime de soins dentaires pourront recevoir des services dentaires dans les bureaux de santé publique, les centres de santé communautaire et les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones qui sont situés dans toutes les régions de la province.

D'ici l'hiver prochain, ce programme sera élargi grâce à des investissements dans de nouveaux services dentaires dans les régions sous-desservies, notamment grâce à des cliniques de soins dentaires mobiles et à une augmentation du nombre de cabinets de dentistes dans les bureaux de santé publique.

Le nouveau programme de soins dentaires pour les personnes âgées à faible revenu mis au point par le gouvernement et financé par les deniers publics aidera à réduire les déplacements inutiles à l'hôpital, à prévenir les maladies chroniques et à améliorer la qualité de vie des personnes âgées de l'Ontario.

---

### *Aider les personnes âgées à mener une vie autonome en toute sécurité*

En Ontario, les personnes âgées représentent le groupe démographique qui croît le plus rapidement, et leur nombre augmente de 100 000 personnes par année. En 2023, l'Ontario comptera plus de 3 millions de personnes âgées, alors que la province en recensait 2,3 millions en 2017. La grande majorité des personnes âgées veulent conserver leur autonomie et rester dans leur domicile ou collectivité, et là où elles peuvent demeurer actives le plus longtemps possible. Toutefois, pour y parvenir, elles ont besoin de meilleurs soutiens pour les aider à vivre en toute sécurité.

C'est pourquoi la province élaborera une nouvelle stratégie pangouvernementale afin d'améliorer la vie des personnes âgées et de leur offrir les soutiens et les ressources pour les aider à vivre de manière indépendante, assurer leur sécurité, les garder en contact avec la communauté et les aider à obtenir une plus grande sécurité financière et à tisser de meilleurs liens sociaux.

### *Rendre l'Ontario plus accessible*

Approximativement une personne de 15 ans ou plus sur quatre en Ontario a un handicap, et cette proportion grimpe à 43 % chez les personnes âgées. Les handicaps englobent notamment les problèmes articulaires et de mobilité, les troubles de santé mentale, de la vue et de l'ouïe. On prévoit que ces chiffres augmenteront, tant sur le plan de la prévalence que de la gravité, à mesure que la population continuera de vieillir. Le gouvernement pour la population de l'Ontario s'assurera que les personnes atteintes d'un handicap ont le soutien et les ressources dont elles ont besoin pour vivre une vie satisfaisante et productive.

Le cadre bâti continue de présenter des obstacles pour les personnes ayant un handicap et les aînés. Voilà pourquoi, en partenariat avec la Fondation Rick Hansen, le gouvernement lancera le Programme d'agrément et de certification en matière d'accessibilité<sup>MC</sup> de la Fondation Rick Hansen dans des collectivités choisies un peu partout dans la province. Ce programme, qui comporte un investissement de 1,3 million de dollars sur deux ans, préparera des évaluations de l'accessibilité d'entreprises et d'édifices publics, et travaillera avec les gestionnaires et les propriétaires d'immeubles pour déterminer des moyens d'éliminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap visible ou invisible.

## CRÉER UN SYSTÈME D'ÉDUCATION AXÉ SUR LA RÉUSSITE

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR UN RETOUR AUX SOURCES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Revenir à la base, respecter les parents et travailler avec le personnel enseignant pour s'assurer que les enfants ont les compétences nécessaires à leur réussite : voilà un système d'éducation véritablement conçu pour les familles.

Le gouvernement s'emploie à renforcer le système d'éducation de calibre mondial de l'Ontario, en mettant un accent plus particulier sur les mathématiques, les sciences, la littératie financière de même que les métiers spécialisés, et ce, afin de soutenir les futurs scientifiques, ingénieurs, médecins et gens de métier. De cette façon, il s'assurera de tenir compte des besoins, des champs d'intérêt et des forces de tous les élèves et de bien les préparer pour leur diplôme, la collectivité et au-delà.

Le gouvernement va de l'avant avec la création d'un programme-cadre qui respecte les souhaits des parents tout en enseignant aux élèves les compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi gratifiant dans l'économie moderne. Le gouvernement met également au défi les écoles et les conseils scolaires de la province de faire converger les ressources vers les besoins des élèves.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION : APPUYER UN SYSTÈME D'ÉDUCATION VIABLE

Le gouvernement pour la population de l'Ontario améliore la reddition de comptes et utilise les deniers publics de manière efficiente et efficace. Le gouvernement s'adresse à ses partenaires du secteur de l'éducation pour dégager des gains d'efficience et augmenter la responsabilisation, pour s'assurer que le financement est ciblé, et pour améliorer l'expérience en classe et les résultats pour les élèves. Par exemple, la province a annulé les augmentations prévues aux honoraires des conseillers scolaires.

## Jeter les bases de la réussite étudiante

Le gouvernement est à l'écoute des parents et consulte ses partenaires de l'éducation afin d'améliorer le système d'éducation de l'Ontario, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, tout en bâtissant une voie plus viable pour l'avenir. Le gouvernement s'est engagé à appuyer et à améliorer les résultats scolaires des élèves. Ces réformes à long terme amélioreront la viabilité et l'efficacité du système d'éducation de l'Ontario. Depuis l'automne 2018, la province a mené des consultations auprès de ses partenaires du monde de l'éducation et des parents sur les effectifs en classe, sur les pratiques d'embauche des enseignants, de même que sur son plan visant à moderniser les salles de classe et le financement de l'éducation. Plus récemment, en mars 2019, le gouvernement a publié deux guides de consultation sur les effectifs dans les salles de classe de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année et les pratiques d'embauche. Toutes ces consultations contribueront à orienter le plan du gouvernement en matière d'éducation.

### *Harmoniser l'effectif des classes pour favoriser la réussite des élèves*

Le gouvernement est en accord avec ses partenaires du secteur à propos de l'importance de protéger les effectifs des classes au cours des premières années du primaire. C'est pourquoi le plan du gouvernement maintient un plafond rigide de l'effectif des classes de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année.

Pour les élèves plus âgés, le gouvernement propose d'exiger que tous les conseils scolaires maintiennent un effectif moyen de 24,5 pour les classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année, ce qui représente une hausse moyenne d'un élève par classe. Pour les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, le plan du gouvernement exigerait que les conseils scolaires maintiennent des effectifs moyens de 28 élèves. Cette mesure est conforme aux exigences relatives aux effectifs des classes des autres provinces canadiennes et contribue à préparer les élèves plus âgés pour les milieux scolaires des établissements postsecondaires. Le gouvernement continuera de consulter les intervenants en matière d'éducation, notamment ses partenaires syndicaux, sur ce plan. Ces consultations se termineront à la fin de mai 2019.

### *Renforcer les pratiques d'embauche des enseignants*

L'objectif du gouvernement est de travailler avec ses partenaires de l'éducation afin d'améliorer la mobilité du personnel enseignant tout en augmentant la transparence, l'équité, la constance et la responsabilisation à l'égard de l'embauche du personnel enseignant dans l'ensemble des conseils scolaires. Tous les élèves de l'Ontario méritent d'avoir accès aux meilleurs enseignants qui soient, et les directeurs d'école devraient être habilités à embaucher des enseignants en se fondant sur le mérite et leurs aptitudes à assumer ce rôle.

Afin de fournir aux élèves le meilleur accès possible au corps enseignant qualifié, la province passe en revue les règlements existants afin :

- d'accroître la mobilité du personnel enseignant en Ontario;
- de s'assurer que les postes d'enseignement sont pourvus par le candidat approprié;
- de simplifier le processus d'embauche afin de réduire le roulement de personnel dans la salle de classe;
- de réduire les biais en matière d'embauche en abordant le problème des conflits d'intérêts;
- d'assurer l'équité et la diversité des pratiques d'embauche;
- qu'ils s'appliquent à tous les systèmes scolaires, y compris les conseils scolaires de langue française.

### *Améliorer l'accès à l'éducation pour les élèves autochtones*

La province est déterminée à soutenir la réussite et le bien-être des élèves autochtones. L'amélioration de l'accès à l'éducation pour les élèves autochtones fait partie du plan du gouvernement visant à créer des emplois, à stimuler l'économie et à améliorer la vie quotidienne de la population de l'Ontario.

Pour favoriser la persévérance scolaire et la diplomation chez les élèves autochtones, la province investira une somme supplémentaire de 3,7 millions de dollars en 2019-2020 afin de financer un curriculum révisé pour les études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année ainsi que le Programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme dans des conseils scolaires de district ciblés un peu partout dans la province. Ces accompagnateurs ont de solides liens expérientiels avec les communautés autochtones et leurs cultures, agissent comme mentors et conseillers auprès des élèves et facilitent l'accès aux ressources communautaires et aux mesures de soutien pédagogique pour promouvoir le bien-être et la réussite des élèves autochtones.

---

Les résultats de recherche indiquent que le modèle d'accompagnement auprès des Autochtones favorise de façon concrète la réussite des élèves et leur bien-être global, notamment en rehaussant les taux d'inscription et de diplomation des élèves autochtones. Par exemple, le taux de diplomation des élèves autochtones fréquentant l'école secondaire de Dryden dans le Keewatin-Patricia District School Board est passé de 39 % à 80 %, et le taux de décrochage chez les élèves de 9<sup>e</sup> année a diminué pour passer de 16 % à 2 % grâce au Programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme.

---

### *Accroître l'activité physique et satisfaire à des besoins divers*

Il est important de donner aux élèves le goût de participer à des activités physiques et de leur permettre d'acquérir les habiletés de base pour s'y adonner, car souvent, ils conserveront cet intérêt toute leur vie et leur bien-être s'en verra accru. La recherche montre que les élèves tireraient parti d'un mode de vie plus actif. Pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'élèves, la province investira plus d'un demi-million de dollars, sur trois ans, afin d'augmenter les possibilités pour les élèves de participer à des activités physiques, comme le cricket, en milieu scolaire. Cet argent fournirait un financement de départ aux conseils scolaires et aux organismes tiers afin de promouvoir le cricket comme une occasion de satisfaire aux besoins et aux intérêts diversifiés des élèves.

## Mener la plus vaste consultation en matière d'éducation de l'histoire de l'Ontario

Lorsqu'il a accédé au pouvoir, le gouvernement pour la population de l'Ontario a pris des mesures immédiates pour amorcer une consultation à grande échelle sur le curriculum à laquelle la population de l'Ontario — et particulièrement les parents — ont été invités à participer. Ces consultations se sont déroulées entre septembre et décembre 2018, période au cours de laquelle le gouvernement a reçu plus de 72 000 présentations provenant de parents, d'élèves, d'éducatrices et d'éducateurs, d'employeurs et d'organisations de partout en Ontario. Ce fut la plus importante consultation sur l'éducation de l'histoire de l'Ontario.



La rétroaction reçue dans le cadre de ces consultations a contribué à éclairer les décisions relatives aux programmes et aux politiques dans les sphères suivantes :

- améliorer les résultats des élèves dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (les disciplines STIM);
- préparer les élèves à acquérir les compétences professionnelles dont ils ont besoin, par exemple des compétences pour exercer des métiers spécialisés ou pour travailler dans le domaine du codage informatique;
- améliorer les tests provinciaux normalisés;
- veiller à ce que les élèves obtiennent leur diplôme en ayant acquis les compétences nécessaires pour réussir dans la vie, notamment en matière de littératie financière;
- gérer l'utilisation de la technologie dans les salles de classe, comme les téléphones cellulaires;
- élaborer un nouveau programme-cadre d'éducation physique et santé adapté à l'âge des élèves, qui comprend des thèmes comme la santé mentale, l'éducation sexuelle et la légalisation du cannabis;
- créer la toute première charte des droits des parents du ministère de l'Éducation.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION : CONSULTATION EN MATIÈRE D'ÉDUCATION**

Le gouvernement pour la population de l'Ontario a mené la plus importante consultation sur l'éducation de l'histoire de la province. Plus de 72 000 soumissions ont été présentées au moyen des trois modes de réponse offerts : un formulaire de soumission de commentaires, un sondage en ligne et des forums téléphoniques tenus dans toutes les régions de la province. Le taux de participation à ces consultations a été 11 fois supérieur à celui des consultations organisées en 2014, qui portaient sur le programme-cadre d'éducation physique et santé.

La majorité des répondants estiment que le système d'éducation actuel est peu, voire très peu efficace pour enseigner la littératie financière et se déclarent favorables à l'apprentissage expérientiel afin d'améliorer les compétences professionnelles et le rendement des élèves dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (les disciplines STIM). Les répondants ont manifesté leur appui à une certaine forme de restriction quant à l'utilisation des téléphones cellulaires dans les écoles. Ils ont affirmé qu'il est important que les parents jouent un rôle actif dans le système d'éducation et disposent de voies de communication ouvertes avec les écoles et les conseils. De plus, ils ont dit que le programme-cadre d'éducation physique et santé devrait traiter les matières d'une manière qui soit adaptée à l'âge.

## Créer une charte des droits des parents

Afin de veiller à ce que les droits des parents soient respectés, le gouvernement entreprendra l'élaboration d'une charte des droits des parents chapeautée par le ministère de l'Éducation. L'Ontario sera la toute première province du Canada à se doter d'une charte des parents.

Par le truchement d'une consultation menée à l'échelle provinciale, on a invité les parents à s'exprimer sur les éléments à inclure dans la charte. Les répondants ont indiqué qu'il est important que les parents jouent un rôle actif dans le système d'éducation et disposent de voies de communication ouvertes avec les écoles et les conseils scolaires. Les parents ont également indiqué que la charte devrait inclure leur droit de soustraire leurs enfants des leçons, des cours et des écoles dont le contenu va à l'encontre de leurs valeurs, et leur permettre d'exprimer leur opinion sur ce que leurs enfants reçoivent comme enseignement dans la salle de classe, surtout en ce qui a trait à l'éducation sexuelle et à l'éducation physique.

## Créer un groupe de travail ministériel sur les conseils scolaires

Le gouvernement s'engage à veiller à ce que chaque dollar dépensé dans la salle de classe vise à optimiser les résultats des élèves. Ceci implique d'examiner tous les aspects du système d'éducation, dont le fonctionnement des conseils scolaires, tout en respectant les quatre systèmes d'éducation financés par les deniers publics en Ontario. Le ministère de l'Éducation entreprendra un examen minutieux de la manière dont les conseils scolaires peuvent mener leurs activités de la façon la plus efficiente possible pour mieux servir les élèves et leurs parents, tout en veillant à leur viabilité à long terme. Ce processus sera lancé dans la foulée de la création d'un groupe de travail ministériel. Le gouvernement se réjouit à l'idée de mobiliser les experts et les partenaires du secteur de l'éducation pour prendre part à cette importante conversation.

## Se concentrer sur les éléments fondamentaux – réforme du curriculum

Le gouvernement s'engage à rétablir les méthodes d'enseignement éprouvées afin de veiller à ce que les élèves possèdent les compétences dont ils ont besoin pour réussir. La province passera en revue le curriculum de l'Ontario en fonction de la recherche et de la rétroaction obtenue lors des consultations publiques.

## Moderniser l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Le gouvernement honore sa promesse de respecter les parents, le personnel enseignant et les élèves et travaillera de concert avec l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) afin de mettre en œuvre une meilleure approche à l'égard des examens normalisés.

L'OQRE a été mis sur pied en tant qu'organisme de la Couronne par le truchement de la *Loi de 1996 sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation*. Les évaluations de l'OQRE sont élaborées afin de s'aligner sur le curriculum de l'Ontario et d'évaluer les résultats des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques à des étapes clés de leur apprentissage au moyen d'une norme provinciale commune.

### *Élaborer une stratégie en mathématiques axée sur la réussite*

La numération est une compétence essentielle pour réussir à l'école, sur le marché du travail et dans la vie de tous les jours. Les résultats en mathématiques dans les écoles élémentaires de l'Ontario diminuent constamment depuis 10 ans, car de nombreux élèves ont de la difficulté à atteindre la norme provinciale minimale. Les résultats de l'OQRE révèlent qu'entre les années scolaires 2008-2009 et 2017-2018, le pourcentage des élèves qui ont satisfait à la norme provinciale en mathématiques a chuté pour passer de 70 % à 61 % chez les élèves de 3<sup>e</sup> année, puis de 63 % à 49 % chez les élèves de 6<sup>e</sup> année. C'est la raison pour laquelle le gouvernement mettra en oeuvre une nouvelle stratégie en mathématiques, échelonnée sur quatre ans, pour s'assurer que les élèves auront une très bonne connaissance des éléments fondamentaux.

Parmi les initiatives de la stratégie en mathématiques, citons :

- Un nouveau programme de mathématiques pour tous les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année qui sera graduellement mis en oeuvre sur quatre ans. Le programme s'éloignera de l'apprentissage des mathématiques par la découverte pour revenir aux formules et aux techniques de mémorisation traditionnelles.
- Les nouveaux enseignants et enseignantes seront tenus de passer un test de connaissances sur le contenu en mathématiques pour recevoir l'autorisation d'enseigner en Ontario. Pour les enseignants et enseignantes oeuvrant déjà au sein du système, le gouvernement financera des cours menant à une qualification supplémentaire en mathématiques.
- Offrir du soutien aux parents et des possibilités d'apprentissage aux élèves en dehors du cadre scolaire, notamment des programmes d'apprentissage durant l'été et du tutorat par des tiers.

### *Améliorer la littératie financière et économique des élèves*

La littératie financière et économique est une compétence importante qui permet aux citoyens de comprendre comment gérer leur argent, comment l'investir maintenant et tout au long de leur vie<sup>2</sup>. Il est important que les jeunes acquièrent les compétences qui leur permettront de prendre des décisions économiques et financières éclairées afin de réussir autant dans la salle de classe que dans leur vie quotidienne. Ces connaissances peuvent s'appliquer aux décisions de tous les jours, qu'il s'agisse de faire son épicerie ou de réaliser des investissements plus importants, comme payer des droits de scolarité ou faire l'acquisition d'une automobile. D'après les conclusions des récentes consultations publiques sur la réforme de l'éducation, le système d'éducation de l'Ontario est défaillant quand il s'agit d'enseigner aux élèves des compétences professionnelles et des aptitudes à la vie quotidienne importantes, comme la littératie financière. C'est pourquoi la province améliore le programme-cadre de mathématiques et le cours d'exploration des choix de carrière de 10<sup>e</sup> année afin de doter les élèves des compétences et des connaissances dont ils ont besoin pour faire des choix économiques et financiers responsables.

#### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION : CONSULTATIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION**

D'après les conclusions des récentes consultations publiques en matière d'éducation, le système d'éducation de l'Ontario est défaillant quand il s'agit d'enseigner aux élèves des compétences professionnelles et des aptitudes à la vie quotidienne importantes, comme la littératie financière. Parmi les plus de 19 000 répondants au sondage en ligne, 57 % ont révélé que le système d'éducation est peu, voire très peu efficace pour enseigner aux élèves les rudiments de l'épargne et de l'investissement.

<sup>2</sup> Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE*, 2015.  
[https://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/371/PISA2015\\_FL\\_FR.pdf](https://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/371/PISA2015_FL_FR.pdf)

## Bâtir un meilleur système d'éducation

Des écoles mieux conçues favorisent l'apprentissage des élèves de l'Ontario. C'est la raison pour laquelle la province investit près de 13 milliards de dollars en subventions d'immobilisations sur une période de 10 ans pour aider à bâtir de nouvelles écoles dans des secteurs à forte croissance et améliorer l'état des écoles actuelles. Cette initiative comprendra un investissement de 1,4 milliard de dollars dans la rénovation d'écoles pendant l'année scolaire 2019-2020, ce qui donnera lieu à d'importantes améliorations qui aideront à assurer la sécurité des élèves.

**Graphique 1.17**

### EXEMPLES DE PROJETS SCOLAIRES RÉCEMMENT APPROUVÉS



Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

## AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LES COLLECTIVITÉS

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR RENDRE L'ONTARIO PLUS SÉCURITAIRE

Assurer la sécurité de la population est la responsabilité la plus fondamentale du gouvernement. La population de l'Ontario est redevable aux héros qui oeuvrent sur les premières lignes, y compris les policiers, les pompiers et le personnel des services correctionnels. Leurs efforts protègent les familles de la province et gardent ses collectivités en sécurité. Ces héros veillent sur la population de l'Ontario, et le gouvernement veille sur eux.

La population de l'Ontario a le droit de se sentir en sécurité à la maison et dans la collectivité. Notre gouvernement croit fermement que la protection des particuliers et des familles est l'une de ses responsabilités fondamentales. C'est pourquoi nous accordons la priorité aux changements dans le secteur de la justice pour assurer l'intégration, l'efficience et la viabilité du système de justice pénale qui tient les criminels responsables de leurs actions, place la victime au centre du système et protège les gens de tous les horizons.



Cela inclut assurer la sécurité de la population de l'Ontario grâce à la modernisation du secteur de la justice, à la prévention efficace du crime, à la surveillance policière et à l'application vigoureuse des lois sur la vente du cannabis et sur les dispensaires de cannabis illicites.

## Moderniser le système de justice

Le gouvernement pour la population de l'Ontario s'est engagé à accorder la priorité à la sécurité tout en tirant un meilleur rendement des deniers publics investis, et le système de justice ne fait pas exception. Cela consiste à s'assurer que le système donne la priorité aux gens et que l'on peut facilement s'y orienter. Pour ce faire, le gouvernement modernise et rationalise les services au sein du secteur de la justice, des services de police aux cours de justice en passant par les services correctionnels. Il créera un système qui est plus efficient et viable, et qui habilite le personnel de première ligne, notamment grâce aux mesures suivantes :

- numériser la collecte de preuves et le partage de preuves entre les services de police et les procureurs de la Couronne;
- donner la priorité aux vidéoconférences à titre de première option pour la plupart des comparutions de détenus;
- favoriser la déjudiciarisation dans le cas des particuliers à faible risque et réduire la fréquence de récidive chez les contrevenants;
- poursuivre la mise en oeuvre du programme de « lits pour personnes en liberté sous caution » afin d'offrir des lits dans des établissements communautaires pour les personnes vulnérables dans les collectivités du Nord qui attendent leur liberté sous caution et n'ont pas d'endroit où vivre;
- mettre sur pied des Centres de justice qui intégreront services de justice, de santé, d'éducation, de logement et services sociaux pour aborder de manière collective l'intersection complexe des facteurs de risque qui favorisent la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées en Ontario.

Dans le cadre de la modernisation du secteur de la justice, le gouvernement pour la population de l'Ontario modernise également la législation. Si les changements sont adoptés, ils optimiseraient les ressources, rationaliseraient les processus inutiles et réduiraient les retards déraisonnables en :

- permettant aux juges de la Cour de justice de l'Ontario et aux juges de paix qui sont assignés à divers tribunaux (par exemple à la Cour supérieure de justice de l'Ontario) de régler les cas en cours avant de passer à leurs nouvelles fonctions;
- utilisant une base de données consolidées unique afin d'identifier les jurés potentiels;
- réduisant le recours aux procès devant jury dans les affaires civiles se déroulant selon la procédure simplifiée;
- permettant au Conseil de la magistrature de l'Ontario et au Conseil d'évaluation des juges de paix de publier leurs rapports annuels sur leurs sites Web après les avoir présentés au procureur général.

## Renforcer les services de police

Chaque jour, les braves hommes et femmes oeuvrant dans les services de police de l'Ontario se consacrent à assurer la sécurité des familles et des collectivités. Parfois, les agents s'exposent à des dangers pour faire leur travail. À l'occasion, ils doivent intervenir durant une crise et prendre très rapidement des décisions difficiles de vie ou de mort. Pourtant, quelles que soient les circonstances, les Ontariennes et Ontariens peuvent compter sur les braves hommes et femmes portant l'uniforme pour les protéger.



Le temps est venu pour le gouvernement de protéger ses agents de police et de réparer les lois de la province en matière de services policiers. C'est pourquoi le gouvernement pour la population de l'Ontario a récemment apporté des modifications par l'entremise de la *Loi de 2019 sur la refonte complète des services de police de l'Ontario* visant à :

- renforcer la confiance du public dans les services de police par l'amélioration de la surveillance des services de police en Ontario en créant un guichet unique pour les plaintes du public, en réduisant les délais d'exécution dans le cadre du processus d'enquête et en augmentant la responsabilisation;
- augmenter le soutien aux agents de police de première ligne en rendant obligatoire la formation sur les droits de la personne, le racisme systémique, la diversité et les Autochtones pour tous les nouveaux agents de police, les agents spéciaux et les membres des commissions de services policiers;
- améliorer la surveillance du service de police en s'assurant que les organismes d'application de la loi satisfont à des normes raisonnables de transparence et de responsabilisation.

En traitant les agents de police avec respect, le gouvernement renforce la relation entre la police et le public qu'elle sert.

Au bout du compte, l'Ontario sera plus sécuritaire pour tous.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION : RÉPONSE DE LA POLICE ASSOCIATION OF ONTARIO

« Les policiers de première ligne de l'Ontario accueillent favorablement l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement de l'Ontario, et nous espérons que la nouvelle *Loi sur la refonte complète des services de police de l'Ontario* rétablira l'équité et le respect pour les services de police professionnels en rendant la surveillance plus efficace ainsi qu'en améliorant la gouvernance, la formation et la transparence. L'association des policiers de l'Ontario s'est engagée à travailler avec le gouvernement provincial pour s'assurer que l'Ontario continue d'être un lieu sûr où vivre, travailler et voyager. »

Bruce Chapman, président, Police Association of Ontario

### *Lutter contre les bandes criminalisées et les armes à feu*

Les gens ont besoin de se sentir en sécurité à la maison et dans leur collectivité. Pourtant, dans un grand nombre de quartiers et un trop grand nombre de villes de la province, la crainte de la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées se fait menaçante et fait que les familles sont terrifiées et isolées. Voilà pourquoi la lutte contre la violence armée et les bandes criminalisées, lesquelles menacent la sécurité des familles et des quartiers, nécessite des mesures immédiates et demeure l'une des priorités clés du gouvernement pour la population de l'Ontario.

L'Ontario a déjà engagé 25 millions de dollars en nouveau financement sur quatre ans pour lutter contre les armes à feu et les bandes criminalisées dans la ville de Toronto afin de fournir à cette dernière des outils numériques, d'enquête et d'analyse supplémentaires pour s'attaquer aux bandes de trafiquants de drogue et aux criminels armés et pour établir des équipes d'aide pour les mises en liberté sous caution concernant les infractions liées aux armes à feu dans chacun des palais de justice de Toronto.

Le gouvernement reconnaît que d'autres villes de l'Ontario sont également aux prises avec une augmentation de la violence armée, notamment Ottawa. C'est pourquoi la province offre au service de police d'Ottawa un financement de 2 millions de dollars cette année pour appuyer des initiatives de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées dans sa collectivité.

Le gouvernement investit également 16,4 millions de dollars sur deux ans pour créer une stratégie provinciale destinée à lutter sur tous les fronts contre la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées à l'échelle de l'Ontario et à assurer la sécurité de toutes les collectivités grâce à des initiatives qui comprennent les suivantes :

- constituer une unité provinciale de soutien à la lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu pour aider les policiers et procureurs locaux. Cette mesure s'ajoute à la création d'un fonds pour les enquêtes spéciales sur les bandes criminalisées et les armes à feu visant à appuyer les opérations conjointes qui ciblent les zones de crime organisé alimentant les activités des bandes criminalisées, notamment le trafic des drogues, des armes à feu et des humains, ainsi qu'à fournir un soutien en matière d'analyses du renseignement;
- protéger les personnes les plus à risque d'être des victimes et de subir de la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées, y compris les femmes et les jeunes autochtones ainsi que les jeunes des régions rurales et les jeunes racialisés, au moyen de diverses initiatives visant à garder les jeunes à risque à l'école et à prévenir le recrutement de personnes vulnérables dans les bandes criminalisées.

## Construction d'infrastructures essentielles à la sécurité dans les collectivités

En plus de moderniser le secteur de la justice, le gouvernement prendra des mesures pour protéger la population de l'Ontario et préserver la sécurité des collectivités. Afin de soutenir cet engagement, il va de l'avant avec une série d'investissements tels que :

- construire un nouveau palais de justice à Toronto qui fusionnera cinq tribunaux de droit criminel de la Cour de justice de l'Ontario et comportera des dispositifs de sécurité améliorés;
- construire un nouveau palais de justice central dans la région de Halton abritant 21 salles d'audience, qui offrira un vaste éventail de services familiaux, sociaux, de justice et d'aide aux victimes. Il rassemblera les activités de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario dans un seul centre accessible;
- remplacer les installations vieillissantes par de nouveaux détachements de la Police provinciale de l'Ontario (OPP). Ces investissements feront en sorte que les collectivités continueront de recevoir des services de police modernes, efficents et de grande qualité qui sont essentiels à la sécurité publique.

## Renforcer le bien-être des animaux

De nombreux ménages de la province ont un animal domestique, et ces animaux font partie de la famille. Le gouvernement reconnaît l'importance du bien-être des petits animaux et du bétail. Le gouvernement pour la population de l'Ontario continue d'oeuvrer pour la population en examinant activement les lois existantes pour s'assurer de mettre en place des mesures appropriées qui garantiront aux animaux et à leurs propriétaires les protections qu'ils méritent et auxquelles s'attend la population ontarienne. La province a déjà entamé la conversation avec des intervenants à ce sujet et continuera à solliciter des idées et des commentaires. La province adopte une approche qui respecte les droits des Ontariennes et des Ontariens et aboutira à l'amélioration du système de protection des animaux à l'échelle de la province.

## Une approche responsable entourant l'ouverture des magasins de cannabis en Ontario

L'une des difficultés auxquelles font face actuellement l'Ontario et d'autres provinces, depuis que le cannabis a été légalisé au Canada le 17 octobre 2018, est la pénurie d'approvisionnement en cannabis qui sévit à l'échelle nationale et qui résulte de la piètre gestion assurée par le gouvernement fédéral. En choisissant d'ouvrir toute grande la porte à la légalisation du cannabis sans d'abord s'assurer de la fiabilité et de la viabilité de l'approvisionnement en cannabis au pays, le gouvernement fédéral fait faux bond dans sa tentative de freiner la croissance du marché du cannabis illégal et, du coup, crée un climat d'incertitude commerciale chez les gens et les entreprises souhaitant exploiter cette nouvelle industrie.

L'Ontario a établi des règles visant à garder le cannabis hors de la portée des enfants et des jeunes, à garder nos routes sécuritaires et à lutter contre le marché illégal. Il a décidé d'adopter un modèle de vente au détail par le secteur privé plutôt que de recourir à l'approche de gestion gouvernementale préconisée par l'administration précédente. Cette démarche permettra aux entreprises de toutes tailles de participer et de se livrer concurrence dans un système de libre marché et d'offrir aux consommateurs un choix accru, une plus grande commodité et des prix plus bas.

Depuis la légalisation, les gens des quatre coins de l'Ontario peuvent se procurer du cannabis récréatif en ligne par l'entremise du site Web de la Société ontarienne du cannabis (SOC). La SOC est le grossiste exclusif des magasins privés de vente et ceux-ci sont étroitement réglementés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). Les magasins au détail autorisés par la CAJO sont tenus d'afficher le sceau du détaillant de cannabis de sorte que les consommateurs puissent avoir confiance qu'ils achètent des produits de qualité et provenant d'une source légale.

En réponse à la pénurie de cannabis à l'échelle nationale, le gouvernement a établi un plafond temporaire de 25 autorisations de magasin de vente au détail. Ces magasins qui ont pignon sur rue ont eu la permission d'ouvrir leurs portes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Le gouvernement demeure toutefois résolu à se tourner vers un système ouvert de délivrance de permis où le nombre de magasins sera déterminé uniquement par la demande du marché.

Afin de permettre l'ouverture de magasins autorisés supplémentaires, le gouvernement mettra au point un processus visant à permettre à la CAJO d'effectuer la présélection d'exploitants qui veulent accéder au marché et participer aux futures attributions d'autorisations de magasins de vente au détail. Le gouvernement adopte une approche axée sur le marché, laquelle permettra aux entreprises du secteur privé d'établir un système de vente au détail sécuritaire et pratique permettant de lutter contre le marché illégal.

Parmi les critères de présélection, citons :

- l'acquittement d'un droit ou l'obtention d'une lettre de crédit irrévocable;
- la présentation de certains renseignements financiers, dont des renseignements relatifs à la structure de l'entreprise et aux sociétés affiliées;
- certaines vérifications, dont les antécédents judiciaires;
- des renseignements visant à confirmer l'existence d'un bail ou de droits de propriété dans de potentiels magasins de détail.

Lorsque l'Ontario aura estimé que le gouvernement fédéral peut assurer un approvisionnement suffisant, il délivrera d'autres autorisations de magasins au détail, notamment dans des municipalités ayant une population de moins de 50 000 personnes ainsi que dans les communautés des Premières Nations.

#### **NOUS APPELONS LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À REMÉDIER À LA PÉNURIE NATIONALE DE CANNABIS**

Le gouvernement fédéral est responsable d'autoriser une production suffisante de cannabis au Canada dans le but d'éliminer le marché illégal, mais jusqu'à présent, l'approvisionnement ne suffit pas à répondre à la demande des consommateurs.

Dans une lettre au ministre fédéral des Finances, le gouvernement de l'Ontario a invité son homologue fédéral à prendre des mesures pour s'attaquer à la pénurie nationale de cannabis et aux enjeux touchant la chaîne d'approvisionnement afin de garantir un approvisionnement fiable et prévisible de cannabis récréatif auprès des producteurs autorisés par le gouvernement fédéral et d'atteindre les objectifs de la légalisation.

L'Ontario a également continué d'inciter vivement le gouvernement fédéral à s'assurer que les communautés des Premières Nations jouissent du soutien financier dont elles ont besoin pour s'adapter au contexte de la légalisation fédérale du cannabis.

#### Maintenir la sécurité des routes de l'Ontario

Le gouvernement pour la population de l'Ontario est inébranlable dans son message : conduire avec des facultés affaiblies n'est jamais acceptable. Voilà pourquoi la province a adopté des mesures de tolérance zéro ciblant les jeunes, les conducteurs novices et les conducteurs de véhicules utilitaires. Ces conducteurs ne doivent avoir aucune trace d'alcool, de cannabis ou de toute autre drogue qui nuit à la conduite.

## AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS EN ONTARIO

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR CRÉER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES

Chaque personne en Ontario peut trouver une maison qui satisfait à ses besoins et respecte son budget. L'Ontario travaillera en partenariat avec les municipalités pour s'assurer que leurs activités sont aussi efficientes et efficaces que possible afin d'appuyer la prospérité de leurs résidents et entreprises.

Le Plan d'action pour l'offre de logements amènera des solutions qui faciliteront et accéléreront la construction de logements, tout en aidant à stimuler l'offre et à rendre les logements plus abordables. Le plan sera souple, afin que chaque collectivité puisse bâtir ce dont elle a besoin, tout en protégeant des zones sensibles comme la ceinture de verdure, en préservant le patrimoine culturel et en maintenant le secteur agricole florissant de l'Ontario.

Le logement est l'un des coûts les plus importants assumés par les familles ontariennes, et ce coût a augmenté dramatiquement ces dernières années dans la plupart des régions de la province. Cela est dû, en partie, à l'insuffisance de l'offre de logements dans la province. Ces dernières années, la demande de logements en Ontario a été particulièrement forte dans la région du grand Toronto et de Hamilton, tandis que la réponse du marché a été moins vigoureuse que par le passé. Cela a contribué à une hausse du prix des loyers et de la revente de maisons.

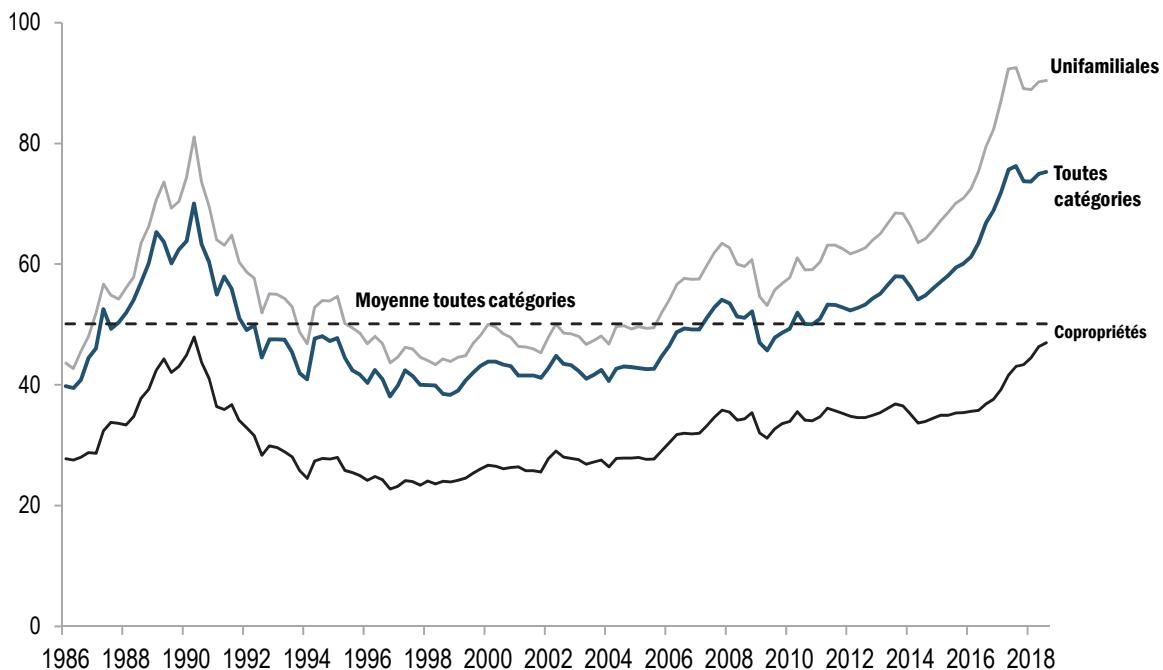


Selon la mesure globale d'accessibilité à la propriété de la RBC, au troisième trimestre de 2018, la part du revenu des ménages qui est requise pour couvrir les coûts de possession d'un logement de prix moyen dans la région de Toronto s'élevait à 75,3 %, comparativement à la moyenne à long terme de 50,1 %. Les estimations des coûts hypothécaires indiquent des problèmes d'abordabilité dans d'autres villes, notamment Hamilton, Kitchener et St. Catharines<sup>3</sup>.

**Graphique 1.18**

**MESURE GLOBALE D'ACCESSIBILITÉ À LA PROPRIÉTÉ DE LA RBC – RÉGION DE TORONTO**

Coûts de possession en tant que pourcentage du revenu médian des ménages



Source : Recherche économique RBC.

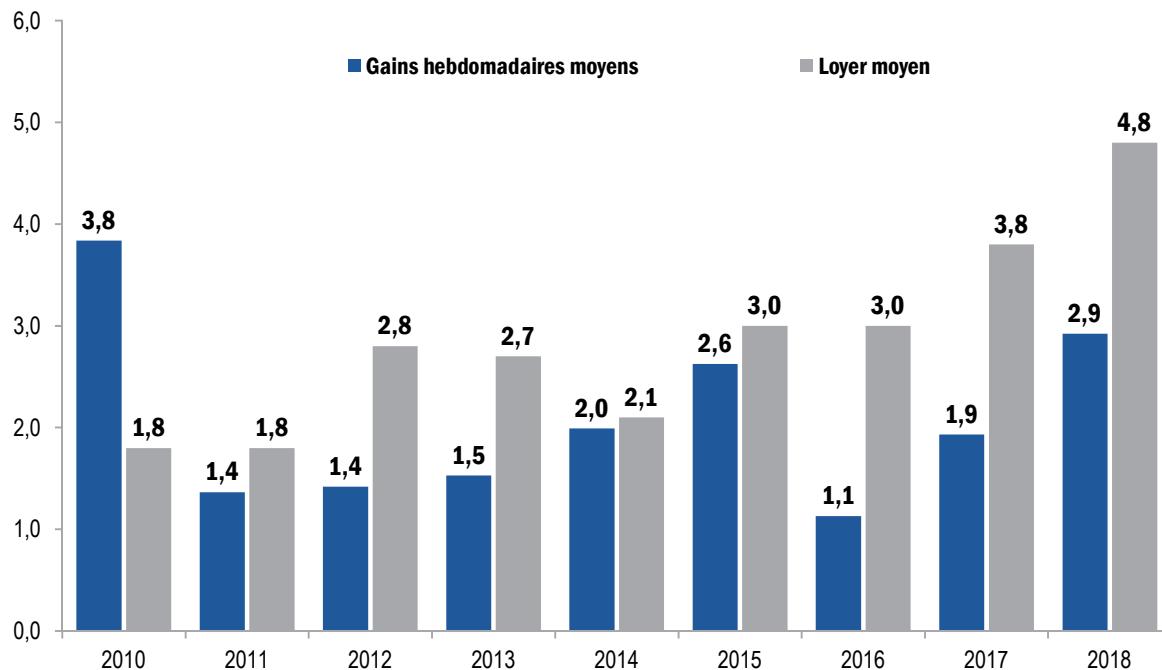
Cette érosion de l'abordabilité des logements s'applique également au marché du logement locatif. Le taux d'inoccupation en Ontario était de 1,8 % en 2018, sous sa moyenne à long terme de 2,6 %. Par conséquent, le prix des loyers a augmenté rapidement en Ontario ces dernières années. Le loyer moyen en Ontario a augmenté de 3,8 % en 2017 et de 4,8 % en 2018, soit bien au-delà du taux d'augmentation du salaire hebdomadaire moyen en Ontario<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Craig Wright et Robert Hogue, *Tendances immobilières et accessibilité à la propriété*, Recherche économique RBC, décembre 2018.

<sup>4</sup> Les taux d'inoccupation et la croissance du loyer moyen sont basés sur l'Enquête sur les logements locatifs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ces estimations portent sur le marché locatif primaire, lequel inclut uniquement les unités locatives des immeubles d'appartements d'initiative privée comptant au moins trois unités. Les données proviennent du mois d'octobre de chaque année observée.

**Graphique 1.19****LA CROISSANCE DU LOYER MOYEN S'EST ACCÉLÉRÉE EN ONTARIO CES DERNIÈRES ANNÉES**

Croissance en pourcentage, Ontario



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, le gouvernement a annoncé des politiques visant à augmenter l'offre de logements dans la province. Ces politiques comprenaient la remise en vigueur de l'exemption du contrôle des loyers pour les nouveaux logements, laquelle encouragera la construction de nouveaux logements. Le gouvernement s'est également engagé à mettre en oeuvre son Plan d'action pour l'offre de logements et à déposer un projet de loi d'ici au printemps 2019. Le gouvernement de l'Ontario a pris les devants pour résoudre les problèmes d'abordabilité sans attendre de plus amples études ou les avis d'experts.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION : CONSULTATIONS SUR LE PLAN D'ACTION POUR L'OFFRE DE LOGEMENTS

Le gouvernement pour la population de l'Ontario a conclu des consultations en ligne afin de recueillir des idées pour créer davantage de lieux abordables et de bonne qualité où vivre. Plus de 85 % des plus de 2 000 soumissions reçues dans le cadre des consultations en ligne provenaient du grand public. Plus de la moitié des répondants ont affirmé que leur critère principal dans la recherche d'un logement est l'abordabilité, suivie de la proximité du transport en commun, des écoles et des services.

Le gouvernement a tenu des consultations sur la création d'un plus grand nombre de logements et s'est penché sur les obstacles au développement de projets d'habitations pour propriétaire-occupant et de logements locatifs. Il a sollicité des commentaires portant sur cinq thèmes :

- la rapidité – l'attente est trop longue pour recevoir l'approbation des demandes de projets d'aménagement;
- les types de logements – il y a trop de restrictions sur ce qu'il est permis de construire aux endroits où l'on cherche à obtenir différentes variétés de logements;
- le coût – les coûts d'aménagement sont trop élevés en raison du prix élevé des terrains, des redevances ainsi que des frais imposés par le gouvernement;
- le loyer – les locataires doivent être protégés, et il devrait être plus facile d'être un locateur en Ontario;
- l'innovation – d'autres préoccupations, possibilités et idées novatrices pour augmenter l'offre de logements.

La province s'est engagée à réduire les obstacles qui empêchent les citoyens d'avoir un logement à la mesure de leurs moyens et qui satisfait à leurs besoins. Le plan d'action facilitera la création d'une gamme appropriée de logements là où ils sont nécessaires, réduira les coûts d'aménagement, facilitera l'aménagement de logements locatifs et abordera d'autres questions et occasions pour augmenter l'offre de logements.

Le Plan d'action pour l'offre de logements contribuera également à réduire les formalités administratives et fera en sorte qu'il soit plus facile de vivre en Ontario et d'y faire des affaires. De plus, le plan aidera à soutenir l'industrie de la construction résidentielle, qui est une source majeure d'emplois en Ontario et un important secteur de l'économie de la province. Un marché du logement stable, présentant une offre suffisante, contribuera également à attirer de nouveaux investissements en Ontario.

#### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Nous sommes très encouragés par l'annonce du Plan d'action sur l'offre de logements. »

Marc Desormeaux, économiste, Banque Scotia

#### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Le Plan d'action pour l'offre de logements que vous avez annoncé dans l'exposé économique d'automne est l'occasion d'effectuer une rationalisation et d'éliminer la paperasserie... les modifications [proposées] au plan de croissance sont autant de très bonnes nouvelles pour les futurs acheteurs de maisons dans la région de Durham. »

Emidio DiPalo, président de la Durham Region Home Builders' Association

---

« L'OHBA croit fermement qu'un système de logement est sain lorsqu'une ville ou une région présente une gamme appropriée de logements qui peuvent satisfaire les besoins de tous les résidents à toutes les étapes de leur vie. Un système de logement fonctionnant correctement devrait offrir de la stabilité tant aux locataires qu'aux propriétaires, à des prix que les gens peuvent se permettre, et proposer des choix qui satisfont à leurs besoins. Les transformations entreprises par la province sont requises pour résoudre les enjeux complexes du système et la capacité de nos membres de créer de nouveaux logements. »

Mémoire de l'Ontario Home Builders' Association sur le Plan d'action pour l'offre de logements,  
janvier 2019

---

## Fournir des logements abordables

Les règles du système ontarien de logement communautaire sont complexes et caractérisées par les contraintes bureaucratiques qui compliquent la vie des gens qui recherchent un logement abordable satisfaisant à leurs besoins uniques. Grâce à la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire, le gouvernement stabilisera et fera croître ce secteur pour le rendre plus efficace, viable et facile à naviguer pour la population de l'Ontario ainsi que pour les fournisseurs de logement communautaire. Cette stratégie, de même que le Plan d'action sur l'offre de logements, aidera la population de l'Ontario à trouver un logement qui satisfait à leurs besoins et à leur budget.

La Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire sera axée sur le soutien des particuliers et des familles qui ont de la difficulté à trouver un logement stable et abordable. Ce plan inclut ce qui suit :

- protéger et augmenter le logement abordable en créant des encouragements pour les fournisseurs de logement communautaire de continuer à offrir des logements et à augmenter la viabilité;
- simplifier les calculs du loyer indexé sur le revenu afin de réduire le fardeau administratif et d'améliorer les processus pour les locataires, les gestionnaires de services et les fournisseurs de logements;
- rationaliser et mettre à jour les listes d'attente et les règles d'admissibilité afin de mieux offrir aux demandeurs de logement social des solutions qui satisfont à leurs besoins;
- répondre aux inquiétudes concernant la sécurité communautaire, particulièrement chez les plus vulnérables, notamment les aînés et les enfants.

L'Ontario appuie également le logement abordable dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Cette entente bilatérale entre le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario fournira approximativement 4 milliards de dollars en financement fédéral et provincial pour le secteur du logement ontarien au cours des neuf prochaines années. Les programmes relevant de la Stratégie nationale sur le logement comme l'initiative Canada-Ontario de logement communautaire et l'Initiative ontarienne de logement prioritaire tireront parti du financement fédéral, municipal et provincial pour protéger l'abordabilité pour les particuliers et les familles habitant un logement social, et appuyer les réparations et les rénovations des logements existants ainsi qu'augmenter l'offre.

Aux termes de la Stratégie nationale sur le logement, la province négociera et concevra conjointement la prestation Canada-Ontario pour le logement avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de créer une prestation de logement qui remédierait au problème de l'abordabilité.

### Fournir des services de logement et d'aide aux sans-abri

Les logements avec services de soutien aident les gens ayant des besoins complexes à maintenir un logement stable et à avoir une meilleure qualité de vie. L'Ontario offre plus de 20 programmes de logement avec services de soutien qui aident plus de 90 000 clients présentant une gamme étendue de besoins, notamment des Autochtones, des personnes ayant des problèmes de santé mentale, des gens ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle et des personnes qui ont connu l'itinérance.

Il est difficile de s'orienter dans le système actuel de logement avec services de soutien de la province, et celui-ci ne résout pas les besoins uniques des particuliers. Afin d'améliorer la souplesse du système et les résultats pour la population, le gouvernement entreprendra un examen exhaustif afin de repérer des occasions de rationaliser et d'améliorer la coordination des programmes de logement avec services de soutien de la province. Il s'agit d'une mesure importante pour s'assurer que la province fournit des logements avec services de soutien axés sur les besoins et les résultats des clients, ce qui peut aussi aider à réduire les pressions sur les coûts d'autres services, comme ceux des systèmes de santé et de justice.

## RENOUVELER LE PARTENARIAT AVEC LES MUNICIPALITÉS

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR MODERNISER LA RELATION PROVINCIALE-MUNICIPALE

La province modernise la manière de travailler du gouvernement. Cela inclut la modernisation de la relation provinciale-municipale afin de s'assurer que la population de l'Ontario reçoit l'excellent niveau de service auquel elle s'attend de la part des administrations municipales et du gouvernement provincial. Pour ce faire, le gouvernement :

- appuie les administrations municipales pour les aider à fonctionner aussi efficacement que possible;
- réduit le fardeau administratif des municipalités et leur offre plus de souplesse, tout en favorisant l'augmentation de la responsabilisation et de la transparence;
- agit à titre de véritable partenaire provincial qui écoute les besoins des collectivités tout en assurant la viabilité financière tant de la province que des municipalités;
- encourage l'exactitude, la transparence et la stabilité du régime d'imposition foncière, qui constitue la principale source de revenus pour les municipalités.

### Investir dans l'efficience des municipalités

La province collabore avec les municipalités pour les aider à dégager des gains d'efficience dans la manière dont les services locaux sont offerts aux résidents. La province a fourni 200 millions de dollars pour appuyer les efforts de modernisation de 405 petites municipalités et municipalités rurales afin que ces collectivités puissent réaliser des gains d'efficience. Cela peut leur donner les moyens d'entreprendre d'importants efforts de modernisation comme des solutions basées sur les technologies de l'information, des examens de la prestation des services et la mise au point d'ententes de services communs, qui contribueraient tous à réduire les futurs coûts municipaux et à optimiser les ressources.

### Collaborer avec les municipalités

Le gouvernement reconnaît les municipalités à titre d'administrations responsables et redevables relativement aux questions relevant de leur compétence. Chaque jour, les administrations municipales prennent des décisions et offrent des services qui ont un effet direct sur la vie des familles et des entreprises partout en Ontario. En effet, elles sont souvent l'ordre de gouvernement le plus près de la vie quotidienne des familles de l'Ontario. Voilà pourquoi le gouvernement prend des mesures concrètes pour appuyer les municipalités de manière viable et responsable.

Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a :

- consolidé son partenariat avec les municipalités en signant un protocole d'entente avec l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO), ce qui témoigne du désir de consulter et de collaborer afin de relever les défis qui se posent au gouvernement;
- réglé deux problèmes critiques touchant le secteur de la protection contre l'incendie en Ontario, soit le traitement équitable des pompiers professionnels et l'efficacité du système d'arbitrage des différends;
- annoncé un investissement de 40 millions de dollars sur deux ans afin d'aider les municipalités à assumer les coûts liés à la légalisation du cannabis récréatif. De plus, si la part de l'Ontario du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis pendant les deux années suivant la légalisation dépasse 100 millions de dollars, la province versera 50 % de l'excédent aux municipalités qui n'auront pas choisi de se désengager de la vente au détail du cannabis sur leur territoire;
- déposé des mesures législatives afin de clarifier le pouvoir des municipalités de créer des règles relativement à la consommation de cannabis, comme celles qui sont en vigueur pour le tabac;
- répondu aux inquiétudes des municipalités en annonçant que la structure du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario de 2019 demeurera la même qu'en 2018, tout en permettant de mettre à jour les données annuellement et d'apporter les rajustements afférents;
- annoncé qu'il versera 30 millions de dollars sur cinq ans à 39 municipalités par l'entremise du Programme de subventions pour les transports communautaires de l'Ontario, afin d'établir un partenariat avec les organismes communautaires pour coordonner les services de transports locaux;
- effectué des réformes pour améliorer les administrations locales et lancé un examen des administrations régionales;
- lancé un examen du fardeau imposé aux municipalités en matière de production de rapports pour s'assurer qu'uniquement les renseignements nécessaires sont recueillis.

L'examen ligne par ligne des dépenses de l'Ontario mené par EY Canada a montré que la croissance des paiements de transfert est insoutenable. Comme le recommande EY Canada dans son rapport *Gestion de la transformation : Un plan d'action pour la modernisation en Ontario*, le gouvernement s'engage à optimiser l'efficience et l'utilisation des ressources, protégeant ainsi les services pour l'avenir. Un tel engagement sera aussi exigé de tous les partenaires, y compris des municipalités.

La population de l'Ontario s'attend à ce que tous les ordres de gouvernement collaborent pour améliorer la vie de leurs collectivités.

### **ALLÉGER LE FARDEAU DES MUNICIPALITÉS : RÉDUIRE LA PAPERASSERIE**

Les municipalités ont dit que la province demande beaucoup trop de rapports, ce qui a une incidence sur leur capacité d'agir sur les priorités locales. Le secteur municipal estime que la province recueille au moins 422 rapports de la part des municipalités chaque année. Pour s'attaquer à ce fardeau, la province passe en revue les exigences actuelles en matière de rapports pour s'assurer que seuls les renseignements nécessaires sont recueillis et que l'on respecte la capacité des petites municipalités de répondre à ces exigences. Le gouvernement travaille actuellement à l'échelle des ministères et du secteur municipal afin de réduire sensiblement le fardeau pesant sur les municipalités en matière de rapports.

## Examiner la gouvernance régionale

La province entreprend un examen des administrations régionales et s'est engagée à améliorer la manière dont elles fonctionnent. Le modèle des administrations régionales est en place depuis près de 50 ans en Ontario. Cet examen fera en sorte que les administrations régionales fonctionnent de manière efficiente et efficace afin d'optimiser l'utilisation des deniers publics.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« Les examens des [administrations] régionales se font attendre depuis longtemps, et je suis heureuse de voir que le gouvernement agit en ce sens. »

Sandra Easton, mairesse de la ville de Lincoln

Le gouvernement a nommé Michael Fenn et Ken Seiling à titre de conseillers spéciaux afin de rencontrer les différentes régions, de solliciter les commentaires des résidents et des entreprises, et de déterminer ce qui fonctionne et ce qui mériterait d'être amélioré. Les conseillers aviseront le ministre des Affaires municipales et du Logement en se fondant sur leurs compétences et leur évaluation des commentaires reçus par l'entremise du processus de consultation.

## PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR PRÉSERVER LA BEAUTÉ NATURELLE DE L'ONTARIO

Un plan environnemental élaboré en Ontario aidera à protéger la province, pour que ses beautés naturelles et ses collectivités fortes soient préservées, aujourd’hui et demain. Ce plan établit un bon équilibre entre la santé de l'environnement et la santé économique, en protégeant les richesses naturelles de l'Ontario et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre sans imposer aux familles et aux particuliers travaillants de l'Ontario une taxe inefficace et régressive sur le carbone.

### Adopter un plan environnemental conçu en Ontario

Le changement climatique pose de nouveaux défis pour l'Ontario et expose les foyers, les collectivités, les ressources et les infrastructures de la province à des risques. La sécurité alimentaire, l'accès routier pour les Premières Nations éloignées et la santé des écosystèmes sont également en péril. Notre gouvernement prend des mesures pour protéger l'environnement de l'Ontario ainsi que ses citoyens et ses entreprises.



Pour s'attaquer au changement climatique et à d'autres enjeux environnementaux, le gouvernement a publié le document *Préserver et protéger notre environnement pour les générations futures : Un plan environnemental élaboré en Ontario* en novembre 2018. Le nouveau plan est axé sur la protection de l'air, des sols et de l'eau de l'Ontario, la réduction des déchets et des détritus, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en aidant les collectivités à s'adapter au changement climatique. C'est un plan équilibré et responsable qui reconnaît les besoins et possibilités uniques de l'Ontario. De plus, le plan comprend des mesures de transparence strictes permettant à la population de l'Ontario d'avoir en temps réel des renseignements sur la surveillance, les incidents et l'application des lois. Il affirme également l'engagement du gouvernement de protéger l'environnement sans imposer aux ménages et aux entreprises de l'Ontario des politiques inefficaces comme une taxe régressive sur le carbone.

En mettant fin à la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, le gouvernement a permis aux familles et aux particuliers ontariens qui travaillent d'arrache-pied d'économiser et aux entreprises de créer des emplois et de demeurer compétitives. Soucieux de trouver la voie de l'équilibre entre la réduction des émissions et la croissance économique, le gouvernement concentrera ses efforts sur des approches stratégiques judicieuses qui encouragent l'innovation et réduisent les obstacles réglementaires aux solutions climatiques.

### **DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES CONTRIBUABLES DE L'ONTARIO : RESPECTER LE PLAN ENVIRONNEMENTAL DE L'ONTARIO**

Le gouvernement fédéral doit permettre à chaque collectivité publique d'adopter sa propre approche en matière de changement climatique au Canada. L'Ontario a démontré son engagement à l'égard du *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* en réduisant les émissions de 22 % depuis 2005, alors que les émissions ont augmenté de 3 % dans le reste du Canada durant la même période, et en publiant *Préserver et protéger notre environnement pour les générations futures : Un plan environnemental élaboré en Ontario*.

Le gouvernement fédéral doit respecter les principes du *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*, lequel précise que les provinces et territoires devraient avoir la latitude de concevoir leurs propres politiques et programmes afin d'atteindre les cibles de réduction des émissions, appuyés par des investissements fédéraux, plutôt que d'imposer de nouveaux coûts aux entreprises et aux contribuables ontariens qui travaillent fort.

#### *Protéger la qualité de l'air*

Le gouvernement prend des mesures pour protéger la qualité de l'air par l'entremise de normes environnementales robustes et de normes de qualité de l'air locales. Malgré une grande amélioration à l'échelle de la province, certaines régions continuent d'éprouver des problèmes de qualité de l'air que le gouvernement abordera en partenariat avec les collectivités. En plus de prendre d'autres mesures comme la refonte du programme de vérification des émissions des camions lourds, le gouvernement fera en sorte qu'il soit plus facile pour la population de l'Ontario de signaler la pollution qui a une incidence sur leur vie par l'entremise d'une plateforme en ligne, accompagnée d'un système amélioré de traitement des plaintes.

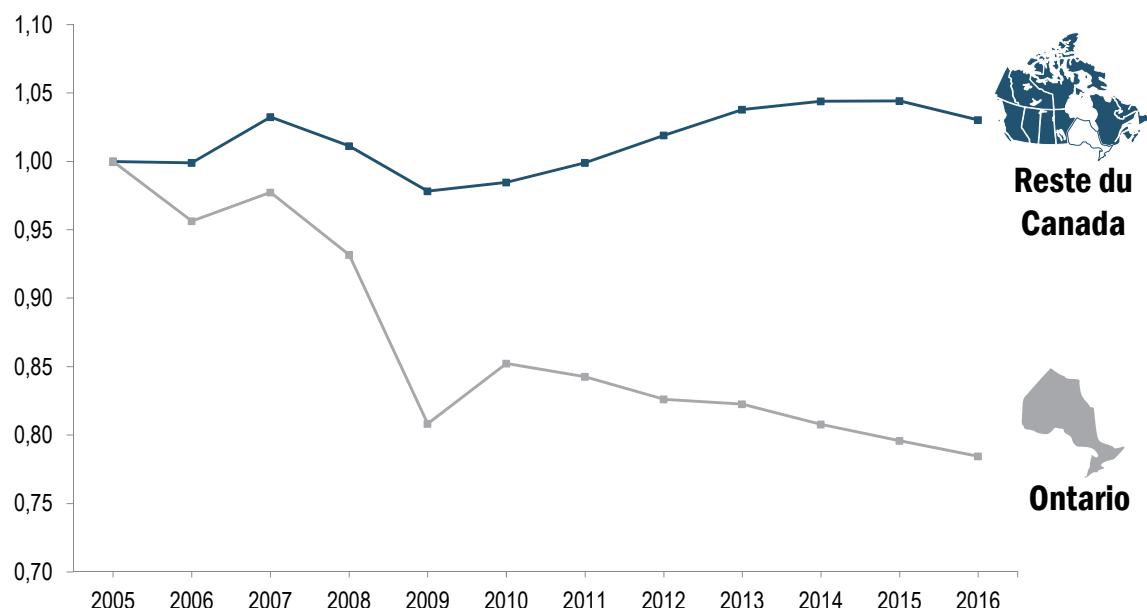
### S'attaquer au changement climatique

L'Ontario a été un chef de file de la lutte contre le changement climatique. Comparativement à 2005, les émissions totales de gaz à effet de serre de la province ont chuté de 22 %, tandis que le reste du Canada a vu ses émissions augmenter de 3 % durant la même période. La cible proposée par la province consiste à réduire ses émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Les politiques judicieuses contenues dans le nouveau plan environnemental mettent cet objectif à notre portée.

**Graphique 1.20**

### **ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE L'ONTARIO ET DU RESTE DU CANADA DE 2005 À 2016**

Indice des émissions de GES (relativement au niveau de 2005)



Source : Environnement et Changement climatique Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2016 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, 2018.

En lieu et place de la taxe fédérale sur le carbone destructrice d'emplois, la province constituerait un fonds de réduction des émissions de 400 millions de dollars. Ce fonds ferait en sorte de faciliter la mise en oeuvre des meilleurs projets et idées du secteur privé afin de favoriser la réduction des émissions au meilleur coût pour les contribuables. Il aurait pour but d'accélérer le déploiement de solutions économies en carbone et d'encourager les investissements du secteur privé dans les technologies propres qui sont commercialement viables, ainsi que de réduire le coût de l'énergie pour les utilisateurs. Grâce à ce fonds, on pourrait envisager d'investir dans des projets rentables dans divers secteurs comme les transports, l'industrie, l'habitation, les entreprises et les municipalités.

La réduction des émissions est un aspect de la lutte contre le changement climatique que mène notre gouvernement. Les effets du changement climatique, comme des événements météorologiques extrêmes plus fréquents, se font déjà sentir. Afin de créer des collectivités résilientes, le gouvernement prendra des mesures pour produire des renseignements, des outils et des ressources qui peuvent aider les collectivités de l'Ontario à être mieux préparées aux conséquences du changement climatique.



#### *Lancer une évaluation provinciale de l'impact du changement climatique*

Le gouvernement s'est engagé à préparer les familles et les collectivités à assumer les coûts et les impacts du changement climatique, comme l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et des inondations, ainsi qu'à protéger l'environnement naturel, les collectivités, les entreprises et les municipalités de l'Ontario.

Afin d'améliorer la compréhension des répercussions des changements climatiques sur la province, le gouvernement prévoit entreprendre la première évaluation de l'impact du changement climatique dans la province, un élément clé du plan environnemental élaboré en Ontario.

Le gouvernement évaluera les meilleurs renseignements et connaissances scientifiques pour mieux comprendre où se trouvent les vulnérabilités de la province et les régions et secteurs économiques qui sont les plus susceptibles d'être touchés.

Cette compréhension en profondeur permettra à la province, aux collectivités locales, aux entreprises, aux communautés autochtones et au public de prendre des décisions de planification et d'investissement mieux éclairées quant aux impacts probables du changement du climat. Cela assurera à long terme une meilleure gestion des infrastructures et des biens publics et privés, et réduira les coûts pour les gouvernements, les entreprises et les ménages.

### *Réduire les émissions*

Les industries de l'Ontario ont fait de grands progrès en matière de réduction des émissions. Cependant, elles produisent encore aujourd'hui 29 % des émissions de la province. Le gouvernement met actuellement au point des normes de rendement en matière d'émissions pour l'industrie afin de réduire encore davantage les gaz à effet de serre. Ces normes conçues en Ontario tiendront compte de facteurs comme l'exposition aux échanges ou la compétitivité. Plutôt que d'établir un plafond absolu pour les émissions pour la province, l'approche proposée établirait des normes de rendement en matière d'émissions à l'échelle des installations ou du secteur auxquelles les installations industrielles devraient se conformer, en plus de lier les émissions au niveau de production de ces installations. Chaque installation industrielle serait tenue de prouver annuellement qu'elle se conforme à la réglementation. Ces normes seront strictes, mais équitables, efficientes et souples. Cette approche sera semblable à celle adoptée en Saskatchewan. La province prévoit que le gouvernement fédéral reconnaîtra une équivalence pour les normes de rendement en matière d'émissions conçues en Ontario et évitera ainsi d'avoir à appliquer le système fédéral à l'industrie de l'Ontario.

### *Encourager l'investissement dans les technologies propres*

Comme promis dans le document *Préserver et protéger notre environnement pour les générations futures : Un plan environnemental élaboré en Ontario*, le gouvernement a pris des mesures pour encourager l'investissement privé dans les technologies propres. Par l'entremise de l'Incitatif de l'Ontario pour la création d'emplois et l'investissement, la province emboîte le pas au gouvernement fédéral et permet aux entreprises d'amortir immédiatement les investissements faits dans des équipements désignés pour la production d'énergie propre. Cet incitatif fera en sorte de rendre plus attrayants les investissements dans la génération d'énergie propre et le matériel de conservation d'énergie.

Pour de plus amples renseignements, voir la section D, *Pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi*, du chapitre 1.

Les véhicules fonctionnant au gaz naturel ont une empreinte carbone moindre que les véhicules alimentés au diesel, comme indiqué dans le plan environnemental élaboré en Ontario du gouvernement. Le gouvernement maintiendra l'exonération fiscale pour le gaz naturel utilisé comme carburant de transport. Le fait de savoir que le gouvernement entend maintenir l'exonération en vertu de la *Loi de la taxe sur l'essence* permettra aux entreprises d'envisager, en toute confiance, de moderniser, de remplacer ou d'élargir leurs parcs de véhicules utilitaires lourds.

### *Réduire les déchets et les détritus*

Le gouvernement reconnaît que le véritable leadership environnemental n'a rien à voir avec les campagnes des célébrités et des activistes sur les médias sociaux, mais repose plutôt sur des actions civiques réelles entreprises par des gens qui vivent ici même dans la province. Voilà pourquoi le gouvernement encouragera les citoyens, particulièrement les jeunes, à participer à des activités de ramassage de déchets qui culmineront dans la première journée de la province consacrée à la lutte contre les déchets.

En mars 2019, le gouvernement a publié le document *Réduire les déchets dans nos collectivités : Document de travail* dans le but de trouver des manières de réduire la quantité de déchets produits et de détourner davantage de déchets des sites d'enfouissement. Des mesures comme l'élaboration d'une proposition visant à interdire l'acheminement des déchets alimentaires vers les sites d'enfouissement et à élargir les systèmes de bacs verts ou de collecte semblables contribueront à atteindre ces objectifs. Afin de réduire la production de déchets de plastique et de limiter la quantité de microplastique qui aboutit dans les lacs et rivières, le gouvernement collaborera avec les autres provinces et territoires, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral, pour élaborer une stratégie sur les plastiques.

### *Accroître la protection de l'environnement*

La protection de la grande biodiversité et des richesses naturelles de l'Ontario est une manière importante de réduire les effets du changement climatique dans ces secteurs. Le gouvernement améliore la résilience des écosystèmes naturels sensibles comme les terres humides et les habitats de prairies par l'entremise de solides partenariats, d'une saine intendance et d'une bonne planification en matière d'environnement. Le gouvernement travaillera avec des organismes autochtones, l'industrie forestière et les collectivités pour appuyer l'aménagement durable des forêts, lequel peut aider à réduire les émissions et à augmenter le stockage du carbone dans les forêts et les produits du bois récolté.

### *Améliorer la gestion et la production de rapports dans le secteur des eaux usées municipales*

Tandis que les ressources hydriques de l'Ontario sont soumises à de nombreuses pressions découlant du changement climatique, de la croissance démographique et du vieillissement des infrastructures, il est de plus en plus nécessaire d'augmenter la transparence en exigeant des rapports en temps réel sur les débordements d'égouts provenant des systèmes d'eaux usées municipaux.

Le gouvernement envisage d'augmenter la transparence grâce à une surveillance en temps réel des déversements des systèmes d'eaux usées municipaux dans les lacs et rivières de l'Ontario. Il collaborera avec les municipalités pour s'assurer qu'une surveillance appropriée a lieu et que le public est prévenu des débordements. Le gouvernement envisage également de mettre à jour les politiques liées aux eaux usées et aux eaux pluviales municipales pour les rendre plus faciles à comprendre.

### *Protéger les espèces en péril*

L'Ontario abrite plus de 30 000 espèces de plantes, d'insectes, de poissons et d'animaux sauvages. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario* protège les espèces et les habitats menacés de disparition en Ontario. En janvier 2019, la province a entrepris un examen de la Loi, suivi par un processus de consultation invitant le public et les intervenants clés à donner leur avis concernant un document de travail sur la manière dont la province peut obtenir des résultats positifs pour les espèces en péril tout en réduisant le fardeau réglementaire et en augmentant l'efficacité. L'examen sera axé sur ce qui suit :

- renforcer la capacité du gouvernement de faire respecter les règlements pris en application de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*;
- faire en sorte que les évaluations aux fins de l'inscription sur la liste des espèces en péril en Ontario soient fondées sur les plus récentes données scientifiques;
- simplifier les approbations et les processus connexes;
- maintenir une surveillance gouvernementale efficace;
- accroître la transparence du processus d'inscription des espèces sur la liste des espèces en péril en Ontario.

### *Protéger les Grands Lacs*

Tandis que nos Grands Lacs, nos voies d'eau intérieures et nos eaux souterraines sont un des fondements de la prospérité économique et du bien-être de l'Ontario, ces ressources hydriques subissent de nombreuses pressions – croissance démographique, développement urbain rapide, vieillissement des infrastructures et espèces envahissantes – qui contribuent à la pollution et à la perte d'habitats naturels. Voici certaines des mesures clés axées sur la protection de ces ressources hydriques évoquées dans le document *Préserver et protéger notre environnement pour les générations futures : Un plan environnemental élaboré en Ontario* :

- continuer les travaux visant à rétablir et à protéger la santé des Grands Lacs;
- examiner la possibilité de négocier une nouvelle entente Canada-Ontario;
- continuer à repérer et à protéger les voies navigables et les eaux intérieures vulnérables;
- assurer l'utilisation durable et la sécurité des ressources en eau pour les générations futures;
- aider les gens à conserver l'eau et à économiser;
- améliorer la gestion des eaux usées et pluviales municipales ainsi que les rapports y afférents.

L'Ontario explorera des occasions de travailler avec le gouvernement fédéral afin de protéger la qualité des eaux et les écosystèmes des Grands Lacs.

## SECTION D : OUVERT AUX AFFAIRES ET À L'EMPLOI

### INTRODUCTION

L'Ontario jouit de nombreux atouts appréciables qui lui permettent de réussir dans un monde compétitif. La province compte une main-d'oeuvre qualifiée et instruite, une économie diversifiée, des ressources naturelles en abondance et de solides institutions, en plus d'être idéalement située au carrefour du commerce mondial et continental. Pourtant, malgré ces atouts, à cause de 15 années de mauvaise

gestion économique par le gouvernement précédent, l'Ontario est sous-performant comparativement au reste de la fédération canadienne, la croissance de son PIB réel étant à la traîne par rapport à la moyenne nationale lors de la majeure partie des 16 dernières années. Le rôle de moteur économique que l'Ontario tient depuis toujours s'est érodé parce qu'il est très coûteux d'y faire des affaires, que la bureaucratie et les contraintes réglementaires y sont excessives, et que les gouvernements antérieurs n'ont pas respecté le rôle crucial du secteur privé dans l'économie. Par ailleurs, l'économie provinciale fait face à une concurrence accrue en raison de la réforme fiscale qui a eu lieu aux États-Unis, des défis que pose le protectionnisme américain relativement à l'acier, à l'aluminium et au bois d'oeuvre ainsi que des politiques « Buy America ». En outre, on s'attend à ce que la taxe fédérale sur le carbone ait des répercussions négatives sur les entreprises de l'Ontario à cause de la hausse des coûts.

Le gouvernement pour la population de l'Ontario a rapidement réagi aux défis qui touchent l'économie provinciale. Grâce aux mesures que le gouvernement s'est empressé de prendre pour réduire les coûts pour les entreprises, 5 milliards de dollars seront rendus aux créateurs d'emplois en 2019. En outre, le gouvernement a pris des mesures importantes pour établir un climat propice à l'emploi, que ce soit par des efforts pour accroître le nombre de travailleurs qualifiés ou encore la réduction de la bureaucratie et des contraintes réglementaires qui existaient entre les employeurs et les employés éventuels.



### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Le programme impressionnant des six premiers mois de votre gouvernement a redonné des ailes aux entreprises de l'Ontario... Les entreprises de l'Ontario entrent maintenant un avenir dans cette province qui leur permettra de prendre de l'expansion, de créer des emplois et de redonner aux collectivités dans lesquelles elles évoluent. »

Norm Beal, directeur général,  
Food and Beverage Ontario

Grâce aux mesures que le gouvernement a prises jusqu'à maintenant, l'économie provinciale est sur la bonne voie. Ainsi :

- au total, 132 000 emplois nets ont été créés dans la province de juin 2018 à février 2019;
- le taux de chômage a chuté de 0,2 point de pourcentage pour passer de 5,9 % en juin 2018 à 5,7 % en février 2019;
- en février 2019, la Chambre de commerce de l'Ontario (CCO) a déclaré que la proportion d'entreprises ayant confiance dans l'ensemble de l'économie était en hausse de sept points de pourcentage comparativement à l'année précédente et que la proportion d'entreprises qui n'ont pas confiance dans l'économie a diminué de 21 points.

Malgré tous ces premiers succès, il reste encore beaucoup de travail à faire pour remédier aux récentes années d'inaction et d'indifférence. Afin de mettre à profit l'élan que l'économie a acquis récemment, la province lance la Stratégie pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi. Cette stratégie s'appuiera sur les mesures que le gouvernement a prises jusqu'à maintenant, jumelant plus de travailleurs avec les bons emplois locaux tout en encourageant la création d'emplois, l'investissement et le commerce.

#### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« De nouvelles recherches montrent que les entreprises ont de plus en plus confiance dans les perspectives économiques de l'Ontario et en elles-mêmes. Par ailleurs, les défis que présentent l'accès aux talents, l'adoption des innovations technologiques et le coût de faire des affaires, dont la réglementation, la fiscalité et le prix des intrants, demeurent des sources de préoccupation importantes. »

Rocco Rossi, président et directeur-général de la Chambre de commerce de l'Ontario

Graphique 1.21

## STRATÉGIE POUR UN ONTARIO OUVERT AUX AFFAIRES ET À L'EMPLOI



### LA VISION :

Jumeler plus de travailleurs aux bons emplois



### OUVERT AUX AFFAIRES

- Diminuer les coûts pour les entreprises
- Réduire la bureaucratie
- Soutenir les principaux secteurs et régions
- Promouvoir l'Ontario à l'échelle internationale



### MAIN-D'OEUVRE QUALIFIÉE

- Aider les employeurs à attirer des travailleurs qualifiés
- Assortir le financement de l'enseignement postsecondaire aux résultats sur le marché du travail
- Moderniser le système d'apprentissage et de formation dans les métiers spécialisés
- Revoir les services d'emploi et de formation



### SOUTIEN DU GOUVERNEMENT À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

- Assurer la viabilité des finances publiques
- Donner confiance dans les marchés et les services financiers
- Réduire la bureaucratie dans le secteur des régimes de retraite
- Investir dans l'infrastructure – y compris les services à large bande
- Fournir des services sociaux, de santé et d'éducation de qualité

### RÉSULTATS :

Prosperité accrue et création d'emplois bonifiée attribuables au secteur privé, et réduction des disparités régionales dans les emplois et la croissance.

## OUVERT AUX AFFAIRES ET À L'EMPLOI

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR LE SOUTIEN AUX CRÉATEURS D'EMPLOIS ET AUX TRAVAILLEURS DE L'ONTARIO

Le gouvernement réduit les formalités administratives et les coûts des entreprises afin que l'Ontario soit ouvert aux affaires et à l'emploi.

Il s'affaire à rendre l'Ontario plus attrayant pour les investisseurs, les créateurs d'emplois et les talents. Le rôle du gouvernement est de s'assurer que les éléments fondamentaux sont en place en évaluant les résultats chaque fois que des deniers publics sont dépensés pour les programmes de soutien aux entreprises. Le gouvernement s'emploie à créer les conditions de croissance et à réduire les formalités administratives qui empêchent les entreprises de créer de bons emplois dans la province.

### Réduire le fardeau pesant sur la création d'emplois

Le gouvernement pour la population de l'Ontario a déjà pris un certain nombre de mesures pour réduire les coûts des entreprises et créer un climat favorable dans lequel les entreprises existantes peuvent embaucher plus de travailleurs et les nouvelles, soutenir la création d'emplois. Ainsi :

- il a annulé la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange;
- il a maintenu le salaire minimum à 14 \$ l'heure;
- il a réduit les primes à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB);
- il s'est empressé de donner suite à son engagement de réduire l'impôt sur le revenu des sociétés par l'entremise de l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario;
- il a aidé les petites entreprises en n'éliminant pas progressivement l'avantage que procure le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés plus bas comme le fait le gouvernement fédéral.



On estime que l'ensemble de ces initiatives permettra aux entreprises de l'Ontario d'économiser 5 milliards de dollars en 2019.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

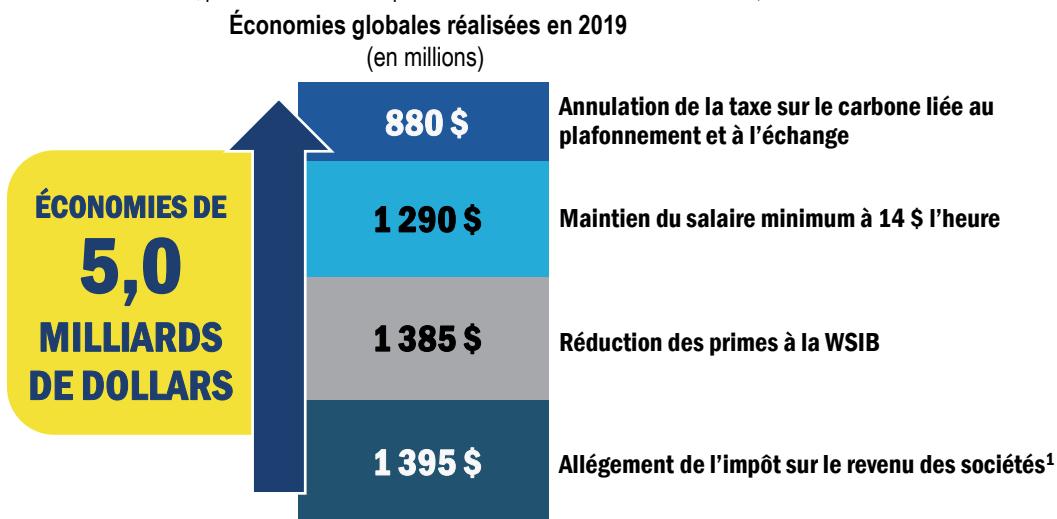
« Nous appuyons la décision du gouvernement de l'Ontario d'annuler le Programme de plafonnement et d'échange, une taxe inefficace et destructrice d'emplois, grâce au projet de loi 4. Ce programme représentait une des nombreuses initiatives du gouvernement précédent qui n'avait absolument aucune incidence sur l'environnement, mais qui contribuait uniquement à étouffer la croissance en Ontario et à transférer des emplois au sud de la frontière. »

Jocelyn Bamford, présidente et fondatrice,  
Coalition of Concerned Manufacturers and Businesses of Canada

**Graphique 1.22**

### AIDER LES ENTREPRISES DE L'ONTARIO À RÉALISER DES ÉCONOMIES

Les mesures prises par le gouvernement pour la population de l'Ontario, soit l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, le maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure, la réduction des primes à la WSIB et l'allégement de l'impôt sur le revenu des sociétés, permettront aux entreprises de l'Ontario d'économiser environ **5,0 milliards de dollars** en 2019.



<sup>1</sup> Comprend les économies de l'incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario et la décision de ne pas éliminer graduellement l'avantage que procure le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés plus bas, comme le fait le gouvernement fédéral.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Réduire les impôts pour les entreprises : Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario

Pour attirer les investissements des entreprises et les emplois qui en découlent, l'Ontario doit avoir un régime fiscal concurrentiel à l'échelle internationale. La province a amélioré la compétitivité du régime fiscal de l'Ontario en remplissant son engagement de réduire l'impôt sur le revenu des sociétés, ce qu'il a fait plus tôt que prévu. Le gouvernement fournit un allégement de l'impôt sur le revenu de l'Ontario de 3,8 milliards de dollars sur six ans par l'entremise de l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario. Ce montant fait pendant à la bonification de la déduction pour amortissement accéléré, qui a été annoncée dans l'*Énoncé économique de l'automne 2018* du gouvernement fédéral. En permettant l'amortissement plus rapide des investissements en capital, cet incitatif encouragera les entreprises à investir immédiatement en Ontario et à créer des emplois pour la population de l'Ontario. On estime qu'il créera de 50 000 à 93 000 emplois nets, et générera de 7 à 10 milliards de dollars en nouveaux investissements nets des entreprises<sup>1</sup>.



L'avantage fiscal de l'Ontario par rapport aux États-Unis s'est beaucoup rétréci en raison de la réforme fiscale fédérale qui a été mise en oeuvre aux États-Unis. Celle-ci comprenait une baisse du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés pour le faire passer de 35 % à 21 % et la possibilité pour les entreprises de passer en charges immédiatement le coût intégral de certains actifs amortissables.

Le gouvernement de l'Ontario a entendu des représentants du monde des affaires dire que la réforme fiscale américaine pourrait nuire à la province en transférant les investissements et les emplois vers les États-Unis. En septembre 2018, le ministre des Finances et le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce de l'Ontario ont écrit au gouvernement fédéral pour l'encourager fortement à envisager des mesures comme l'amortissement immédiat d'actifs amortissables semblables à celles en vigueur aux États-Unis.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Au nom de la ville de Pickering, nous applaudissons la direction que prend le gouvernement de réduire la bureaucratie et de promouvoir les affaires. C'est réellement une question d'emplois, particulièrement ici dans la région de Durham. »

David Ryan, maire,  
ville de Pickering

<sup>1</sup> Source : ministère des Finances de l'Ontario.

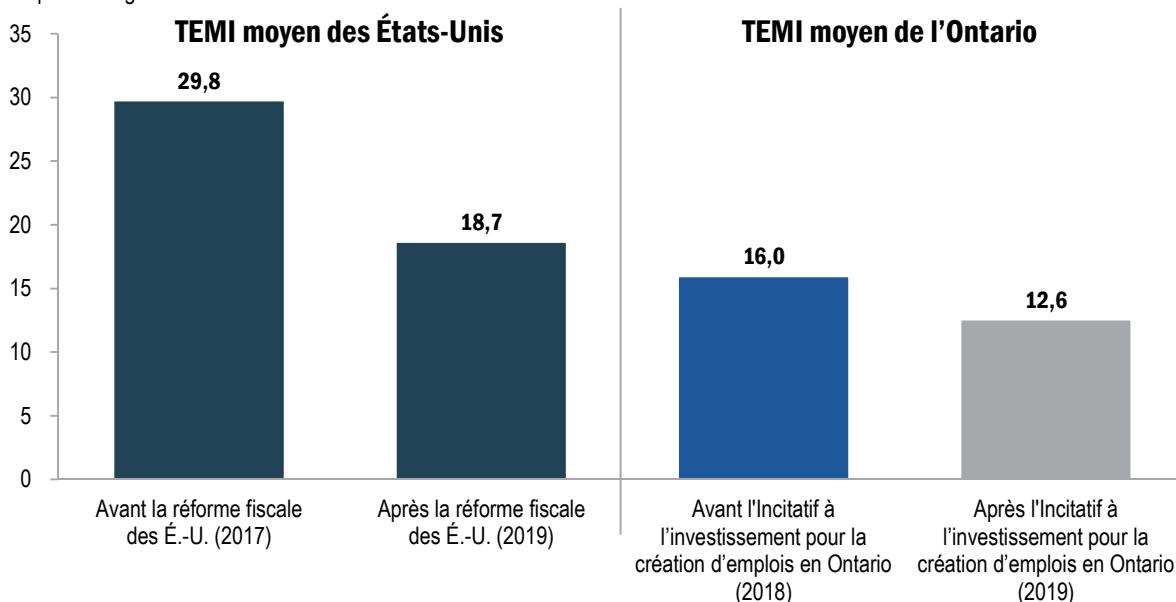
Dans son *Énoncé économique de l'automne 2018*, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures, auxquelles la province fera pendant par l'entremise de l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario. Ces mesures prévoient l'amortissement immédiat pour la machinerie et l'équipement de fabrication et de transformation, de même que pour l'équipement d'énergie propre et un incitatif pour l'investissement accéléré pour la majorité des autres actifs.

L'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario diminue le taux effectif marginal d'imposition (TEMI)<sup>2</sup> moyen de l'Ontario pour le faire passer de 16,0 % en 2018 à 12,6 % en 2019. Cette baisse du TEMI rendra l'Ontario plus à même d'attirer les investissements des entreprises à la suite de la réforme fiscale américaine. Le TEMI moyen des États-Unis est passé de 29,8 % en 2017 à 18,7 % en 2019.

**Graphique 1.23**

### **RENDRE L'ONTARIO PLUS ATTRAYANT POUR LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES**

En pourcentage



*Nota :* Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) comprend l'impôt fédéral et l'impôt provincial et exclut les secteurs des ressources et de la finance ainsi que les dispositions fiscales touchant la recherche-développement. Le TEMI moyen des États-Unis « après la réforme fiscale des É.-U. (2019) » représente le taux fédéral de l'impôt sur le revenu des entreprises réduit et l'amortissement immédiat des biens amortissables admissibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

<sup>2</sup> Le taux effectif marginal d'imposition permet de mesurer le fardeau fiscal lié aux nouveaux investissements des entreprises en tenant compte de l'IRS fédéral et provincial ou d'État, de l'impôt sur le capital et de la taxe de vente.

En permettant l'amortissement accéléré des investissements des entreprises, l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario permet à celles-ci de réaliser de plus grandes économies d'impôt pendant la première année de mise en service d'un actif.

Le graphique 1.24 montre qu'à la suite de cet incitatif, une entreprise qui investit 1 million de dollars dans de la machinerie de fabrication pourrait économiser 187 500 \$ au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés fédéral et ontarien pendant la première année, tandis qu'une entreprise qui investit 1 million de dollars dans du matériel de réseaux de données pourrait économiser 79 500 \$ au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés fédéral et ontarien pendant la première année.

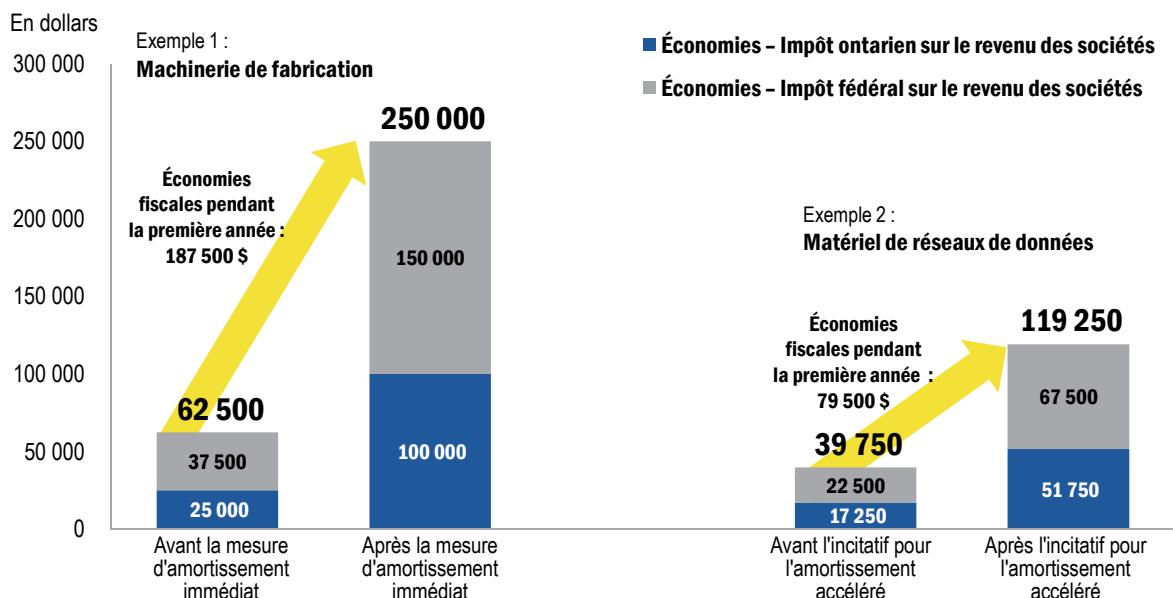
Se reporter à l'Annexe, *Les mesures fiscales en détail*, pour plus de renseignements.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Un secteur privé prospère représente la source d'emplois, d'innovations et de croissance la plus importante. Dans un climat d'affaires concurrentiel, les entreprises sont à même de créer des emplois de grande qualité, de contribuer à la formation professionnelle et à la création de connaissances, de faire des investissements stratégiques et, en définitive, d'améliorer le niveau de vie de la population de l'Ontario. »

Rocco Rossi, président et directeur-général de la Chambre de commerce de l'Ontario

#### Graphique 1.24 ÉCONOMIES FISCALES POUR UNE ENTREPRISE PENDANT LA PREMIÈRE ANNÉE – INVESTISSEMENT DE 1 MILLION DE DOLLARS



*Note :* Les économies de la première année représentent les économies combinées des impôts sur le revenu des sociétés (IRS) fédéral et ontarien découlant d'un investissement de 1 million de dollars dans la première année de mise en service du bien. Les deux exemples supposent que l'entreprise demande l'amortissement maximal permis. Dans l'exemple de la machinerie de fabrication (catégorie d'actif 53), on suppose que l'entreprise paie l'impôt au taux de l'Ontario applicable à la fabrication et à la transformation, soit 10 %; dans l'exemple du matériel de réseaux de données (catégorie d'actif 46), on suppose que l'entreprise paie l'impôt au taux général de l'Ontario, soit 11,5 %. Dans les deux exemples, le taux de l'IRS fédéral est de 15 %.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

### *Réduire les coûts pour les entreprises*

La vision du gouvernement de l'Ontario en matière d'économie a pour objectif, notamment, de favoriser la création d'emplois en réduisant les coûts pour les entreprises et en rendant l'Ontario plus compétitif. Les mesures prises pour maintenir le salaire minimum à 14 \$ l'heure se traduiront pour les entreprises de la province par des économies directes qu'elles pourront investir dans des activités d'expansion.

*La Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires* a abrogé la hausse prévue du salaire minimum à 15 \$ l'heure. Les hausses du salaire minimum seront fondées sur l'inflation et s'appliqueront à compter d'octobre 2020. Cette mesure fera diminuer les coûts pour les employeurs d'un montant estimé à 1,4 milliard de dollars en 2019, tout en maintenant la hausse précédente du salaire minimum pour les travailleurs à 14 \$.

Le salaire minimum a atteint un sommet en Ontario, une fois prise en compte l'inflation<sup>3</sup>. En 2018, lorsqu'il a connu une hausse marquée, le prix des repas dans les restaurants de l'Ontario a augmenté de 6,5 % et le nombre d'emplois à temps partiel a diminué de 15 900 comparativement à l'année précédente. Le maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure constitue une approche équilibrée qui donnera aux entreprises le temps nécessaire pour s'adapter. Cela favorisera la création d'emplois et protégera les emplois existants et les revenus.

### *Réduction des primes à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux moyen des primes à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) est passé de 2,35 \$ en moyenne, à 1,65 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables de la masse salariale. Cette baisse représente une réduction de 29,8 % du taux de primes moyen à la WSIB qui survient après l'élimination d'un passif non capitalisé de longue date. Elle favorisera la compétitivité de l'Ontario en faisant économiser aux employeurs des coûts estimés à 1,45 milliard de dollars en 2019.

Conjuguée à un nouveau cadre de tarification de la WSIB en 2020, cette baisse contribuera à maintenir un système ontarien de santé et de sécurité au travail responsable, viable et en mesure de remplir ses obligations.

Comme il en a été fait mention dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, le gouvernement pour la population de l'Ontario procède à un examen opérationnel de la WSIB portant sur la surveillance financière, l'efficacité et l'efficience de la Commission. Les travailleurs de l'Ontario et leur famille méritent d'être assurés que la WSIB fonctionne efficacement, aujourd'hui et dans l'avenir, et les entreprises de l'Ontario méritent d'avoir la certitude que leurs primes sont gérées avec prudence.

---

<sup>3</sup> Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'examen de la WSIB fournira au gouvernement une vue en profondeur des opérations de la WSIB et comment ces dernières se mesurent aux pratiques exemplaires. L'examen opérationnel portera sur ce qui suit :

- surveillance financière : viabilité du fonds de l'assurance et contrôles;
- administration : efficacité de la structure actuelle de gouvernance et de gestion exécutive de la WSIB;
- efficience : rentabilité et efficacité des opérations, comparativement à ce qui se fait dans d'autres territoires de compétence et chez les assureurs du secteur privé.

L'examen soutiendra le travail du groupe d'étude qui passe en revue tous les organismes provinciaux. Voir la section A, *Rétablir l'équilibre budgétaire de manière responsable et viable*, du présent chapitre, pour de plus amples détails. On s'attend à ce que les résultats de l'examen soient présentés à la ministre du Travail d'ici la fin de 2019.

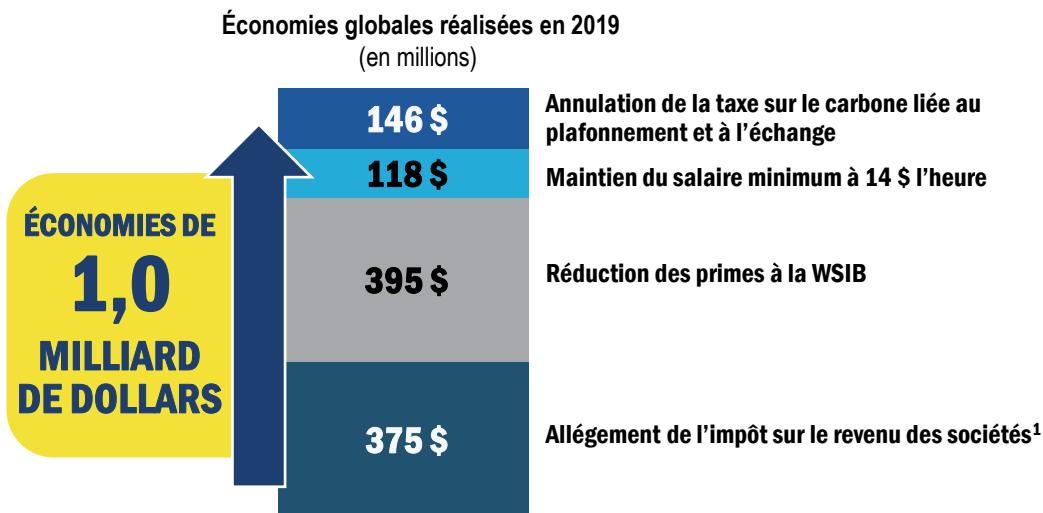
### Réduire les coûts dans le secteur de la fabrication

Le secteur de la fabrication de l'Ontario contribue grandement à l'économie, représentant plus de 760 000 emplois directs et 91 milliards de dollars pour le PIB, soit 45 % de l'ensemble du secteur de la fabrication canadien. Cependant, ce secteur n'est plus aussi vigoureux qu'il l'a déjà été.

La structure de coûts non concurrentielle de l'Ontario a été un facteur important dans l'érosion de cette base industrielle, plus de 300 000 emplois du secteur de la fabrication ayant été perdus depuis 2003. Le gouvernement s'emploie à freiner cette érosion en rendant concurrentiels les coûts que les entreprises doivent assumer pour faire des affaires par rapport à ceux des États américains, qui sont les principaux concurrents de l'Ontario au chapitre des investissements. Grâce aux initiatives du gouvernement, le secteur de la fabrication devrait réaliser des économies de 1 milliard de dollars en 2019.

### Graphique 1.25 ÉCONOMIES POUR LES FABRICANTS DE L'ONTARIO

Le gouvernement pour la population de l'Ontario a déjà pris un certain nombre de mesures pour réduire les coûts pour les entreprises et créer un climat d'affaires qui leur est propice. Ces mesures permettront au secteur de la fabrication d'économiser environ **1,0 milliard de dollars** en 2019.



<sup>1</sup> Comprend les économies de l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario et la décision de ne pas éliminer graduellement l'avantage que procure le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés plus bas, comme le fait le gouvernement fédéral.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Réduire le fardeau réglementaire

### Réduire la bureaucratie

Les règlements inutilement coûteux et souvent périmés sont un facteur important du coût élevé que les entreprises doivent assumer pour faire des affaires en Ontario. En octobre 2018, la Munk School of Global Affairs and Public Policy de l'Université de Toronto déclarait qu'en 2017, il en coûtait environ 33 000 \$ par année par entreprise en

Ontario pour se conformer aux règlements, le coût le plus élevé de toutes les provinces. Des entreprises ont également indiqué que les coûts d'observation et les retards en Ontario sont pires qu'aux États-Unis, ce qui pousse les investissements et la création d'emplois au sud de la frontière. Le gouvernement réduit la bureaucratie et les règlements contraignants pour que les entreprises puissent prendre de l'expansion et créer de bons emplois.



#### **POUR LA POPULATION : RÉDUIRE LA PAPERASSE POUR LES ENTREPRISES ONTARIENNES**

Le gouvernement est déterminé à assurer une administration plus efficiente et efficace de la législation sur la paie, en vue de réduire la paperasserie et la bureaucratie pour les entreprises de l'Ontario. À cette fin, le gouvernement envisage de collaborer avec des partenaires clés, comme l'Association canadienne de la paie, pour mettre sur pied le Conseil consultatif ontarien pour l'allégement des charges sociales. Cette approche concorde avec les mesures déjà prises dans d'autres territoires de compétence du Canada.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, la province a annoncé son Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires, lequel prévoit la réduction de 25 % des contraintes réglementaires à la croissance des entreprises d'ici 2022. Le gouvernement a devancé cette échéance et l'a fixée à 2020 pour que les

entreprises puissent profiter plus tôt des avantages concurrentiels de la réduction des contraintes réglementaires. Une fois que ces modifications auront toutes été mises en oeuvre, elles devraient permettre aux entreprises de l'Ontario de réaliser des économies continues de plus de 400 millions de dollars en coûts d'observation. Le gouvernement continuera son examen exhaustif des règlements applicables aux entreprises dans le but de simplifier et d'éliminer ceux qui sont inutilement compliqués, sont périmés, font double emploi et nuisent aux entreprises. Dans le cadre de ce processus d'examen, la province déposera un projet de loi distinctif sur la réduction du fardeau administratif, et ce, chaque automne et chaque printemps pendant tout son mandat, ainsi que de nombreux autres projets de loi d'envergure pendant l'année pour réduire la bureaucratie. L'automne dernier, le gouvernement a déposé deux importants projets de loi de ce genre.

#### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« Je tiens à vous remercier pour votre engagement à réduire la bureaucratie... et chapeau pour avoir fait les choses que vous avez dit que vous feriez aussi tôt dans votre mandat. »

Kyle Paterson, président,  
Chambre de commerce de Whitby

Les mesures que prend le gouvernement pour réduire la bureaucratie ont déjà été reconnues comme un moyen de soutenir la croissance et la compétitivité des entreprises. En janvier 2019, pour la première fois, un premier ministre de l'Ontario, le premier ministre Ford, a reçu le Prix Coupe-paperasse d'or<sup>4</sup> de la

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). Le gouvernement pour la population de l'Ontario a reçu une note A- de la FCEI, une amélioration par rapport à la note C+ accordée l'an dernier. Ce prix et cette note représentent l'aboutissement direct des mesures importantes qu'il a prises pour réduire le fardeau administratif et les obstacles à la croissance des entreprises.

### *Rétablissement la compétitivité de l'Ontario*

L'Assemblée législative a adopté récemment la *Loi de 2019 visant à rétablir la compétitivité de l'Ontario* qui prévoit plus de 30 mesures pour réduire le fardeau réglementaire des entreprises en diminuant les coûts, en harmonisant les exigences réglementaires avec celles des autres territoires de compétence, en mettant fin aux doubles emplois et en atténuant les obstacles aux investissements. Ces mesures prévoient, par exemple :

- exempter le secteur de l'automobile des exigences relatives aux garde-corps pour les convoyeurs afin d'harmoniser davantage la réglementation avec celle des administrations américaines;
- permettre l'utilisation des documents en format électronique au titre de l'entente appelée International Registration Plan (IRP), ce qui faciliterait pour les chauffeurs de camion la confirmation de leurs titres et réduirait la paperasserie;
- simplifier et mettre à jour des règles relatives aux mécaniciens qui assurent le fonctionnement des chaudières et des appareils sous pression en permettant au gouvernement d'approuver des règles actualisées plus efficaces pour les entreprises tout en protégeant la sécurité du public.

### *Modifier les règlements relatifs à l'emploi pour favoriser la création d'emplois*

Le plan du gouvernement pour la population atténue le fardeau de la réglementation pour les entreprises, afin de stimuler la création d'emplois et d'instaurer un environnement propice à la croissance. La *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires* a éliminé de nombreux règlements régissant le travail qui étaient préoccupants pour les entreprises. Cette mesure et d'autres initiatives semblables réduiront les coûts et le fardeau administratif pour les employeurs, protégeront les emplois et contribueront à faire en sorte que l'Ontario soit ouvert aux affaires et à l'emploi.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« La note A- est la note la plus élevée et représente l'amélioration la plus importante pour l'Ontario de toute l'histoire du Bulletin des provinces sur la paperasserie. »

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

<sup>4</sup> Le Prix Coupe-paperasse d'or est remis chaque année pour reconnaître les politiciens, les fonctionnaires et autres Canadiens qui ont fait preuve de leadership en réduisant la bureaucratie et en obtenant des résultats positifs pour les petites et moyennes entreprises.

## Plan directeur pour un Ontario ouvert à l'emploi

### *Modernisation des programmes de soutien aux entreprises*

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018 : Un plan pour la population*, le gouvernement s'est engagé à entreprendre un examen de tous les programmes de soutien aux entreprises pour déterminer s'ils sont efficaces, s'ils font un usage optimal des ressources et s'ils sont viables. Cet examen a révélé que les programmes de soutien aux entreprises de l'Ontario n'étaient pas alignés sur les priorités du gouvernement, étaient fragmentés parmi de multiples ministères et ne permettaient pas d'obtenir des renseignements suffisants pour en évaluer la valeur, l'efficience et l'efficacité, limitant ainsi sérieusement la compréhension du rendement des investissements faits par les contribuables. L'examen a renforcé les conclusions tirées entre autres par la vérificatrice générale de l'Ontario et le directeur de la responsabilité financière, soit que ces programmes n'étaient pas transparents, ne constituaient pas un usage responsable et judicieux de l'argent des contribuables, et ne donnaient pas des résultats économiques clairs.

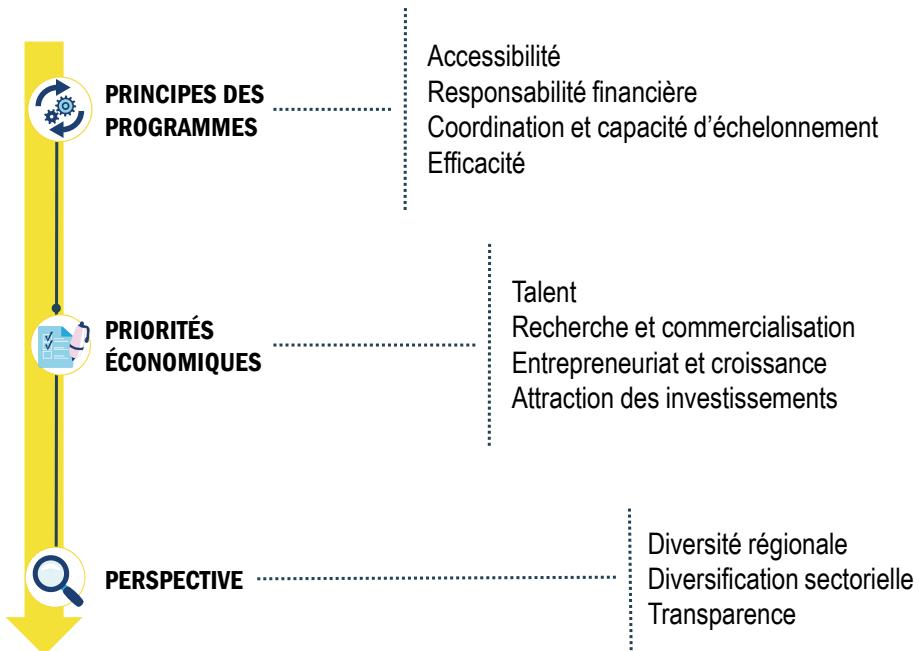
Se fondant sur les recommandations découlant de l'examen, le gouvernement présente le Plan directeur pour un Ontario ouvert à l'emploi, un plan qui modernisera les programmes de soutien aux entreprises de l'Ontario et veillera à ce qu'ils contribuent à la création d'emplois et la croissance économique. Ce plan directeur est fondé sur quatre principes clés :

- Accessibilité : Les programmes seront conviviaux et plus facilement accessibles, ce qui facilitera la présentation des demandes;
- Responsabilité financière : Les programmes feront appel à des séries de concours et à des outils viables financièrement, et seuls les projets démontrant qu'ils représentent la plus grande valeur pour les contribuables recevront du soutien;
- Coordination et flexibilité : Les programmes réduiront le double emploi parmi les ministères et feront en sorte qu'ils répondent aux besoins des entreprises;
- Efficacité : Les programmes seront évalués en fonction de leur incidence et de l'atteinte de leurs objectifs.

À l'avenir, les programmes de soutien aux entreprises seront axés sur quatre priorités économiques : talent; recherche et commercialisation; entrepreneuriat et croissance; et attraction des investissements. Pour éviter que des entreprises ne soient pas en mesure d'accéder à ces soutiens en raison de l'industrie dont elles font partie ou de leur emplacement, chaque programme aura une perspective régionale, sectorielle et axée sur la transparence. Cela assurera que les propositions d'investissement sont évaluées en fonction de leur capacité de relever les défis et de tirer parti des occasions se présentant dans des industries et des régions en particulier, et d'assurer une répartition équitable et transparente de la prospérité et de la croissance.

**Graphique 1.26**

### **MODERNISER LES PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES**



Des détails sur le premier programme de soutien aux entreprises élaboré selon les principes du Plan directeur pour un Ontario ouvert à l'emploi seront annoncés à l'automne 2019.

## À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION : MEILLEURS SOUTIENS POUR LES ENTREPRISES

On a dit au gouvernement que ses programmes de soutien aux entreprises devraient mieux répondre aux besoins des utilisateurs, notamment pour favoriser une meilleure prise de décisions, accélérer les approbations et maintenir le soutien aux régions et aux secteurs. Le gouvernement tient compte de ces commentaires et des modifications proposées lors de son examen des soutiens aux entreprises pour moderniser les programmes de la province.

Conformément à l'annonce faite dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, la province passe en revue le soutien accordé pour la recherche-développement (R-D) afin de s'assurer qu'il est efficace et efficient. Au cours des prochains mois, le gouvernement consultera les entreprises en vue d'élaborer un plan qui permettra aux entrepreneurs ontariens d'avoir un meilleur accès au soutien accordé par la province pour la R-D.

Dans le cadre de son examen, la province se penchera sur le crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario, un crédit de 8 % sur les dépenses en R-D pour les petites et moyennes entreprises, ainsi que sur d'autres incitatifs fiscaux liés à la R-D. Les entreprises qui demandent ce crédit peuvent aussi se prévaloir du crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche-développement de 3,5 % et du Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental de 35 % du gouvernement fédéral pour ces mêmes dépenses.

L'examen portera sur le niveau approprié de soutien fiscal pour la R-D pour les entreprises en tenant compte des conclusions de recherches sur l'analyse des coûts et des avantages des crédits d'impôt sur la R-D<sup>5</sup>.

### *Chercher des moyens de soutenir le développement économique régional*

Les déséquilibres régionaux persistent dans le rendement économique, et la croissance économique demeure plus faible dans certaines régions de l'Ontario que d'autres. La Stratégie pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi du gouvernement contribuera à créer un climat qui soutient le développement économique et la création d'emplois dans toutes les régions de la province.

<sup>5</sup> John Lester, *Policy Interventions Favouring Small Business: Rationales, Results and Recommendations*, University of Calgary School of Public Policy Research Paper 10, n° 11, mai 2017, p. 40-42.

L'emploi a connu une croissance dans toutes les régions de l'Ontario en 2018. Pourtant, en dépit de ces gains, les niveaux d'emploi dans le Sud-Ouest et dans l'Est de l'Ontario n'ont guère changé au cours de la dernière décennie. En outre, l'emploi dans le Nord et le Sud-Ouest de l'Ontario n'a toujours pas atteint son niveau d'avant la récession. Par ailleurs, la région du grand Toronto (RGT) a enregistré plus des deux tiers des nouveaux emplois nets entre 2003 et 2018, même si elle représentait en moyenne seulement 46 % de la population de l'Ontario pendant la même période. De plus, selon un rapport du Mowat Centre daté de février 2019, des baisses marquées du revenu d'emploi ont été constatées dans certaines villes de l'Ontario et dans un arc entourant la RGT. Ces baisses découlent surtout des pertes d'emplois survenues dans le secteur de la fabrication au sein de ces régions<sup>6</sup>.

Peu d'entreprises connaissent la gamme de programmes régionaux de soutien aux entreprises qui existent actuellement. De surcroît, ces programmes fournissent du soutien à un nombre limité d'entreprises et il est difficile d'y accéder. Pour fournir un soutien plus global et plus efficace, la province cherche des moyens d'améliorer les soutiens régionaux, notamment par l'entremise du régime fiscal. En outre, pour s'assurer qu'il y a des occasions d'emploi dans toutes les régions de la province, le gouvernement revoit ses programmes de subventions actuels qui soutiennent le développement économique régional.

#### *Soutenir l'entrepreneuriat par la réforme du système d'approvisionnement*

On retrouve en Ontario quelques-uns des meilleurs innovateurs et entrepreneurs du monde. Cependant, bon nombre de ces entreprises à forte croissance et à fort potentiel ont de la difficulté à obtenir des contrats du gouvernement adjugés par voie de concours. L'Ontario cherchera des occasions de réserver une partie des fonds des ministères consacrée à la recherche-développement (R-D) pour les entrepreneurs de l'Ontario afin qu'ils puissent trouver des solutions aux problèmes technologiques auxquels fait face le gouvernement. La province tiendra des consultations dans les mois à venir pour élaborer un plan en vue d'utiliser à meilleur escient les fonds de l'Ontario consacrés à la R-D.

#### *Élargir la portée du Programme d'appui à la francophonie ontarienne*

À l'appui des efforts du gouvernement pour un Ontario ouvert aux affaires, la province élargit la portée de son Programme d'appui à la francophonie ontarienne afin d'y inclure une composante de développement économique dans la communauté francophone en plus d'un profil du rôle des entreprises et des entrepreneurs pour les économies locales et régionales.

Le programme continuera de soutenir les projets communautaires et fournira également du financement aux entreprises, aux entrepreneurs et aux organismes francophones sans but lucratif pertinents pour soutenir les initiatives qui favorisent la croissance économique et culturelle de la communauté francophone.

---

<sup>6</sup> Kiran Alwani et Andrew Parkin, *Portraits 2017: Regional Differences in Ontario*, Mowat Centre, 2019.  
[https://mowatcentre.ca/wp-content/uploads/publications/184\\_portraitsRegionalDivide.pdf](https://mowatcentre.ca/wp-content/uploads/publications/184_portraitsRegionalDivide.pdf).

## PILOTER LA PROSPÉRITÉ : L'AVENIR DU SECTEUR DE L'AUTOMOBILE DE L'ONTARIO

Le secteur de l'automobile est la pierre angulaire de l'économie ontarienne, soutenant des centaines de milliers d'emplois directs et indirects dans les collectivités de la province. Cependant, depuis 2003, il s'est perdu plus de 300 000 emplois dans le secteur de la fabrication en Ontario, dont un grand nombre dans le secteur de l'automobile. En outre, la production de véhicules dans la province a chuté de près de 30 % depuis l'an 2000 et maintenant, General Motors (GM) ferme son usine d'assemblage d'Oshawa.



Le gouvernement aide l'industrie de l'automobile à prendre de l'expansion et à créer de bons emplois. Le plan du gouvernement Piloter la prospérité vise à instaurer les conditions qui permettront au secteur de l'automobile de prospérer et de croître en Ontario. Le plan décennal montre comment l'industrie, le secteur de la recherche et de l'éducation, ainsi que les trois ordres de gouvernement peuvent collaborer pour renforcer la compétitivité du secteur. Le plan comprend un engagement de plus de 40 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour soutenir la compétitivité et l'innovation dans le secteur.

Le plan Piloter la prospérité est conçu pour accroître le leadership de l'Ontario en Amérique du Nord pour l'assemblage d'automobiles et la production de pièces, et positionner l'Ontario en tant que chef de file dans l'élaboration, la commercialisation et l'adoption de technologies de fabrication de pointe et de mobilité. Ce leadership s'applique aussi aux nouvelles innovations, telles que les technologies de piles à hydrogène. La convergence unique en Ontario des expertises en fabrication d'automobiles ainsi qu'en technologie de l'information et des communications (TIC) donne à la province un avantage majeur en matière de conception et de construction des véhicules de la prochaine génération. Le plan Piloter la prospérité s'appuie sur trois piliers stratégiques.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« [La stratégie Piloter la prospérité] s'aligne sur les recommandations de MEC et représente une étape importante en vue de la création d'un climat concurrentiel propice aux entreprises, de la formation de travailleurs de premier plan ainsi que de l'innovation, de la commercialisation et de l'adoption de technologies dans le secteur automobile de l'Ontario qui pourrait avoir des retombées positives pour des milliers de fabricants de ses chaînes d'approvisionnement. »

Dennis Darby, président et directeur exécutif,  
Manufacturiers et exportateurs du Canada

Graphique 1.27

## **TROIS PILIERS STRATÉGIQUES DU PLAN PILOTER LA PROSPÉRITÉ**



### **CLIMAT D'AFFAIRES COMPÉTITIF**

- Moderniser les règlements et réduire la bureaucratie
- Favoriser les investissements et les partenariats
- Soutenir la diversification des marchés
- Réduire les coûts et les impôts pour les entreprises



### **INNOVATION**

- Soutenir les nouvelles technologies de mobilité
- Améliorer l'écosystème d'innovation
- Promouvoir l'adoption de technologies par les petites et moyennes entreprises
- Soutenir la R-D et les premiers stades de développement de la technologie
- Accroître la commercialisation et la mise à l'échelle de la technologie



### **TALENT**

- Promouvoir les carrières dans la fabrication de pointe
- Mettre à profit l'apport de l'industrie
- Faire connaître davantage les programmes d'emploi et de formation existants
- Renforcer et formaliser les itinéraires d'études techniques

« Grâce à notre plan Piloter la prospérité, le secteur de l'automobile sera le meilleur au monde, et ce, pendant des années à venir. »

L'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario

---

## UN DÉPART EN TROMBE : CHAMPS D'ACTION OÙ DES MESURES ONT DÉJÀ ÉTÉ PRISES

### Environnement concurrentiel pour les entreprises

- Explorer les investissements stratégiques
- Lancer un défi Place à l'emploi pour attirer une nouvelle usine de montage
- Éliminer les irritants de longue date qui ajoutent au coût de faire des affaires
- Accroître l'investissement direct étranger par l'entremise de missions commerciales dirigées par le premier ministre et le ministre

### Innovation

- Lancer le Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario pour aider les fournisseurs de pièces automobiles à adopter des technologies et à devenir plus productifs, novateurs et axés sur les exportations
- Améliorer le Réseau d'innovation pour les véhicules automatisés (RIVA) de l'Ontario et lancer un volet de développement de technologies adaptées aux conditions hivernales pour mettre à l'essai les produits et les services de mobilité dans des conditions hivernales inclémentes

### Talents

- Élaborer une feuille de route des talents et répertorier les compétences
- Lancer un projet pilote de mise à l'essai des insignes numériques afin d'aider l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite chez les chômeurs et les travailleurs à risque
- Créer de nouveaux stages et d'autres occasions d'apprentissage par l'expérience
- Établir un portail d'apprentissage et de formation en ligne axé sur les compétences de fabrication
- Accroître le financement du volet de développement des talents (AvantageTalent) du RIVA pour soutenir des stages et des bourses d'études pour la recherche sur les véhicules connectés et autonomes

---

Le travail visant à soutenir le secteur de l'automobile est bien amorcé. Le gouvernement crée un climat d'affaires concurrentiel pour le secteur de l'automobile en annulant la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, en éliminant les dispositions accablantes du projet de loi 148, *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*, en revoyant les prix de l'électricité et en réduisant les impôts ainsi que les contraintes réglementaires coûteuses et inutiles. De plus, le gouvernement préconise fortement l'élimination des tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium, deux intrants essentiels du secteur de l'automobile. Permettre les essais sur route des véhicules autonomes et mettre en oeuvre la Stratégie pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire favorisent l'innovation dans le secteur. Pour faire en sorte que l'industrie ait accès aux travailleurs qualifiés dont elle a besoin, le gouvernement modernise le système d'apprentissage et de formation dans les métiers spécialisés et augmente l'apport de diplômés en science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM).

Le plan Piloter la prospérité contribuera à protéger les emplois et à offrir du soutien aux travailleurs touchés par les fermetures d'usine. Quand GM a annoncé son intention de fermer son usine d'assemblage d'Oshawa à la fin de 2019, le premier ministre Ford a autorisé Emploi Ontario à déployer ses Services de formation pour un réemploi rapide afin d'aider les travailleurs à trouver un autre emploi le plus rapidement possible. En outre, une des mesures immédiates de la stratégie a été de lancer le projet pilote de mise à l'essai des insignes numériques, qui fournira aux chômeurs et aux travailleurs à risque les compétences et les attestations d'études reconnues par les employeurs.

La phase 2, qui sera lancée plus tard cette année, s'appuiera sur les travaux de la phase 1 et portera sur les occasions et les défis à long terme qui se présenteront pour le secteur.

## **SOUTENIR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Défendre les intérêts des petites et moyennes entreprises (PME) est une priorité du gouvernement. Plus de 470 000 PME réparties dans toute la province fournissent du travail à environ le tiers des travailleurs de l'Ontario. Elles sont l'épine dorsale des collectivités, procurant de bons emplois aux familles, et c'est pourquoi le gouvernement est déterminé à assurer leur réussite et leur croissance. Les efforts du gouvernement pour sabrer dans la bureaucratie et réduire les coûts pour les entreprises favorisent déjà les petites entreprises, et cela continuera.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« Le gouvernement a fait des progrès remarquables pour régler les enjeux liés aux petites entreprises... Le projet de loi 47 et les engagements importants pour réduire les formalités administratives, dont un objectif de réduction de 25 % des contraintes réglementaires à l'échelle du gouvernement, ont tous été utiles pour la croissance et la compétitivité des petites entreprises. »

Plamen Petkov, vice-président, Ontario, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Par exemple, le gouvernement offre des services à guichet unique aux investisseurs qui souhaitent établir ou agrandir leur entreprise en Ontario. Il fournit notamment des renseignements sur les occasions d'affaires et des opinions sur les marchés, ainsi que des solutions et des services consultatifs axés sur les clients, en plus de faciliter l'établissement de liens entre les entreprises et de connexions professionnelles. Ces services se trouvent à [www.investinontario.com](http://www.investinontario.com).

La province fournit la déduction ontarienne accordée aux petites entreprises, qui fait passer le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) de 11,5 % à 3,5 % pour le revenu admissible des petites entreprises. L'Ontario aide les petites entreprises en ne mettant pas en oeuvre une mesure annoncée par le précédent gouvernement de l'Ontario qui aurait progressivement éliminé l'avantage que procure le taux d'imposition inférieur applicable aux petites entreprises pour les sociétés ayant des revenus tirés d'investissements passifs de plus de 50 000 \$ dans une année d'imposition. Cette mesure aurait haussé les impôts d'un montant pouvant atteindre 40 000 \$ par année pour quelque 7 900 petites entreprises de l'Ontario.

Le gouvernement reste déterminé à réduire de 8,7 % le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises.

## Diminuer les coûts pour les entreprises – Exemples

### *Aider les petites entreprises à se développer – Illustration d'économies réalisées par un petit restaurant*

Le gouvernement continue d'aider les petites entreprises de l'Ontario à faire des économies immédiates ainsi qu'à se développer et à créer des emplois.

Pour illustrer l'incidence de ces mesures, prenons l'exemple d'un petit restaurateur, Raj, qui a sept employés, dont quatre étudiants qui touchent le salaire minimum. L'annulation par le gouvernement de la taxe punitive sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange et la réduction des primes à la WSIB permettront à l'entreprise de Raj d'économiser 855 \$ cette année; grâce au maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure, Raj peut économiser 5 750 \$ de plus.

Grâce au nouvel Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario et aux mesures fédérales permettant l'amortissement accéléré, Raj économisera 1 715 \$, ce qui représentera au total des économies nettes de 8 115 \$ en 2019, même après avoir pris en compte la taxe punitive sur le carbone imposée par le gouvernement fédéral et la hausse des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC). Raj pourra réinvestir cet argent pour développer son entreprise, acheter d'autres fournitures et engager plus d'employés.

Le graphique 1.28 illustre l'allégement combiné, pour la petite entreprise, de l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario et des mesures fédérales permettant l'amortissement accéléré, de l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, du maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure, de la réduction des primes à la WSIB et de la réduction par le gouvernement fédéral des cotisations au régime d'assurance-emploi (a.-e.). Il montre également les effets négatifs de la taxe sur le carbone du gouvernement fédéral et de la hausse des cotisations au RPC pour le restaurant de Raj.

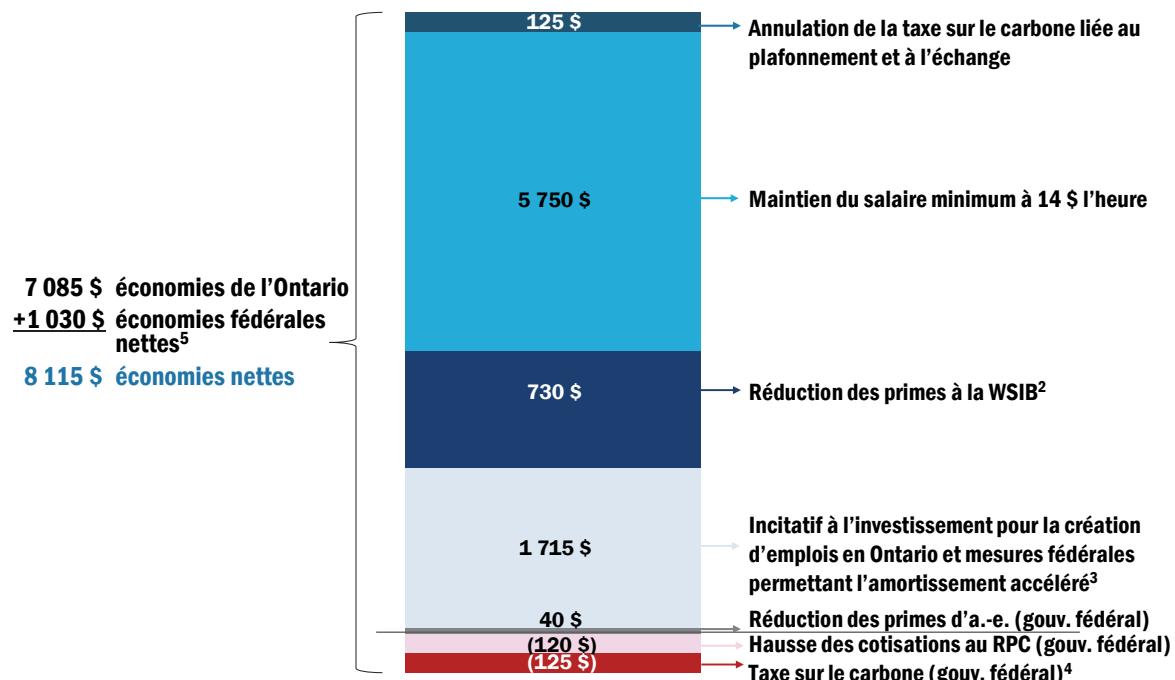
**Graphique 1.28**  
**RAJ, PROPRIÉTAIRE DE RESTAURANT**

**Illustration d'économies et de coûts pour 2019<sup>1</sup>**

Raj a 7 employés, dont 4 touchent le salaire minimum. Raj fera des économies nettes totales de 8 115 \$ grâce à ces initiatives en 2019.

**Profil de l'entreprise :**

Revenus annuels :	500 000 \$	Nbre d'employés :	7
Revenu imposable :	40 000 \$	Nbre d'employés touchant le salaire minimum :	4
		Nouvel investissement net dans les actifs :	80 000 \$



<sup>1</sup>Toutes les économies sont illustrées pour 2019, sauf pour l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange et la mise en oeuvre de la taxe fédérale sur le carbone, qui sont illustrées pour l'exercice 2019-2020.

<sup>2</sup>Seule la WSIB est autorisée à établir les taux des primes et à percevoir les revenus auprès des employeurs.

<sup>3</sup>Comprend les économies réalisées au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario et du gouvernement fédéral grâce à l'incitatif à l'investissement accéléré annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne 2018* du gouvernement fédéral. Les nouveaux investissements dans les biens comprennent des investissements de 40 000 \$ dans des biens de catégorie 8 et de 40 000 \$ dans des biens de catégorie 13.

<sup>4</sup>Le soutien que le gouvernement fédéral versera éventuellement aux petites et moyennes entreprises en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* n'a pas encore été déterminé.

<sup>5</sup>Ne comprend pas les économies de 400 \$ découlant de la réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) fédéral applicable aux petites entreprises qui passera de 10 % à 9 % en 2019.

*Nota :* Bien que l'exemple ne représente pas une véritable compagnie, le profil financier et celui de l'emploi sont fondés sur les données d'administration de l'impôt et les données d'enquête de Statistique Canada relatives aux entreprises du secteur d'activité concerné. Les économies et les coûts sont nets des compensations d'impôt correspondantes en raison de la déductibilité des coûts des entreprises aux fins de l'IRS.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

*Stimuler le secteur de la fabrication de l'Ontario – Illustration d'économies réalisées par un fabricant*

Le gouvernement s'emploie à faire de l'Ontario une destination de prédilection pour l'investissement et la création d'emplois et s'assurer que des occasions d'emploi existent dans chaque région de la province.

Pour illustrer l'incidence de ces mesures, imaginons un fabricant de pièces d'automobiles appelé Prospérité, qui compte 210 employés, dont 24 qui touchent le salaire minimum. L'annulation par le gouvernement de la taxe punitive sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange permettra à Prospérité d'économiser environ 10 000 \$ cette année, tandis que le maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure lui fera épargner 39 325 \$. La réduction des primes à la WSIB permettra à Prospérité d'économiser plus de 57 000 \$.

Grâce au nouvel Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario, combiné aux mesures fédérales permettant l'amortissement accéléré, Prospérité pourra économiser 173 750 \$ de plus. Les économies nettes totales en 2019 seront de 264 700 \$, même après avoir pris en compte la taxe sur le carbone imposée par le gouvernement fédéral et la hausse des cotisations au RPC. Prospérité pourra réinvestir cet argent pour acheter de nouvelles machines et engager d'autres personnes.

Le graphique 1.29 illustre l'allégement combiné, pour l'entreprise, de l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario et des mesures fédérales permettant l'amortissement accéléré, de l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, du maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure, de la réduction des primes à la WSIB et de la réduction par le gouvernement fédéral des cotisations au régime d'a.-e. Il montre également les effets négatifs de la taxe sur le carbone imposée par le gouvernement fédéral et de la hausse des cotisations au RPC pour l'entreprise.

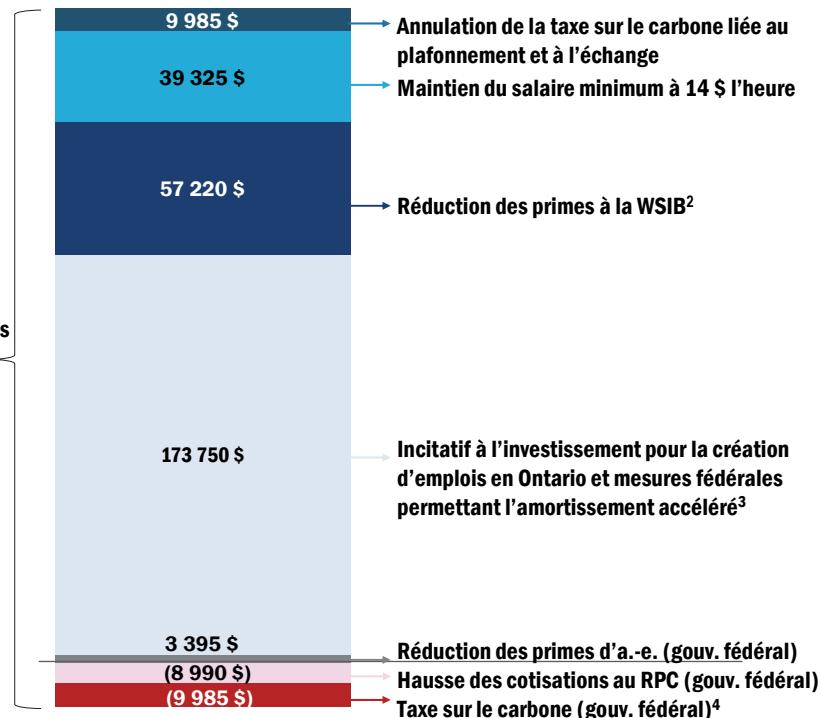
**Graphique 1.29****FABRICANT DE PIÈCES D'AUTOMOBILES PROSPÉRITÉ****Illustration d'économies et de coûts pour 2019<sup>1</sup>**

Prospérité a 210 employés, dont 24 touchent le salaire minimum. Prospérité fera des économies nettes totales de 264 700 \$ grâce à ces initiatives en 2019.

**Profil de l'entreprise :**

Revenu annuel :	60 M\$	Nbre d'employés :	210
Revenu imposable :	4,8 M\$	Nbre d'employés au salaire minimum :	24
Nouvel investissement dans le matériel de fabrication :	900 000 \$	Nouvel investissement dans d'autres biens :	100 000 \$

**176 030 \$ économies de l'Ontario**  
**+88 670 \$ économies fédérales nettes**  
**264 700 \$ économies nettes**



<sup>1</sup>Toutes les économies sont illustrées pour 2019, sauf pour l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange et la mise en oeuvre de la taxe fédérale sur le carbone, qui sont illustrées pour l'exercice 2019-2020.

<sup>2</sup>Seule la WSIB est autorisée à établir les taux des primes et à percevoir les revenus auprès des employeurs.

<sup>3</sup>Comprend les économies réalisées au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario et du gouvernement fédéral grâce à l'incitatif à l'investissement accéléré annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne 2018* du gouvernement fédéral. Les nouveaux investissements comprennent des investissements de 900 000 \$ dans des biens de catégorie 53 et 100 000 \$ dans des biens de catégorie 8.

<sup>4</sup>Le soutien que le gouvernement fédéral versera éventuellement aux petites et moyennes entreprises en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* n'a pas encore été déterminé.

*Nota :* Bien que l'exemple ne représente pas une véritable compagnie, le profil financier et celui de l'emploi sont fondés sur les données d'administration de l'impôt et les données d'enquête de Statistique Canada relatives aux entreprises du secteur d'activité concerné. Les économies et les coûts sont nets des compensations d'impôt correspondantes en raison de la déductibilité des coûts des entreprises aux fins de l'IRS.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## ÉDIFIER UN SECTEUR POSTSECONDAIRE INNOVATEUR ET DURABLE

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Le gouvernement rétablit la responsabilité dans le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario pour s'assurer que les établissements d'enseignement postsecondaire soutenus par les deniers publics donnent les résultats économiques positifs dont ont besoin les étudiantes et étudiants ainsi que la population de l'Ontario et fournissent la formation dans les emplois de l'avenir.

### Rendre les frais de scolarité plus abordables

Rendre les études postsecondaires plus abordables s'inscrit dans le plan du gouvernement pour faire en sorte que les gens aient la formation et les compétences nécessaires pour occuper des emplois bien rémunérés. Reconnaissant que c'est en Ontario que les frais de scolarité au premier cycle sont les plus élevés au Canada<sup>7</sup>, le gouvernement diminue le taux de ces frais de 10 % à compter de l'année scolaire 2019-2020 pour chaque étudiante et chaque étudiant admissibles au financement inscrits dans un collège ou une université financé par les deniers publics de la province. Le nouveau cadre des frais de scolarité gèlera également les frais de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021.

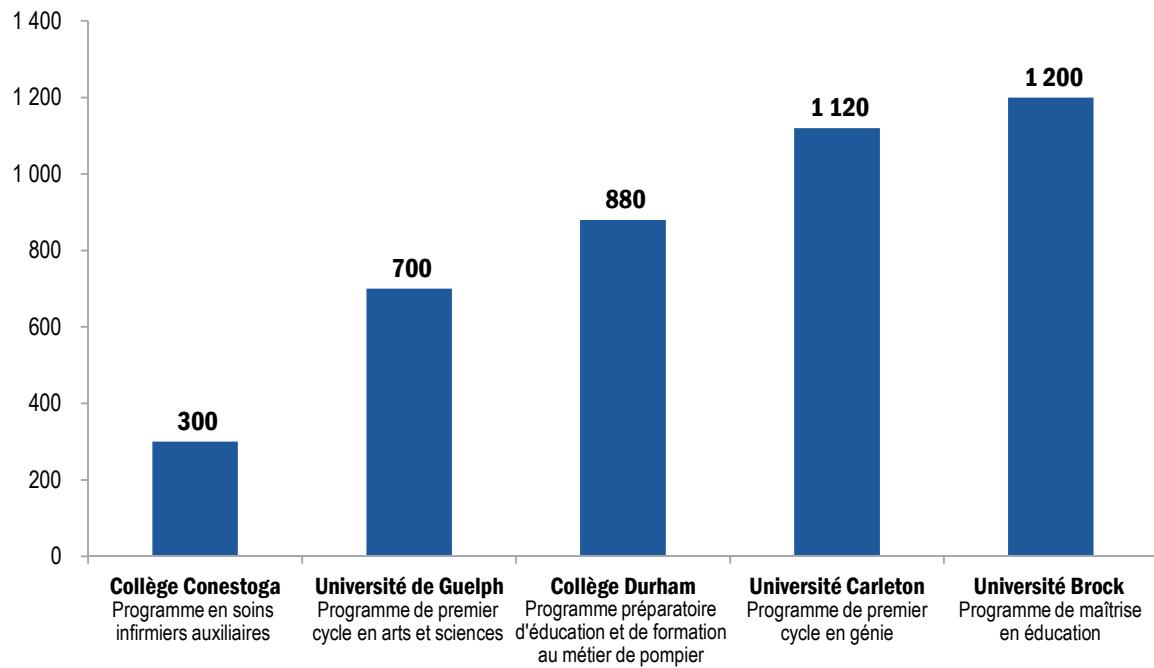
La réduction historique des frais de scolarité par le gouvernement, qui représentera la première baisse des frais de scolarité dans l'ensemble des programmes admissibles à du financement, constatera pour les étudiantes et étudiants et leur famille un allégement de quelque 450 millions de dollars au titre des frais de scolarité. Les étudiantes et étudiants inscrits à un programme collégial verront leurs frais de scolarité baisser en moyenne de 340 \$ et pour les étudiantes et étudiants inscrits dans un programme de premier cycle en arts et en sciences, cette baisse sera en moyenne de 660 \$. Beaucoup d'étudiantes et d'étudiants inscrits à un programme universitaire professionnel ou de deuxième ou troisième cycle économiseront plus de 1 000 \$ par année.

Pour les établissements, le nouveau cadre des frais de scolarité comportera une prévisibilité pluriannuelle. Le gouvernement administrera un fonds pour aider les plus petits établissements du Nord à s'adapter à la baisse des frais de scolarité.

<sup>7</sup> Statistique Canada, Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance (FSS).

**Graphique 1.30****ESTIMATION DES ÉCONOMIES MOYENNES RÉALISÉES AU TITRE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR CERTAINS PROGRAMMES EN 2019-2020**

En dollars



Source : ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

**Donner le choix aux étudiants**

Les étudiantes et étudiants assument d'autres coûts en plus de leurs frais de scolarité. Ces frais auxiliaires soutiennent un large éventail de groupes et de services sur les campus et peuvent atteindre 2 000 \$ par année scolaire. Le gouvernement lance l'Initiative pour la liberté de choix des étudiants qui permet aux étudiantes et aux étudiants de choisir quels frais accessoires non essentiels ils souhaitent acquitter. Les établissements devront offrir une option en ligne permettant aux étudiantes et aux étudiants de choisir les frais non essentiels qu'ils ne souhaitent pas payer. Les frais applicables au financement d'importants services et établissements sur les campus, comme les ententes en vigueur liées aux laissez-passer de transport en commun, et ceux qui soutiennent des initiatives essentielles de santé et de sécurité resteront obligatoires.

## Rétablissement la viabilité financière du RAFEO

Selon un récent rapport de la vérificatrice générale de l'Ontario, le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) n'est plus financièrement viable, avec des coûts prévus pouvant atteindre 2 milliards de dollars par année d'ici l'exercice 2020-2021<sup>8</sup>. Ce montant représente une augmentation nette de 50 % comparativement à l'exercice 2016-2017. Le rapport note également que même si le nombre de bénéficiaires de bourses du RAFEO a augmenté de 25 %, la hausse des effectifs a été de seulement 1 % dans les universités et 2 % dans les collèges.

### **POUR LA POPULATION : OFFRIR LE RAFEO À CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN**

En vertu du RAFEO qu'a légué le gouvernement précédent, une aide financière était versée à des étudiantes et étudiants provenant de familles touchant les revenus parmi les plus élevés en Ontario. Ainsi, des familles dont les revenus annuels pouvaient atteindre 175 000 \$ étaient encore admissibles à des bourses du RAFEO. C'est pourquoi le gouvernement a mis en oeuvre une série de modifications au RAFEO visant à faire en sorte que le programme demeure viable pour les générations futures d'étudiantes et d'étudiants tout en orientant les prestations vers les familles et les étudiantes et étudiants qui en ont le plus besoin.

À compter de l'année scolaire 2019-2020, le gouvernement s'assurera que 82 % des bourses seront accordées aux étudiantes et aux étudiants dont le revenu familial est inférieur à 50 000 \$, une hausse par rapport au taux de 76 % qu'avait fixé le gouvernement précédent.

Le gouvernement prend des mesures immédiates pour rétablir la viabilité financière du RAFEO et orienter l'aide financière vers les étudiantes et étudiants qui en ont le plus besoin.

**Le gouvernement précédent a permis à des familles touchant des revenus annuels allant jusqu'à 175 000 \$ de recevoir des bourses du RAFEO.**

**Le plan de notre gouvernement accorde la priorité des subventions du RAFEO aux familles à faible revenu et aux étudiants ayant les plus grands besoins financiers.**

<sup>8</sup> Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, *Rapport annuel 2018*, chapitre 3.10, Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. [http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr18/v1\\_310fr18.pdf](http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr18/v1_310fr18.pdf)

**POUR LA POPULATION : FAÇON DONT LES PRÊTS DU RAFOE PROFITENT AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS**

Les prêts sont une composante importante du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFOE). Le gouvernement dépose des mesures législatives pour continuer de soutenir les étudiantes et étudiants qui ont un prêt en payant les intérêts sur leur prêt tant qu'ils sont aux études et en veillant à ce que les taux des intérêts qui commencent à courir pour les étudiantes et étudiants après leurs études soient abordables.

Le gouvernement ne tire pas d'avantage financier des prêts aux étudiantes et aux étudiants de l'Ontario. Les coûts d'emprunt et autres contrebalancent, et de loin, tous les intérêts imputés sur ces prêts.

## Établir des incitatifs pour la réussite

Pour rétablir la responsabilisation dans le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, il faut s'assurer que les établissements d'enseignement postsecondaire financés par les deniers publics fournissent les résultats économiques positifs dont les étudiantes et étudiants et la population de l'Ontario ont besoin et qu'ils forment les gens en vue des emplois de l'avenir.

Les ententes de mandat stratégiques (EMS) sont des ententes bilatérales négociées entre le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et les 45 collèges et universités de la province financés par les deniers publics. Le 31 mars 2020, les EMS actuelles expireront et de nouvelles ententes devront être en place avant cette date. Pendant de nombreuses années, une petite proportion seulement du financement était liée au rendement (1,4 % pour les universités et 1,2 % pour les collèges) dans le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Dans le cadre de la prochaine série d'EMS, l'Ontario deviendra un chef de file national pour ce qui est du financement fondé sur les résultats en liant 60 % du financement au rendement d'ici l'année scolaire 2024-2025. Pendant la première année d'application de ces ententes, 25 % du financement sera lié aux résultats. Cette proportion augmentera de 10 % chaque année pendant trois ans et de 5 % pendant la dernière année pour atteindre 60 % en 2024-2025.

Le nombre total de mesures sera également réduit pour passer de 38, dans le cas des collèges, et 28, dans le cas des universités, à 10 pour chaque secteur. Les dix mesures s'alignent sur les priorités du gouvernement touchant les compétences et les résultats en matière d'emploi ainsi que l'incidence économique et communautaire. Les établissements pourront prioriser les mesures en fonction de leurs propres objectifs stratégiques et seront évalués par rapport à ces cibles selon leur rendement historique. Ces changements réduiront la fastidieuse présentation de rapports pour les établissements tout en assurant leur viabilité en mettant l'accent sur leurs atouts et leurs différences.

Les nouvelles EMS feront en sorte que le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario sera fondé sur une amélioration différenciée et offrira des programmes davantage axés sur les demandes du marché du travail.

## Assurer une main-d'oeuvre dynamique dans les universités

L'âge moyen de départ à la retraite des membres du corps professoral augmente<sup>9</sup>, ce qui donne à penser que les employés demeurent en poste plus longtemps, limitant le roulement qui permettrait de faire place à des professionnels en début de carrière qui amèneraient de nouvelles méthodes d'enseignement en plus d'accroître la diversité. Cela a des conséquences sur les coûts, car ces employés touchent généralement les traitements les plus élevés et bénéficient des avantages sociaux les plus coûteux. Dans certains cas, ces employés reçoivent en même temps leur traitement et leur rente de retraite.

C'est pourquoi le gouvernement propose d'apporter des modifications à la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités* qui, si elles sont adoptées, permettraient d'assurer la viabilité du secteur de l'enseignement postsecondaire et le renouvellement du personnel. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités consultera le secteur pour déterminer les meilleures mesures à prendre pour y parvenir.

## Maximiser les occasions de commercialisation

Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario font des recherches de grande qualité par l'entremise des accélérateurs et incubateurs d'entreprises sur les campus, ce qui contribue à l'économie d'aujourd'hui fondée sur l'innovation. Cependant, il y a encore plus à faire pour renforcer la position de la province en matière de propriété intellectuelle et maximiser les occasions de commercialisation pour la croissance économique.

C'est pourquoi le gouvernement mettra sur pied un comité d'experts qui aura pour tâche d'élaborer un plan d'action en vue d'établir un cadre provincial sur la propriété intellectuelle et de maximiser les occasions de commercialisation, spécifiquement pour le secteur de l'enseignement postsecondaire. Ce comité pourrait être composé de représentants des secteurs de l'enseignement postsecondaire, de l'industrie, de l'innovation, du capital de risque et de l'investissement, des domaines bancaire et financier, ainsi que d'experts en recherche médicale et en droit de la propriété intellectuelle.

### POUR LA POPULATION : NOUVEAU SITE DE LA NIAGARA UNIVERSITY

Le gouvernement a récemment approuvé la demande de la Niagara University d'offrir ses programmes de baccalauréat en études professionnelles en éducation et de maîtrise ès sciences en leadership éducationnel à Vaughan. Cette approbation fera en sorte que plus d'étudiantes et d'étudiants pourront étudier et trouver de meilleurs emplois près de chez eux.

<sup>9</sup> H.P. Weingarten, L. Jonker, A. Kaufman et M. Hicks, *Viabilité des universités : Dépenses*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2018.

## FORMER UNE MAIN-D'OEUVRE QUALIFIÉE

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN RAPPORT LES CHERCHEURS D'EMPLOI ET LES DÉBOUCHÉS

Beaucoup de travailleurs sont sous-utilisés et incapables de participer pleinement au marché du travail, alors que les entreprises ont de plus en plus de postes vacants, vu la difficulté de trouver les travailleurs qualifiés pour les combler.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les chercheurs d'emploi puissent saisir les occasions de trouver et de garder de bons emplois, que les employeurs puissent engager les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin pour prospérer et que la province puisse offrir les meilleurs services d'emploi possibles afin que l'Ontario redevienne, à juste titre, le moteur économique du Canada.

À cette fin, le gouvernement aidera plus de personnes à acquérir les compétences nécessaires pour obtenir des emplois de qualité par l'entremise d'apprentissages, en transformant les services d'emploi et de formation pour améliorer les résultats pour les chercheurs d'emploi, tout en réduisant le fardeau administratif, et en maximisant les avantages que représentent les immigrants qualifiés pour l'économie.

### Réformer le système d'apprentissage et soutenir les métiers spécialisés

Les métiers spécialisés de l'Ontario offrent des carrières qui mènent à des emplois permanents, cruciaux pour la santé et la croissance de l'économie. Les occasions d'apprentissage aident les entreprises à trouver de nouveaux talents, tout en dotant les travailleurs des compétences pratiques et des qualifications dont l'économie a besoin aujourd'hui et pour l'avenir.

Le plan du gouvernement visant à améliorer le système d'apprentissage et des métiers spécialisés :

- réduit les contraintes réglementaires imposées aux entreprises, aux apprentis et aux compagnons;
- comble l'écart de compétences en établissant des programmes qui encouragent les Ontariennes et Ontariens à choisir des métiers spécialisés, à suivre un programme de recyclage professionnel et à prendre conscience des avantages qu'offrent des emplois bien rémunérés dans les métiers;
- revoit la structure d'apprentissage en Ontario et met en oeuvre des réformes visant à accroître l'accès aux occasions d'apprentissage.



À l'automne 2018, le gouvernement a déposé la *Loi pour un Ontario ouvert aux affaires*, prévoyant la réduction des ratios compagnon-apprenti, un moratoire sur les classements et les reclassements des métiers, et l'élimination progressive des activités de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

La vision du gouvernement pour un système d'apprentissage et de métiers spécialisés moderne et axé sur la clientèle sera mise en oeuvre par l'entremise des initiatives suivantes qui visent :

- à établir un nouveau cadre de gouvernance par l'entremise de nouvelles mesures législatives visant à remplacer la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*;
- à encourager les employeurs à participer au système d'apprentissage par l'entremise d'un nouveau programme d'incitatifs financiers pour inciter les employeurs à se regrouper et à former des apprentis;
- à moderniser la prestation des services en apprentissage par l'élaboration d'un nouveau système numérique pour servir les clients en personne, y compris un portail numérique à guichet unique pour les apprentis;
- à promouvoir l'apprentissage et les métiers spécialisés comme un choix de cheminement de carrière pour tous les élèves de la maternelle jusqu'à la 12<sup>e</sup> année.

Une partie de cette modernisation comprend un nouveau cadre souple qui permet la formation et l'accréditation dans un métier ou dans un ensemble de compétences polyvalentes, ce qui permettrait la formation et l'accréditation à l'intérieur des métiers et entre ceux-ci.

Cette démarche intégrée et durable, à étapes multiples, souligne l'engagement de la province à doter plus de personnes des compétences nécessaires pour trouver des emplois de qualité par l'entremise de l'apprentissage.

#### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Les ratios contraignants représentent l'obstacle numéro un qui m'empêche d'engager de jeunes apprentis dans ma compagnie, et nous sommes tellement heureux que le premier ministre et le ministre aient pris cette mesure importante qui favorisera une hausse de l'emploi et des occasions pour les jeunes de toute la province. »

Walter Pamic, Power-Tek Electrical Services

#### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Nous nous réjouissons que le gouvernement de l'Ontario ait annoncé son intention de moderniser l'apprentissage, parce que les collèges fournissent la plus grande part de la formation en classe dont l'industrie a besoin. »

Ann Marie Vaughan, présidente-directrice générale,  
Collège Loyalist

---

## FORMATION DANS UN ENSEMBLE DE COMPÉTENCES POLYVALENTE – EXEMPLE

Marco commence sa carrière et rêve de lancer sa propre entreprise. À l'heure actuelle, il examine ses options pour le métier de mécanicien en systèmes de réfrigération et de climatisation. Une petite entreprise de réfrigération est disposée à embaucher Marco comme apprenti, mais ne peut pas lui donner de formation pour la composante de climatisation du métier. S'il est adopté, le modèle modernisé de formation et d'apprentissage dans les métiers spécialisés permettrait à Marco de suivre une formation comme apprenti, d'obtenir une qualification en réfrigération, de poursuivre sa formation pour obtenir d'autres qualifications et de réaliser son rêve d'avoir sa propre entreprise.

---

### Préparer plus de personnes pour l'emploi

La population de l'Ontario mérite d'avoir les compétences dont elle a besoin pour trouver un bon emploi. Malheureusement, les services actuels sont fragmentés et ne fournissent pas toujours aux chercheurs d'emploi une voie claire vers un emploi. Une proportion importante de la main-d'oeuvre de l'Ontario demeure sous-utilisée. En fait, il y avait environ 811 000 travailleurs sous-utilisés dans toute la province l'année dernière<sup>10</sup>.

C'est pourquoi le gouvernement entreprendra un examen de tous les programmes de soutien à la formation et à l'emploi pour accroître la participation des secteurs privé et à but non lucratif ainsi que pour établir une méthode de financement fondée sur les résultats de manière à mieux jumeler les Ontariennes et Ontariens en chômage ou sous-employés et les emplois disponibles.

#### *La refonte du programme Deuxième carrière et d'autres programmes de formation professionnelle*

La formation professionnelle peut être cruciale pour aider les gens à trouver un emploi et les employeurs à créer des emplois et combler les postes vacants. Par contre, selon le *Rapport annuel 2016* du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, la majorité des clients du programme Deuxième carrière d'Emploi Ontario n'ont pas réussi à trouver un emploi à temps plein dans leur nouvelle carrière<sup>11</sup>.

C'est pourquoi, à compter de 2019, le gouvernement modifiera le programme Deuxième carrière et d'autres programmes de formation professionnelle pour faire en sorte que chaque dollar dépensé aide les chercheurs d'emploi à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver du travail. Cela comprendra un examen des soutiens financiers disponibles aux travailleurs mis à pied, afin d'assurer que les Ontariennes et Ontariens laborieux reçoivent l'aide nécessaire pour se recycler dans de nouveaux emplois quand ils perdent un emploi sans en être responsables. Cet examen comprendra les soutiens fournis aux employeurs qui veulent investir dans la formation pour leurs propres effectifs.

---

<sup>10</sup> Statistique Canada, Enquête sur la population active, et calculs du ministère des Finances de l'Ontario.

<sup>11</sup> Bureau de la vérificatrice générale, *Rapport annuel 2016*, chapitre 3.04, Emploi Ontario.  
[http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr16/v1\\_304fr16.pdf](http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr16/v1_304fr16.pdf)

La refonte favorisera également l'élaboration d'un plus grand nombre de programmes d'attestation de courte durée ciblant les compétences que les employeurs recherchent et aidant les gens à trouver un emploi stable d'une manière plus efficace. Ce printemps, la province instaurera également un projet pilote de mise à l'essai des insignes numériques, ce qui créera de nouveaux programmes de formation dynamiques visant à aider les gens à acquérir les compétences recherchées par les employeurs.

### *Explorez votre future carrière*

Le plan de l'Ontario visant à transformer les services d'emploi comprend un site Web mis à jour présentant de l'information sur le marché du travail. On y trouve 500 profils d'emploi pour aider les apprenants et les chercheurs d'emploi à explorer leur première ou leur seconde carrière, et à identifier les possibilités d'éducation, de formation et de recyclage professionnel. Le site Web (accessible à [ontario.ca/emplois](http://ontario.ca/emplois)) facilitera la navigation vers le Guichet-Emplois du gouvernement du Canada pour que les chercheurs d'emploi trouvent des débouchés et que les entreprises trouvent de bons travailleurs qui possèdent les compétences requises.

### **Surmonter les obstacles à l'emploi**

Le système d'aide sociale de l'Ontario comprend le programme Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Bien que ces programmes fournissent des soutiens essentiels aux personnes les plus vulnérables de la province, ce système disparate de prestations et de services n'aide pas les personnes à surmonter les obstacles à l'emploi et à l'autonomie financière.



- Dans un mois donné, 1 % seulement des bénéficiaires du programme Ontario au travail cessent de toucher des prestations parce qu'ils ont trouvé du travail.
- La moitié de ceux qui quittent le programme Ontario au travail finissent par revenir, quatre prestataires sur cinq y revenant en deçà d'un an.

C'est ce qui a motivé le gouvernement à réformer l'aide sociale : rétablir la dignité, réduire les formalités administratives et permettre aux bénéficiaires d'aide sociale d'accéder au marché du travail et d'y rester. Le plan de réforme favorisera les changements qui fournissent plus d'occasions aux bénéficiaires d'aide sociale d'obtenir de meilleurs résultats au chapitre de l'emploi.

Pendant que ce travail est en cours, les taux du programme Ontario au travail et du POSPH ont augmenté de 1,5 % à l'automne 2018.

### *Meilleurs résultats en emploi*

Au cours de la prochaine année, le gouvernement augmentera le montant des gains que les bénéficiaires peuvent toucher avant que leurs prestations soient réduites. Cela donnera plus de soutien aux bénéficiaires entrant sur le marché du travail et augmentera les revenus pour ceux qui travaillent actuellement.

- Les bénéficiaires du programme Ontario au travail pourront conserver jusqu'à 300 \$ des revenus qu'ils gagnent par mois, comparativement à 200 \$ par mois actuellement, sans que cela n'ait d'incidence sur leurs prestations d'aide sociale.
- Les bénéficiaires du POSPH auront plus de souplesse grâce à une exemption de 6 000 \$ par année, au lieu du montant actuel de 200 \$ par mois.
- Les prestations seront réduites de 75 cents par dollar gagné en sus de ces montants pour encourager les bénéficiaires à participer davantage au marché du travail et à atteindre plus d'autonomie financière.

Les programmes d'emploi et de formation de l'Ontario jouent également un rôle important pour ce qui est d'aider les chercheurs d'emploi, y compris les bénéficiaires d'aide sociale, à trouver et à conserver un emploi, et les employeurs à trouver les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin. Cependant, le système actuel de services d'emploi est fracturé et complexe, et n'est pas suffisamment axé sur l'obtention des résultats requis pour réussir.

Le gouvernement transformera les services d'emploi, en :

- aidant les chercheurs d'emploi à explorer leur première ou leur prochaine carrière, et à cerner les occasions d'études, de formation et de recyclage professionnel, grâce à un site Web d'information sur le marché du travail amélioré;
- gérant les services d'emploi plus efficacement en recrutant les gestionnaires du système de services d'emploi par l'entremise d'un nouveau processus concurrentiel ouvert aux organismes sans but lucratif, au secteur privé, aux gestionnaires des services municipaux regroupés et aux conseils d'administration de district des services sociaux;
- offrant des soutiens complémentaires pour aider les bénéficiaires d'aide sociale vulnérables à franchir les obstacles et à accéder aux soutiens en matière d'emploi.

### **POUR LA POPULATION : REFONTE DES SERVICES D'EMPLOI ET DE FORMATION**

Le gouvernement transforme les services d'emploi afin d'améliorer les résultats sur le marché du travail pour un large éventail de chercheurs d'emploi et de réduire le fardeau administratif dans le système d'emploi et de formation.

Le gouvernement intègre les services d'emploi des programmes d'aide sociale dans Emploi Ontario afin d'améliorer les résultats sur le plan de l'emploi pour la population de l'Ontario.

### *Réparer le système fragmenté et rétablir la responsabilité*

Le plan de réforme de l'aide sociale comprend un autre élément clé : la réparation des éléments du système qui soit ne fonctionnent plus, soit fournissent un soutien inégal aux personnes dans le besoin. On s'emploiera surtout à rétablir la responsabilité et à faciliter la navigation dans le système.

Le gouvernement envisage de modifier l'Aide pour soins temporaires et la Prestation transitoire pour enfants afin de simplifier le système et de rendre les choses plus équitables entre les bénéficiaires de l'aide sociale et les autres familles ayant des enfants. Les détails de ces modifications seront annoncés dans les semaines à venir.

Le gouvernement lancera aussi plus d'options pour aider les bénéficiaires d'aide sociale à accéder aux renseignements relatifs à leurs prestations.

#### **POUR LA POPULATION : MODERNISER LA PRESTATION DES SERVICES**

Les services en ligne seront étoffés, afin de donner aux clients des services sociaux des moyens plus rapides et plus commodes d'accéder de façon sécuritaire aux renseignements concernant leur cas. La paperasserie et l'administration seront réduites pour que les clients et les chargés de cas puissent se concentrer sur les mesures à prendre pour répondre aux besoins complexes des bénéficiaires et planifier l'avenir.

L'Ontario resserrera l'obligation de rendre compte des gestionnaires de services d'aide sociale et des gestionnaires du système prévu de services d'emploi afin d'aider les gens à atteindre leurs objectifs d'emploi.

### **Soutenir les personnes et les familles touchant un faible revenu d'emploi**

Le gouvernement remet de l'argent dans les poches des familles à revenu faible ou moyen.

À compter de l'année d'imposition 2019, le nouveau crédit d'impôt non remboursable pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) et le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) proposé procureraient un allégement fiscal aux particuliers et aux familles admissibles qui travaillent, y compris les personnes qui cessent de recevoir de l'aide sociale pour intégrer le marché du travail. Se reporter à l'Annexe, *Les mesures fiscales en détail*, pour plus de renseignements.

Les familles à revenu faible ou moyen peuvent également profiter de la Prestation ontarienne pour enfants, qui augmentera avec le coût de la vie le 1<sup>er</sup> juillet, passant d'un montant maximum de 1 403 \$ à 1 434 \$ par enfant par année.

## Aider les employeurs à attirer des travailleurs qualifiés

La province répond aux besoins des employeurs ontariens en attirant les travailleurs spécialisés dont ils ont besoin grâce à des améliorations au Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI). Le POCI permet à l'Ontario de désigner aux fins de résidence permanente les personnes ayant les compétences scolaires et professionnelles nécessaires pour contribuer à l'économie de la province. Grâce à la modernisation du POCI, et parallèlement à ses autres initiatives, le gouvernement continuera de faire en sorte que les travailleurs de l'Ontario demeurent parmi les plus qualifiés pour l'économie moderne.

- Afin de mieux répondre aux besoins des employeurs et du marché du travail, le gouvernement s'emploiera à accroître les professions admissibles au volet Compétences recherchées de la catégorie Offre d'emploi afin d'y inclure les camionneurs et les préposés aux services de soutien à la personne.
- Pour que les petites collectivités puissent profiter des avantages de l'immigration, le gouvernement lancera une initiative pilote dans certaines collectivités afin de trouver des moyens novateurs pour amener les immigrants hautement qualifiés dans ces collectivités.
- Le gouvernement créera un volet spécialisé pour aider le secteur de la technologie de l'Ontario à attirer des travailleurs qualifiés.
- Pour élargir la base éventuelle de candidats du volet Entrepreneurs du POCI, le gouvernement en rééquilibrera les seuils touchant l'investissement et la valeur nette pour rendre l'Ontario compétitif par rapport aux autres provinces.

### **POUR LA POPULATION : ALIGNER L'IMMIGRATION DE TRAVAILLEURS QUALIFIÉS SUR LES BESOINS DE LA PROVINCE**

La province est déterminée à maximiser les avantages de travailleurs immigrants qualifiés pour l'économie. La réussite des politiques d'immigration est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le gouvernement pour la population de l'Ontario demande au gouvernement fédéral de collaborer avec la province pour s'assurer que le quota de désignations du Programme ontarien des candidats à l'immigration et les codes de la Classification nationale des professions sont équitables et permettent à la province de suivre l'évolution de son marché du travail et de répondre à ses besoins économiques uniques.

## Les transferts relatifs au marché du travail

L'Ontario est déterminé à créer des emplois et à les protéger, tout en formant une main-d'oeuvre qualifiée et concurrentielle. C'est pourquoi la province demande au gouvernement fédéral de fournir du financement suffisant pour les programmes de formation et de compétences. Les programmes fédéraux doivent être élaborés de concert avec la province pour qu'ils répondent aux besoins particuliers du marché du travail de l'Ontario.

### **DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES CONTRIBUABLES DE L'ONTARIO : TRANSFERTS RELATIFS AU MARCHÉ DU TRAVAIL**

Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il aidera les familles touchées par la décision de General Motors (GM) de fermer l'usine d'assemblage d'Oshawa. L'Ontario se réjouit de pouvoir collaborer avec le gouvernement fédéral pour trouver des solutions qui répondent aux besoins des familles touchées, et de tous les Ontariens et Ontariennes, sans ajouter de bureaucratie et de contraintes administratives.

Dans son récent budget, le gouvernement fédéral a annoncé de nouveaux programmes de formation. Cependant, ces programmes ne s'attaquent pas aux obstacles auxquels font face les travailleurs de l'Ontario pour obtenir des prestations d'assurance-emploi (a.-e.) et accéder aux mesures de soutien à la formation financées par l'a.-e.

Les Ontariennes et Ontariens n'obtiennent pas leur juste part du financement prévu dans les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) compte tenu de la proportion de la population du Canada qu'ils représentent. La province continuera de revendiquer la juste part du financement prévu dans l'EDMT qui revient à l'Ontario, la modernisation du régime d'a.-e. et un processus efficace de consultation pour les provinces et les territoires.

## ATTÉNUER LES OBSTACLES AU COMMERCE ET PROTÉGER LES EMPLOIS

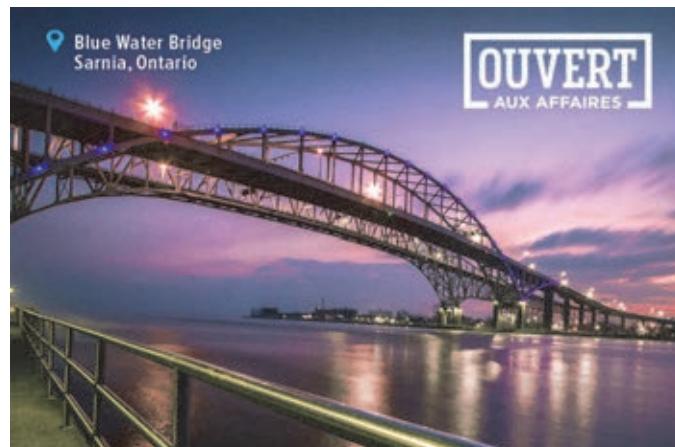
Le commerce avec les autres pays et provinces est crucial pour favoriser l'emploi et la croissance à l'échelle de la province, et permettre aux entreprises de toute la province de prospérer dans une économie mondiale hautement concurrentielle. Les exportations internationales de biens et de services de l'Ontario soutiennent environ un emploi sur cinq dans la province et, en 2018, leur valeur dépassait le tiers du PIB provincial. Le commerce des services est devenu plus important pour la province; au cours des 10 dernières années, le nombre d'exportations internationales de services a presque doublé. L'Ontario s'illustre également comme chef de file au chapitre du commerce interprovincial, ayant expédié pour 152 milliards de dollars de biens et de services vers les autres provinces et les territoires en 2018, ce qui correspond presque au double du Québec, qui suit juste après.

Le gouvernement permet à un plus grand nombre de travailleurs de trouver de bons emplois, à l'échelle locale, en encourageant le commerce tant au Canada qu'à l'étranger.

### Gérer les conséquences de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique

Chaque année, l'Ontario exporte des produits aux États-Unis pour une valeur d'environ 160 milliards de dollars.

L'Ontario est la principale destination des exportations de 19 États américains et la deuxième en importance pour neuf autres. L'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), signé le 30 novembre 2018, s'appuiera sur cette réussite tant pour l'Ontario que pour ses partenaires commerciaux au sud de la frontière.



Le gouvernement de l'Ontario soutient les éléments clés de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui ont été conservés dans l'ACEUM, dont le commerce libre de droits de douane, un tribunal de commerce indépendant, les dispositions relatives à l'admission temporaire et l'exemption culturelle. Ces éléments clés de l'Accord aideront à préserver les centaines de milliers d'emplois partout en Ontario qui dépendent du commerce avec les États-Unis. Bien que la province se réjouisse de ces résultats, elle est déçue que l'ACEUM n'ait pas déclenché la levée des tarifs américains sur l'acier et l'aluminium. L'Ontario demeure préoccupé par les nombreuses concessions qui ont été faites dans l'Accord.

Plus particulièrement, en vertu de l'ACEUM, le Canada devra prolonger la période actuelle de protection des marchés pour les médicaments biologiques (lesquels traitent des maladies comme le cancer, l'arthrite rhumatoïde et le diabète) pour la faire passer de huit à 10 ans. L'ACEUM retardera et diminuera peut-être la disponibilité des médicaments biosimilaires qui offrent des bienfaits thérapeutiques hautement comparables aux médicaments biologiques, à un coût beaucoup moins élevé, ce qui augmentera les coûts pour les régimes publics et privés d'assurance-médicaments, les fournisseurs de soins de santé et les patients de l'Ontario.

Le gouvernement se montre aussi très préoccupé par l'ensemble des concessions que le gouvernement fédéral a acceptées en vertu de l'ACEUM pour les secteurs agricoles soumis à la gestion de l'offre. Ces concessions englobent un accès accru au marché des produits laitiers, de la volaille et des oeufs du Canada, l'élimination de la classe de lait 6/7, les contraintes d'exportation pour certains produits laitiers et les exigences supplémentaires relatives aux rapports sur les produits laitiers. On estime que le secteur laitier canadien cédera 3,59 % de son accès au marché en vertu de l'ACEUM.

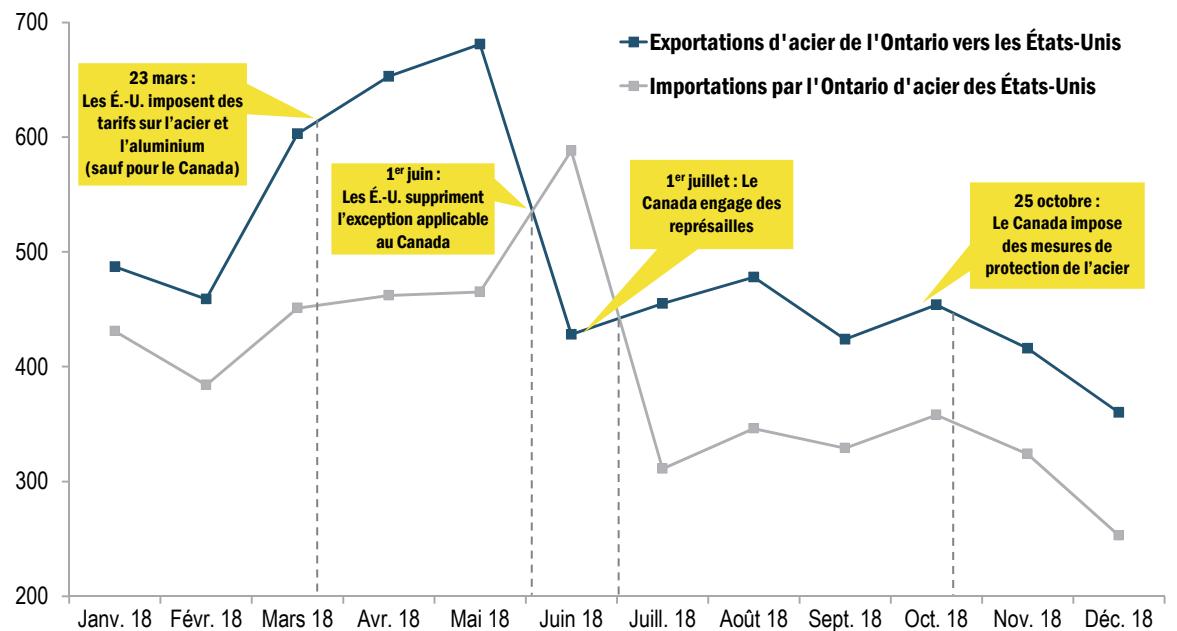
## S'opposer aux tarifs sur l'aluminium et l'acier

Les secteurs de l'acier et de l'aluminium en Ontario emploient 20 000 personnes et leur contribution au PIB provincial s'est élevée à 2 milliards de dollars en 2017, ce qui représente une hausse de 60 % depuis la dernière récession. Depuis juin 2018, l'imposition des tarifs américains sur l'acier et l'aluminium, de même que les représailles canadiennes, ont perturbé les chaînes d'approvisionnement hautement intégrées des rapports commerciaux entre le Canada et les États-Unis, ce qui a eu des répercussions économiques défavorables des deux côtés de la frontière.

Deux tiers des emplois dans le secteur de l'acier au Canada se trouvent en Ontario et la province continue de subir les contrecoups des tarifs imposés par les États-Unis. En décembre 2018, les exportations et les importations d'acier entre l'Ontario et les États-Unis avaient diminué de 47 % et de 57 % respectivement, depuis l'imposition des tarifs. De plus, le prix de l'acier utilisé par les entreprises canadiennes avait augmenté de 14 % en un an seulement.

**Graphique 1.31**  
**COMMERCE DE L'ACIER ENTRE L'ONTARIO ET LES ÉTATS-UNIS**

En millions de dollars



*Nota :* Les changements dans les valeurs comprennent les effets sur le prix et le volume, mais aucun des effets ne peut être isolé en raison des limites des données. Les exportations de l'Ontario vers les États-Unis représentent des exportations de produits nationaux; les données ne sont pas désaisonnalisées, elles sont exprimées en dollars canadiens et englobent les codes 3311 et 3312 du SCIAN.

Source : Statistique Canada.

Le gouvernement de l'Ontario se réjouit de l'annonce faite le 11 mars 2019 relativement à l'Initiative pour l'acier et l'aluminium du programme Croissance économique régionale par l'innovation. Les contributions non remboursables de 100 millions de dollars offertes aux petites et moyennes entreprises de fabrication qui exercent leurs activités au sein de la chaîne d'approvisionnement canadienne de l'acier et de l'aluminium leur permettront d'accroître leur productivité et leur compétitivité dans la province. Cela dit, la province croit qu'il faut faire plus à ce chapitre.

Dans une lettre conjointe envoyée au gouvernement fédéral le 4 février 2019, le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, et le ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec ont fait remarquer que les tarifs imposés par les États-Unis ont des répercussions négatives et disproportionnées sur les secteurs de l'acier et de l'aluminium en Ontario et au Québec. Dans cette lettre, les gouvernements affirment qu'il est essentiel que le gouvernement fédéral obtienne le retrait de tous les tarifs sur l'acier et l'aluminium canadiens. L'Ontario continuera de demander au gouvernement fédéral de faire pression sur l'administration américaine pour qu'elle retire sans délai et en permanence ses tarifs sur l'acier et l'aluminium canadiens, et pour s'assurer qu'aucun autre obstacle au commerce, comme l'imposition de quotas, ne sera mis en place.

Récemment, l'Ontario a demandé au gouvernement fédéral d'examiner attentivement les conséquences néfastes et imprévues des représailles tarifaires du Canada sur le secteur de la navigation. Selon l'association Boating Ontario, l'industrie maritime génère des revenus de l'ordre de 10 milliards de dollars dans l'ensemble du pays et fournit des emplois à 75 000 Canadiens et Canadiens. L'Ontario représente plus de 40 % de l'industrie de la navigation et génère des revenus de 4 milliards de dollars chaque année.

Le gouvernement de l'Ontario continuera d'attirer l'attention de ses homologues des États-Unis sur les répercussions négatives de ces tarifs et fera ressortir les avantages mutuels que confèrent le libre-échange et le commerce ouvert. Le 22 février 2019, le premier ministre Doug Ford a rencontré Robert Lighthizer, représentant au commerce des États-Unis, à Washington, afin de discuter du partenariat commercial prospère et de longue date entre l'Ontario et les États-Unis. De plus, le premier ministre a rencontré Kelly Knight Craft, ancienne ambassadrice des États-Unis au Canada, David MacNaughton, ambassadeur du Canada aux États-Unis, le gouverneur de l'Illinois, J.B. Pritzker, le gouverneur de l'Indiana, Eric Holcomb, la gouverneure du Michigan, Gretchen Whitmer, le gouverneur du Minnesota, Tim Walz, et le gouverneur du Tennessee, Bill Lee. Ces rencontres ont permis au premier ministre de défendre les intérêts de l'Ontario sur certains enjeux clés, comme les tarifs américains sur l'acier et l'aluminium, qui ont une incidence négative sur les gens et les entreprises des deux côtés de la frontière, ainsi que l'imposition possible de tarifs américains sur le secteur automobile.

## **DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES CONTRIBUABLES DE L'ONTARIO : METTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU DÉFI DE SOUTENIR LE PLAN DE LA PROVINCE POUR UN ONTARIO OUVERT AUX AFFAIRES ET À L'EMPLOI**

L'accroissement du commerce international et les mesures visant à diminuer les obstacles aux échanges entre les provinces soutiennent le plan du gouvernement pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi. L'Ontario continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux et territoriaux afin de garantir un milieu d'affaires stable et concurrentiel, tout en défendant les intérêts des travailleurs et des industries de l'Ontario.

La province a écrit au gouvernement fédéral concernant le besoin criant d'un appui global du gouvernement fédéral afin d'améliorer les conditions économiques, d'attirer les investissements et de faire fond sur les mesures de l'Ontario pour protéger le secteur automobile et créer un milieu où les créateurs d'emplois pourront continuer de prendre de l'expansion et de prospérer.

### **S'élever contre les politiques « Buy America »**

Au cours des dernières années, la politique sur les achats préférentiels aux États-Unis, « Buy America », et d'autres politiques d'approvisionnement discriminatoires ont été adoptées aux États-Unis, tant à l'échelle fédérale qu'à l'échelle des États. Ces politiques prônent l'utilisation des biens et des services fabriqués aux États-Unis dans le cadre des marchés gouvernementaux, ce qui diminue les occasions offertes aux entreprises et aux travailleurs de l'Ontario et défavorise nettement un certain nombre d'industries clés de la province lorsqu'elles soumissionnent pour des marchés publics aux États-Unis.

Une campagne populaire fructueuse a été lancée en Ontario pour renverser la mesure législative sur les achats préférentiels aux États-Unis que le gouvernement américain a instaurée dans le cadre de son plan de sauvetage en 2009. L'Ontario continuera d'exercer son leadership en surveillant étroitement l'évolution de la politique d'achat à l'échelle infranationale. Le gouvernement consultera directement les législateurs dans les États qui songent à adopter des mesures législatives sur les achats préférentiels aux États-Unis afin de faire ressortir les avantages des marchés d'approvisionnement ouverts et d'empêcher la promulgation de nouvelles lois qui limiteraient les possibilités économiques pour les entreprises de l'Ontario.

La province est également bien préparée à l'adoption de toute mesure législative américaine et à intervenir de façon proactive. Advenant qu'un ou plusieurs États américains mettent en oeuvre des mesures législatives sur les achats préférentiels aux États-Unis, le gouvernement de l'Ontario sera enclin et apte à répondre de manière proportionnelle. De plus, le gouvernement de l'Ontario a fait appel au gouvernement fédéral afin qu'il prenne des mesures immédiates pour s'opposer à ces dispositions punitives et en demander l'abolition.

L'Ontario et les États-Unis bénéficient tous les deux d'une relation économique forte et équilibrée, y compris grâce au caractère ouvert des procédures d'approvisionnement des gouvernements. L'Ontario travaillera sans relâche afin de soutenir les travailleurs ontariens et d'instaurer un milieu stable et concurrentiel qui protège les travailleurs, crée des emplois et des possibilités et favorise la croissance.

## Soutenir les producteurs de bois d'oeuvre résineux de l'Ontario

La foresterie est un moteur important de l'économie de la province : elle emploie plus de 50 000 personnes et soutient un nombre important d'emplois dans le Nord de l'Ontario. Après l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le Canada et les États-Unis de 2006 en octobre 2015, les États-Unis ont imposé des droits compensateurs et antidumping finaux s'appliquant au bois d'oeuvre résineux canadien en janvier 2018, ce qui a eu une incidence considérable de près de 8 milliards de dollars sur les exportations de bois d'oeuvre résineux canadien. Le gouvernement du Canada a déposé trois requêtes devant un comité de l'ALENA et deux devant l'Organisation mondiale du commerce pour contester les droits américains imposés sur le bois d'oeuvre résineux, et des résultats préliminaires sont attendus en 2019.

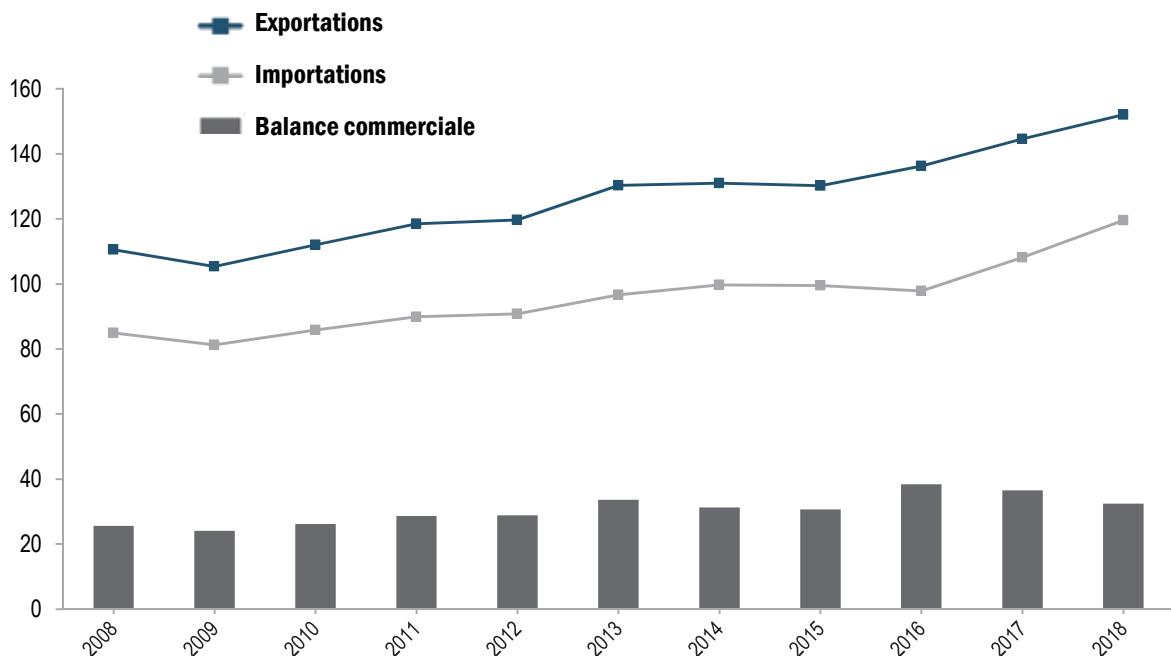
On estime qu'à la fin de janvier 2019, les producteurs ontariens de bois d'oeuvre résineux auront payé des droits totalisant 168 millions de dollars aux États-Unis. Ces frais injustifiés ont affaibli la compétitivité des producteurs de bois d'oeuvre ontariens, ce qui pourrait entraîner la perte d'emplois et la fermeture d'usines. L'Ontario a exhorté le gouvernement fédéral à envisager des mesures provisoires pour aider les producteurs canadiens, comme un programme de garantie de prêt commercial. La province continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour contester ces droits et obtenir une entente avantageuse sur le commerce pour l'industrie du bois d'oeuvre résineux. En outre, la province élabore une stratégie relative à la foresterie pour favoriser la croissance économique dans ce secteur. Voir la section *Passer en revue le secteur de la foresterie* plus loin pour de plus amples détails.

## Abattre les obstacles au commerce interprovincial

L'Ontario soutient la réduction des obstacles au commerce interprovincial. Cet effort touche notamment le transport des biens entre les provinces et territoires (p. ex., les exigences relatives au camionnage), l'harmonisation de la réglementation sur les aliments et les règles d'inspection à l'échelle du Canada, l'harmonisation des codes du bâtiment et la facilitation du commerce de l'alcool entre les provinces et territoires. Selon BMO Marché des capitaux<sup>12</sup>, l'incidence positive nette qu'aurait pour le PIB de l'Ontario le libre-échange interprovincial se situerait entre 15 et 20 milliards de dollars sur 10 ans. La province mène le bal pour ce qui est de réduire les obstacles au commerce pour que l'Ontario soit ouvert aux affaires et à l'emploi.

**Graphique 1.32**  
**COMMERCE INTERPROVINCIAL DE BIENS ET DE SERVICES DE L'ONTARIO**

En milliards de dollars



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les exportations interprovinciales de biens et de services de l'Ontario ont augmenté considérablement au cours des 10 dernières années, leur valeur passant de 110,5 milliards de dollars en 2008 à 152,0 milliards de dollars en 2018. Pendant la même période, la valeur des importations de biens et de services en provenance des autres provinces est passée de 84,9 milliards de dollars à 119,6 milliards de dollars. Les exportations de l'Ontario vers d'autres provinces ont dépassé ses importations en provenance d'autres provinces, ce qui a donné lieu à un excédent commercial de 32,5 milliards de dollars en 2018.

<sup>12</sup> Douglas Porter et Robert Kavcic, *Sizing Up Provincial Trade Barriers*, BMO Marché des capitaux, octobre 2018.  
<https://economics.bmocapitalmarkets.com/economics/reports/20181026/sr181026-interprovincial.pdf>

Le 7 décembre 2018, le premier ministre Doug Ford a rencontré les premiers ministres à Montréal pour discuter de moyens pour renforcer la croissance économique et créer des emplois en prenant des moyens pour diversifier le commerce international du Canada, promouvoir la croissance écologique et consolider le commerce entre les provinces et les territoires. Les premiers ministres ont convenu de la nécessité de régler la question du bois d'oeuvre résineux et des tarifs sur l'acier et l'aluminium et de s'assurer que le gouvernement fédéral soutient et indemnise complètement le secteur soumis à la gestion de l'offre. Les premiers ministres ont également convenu d'harmoniser les normes du secteur du transport, de supprimer les dédoublements inutiles dans les règlements sur la surveillance et la sécurité des aliments du secteur agroalimentaire, de consulter l'industrie et les consommateurs pour trouver des moyens de faciliter la vente de boissons alcoolisées et d'accélérer le processus visant à soutenir l'Accord de libre-échange canadien.

### *Établir des partenariats commerciaux avec la Saskatchewan et le Québec*

Le 29 octobre 2018, le premier ministre Doug Ford accueillait le premier ministre de la Saskatchewan, Scott Moe, à Queen's Park pour discuter des moyens que leur gouvernement respectif pourrait prendre pour coopérer afin de protéger les contribuables et de favoriser la création d'emplois dans les deux provinces. Les deux premiers ministres ont discuté de leur engagement commun à réduire les obstacles au commerce interprovincial et annoncé un protocole d'entente pour amorcer les discussions sur la réduction de ces obstacles.

Le 19 novembre 2018, le premier ministre Doug Ford et le premier ministre du Québec, François Legault, ont tenu leur première réunion, réaffirmant leur engagement envers le commerce interprovincial et la nécessité d'une plus grande souplesse pour ce qui concerne les règlements régissant la vente d'alcool entre les deux provinces. Ils ont convenu d'établir une relation productive et mutuellement profitable dans le but de favoriser la création de richesse dans les deux provinces, ce qui rendra la vie plus abordable pour les familles et les petites entreprises au Québec et en Ontario. Les ministres qui détiennent des portefeuilles économiques dans leur conseil des ministres respectif se rencontreraient également deux fois par année pour discuter de l'intensification du commerce entre le Québec et l'Ontario et de la diversification des économies des deux provinces.

### **Lutter contre la taxe sur le carbone imposée par le gouvernement fédéral**

#### *Défendre les intérêts de la population de l'Ontario*

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le gouvernement fédéral a commencé à imposer à la population de l'Ontario et de trois autres provinces canadiennes sa taxe sur le carbone destructrice d'emplois. Le gouvernement fédéral a mis en oeuvre cette mesure malgré les preuves accablantes indiquant qu'une taxe sur le carbone constitue l'une des taxes les plus régressives de l'histoire du Canada et augmenterait le coût de la vie du ménage ontarien typique de 258 \$ en 2019 et de 648 \$ en 2022<sup>13</sup>. Parmi les personnes les plus touchées, citons les aînés et les familles à revenu faible ou moyen, qui auront peine à absorber les coûts astronomiques de l'essence et du chauffage résidentiel. Une taxe sur le carbone rendra les activités des industries de l'automobile, de la fabrication, du transport, des mines et de la foresterie de plus en plus inabordables en Ontario et mettra en péril des milliers d'emplois.

---

<sup>13</sup> Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario, *Plafonnement et échange : Examen financier de la décision d'annuler le Programme de plafonnement et d'échange*, 2018. <https://www.fao-on.org/fr/Blog/Publications/cap-and-trade-ending>

### **À LA DÉFENSE DES CONTRIBUABLES DE L'ONTARIO : LA TAXE FÉDÉRALE SUR LE CARBONE DÉTRUIRA DES EMPLOIS ET GONFLERA LE PRIX DE L'ESSENCE, DU CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL ET D'AUTRES PRODUITS**

- L'application de la taxe fédérale sur le carbone imposée par le gouvernement fédéral sur les combustibles fossiles en Ontario augmentera les prix.
- La taxe fédérale sur le carbone appliquée à l'essence en Ontario est de 4,42 cents le litre au début d'avril 2019 et passera à 11,05 cents le litre en avril 2022. Elle ajoutera 5,37 cents le litre au coût du diesel à compter d'avril 2019, pour passer à 13,41 cents le litre au début d'avril 2022.
- La taxe fédérale sur le carbone fera également augmenter le prix du gaz naturel en Ontario. Elle est de 3,91 cents le mètre cube au début d'avril 2019 et passera à 9,79 cents le mètre cube à compter d'avril 2022. Les coûts du propane et du carburant aviation connaîtront aussi une hausse marquée.
- Les coûts pour une petite entreprise qui consomme 10 200 mètres cubes de gaz naturel par année augmenteront de 400 \$ en 2019-2020 et passeront à 1 000 \$ à compter d'avril 2022.

#### **Incidences sectorielles**

La taxe fédérale sur le carbone augmentera les coûts tels que les coûts de transport et de chauffage dans un large éventail de secteurs, dont les suivants :

- Transport lourd en Ontario : plus de 310 millions de dollars par année en 2019-2020, passant à 774 millions de dollars à compter d'avril 2022.
- Collèges et universités de l'Ontario : 9,6 millions de dollars en 2019-2020, passant à 24 millions de dollars à compter d'avril 2022.
- Hôpitaux en Ontario : 10,9 millions de dollars en 2019-2020, passant à 27,2 millions de dollars à compter d'avril 2022.
- Maisons de retraite et de soins infirmiers en Ontario : 6,7 millions de dollars en 2019-2020, passant à 16,7 millions de dollars à compter d'avril 2022.

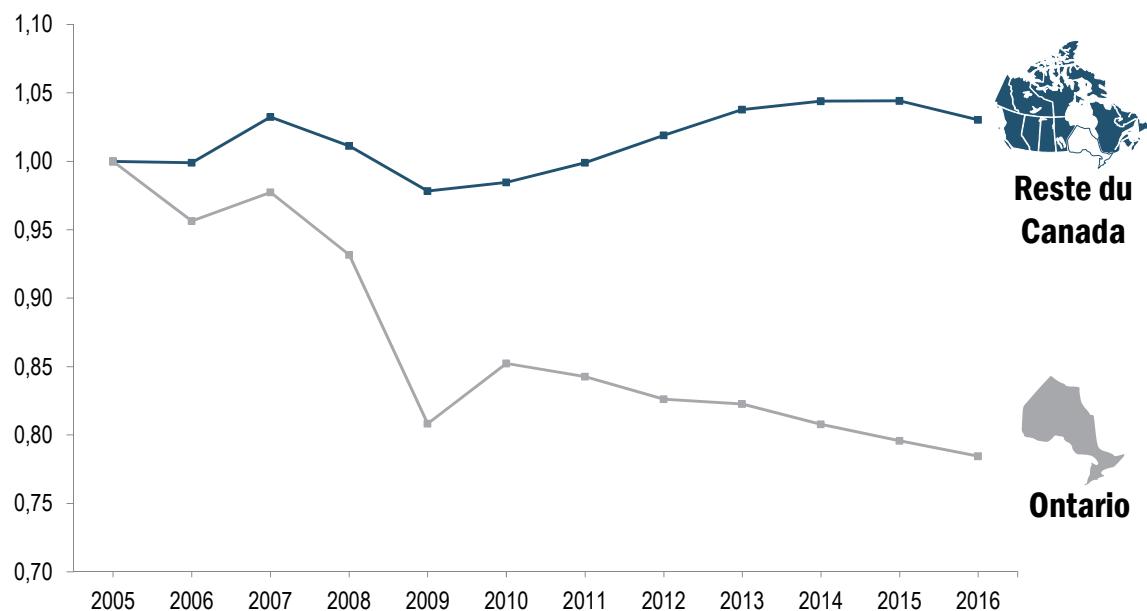
*Nota :* Les chiffres ne comprennent pas la TVH.

*Sources :* ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario et ministère des Transports de l'Ontario.

Le gouvernement fédéral continue d'insister pour que les familles de l'Ontario soient pénalisées et paient davantage, et ce, malgré le fait que l'Ontario arrive au premier rang des provinces canadiennes en ce qui a trait à l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre sans avoir une taxe sur le carbone.

**Graphique 1.33**  
**ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE L'ONTARIO ET DU RESTE DU CANADA**  
**DE 2005 À 2016**

Indice des émissions de GES (par rapport au niveau de 2005)



Source : Environnement et Changement climatique Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2016 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, 2018.

Le gouvernement fédéral a été clair dans ses communications sur ce sujet. Lorsqu'on l'a confronté sur le fait que l'Ontario peut atteindre ses cibles de réduction de gaz à effet de serre sans avoir à payer une taxe sur le carbone, il a changé les règles du jeu parce que son objectif n'est pas de diminuer les émissions, mais plutôt d'imposer la fameuse taxe.

L'Ontario estime que fondamentalement, la taxe fédérale sur le carbone constitue une menace réelle et bien présente quant à l'abordabilité pour les familles à revenu faible ou moyen, ainsi que pour l'emploi en Ontario dans de multiples secteurs. Le gouvernement entend utiliser tous les outils dont il dispose pour lutter contre la taxe sur le carbone. Jusqu'à maintenant, le gouvernement de l'Ontario a déjà contesté légalement la taxe fédérale sur le carbone devant les cours d'appel de la Saskatchewan et de l'Ontario.

Le gouvernement propose également d'instaurer des mesures urgentes de transparence afin de contrer les tentatives du gouvernement fédéral pour dissimuler le coût réel de la taxe sur le carbone aux familles de l'Ontario. Il a écrit à la Commission de l'énergie de l'Ontario pour l'encourager à inscrire le coût de la taxe sur le carbone sur les factures de chauffage résidentiel de l'Ontario.

Le gouvernement proposera des mesures législatives pour faire en sorte que les consommateurs soient conscients de l'effet de la taxe fédérale sur le carbone sur les prix de l'essence. La Loi de 2019 sur la transparence de la taxe fédérale sur le carbone, si elle est adoptée, exigera que les exploitants de stations-service apposent un collant sur les pompes à essence montrant l'incidence de la taxe fédérale sur le carbone.

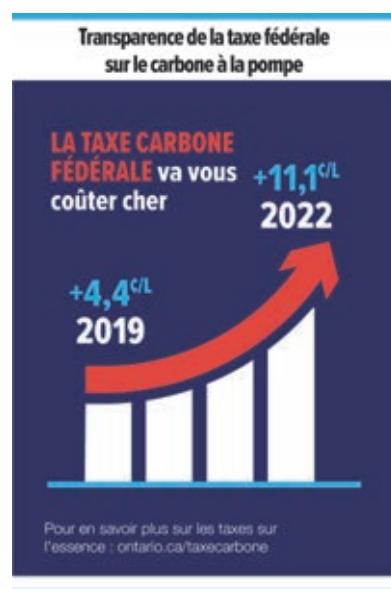
Le gouvernement lancera bientôt une campagne d'information d'intérêt public destinée à mettre en lumière le coût réel de la taxe fédérale sur le carbone pour les familles et les entreprises de l'Ontario, tout en illustrant de quelle façon le plan environnemental de la province s'appuiera sur ses résultats sans précédent en matière de réduction des émissions au Canada afin d'atteindre sa cible de réduction de 30 % sans l'imposition d'une taxe sur le carbone.

## Soutenir la construction d'un pipeline

La taxe fédérale sur le carbone entravera la compétitivité mondiale de l'Ontario, voire de l'ensemble du Canada. Alors que l'Ontario prend des mesures pour attirer et préserver de bons emplois, la province cherche également à soutenir le développement économique dans d'autres provinces, lequel pourrait être freiné par la taxe fédérale sur le carbone.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, le gouvernement a promis qu'il ne ferait pas obstacle à un projet de pipeline qui transporterait du pétrole en passant par l'Ontario. Ainsi, l'Ontario met de l'avant des plans pour éliminer les restrictions imposées relativement au développement d'un pipeline sur son territoire en vertu de l'Accord de libre-échange canadien qui ont été négociées par le gouvernement précédent, et il travaille activement avec les parties à l'Accord pour mettre en oeuvre ces modifications. Les pipelines créent de bons emplois, aussi bien en Ontario que dans le reste du pays, et les projets d'infrastructure énergétique inter provinciaux comme celui-là sont essentiels pour assurer la compétitivité du Canada sur le marché mondial. Dans toute la mesure du possible, l'Ontario soutiendra ses partenaires qui cherchent à accroître la distribution du pétrole tout en protégeant leur compétitivité contre la taxe fédérale sur le carbone.

Le 6 mars 2019, l'Ontario et la Saskatchewan se sont fermement opposés au projet de loi C-69 du gouvernement fédéral qui porterait atteinte aux mineurs, aux collectivités et aux entreprises. Le projet de loi C-69 risque de politiser le processus d'approbation environnementale dans le cas des grands projets d'exploitation des ressources naturelles et énergétiques et d'imposer de nouveaux critères de valeurs subjectifs qui retarderaient les travaux et ajoureraient des obstacles, ce qui pourrait mettre des emplois en péril. La province reconnaît l'importance de protéger l'environnement, mais elle comprend aussi que cela doit se faire d'une manière qui favorise la compétitivité, la création d'emplois et le développement économique.



## **RÉDUIRE LES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ POUR LES ENTREPRISES**

### Améliorer les programmes d'électricité

Le gouvernement pour la population de l'Ontario prend des mesures pour stabiliser les coûts, assurer l'efficience et renforcer la confiance et la transparence dans le secteur de l'énergie. Le gouvernement croit que les factures d'électricité étaient trop élevées et entraînaient les investissements des entreprises. La province consulte les entreprises pour améliorer les programmes d'électricité coûteux et déroutants afin de créer un réseau d'électricité qui fonctionne pour les familles, les agriculteurs et les entreprises de l'Ontario.

### Réformer les tarifs d'électricité industriels

Le gouvernement comprend les défis que doivent relever les entreprises de l'Ontario à cause du coût élevé de l'électricité, lequel entrave la compétitivité des entreprises industrielles sur les marchés internationaux. Dans le cadre de sa Stratégie pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi, le gouvernement entreprend une consultation ciblée des parties prenantes sur les prix de l'électricité pour l'industrie, y compris un examen des programmes de tarification existants. Cette consultation contribuera à concevoir et à élaborer de nouvelles politiques visant à gérer les coûts de l'électricité et à aider les entreprises de l'Ontario à prendre de l'expansion et à devenir compétitives. Les parties prenantes auront l'occasion de donner leur avis en ligne et en personne. Aider les entreprises de l'Ontario à assumer leurs coûts d'électricité stimulera le développement économique, améliorera l'équité et favorisera la création d'emplois, ce qui fera savoir sans équivoque que l'Ontario est ouvert aux affaires.

### Moderniser la Commission de l'énergie de l'Ontario

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est l'organisme provincial indépendant de réglementation des secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario. Au cours des dernières années, les parties prenantes ont perdu confiance dans la CEO et croient que celle-ci manque de transparence, que sa direction n'est pas surveillée comme il convient et qu'elle n'est pas aussi efficiente et efficace qu'elle devrait être. Le rapport du Comité consultatif d'experts pour la modernisation de la CEO contient des recommandations sur la gouvernance et les activités de l'organisme. À partir des recommandations du Comité consultatif, le gouvernement modernisera la CEO et prendra des mesures pour réduire les coûts et les contraintes réglementaires, promouvoir l'excellence réglementaire et améliorer la gouvernance et l'indépendance de la CEO. Si elles étaient adoptées, les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* renforceraient l'objet principal de la CEO et permettraient à celle-ci de mieux servir la population de l'Ontario, de fonctionner de manière plus efficace et efficiente pour protéger les droits des consommateurs, et d'assurer la viabilité et la fiabilité du système énergétique de l'Ontario.

## SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS RURALES ET DU NORD

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR AMÉLIORER LE SORT DES COLLECTIVITÉS RURALES ET DU NORD

Le gouvernement continuera de mettre les collectivités rurales et du Nord au cœur de la Stratégie pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi et contribuera à veiller à ce que ces collectivités puissent améliorer leur compétitivité et attirer les investissements.

Le gouvernement reconnaît la précieuse contribution des collectivités rurales et du Nord de l'Ontario à l'égard de l'économie. En 2018, environ 354 000 personnes travaillaient dans le Nord de l'Ontario, ce qui représentait 4,9 % de tous les emplois de la province. Les gains d'emploi ont été vigoureux l'an dernier dans le Nord de l'Ontario, 5 400 emplois nets ont été créés, le gain le plus élevé depuis 2011. Treize pour cent de tous les emplois de l'Ontario se trouvaient dans les collectivités rurales, ce qui représentait 949 000 travailleurs. Le milieu rural de l'Ontario a également été un terreau fertile en matière de création d'emplois en 2018 comptant 8 100 nouveaux emplois nets.



Bien que les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario aient affiché une croissance des emplois l'an dernier, il y a encore beaucoup à faire à ce chapitre. Ces collectivités font face à d'importants défis sur les plans démographique et économique qui freinent leur croissance, dont le manque de diversification économique, le vieillissement de la population, l'émigration nette et les lacunes dans l'infrastructure. Les collectivités rurales et du Nord recèlent également un grand potentiel de croissance économique et le gouvernement s'engage à leur fournir tout le soutien dont elles ont besoin pour créer plus d'emplois locaux.

## **SOUTENIR LES PARTENAIRES RURAUX**

Le 28 janvier 2019, le premier ministre Ford, de concert avec la majeure partie de son conseil des ministres et du caucus, a rencontré plus de 300 délégations municipales rurales lors du congrès annuel de la Rural Ontario Municipal Association (ROMA). Ils ont discuté d'une foule de sujets, dont la croissance et le développement économiques, les réformes des services policiers, les investissements dans l'infrastructure ainsi que la responsabilité solidaire. Le premier ministre Ford a réitéré l'engagement de la province à soutenir les collectivités rurales en tant que partenaires de la croissance économique.

« Pendant trop longtemps, l'Ontario rural a été négligé. Nos agriculteurs laborieux ont été laissés pour compte. L'agriculture est une pierre d'assise de l'économie de l'Ontario. Nos industries d'exploitation des ressources naturelles et de la foresterie sont des moteurs économiques majeurs. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour fournir à nos agriculteurs et à nos entreprises rurales le soutien dont ils ont besoin pour prospérer et créer plus d'emplois locaux. »

L'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario

## **Examiner la *Loi de 2010 sur le Grand Nord***

Le gouvernement est résolu à diminuer les formalités administratives et les restrictions imposées aux importants projets de développement économique dans le Grand Nord de l'Ontario, notamment le Cercle de feu, les routes toutes saisons et les projets de transport d'électricité. Pour assurer une approche au développement fondée sur la collaboration, la province tiendra des consultations sur une proposition visant à abroger la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*, modifiera la *Loi sur les terres publiques*, poursuivra les plans communautaires d'aménagement du territoire approuvés, et pour une période d'une durée limitée, permettra l'achèvement du processus d'aménagement du territoire pour les communautés qui sont déjà à un stade d'aménagement avancé.



### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION : REVOIR LA *LOI SUR LE GRAND NORD***

Le 25 février 2019, on a publié une proposition dans le Registre environnemental à des fins de consultation pendant 45 jours afin d'inviter des groupes et les communautés autochtones, des entreprises et d'autres intervenants à faire part de leurs opinions sur la *Loi sur le Grand Nord* et les moyens d'ouvrir ensemble le Grand Nord de l'Ontario au développement.

## Développer le Cercle de feu

Le Cercle de feu représente une excellente occasion d'exploiter les ressources du Nord de l'Ontario et de créer des emplois dans la région. Le gouvernement s'efforce de réduire les formalités administratives et de mettre fin aux retards qui entravent le développement du Cercle de feu en collaborant avec les partenaires qui le souhaitent pour assurer le développement durable dans le Nord.

Plus tôt cette année, les Premières Nations Webequie et Marten Falls ont entrepris des études d'évaluation environnementale qui serviront de base à la planification et à l'aménagement des routes d'accès toutes saisons dans la région du Cercle de feu.

## Créer un groupe de travail sur les mines

Le gouvernement a annoncé la création d'un groupe de travail spécial sur les mines dont la fonction première sera de diminuer les formalités administratives et d'attirer de nouveaux investissements d'envergure. Ce groupe est présidé par le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines et comprend des représentants d'entreprises minières et d'exploration, des prospecteurs et des organisations commerciales autochtones. Ceux-ci donneront leur avis à la province sur des enjeux importants ayant une incidence sur les secteurs des ressources minérales, tout en ciblant les occasions de croissance future, de compétitivité et de prospérité.

## Passer en revue le secteur de la foresterie

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, le gouvernement a affirmé qu'il s'engageait à tenir des consultations pour aider la province à élaborer une stratégie visant à encourager la croissance économique du secteur forestier et à le promouvoir comme un secteur ouvert aux affaires. Cette stratégie permettra d'accroître l'approvisionnement en bois de l'Ontario, de créer des conditions favorables à l'innovation, d'attirer l'investissement et de créer des emplois et de la prospérité pour le Nord et pour l'ensemble des collectivités qui sont tributaires de cette industrie.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION : REVOIR LE SECTEUR DE LA FORESTERIE**

On a mis en ligne un formulaire de consultation qui sera accessible jusqu'à la fin de mai 2019 pour recueillir les commentaires et observations du public au sujet de l'élaboration d'une stratégie qui porte sur les sphères suivantes :

- les difficultés actuelles que vivent les entreprises dans l'industrie;
- les initiatives visant à encourager l'innovation et à réduire la bureaucratie;
- les méthodes pour promouvoir les produits du bois faits en Ontario.

## Partager les revenus tirés de l'exploitation des ressources

L'Ontario est l'un des endroits les plus intéressants au monde pour la prospection minérale et représente environ 25 % des dépenses totales à ce chapitre. Il existe des possibilités d'augmenter l'activité économique issue de l'exploration et du développement des ressources tout en s'assurant que les communautés autochtones tirent parti du secteur des ressources.

Dans un souci de favoriser les occasions d'emploi et la réussite financière des communautés autochtones, la province mettra en oeuvre les accords conclus avec le Grand conseil du traité n° 3, le conseil tribal de Wabun et le conseil Mushkegowuk visant à partager les revenus tirés de l'exploitation des ressources du secteur minier et de la foresterie. Parallèlement, le gouvernement continuera d'explorer les options de partage des revenus avec d'autres partenaires autochtones et du Nord, notamment dans le secteur des mines, de la foresterie et des agrégats.

## Élargir le Programme de stages dans le Nord de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario crée plus de possibilités pour les peuples autochtones et s'emploie à gérer la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans le Nord en mettant sur pied un nouveau programme de stages dans le Nord de l'Ontario. Ce nouveau programme, administré par la Société de gestion du fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, éliminera l'exigence voulant que les candidats soient des diplômés récents d'universités ou de collèges. Les candidats au programme engloberont maintenant les nouveaux venus sur le marché du travail, ceux qui envisagent d'entreprendre une nouvelle carrière, les chômeurs ou les gens en situation de sous-emploi.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« En retirant les obstacles à la participation au Programme de stages dans le Nord de l'Ontario, on permettra à un plus grand nombre d'organismes de profiter du perfectionnement de carrière en milieu de travail et de pallier la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Le fait d'offrir aux communautés autochtones et du Nord le soutien dont ils ont besoin permettra de bâtir une province plus forte, plus concurrentielle et plus innovatrice. »

Rocco Rossi, président et directeur général de la Chambre de commerce de l'Ontario

Ce programme comprendra deux volets de financement :

- le volet « Stages dans le Nord de l'Ontario pour les Autochtones »;
- le volet « Stages dans le Nord de l'Ontario pour les travailleurs qualifiés ».

Ces volets soulignent, respectivement, l'importance de l'apport de la population autochtone du Nord au sein de l'économie et le problème des pénuries de main-d'oeuvre qualifiée dans des secteurs comme les métiers spécialisés.

## Examiner la *Loi sur les évaluations environnementales*

L'Ontario a soulevé des préoccupations au sujet du projet de loi C-69 proposé par le gouvernement fédéral, qui modifie la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). Il craint que, si elle n'est pas modifiée en profondeur, cette loi entravera la réalisation de nouveaux projets énergétiques et d'exploitation de ressources partout en Ontario, mettant ainsi en péril des milliers d'emplois éventuels.

La province élabore ses propres approches afin de moderniser les évaluations environnementales, tout en créant un milieu plus propice au commerce et favorable au développement. Ce travail comprendra la modernisation de la *Loi sur les évaluations environnementales* de l'Ontario, ce qui nécessitera la tenue d'une vaste consultation et l'examen des mesures de protection et de conservation environnementales pour pratiquement tous les projets du secteur public sans égard aux effets environnementaux.

## Brancher les collectivités éloignées du Nord au réseau électrique

Vingt-cinq communautés éloignées des Premières Nations du Nord-Ouest de l'Ontario ont recours au diesel pour produire leur électricité.

Wataynikaneyap Power LP (Wataynikaneyap Power), une entreprise autorisée de transport d'électricité, est un partenariat entre la First Nation Limited Partnership, qui comprend 24 Premières Nations ayant une participation majoritaire, et Fortis (WP) LP (comprenant Fortis Inc. et l'Algonquin Power and Utilities Corp.). En juillet 2016, la province a confié à la société Wataynikaneyap Power LP (Watay) le mandat de relier 16 communautés éloignées des Premières Nations au réseau provincial. Grâce à ce projet, on fournit à ces communautés un approvisionnement en électricité fiable et on favorise les possibilités économiques à long terme. En 2018, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il accorderait, en deux tranches, la somme de 1,6 milliard de dollars pour financer ce projet, sous réserve de la conclusion d'accords définitifs. En vertu de la structure de financement proposée, la province accorderait un financement provisoire de plus de 1,3 milliard de dollars afin de faciliter la mise en oeuvre de ce projet. En décembre 2018, la Première Nation Pikangikum est devenue la première de ces collectivités à être branchée au réseau.

Le projet de la ligne de transport est-ouest dans le Nord de l'Ontario progresse bien également. En janvier, comme l'a exigé la province, la CEO a désigné la société NextBridge Infrastructure (NextBridge) pour construire la ligne de transmission de 450 kilomètres entre Thunder Bay et Wawa. La CEO a par la suite autorisé la construction de la ligne. Cette ligne de transmission créera de l'emploi, augmentera la fiabilité, améliorera l'acheminement d'une électricité moins coûteuse et à faibles émissions et fournira la capacité nécessaire pour d'importants projets de développements régionaux comme le projet Wataynikaneyap Power et le Cercle de feu. Avec le soutien du gouvernement de l'Ontario, NextBridge a formé plus de 300 Autochtones pour des emplois liés au projet. De plus, avec l'appui des partenaires métis et des Premières Nations, ce projet devrait permettre de créer des emplois locaux pour plus de 200 Autochtones et générer des retombées économiques de plus de 200 millions de dollars pour les communautés des Premières Nations.

## Accroître l'accès au gaz naturel

Le gaz naturel est la source de chauffage la plus utilisée en Ontario.

En décembre 2018, le gouvernement a adopté le projet de loi 32, la *Loi sur l'accès au gaz naturel*. Cette nouvelle loi donnera lieu à la création d'un programme qui, une fois que les règlements seront en vigueur, pourra contribuer à élargir l'accès au gaz naturel pour un nombre accru de régions rurales et du Nord de l'Ontario,

de même que dans les communautés des Premières Nations. Ce nouveau programme aura pour but d'aider le secteur privé à élargir l'accès au gaz naturel pour 78 collectivités, donnant ainsi à environ 33 000 ménages l'accès à un raccordement. Le fait de remplacer le propane, le chauffage électrique ou le chauffage à l'huile par le gaz naturel pourrait faire économiser au consommateur résidentiel de 800 \$ à 2 500 \$ par année. Cette initiative s'appuie sur l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, qui permettra aux familles d'économiser en moyenne 80 \$ par année et aux petites entreprises, 285 \$ par année, remettant ainsi encore plus d'argent dans les poches des contribuables.



## Améliorer le transport dans le Nord

Dans la foulée de son examen du transport dans le Nord, le gouvernement s'efforce de cibler toutes les occasions possibles pour doter le Nord de l'Ontario d'un système de transport moderne et durable.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION : SOUTENIR LE SERVICE FERROVIAIRE VOYAGEUR DANS LE NORD

Le gouvernement continuera d'examiner les initiatives visant à répondre aux besoins en transport des résidents du Nord, comme l'optimisation des services d'autobus et des services de transport ferroviaire des voyageurs dans le Nord de l'Ontario. Cet exercice permettra également d'explorer des façons de soutenir le service de marchandises ferroviaire ainsi que les activités de réparation et de remise à neuf dans le Nord de l'Ontario. Ces travaux sont une composante importante du plan du gouvernement visant à favoriser le développement économique et à faciliter les déplacements des gens et des marchandises dans le Nord de l'Ontario.

## Amélioration de l'accès au service de large bande dans des régions mal desservies

La large bande est devenue une infrastructure essentielle et la population de l'Ontario s'attend de plus en plus à avoir accès à la connectivité. Il est essentiel d'avoir un accès au service de large bande et au réseau cellulaire pour attirer et retenir des entreprises en Ontario, augmenter la qualité de vie des résidents de l'Ontario et améliorer l'accès aux services gouvernementaux, notamment en matière de services de santé et d'éducation.

De nombreuses collectivités rurales et éloignées n'ont pas accès à une connectivité haute vitesse viable, ce qui restreint leur capacité à prospérer, à innover, à assurer la prestation de services publics importants, à renforcer leur main d'oeuvre et à stimuler le développement économique.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les collectivités de l'Ontario aient accès au service de large bande et au réseau cellulaire. Pour respecter cet engagement et accroître l'infrastructure du service à large bande et du réseau cellulaire partout en Ontario, la province prévoit investir 315 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans des projets régionaux et prêts à être commencés. L'investissement de l'Ontario bénéficiera des engagements des autres ordres de gouvernement en matière d'investissement et du leadership du secteur privé pour optimiser les effets des investissements provinciaux. La province fournira de plus amples détails dans le cadre de sa Stratégie pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire, qui sera lancée plus tard cette année.

L'investissement dans l'infrastructure cellulaire et à large bande dans le but d'accroître l'accès à une connectivité Internet à large bande fiable, rapide et rentable, permettra aux collectivités et aux entreprises d'être concurrentielles et de participer pleinement à l'économie numérique. Cela permettra également d'accorder la priorité au numérique pour la prestation de services gouvernementaux (p. ex., un accès aux données et aux services en ligne).

### **Chasse et surveillance des cormorans**

La consultation publique visant à inscrire le cormoran à aigrettes comme un oiseau de gibier a pris fin en janvier 2019. Le gouvernement évalue maintenant les résultats de cette consultation et prévoit d'adopter une mesure législative qui permettra de créer une saison de chasse pour la gestion de la population.

### **Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier**

Le gouvernement a pris acte du consensus de longue date concernant l'allocation des vignettes pour la chasse au gros gibier, tel que l'orignal. La chasse est un moteur économique important dans bon nombre de collectivités rurales et éloignées. Afin de mieux servir les chasseurs, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts met sur pied un comité consultatif qui sera chargé d'examiner la gestion de la chasse à l'orignal, y compris le système d'attribution des vignettes, dans le but de le rendre plus équitable, plus accessible et plus simple. Le Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier rendra compte au ministre pendant l'été de 2019, afin de permettre un meilleur processus d'attribution des vignettes pour la chasse à l'orignal pour la saison de chasse de 2020.

## COOPÉRER AVEC LES AGRICULTEURS ET LES COMMUNAUTÉS AGRICOLES

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR COOPÉRER AVEC LES AGRICULTEURS

Pour la première fois en une décennie, les agriculteurs et les communautés agricoles ont un allié à Queen's Park. Le gouvernement pour la population de l'Ontario réduit la bureaucratie et les contraintes réglementaires tout en maintenant les règles qui assurent la salubrité alimentaire, protègent la santé et veillent au bien-être des animaux. La province réduit les coûts administratifs tout en améliorant les services aux agriculteurs, aux entreprises de transformation d'aliments et aux agroentreprises de l'Ontario.

La province est déterminée à faire en sorte que l'Ontario rural et le secteur agroalimentaire de la province soient ouverts aux affaires et à l'emploi. Pour ce faire, elle réduit la bureaucratie, investit dans des programmes clés comme le Programme de gestion des risques, lutte pour les produits soumis à la gestion de l'offre sur la scène mondiale et reconnaît que les agriculteurs sont les mieux placés pour gérer leur terre.

Le secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario est dynamique, diversifié et représente un moteur économique important. Il soutient plus de 822 000 emplois et contribue au PIB à hauteur de 39,5 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 18 % depuis la dernière récession. Le secteur de la transformation des aliments de l'Ontario est le plus important du Canada. En Ontario, l'industrie agricole est un chef de file dans la création d'emplois, les possibilités de commerce et les solutions pour la santé des familles et de l'environnement.

Le gouvernement s'affaire à rendre le secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario plus ouvert aux affaires et plus concurrentiel. En appui à ce secteur, qui englobe chaque région de la province, le gouvernement a mis sur pied un nouveau groupe consultatif agricole composé d'experts issus de la chaîne de valeur agricole de l'Ontario. Son apport, conjugué aux consultations intensives du gouvernement, permettra de faire en sorte que le secteur puisse devenir plus concurrentiel sans faire face à des coûts ou à un fardeau réglementaire supplémentaires.



## Soutenir le développement économique agricole

Le gouvernement veut également s'assurer que les agriculteurs, les transformateurs et les exploitants innovateurs et laborieux du secteur agroalimentaire auront des occasions de faire prospérer leurs entreprises. En collaboration avec le gouvernement fédéral, et dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat), l'Ontario invite les agriculteurs et d'autres entreprises admissibles à présenter une demande de soutien pour des projets visant à stimuler l'innovation, le développement économique, l'intendance environnementale et la salubrité alimentaire. Ces investissements seront orientés vers des projets axés sur des priorités nouvelles et émergentes dans les secteurs de l'agroalimentaire et des produits agricoles.

Depuis juin 2018, plus de 1 150 projets ont été financés dans le cadre du Partenariat, un programme quinquennal de 3 milliards de dollars lancé en 2018 par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Par l'entremise du Partenariat, le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario ont aussi fourni une aide particulière aux agriculteurs ayant éprouvé des pertes de revenus dues aux taux élevés de déoxynivalénol (DON), une maladie ayant affecté les cultures du maïs de l'Ontario à cause de la pluie. Les gouvernements se sont également associés à l'organisme Grain Farmers of Ontario afin de mener des recherches et d'adopter de nouvelles mesures pour s'attaquer aux taux élevés de DON dans les cultures du maïs.

## Réduire les formalités administratives pour le milieu agricole

Le gouvernement est résolu à favoriser la croissance et la prospérité futures dans ce secteur en veillant à ce que les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires ne soient pas aux prises avec des coûts et un fardeau réglementaire supplémentaires. En vue de créer des mesures visant à atténuer le fardeau réglementaire, on s'appuiera sur les observations faites par les agriculteurs, les transformateurs et les agro-entreprises. Pour faciliter ce processus, le gouvernement a tenu une série de tables rondes sur les enjeux ayant une incidence sur l'économie agricole. Celles-ci ont eu lieu à Pain Court, Holland Marsh, Lindsay, Guelph, Owen Sound et Woodstock. Le gouvernement s'est également engagé à poursuivre une véritable consultation sur des enjeux qui ont une incidence sur l'industrie, comme le commerce, et ainsi de façonner des décisions essentielles pour notre avenir. Le gouvernement s'est déjà engagé à apporter des changements qui réduiront les vérifications de crédit inutiles et coûteuses pour les éleveurs de bovins dans le cadre du Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage de bovins d'engraissement. De plus, on a actualisé le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune afin que ce soit plus facile pour les agriculteurs d'être indemnisés lorsqu'ils perdent du bétail à cause des prédateurs.



### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Je veux remercier le gouvernement d'avoir appuyé ces initiatives et d'avoir honoré sa promesse électorale de commencer à réduire les formalités administratives. Assurément, notre industrie en a déjà grandement profité. »

Keith Currie, président, Fédération d'agriculture de l'Ontario

## Moderniser les programmes de protection financière de l'Ontario

Les agriculteurs doivent avoir accès à des outils de gestion du risque qui sont stables afin d'être en mesure d'investir dans leurs entreprises en toute confiance et ainsi stimuler leur croissance et leur compétitivité. C'est dans cette optique que le gouvernement propose des modifications à la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*, qui, si elles sont approuvées, contribueront à moderniser les programmes de protection financière de l'Ontario afin d'assouplir les règles administratives, de réaliser des économies et d'atténuer le fardeau réglementaire des exploitations agricoles. Si ces modifications sont approuvées et mises en oeuvre, elles se traduiront également par une approche plus moderne et moins pénible de gestion du risque pour le secteur de la production céréalière et celui de l'élevage.

## Moderniser la gestion des risques

Le gouvernement s'engage à conserver le Programme ontarien de gestion des risques en veillant à ce qu'il protège les agriculteurs le plus efficacement possible. Ce faisant, il explore actuellement les différentes options lui permettant d'élargir ce programme dans l'avenir et ainsi de mieux soutenir les agriculteurs et les producteurs pour la gestion des risques qui sont hors de leur contrôle, comme la fluctuation des coûts et des prix du marché. De plus, le gouvernement explorera des moyens de valoriser ce programme dans l'avenir.

## Réduire le fardeau administratif pour les agriculteurs

Le gouvernement mènera des consultations individuelles avec les intervenants du secteur agroalimentaire. Par l'entremise de ces discussions, il ciblera des façons de simplifier les processus de délivrance de permis et d'accréditation de plus de 20 programmes mis en oeuvre par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, tout en conservant les exigences qui assurent la santé et la salubrité des aliments et des animaux.

L'objectif d'un tel exercice est de simplifier ces processus selon une approche conviviale normalisée. La réalisation de cet objectif permettra d'atténuer le fardeau administratif imposé aux agriculteurs de sorte qu'ils puissent se concentrer sur leurs activités et soutenir leurs collectivités.

## Appui à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario

Le gouvernement continue d'investir dans les collectivités rurales en s'assurant que l'industrie des courses de chevaux est forte et viable. À compter de cette année, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario soutiendra ce secteur grâce à la conclusion d'une entente de financement à long terme, à savoir, un engagement de 19 ans à verser près de 105 millions de dollars par année aux hippodromes et aux professionnels du cheval de la province. Cette entente comprendra également la somme de 10 millions de dollars par année pour soutenir les programmes d'élevage et de développement de l'industrie pour les chevaux élevés en Ontario. Elle permettra également d'accroître la transparence et la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds.

En outre, le gouvernement s'est acquitté de son engagement à aider les hippodromes qui sont aux prises avec des difficultés grâce au programme des nouvelles options concernant les machines à sous dans les hippodromes. De plus, le gouvernement a travaillé avec ses partenaires de l'industrie afin d'adopter des mesures telles que l'aide financière supplémentaire ou l'installation de machines à sous dans les hippodromes admissibles. Ensemble, ces initiatives témoignent de l'engagement du gouvernement à l'égard de l'Ontario rural et des personnes laborieuses qui oeuvrent dans le secteur des courses de chevaux.

## REFORCER LE TOURISME, LA CULTURE ET LE SPORT EN ONTARIO

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR LE TOURISME, LA CULTURE ET LE SPORT

Le gouvernement pour la population de l'Ontario accorde la priorité à la population en matière de tourisme, de culture et de sport. De concert avec les organismes, les entreprises et les partenaires communautaires, le gouvernement fera des investissements stratégiques pour célébrer et mettre en relief le patrimoine et les attraits de l'Ontario, et pour créer les conditions qui feront de l'Ontario une destination de choix pour les touristes et un lieu de prédilection pour se divertir et faire du sport. Ces investissements créeront des occasions économiques et généreront de la prospérité pour la population de l'Ontario.

### Accroître la participation aux sports

En Ontario, plus de 2 millions d'athlètes participent à des activités sportives organisées. Ces athlètes sont accompagnés par des milliers d'entraîneurs, d'arbitres et de bénévoles. Le sport est bénéfique pour la santé et le mieux-être des gens, et est également une source de fierté civique.

Soucieux de tirer le meilleur parti des sports dans la province, le gouvernement prend des moyens pour unifier le secteur, favoriser la collaboration et faire converger les ressources afin d'aider à renforcer le système sportif.

### *Élaborer un plan d'action en matière de sports*

Le gouvernement veut faire de l'Ontario un lieu de prédilection pour pratiquer des sports. On y retrouve des centres sportifs et des terrains de sport modernes ainsi que des entraîneurs exceptionnels, et les résidents peuvent ainsi pratiquer leurs sports et leurs loisirs préférés, et ce, peu importe leur niveau ou leurs habiletés.

De concert avec les organismes sportifs, le secteur de l'éducation, les communautés autochtones et d'autres organismes, dont les municipalités, le gouvernement élaborera un plan d'action en matière de sports. Ce plan permettra d'articuler les priorités du gouvernement afin de soutenir les sports pour tous les groupes d'âge. Le plan proposé visera également à encourager la participation sécuritaire aux sports, du terrain de jeu au podium.

### *Moderniser les règles en matière de sports de combat amateurs et professionnels*

Les lois et règlements entourant les sports de combat, comme les arts martiaux mixtes, la boxe et le kickboxing, sont caducs. Cette situation pose des problèmes de sécurité aux participants, de même que des obstacles aux activités commerciales dans ce domaine. En vertu des nouvelles mesures législatives du gouvernement, si elles sont adoptées, on pourra s'occuper de ces problèmes de sécurité et faire en sorte qu'il soit plus sécuritaire pour les athlètes amateurs et professionnels de pratiquer des sports de combat.

Les changements proposés harmoniseraient les règles et règlements de l'Ontario avec ceux des autres collectivités publiques. Ils permettraient également de rehausser la compétitivité de la province en tant que destination privilégiée pour la tenue d'activités de sports de combat professionnels et offriraient un éventail plus large d'options pour accueillir des concours de combats amateurs que ce qui existe actuellement. Par conséquent, les avantages économiques de la province pourraient aller de petits événements locaux dans un gymnase ou un club à de grands championnats internationaux. Non seulement ces événements soutiendront les athlètes et seront une source de divertissement pour la population de l'Ontario, ils pourront aussi servir d'attraction pour les visiteurs, en plus de fournir différentes occasions de carrière et des revenus pour les municipalités, les médias, la fabrication de biens et le commerce de détail.

### *À la défense des paris sur un seul événement sportif*

Bien qu'ils soient interdits en vertu du *Code criminel* fédéral, les paris sur un seul événement sportif représentent une forme de jeu de hasard de plus en plus populaire. Les Ontariennes et Ontariens dépensent environ 110 millions de dollars par année dans ces types de paris illégaux. La province demande au gouvernement fédéral de retirer cette mesure désuète qui interdit de s'adonner à des paris sur un seul événement sportif. Il est temps pour le gouvernement fédéral de mettre fin à cette interdiction sur les paris sportifs et de traiter les gens de l'Ontario comme des adultes en leur permettant de parier sur le résultat d'une seule partie. Cela permettrait aux entreprises de l'Ontario de profiter des revenus que s'accaparent les sociétés internationales.

## Élaborer une nouvelle stratégie pour le tourisme en Ontario

Le secteur du tourisme en Ontario est important pour la prospérité économique de la province. Il englobe les principales industries des services comme l'hébergement, les services de restauration, les loisirs et divertissements, le transport et les services de voyages.

En octobre 2018, le gouvernement a annoncé le lancement d'une nouvelle stratégie de promotion du tourisme afin de soutenir la croissance continue et de libérer tout le potentiel du secteur en Ontario. On a invité des touristes, des étudiants et des exploitants de l'industrie à donner leur point de vue sur la préparation d'une nouvelle stratégie qui fera de l'Ontario un lieu de prédilection pour les touristes et les investisseurs, tout en soutenant le développement communautaire et des entreprises dans la province. Le gouvernement a maintenant terminé ses consultations publiques et s'appuiera sur les conclusions de celles-ci pour élaborer une stratégie du tourisme propre à l'Ontario.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

L'Ontario a récemment achevé ses consultations avec des touristes et des représentants de l'industrie, afin d'élaborer une nouvelle stratégie de promotion du tourisme et d'optimiser l'incidence économique de l'industrie touristique ontarienne, d'une valeur évaluée à 34 milliards de dollars, et d'en libérer tout le potentiel. À l'issue de ces consultations, le sondage en ligne du ministère a recueilli plus de 7 000 réponses, et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport a tenu des tables rondes ayant réuni plus de 200 personnes.

## Soutenir la culture en Ontario

Le secteur culturel de l'Ontario emploie plus de 270 000 personnes et est l'une des industries à la croissance la plus rapide de la province. Il contribue à l'économie à hauteur de plus de 25 milliards de dollars et a connu une croissance de 23 % depuis 2010, dépassant celle de certains des secteurs les plus importants de l'Ontario. La culture représente une industrie aussi vaste que diversifiée qui englobe de nombreux organismes, entreprises et particuliers, notamment des artistes, des musiciens, des écrivains et des acteurs. Les établissements patrimoniaux culturels jouent également un rôle de premier plan au sein de ce secteur, qui comprend les musées, les galeries d'art et les sites historiques.

La province continuera de soutenir les activités artistiques et culturelles par l'entremise de programmes de financement comme le Fonds pour les manifestations culturelles de l'Ontario, qui aidera les organismes artistiques et culturels à stimuler les dépenses dans l'industrie du tourisme culturel et à créer de nouvelles expériences qui feront de toute la province un endroit plus attrayant à visiter.

## *Protéger le Canadian Club Heritage Centre*

Le gouvernement est déterminé à protéger le Canadian Club Heritage Centre pour qu'il continue d'être un attrait culturel important et une destination touristique à Windsor. La province est déterminée à faire sa part pour soutenir la réouverture de cet endroit emblématique du patrimoine de Windsor.

## *Soutenir les industries des médias culturels*

Les industries des médias culturels de l'Ontario ont contribué près de 7 milliards de dollars au PIB de l'Ontario en 2016 et représentaient 27 % de l'écosystème global des arts et de la culture. Ces industries, qui englobent la production cinématographique et télévisuelle, les produits multimédias interactifs numériques, la publication de livres et de magazines, ainsi que l'enregistrement sonore, représentent une partie importante et prospère de l'économie ontarienne<sup>14</sup>. Les industries des médias culturels emploient des créateurs, offrant des emplois de grande valeur dans l'économie du savoir, et un grand nombre de techniciens de production spécialisés.

L'Ontario offre un ensemble de cinq crédits d'impôt remboursables pour les médias culturels et d'autres mesures de soutien qui permettent d'augmenter la production et de stimuler la création d'emplois dans les industries des médias culturels.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« ... l'engagement envers la stabilité et le soutien de l'industrie qu'on retrouve dans l'exposé économique d'automne est d'une importance capitale pour la réussite à long terme et continue de l'industrie. Les créateurs de contenu canadien et étranger ont besoin de savoir qu'ils peuvent compter sur un Ontario qui reste ouvert aux affaires. »

Soumission pour le budget de 2019 par FilmOntario

<sup>14</sup> Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, et Statistique Canada, *Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, 2010 à 2016*, publié le 27 février 2018. Les chiffres sont en fonction des produits, y compris les films et les vidéos, les médias interactifs, les livres, les périodiques et l'enregistrement sonore.

### *Favoriser l'expansion de l'industrie cinématographique et télévisuelle dynamique de l'Ontario*

L'Ontario est ouvert aux affaires et à l'emploi, notamment dans l'industrie cinématographique et télévisuelle. Affichant des dépenses de production se chiffrant à près de 3 milliards de dollars en 2016-2017, l'industrie cinématographique et télévisuelle de l'Ontario soutient plus de 50 000 emplois dans la province<sup>15</sup>.

Les avantages économiques et sur le plan de l'emploi d'une industrie cinématographique et télévisuelle ontarienne dynamique se font sentir dans toute la province, grâce à des productions populaires et encensées par la critique comme *Cardinal*, *Carter*, *Letterkenny* et *Cheval indien* dans le Nord de l'Ontario, *Alias Grace* dans l'Est de l'Ontario et *Anne, Kim's Convenience, Star Trek: Discovery* et *Dieux américains* dans la région du grand Toronto et ainsi que dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario.

L'Ontario est un chef de file au Canada relativement au volume de productions télévisuelles et cinématographiques et constitue un lieu prisé pour la production étrangère, qui a connu un essor parallèlement à la baisse du dollar canadien des dernières années. La province est bien positionnée pour continuer à faire croître son industrie cinématographique et télévisuelle florissante grâce à ses talents créateurs et à ses experts en production technique de calibre international, à ses entreprises spécialisées dans l'animation et les effets visuels de pointe, à l'infrastructure ultramoderne pour les studios, à la diversité des emplacements pour la production de films et aux incitatifs fiscaux compétitifs. L'agrandissement de Pinewood Toronto Studios et de Cinespace Film Studios ainsi que l'aménagement de nouveaux studios tels que le Markham Movieland's First Studio City de 400 000 pieds carrés et le nouvel emplacement des studios de télévision de CBS à Mississauga accroîtront encore plus la capacité de l'Ontario d'accueillir un plus grand nombre de productions cinématographiques et télévisuelles.

---

<sup>15</sup> Association canadienne des producteurs médiatiques (ACPM) en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, Téléfilm Canada, l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) et le Groupe Nordicité ltée., *Profil 2017 : Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada*, février 2018, p.17.

## **ACCROÎTRE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE EN ONTARIO**

La croissance de l'industrie cinématographique et télévisuelle de l'Ontario se poursuit avec l'établissement d'un nouveau centre de production de Netflix dans le secteur riverain de Toronto. Le service de diffusion continue en ligne a annoncé récemment qu'il avait signé des baux pluriannuels avec Cinespace Film Studios et Pinewood Toronto Studios pour huit studios d'enregistrement, ainsi que des bureaux et du travail de soutien.

Le nouveau centre de production, d'une superficie de presque 250 000 pieds carrés, accueillera de prochaines productions de Netflix telles que l'anthologie d'horreur *Guillermo del Toro Presents Ten After Midnight* et le film *Let It Snow*.

Ces nouvelles productions s'ajoutent à l'éventail croissant de contenu cinématographique et télévisuel produit par Netflix en Ontario, notamment *V-Wars*, *Umbrella Academy*, *Les chroniques de Noël*, *In the Shadow of the Moon* et *Locke & Key*.

Cet engagement pluriannuel de Netflix met en évidence la compétitivité de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle de l'Ontario.

---

### *Mettre sur pied un comité consultatif ministériel du film et de la télévision*

L'Ontario offre trois crédits d'impôt remboursables en vue d'encourager la production cinématographique et télévisuelle, les effets spéciaux et l'animation informatiques, autant ici qu'à l'étranger. La province stimule également la croissance de l'industrie par l'entremise de subventions dont le Fonds pour la production cinématographique, le Fonds pour l'exportation, le Programme de développement de l'industrie administré par Ontario Crétif, un organisme relevant du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Le Programme des débouchés commerciaux pour le Nord, administré par la Société de gestion du fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, soutient également l'industrie dans le Nord de l'Ontario. Plus récemment, le gouvernement a récemment annoncé qu'il investit plus de 1,3 million de dollars dans l'infrastructure en vue de soutenir la production cinématographique à North Bay ainsi que deux projets cinématographiques supplémentaires à North Bay et ailleurs dans le Nord de l'Ontario.

Comme il l'indique dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, le gouvernement est déterminé à fournir la stabilité et le soutien nécessaires à cette industrie clé, tout en examinant les programmes de soutien aux entreprises.

Pour faire en sorte que le gouvernement soit bien renseigné au sujet de cette importante industrie, la province mettra sur pied un comité consultatif ministériel sur les industries télévisuelle et cinématographique. Relevant du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et du ministre des Finances, ce comité présentera les faits et donnera des conseils sur les tendances, les difficultés ainsi que les possibilités au sein de l'industrie afin de stimuler la production télévisuelle et cinématographique de grande valeur en Ontario et d'en optimiser les bienfaits pour la province. De plus amples détails concernant le comité seront annoncés sous peu.

### Réduire les formalités administratives pour les concepteurs de jeux vidéo

Les produits multimédias interactifs numériques comprennent les jeux vidéo et autres produits numériques comme les outils d'apprentissage en ligne et les expériences de réalité virtuelle. En 2016, l'industrie des produits multimédias interactifs numériques de l'Ontario a embauché près de 20 000 personnes et a contribué au PIB de l'Ontario à hauteur de presque 2,7 milliards de dollars<sup>16</sup>. Depuis 2010, le secteur des produits multimédias interactifs numériques est un chef de file pour ce qui concerne autant l'augmentation du nombre d'emplois que celle du PIB dans le secteur culturel en Ontario.

L'Ontario appuie l'industrie des produits multimédias interactifs numériques par l'entremise du crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques et du Fonds pour les produits multimédias interactifs numériques administré par Ontario Créatif.

La province s'engage à simplifier l'administration du crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques et à alléger les formalités administratives pour les entreprises. Elle propose également de diminuer le seuil des dépenses annuelles en main-d'oeuvre pour les concepteurs de jeux vidéo de façon à ce qu'un plus grand nombre d'entreprises puissent demander chaque année l'attestation pour le crédit d'impôt, plutôt que de faire une demande distincte pour chaque produit créé. Cette mesure permettra de réduire les formalités administratives et aidera ces entreprises à recevoir leurs crédits d'impôt plus rapidement.

Se reporter à l'Annexe, *Les mesures fiscales en détail*, pour plus de renseignements.

### Examiner l'attestation ayant trait au crédit d'impôt pour les produits multimédias culturels

Les crédits d'impôt pour les produits multimédias culturels sont administrés conjointement par l'Agence du revenu du Canada et Ontario Créatif. Cet organisme se charge d'évaluer et d'attester l'admissibilité des entreprises et des produits aux crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario.

Le gouvernement examinera l'attestation ayant trait au crédit d'impôt pour les médias culturels en vue de rationaliser l'administration et de réduire les délais de traitement des demandes.

Se reporter à l'Annexe, *Les mesures fiscales en détail*, pour plus de renseignements.

#### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« L'abaissement du seuil de main-d'oeuvre aide plus de PME de produits multimédias interactifs numériques, contribue à créer plus d'emplois permanents et aide ces entreprises à croître et à devenir plus compétitives. »

Lucie Lalumière, présidente  
Interactive Ontario

<sup>16</sup> Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport et Statistique Canada, *Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, 2010 à 2016*, publié le 27 février 2018. Il est à noter que les chiffres sont en fonction des produits.

*Examiner le Fonds ontarien de promotion de la musique*

Ontario Créatif appuie les industries des médias culturels de la province, dont les maisons d'édition, le cinéma et la télévision, les produits multimédias interactifs numériques, la publication de magazines et l'industrie de la musique. Par l'entremise d'Ontario Créatif, le gouvernement offre son soutien au Fonds ontarien de promotion de la musique, lequel est conçu afin de collaborer avec les organismes de musique de la province en vue d'accroître leur empreinte économique et culturelle au Canada et partout dans le monde.

Le gouvernement travaillera de concert avec Ontario Créatif afin de moderniser le Fonds ontarien de promotion de la musique pour qu'il soit axé sur les activités qui rapportent le plus à la province, et réorienter ses investissements dans les talents en émergence pour créer des occasions d'atteindre la réussite.

## DONNER CONFIANCE DANS LES MARCHÉS ET LES SERVICES FINANCIERS

### LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE GRÂCE À LA RÉDUCTION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Les entreprises de l'Ontario jugent que la réglementation excessive et la paperasserie créent un fardeau nuisible à l'emploi et à la croissance économique. Pour s'assurer que la province est ouverte aux affaires, le gouvernement de l'Ontario prend des mesures en vue d'éliminer les exigences réglementaires qui font double emploi et sont périmées afin de favoriser la prospérité et la compétitivité du secteur des services financiers.

### Établir la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario

Partout au monde, le bon fonctionnement des marchés financiers repose essentiellement sur une réglementation efficace. Les parties prenantes ont fait connaître leurs préoccupations concernant l'ampleur des contraintes administratives qui nuisent à leur entreprise, y compris les exigences réglementaires périmées et qui font double emploi. La province s'est donné comme priorité d'alléger les contraintes réglementaires afin d'accroître la compétitivité des entreprises ontariennes en leur faisant épargner temps et argent. De concert avec le gouvernement, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) se penche sur la question, dont elle a fait une priorité, qu'elle a confiée au Groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire (le Groupe de travail).

Pour soutenir les efforts de la CVMO concernant la réduction du fardeau réglementaire inutile et pour favoriser la croissance économique, le gouvernement entend adopter un plan en cinq points visant à donner confiance dans les marchés financiers de l'Ontario. L'objectif central de ce plan consiste à renforcer les investissements en Ontario, à encourager la concurrence et à faciliter l'innovation. Ce plan en cinq points améliorera le contexte réglementaire de l'Ontario et se traduira par une plus grande prospérité pour les entreprises et les familles de l'Ontario.

Ce plan comprend les éléments qui suivent :

- le Groupe de travail de la CVMO sur la réduction du fardeau réglementaire;
- la création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation;
- l'amélioration de l'expérience et de la protection des épargnants;
- l'établissement de règles davantage orientées vers l'économie;
- l'assurance de la compétitivité et la clarté des normes de service.

**Graphique 1.34**  
**PLAN DES MARCHÉS FINANCIERS**



*1. Mettre sur pied le Groupe de travail de la CVMO sur la réduction du fardeau réglementaire*

Alignant ses activités sur la priorité du gouvernement, le Groupe de travail de la CVMO sur la réduction du fardeau réglementaire se concentrerait sur le recensement des mesures pouvant améliorer la compétitivité des entreprises de l'Ontario en leur faisant épargner temps et argent.

Le Groupe de travail a pour mandat d'étudier les suggestions visant l'élimination des règles inutiles et la simplification des processus tout en protégeant les épargnants et l'intégrité des marchés financiers, et d'y donner suite s'il y a lieu.

**À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« Nous appuyons sans réserve le Groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire et applaudissons ses efforts avec [le ministère des Finances] et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario dans le cadre de votre Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires. »

David Skurka, chef, Financement corporatif Canada,  
Banque Nationale Marchés financiers

## *2. Créer le Bureau de la croissance économique et de l'innovation*

Le gouvernement soutient la création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation au sein de la CVMO pour favoriser l'équité et l'efficience sur les marchés financiers. Ce bureau aurait pour mandat de soutenir l'innovation dans ces marchés, ce qui favoriserait la croissance économique. Il se consacrera exclusivement aux participants à ces marchés pour que la CVMO obtienne des avis équilibrés sur les perspectives des intervenants et priorise l'actualisation des règles existantes pour réduire le fardeau réglementaire.

Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation aurait trois objectifs stratégiques de base :

- consolider la formation du capital dans la province, assurant que l'Ontario est ouvert aux affaires et à l'emploi dans le contexte des marchés financiers;
- encourager la prolifération de la technologie pour réduire les coûts, accroître la concurrence et accélérer l'innovation dans les services financiers;
- collaborer avec l'industrie et les autres organismes de réglementation pour mieux comprendre comment soutenir l'innovation, favoriser la concurrence et réduire les contraintes réglementaires.

## *3. Améliorer l'expérience et la protection des épargnants*

Les épargnants ont besoin d'outils pour prendre des décisions de placement éclairées. La CVMO s'efforcera d'améliorer l'expérience et la protection des épargnants. Elle invitera la participation des intervenants, recensera les domaines pertinents à améliorer, et apportera les changements favorisant une expérience client de qualité ainsi qu'une prise de décisions éclairées en matière de placements. Ensemble, ces efforts augmenteraient la protection des épargnants et contribueraient à réduire la fraude. Parallèlement à d'autres de ses initiatives, la CVMO :

- examinera les possibilités d'exiger que les prospectus, les fonds et autres documents de divulgation soient rédigés en langage simple;
- par l'entremise de son Bureau des investisseurs, mettra en oeuvre la Stratégie de protection des personnes âgées et le plan d'action connexe;
- éliminera les exigences réglementaires inutiles ou périmées;
- continuera de donner de l'information pertinente aux épargnants en ligne;
- collaborera avec le ministère de l'Éducation pour améliorer le programme de littératie financière.

Le gouvernement est aussi résolu à travailler avec des entités comme l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) pour améliorer encore davantage l'expérience de l'épargnant.

#### 4. Établir des règles davantage orientées sur l'économie

Pour établir des règles, il faut soupeser les coûts économiques relativement aux avantages pour les parties prenantes, et il est crucial d'analyser les conséquences rigoureusement. Les analyses qualitative et quantitative des coûts prévus et des avantages d'une règle proposée seraient fournies dans les règles publiées par la CVMO et feraient l'objet de consultations pour mieux informer le public et façonner le processus. Cette approche accroîtrait la transparence et informerait bien les parties prenantes des conséquences des nouvelles règles.

#### 5. Assurer la compétitivité et la clarté des normes de service

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à faire de l'Ontario l'endroit le plus attrayant en Amérique du Nord pour investir, développer des entreprises et créer des emplois pour la population. À cette fin, il est crucial d'établir un système de réglementation des marchés financiers rigoureux, efficient et concurrentiel à l'échelle mondiale qui attire les investissements des quatre coins du monde, simplifie la mobilisation de fonds pour les entreprises et protège les investisseurs contre les risques du système financier et l'inconduite.

Les entreprises ontariennes qui veulent mobiliser des fonds et les investisseurs mondiaux qui cherchent à investir dans ces entreprises doivent engager des ressources importantes pour comprendre un système de réglementation inutilement complexe et s'y conformer. Le gouvernement de l'Ontario et la CVMO sont déterminés à rendre les marchés financiers de l'Ontario compétitifs à l'échelle internationale. Le gouvernement de l'Ontario travaillera de concert avec la CVMO pour lui permettre de satisfaire à la norme d'excellence mondiale. Compte tenu de cette nouvelle priorité, la CVMO rendra compte des paramètres qui témoignent de la compétitivité des marchés financiers de l'Ontario par rapport aux autres marchés, et ces normes de service seront comparées à celles d'organismes de réglementation des valeurs mobilières des grands territoires de compétence.

#### **MODERNISATION DE LA LÉGISLATION SUR LES MARCHÉS FINANCIERS**

En vue de favoriser la mise en oeuvre de son plan en cinq points, le gouvernement de l'Ontario envisage de proposer des modifications à la législation sur les marchés financiers pour y encourager l'innovation, ce qui aurait pour effet de stimuler la croissance économique et d'assurer l'établissement de règles orientées sur l'économie.

Le gouvernement envisage aussi de proposer d'autres changements à la législation sur les marchés financiers, et notamment de clarifier le paiement des récompenses prévues dans le cadre du programme de dénonciation de la CVMO, et certaines autres modifications de forme à la *Loi sur les valeurs mobilières*.

## Régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux

Le gouvernement entend faire de l'Ontario l'endroit le plus intéressant en Amérique du Nord pour investir, faire prospérer les entreprises et créer des emplois. À titre de coprésident du conseil des ministres responsable du régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC), le ministre des Finances de l'Ontario joue un rôle de premier plan et collabore avec les autres provinces et territoires ainsi que le gouvernement fédéral afin de poursuivre la mise en place du RCRMC. Ce régime renforcerait les marchés financiers du Canada en les rendant plus efficaces et plus concurrentiels à l'échelle mondiale. Il permettrait aussi de mieux protéger les épargnantes contre les risques et les cas d'inconduite sur les marchés financiers. Il offrirait des avantages réels à la population ontarienne en simplifiant les exigences auxquelles les entreprises doivent satisfaire pour se procurer des capitaux, ce qui, en retour, permettrait aux particuliers et aux familles d'épargner et d'investir en toute confiance tout en contribuant à créer des emplois et à stimuler la croissance économique.

À l'heure actuelle, le Canada est le seul pays du G20 qui n'a pas d'organisme de réglementation national des marchés financiers. L'Ontario se réjouit de l'arrêt que la Cour suprême a rendu récemment confirmant la constitutionnalité des principaux éléments du RCRMC. Il encourage les autres provinces et territoires à y participer et à en tirer parti.

## Favoriser une réglementation des services financiers moderne et efficace

### *Protection des titres pour les planificateurs financiers et les conseillers financiers*

Aujourd'hui en Ontario, les titres des planificateurs financiers et des conseillers financiers ne sont pas protégés. Les familles risquent de recevoir des services consultatifs et des services de planification financière d'individus qui ne sont pas qualifiés pour les aider à épargner pour l'avenir. L'absence de titres protégés sape le professionnalisme des personnes qui offrent des services consultatifs et des services de planification financière, et mine la confiance du public dans ces personnes.

Le gouvernement déposera des mesures législatives visant à protéger les titres des planificateurs et conseillers financiers en Ontario. Le nouveau cadre de protection proposé pour l'industrie des services financiers qui est en cours d'élaboration exigera que les personnes utilisant le titre de planificateur financier ou de conseiller financier aient les titres de compétence qui s'imposent. Les planificateurs et les conseillers financiers seraient heureux de savoir que les professionnels de leur domaine auraient à satisfaire à des normes supérieures. Les familles pourraient aspirer à atteindre leurs objectifs financiers en étant sûres que leur conseiller financier possède la formation et le savoir-faire requis. Ce nouveau cadre adoptera une approche modérée pour protéger davantage le consommateur sans ajouter de réglementation inutile, et tiendra compte de la surveillance des titulaires de permis et des personnes et entreprises inscrites actuellement prévue dans les règlements.

Le plan du gouvernement prévoit des mesures que demandent depuis longtemps les consommateurs et l'industrie des services financiers en matière de protection des titres professionnels. Il permettra de renforcer le professionnalisme des planificateurs et des conseillers, de rendre l'industrie plus compétitive et efficace ainsi que de favoriser la création d'emplois et le maintien en poste. Lors de l'établissement du cadre de protection des titres professionnels, le gouvernement consultera les intervenants pour leur donner voix au chapitre. L'Ontario est déterminé à favoriser un environnement ouvert aux affaires et est conscient de la nécessité d'assurer une transition harmonieuse pour les professionnels qualifiés et chevronnés en poste.

**Graphique 1.35**

**PROTECTION DES TITRES DE PLANIFICATEUR FINANCIER ET DE CONSEILLER FINANCIER**



## Lancement de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Le gouvernement est résolu à travailler de concert avec l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (AORSF) pour la rendre opérationnelle, mettant l'accent sur la réduction de la bureaucratie et la recherche de moyens plus efficaces et efficaces de fournir les services de réglementation. Le lancement par le gouvernement de ce nouvel organisme est prévu pour juin 2019, et la fusion avec la Société ontarienne d'assurance-dépôts, annoncée dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, sera alors terminée. Le gouvernement propose des modifications à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, à la *Loi de 1990 sur les régimes de retraite*, à la *Loi de 2017 sur le Tribunal des services financiers*, à la *Loi sur les assurances* et à la *Loi de 2016 sur l'Office ontarien de réglementation des services financiers* qui permettraient de créer le cadre nécessaire pour lancer l'AORSF et en faire un organisme de réglementation du secteur des services financiers moderne et efficace.

L'AORSF est dotée d'un mandat transformateur l'habilitant à exercer une réglementation ouverte aux idées novatrices, ouverte aux affaires et ouverte aux besoins des consommateurs. La capacité d'établir des règles permet au nouvel organisme de réexaminer le fardeau réglementaire et lui donne la souplesse nécessaire pour remédier aux lacunes et réagir plus rapidement aux besoins des intervenants dans certaines sphères. À cette fin, le gouvernement envisage des changements aux mesures législatives et réglementaires qui autoriseraient l'AORSF à établir des règles dans le secteur des régimes de retraite.

Fidèle aux engagements de réglementer les secteurs plus efficacement, l'AORSF se concentrera sur les priorités dans la première année de son entrée en activité, ce qui se traduira par une réduction du fardeau réglementaire actuel pour les secteurs réglementés. Elle s'emploiera notamment à : passer en revue les directives léguées, examiner les processus de collecte des données et les exigences de production de l'information et établir des normes significatives en matière de service. L'AORSF a aussi déterminé que l'efficacité réglementaire constitue une priorité fondamentale. À cette fin, elle centrera ses activités sur la protection des intérêts du public, l'acquisition de l'expertise sectorielle et la modernisation des systèmes et des processus.

### À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

« Nous sommes ravis du mandat que le gouvernement a accordé à l'AORSF pour simplifier les processus de réglementation visant les consommateurs et les intervenants. On constate déjà le travail entamé, c'est très encourageant. »

Kim Donaldson, Vice-présidente, Ontario, Bureau d'assurance du Canada

### *Modernisation des mesures législatives visant les courtiers et prêteurs hypothécaires*

Pour beaucoup de familles de la classe moyenne de l'Ontario, il devient plus difficile d'être propriétaire foncier, car la population de l'Ontario doit s'adapter aux modifications que le gouvernement fédéral a apportées aux règles hypothécaires en janvier 2018. Les « simulations de crise » auxquelles sont soumis les éventuels emprunteurs d'hypothèques, assurées ou non, ont réduit le pouvoir d'achat des consommateurs et empêché beaucoup d'entre eux d'obtenir une hypothèque. En conséquence, un nombre croissant d'acheteurs se tournent vers les prêteurs privés pour acheter un logement. Le gouvernement soutient un cadre réglementaire rigoureux qui protège les consommateurs, mais il est préoccupé par le fait que les modifications que le gouvernement fédéral a apportées relativement aux règles hypothécaires ont eu des conséquences inattendues sur le marché et qu'elles rendent encore plus difficile l'achat d'un logement pour les gens.

C'est dans ce contexte qu'en octobre 2018, le gouvernement a nommé le député Doug Downey assistant parlementaire au ministre des Finances, afin de procéder à l'examen de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques*. Dans le cadre de cet examen, le ministère des Finances a mené des consultations publiques plus tôt dans l'année pour recueillir les commentaires des intervenants de différents secteurs, dont les banques, les assurances, les services juridiques, les courtiers hypothécaires et les évaluateurs. Les répondants ont proposé des idées novatrices sur la façon de réduire le fardeau réglementaire des courtiers hypothécaires afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs clients; ils ont notamment suggéré de simplifier les exigences relatives aux hypothèques commerciales afin qu'elles répondent davantage aux besoins du secteur. M. Downey a aussi tenu de vastes consultations auprès des courtiers hypothécaires et a reçu des commentaires détaillés du secteur et d'autres industries connexes. M. Downey déposera ses recommandations au gouvernement au cours des prochains mois.

### *Modernisation des mesures législatives visant les caisses populaires et les credit unions de l'Ontario*

Les caisses populaires et les *credit unions* jouent un rôle important dans les collectivités ontariennes en proposant des produits et services financiers à ses quelque 1,6 million de sociétaires. La *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, en vigueur depuis 25 ans, a été critiquée par des participants du secteur comme étant désuète. Le secteur des caisses populaires et des *credit unions* a demandé au gouvernement de remplacer cette loi. Le gouvernement a déjà adopté des modifications réglementaires pour leur permettre de conclure des contrats de prêt syndiqués dirigés par des banques et des caisses sous réglementation fédérale, contribuant ainsi à rendre l'Ontario ouvert aux affaires. Le gouvernement est déterminé à revoir cette loi dépassée. La nouvelle loi allégerait le fardeau réglementaire des caisses de la province, les rendant ainsi plus agiles et concurrentielles tout en continuant à répondre aux besoins de leurs sociétaires.



## *Modernisation des mesures législatives visant les sociétés coopératives*

Les sociétés coopératives constituent un élément important de l'économie ontarienne et jouent un rôle dans la revitalisation et la viabilité des collectivités. Elles exercent leurs activités dans divers secteurs et fournissent d'importants produits et services à leurs membres.

Plus tôt cette année, le gouvernement a mené des consultations auprès de la population à propos de la *Loi sur les sociétés coopératives* dans le but de la moderniser, de réaliser des économies et de réduire la bureaucratie. Des représentants de divers secteurs au sein desquels évoluent les sociétés coopératives ont répondu à l'appel.

Le gouvernement étudiera les commentaires reçus dans le cadre du processus de consultation et il collaborera avec les représentants du secteur des sociétés coopératives pour proposer des modifications aux mesures législatives.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« Au nom de notre secteur, je tiens à remercier le gouvernement d'avoir lancé des consultations sur la modernisation de la *Loi sur les sociétés coopératives*, vieille de 44 ans. Nous avons pour but de créer des conditions équitables et d'éliminer la paperasse afin de créer des milliers d'emplois dans notre province. »

Peter Cameron, directeur exécutif intérimaire,  
Ontario Cooperative Association

## **ALLÉGEMENT DE LA BUREAUCRATIE DANS LE SECTEUR DES RÉGIMES DE RETRAITE**

Élargir au secteur sans but lucratif le cadre de réglementation des régimes de retraite à prestations cibles

Les régimes de retraite à prestations cibles, qui procurent une source de revenus mensuels à la retraite et des cotisations prévisibles pour les employeurs, offrent un autre modèle de régime de retraite qui combine les caractéristiques des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« Nous appuyons l'idée de rendre admissibles au cadre des RRI à prestations cibles les régimes de retraite comme le nôtre. »

Régime de retraite canadien des Teamsters

Le gouvernement est déterminé à travailler avec les intervenants touchés pour mettre en place un cadre de réglementation permanent des régimes de retraite à prestations cibles de l'Ontario. En réponse aux commentaires des intervenants, le gouvernement a l'intention d'aller de l'avant et d'établir un cadre de prestations cibles qui permettrait à un plus grand nombre de régimes de retraite interentreprises, y compris ceux du secteur des organismes sans but lucratif non syndiqués, de participer au cadre. En premier lieu, des modifications législatives sont proposées lesquelles, si adoptées, élargiraient les critères d'admissibilité du cadre réglementaire pour inclure les régimes de retraite interentreprises des organismes non syndiqués tout comme les régimes de retraite interentreprises négociés par convention collective. Le gouvernement continuera de travailler en collaboration avec les intervenants pour développer le cadre des régimes de retraite à prestations cibles, notamment les paramètres de leur capitalisation.

### **À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION**

« Nous nous réjouissons que le gouvernement envisage d'aller de l'avant et fasse les modifications nécessaires pour rendre les régimes de retraite à prestations cibles accessibles à un large éventail de lieux de travail. »

Canadian Christian Schools Pension Plan

Ce nouveau cadre élargi ouvre la voie à une participation accrue aux régimes de retraite, permettant ainsi à plus d'employeurs d'offrir à leurs employés un régime de retraite du type à prestations déterminées, et ce, à un coût plus prévisible pour les employeurs.

## Faciliter les communications numériques

À l'heure actuelle, la plupart des régimes de retraite communiquent avec leurs participants sur papier, à moins qu'un participant n'ait consenti aux communications électroniques. Cela est coûteux et inefficace comparativement au mode de communication sans papier. Le gouvernement envisage d'apporter des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* afin de moderniser ce secteur et de simplifier la gestion des régimes en leur permettant d'utiliser la voie électronique comme mode de communication par défaut, en instaurant des mesures de protection adéquates, pour fournir des renseignements sur les régimes de retraite à leurs participants. Cette façon de faire réduirait considérablement les coûts d'administration et permettrait une communication plus efficace avec les participants. Le gouvernement reconnaît toutefois que des modes de communication sont plus adaptés que d'autres aux besoins de différentes personnes. Ainsi, les participants qui le souhaitent auraient la possibilité de continuer à recevoir leurs documents sur papier.

Conformément aux modifications qui ont été apportées à la *Loi sur les régimes de retraite* à l'automne 2018, lesquelles permettent aux administrateurs de régimes d'accepter les désignations de bénéficiaires par voie électronique, le gouvernement propose des modifications à la *Loi sur les assurances* qui, si elles étaient adoptées, énonceraient que les assureurs peuvent accepter les désignations de bénéficiaires par voie électronique sous réserve de toute exigence prescrite dans une règle émise par l'Autorité ontarienne de réglementation des marchés financiers.



**Chapitre 2**

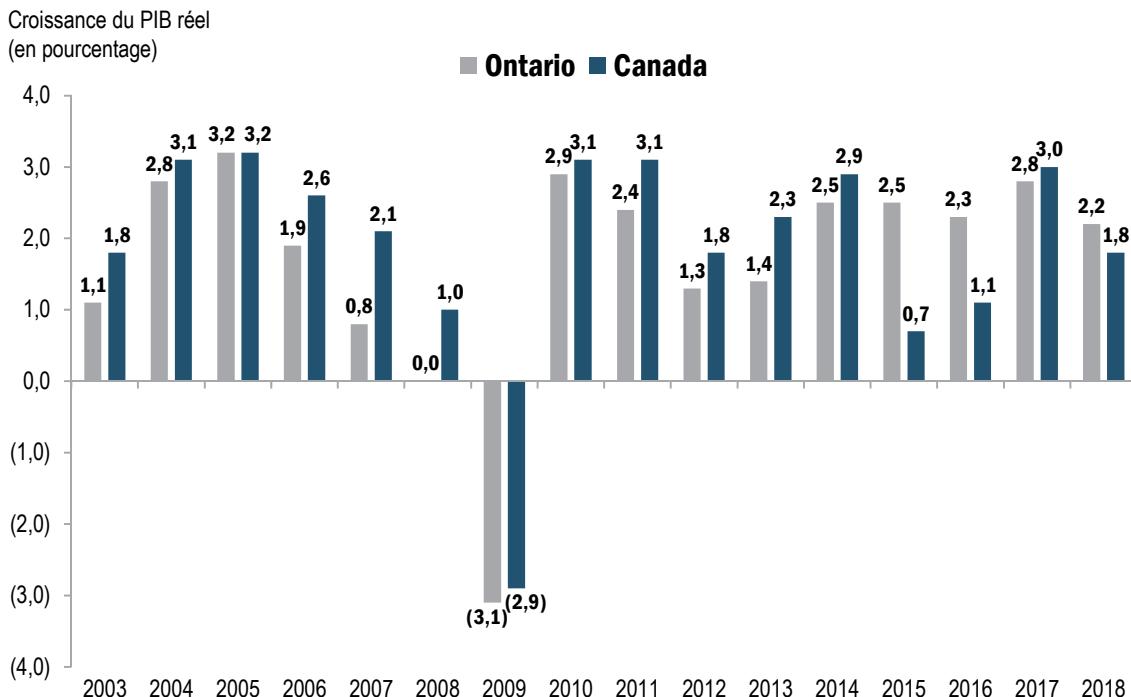
# **PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES**



## CONTRE-PERFORMANCE DU RENDEMENT ÉCONOMIQUE DEPUIS 2003

L'économie de l'Ontario a enregistré une contre-performance depuis les 16 dernières années. En effet, la croissance du PIB réel de la province a été inférieure à la moyenne nationale pendant 12 des 16 années entre 2003 et 2018. Ce facteur a contribué au ralentissement de la croissance de l'emploi et celle du revenu disponible en Ontario comparativement à l'ensemble du Canada.

**Graphique 2.1**  
**LA CROISSANCE DE L'ONTARIO A ÉTÉ INFÉRIEURE À CELLE DU CANADA PENDANT 12 DES 16 DERNIÈRES ANNÉES**



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'économie provinciale fait maintenant face à un certain nombre de défis, y compris :

- les déséquilibres régionaux
- une croissance irrégulière d'un secteur à l'autre
- un sous-investissement par les entreprises dans les machines et le matériel
- un endettement élevé des ménages et du gouvernement
- une détérioration de l'abordabilité du logement
- une inégalité élevée des revenus
- une main-d'œuvre sous-utilisée

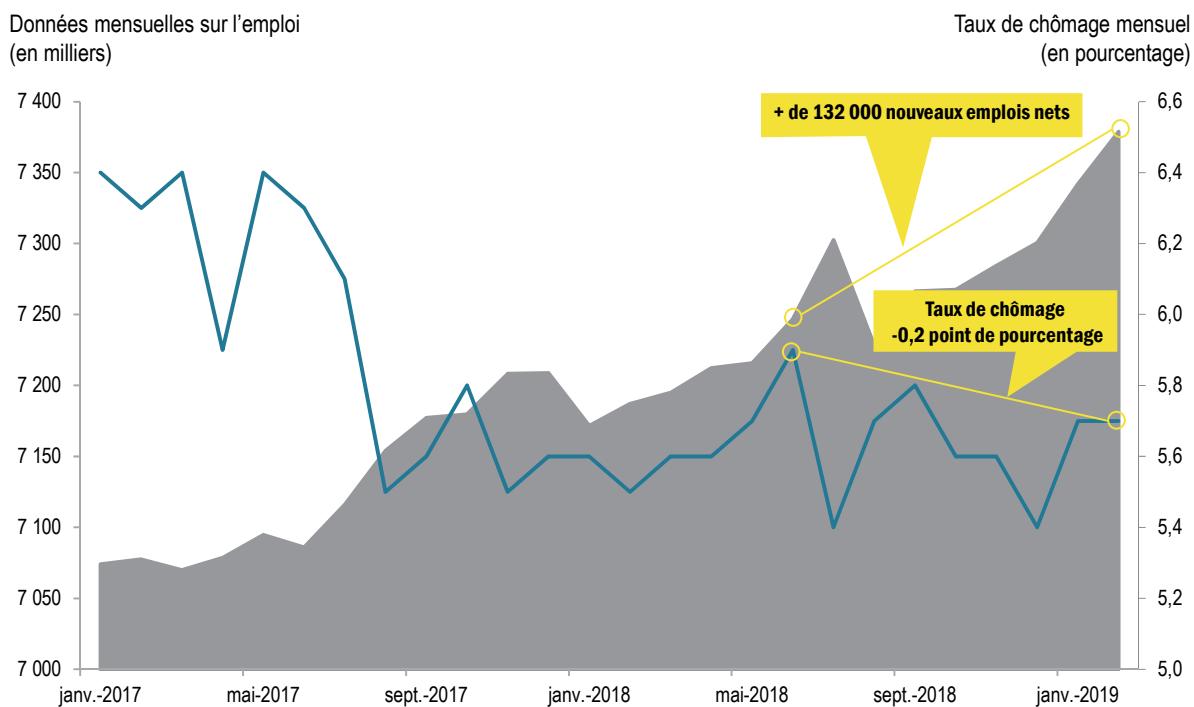
Ces défis constituent une entrave importante à la prospérité future de la province et rendent celle-ci plus vulnérable à un ralentissement économique mondial.

## Création d'un milieu économique favorable

Le gouvernement pour la population de l'Ontario soutient la croissance économique en créant un milieu dans lequel les entreprises peuvent prospérer, croître et créer de bons emplois. Le PIB réel s'est accru d'environ 2,2 % en 2018.

Les progrès se font sentir sur le marché du travail. Depuis juin 2018, 132 000 emplois nets ont été créés, dont 112 400 dans le secteur privé. D'ailleurs, lors des six derniers mois seulement, l'emploi en Ontario a enregistré son taux de croissance le plus rapide depuis janvier 2003<sup>1</sup>. De plus, le taux de chômage dans la province a régressé pour se situer à 5,6 % en 2018, devenant ainsi le taux de chômage annuel le plus bas enregistré depuis la fin des années 1980.

### Graphique 2.2 AFFERMIR LE MARCHÉ DU TRAVAIL



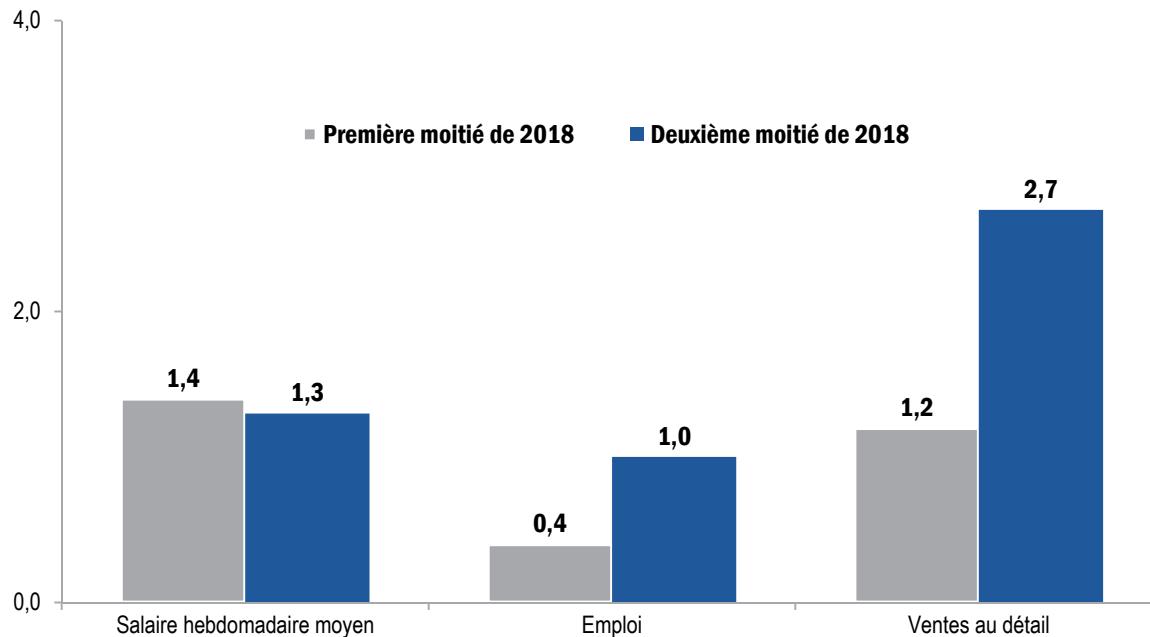
Source : Statistique Canada.

<sup>1</sup> En date de février 2019, il s'agit des données les plus récentes au moment de la finalisation du budget de l'Ontario de 2019.

Les indicateurs sur les ménages révèlent également des signes prometteurs à la seconde moitié de 2018, affichant des gains dans l'emploi, le revenu et la vente au détail. Les indicateurs sur les entreprises demeurent stables, malgré les vents contraires soufflés par l'incertitude économique à l'échelle mondiale et la volatilité des marchés des capitaux mondiaux qui ont miné la confiance des entreprises.

### Graphique 2.3 **SIGNES D'UNE CROISSANCE POSITIVE**

Variation en pourcentage par rapport à la période précédente



Source : Statistique Canada.

## CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE

L'économie de l'Ontario devrait connaître une croissance soutenue au cours de la période allant de 2019 à 2024, en régression toutefois par rapport aux dernières années essentiellement à cause d'une conjoncture externe moins favorable. Le sommaire des perspectives économiques de l'Ontario est présenté dans le tableau 2.1.

**Tableau 2.1**  
**SOMMAIRE DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO**  
**(en pourcentage)**

	2016	2017	2018	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,3	2,8	2,2	1,4	1,6	1,5	1,9	1,9	1,8
Croissance du PIB nominal	4,4	4,1	3,4	3,4	3,4	3,2	3,6	3,9	3,9
Croissance de l'emploi	1,1	1,8	1,6	1,3	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Inflation de l'IPC	1,8	1,7	2,4	1,9	2,0	1,7	1,9	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des données en date du 8 mars 2019.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

## Prévisions du secteur privé

Le ministère des Finances de l'Ontario consulte régulièrement les économistes du secteur privé et suit constamment leurs prévisions afin d'orienter les hypothèses de planification du gouvernement. Les économistes du secteur privé envisagent une croissance continue, mais ralentie, de l'économie ontarienne au cours de la période de prévision. Les prévisionnistes s'attendent, en moyenne, à un taux de croissance du PIB réel de 1,8 % en 2019, de 1,7 % en 2020, de 1,6 % en 2021 et en moyenne de 2,0 % de 2022 à 2024. Aux fins de planification budgétaire, des hypothèses prudentes ont été utilisées en fonction des projections du ministère des Finances de l'Ontario qui prévoient une croissance du PIB réel inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé pour chacune des années. La prudence a été de mise pendant l'élaboration de l'hypothèse de planification de 2019, car les prévisionnistes du secteur privé devraient revoir leurs perspectives de croissance à la baisse étant donné la croissance nationale qui s'est avérée plus faible que prévu à la fin de 2018.

**Tableau 2.2**  
**PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ CONCERNANT LA CROISSANCE DU PIB RÉEL DE L'ONTARIO**  
(en pourcentage)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BMO Marchés des capitaux (mars)	1,7	1,6	—	—	—	—
Central 1 Credit Union (février)	1,8	1,7	1,4	2,0	—	—
Marchés capitaux CIBC (janvier)	2,0	1,4	—	—	—	—
Le Conference Board du Canada (février)	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,7
Groupe Desjardins (février)	2,0	1,6	0,3	1,5	2,0	—
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (février)	1,5	1,7	—	—	—	—
Banque Nationale Marchés Financiers (février)	1,6	1,6	—	—	—	—
Quantitative Economic Decisions, Inc. (février)	1,5	2,0	2,0	2,0	1,8	1,7
Banque Royale du Canada (décembre)	1,9	1,3	—	—	—	—
Banque Scotia (février)	1,9	1,6	—	—	—	—
Stokes Economics (janvier)	1,6	1,6	1,9	2,2	2,1	1,9
Groupe Banque TD (décembre)	1,8	1,7	—	—	—	—
Université de Toronto (février)	2,0	1,9	2,2	2,3	2,3	2,2
<b>Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>
<b>Hypothèse de planification de l'Ontario</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>

Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (1<sup>er</sup> mars 2019).

## Contexte économique mondial

Les faits nouveaux dans la conjoncture mondiale peuvent avoir une incidence considérable sur l'Ontario. Le tableau 2.3 ci-dessous résume les prévisions liées aux principaux facteurs externes. Le ministère des Finances de l'Ontario s'en sert pour faire ses prévisions concernant la croissance économique de la province.

**Tableau 2.3**  
**PRÉVISIONS LIÉES AUX FACTEURS EXTERNES**

	2017	2018	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	2024p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	3,8	3,7e	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6	–
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,2	2,9	2,5	1,8	1,8	1,9	2,1	2,1
West Texas Intermediate (WTI) Pétrole brut (\$ US le baril)	51	65	58	61	61	64	67	72
Dollar canadien (cents américains)	77,0	77,2	76,0	77,3	77,9	79,1	80,0	80,2
Taux des bons du Trésor de trois mois <sup>1</sup> (en pourcentage)	0,7	1,4	1,8	2,2	2,5	2,7	2,8	2,8
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement <sup>1</sup> (en pourcentage)	1,8	2,3	2,1	2,6	3,3	3,5	3,6	3,7

e = estimation, p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des prévisions de sources externes.

<sup>1</sup> Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI (octobre 2018 et mise à jour de janvier 2019), Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2018 et février 2019), Energy Information Administration des États-Unis, Banque du Canada, enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (1<sup>er</sup> mars 2019) et ministère des Finances de l'Ontario.

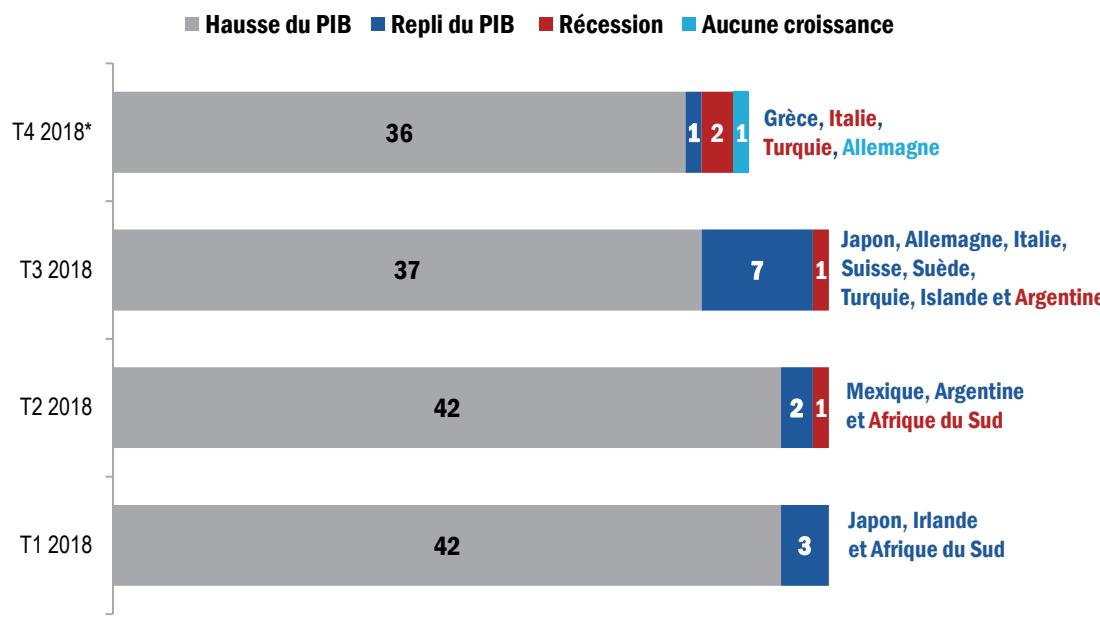
Selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance économique mondiale devrait s'affaiblir pendant la période de prévision. Cela s'explique par le ralentissement de la croissance du PIB réel des économies avancées et un recul temporaire de l'activité dans les économies émergentes en 2019. Le FMI prévoit que le PIB réel augmentera de 3,6 % en moyenne par année entre 2019 et 2023, après avoir affiché des gains annuels de 3,8 % en 2017 et de 3,7 % en 2018.

L'économie des États-Unis a connu une hausse solide de 2,9 % en 2018, favorisée par des réductions des impôts. Au cours de la période de prévision, la croissance économique des États-Unis devrait ralentir à mesure que les effets de la réforme fiscale s'estomperont. Les prévisionnistes du secteur privé prévoient que le PIB réel des États-Unis devrait s'accroître de 2,5 % en 2019 avant de connaître des gains annuels moyens de 1,9 % au cours de la période allant de 2020 à 2024. La croissance du PIB réel du Canada devrait s'établir en moyenne à 1,8 % par année pendant la période de prévision.

Selon les indicateurs récents, la croissance économique mondiale devrait ralentir. Ainsi, la Chine a enregistré une croissance du PIB réel de 6,4 % au quatrième trimestre de 2018 par rapport à l'année précédente, soit la plus faible depuis le début de 2009. Le PIB réel de la zone euro s'est accru de 1,1 % au quatrième trimestre de 2018 par rapport à l'année précédente, représentant l'augmentation la plus faible en cinq ans. Le PIB réel de l'Italie s'est replié au cours des troisième et quatrième trimestres, ce qui place le pays en récession technique. Dans plusieurs pays, dont l'Allemagne et le Japon, le PIB réel a reculé au troisième trimestre de 2018 selon le sommaire présenté dans le graphique 2.4. Parmi les pays ayant présenté les résultats de leur PIB réel pour le quatrième trimestre de 2018, un petit nombre ont enregistré une baisse comparativement au trimestre précédent.

#### Graphique 2.4 CROISSANCE DU PIB MONDIAL EN 2018

Nombre de pays  
(Total de 45 pays couverts par l'OCDE)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le ralentissement de la croissance mondiale est attribuable à un certain nombre de facteurs, dont les tensions géopolitiques accrues, la volatilité des marchés des capitaux et les inquiétudes concernant les perspectives de croissance en Chine. En outre, les enjeux commerciaux entre les États-Unis et la Chine, le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne et les ratifications en cours de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) sont une source d'inquiétude persistante.

Le prix du pétrole s'est contracté à la fin de 2018, tenant compte de facteurs liés à la fois à l'offre et à la demande. Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que les prix de pétrole grimpent pendant la période de prévision pour passer de 58 \$ US le baril à 72 \$ US le baril.

Au cours des dernières années, face à une croissance économique forte et à la pénurie de main-d'œuvre, la Réserve fédérale américaine a haussé son taux d'intérêt directeur pour maîtriser les pressions exercées sur les prix et pour assurer la stabilité des prix. La Banque du Canada a également relevé les taux d'intérêt pendant cette période. Par contre, les récents événements ont amené la Réserve fédérale américaine à adopter une position plus neutre relativement à sa politique monétaire. Par conséquent, les investisseurs s'attendent à ce que la Réserve fédérale américaine ne change pas son taux directeur à court terme. Les taux d'intérêt à long terme faiblissent aux États-Unis et au Canada depuis octobre. Combiné à la hausse des taux à court terme, cela a provoqué un aplatissement de la courbe de rendement (taux d'intérêt à long terme moins taux d'intérêt à court terme) dans les deux pays. Par le passé, cela signalait généralement la possibilité d'un ralentissement de la croissance économique. Par ailleurs, comme l'expansion économique aux États-Unis dure plus longtemps que la moyenne historique, on craint un ralentissement plus marqué.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à une légère montée des taux d'intérêt pendant la période de prévision. Le taux d'intérêt des bons du Trésor canadiens de trois mois devrait passer de 1,4 % en 2018 à 2,8 % en 2024. Les taux d'intérêt à long terme devraient augmenter, passant de 2,3 % en 2018 à 3,7 % en 2024. Le taux de change Canada-États-Unis devrait diminuer pour passer, en moyenne, de 77,2 cents américains en 2018 à 76,0 cents américains en 2019, avant de remonter progressivement pour atteindre 80,2 cents américains en 2024.

### Projections de la croissance économique

Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit une augmentation du PIB réel de 1,4 % en 2019, de 1,6 % en 2020, de 1,5 % en 2021, de 1,9 % en 2022, de 1,9 % en 2023 et de 1,8 % en 2024. Par souci de prudence dans la planification financière, ces prévisions sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé pour chaque année. D'ailleurs, on a redoublé de prudence dans la formulation de l'hypothèse de planification de l'Ontario de 2019, car on s'attend à ce que les prévisionnistes du secteur privé revoyent leurs prévisions à la baisse puisque la croissance économique nationale s'est avérée plus faible que prévue à la fin de 2018.

**Tableau 2.4**  
**LES PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ INDiquENT UNE CROISSANCE TÉNUE**  
(PIB réel, en pourcentage)

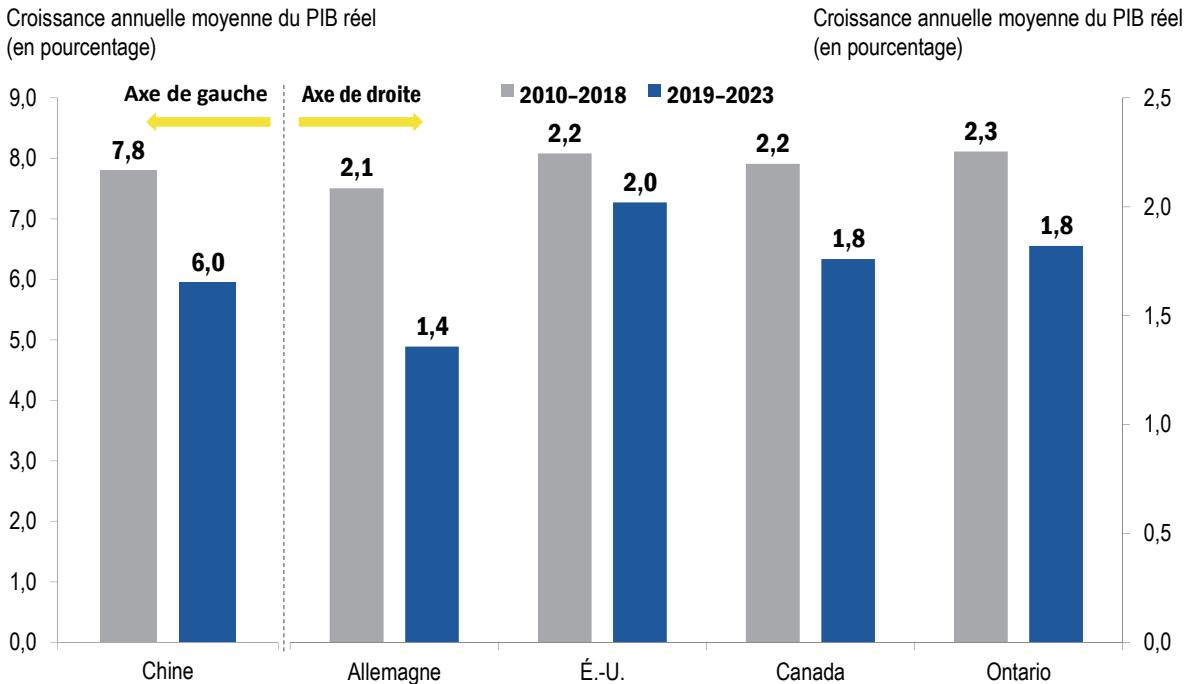
	2016	2017	2018	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	2024p
États-Unis	1,6	2,2	2,9	2,5	1,8	1,8	1,9	2,1	2,1
Canada	1,1	3,0	1,8	1,7	1,8	1,6	1,8	1,9	1,8
Ontario	2,3	2,8	2,2	1,8	1,7	1,6	2,0	2,0	1,9
<i>Hypothèse de planification de l'Ontario</i>				1,4	1,6	1,5	1,9	1,9	1,8

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

Sources : Statistique Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators*, enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (1<sup>er</sup> mars 2019) et ministère des Finances de l'Ontario.

Comme c'est le cas pour la majorité des autres économies avancées, la croissance économique devrait être plus modérée, pendant les quatre prochaines années, que la croissance moyenne observée lors des huit dernières années, tel que l'illustre le graphique 2.5.

### Graphique 2.5 RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI (octobre 2018 et janvier 2019), U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2018 et février 2019), Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (1<sup>er</sup> mars 2019).

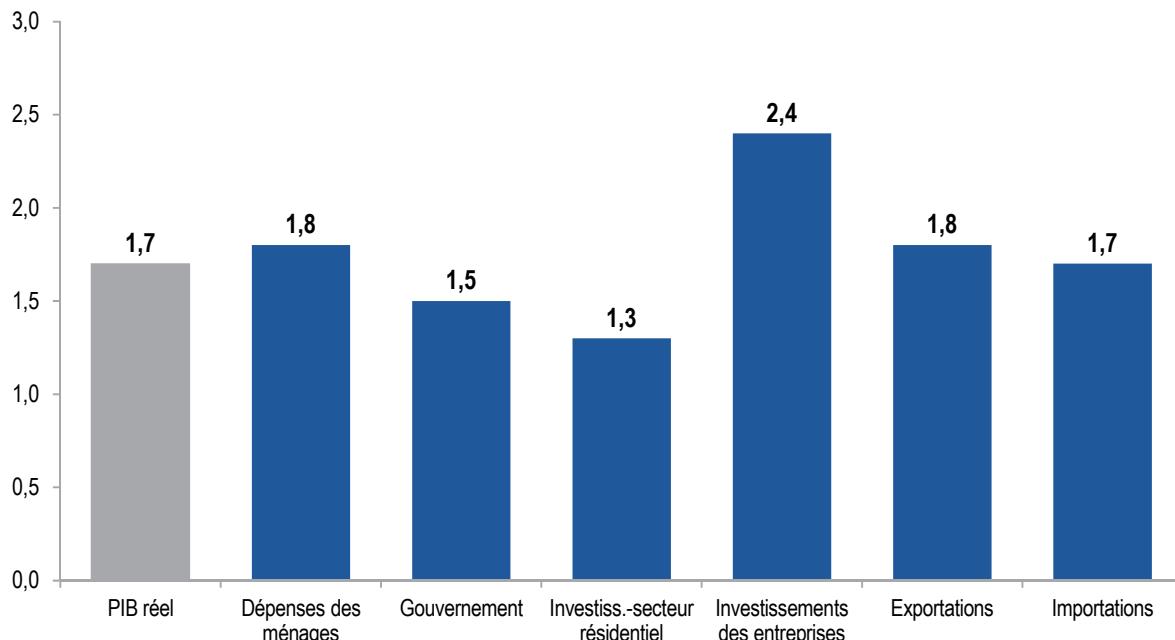
Le secteur des exportations de l'Ontario devrait contribuer considérablement à la croissance au cours de la période de prévision, ce qui témoigne d'une forte demande aux États-Unis et d'un dollar canadien concurrentiel. On prévoit que les exportations réelles de l'Ontario augmenteront à un taux annuel moyen de 1,8 % entre 2019 et 2024. La signature de l'ACEUM a atténué quelque peu l'incertitude entourant le secteur du commerce qui pesait sur les perspectives auparavant. Toutefois, il règne toujours une certaine incertitude, puisque l'ACEUM n'a pas encore été ratifié par les pays signataires et que les tensions commerciales mondiales demeurent élevées.

On prévoit que les industries axées sur les exportations tireront largement parti de la conjoncture économique actuelle. Cependant, les exportations des véhicules automobiles de l'Ontario devraient diminuer au cours de la période de prévision du fait que General Motors a annoncé qu'elle cessera la fabrication de véhicules à l'usine à Oshawa après 2019.

Le plan pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi et la recrudescence des activités d'exportation devraient favoriser une hausse des investissements des entreprises au cours de la période de prévision, étant donné que l'économie de l'Ontario tourne presque à plein régime. Voir la section D, *Ouvert aux affaires et à l'emploi*, du chapitre 1 pour obtenir de plus amples détails. On estime que le taux d'utilisation de la capacité industrielle de la province est de 83,1 % en 2018, ce qui est semblable aux niveaux d'avant la récession. Les investissements des entreprises augmenteront à un taux annuel moyen de 2,4 % de 2019 à 2024.

**Graphique 2.6**  
**ON PRÉVOIT UNE CROISSANCE SOUTENUE DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES**

Croissance annuelle moyenne de 2019 à 2024  
(en pourcentage)



*Nota :* La colonne Gouvernement comprend les dépenses d'investissement et de consommation. La colonne Investissements des entreprises comprend la construction non résidentielle, les machines et le matériel, ainsi que les produits liés à la propriété intellectuelle.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Activité du marché du logement

Les investissements résidentiels devraient diminuer de 1,3 % en 2019 après un recul de 4,7 % en 2018. Malgré ces ralentissements, les activités demeurent à un niveau élevé à la suite d'une période d'essor notable. Au cours de la période allant de 2020 à 2024, la construction résidentielle devrait enregistrer une croissance modérée, soutenue par des gains constants du niveau de l'emploi, la montée des revenus et une forte croissance de la population.

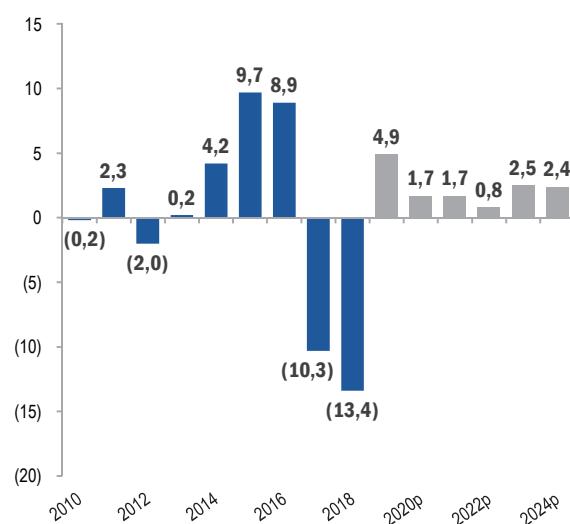
Les prix de revente des logements en Ontario se sont stabilisés à la fin de 2018. L'abordabilité demeure un défi et, conjuguée à la hausse des taux d'intérêt, elle freinera les activités de revente. L'augmentation future des prix devrait être plus modeste comparativement aux gains observés avant 2018. On s'attend à une certaine reprise des ventes au cours de la période allant de 2019 à 2024.

Le plan du gouvernement pour augmenter l'offre de logement apportera un appui en matière d'abordabilité des logements qui aidera la population de l'Ontario à trouver le type d'habitation dont ils ont besoin. Voir la section C, *Protéger l'essentiel*, du chapitre 1 pour de plus amples renseignements.

### Graphique 2.7 MARCHÉ DU LOGEMENT

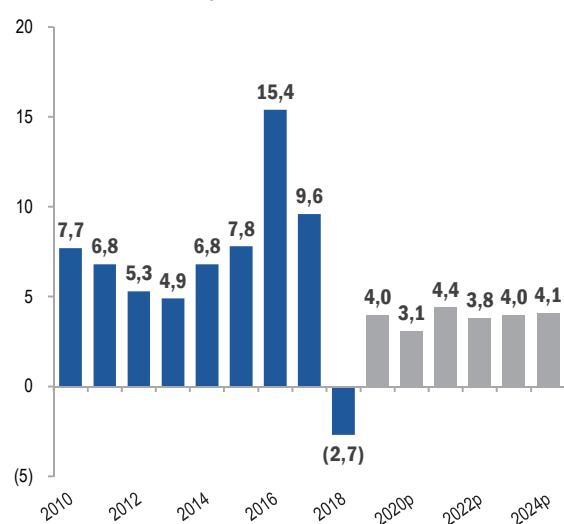
#### Gains modestes dans la revente de logements

Variation en pourcentage



#### Croissance stable du prix de revente des logements

Variation en pourcentage



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Association canadienne de l'immeuble, enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (1<sup>er</sup> mars 2019) et ministère des Finances de l'Ontario.

## Croissance du marché du travail

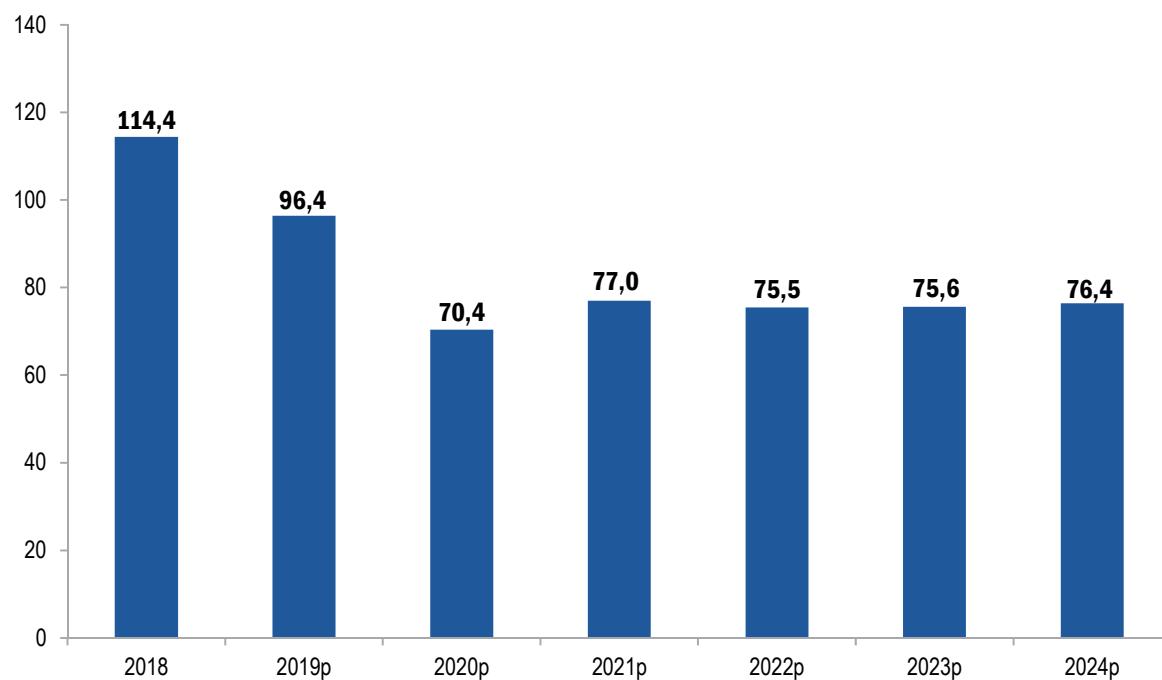
La croissance de l'emploi en Ontario s'est poursuivie pendant la seconde moitié de 2018 ainsi qu'au début de 2019. Depuis juin 2018, 132 000 emplois ont été créés et le taux de chômage a montré des signes d'essoufflement. L'emploi devrait continuer de s'améliorer pour la période de prévision. On prévoit que l'emploi en Ontario augmentera à un taux annuel moyen de 1,1 % au cours de la période allant de 2019 à 2024, ce qui devrait maintenir le taux de chômage au niveau historiquement bas au cours de la période de prévision.

On prévoit que le taux de chômage annuel moyen s'établira à 5,5 % de 2019 à 2024. Les salaires devraient augmenter de 3,9 % en moyenne par année au cours de cette période.

**Graphique 2.8**

### **LES GAINS AU CHAPITRE DE L'EMPLOI DEVRAIENT SE POURSUIVRE**

En milliers



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

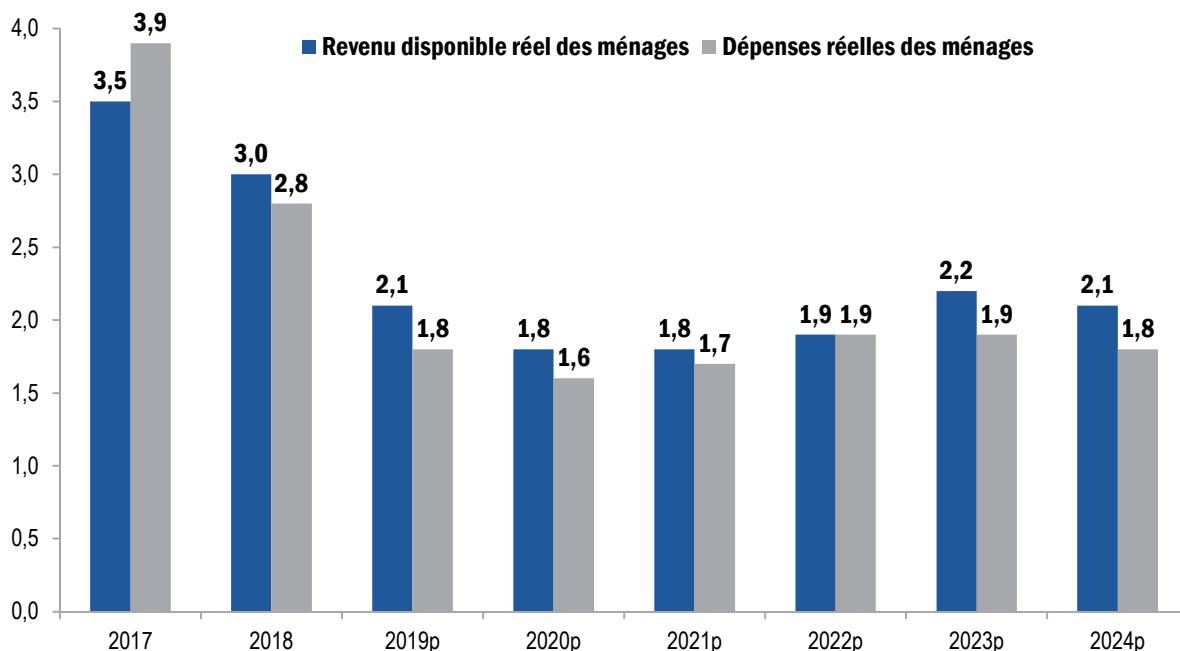
## Hausse des dépenses des ménages

Les gains solides réalisés dans le secteur de l'emploi pendant la seconde moitié de 2018 ont favorisé une hausse du revenu disponible réel des ménages de 0,1 % au troisième trimestre et de 0,6 % au quatrième trimestre, contribuant à la croissance des dépenses des ménages.

Vu la hausse modeste des taux d'intérêt et les niveaux d'endettement élevés, la croissance des dépenses de consommation réelles a baissé depuis le troisième trimestre de 2017. Au cours de la période de prévision, en raison de la hausse modérée prévue des taux d'intérêt, les activités de consommation devraient faiblir pour les achats sensibles aux taux d'intérêt. Globalement, la totalité des dépenses réelles de consommation en Ontario devrait augmenter au cours des prochaines années, compte tenu des gains d'emploi stables et de la hausse modeste des salaires. Le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) annoncé précédemment et le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) proposé, ainsi que les autres mesures d'allégement offertes par l'entremise des politiques du gouvernement, aideront les ménages à étirer davantage leur budget.

### Graphique 2.9 LES DÉPENSES DES MÉNAGES DEVRAIENT RALENTIR

Variation en pourcentage



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

## **COMPARAISON DES RISQUES D'AMÉLIORATION AUX RISQUES DE DÉTÉRIORATION**

L'économie de l'Ontario se bute à un certain nombre de risques. Il existe des risques d'amélioration, y compris l'incidence positive des nouvelles politiques mises en oeuvre par le gouvernement. Cependant, tout compte fait, il existe davantage de risques de détérioration à l'égard des perspectives économiques de l'Ontario, ce qui accroît les possibilités d'un ralentissement.

Voici quelques-uns des risques importants :

- L'économie américaine peut afficher une croissance plus forte que prévu grâce aux réductions récentes des impôts. Les exportateurs ontariens en profiteraient et les entreprises seraient probablement encouragées à accentuer leurs dépenses d'investissement.
- La hausse annuelle des cotisations au Régime de pensions du Canada et de la taxe fédérale sur le carbone pourrait avoir une incidence plus défavorable sur la croissance économique que ce qui a été prévu.
- La signature de l'ACEUM sur le commerce annoncée récemment a atténué les inquiétudes en Ontario, mais les tensions commerciales mondiales demeurent élevées. L'issue des négociations entre les États-Unis et la Chine peut avoir des ramifications pour la croissance mondiale et une incidence négative sur la demande des produits exportés et les investissements de l'Ontario.
- Les tensions géopolitiques et commerciales mondiales en cours ont accentué l'incertitude et contribué à la volatilité des marchés des capitaux. Cela pourrait ébranler la confiance et, par conséquent, freiner les dépenses.
- Les prix de revente des logements en Ontario demeurent élevés et l'abordabilité des logements demeure problématique. En outre, le taux d'endettement des ménages est important, ce qui les rend plus vulnérables à des taux d'intérêt plus élevés. Cela peut engendrer un ralentissement de l'activité sur le marché du logement et réduire les dépenses de consommation.
- Les provinces productrices de pétrole ont été durement touchées par la baisse des prix de pétrole et les contraintes dans le domaine du transport. Cela pourrait avoir des effets d'entraînement pour d'autres provinces, comme l'Ontario, en raison des exportations interprovinciales.

Le tableau 2.5 présente les répercussions prévues des variations des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario, en présumant que les autres facteurs externes restent inchangés. L'écart relativement important entre ces répercussions est attribuable au degré d'incertitude entourant les réactions de l'économie aux variations des conditions externes.

**Tableau 2.5**  
**RÉPERCUSSIONS DES VARIATIONS SOUTENUES DES PRINCIPAUX FACTEURS**  
**EXTERNES SUR LA CROISSANCE DU PIB RÉEL DE L'ONTARIO**

(variation en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 \$ US	+0,1 à +0,7	+0,2 à +0,8
Baisse des prix du pétrole brut de 10 \$ US le baril	+0,1 à +0,3	+0,1 à +0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel américain de un point de pourcentage	+0,2 à +0,6	+0,3 à +0,7
Hausse des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	(0,1) à (0,5)	(0,2) à (0,6)

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Présentation transparente des informations économiques

La Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières proposée témoigne de l'engagement du gouvernement d'améliorer la transparence et la présentation des informations économiques dans les délais impartis. Voir la section A, *Rétablissement l'équilibre budgétaire de manière responsable et viable*, du chapitre 1 pour obtenir de plus amples renseignements.

En fonction du projet de loi proposé, les Comptes économiques de l'Ontario seront publiés dans les 45 jours suivant la publication des Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada. Cette date butoir est comprise dans la Garantie de responsabilité du premier ministre et du ministre.

Les Comptes économiques de l'Ontario présentent une évaluation globale du rendement économique de l'Ontario. Les économistes du secteur privé s'en servent pour évaluer l'état actuel de l'économie de la province et comme assise pour mettre à jour leurs prévisions. Les Comptes économiques de l'Ontario constituent la pierre angulaire du plan financier de la province, car le gouvernement s'y fie pour établir ses prévisions en matière d'économie et de revenus.

Conformément au nouveau projet de loi proposé, les Comptes économiques de l'Ontario seront publiés selon le calendrier ci-dessous :

Période de référence	Date de publication prévue des Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada	Date d'échéance correspondante pour la publication des Comptes économiques de l'Ontario
Premier trimestre (janvier-mars) 2019	31 mai 2019	Au plus tard le 15 juillet 2019
Deuxième trimestre (avril-juin) 2019	30 août 2019	Au plus tard le 15 octobre 2019
Troisième trimestre (juillet-septembre) 2019	29 novembre 2019	Au plus tard le 13 janvier 2020
Quatrième trimestre (octobre-décembre) 2019	28 février 2020	Au plus tard le 14 avril 2020

## DÉTAILS DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Le tableau 2.6 fournit des précisions sur les perspectives économiques du ministère des Finances de l'Ontario pour la période allant de 2019 à 2024.

**Tableau 2.6**  
**ÉCONOMIE DE L'ONTARIO, DE 2017 À 2024**  
**(variation en pourcentage)**

	Chiffres réels				Projections			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Produit intérieur brut réel</b>	<b>2,8</b>	<b>2,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>
Consommation des ménages	3,9	2,8	1,8	1,6	1,7	1,9	1,9	1,8
Construction résidentielle	1,0	(4,7)	(1,3)	1,3	2,2	2,4	1,9	1,8
Construction non résidentielle	1,7	(3,4)	1,3	2,6	1,5	2,0	2,1	1,5
Machines et matériel	7,9	8,6	1,3	2,6	2,8	3,4	4,2	2,6
Exportations	1,8	2,3	1,5	1,8	1,7	2,0	2,1	2,0
Importations	5,1	1,7	1,2	1,8	1,6	2,0	1,9	1,8
<b>Produit intérieur brut nominal</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,2</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>
Revenu primaire des ménages	4,7	4,4	3,5	3,6	3,8	3,9	4,2	4,2
Rémunération des employés	4,7	5,2	3,8	3,8	3,8	4,0	4,1	4,1
Excédent net d'exploitation – sociétés	1,8	(3,7)	4,4	1,2	2,9	3,7	4,5	3,8
<b>Autres indicateurs économiques</b>								
Ventes au détail	7,7	3,9	3,7	3,3	2,9	4,0	4,2	3,5
Mises en chantier de logements (en milliers)	79,1	78,7	72,8	71,5	75,1	77,4	78,7	79,3
Reventes de logements	(10,3)	(13,4)	4,9	1,7	1,7	0,8	2,5	2,4
Prix de revente des logements	9,6	(2,7)	4,0	3,1	4,4	3,8	4,0	4,1
Indice des prix à la consommation	1,7	2,4	1,9	2,0	1,7	1,9	2,0	2,0
Emploi	1,8	1,6	1,3	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Création d'emplois (en milliers)	128	114	96	70	77	76	76	76
Taux de chômage (en pourcentage)	6,0	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
<b>Principaux facteurs externes</b>								
Produit intérieur brut réel américain	2,2	2,9	2,5	1,8	1,8	1,9	2,1	2,1
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	51	65	58	61	61	64	67	72
Dollar canadien (cents américains)	77,0	77,2	76,0	77,3	77,9	79,1	80,0	80,2
Taux des bons du Trésor de trois mois <sup>1</sup>	0,7	1,4	1,8	2,2	2,5	2,7	2,8	2,8
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement <sup>1</sup>	1,8	2,3	2,1	2,6	3,3	3,5	3,6	3,7

<sup>1</sup> Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, L'Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2018 et février 2019), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

## Changements apportés aux perspectives économiques de l'Ontario

Le PIB réel de l'Ontario a affiché une croissance de 2,2 % en 2018, ce qui est supérieur au taux de 2,0 % prévu lors de la publication du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*. Les perspectives pour la période allant de 2019 à 2021 se sont légèrement détériorées comparativement aux projections figurant dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*.

Voici les principaux changements survenus depuis la publication du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* :

- Croissance inférieure du PIB réel en 2019 et en 2020;
- Croissance inférieure du PIB nominal de 2018 jusqu'en 2020.

**Tableau 2.7**

**CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPALES HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES DU MINISTÈRE DES FINANCES DE L'ONTARIO : COMPARAISON ENTRE LE DOCUMENT *PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO (EÉA) 2018* ET LE BUDGET DE 2019**

(variation en pourcentage)

	2018		2019p		2020p		2021p	
	EÉA 2018	Budget 2019						
Produit intérieur brut réel	2,0	2,2	1,8	1,4	1,7	1,6	1,5	1,5
Produit intérieur brut nominal	3,8	3,4	3,8	3,4	3,5	3,4	3,2	3,2
Ventes au détail	4,0	3,9	3,8	3,7	4,0	3,3	3,1	2,9
Mises en chantier de logements (en milliers)	75,0	78,7	71,1	72,8	72,0	71,5	71,4	75,1
Revenu primaire des ménages	4,4	4,4	3,7	3,5	3,9	3,6	3,8	3,8
Rémunération des employés	4,8	5,2	4,0	3,8	4,1	3,8	3,9	3,8
Excédent net d'exploitation – sociétés	0,6	(3,7)	3,4	4,4	3,0	1,2	4,7	2,9
Emploi	1,5	1,6	1,2	1,3	1,0	1,0	0,8	1,0
Création d'emplois (en milliers)	107	114	87	96	72	70	58	77
Indice des prix à la consommation	2,5	2,4	2,1	1,9	2,0	2,0	1,6	1,7
<b>Principaux facteurs externes</b>								
Produit intérieur brut réel américain	2,9	2,9	2,6	2,5	1,8	1,8	1,8	1,8
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	68	65	69	58	68	61	66	61
Dollar canadien (en cents américains)	77,6	77,2	78,0	76,0	78,8	77,3	79,4	77,9
Taux des bons du Trésor de trois mois <sup>1</sup> (en pourcentage)	1,4	1,4	2,1	1,8	2,5	2,2	2,6	2,5
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement <sup>1</sup> (en pourcentage)	2,3	2,3	2,8	2,1	3,3	2,6	3,4	3,3

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

<sup>1</sup> Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, Energy Information Administration des États-Unis, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2018 et février 2019) et ministère des Finances de l'Ontario.

**Chapitre 3**

# **PLAN FINANCIER ET PERSPECTIVES DE L'ONTARIO**



## INTRODUCTION

Le gouvernement de l'Ontario pour la population respecte sa promesse de ramener la province sur la voie de l'équilibre budgétaire de manière responsable, un budget équilibré étant prévu pour l'exercice 2023-2024. Le gouvernement rétablit l'équilibre budgétaire en améliorant la prestation des services et en ciblant les ressources sur les personnes et les familles qui en ont le plus besoin. Il est dans l'intérêt public de ramener la viabilité financière dans les finances de la province, car cela assurera que les hôpitaux, les écoles et les autres services publics essentiels seront disponibles pour les générations futures, en plus de protéger ce qui importe le plus pour la population de l'Ontario.

## PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER DE L'ONTARIO

En août 2018, la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) a conclu que le gouvernement avait hérité de l'administration précédente d'un déficit de 15,0 milliards de dollars pour 2018-2019. Faisant fond sur les recommandations de la Commission et compte tenu de revenus plus élevés que prévu ainsi que des mesures et décisions quant à la réduction des dépenses, le gouvernement prévoit maintenant un déficit de 11,7 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui représente une amélioration de 3,3 milliards de dollars par rapport au déficit de base prévu par la Commission.

À moyen terme, le gouvernement prévoit des déficits qui diminueront progressivement pour passer de 10,3 milliards de dollars en 2019-2020 à 6,8 milliards de dollars en 2020-2021 et à 5,6 milliards de dollars en 2021-2022. Le vaste processus de planification plurianuelle mené par le gouvernement a permis de trouver des gains d'efficacité et de réaliser des économies supplémentaires au-delà de l'exercice 2018-2019, tout en procurant un allégement aux particuliers, aux familles et aux entreprises de l'Ontario.

On s'attend à ce que le ratio de la dette nette au PIB s'établisse à 40,7 % en 2019-2020, ce qui est inférieur aux prévisions de base révisées de la Commission pour 2018-2019, et qu'il diminue à 40,6 % d'ici 2021-2022.

Le gouvernement s'est engagé à rétablir la santé financière de la province en plaçant l'Ontario sur la bonne voie pour équilibrer le budget de façon responsable, afin de restaurer la confiance, la transparence et la reddition de comptes.

**Tableau 3.1**  
**PLAN FINANCIER DE L'ONTARIO**  
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires 2018-2019 <sup>1</sup>	Perspectives à moyen terme		
			2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Revenus</b>	<b>150,6</b>	<b>150,8</b>	<b>154,2</b>	<b>159,8</b>	<b>163,7</b>
<b>Charges</b>					
Programmes	142,4	150,0	150,1	151,9	153,8
Intérêt sur la dette	11,9	12,5	13,3	13,7	14,4
<b>Total des charges</b>	<b>154,3</b>	<b>162,5</b>	<b>163,4</b>	<b>165,6</b>	<b>168,2</b>
<b>Excédent/(Déficit) avant réserve</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(11,7)</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(4,6)</b>
Réserve	–	–	1,0	1,0	1,0
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(11,7)</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(5,6)</b>
Dette nette en pourcentage du PIB	39,2	40,2	40,7	40,7	40,6
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,3	25,8	26,0	25,8	25,5

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les décisions du gouvernement précédent ont légué à l'Ontario la dette infranationale la plus élevée au monde, un déficit à la hausse et un différend non résolu avec la vérificatrice générale de l'Ontario à propos des pratiques comptables de la province. En agissant sans tarder, le gouvernement de l'Ontario pour la population a pris des mesures pour réduire le déficit, le faisant passer d'un montant hérité de 15 milliards de dollars à 11,7 milliards de dollars pour l'exercice 2018-2019, et a reçu une opinion sans réserve sur les Comptes publics de l'Ontario pour la première fois en trois ans. Dans les sections qui suivent, on présente en détail les mesures prises par le gouvernement depuis juin 2018 pour réduire de 3,3 milliards de dollars le déficit de 2018-2019 et on précise les perspectives à moyen terme du gouvernement pour les finances de l'Ontario.

## RÉCAPITULATION : COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE

Afin de rétablir la confiance et la responsabilisation à l'égard des finances de la province, l'une des premières mesures prises par le gouvernement a été d'établir la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) et de lui confier la mission d'analyser les pratiques financières passées, en particulier les pratiques comptables, et de donner des conseils sur la situation budgétaire de la province pour 2018-2019 comparativement à celle présentée dans le budget de 2018.

Dans son rapport publié en septembre 2018, la Commission a réaffirmé la position de la vérificatrice générale de l'Ontario, à savoir que les résultats publiés dans le budget de 2018 par l'ancien gouvernement ne sont « pas un exposé raisonnable des finances de l'Ontario<sup>1</sup>. » La Commission a conclu que le gouvernement a hérité d'un déficit de 15,0 milliards de dollars pour 2018-2019, ce qui dépasse de 8,3 milliards de dollars les perspectives du budget de 2018. De plus, la Commission a indiqué que le ratio de la dette nette au PIB pour 2018-2019 s'établirait à 40,8 %<sup>2</sup>.

Le tableau 3.2 présente la ventilation des ajustements effectués par la Commission au plan budgétaire pour 2018-2019 présenté dans le budget de 2018. Pour de plus amples renseignements sur les recommandations de la Commission, veuillez consulter <http://www.fin.gov.on.ca/fr/report/ifci-2018.pdf>.

**Tableau 3.2**

### RAJUSTEMENT PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES FINANCES DE L'ONTARIO CONCERNANT L'EXCÉDENT/(LE DÉFICIT) POUR 2018-2019 PRÉVU AU BUDGET DE 2018

(en milliards de dollars)

	2018-2019
<b>Excédent/(Déficit) indiqué dans le budget de 2018</b>	<b>(6,7)</b>
<b>Révisions proposées aux perspectives de revenus</b>	
Révision des prévisions relatives à la croissance économique	(0,4)
Révision de l'incidence du marché immobilier	(0,4)
Révision de l'incidence de l'augmentation du salaire minimum	(0,1)
Révision de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	(0,8)
Prise en compte des données sur les cotisations fiscales mises à jour de 2017	0,2
<b>Manque à gagner prévu pour les revenus par rapport au budget de 2018</b>	<b>(1,5)</b>
<b>Révisions proposées aux perspectives des charges</b>	
Adoption provisoire du traitement comptable de la vérificatrice générale concernant les régimes de retraite	2,7
Adoption du traitement comptable de la vérificatrice générale concernant le refinancement de l'ajustement global	2,4
Retrait des cibles d'économies de fin d'exercice et découlant de l'examen des programmes	1,4
<b>Augmentation prévue des charges par rapport au budget de 2018</b>	<b>6,4</b>
Redressement de la réserve par rapport au budget de 2018	0,3
<b>Incidence sur l'excédent/(le déficit) indiqué dans le budget de 2018</b>	<b>(8,3)</b>
<b>Excédent/(Déficit) de 2018-2019 selon la Commission</b>	<b>(15,0)</b>

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Détails tirés du *Rapport de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario*, rendu public le 21 septembre 2018. <http://www.fin.gov.on.ca/fr/report/ifci-2018.pdf>

<sup>1</sup> Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, *Examen du Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018*, [http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/specialreports/specialreports/2018Pre-Election\\_fr.pdf](http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/specialreports/specialreports/2018Pre-Election_fr.pdf)

<sup>2</sup> Pour assurer l'uniformité et la comparabilité des données entre les perspectives actuelles, la ligne de base prévue par la Commission et les résultats des exercices antérieurs, l'estimation de la dette nette exprimée en pourcentage des prévisions du PIB selon la Commission a été révisée pour passer de 40,5 % à 40,8 % dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*.

## AMÉLIORATION DES RÉSULTATS FINANCIERS PROVISOIRES DE L'ONTARIO POUR 2018-2019

Le gouvernement projette un déficit de 11,7 milliards de dollars pour 2018-2019, ce qui représente une amélioration de 2,8 milliards de dollars par rapport aux prévisions du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018 (Exposé économique de l'automne 2018)*.

### RÉCAPITULATION DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2018

Le 15 novembre 2018, le gouvernement a rendu publique sa première mise à jour financière et économique en publiant l'*Exposé économique de l'automne 2018*. Ce document a démontré que les mesures immédiates prises par le gouvernement ont permis de réaliser des gains d'efficacité et d'optimiser l'argent des contribuables, ce qui a entraîné un allégement de près de 2,7 milliards de dollars du fardeau fiscal des familles et des entreprises de l'Ontario, ainsi que des économies de 3,2 milliards de dollars.

Les décisions sur la gestion des dépenses et l'allégement fiscal annoncés dans l'*Exposé économique de l'automne 2018* ont eu pour effet net de réduire le déficit pour le ramener à 14,5 milliards de dollars, soit 0,5 milliard de moins que le déficit hérité par le gouvernement tel que l'a établi la Commission.

**Tableau 3.3**  
**RÉSULTATS FINANCIERS EN COURS D'EXERCICE 2018-2019**  
(en millions de dollars)

	EÉA <sup>1</sup>	Chiffres provisoires <sup>2</sup>	Variation en cours d'exercice
<b>Revenus</b>	<b>148 231</b>	<b>150 782</b>	<b>2 551</b>
<b>Charges</b>			
Programmes	149 232	149 984	752
Intérêt sur la dette	12 543	12 534	(9)
<b>Total des charges</b>	<b>161 775</b>	<b>162 518</b>	<b>744</b>
<b>Excédent/(Déficit) avant réserve</b>	<b>(13 544)</b>	<b>(11 736)</b>	<b>1 807</b>
Réserve	1 000	–	(1 000)
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(14 544)</b>	<b>(11 736)</b>	<b>2 807</b>

<sup>1</sup> Selon le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*.

<sup>2</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

On estime que les revenus devraient s'élever à 150,8 milliards de dollars, ce qui dépasse de 2 551 millions de dollars les prévisions de l'*Exposé économique de l'automne 2018*.

Les frais d'intérêt sur la dette devraient être inférieurs de 9 millions de dollars aux prévisions de l'*Exposé économique de l'automne 2018* en raison de taux d'intérêt plus faibles que prévu.

On prévoit que le total des charges sera supérieur de 744 millions de dollars aux prévisions de l'*Exposé économique de l'automne 2018* en raison principalement des investissements effectués en santé, dans l'éducation postsecondaire et la formation ainsi que dans le soutien aux efforts de modernisation des municipalités.

Conformément aux recommandations de la Commission, l'*Exposé économique de l'automne 2018* prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars afin de protéger les prévisions financières contre des variations défavorables dans les prévisions des charges et des revenus de la province en 2018-2019. Comme il n'a pas été nécessaire de puiser dans la réserve pour la fin de l'exercice, elle a été éliminée, réduisant ainsi la dette que le gouvernement aurait enregistrée autrement.

Les estimations étant provisoires, les prévisions intérimaires pourraient changer lorsque les charges et les revenus réels de la province seront déterminés de façon définitive dans les *Comptes publics de l'Ontario 2018-2019* qui seront publiés plus tard cette année.

## PRINCIPAUX CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO 2018

### Revenus

Le total des revenus devrait être supérieur de 2 551 millions de dollars (1,7 %) aux prévisions du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018 (Exposé économique de l'automne 2018)*. Les estimations sont fondées sur les données sur les revenus disponibles le 8 mars 2019. Les données reçues après cette date seront prises en compte dans les mises à jour futures comme les états financiers vérifiés de la province dans les *Comptes publics de l'Ontario 2018-2019*.

**Tableau 3.4**

### SOMMAIRE DES VARIATIONS DES REVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2018

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2018-2019 <sup>1</sup>
<b>Revenus fiscaux</b>	
Impôt des sociétés	1 430
Taxe de vente	1 192
Tous les autres impôts et taxes combinés	29
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>2 651</b>
<b>Gouvernement du Canada</b>	
Infrastructure	(924)
Tous les autres transferts fédéraux combinés	(71)
<b>Total – gouvernement du Canada</b>	<b>(995)</b>
<b>Revenus tirés des entreprises publiques</b>	
Ontario Power Generation/Hydro One Ltd.	(476)
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	67
Régie des alcools de l'Ontario	27
<b>Total des revenus tirés des entreprises publiques</b>	<b>(383)</b>
<b>Autres revenus non fiscaux</b>	
Recouvrements des dépenses de l'exercice précédent (entente d'arbitrage avec l'Ontario Medical Association)	627
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	472
Tous les autres revenus non fiscaux combinés	179
<b>Total des autres revenus non fiscaux</b>	<b>1 278</b>
<b>Total des variations des revenus depuis la publication de l'Exposé économique de l'automne 2018</b>	<b>2 551</b>

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## *Variations détaillées des revenus depuis la publication de l'Exposé économique de l'automne 2018*

Voici les points saillants des variations des revenus prévus en 2018-2019 depuis la publication de *l'Exposé économique de l'automne 2018* :

- Les revenus tirés de l'**impôt des sociétés** sont supérieurs de 1 430 millions de dollars aux prévisions, en raison de bénéfices d'exploitation des entreprises plus substantiels et de montants plus élevés provenant des déclarations de revenus de 2017.
- Les revenus tirés de la **taxe de vente** dépassent de 1 192 millions de dollars les prévisions, en raison principalement de la hausse des dépenses des ménages en 2017 et en 2018.
- Les revenus générés par **tous les autres impôts et taxes** combinés sont supérieurs de 29 millions de dollars aux prévisions.
- Les revenus provenant du **gouvernement du Canada** pour le financement de projets **d'infrastructure** sont inférieurs de 924 millions de dollars aux prévisions, en raison de la révision de l'échéancier de projets d'envergure.
- Les revenus découlant de **tous les autres transferts fédéraux combinés** sont inférieurs de 71 millions de dollars aux prévisions, en raison surtout d'une diminution des prévisions des Transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux attribuable aux formules de financement actuelles. Cette baisse est partiellement neutralisée par l'allocation de fonds plus élevée que prévu en 2018-2019 pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, et pour les transferts à Aide juridique Ontario, ainsi que par un nouveau financement pour le traitement d'urgence de la dépendance aux opioïdes.
- Le revenu net combiné pour **Ontario Power Generation Inc.** (OPG) et pour **Hydro One Ltd.** (Hydro One) est inférieur de 476 millions de dollars aux prévisions de *l'Exposé économique de l'automne 2018*. Cette diminution est surtout attribuable à la décision réglementaire récente de la Commission de l'énergie de l'Ontario quant au maintien de la décision de partager avec les consommateurs les économies d'impôt découlant du premier appel public à l'épargne (PAPE) d'Hydro One en 2015 et aux coûts liés à la cessation de l'acquisition d'Avista Corporation par Hydro One.
- Selon les estimations, les revenus nets générés par la **Société des loteries et des jeux de l'Ontario** (OLG) seront supérieurs de 67 millions de dollars aux prévisions, grâce surtout au rendement plus élevé que prévu des activités relatives aux loteries.
- Les revenus nets de la **Régie des alcools de l'Ontario** (LCBO) sont supérieurs de 27 millions de dollars aux prévisions en raison d'une vaste initiative de l'organisation pour réaliser des économies.
- Des **recouvrements des dépenses de l'exercice précédent** de 627 millions de dollars liés à l'entente d'arbitrage récente pour les services des médecins sont comptabilisés.
- Les **droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges** dépassent de 472 millions de dollars les prévisions, en raison principalement de la hausse des revenus provenant des droits de scolarité versés par les étudiants internationaux pour les collèges.
- Le reste de l'augmentation des **autres revenus non fiscaux combinés** s'élevant à 179 millions de dollars provient surtout des revenus divers des ministères et des organismes gouvernementaux consolidés tels qu'Aide juridique Ontario, le portefeuille immobilier du gouvernement et le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité.

## Charges

On prévoit actuellement que le total des charges sera de 162,5 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 744 millions de dollars par rapport aux prévisions de l'*Exposé économique de l'automne 2018*. L'augmentation du total des charges découle principalement d'une augmentation de 752 millions de dollars des charges de programmes en raison des investissements en santé, dans l'éducation postsecondaire et la formation ainsi que dans le soutien aux efforts de modernisation des municipalités.

**Tableau 3.5**

### **SOMMAIRE DES VARIATIONS DES CHARGES DEPUIS LA PUBLICATION DE L'*EXPOSÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2018***

(en millions de dollars)

	<b>Chiffres provisoires 2018-2019<sup>1</sup></b>
<b>Charges de programmes<sup>2</sup></b>	
Secteur de la santé	480
Secteur de l'éducation <sup>3</sup>	68
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	640
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	34
Secteur de la justice	118
Autres programmes	(587)
<b>Total des charges de programmes</b>	<b>752</b>
<b>Intérêt sur la dette</b>	<b>(9)</b>
<b>Total des variations des charges depuis la publication de l'<i>Exposé économique de l'automne 2018</i></b>	<b>744</b>

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

<sup>2</sup> Variations des charges par secteur, redressées pour tenir compte de transferts neutres sur le plan financier de programmes entre secteurs.

<sup>3</sup> Exclut les variations des charges au titre du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les variations des charges au titre de ce régime sont comptabilisées sous Autres programmes.

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

### Variations détaillées des charges depuis la publication de l'*Exposé économique de l'automne 2018*

Les variations prévues des charges depuis la publication de l'*Exposé économique de l'automne 2018* comprennent ce qui suit :

- On prévoit que les charges du **secteur de la santé** seront supérieures de 480 millions de dollars aux prévisions en raison du règlement d'arbitrage récent portant sur les services des médecins, de l'augmentation de la demande visant les services d'oncologie et les programmes de médicaments de l'Ontario, ainsi que de la bonification des ressources pour les services de traitement des dépendances et de réadaptation. Voilà pourquoi le gouvernement procède à la transformation du secteur des soins de santé au moyen d'importantes initiatives globales telles que l'établissement d'un nouvel organisme de santé, la création d'un modèle de chaînes d'approvisionnement intégrées ainsi que la simplification des ententes de paiements de transfert et la consolidation des contrats pour services multiples. Le gouvernement réduit les frais administratifs et de soutien, et s'emploie à mettre fin à la médecine de couloir.

- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient dépasser de 68 millions de dollars les prévisions, principalement à cause du crédit d'impôt pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) qui est proposé. Cette hausse serait partiellement neutralisée par une diminution des dépenses des conseils scolaires relativement aux prévisions. Après avoir mené la plus vaste consultation publique sur l'éducation de toute l'histoire de la province, le gouvernement met en oeuvre des programmes renforcés en mathématiques, en STIM et en littératie financière, ainsi que de meilleures occasions pour les métiers spécialisés et l'interdiction des téléphones cellulaires dans les salles de classe à l'échelle de la province pour le bienfait des élèves et étudiants d'aujourd'hui et de demain.
- On s'attend à ce que les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** soient supérieures de 640 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison de dépenses plus élevées que prévu dans les collèges et d'une augmentation des dépenses du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) attribuable à la conception insoutenable du programme par le gouvernement précédent, selon laquelle le nombre de personnes recevant une aide financière augmentait plus rapidement que le nombre d'inscriptions. À compter de l'année scolaire 2019-2020, le gouvernement recentre le RAFEO pour s'assurer qu'il demeure viable pour les futurs étudiants, tout en dirigeant une plus forte proportion des fonds aux familles présentant les plus grands besoins financiers. De plus, les droits de scolarité s'appliquant aux programmes admissibles au financement seront réduits de 10 % pour les étudiants canadiens inscrits dans tous les collèges et les universités de l'Ontario subventionnés par les deniers publics.
- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devraient être supérieures de 34 millions de dollars aux prévisions, en raison principalement des coûts de l'aide sociale plus élevés que prévu. Le gouvernement réforme l'aide sociale afin d'offrir aux bénéficiaires des chances accrues d'obtenir de meilleurs résultats, notamment en surmontant les obstacles à l'emploi.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient dépasser les prévisions d'environ 118 millions de dollars, principalement en raison du coût de réfection et de réparation des locaux, de règlements d'indemnisation des victimes plus élevés que prévu, du soutien accordé à l'enquête publique sur la sûreté et la sécurité des résidents dans les foyers de soins de longue durée ainsi que des investissements pour lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées. Pour assurer la viabilité, le gouvernement s'efforce d'apporter des améliorations à l'échelle du système de justice de l'Ontario afin de diminuer les frais administratifs pour fournir de l'aide financière aux victimes et d'accroître l'utilisation de la technologie pour moderniser les processus opérationnels. Ces efforts sont des éléments de la stratégie du gouvernement de moderniser le système de justice en le rendant plus accessible, plus efficace et plus sensible aux besoins des gens partout dans la province.

- Les charges du **secteur des autres programmes** devraient être inférieures de 587 millions de dollars aux prévisions, reflétant ainsi certaines variations des charges. Les hausses de charges comprennent, entre autres :
  - des dépenses plus élevées pour la résiliation de contrats d'énergie renouvelable inutiles et pour des initiatives d'atténuation des tarifs d'électricité, celles-ci étant maintenant reportées de façon plus transparente dans les livres du gouvernement. Le gouvernement propose un plan qui, si adopté, aidera à réduire les fluctuations des coûts futurs pour la province des programmes d'atténuation des tarifs d'électricité;
  - un investissement ponctuel de 200 millions de dollars pour améliorer la prestation de services locaux et l'efficience dans les petites municipalités et les municipalités rurales de la province. Les municipalités peuvent utiliser ces fonds pour trouver des manières plus judicieuses et plus efficientes d'offrir des programmes d'aide à ceux qui en ont le plus besoin, tout en réduisant les coûts permanents de ces services;
  - des crédits d'impôt pour les médias culturels dépassant de 99 millions de dollars les prévisions.
- Ces hausses ont été largement neutralisées par une diminution des charges de 919 millions de dollars par rapport aux prévisions à la suite de modifications apportées à l'échéancier de projets d'infrastructure fédéraux, ainsi que par la réduction de 1 032 millions de dollars du fonds de prévoyance.

Les frais d'intérêt sur la dette devraient être inférieurs de 9 millions de dollars aux prévisions de *l'Exposé économique de l'automne 2018* en raison de taux d'intérêt plus faibles que prévu.

## **PLAN FINANCIER À MOYEN TERME**

Le gouvernement prévoit des déficits de 10,3 milliards de dollars en 2019-2020, de 6,8 milliards de dollars en 2020-2021 et de 5,6 milliards de dollars en 2021-2022. La province devrait avoir rétabli l'équilibre budgétaire d'ici 2023-2024. Pour en savoir davantage sur le plan de redressement du gouvernement, se reporter au chapitre intitulé *Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref*.

À moyen terme, les revenus devraient s'accroître pour passer de 150,8 milliards de dollars en 2018-2019 à 163,7 milliards de dollars en 2021-2022, et les charges totales devraient augmenter pour passer de 162,5 milliards de dollars à 168,2 milliards de dollars au cours de la même période.

En vertu de la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières proposée, le gouvernement serait tenu de présenter des estimations des principaux éléments des revenus et des charges ainsi que des prévisions et des hypothèses sous-jacentes.

## Perspectives de revenus à moyen terme

Les prévisions des revenus fiscaux témoignent de la croissance économique et des répercussions des engagements pris par le gouvernement.

**Tableau 3.6**  
**SOMMAIRE DES PERSPECTIVES DE REVENUS À MOYEN TERME**  
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires <sup>1</sup>	Perspectives à moyen terme		
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Revenus</b>					
Impôt sur le revenu des particuliers	32,9	35,0	36,6	38,2	39,0
Taxe de vente	25,9	27,9	28,1	28,9	29,9
Impôt des sociétés	15,6	15,2	15,2	15,7	16,3
Contribution-santé de l'Ontario	3,7	3,8	4,0	4,2	4,4
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,9	6,0	6,1	6,2	6,2
Tous les autres impôts et taxes	15,7	15,6	16,2	16,7	16,2
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>99,7</b>	<b>103,6</b>	<b>106,1</b>	<b>109,8</b>	<b>111,9</b>
Gouvernement du Canada	24,9	25,0	25,5	26,6	27,2
Revenus tirés des entreprises publiques	6,2	4,9	5,8	6,2	6,9
Autres revenus non fiscaux	19,9	17,4	16,8	17,2	17,6
<b>Total des revenus</b>	<b>150,6</b>	<b>150,8</b>	<b>154,2</b>	<b>159,8</b>	<b>163,7</b>

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les perspectives de croissance de la rémunération des employés sont le principal facteur économique des prévisions des revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** (IRP). Entre 2018-2019 et 2021-2022, ces revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,7 %. Les perspectives incluent l'incidence du crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR). Pour en savoir davantage, se reporter à l'Annexe intitulée *Les mesures fiscales en détail*.

Les projections de revenus tirés de la **taxe de vente** reposent principalement sur les perspectives de croissance des dépenses de consommation. Ces revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 2,3 % entre 2018-2019 et 2021-2022.

Les prévisions pour les revenus tirés de l'**impôt des sociétés** (IS) suivent la croissance annuelle prévue de l'excédent net d'exploitation des sociétés. Ces revenus devraient croître à un taux annuel moyen de 2,4 % entre 2018-2019 et 2021-2022. Les perspectives comprennent l'incidence de l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario. Pour en savoir davantage, se reporter à l'Annexe intitulée *Les mesures fiscales en détail*.

Les prévisions de revenus provenant de la **Contribution-santé de l'Ontario** sont surtout fondées sur la croissance prévue de la rémunération des employés. Ces revenus devraient augmenter à un taux moyen annuel de 4,7 % entre 2018-2019 et 2021-2022.

Les revenus tirés des **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** devraient augmenter à un taux annuel moyen de 0,9 % entre 2018-2019 et 2021-2022, en raison surtout de la croissance prévue de l'assiette d'évaluation foncière qui découle des nouvelles activités de construction.

Compte tenu de la croissance économique, les revenus tirés de **tous les autres impôts et taxes** devraient augmenter à un taux moyen de 1,2 % par année entre 2018-2019 et 2021-2022. Cela comprend notamment les revenus générés par l'impôt-santé des employeurs, les droits de cession immobilière, les taxes sur la bière, le vin et les spiritueux, et les taxes basées sur le volume, dont la taxe sur l'essence, la taxe sur les carburants et la taxe sur le tabac. Les revenus de tous les autres impôts et taxes comprennent l'incidence de la pause de la hausse des taxes sur l'alcool.

Les prévisions concernant les transferts du **gouvernement du Canada** sont fondées sur les ententes et les formules de financement fédérales-provinciales en vigueur, y compris le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, sur le financement de programmes pour le marché du travail et sur des initiatives de logement communautaire Canada-Ontario.

Les perspectives des **revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les estimations du ministère des Finances de l'Ontario pour Hydro One Ltd. (Hydro One) et sur les projections fournies par Ontario Power Generation (OPG), la Société ontarienne du cannabis (SOC), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG). Selon les prévisions, les revenus tirés des entreprises publiques passeront de 4,9 milliards de dollars à 6,9 milliards de dollars entre 2018-2019 et 2021-2022.

Les prévisions quant aux **autres revenus non fiscaux** reposent sur les projections fournies par les ministères et les organismes provinciaux. Les autres revenus non fiscaux devraient augmenter à un taux annuel moyen de 0,6 %. Cette augmentation découle principalement d'une hausse des revenus de manière à soutenir la hausse des coûts liés à la prestation de services connexes.

### Revenus générés par le cannabis

Les estimations des revenus découlant du cannabis incluent la part de l'Ontario du droit d'accise fédéral sur le cannabis et le revenu net de la SOC. Les perspectives de l'Ontario quant aux revenus découlant du cannabis tiennent compte des pénuries de cannabis à l'échelle du pays et de la mesure temporaire prise par la province d'autoriser l'ouverture d'au plus 25 magasins privés de vente au détail de cannabis à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Les perspectives des revenus découlant du cannabis changeront lorsque le gouvernement aura déterminé que les autorités fédérales sont en mesure d'offrir un approvisionnement fiable et que d'autres magasins de vente au détail auront été autorisés.

**Tableau 3.7**  
**SOMMAIRE DES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LE CANNABIS À MOYEN TERME**  
(en millions de dollars)

Revenus	Chiffres provisoires <sup>1</sup> 2018-2019	Perspectives à moyen terme		
		2019-2020	2020-2021	2021-2022
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	17	70	75	80
Revenu net/(perte nette) de la Société ontarienne du cannabis	(25)	10	25	40

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

### Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis

Le gouvernement fédéral impose un droit d'accise sur les produits du cannabis vendus par des producteurs détenant une licence fédérale, lequel est administré et perçu par l'Agence du revenu du Canada. La province reçoit 75 % du droit d'accise fédéral perçu sur tout le cannabis destiné à la vente en Ontario ainsi qu'une marge additionnelle de 3,9 % sur le prix de vente d'un producteur pour tenir compte des écarts des taux de taxe de vente entre les provinces et les territoires.

### Revenu net de la Société ontarienne du cannabis

La SOC vend du cannabis aux consommateurs de 19 ans et plus par l'intermédiaire de son site marchand et est le grossiste exclusif des détaillants privés en Ontario. Les prévisions de revenu net de la SOC tiennent compte des coûts initiaux liés à l'établissement de son réseau de distribution en gros.

*Risques pour les perspectives de revenus*

En vertu de la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières proposée, le gouvernement serait tenu de présenter des explications détaillées des risques susceptibles d'affecter l'économie ou le secteur public.

Les perspectives de revenus de la province reposent sur des hypothèses raisonnables concernant le rythme de croissance de l'économie ontarienne. Les projections économiques soutenant les prévisions de revenus présentent des risques tant positifs que négatifs. Le tableau 3.8 met en lumière quelques risques et sensibilités clés pour le plan financier pouvant résulter de changements imprévus dans la conjoncture économique. Ces estimations ne sont que des indications; les résultats réels varieront selon la composition et l'interaction de divers facteurs. Les risques soulignés sont ceux qui pourraient avoir la plus forte incidence sur les principales sources de revenus. Il existe toute une gamme d'autres risques qui n'y sont pas inclus parce qu'ils sont moins importants ou difficiles à quantifier.

**Tableau 3.8**  
**CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS**

Facteurs économiques	Sources de revenus	Sensibilités 2019-2020
PIB nominal	Total des revenus fiscaux	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 705 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
Rémunération des employés	Impôt sur le revenu des particuliers, Contribution-santé de l'Ontario et impôt-santé des employeurs	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance de la rémunération des employés modifie les revenus de 460 millions de dollars.
Dépenses de consommation des ménages	Taxe de vente harmonisée	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation des ménages modifie les revenus de 210 millions de dollars.
Excédent net d'exploitation – sociétés	Impôt des sociétés	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance de l'excédent net d'exploitation – sociétés modifie les revenus de 109 millions de dollars.
Reventes de logements et prix de revente	Droits de cession immobilière	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des reventes de logements ou des prix de revente modifie les revenus de 28 millions de dollars.
PIB réel	Taxe sur les carburants	Une variation de un point de pourcentage dans la croissance du PIB réel modifie les revenus de 12 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de santé	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 40 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 15 millions de dollars.

## Perspectives des charges à moyen terme

On prévoit que les perspectives des charges des programmes de la province passeront de 150,0 milliards de dollars en 2018-2019 à 153,8 milliards de dollars en 2021-2022. Cela découle de l'engagement du gouvernement d'investir dans des programmes et des services essentiels en santé, en éducation et dans l'infrastructure.

**Tableau 3.9**  
**SOMMAIRE DES PERSPECTIVES DES CHARGES À MOYEN TERME**  
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires <sup>1</sup>	Perspectives à moyen terme		
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Programmes</b>					
Secteur de la santé	59,3	62,2	63,5	64,6	65,3
Secteur de l'éducation <sup>2</sup>	27,3	29,1	29,8	29,8	30,1
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	11,2	12,1	11,4	11,5	11,7
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	16,4	17,0	16,7	16,5	16,0
Secteur de la justice	4,8	5,0	4,9	4,8	4,7
Autres programmes	23,3	24,6	23,8	24,7	26,0
<b>Total des programmes</b>	<b>142,4</b>	<b>150,0</b>	<b>150,1</b>	<b>151,9</b>	<b>153,8</b>
Intérêt sur la dette	11,9	12,5	13,3	13,7	14,4
<b>Total des charges</b>	<b>154,3</b>	<b>162,5</b>	<b>163,4</b>	<b>165,6</b>	<b>168,2</b>

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

<sup>2</sup> Exclut le Régime de retraite des enseignants et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus sous Autres programmes.

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Voici certains des points saillants des perspectives des charges de programmes à moyen terme :

- Les charges du **secteur de la santé** devraient s'accroître pour passer de 62,2 milliards de dollars en 2018-2019 à 65,3 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 1,6 % au cours de la période. La croissance dans ce secteur résultera de la transformation de la prestation des soins de santé, afin de cibler les résultats et d'assurer la viabilité du système de soins. De vastes initiatives à l'échelle du secteur permettront de recentrer les dépenses en santé pour passer de l'administration à la prestation de soins de première ligne. Ces initiatives comprennent entre autres ce qui suit :
  - créer un nouvel organisme de santé unique pour assurer la supervision des soins de santé et pour réduire la bureaucratie du secteur et les chevauchements administratifs régionaux, ce qui entraînera des économies annuelles de plus de 350 millions de dollars d'ici 2021-2022;
  - établir un modèle de chaîne d'approvisionnement intégrée dans l'ensemble du secteur de la santé, ce qui réduira les dépenses du gouvernement, améliorera les soins et allégera le fardeau administratif pour les fournisseurs;
  - optimiser la productivité de la main-d'œuvre du secteur de la santé de manière à réaliser des économies annuelles d'environ 250 millions de dollars d'ici 2021-2022, grâce à des initiatives comme l'amélioration de la gestion des horaires de travail et des présences, ainsi que la réduction des heures supplémentaires et des tarifs majorés, sans aucune incidence sur les soins dispensés aux patients ou sur le personnel de première ligne;

- moderniser les bureaux de santé publique grâce à la régionalisation et à la modification de la gouvernance afin de réaliser des économies d'échelle, de rationaliser les fonctions administratives et de mieux coordonner le travail des bureaux de santé publique, ce qui entraînera des économies annuelles de 200 millions de dollars d'ici 2021-2022;
  - simplifier les ententes de paiements de transfert et regrouper les contrats de services multiples afin de réduire les frais administratifs, d'optimiser les ressources et d'améliorer les résultats en facilitant la gestion du rendement à l'échelle du système, ce qui entraînera des économies annuelles de 100 millions de dollars d'ici 2021-2022;
  - modifier le paiement des frais d'exécution d'ordonnance, y compris : l'établissement d'un cadre à plusieurs niveaux pour la marge bénéficiaire sur les médicaments; les frais payés pour remplir les ordonnances destinées aux résidents des foyers de soins de longue durée; et le fait d'axer le programme MedsCheck sur les patients en transition entre deux types d'établissements de soins, ce qui engendrera des économies annuelles de plus de 140 millions de dollars d'ici 2021-2022;
  - mettre l'accent sur les patients plutôt que sur les processus pour permettre de réaliser des investissements cruciaux dans la prestation de soins de santé de première ligne, y compris un investissement annualisé d'environ 90 millions de dollars (une fois mis en oeuvre entièrement) pour l'instauration d'un programme de soins dentaires pour les personnes âgées à faible revenu, des investissements ciblés de 384 millions de dollars en 2019-2020 dans le secteur hospitalier pour régler le problème de la médecine de couloir et l'octroi de fonds supplémentaires d'environ 1,75 milliard de dollars sur cinq ans au secteur des soins de longue durée pour accroître le nombre de lits.
- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient s'accroître pour passer de 29,1 milliards de dollars en 2018-2019 à 30,1 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 1,2 %. Cette augmentation est surtout attribuable au financement accru des conseils scolaires pour soutenir la hausse des effectifs scolaires. Les initiatives de transformation à l'échelle du secteur comprennent, entre autres :
- cibler le financement sur les domaines prioritaires comme les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), tout en trouvant des gains d'efficience et en améliorant la responsabilité, de manière à s'assurer que chaque dollar dépensé en salle de classe exerce l'effet le plus profond sur le rendement scolaire;
  - accorder la priorité au financement des services de garde d'enfants par l'entremise de subventions pour les frais, afin de soutenir l'abordabilité et l'accessibilité des services de garde pour le bienfait des familles;
  - trouver des gains d'efficience internes au ministère de l'Éducation, grâce à des initiatives de modernisation telles que recourir davantage aux réunions virtuelles et limiter l'utilisation de consultants, afin d'entraîner des économies évaluées à 25 millions de dollars par année d'ici 2021-2022;
  - envisager des moyens d'augmenter la participation des conseils scolaires à des consortiums d'achat et à des initiatives d'achats de groupe afin de bénéficier d'économies d'échelle.

- Les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** devraient diminuer pour passer de 12,1 milliards de dollars en 2018-2019 à 11,7 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 1,0 %. Les principales initiatives dans ce secteur incluent :
  - à compter de l'année scolaire 2019-2020, le gouvernement rétablit la viabilité financière du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), en plus de réduire de 10 % les frais de scolarité des étudiants canadiens;
  - réaliser des investissements durables dans les universités, les collèges et les programmes d'emploi et de formation de l'Ontario, de sorte que les gens aient la formation et les compétences requises pour obtenir de bons emplois bien rémunérés.
- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devraient diminuer pour passer de 17,0 milliards de dollars en 2018-2019 à 16,0 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 2,1 % au cours de la période. Le gouvernement apporte des réformes à l'aide sociale dans le but d'atteindre de meilleurs résultats pour les clients, de réduire les coûts et le fardeau administratif et de s'assurer que les programmes d'aide sociale sont plus responsables envers la population de l'Ontario. On prévoit notamment transformer les services d'emploi par certaines mesures comme l'instauration d'un nouvel appel d'offres pour une sélection plus efficace des gestionnaires. Ces mesures entraîneront des économies évaluées à 720 millions de dollars par année d'ici 2021-2022.
  - Le gouvernement modernisera aussi les services de justice pour la jeunesse, notamment en fermant des établissements de justice pour la jeunesse sous-utilisés et en réduisant le nombre de lits en milieu ouvert et en milieu fermé dans le système de détention, comme le besoin de ces services affiche une tendance à la baisse, ce qui entraînera annuellement des économies de 48 millions de dollars d'ici 2021-2022.
  - D'autres initiatives importantes à l'échelle du secteur viseront à réaliser des gains d'efficacité opérationnelle et à réduire les coûts grâce à une transformation du secteur fondée sur des données probantes, ce qui entraînera annuellement des économies évaluées à 510 millions de dollars d'ici 2021-2022.
  - Les gains d'efficience à mettre en oeuvre comprennent, entre autres :
    - cerner des moyens de réaliser des gains d'efficience en intégrant des programmes de services à la personne comme les programmes de soutien du revenu, de garde d'enfants, de logement abordable et de prévention de l'itinérance, pour contribuer à rationaliser l'administration et à simplifier les exigences en matière de rapports, de manière à aider la population de l'Ontario à trouver de l'emploi et à devenir plus autonome;
    - simplifier les processus pour les paiements de transfert, aligner et intégrer plusieurs contrats de service, simplifier les exigences en matière de rapports et développer la prestation de services axée sur les résultats grâce à la conception locale de programmes;
    - explorer des moyens pour transformer les services afin d'offrir plus de choix aux particuliers et aux familles, d'assurer l'uniformité de la qualité et de l'expérience du service, ainsi que d'améliorer les résultats pour les clients et la viabilité des services;
    - les transformations fondées sur des données probantes, y compris dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et le système de bien-être de l'enfance ainsi que dans des programmes pour les jeunes ayant des besoins particuliers et les programmes d'intervention précoce, permettront au gouvernement de poursuivre ses investissements dans les services essentiels, notamment le Programme ontarien des services en matière d'autisme.

- Les charges du **secteur de la justice** devraient diminuer pour passer de 5,0 milliards de dollars en 2018-2019 à 4,7 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 2,0 % au cours de la période. La réduction des charges du secteur de la justice découle de la modernisation et la transformation de la prestation des services, sans que ne soient affectés les services de première ligne.
- Les principales initiatives de transformation comprennent, entre autres :
  - simplifier la prestation de l'aide juridique pour favoriser sa viabilité à long terme, de manière à générer des économies annuelles de plus de 164 millions de dollars à compter de 2021-2022;
  - réformer les services d'indemnisation des victimes en remplaçant le modèle d'arbitrage par un modèle administratif pour assurer que les victimes reçoivent une aide financière plus rapide, plus efficace et moins lourde au point de vue administratif, ce qui permettra d'économiser jusqu'à 23 millions de dollars par année, à compter de 2021-2022, et de réinvestir plus de 6 millions de dollars par année dans les services aux victimes;
  - examiner des moyens d'encourager l'optimisation de la main-d'oeuvre, y compris la gestion des postes à combler, les heures supplémentaires et les horaires à la Police provinciale de l'Ontario, pour économiser environ 30 millions de dollars par année à compter de 2019-2020, sans nuire aux services policiers de première ligne et à la sécurité communautaire;
  - mettre à profit la technologie pour générer des gains d'efficience administrative atteignant 9 millions de dollars par année à compter de 2021-2022 pour trouver une solution quant aux horaires du personnel des établissements correctionnels et des gains d'efficience pouvant atteindre 13 millions de dollars, au terme de l'initiative, en écartant du système correctionnel les personnes à faible risque et en offrant des solutions de rechange à l'incarcération;
  - moderniser le système des enquêtes sur les décès en Ontario en adoptant de nouvelles technologies qui répondront aux défis émergents, comme la crise des opioïdes, ce qui entraînera des économies annuelles d'environ 3 millions de dollars en 2021-2022;
  - générer des gains d'efficience sur le plan administratif en fusionnant des tribunaux d'arbitrage, ce qui entraînera des économies atteignant 5 millions de dollars par année en 2021-2022.
- Les charges du **secteur des autres programmes** devraient augmenter pour passer de 24,6 milliards de dollars en 2018-2019 à 26,0 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 1,8 % au cours de la période. Cette augmentation découle principalement du coût accru des initiatives d'atténuation des tarifs d'électricité qui réduiront les factures d'électricité, de hausses prévues des dépenses pour l'infrastructure des réseaux cellulaires et à large bande, de l'échéancier de projets d'infrastructure municipale et des programmes d'infrastructure fédéraux à financement de contrepartie. Cette hausse des dépenses est partiellement neutralisée par une diminution des charges relatives au soutien des entreprises et par l'élimination des programmes financés par l'ancien programme de plafonnement et d'échange.

Le total des charges prévu tient compte des charges liées à l'intérêt sur la dette, qui devraient s'accroître pour passer de 12,5 milliards de dollars en 2018-2019 à 14,4 milliards de dollars en 2021-2022, en raison des prévisions de hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation des niveaux d'endettement.

### Risques pour les perspectives des charges

Le tableau 3.10 résume les risques et sensibilités clés liés aux charges qui pourraient découler de changements imprévus liés à la conjoncture économique et à la demande relative aux programmes. Des variations dans ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les charges totales et le secteur public, ce qui entraînerait des variations dans les prévisions financières globales. Ces sensibilités ne sont que des indications et peuvent varier selon la nature et la composition des risques éventuels.

**Tableau 3.10**  
**CERTAINES SENSIBILITÉS LIÉES AUX CHARGES**

Programme/Secteur	Hypothèses 2019-2020	Sensibilités 2019-2020
Secteur de la santé	Croissance annuelle de 2,2 %	Variation de 1 % des dépenses du secteur de la santé : 635 millions de dollars
Charges du secteur hospitalier <sup>1</sup>	Croissance annuelle de 2,05 % <sup>2</sup>	Variation de 1 % des dépenses du secteur hospitalier : 305 millions de dollars
Programmes de médicaments	Croissance annuelle négative de 2,6 % <sup>3</sup>	Variation de 1 % des dépenses des programmes de médicaments : 46,4 millions de dollars
Régime d'assurance-santé de l'Ontario (OHIP)	Croissance annuelle de 3,2 % <sup>4</sup>	Variation de 1 % des dépenses de l'OHIP : 157,7 millions de dollars
Foyers de soins de longue durée	78 223 lits dans des foyers de soins de longue durée. Le coût moyen de fonctionnement provincial d'un lit dans un foyer de soins de longue durée est de 55 650 \$ par année	Variation de 1 % du nombre de lits : environ 43,5 millions de dollars
Soins à domicile <sup>5</sup>	Environ 32 millions d'heures de services de soutien à la personne	Variation de 1 % des heures de services de soutien à la personne : environ 12,3 millions de dollars
	Environ 9,2 millions de visites par le personnel infirmier et les thérapeutes, et 2,4 millions pour les quarts de travail du personnel infirmier	Variation de 1 % de toutes les visites du personnel infirmier et des thérapeutes : environ 10,3 millions de dollars
Écoles élémentaires et secondaires	Effectif quotidien moyen d'environ 2 012 000 élèves	Variation de 1 % de l'effectif : environ 170 millions de dollars
Services de garde d'enfants	Environ 111 000 subventions en moyenne par mois	Variation de 1 % dans le nombre de subventions en moyenne par mois : environ 12 millions de dollars par année
Ontario au travail	239 831 dossiers par année, en moyenne	Variation de 1 % du nombre de dossiers : 28 millions de dollars
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	382 022 dossiers par année, en moyenne	Variation de 1 % du nombre de dossiers : 56 millions de dollars
Intérêt sur la dette	Coût moyen de l'emprunt prévu en 2019-2020 : environ 3,44 %.	Incidence d'une variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 350 millions de dollars

<sup>1</sup> Les charges du secteur hospitalier incluent le financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et d'un certain nombre de programmes provinciaux d'autres ministères, ainsi que les revenus d'autres tierces parties.

<sup>2</sup> Croissance des charges basées sur les perspectives intérimaires consolidées du secteur hospitalier pour 2018-2019 aux charges du plan consolidé pour le secteur hospitalier de 2019-2020.

<sup>3</sup> Charges intérimaires de 4 763,7 millions de dollars en 2018-2019 par rapport aux charges du plan pluriannuel s'élevant à 4 638,9 millions de dollars en 2019-2020.

<sup>4</sup> Ajustée pour exclure un paiement ponctuel aux médecins dans le cadre du règlement d'arbitrage.

<sup>5</sup> Les statistiques pour les soins à domicile sont basées sur les chiffres réels de 2017-2018.

### *Passifs éventuels*

Outre les principales sensibilités liées à la demande et les risques économiques clés auxquels il est exposé, le plan financier est assujetti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation ou non de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Ce dernier pourrait essuyer des pertes à la suite de règlements judiciaires et de manquements dans le cadre de projets ainsi qu'en raison de garanties de prêt ou de financement. Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. Tout passif éventuel considérable ayant trait à l'exercice 2018-2019 sera présenté dans les *Comptes publics de l'Ontario 2018-2019*, qui seront rendus publics plus tard cette année.

## **ASSURER LA PRUDENCE FINANCIÈRE**

Conformément à la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières, le plan financier de l'Ontario devrait être élaboré selon une approche prudente qui se caractérise par l'établissement d'une réserve visant à prémunir les perspectives contre les variations défavorables imprévues relatives aux revenus et aux charges de la province. La réserve a été fixée à 1,0 milliard de dollars en 2019-2020, en 2020-2021 et en 2021-2022.

Des fonds de prévoyance sont également maintenus afin d'atténuer les risques liés aux charges – par exemple dans des cas où la santé et la sécurité pourraient être en péril – qui pourraient avoir sinon une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario. Le fonds de prévoyance a été fixé à 1,1 milliard de dollars en 2019-2020.

Conformément à des pratiques financières judicieuses, les perspectives de revenus de la province sont fondées sur des hypothèses économiques prudentes, comme cela est décrit plus tôt dans le chapitre 2, *Perspectives économiques*.

## DÉTAILS DES FINANCES DE L'ONTARIO

Tableau 3.11

### REVENUS

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>1</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
<b>Revenus fiscaux</b>				
Impôt sur le revenu des particuliers	30 671	32 900	34 986	36 600
Taxe de vente	24 750	25 925	27 919	28 076
Impôt des sociétés	14 872	15 612	15 196	15 171
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 868	5 883	6 005	6 085
Impôt-santé des employeurs	5 908	6 205	6 588	6 837
Contribution-santé de l'Ontario	3 575	3 672	3 806	4 021
Taxe sur l'essence	2 626	2 701	2 733	2 766
Droits de cession immobilière	2 728	3 174	2 679	2 877
Taxe sur le tabac	1 230	1 244	1 267	1 213
Taxe sur les carburants	742	760	762	776
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	589	601	612	618
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	—	—	17	70
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	334	494	350	488
Autres impôts et taxes	453	552	632	540
	<b>94 346</b>	<b>99 723</b>	<b>103 552</b>	<b>106 138</b>
<b>Gouvernement du Canada</b>				
Transfert canadien en matière de santé	13 910	14 359	14 852	15 646
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	5 146	5 314	5 451	5 653
Péréquation	2 304	1 424	963	—
Programmes d'infrastructure	732	1 065	779	1 043
Programmes du marché du travail	965	969	997	1 036
Entente sur le logement social	441	419	386	359
Autres paiements fédéraux	761	996	1 261	1 386
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	285	314	322	330
	<b>24 544</b>	<b>24 860</b>	<b>25 011</b>	<b>25 453</b>
<b>Revenus tirés des entreprises publiques</b>				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 358	2 487	2 311	2 414
Régie des alcools de l'Ontario	2 349	2 207	2 261	2 339
Société ontarienne de vente du cannabis	—	(6)	(25)	10
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd. <sup>2</sup>	860	1 464	318	1 058
	<b>5 567</b>	<b>6 152</b>	<b>4 865</b>	<b>5 821</b>

suite...

**Tableau 3.11**  
**REVENUS (SUITE)**  
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>1</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
<b>Autres revenus non fiscaux</b>				
Remboursements	988	1 000	992	981
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 727	1 912	2 046	2 066
Redevance de liquidation de la dette (électricité) <sup>3</sup>	621	593	15	–
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	838	185	183	125
Ventes et locations <sup>4</sup>	1 999	2 426	1 347	1 590
Produit tiré des quotas d'émission <sup>5</sup>	–	2 401	472	–
Autres droits, permis et licences	974	1 029	1 005	1 080
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	129	74	41	30
Redevances	272	290	306	287
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	7 957	8 309	9 024	9 364
Divers – Autres revenus non fiscaux	772	1 640	1 923	1 230
<b>Total des revenus</b>	<b>16 277</b>	<b>19 859</b>	<b>17 354</b>	<b>16 753</b>
	<b>140 734</b>	<b>150 594</b>	<b>150 782</b>	<b>154 165</b>

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

<sup>2</sup> Comprend les revenus de Brampton Distribution Holdco Inc. de 2015-2016 à 2016-2017 générés par sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc. Le 28 février 2017, la province a mis fin à sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc., qui ne fait plus partie des entreprises publiques.

<sup>3</sup> Le coût de la redevance de liquidation de la dette a été retiré des factures d'électricité pour les usagers résidentiels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour tous les autres usagers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Revenus résiduels comptabilisés par la suite en raison de paiements plus élevés que prévu après la fin de l'exercice 2017-2018, par rapport aux estimations de montants à payer en 2017-2018.

<sup>4</sup> Les revenus des ventes et locations ont été plus élevés en 2016-2017 et en 2017-2018 par rapport aux chiffres provisoires pour 2018-2019 et au plan pour 2019-2020, principalement en raison de la vente ponctuelle d'actifs comme la vente d'actions d'Hydro One.

<sup>5</sup> La diminution du produit tiré des quotas d'émission reflète l'adoption de la *Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange* le 31 octobre 2018.

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES**

**MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION  
ET DES AFFAIRES  
RURALES**

**Énoncé de vision :** Pour la toute première fois depuis plus d'une décennie, les agriculteurs et les collectivités rurales ont un allié à Queen's Park. Le gouvernement pour la population de l'Ontario réduit la paperasserie et les fardeaux réglementaires tout en préservant les règles qui protègent la santé et la sécurité alimentaires et le bien-être des animaux. La province sabre les coûts administratifs tout en améliorant les services gouvernementaux pour les agriculteurs, les entreprises de transformation d'aliments et les entreprises agroalimentaires partout en Ontario.

La province s'engage à faire en sorte que l'Ontario rural et le secteur agroalimentaire de l'Ontario soient ouverts aux affaires et à l'emploi. Pour ce faire, elle allégera les formalités administratives, investira dans des programmes clés tels que le Programme de gestion des risques, luttera, sur la scène mondiale, pour les produits soumis à la gestion de l'offre et considérera les agriculteurs comme les meilleurs intendants de leurs terres.

(en millions de dollars)	Chiffres			
	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Base)	1 031	904	1 065	839,7
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	102	97	38,5
<b>Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Total)</b>	<b>1 031</b>	<b>1 006</b>	<b>1 162</b>	<b>878,2</b>

**MINISTÈRE DU  
PROCUREUR  
GÉNÉRAL**

**Énoncé de vision :** Le gouvernement s'efforce de simplifier le système de justice, qui est complexe et archaïque. Les efforts qu'il déploie à ce chapitre permettront aux Ontariennes et aux Ontariens d'avoir un accès plus facile, plus rapide et plus efficace à la justice.

Les améliorations au secteur de la justice permettent de faire des économies. En modernisant des pratiques obsolètes et en effectuant des investissements stratégiques, la province peut alléger les fardeaux réglementaires, améliorer la fiabilité du système de justice et enfermer les criminels, et ce, plus rapidement. Dans la foulée d'une transformation plus vaste du secteur de la justice, la province continuera d'appuyer ses réformes sur les éléments essentiels, notamment en diminuant le recours aux jurys en matière civile dans le cadre des procédures judiciaires simplifiées, en mettant à jour les règles provinciales d'indemnisation des victimes et en éliminant les jurys pour les infractions plus mineures. Un secteur de la justice plus efficient et plus prompt se traduit par une économie de temps et d'argent pour la province parallèlement à des résultats optimisés pour l'ensemble de la population de l'Ontario.

(en millions de dollars)	Chiffres			
	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
<b>Procureur général (Total)</b>	<b>1 937</b>	<b>2 041</b>	<b>2 088</b>	<b>1 933,7</b>

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES</b>	<p><b>Énoncé de vision :</b> Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires modernisera sa prestation de services en diminuant la paperasserie, en rationalisant les services internes et en rehaussant les possibilités d'accéder à des services en ligne.</p> <p>La province poursuit ses efforts en vue de rendre le programme de l'aide sociale plus efficace et durable pour aider les personnes à trouver et à conserver un emploi et à s'épanouir. Cette approche nous aidera à mettre de l'ordre dans ce fouillis de mesures inefficaces et décousues qui enferment les gens dans un système défaillant et qui les empêchent d'accéder à de réelles possibilités de se trouver du travail et de se reprendre en main. L'emploi est le meilleur des programmes sociaux pour ceux qui peuvent en trouver un.</p> <p>La province veillera également à favoriser une meilleure intégration des services à la personne, encouragera l'atteinte de meilleurs résultats pour les gens, la mise au point de systèmes plus efficents et une réduction du fardeau administratif.</p>										
<b>(en millions de dollars)</b>	<table> <thead> <tr> <th></th> <th>Chiffres réels 2016-2017</th> <th>Chiffres réels 2017-2018</th> <th>Chiffres provisoires<sup>2</sup> 2018-2019</th> <th>Plan 2019-2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)</b></td> <td>15 789</td> <td>16 416</td> <td>17 042</td> <td>16 666,3</td> </tr> </tbody> </table>		Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020	<b>Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)</b>	15 789	16 416	17 042	16 666,3
	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020							
<b>Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)</b>	15 789	16 416	17 042	16 666,3							

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE</b>	<p><b>Énoncé de vision</b> : La province s'emploie à faire de l'Ontario une province plus attrayante pour les investisseurs, les créateurs d'emplois et les talents. Le travail du gouvernement est de mettre en place les éléments de base en mesurant les résultats obtenus chaque fois que les dollars des contribuables sont dépensés sur des programmes de soutien aux entreprises. La province crée des conditions propices à la croissance et allège les formalités administratives qui nuisent à la capacité des entreprises à créer de bons emplois partout dans la province.</p> <p>La province réduit les formalités administratives et les coûts d'exploitation de sorte que les créateurs d'emplois de tous les secteurs – y compris ceux du secteur automobile – puissent continuer de prendre de l'expansion ici même en Ontario. Le gouvernement a réalisé des investissements cruciaux par le truchement de son plan automobile « Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario ». Ces investissements sont réalisés dans une optique de stratégie, d'optimisation des ressources collectives et de collaboration future.</p> <p>Le ministère s'engage à assurer l'optimisation des fonds des établissements de recherche et du milieu universitaire en consolidant et en renforçant sa capacité politique et de recherche. Le soutien sera axé sur les organismes qui confèrent des avantages à toute la population de l'Ontario. Le ministère modernisera ses programmes en évaluant leur pertinence du point de vue de la croissance économique dans les sphères des nouveaux investissements, de la recherche et de la commercialisation, de l'entrepreneuriat et du talent, en mettant l'accent sur le soutien à la création d'emplois et l'essor des entreprises.</p> <p>Le ministère veillera à ce que les intérêts de l'Ontario soient bien représentés tant sur le plan commercial que dans le cadre des négociations visant à soutenir la croissance des emplois et de l'investissement en Ontario. En outre, le ministère renforcera la présence de l'Ontario sur la scène internationale afin d'optimiser ses ressources et de miser sur les marchés mondiaux qui offrent les meilleures perspectives pour attirer des investissements et promouvoir les activités commerciales.</p>
---	--

(en millions de dollars)	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres provisoires <sup>2</sup>	Plan
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Total)	1 025	1 005	968	782,2

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION</b>	<b>Énoncé de vision</b> : Revenir à la base, respecter les parents et collaborer avec le corps enseignant afin de veiller à ce que les enfants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir – un système d'éducation créé véritablement pour les familles.																								
	Dès son accession au pouvoir, le gouvernement a lancé la plus importante consultation publique sur l'éducation de l'histoire de l'Ontario. Grâce aux 72 000 présentations provenant de parents, d'élèves, d'éducatrices et d'éducateurs, et d'employeurs, on a pu cerner les principales préoccupations et présenter un plan orienté vers le changement.																								
	Le gouvernement a entendu la population et a répondu par la création d'une nouvelle vision pour le système d'éducation de l'Ontario : L'éducation à l'oeuvre pour vous. Cette vision se traduit par les engagements suivants :																								
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La modernisation des aspects clés du curriculum de l'Ontario, y compris l'élaboration d'un nouveau plan sur quatre ans pour créer un nouveau programme-cadre de mathématiques pour les élèves de toutes les années scolaires, avec l'aide des parents et des ressources en ligne.</li> <li>• Un programme-cadre de santé et d'éducation physique moderne, adapté à l'âge des élèves et sécurisant pour eux.</li> <li>• Une interdiction des téléphones cellulaires, assortie d'exemptions pour certains contenus approuvés par les éducateurs.</li> <li>• Une nouvelle emphase sur les programmes de STIM, les métiers spécialisés et la littératie financière.</li> <li>• Les plafonds imposés aux effectifs des classes de la maternelle jusqu'à la 3<sup>e</sup> année demeureront en place.</li> <li>• L'élargissement de l'accès aux services à large bande dans toute la province.</li> </ul>																								
	Le gouvernement de l'Ontario consultera ses partenaires de l'éducation avant le début de la prochaine année scolaire afin d'élaborer un plan visant à augmenter les effectifs des classes des autres années comme c'est le cas dans les autres provinces.																								
	En protégeant ce qui compte le plus, le gouvernement préserve un système d'éducation publique moderne et viable qui respecte les parents et affecte les ressources vers les outils dont les éducatrices et éducateurs ont le plus besoin pour faire leur travail et ainsi préparer les adultes de demain à trouver de bons emplois dans l'économie moderne.																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"><b>(en millions de dollars)</b></th> <th><b>Chiffres réels</b></th> <th><b>Chiffres réels</b></th> <th><b>Chiffres provisoires<sup>2</sup></b></th> <th><b>Plan</b></th> </tr> <tr> <th><b>2016-2017</b></th> <th><b>2017-2018</b></th> <th><b>2018-2019</b></th> <th><b>2019-2020</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Éducation (Base)</td> <td>26 580</td> <td>27 299</td> <td>29 080</td> <td>29 818,3</td> </tr> <tr> <td>Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario<sup>3</sup></td> <td>987</td> <td>1 659</td> <td>1 677</td> <td>1 732,0</td> </tr> <tr> <td><b>Éducation (Total)</b></td> <td><b>27 567</b></td> <td><b>28 958</b></td> <td><b>30 757</b></td> <td><b>31 550,3</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>(en millions de dollars)</b>	<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres provisoires<sup>2</sup></b>	<b>Plan</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	Éducation (Base)	26 580	27 299	29 080	29 818,3	Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario <sup>3</sup>	987	1 659	1 677	1 732,0	<b>Éducation (Total)</b>	<b>27 567</b>	<b>28 958</b>	<b>30 757</b>	<b>31 550,3</b>
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>Chiffres réels</b>		<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres provisoires<sup>2</sup></b>	<b>Plan</b>																				
	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>																					
Éducation (Base)	26 580	27 299	29 080	29 818,3																					
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario <sup>3</sup>	987	1 659	1 677	1 732,0																					
<b>Éducation (Total)</b>	<b>27 567</b>	<b>28 958</b>	<b>30 757</b>	<b>31 550,3</b>																					

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES</b>	<p><b>Énoncé de vision :</b> La province continue de redresser les programmes d'électricité tout aussi coûteux que chaotiques et met sur pied un système d'électricité qui convient aux familles, aux exploitations agricoles et aux petites entreprises de l'Ontario. La province s'engage à améliorer la transparence des factures d'électricité et à diminuer de 12 % les coûts d'électricité pour les consommateurs résidentiels, les exploitations agricoles et les petites entreprises. Grâce à cette mesure, la totalité des coûts budgétaires liés au mécanisme d'atténuation des tarifs sera reportée dans les livres du gouvernement. La province fondera toutes les décisions relatives à l'électricité sous l'angle de la réduction des coûts. À titre d'exemple, le gouvernement prévoit recentrer et centraliser l'exécution des programmes de conservation faisant en sorte que les consommateurs d'électricité et les contribuables réalisent des économies de l'ordre de 442 millions de dollars au cours des trois prochaines années.</p> <p>La province continuera de mettre le Nord de l'Ontario au coeur du plan de l'Ontario pour la population et veillera à ce que ces collectivités puissent améliorer leur compétitivité et attirer de nouveaux investissements dans le secteur minier.</p>																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: left; vertical-align: bottom;">(en millions de dollars)</th> <th style="text-align: center;">Chiffres réels</th> <th style="text-align: center;">Chiffres réels</th> <th style="text-align: center;">Chiffres provisoires<sup>2</sup></th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Plan 2019-2020</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">2016-2017</th> <th style="text-align: center;">2017-2018</th> <th style="text-align: center;">2018-2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Énergie, Développement du Nord et Mines (Base)</td><td style="text-align: right;">1 300</td><td style="text-align: right;">1 387</td><td style="text-align: right;">1 458</td><td style="text-align: right;">1 172,5</td></tr> <tr> <td>Programmes d'allégement du coût de l'électricité</td><td style="text-align: right;">426</td><td style="text-align: right;">2 834</td><td style="text-align: right;">4 293</td><td style="text-align: right;">4 012,7</td></tr> <tr> <td><b>Énergie, Développement du Nord et Mines (Total)</b></td><td style="text-align: right;"><b>1 726</b></td><td style="text-align: right;"><b>4 221</b></td><td style="text-align: right;"><b>5 751</b></td><td style="text-align: right;"><b>5 185,2</b></td></tr> </tbody> </table>	(en millions de dollars)	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres provisoires <sup>2</sup>	Plan 2019-2020	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Énergie, Développement du Nord et Mines (Base)	1 300	1 387	1 458	1 172,5	Programmes d'allégement du coût de l'électricité	426	2 834	4 293	4 012,7	<b>Énergie, Développement du Nord et Mines (Total)</b>	<b>1 726</b>	<b>4 221</b>	<b>5 751</b>	<b>5 185,2</b>
(en millions de dollars)	Chiffres réels		Chiffres réels	Chiffres provisoires <sup>2</sup>	Plan 2019-2020																			
	2016-2017	2017-2018	2018-2019																					
Énergie, Développement du Nord et Mines (Base)	1 300	1 387	1 458	1 172,5																				
Programmes d'allégement du coût de l'électricité	426	2 834	4 293	4 012,7																				
<b>Énergie, Développement du Nord et Mines (Total)</b>	<b>1 726</b>	<b>4 221</b>	<b>5 751</b>	<b>5 185,2</b>																				
<b>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS</b>	<p><b>Énoncé de vision :</b> Dans son plan conçu en Ontario, le gouvernement est résolu à préserver la beauté de l'Ontario en protégeant son air, ses terres et son eau, tout en réduisant les déchets dans nos collectivités. Le gouvernement encouragera les familles de l'Ontario à continuer de faire leur part dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre et travaillera avec les collectivités et les familles afin de se préparer aux répercussions du changement climatique.</p> <p>Dans le cadre de son plan pour réduire les coûts pour les familles et les entreprises de l'Ontario, la province s'est empressée d'agir en supprimant la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange. En éliminant les dépenses prévues antérieurement concernant la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, le gouvernement a pu offrir un répit aux résidents et aux petites entreprises de l'Ontario, ce qui se traduira par une diminution des dépenses pour 2019-2020.</p> <p>Le plan du gouvernement s'appuiera sur des solutions pragmatiques et sensées afin d'établir l'équilibre entre un environnement sain et une économie saine et mettra l'accent sur ce qui compte le plus pour la population de l'Ontario.</p>																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: left; vertical-align: bottom;">(en millions de dollars)</th> <th style="text-align: center;">Chiffres réels</th> <th style="text-align: center;">Chiffres réels</th> <th style="text-align: center;">Chiffres provisoires<sup>2</sup></th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Plan 2019-2020</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">2016-2017</th> <th style="text-align: center;">2017-2018</th> <th style="text-align: center;">2018-2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total) (Base)</td><td style="text-align: right;">652</td><td style="text-align: right;">764</td><td style="text-align: right;">688</td><td style="text-align: right;">631,2</td></tr> <tr> <td>Investissements d'une durée limitée</td><td style="text-align: right;">–</td><td style="text-align: right;">145</td><td style="text-align: right;">295</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr> <td><b>Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total)</b></td><td style="text-align: right;"><b>652</b></td><td style="text-align: right;"><b>909</b></td><td style="text-align: right;"><b>983</b></td><td style="text-align: right;"><b>631,2</b></td></tr> </tbody> </table>	(en millions de dollars)	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres provisoires <sup>2</sup>	Plan 2019-2020	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total) (Base)	652	764	688	631,2	Investissements d'une durée limitée	–	145	295	–	<b>Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total)</b>	<b>652</b>	<b>909</b>	<b>983</b>	<b>631,2</b>
(en millions de dollars)	Chiffres réels		Chiffres réels	Chiffres provisoires <sup>2</sup>	Plan 2019-2020																			
	2016-2017	2017-2018	2018-2019																					
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total) (Base)	652	764	688	631,2																				
Investissements d'une durée limitée	–	145	295	–																				
<b>Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total)</b>	<b>652</b>	<b>909</b>	<b>983</b>	<b>631,2</b>																				

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DES FINANCES</b>	<b>Énoncé de vision</b> : La province rétablit la confiance de la population dans les finances de l'Ontario et ramène les emplois et la prospérité dans la province de sorte à protéger ce qui compte le plus – les hôpitaux, les écoles et les autres services publics essentiels – pour cette génération et celle qui suivra. Elle traite également les gens de l'Ontario comme des adultes en leur donnant plus de choix et de commodité pour l'achat d'alcool et le jeu en ligne.  Le ministère soutient la gestion efficace des finances du gouvernement, de même qu'une économie dynamique, novatrice et prospère dans les cinq principaux secteurs d'activité : les politiques budgétaires, fiscales et économiques, la perception des revenus, la gestion de la dette, les relations financières intergouvernementales et la réglementation financière.  Le gouvernement s'est doté d'un plan pour mieux soutenir la croissance économique et les emplois, diminuer les formalités administratives, optimiser la valeur des deniers publics et permettre aux gens de garder une plus grande part de l'argent qu'ils ont si durement gagné. Pour ce faire, il s'assurera de diriger les dépenses vers les besoins les plus pressants tout en allégeant le fardeau de la dette; veillera à ce que le régime fiscal soit efficient et concurrentiel; facilitera l'exactitude de la cotisation de l'impôt et une application ciblée; travaillera de concert avec le gouvernement fédéral de sorte que les transferts à la province soient adéquats et simplifiés; et adoptera une approche moderne et fondée sur le risque à l'égard de la réglementation du secteur des services financiers.			
(en millions de dollars)	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
Finances (Base)	862	870	915	833,2
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	505	506	510	505,0
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	838	191	183	125,1
<b>Finances (Total)</b>	<b>2 205</b>	<b>1 567</b>	<b>1 608</b>	<b>1 463,3</b>
<b>MINISTÈRE DES AFFAIRES FRANCOPHONES</b>	<b>Énoncé de vision</b> : Afin d'assurer la vitalité de la francophonie ontarienne, le gouvernement s'efforce de créer des conditions favorisant sa prospérité économique, mettant en valeur l'influence de sa culture et stimulant le dynamisme de ses collectivités. Le gouvernement s'engage, par ailleurs, à améliorer l'accès aux services en français pour les 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens qui s'expriment dans cette langue.  La province respectera l'importance des établissements francophones traditionnels en protégeant le financement des principaux programmes du ministère tout en instaurant des efficiencies administratives.			
(en millions de dollars)	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
<b>Affaires francophones (Total)</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5,8</b>

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS</b>	<p><b>Énoncé de vision :</b> Depuis trop longtemps, des processus démesurément bureaucratiques et désuets ont réduit la qualité des services gouvernementaux fournis à la population de l'Ontario. C'est la raison pour laquelle le gouvernement procède à une transformation des services de façon à donner la priorité aux gens dans tout ce qu'il fait. Le gouvernement assure la prestation de services plus simples, plus rapides et améliorés, et, ce faisant, améliore la transparence et renforce les mesures de protection des consommateurs.</p> <p>Dans la foulée des recommandations issues de l'examen ligne par ligne d'EY Canada, la province donne la priorité au numérique afin de moderniser ses services administratifs et de première ligne. En tirant parti de la technologie, la province misera sur l'amélioration de l'expérience client. Le service à la clientèle n'est pas qu'une façon de penser, il s'agit de redonner aux gens la place qui leur revient, à savoir au coeur du gouvernement, et de faire en sorte que le gouvernement travaille pour eux. En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère mettra de l'ordre dans les fonctions administratives obsolètes depuis trop longtemps et centralisera l'approvisionnement dans l'ensemble des secteurs public et parapublic de l'Ontario.</p> <p>Parmi les économies que le ministère a réalisées, citons : plus de 80 millions de dollars sur une période de dix ans dans les appareils mobiles, plus de 80 millions de dollars sur cinq ans dans les fournitures de bureau, plus de 70 millions de dollars sur sept ans dans les services de messagerie et plus de 15 millions de dollars sur cinq ans dans la gestion des services d'impression.</p>			
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>Chiffres réels</b> <b>2016-2017</b>	<b>Chiffres réels</b> <b>2017-2018</b>	<b>Chiffres provisoires<sup>2</sup></b> <b>2018-2019</b>	<b>Plan</b> <b>2019-2020</b>
<b>Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Total)</b>	716	795	714	666,5

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE</b>	<p><b>Énoncé de vision :</b> Tout effort du gouvernement pour mettre fin à la médecine de couloir, et bâtir un système de soins de santé moderne, viable et intégré doit d'abord être déployé auprès du patient. À l'heure actuelle, le système est décousu et contraint les patients et les familles à se débrouiller par eux-mêmes. Cette approche fragmentée au regard des soins sert mal les familles de l'Ontario, particulièrement les aînés. La province mettra au point un système de soins intégré dans lequel l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens jouiront d'un réel soutien, et ce, d'un bout à l'autre du parcours de soins.</p> <p>Le gouvernement est résolu à mettre fin à la médecine de couloir. Actuellement, le système de santé se bute à des pressions en matière de capacité et il ne possède pas la bonne combinaison de services, de lits ou d'outils numériques lui permettant de composer avec une population croissante qui vieillit rapidement et qui présente des besoins de santé plus complexes.</p> <p>La province réalise des investissements cruciaux et augmente le budget global du ministère de 1,4 milliard de dollars en investissant dans la construction et la rénovation d'hôpitaux ainsi que dans un plan dentaire destiné aux personnes âgées à faible revenu, puis en faisant un investissement historique dans la santé mentale.</p> <p>Parallèlement, la province protège l'essentiel dans les soins de santé en misant sur ses ressources actuelles. Par exemple, la province a procédé à la refonte du Programme Assurance-santé Plus afin que ce programme bénéficie à ceux qui n'ont pas de régime de prestations pour médicaments sur ordonnance. Les gens qui sont couverts par des assureurs privés seront remboursés par ces derniers pour leurs médicaments sur ordonnance admissibles, tandis que ceux qui ne sont pas couverts par des régimes privés continueront d'être couverts par l'entremise du Programme Assurance-santé Plus de l'Ontario.</p> <p>La population de l'Ontario a toujours été et sera pour toujours au cœur des priorités du gouvernement; c'est pourquoi le gouvernement créera un système de santé public qui fonctionne pour tout le monde.</p>
---	--

	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
(en millions de dollars)				
<b>Santé et Soins de longue durée (Total)</b>	<b>56 293</b>	<b>59 260</b>	<b>62 158</b>	<b>63 510,5</b>

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES</b>	<p><b>Énoncé de vision :</b> Le ministère des Affaires autochtones renforce son partenariat avec les peuples autochtones de l'Ontario en travaillant avec les peuples et les communautés autochtones pour soutenir le développement économique et des ressources, négocier les revendications territoriales et appuyer des initiatives intergouvernementales qui améliorent les résultats économiques et sociaux pour les peuples autochtones.</p> <p>Le ministère a rempli les obligations légales de l'Ontario à l'égard des droits issus de traités, comme la Convention de règlement des Premières Nations visées par les Traités Williams, en réglant ces revendications et en reconnaissant les passifs éventuels attendus pour les futures revendications, ce qui explique les dépenses importantes engagées au cours de l'exercice 2017-2018.</p> <p>Le ministère s'efforce de prôner la collaboration et la coordination dans l'ensemble des ministères en ce qui a trait aux programmes et aux politiques autochtones en partenariat avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits. L'une de nos plus grandes priorités consiste à favoriser les débouchés économiques pour les peuples autochtones dans le but d'améliorer la qualité de vie des Ontariennes et Ontariens autochtones. La province orientera son appui vers les investissements qui servent à améliorer le plus possible les possibilités économiques pour les peuples autochtones de l'Ontario.</p>																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: left; vertical-align: bottom;">(en millions de dollars)</th> <th style="text-align: center;">Chiffres réels</th> <th style="text-align: center;">Chiffres réels</th> <th style="text-align: center;">Chiffres</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Plan</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">2016-2017</th> <th style="text-align: center;">2017-2018</th> <th style="text-align: center;">provisoires<sup>2</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Affaires autochtones (Base)</td><td style="text-align: center;">88</td><td style="text-align: center;">88</td><td style="text-align: center;">81</td><td style="text-align: center;">74,4</td></tr> <tr> <td>Investissements ponctuels, y compris les règlements<sup>4</sup></td><td style="text-align: center;">40</td><td style="text-align: center;">1 122</td><td style="text-align: center;">65</td><td style="text-align: center;">-</td></tr> <tr> <td><b>Affaires autochtones (Total)</b></td><td style="text-align: center;"><b>128</b></td><td style="text-align: center;"><b>1 210</b></td><td style="text-align: center;"><b>146</b></td><td style="text-align: center;"><b>74,4</b></td></tr> </tbody> </table>	(en millions de dollars)	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres	Plan	2016-2017	2017-2018	provisoires <sup>2</sup>	Affaires autochtones (Base)	88	88	81	74,4	Investissements ponctuels, y compris les règlements <sup>4</sup>	40	1 122	65	-	<b>Affaires autochtones (Total)</b>	<b>128</b>	<b>1 210</b>	<b>146</b>	<b>74,4</b>
(en millions de dollars)	Chiffres réels		Chiffres réels	Chiffres	Plan																			
	2016-2017	2017-2018	provisoires <sup>2</sup>																					
Affaires autochtones (Base)	88	88	81	74,4																				
Investissements ponctuels, y compris les règlements <sup>4</sup>	40	1 122	65	-																				
<b>Affaires autochtones (Total)</b>	<b>128</b>	<b>1 210</b>	<b>146</b>	<b>74,4</b>																				
<b>MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE</b>	<p><b>Énoncé de vision :</b> Le gouvernement pour la population de l'Ontario s'engage à optimiser l'infrastructure de la province et les investissements connexes afin d'en faire profiter l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens.</p> <p>Que ce soit en vue de construire des écoles, des hôpitaux, des routes, des ponts ou un réseau de transports en commun, ou de réaliser des investissements clés à ce chapitre, la province doit investir de manière stratégique et efficace dans l'ensemble du gouvernement en établissant la priorité des activités d'infrastructure et en exploitant les possibilités existantes. En 2019-2020, par exemple, le ministère prendra des mesures pour exploiter le savoir-faire d'Infrastructure Ontario afin de mener des consultations, contre rémunération, sur des projets susceptibles de créer des débouchés économiques de sorte que la province puisse réinvestir dans l'infrastructure cruciale comme les routes et les ponts.</p>																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: left; vertical-align: bottom;">(en millions de dollars)</th> <th style="text-align: center;">Chiffres réels</th> <th style="text-align: center;">Chiffres réels</th> <th style="text-align: center;">Chiffres</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Plan</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">2016-2017</th> <th style="text-align: center;">2017-2018</th> <th style="text-align: center;">provisoires<sup>2</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infrastructure (Base)</td><td style="text-align: center;">90</td><td style="text-align: center;">71</td><td style="text-align: center;">108</td><td style="text-align: center;">390,1</td></tr> <tr> <td>Programmes d'infrastructure provinciaux-fédéraux</td><td style="text-align: center;">8</td><td style="text-align: center;">248</td><td style="text-align: center;">344</td><td style="text-align: center;">133,7</td></tr> <tr> <td><b>Infrastructure (Total)</b></td><td style="text-align: center;"><b>97</b></td><td style="text-align: center;"><b>320</b></td><td style="text-align: center;"><b>453</b></td><td style="text-align: center;"><b>523,8</b></td></tr> </tbody> </table>	(en millions de dollars)	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres	Plan	2016-2017	2017-2018	provisoires <sup>2</sup>	Infrastructure (Base)	90	71	108	390,1	Programmes d'infrastructure provinciaux-fédéraux	8	248	344	133,7	<b>Infrastructure (Total)</b>	<b>97</b>	<b>320</b>	<b>453</b>	<b>523,8</b>
(en millions de dollars)	Chiffres réels		Chiffres réels	Chiffres	Plan																			
	2016-2017	2017-2018	provisoires <sup>2</sup>																					
Infrastructure (Base)	90	71	108	390,1																				
Programmes d'infrastructure provinciaux-fédéraux	8	248	344	133,7																				
<b>Infrastructure (Total)</b>	<b>97</b>	<b>320</b>	<b>453</b>	<b>523,8</b>																				

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

MINISTÈRE DU TRAVAIL	Énoncé de vision : L'Ontario redouble d'efforts pour être le meilleur endroit en Amérique du Nord où recruter, fidéliser et récompenser la main-d'oeuvre pour les emplois d'aujourd'hui et de demain. La province créera des marchés du travail dynamiques et des milieux de travail sûrs et régis par une réglementation liée au travail et à l'emploi équitable et concurrentielle.			
	La province modernisera et simplifiera la conformité à la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> . Le ministère mettra au point des outils numériques automatisés afin d'aider les employeurs à développer leur autonomie en ce qui a trait à la compréhension de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> . Ce faisant, on diminuera le chevauchement et le fardeau administratif des employeurs. Les travailleurs de première ligne au ministère du Travail seront en mesure de se concentrer sur les enquêtes et règlements de litiges à risque élevé et à forte incidence, ce qui donnera lieu à des économies pour le gouvernement et les employeurs, ainsi qu'à des milieux de travail plus sûrs pour les employés.			
(en millions de dollars)	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
Travail (Total)	308	317	319	306,1
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT	Énoncé de vision : Tous les gens vivant en Ontario peuvent trouver un foyer qui répond à leurs attentes et convient à leur budget. La province s'associera avec des municipalités pour s'assurer qu'elles travaillent avec le plus d'efficacité et d'efficience possible pour favoriser la prospérité économique de leurs résidents et de leurs entreprises.			
	La province modernise les méthodes de travail du gouvernement. Pour ce faire, elle s'est engagée à épauler les municipalités afin qu'elles disposent des ressources dont elles ont besoin pour moderniser leur administration et créer des efficiencies. C'est la raison pour laquelle la province a accordé une aide financière ponctuelle de 200 millions de dollars en 2018-2019 aux petites municipalités et aux municipalités rurales soumises à des contraintes financières.			
	Dans un effort de protéger l'essentiel, il importe à la population de planifier de manière responsable et de permettre aux gens de se loger de façon abordable. L'Ontario doit accroître son offre de logements communautaires; le nombre de personnes à faible revenu qui attendent d'obtenir de l'aide pour trouver un logement qui convient à leurs moyens est beaucoup trop élevé. Le gouvernement mobilise le soutien fédéral, provincial et municipal afin de fournir des logements plus abordables dans le cadre de la Stratégie provinciale de renouvellement du secteur du logement communautaire, grâce à laquelle on devrait régler la question des listes d'attente pour des logements communautaires et veiller à ce que les personnes présentant les besoins les plus grands soient les premières à avoir accès à ces logements.			

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT (suite)</b>	Dans le Plan d'action sur l'offre de logements de l'Ontario, on exposera des solutions afin d'accélérer et de faciliter la construction de logements, d'aider à stimuler l'offre et à rendre le logement plus abordable. Ce plan donnera suffisamment de latitude aux collectivités afin qu'elles puissent mener à bien leurs projets de construction selon leurs besoins, tout en protégeant les zones sensibles comme la ceinture de verdure, en préservant le patrimoine culturel et en maintenant le dynamisme du secteur agricole de l'Ontario.					
		<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres provisoires<sup>2</sup></b>		
		<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>Plan 2019-2020</b>
	Affaires municipales/Logement (Base)		978	1 041	850	846,6
	Investissements de durée limitée		565	334	635	270,9
	<b>Affaires municipales et Logement (Total)</b>		<b>1 544</b>	<b>1 375</b>	<b>1 484</b>	<b>1 117,6</b>
<b>MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES ET DES FORÊTS</b>	<b>Énoncé de vision :</b> Vivre en Ontario est synonyme de pêche, de chasse et d'expériences de plein air parmi les meilleures au monde. Il incombe à la province de promouvoir ces activités, de même que les débouchés économiques en découlant, tout en continuant d'être un chef de file dans la gestion de l'environnement naturel de l'Ontario pour les générations à venir. La province réoriente le ministère vers son principal mandat, qui consiste à valoriser et à exploiter nos secteurs des ressources naturelles et de la foresterie. Le ministère mettra l'accent sur la prestation de services et le service à la clientèle et en assurera la modernisation, tout en simplifiant sa structure organisationnelle et son fonctionnement afin d'être plus efficient et rentable. En protégeant l'essentiel, le ministère continuera d'investir dans ses immobilisations, comme les immeubles, les barrages, les aéronefs et les flottes.					
		<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres provisoires<sup>2</sup></b>	<b>Plan</b>	
		<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
	Richesses naturelles et Forêts (Base)		622	664	622	602,4
	Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt		107	117	212	69,8
	<b>Richesses naturelles et Forêts (Total)</b>		<b>729</b>	<b>781</b>	<b>834</b>	<b>672,3</b>
<b>MINISTÈRE DES SERVICES AUX AÎNÉS ET DE L'ACCESSIBILITÉ</b>	<b>Énoncé de vision :</b> Ce sont les aînés de l'Ontario qui ont bâti cette province. Ils ont payé des impôts pendant des générations et ont travaillé fort pour soutenir les investissements nécessaires dans les autoroutes, les ponts, les écoles et les hôpitaux. Parallèlement, il est essentiel de rendre la province plus accessible et d'éliminer les obstacles pour les gens ayant des incapacités. La province ne touche pas aux principaux programmes ministériels; elle réalise en partie ses économies en créant des efficiencies dans les processus administratifs, en dégageant des économies internes et en employant des méthodes numériques moins coûteuses pour mener certaines de ses campagnes publicitaires.					
		<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres provisoires<sup>2</sup></b>	<b>Plan</b>	
		<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
	<b>Services aux aînés et Accessibilité (Total)</b>		<b>38</b>	<b>48</b>	<b>59</b>	<b>51,1</b>

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DU SOLICITEUR GÉNÉRAL</b>	<b>Énoncé de vision :</b> Assurer la protection et la sécurité des gens est la responsabilité la plus fondamentale du gouvernement. La population de l'Ontario a une dette de reconnaissance envers les héros sur les premières lignes – notamment les agents de police, les pompiers et le personnel des services correctionnels. Grâce à leurs efforts, les familles sont protégées et les collectivités sont sécuritaires. Ces héros protègent l'Ontario, et le gouvernement les protège en retour.				
		Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>Solliciteur général (Total)</b>	2 683	2 792	2 907	2 965,1
<b>MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DU SPORT</b>	<b>Énoncé de vision :</b> Le gouvernement pour la population de l'Ontario adopte une approche centrée sur les gens en matière de tourisme, de culture et de sports. De concert avec les organismes, les partenaires communautaires et les entreprises, le gouvernement consentira des investissements stratégiques afin de mettre en valeur le patrimoine et les attractions touristiques de l'Ontario et de créer des conditions pour qu'il devienne une destination de choix pour les touristes et un lieu de prédilection pour les sportifs et les athlètes. Ces investissements seront synonymes de prospérité et de débouchés économiques pour la population de l'Ontario. Le gouvernement modernisera et examinera les programmes de subvention, tels que la Fondation Trillium de l'Ontario, le Conseil des arts de l'Ontario et le Fonds ontarien de promotion de la musique, afin de s'assurer que le financement est ciblé adéquatement et administré efficacement et qu'il génère les meilleurs résultats possibles pour la population. Le gouvernement continuera d'investir dans le tourisme, la culture et le sport, ainsi que dans les organismes oeuvrant dans ces secteurs, et ce, afin de veiller à ce que l'Ontario soit ouvert aux affaires et aux visiteurs.				
		Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>Tourisme, Culture et Sport (Base)</b>	1 465	1 585	1 552	1 493,4
	Financement d'une durée limitée : Ontario 150 et Jeux panaméricains et parapanaméricains	96	6	–	–
	<b>Tourisme, Culture et Sport (Total)</b>	1 561	1 590	1 552	1 493,4

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS</b>	<p><b>Énoncé de vision :</b> Le gouvernement souhaite que toute la population de l'Ontario possède les compétences dont elle a besoin pour trouver un bon emploi.</p> <p>Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités se consacre à rendre le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario plus viable et mieux harmonisé avec les besoins du marché du travail, tout en étant transparent et efficient.</p> <p>Le ministère s'engage à fournir aux chercheurs d'emplois les possibilités et la formation nécessaires afin de dénicher de bons emplois et de les conserver, tout en donnant aux employeurs la capacité de trouver les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin pour faire prospérer l'Ontario et lui redonner ses lettres de noblesse en tant que moteur économique du Canada.</p> <p>Le ministère souhaite moderniser et transformer le système des métiers spécialisés et de l'apprentissage afin de créer plus de débouchés économiques pour les stagiaires et les employeurs, d'accroître la transférabilité des compétences et d'atténuer le fardeau réglementaire sur les entreprises et les employeurs, et ce, dans un souci de ramener les emplois de qualité en Ontario.</p>
---	---

<b>(en millions de dollars)</b>	<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres provisoires<sup>2</sup></b>	<b>Plan</b>
	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
Formation et Collèges et Universités (Base)	9 000	9 372	9 951	9 998,6
Aide financière versée aux étudiantes et étudiants	1 048	1 663	2 043	1 372,2
Financement à durée limitée dans l'infrastructure en vertu du Fonds d'investissement stratégique	200	209	114	–
<b>Formation et Collèges et Universités (Total)</b>	<b>10 248</b>	<b>11 244</b>	<b>12 108</b>	<b>11 370,8</b>

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>MINISTÈRE DES TRANSPORTS</b>	<p><b>Énoncé de vision :</b> La province concrétise sa promesse d'améliorer les transports en commun – de fournir plus de services plus rapidement – et de faire économiser de l'argent aux contribuables en établissant de nouveaux partenariats. Le gouvernement améliore l'expérience de transport en commun et facilite la vie de la population de l'Ontario.</p> <p>Pendant des décennies, les gouvernements ont promis de dégager de nouveaux investissements dans les transports en commun, mais ont failli à leurs promesses. Afin de mener à bien des projets de construction de transports en commun, il faut faire preuve d'un leadership audacieux, procéder à un transfert de la responsabilité du métro de la Commission des transports en commun de Toronto, s'assurer que le gouvernement fédéral concrétise son engagement à fournir les fonds dédiés afin de soutenir les projets prioritaires, puis enfin, entreprendre des travaux en vue de mettre en oeuvre d'importants projets de métro.</p> <p>La province travaillera avec les municipalités afin de créer une infrastructure de transports qui répondra le plus possible aux besoins des collectivités. Les investissements dans les routes, les ponts et les autoroutes permettent de créer un système de transports sécuritaire et pleinement intégré dans l'ensemble de la province.</p> <p>Fidèle à son engagement de rendre la vie plus abordable pour les familles, le gouvernement a récemment annoncé que les enfants de moins de 12 ans pourront se déplacer à bord de GO Transit gratuitement.</p> <p>La province explore d'autres moyens de renforcer son infrastructure de transport en commun. Grâce à la stratégie d'aménagement axée sur les transports en commun, un plus grand nombre de logements et de milieux de travail seront bâties le long des lignes de transport.</p> <p>Le gouvernement réalise de nouveaux investissements historiques dans les transports en commun afin d'aider la population à se déplacer plus facilement et plus rapidement.</p>
---------------------------------	--

<b>(en millions de dollars)</b>	<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres provisoires<sup>2</sup></b>	<b>Plan 2019-2020</b>
	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	
Transports (Base)	3 644	4 118	4 460	4 549,0
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	–	404	217	638,5
<b>Transports (Total)</b>	<b>3 644</b>	<b>4 522</b>	<b>4 676</b>	<b>5 187,5</b>

suite...

**Tableau 3.12**  
**ÉNONCÉS DE VISION ET CHARGES<sup>1</sup> DES MINISTÈRES (SUITE)**

<b>SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR</b>	<p><b>Énoncé de vision :</b> Le Conseil du Trésor continuera de jouer un rôle crucial dans la prestation de services publics de qualité et viables de la manière la plus efficace et efficiente possible. Pour ce faire, il indura de façon stratégique un changement de culture et accordera une place de choix à la responsabilité financière dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Le Conseil du Trésor continuera de guider l'examen et l'analyse de tous les programmes et services gouvernementaux en s'assurant de fonder son processus décisionnel sur des données probantes, des résultats efficaces et une optimisation des ressources, tout en protégeant l'essentiel.</p> <p>Le ministère continuera d'exécuter son mandat principal en s'appuyant sur une fonction d'audit interne renforcée grâce au Comité de la vérification et de la responsabilisation. De plus, il mènera des examens permanents des organismes et des programmes pour trouver des efficiencies et améliorer les résultats pour la population de l'Ontario. Ce faisant, il exercera un leadership prudent au chapitre des relations de travail avec ses partenaires des secteurs public et parapublic de l'Ontario.</p> <p>Par mesure de prudence, la province a créé un fonds de prévoyance pour le fonctionnement et les immobilisations relevant du Secrétariat du Conseil du Trésor. On attribue à ce fonds l'augmentation du budget du ministère pour 2019-2020, de même que la hausse des prestations de retraite versées aux employés.</p>
---	--

(en millions de dollars)	Chiffres	Chiffres	Chiffres	Plan
	réels	réels provisoires <sup>2</sup>	2018-2019	
	2016-2017	2017-2018	2019-2020	
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	189	189	233	286,9
Avantages sociaux et prestations de retraite <sup>3</sup>	1 082	1 442	1 287	1 352,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	—	—	200	775,0
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	—	—	50	325,0
<b>Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)</b>	<b>1 271</b>	<b>1 631</b>	<b>1 770</b>	<b>2 738,9</b>

<sup>1</sup> Les chiffres tiennent compte de la structure actuelle des ministères.

<sup>2</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

<sup>3</sup> Les chiffres tiennent compte des charges des régimes de retraite qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances tel que décrit dans la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*.

<sup>4</sup> Un passif est comptabilisé si le règlement des revendications territoriales est évalué comme probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé.

*Nota :* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**Tableau 3.13**  
**TOTAL DES CHARGES<sup>1</sup>**  
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
<b>Charges des ministères</b>				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Base)	1 031	904	1 065	839,7
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	102	97	38,5
<b>Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Total)</b>	<b>1 031</b>	<b>1 006</b>	<b>1 162</b>	<b>878,2</b>
<b>Procureur général (Total)</b>	<b>1 937</b>	<b>2 041</b>	<b>2 088</b>	<b>1 933,7</b>
<b>Commission de régie interne (Total)</b>	<b>219</b>	<b>303</b>	<b>395</b>	<b>294,7</b>
<b>Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)</b>	<b>15 789</b>	<b>16 416</b>	<b>17 042</b>	<b>16 666,3</b>
<b>Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Total)</b>	<b>1 025</b>	<b>1 005</b>	<b>968</b>	<b>782,2</b>
Éducation (Base)	26 580	27 299	29 080	29 818,3
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario <sup>3</sup>	987	1 659	1 677	1 732,0
<b>Éducation (Total)</b>	<b>27 567</b>	<b>28 958</b>	<b>30 757</b>	<b>31 550,3</b>
Énergie, Développement du Nord et Mines (Base)	1 300	1 387	1 458	1 172,5
Programmes d'allégement du coût de l'électricité	426	2 834	4 293	4 012,7
<b>Énergie, Développement du Nord et Mines (Total)</b>	<b>1 726</b>	<b>4 221</b>	<b>5 751</b>	<b>5 185,2</b>
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Base)	652	764	688	631,2
Investissements de durée limitée	–	145	295	–
<b>Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total)</b>	<b>652</b>	<b>909</b>	<b>983</b>	<b>631,2</b>
<b>Bureaux du corps exécutif (Total)</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>45</b>	<b>40,3</b>
Finances (Base)	862	870	915	833,2
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	505	506	510	505,0
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	838	191	183	125,1
<b>Finances (Total)</b>	<b>2 205</b>	<b>1 567</b>	<b>1 608</b>	<b>1 463,3</b>
<b>Affaires francophones (Total)</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5,8</b>
<b>Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Total)</b>	<b>716</b>	<b>795</b>	<b>714</b>	<b>666,5</b>
<b>Santé et Soins de longue durée (Total)</b>	<b>56 293</b>	<b>59 260</b>	<b>62 158</b>	<b>63 510,5</b>
Affaires autochtones (Base)	88	88	81	74,4
Investissements ponctuels incluant des règlements <sup>4</sup>	40	1 122	65	–
<b>Affaires autochtones (Total)</b>	<b>128</b>	<b>1 210</b>	<b>146</b>	<b>74,4</b>
Infrastructure (Base)	90	71	108	390,1
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	8	248	344	133,7
<b>Infrastructure (Total)</b>	<b>97</b>	<b>320</b>	<b>453</b>	<b>523,8</b>
<b>Travail (Total)</b>	<b>308</b>	<b>317</b>	<b>319</b>	<b>306,1</b>
Affaires municipales et Logement (Base)	978	1 041	850	846,6
Investissements de durée limitée	565	334	635	270,9
<b>Affaires municipales et Logement (Total)</b>	<b>1 544</b>	<b>1 375</b>	<b>1 484</b>	<b>1 117,6</b>
Richesses naturelles et forêts (Base)	622	664	622	602,4
Lutte d'urgence contre les incendies de forêt	107	117	212	69,8
<b>Richesses naturelles et forêts (Total)</b>	<b>729</b>	<b>781</b>	<b>834</b>	<b>672,3</b>
<b>Services aux aînés et Accessibilité (Total)</b>	<b>38</b>	<b>48</b>	<b>59</b>	<b>51,1</b>
<b>Solliciteur général (Total)</b>	<b>2 683</b>	<b>2 792</b>	<b>2 907</b>	<b>2 965,1</b>
Tourisme, Culture et Sport (Base)	1 465	1 585	1 552	1 493,4
Financement de durée limitée : Ontario 150 et Jeux pan/parapanaméricains	96	6	–	–
<b>Tourisme, Culture et Sport (Total)</b>	<b>1 561</b>	<b>1 590</b>	<b>1 552</b>	<b>1 493,4</b>

suite...

**Tableau 3.13**  
**TOTAL DES CHARGES<sup>1</sup> (SUITE)**  
(en millions de dollars)

	Chiffres	Chiffres	Chiffres	Plan
	réels	réels	provisoires <sup>2</sup>	
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Charges des ministères</b>				
Formation, Collèges et Universités (Base)	9 000	9 372	9 951	9 998,6
Aide financière aux étudiants	1 048	1 663	2 043	1 372,2
Financement de durée limitée affecté à l'infrastructure par l'entremise du Fonds d'investissement stratégique	200	209	114	–
<b>Formation, Collèges et Universités (Total)</b>	<b>10 248</b>	<b>11 244</b>	<b>12 108</b>	<b>11 370,8</b>
Transports (Base)	3 644	4 118	4 460	4 549,0
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	–	404	217	638,5
<b>Transports (Total)</b>	<b>3 644</b>	<b>4 522</b>	<b>4 676</b>	<b>5 187,5</b>
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	189	189	233	286,9
Avantages sociaux et prestations de retraite <sup>3</sup>	1 082	1 442	1 287	1 352,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	200	775,0
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	50	325,0
<b>Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)</b>	<b>1 271</b>	<b>1 631</b>	<b>1 770</b>	<b>2 738,9</b>
<b>Intérêt sur la dette<sup>5</sup></b>	<b>11 709</b>	<b>11 903</b>	<b>12 534</b>	<b>13 335,0</b>
Économies de fin d'exercice	–	–	–	–
<b>Total des charges</b>	<b>143 169</b>	<b>154 266</b>	<b>162 518</b>	<b>163 444,1</b>

<sup>1</sup> Les chiffres tiennent compte de la structure actuelle des ministères.

<sup>2</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

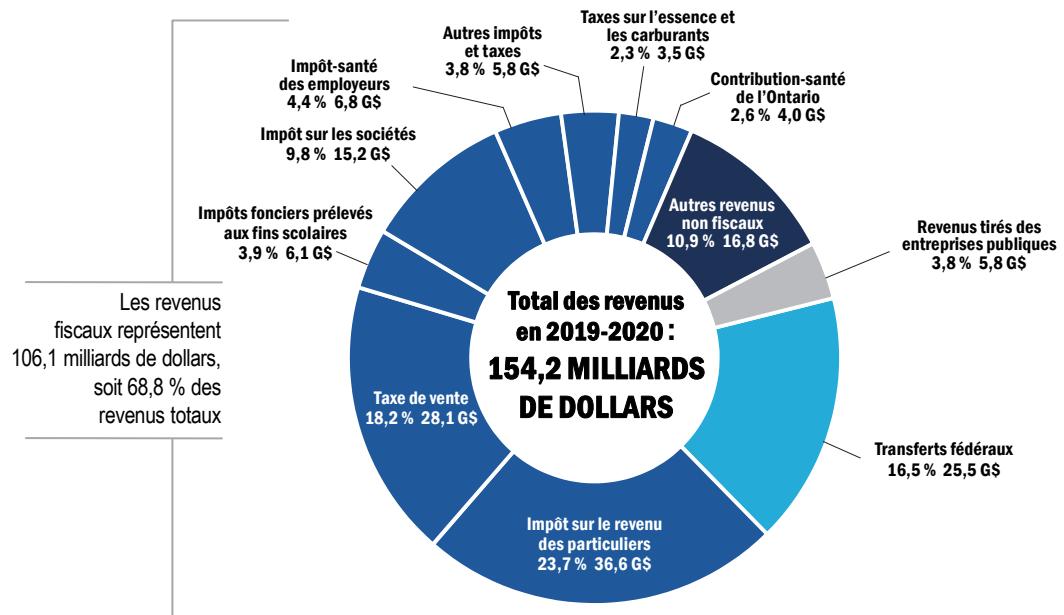
<sup>3</sup> Les chiffres tiennent compte des charges des régimes de retraite qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, tel que décrit dans la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*.

<sup>4</sup> Un élément de passif est inscrit si le règlement de la demande est jugé probable et que le montant du règlement peut raisonnablement être estimé.

<sup>5</sup> L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 159 millions de dollars en 2016-2017, à 157 millions de dollars en 2017-2018, à 325 millions de dollars en 2018-2019 et à 489 millions de dollars en 2019-2020.

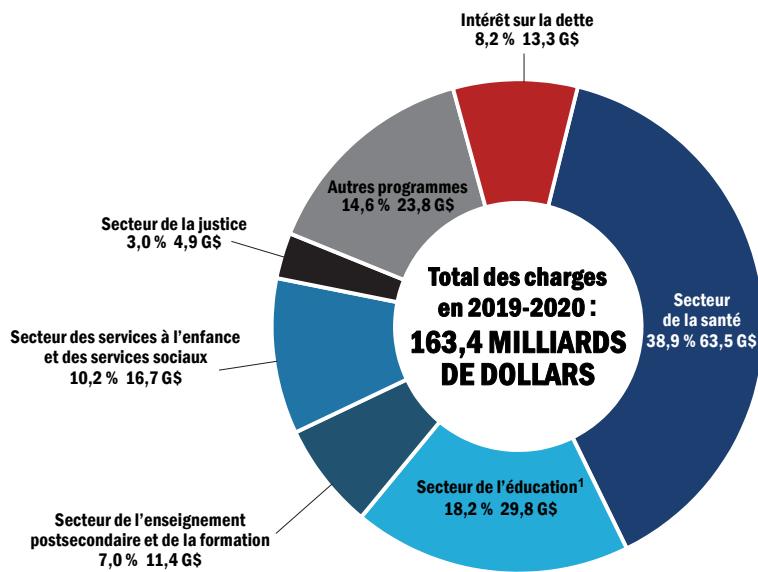
*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**Graphique 3.1**  
**COMPOSITION DES REVENUS, 2019-2020**



*Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.*

**Graphique 3.2**  
**COMPOSITION DES CHARGES TOTALES, 2019-2020**



<sup>1</sup> Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont comptabilisées sous Autres programmes.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**Tableau 3.14**  
**DÉPENSES LIÉES À L'INFRASTRUCTURE**  
(en millions de dollars)

Secteur	Total des dépenses liées à l'infrastructure Chiffres provisoires <sup>1,2</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020		
		Investissements dans les immobilisations <sup>3</sup>	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure <sup>4</sup>	Total des dépenses liées à l'infrastructure
<b>Transports</b>				
Transports en commun	5 146	4 294	1 234	5 527
Routes provinciales	2 830	2 577	177	2 754
Autres – Transports, biens et planification	236	189	96	284
<b>Santé</b>				
Hôpitaux	2 634	2 354	3	2 357
Autres – Santé	232	78	176	255
<b>Éducation</b>				
2 993	2 416	19	2 435	
<b>Postsecondaire</b>				
Collèges et autres	657	297	2	299
Universités	245	–	52	52
<b>Services sociaux</b>				
451	25	274	299	
<b>Justice</b>				
406	487	275	762	
<b>Autres secteurs<sup>5</sup></b>				
1 413	850	749	1 599	
<b>Total des dépenses liées à l'infrastructure</b>		<b>17 243</b>	<b>13 566</b>	<b>3 056</b>
Moins : contributions d'autres partenaires <sup>6</sup>	1 900	1 891	–	1 891
<b>Total<sup>7</sup></b>	<b>15 344</b>	<b>11 675</b>	<b>3 056</b>	<b>14 732</b>

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

<sup>2</sup> Comprend 11,9 milliards de dollars d'investissements provinciaux en immobilisations corporelles.

<sup>3</sup> Comprend 489 millions de dollars d'intérêt capitalisé durant la construction d'immobilisations corporelles.

<sup>4</sup> Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes provinciaux dont les résultats ne sont pas consolidés.

<sup>5</sup> Comprend l'administration du gouvernement, les ressources naturelles et les secteurs de la culture et du tourisme.

<sup>6</sup> Les contributions d'autres partenaires se rapportent aux investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

<sup>7</sup> Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**Tableau 3.15**  
**PRINCIPALES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES ÉTABLIES SUR DIX EXERCICES<sup>1,2</sup>**  
(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>Revenus</b>	<b>113 594</b>	<b>116 401</b>	<b>120 319</b>
<b>Charges</b>			
Programmes	120 843	121 222	120 103
Intérêt sur la dette <sup>4</sup>	10 005	10 587	10 878
<b>Total des charges</b>	<b>130 848</b>	<b>131 809</b>	<b>130 981</b>
Réserve	—	—	—
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(17 254)</b>	<b>(15 408)</b>	<b>(10 662)</b>
Dette nette	217 754	241 912	259 947
Déficit accumulé	147 816	164 092	174 256
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	630 983	659 740	680 086
Revenu primaire des ménages	424 251	444 076	459 111
Population – juillet (en milliers) <sup>5</sup>	13 136	13 261	13 391
Dette nette par habitant (en dollars)	16 577	18 242	19 413
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	32 297	33 486	34 286
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	8,8 %	9,1 %	9,0 %
Dette nette en pourcentage du PIB	34,5 %	36,7 %	38,2 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	23,4 %	24,9 %	25,6 %

<sup>1</sup> Les chiffres tiennent compte d'une modification des charges des régimes de retraite qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, comme l'explique la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*. Les montants relatifs à la dette nette et au déficit accumulé tiennent aussi compte de cette modification.

<sup>2</sup> Les revenus et les charges ont été retraitées pour tenir compte des modifications suivantes, neutres sur le plan financier : i) présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, qui seront ajoutés aux revenus fiscaux; ii) reclassification de certaines entreprises publiques en autres organismes du gouvernement; iii) reclassification d'un certain nombre de mesures fiscales qui offrent un avantage financier dans le cadre du système fiscal et qui seront comptabilisées à titre de charges; iv) modification de la présentation des revenus provenant de tiers que tirent les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges et qui seront comptabilisés à titre de revenus.

<sup>3</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

<sup>4</sup> L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 165 millions de dollars en 2015-2016, à 159 millions de dollars en 2016-2017, à 157 millions de dollars en 2017-2018, à 325 millions de dollars en 2018-2019 et à 489 millions de dollars en 2019-2020.

<sup>5</sup> Les données sur la population sont celles du 1<sup>er</sup> juillet de l'exercice financier indiqué (p. ex., en 2010-2011, les données sur la population sont celles du 1<sup>er</sup> juillet 2010).

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et Secrétariat du Conseil du Trésor.

2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres provisoires <sup>3</sup> 2018-2019	Plan 2019-2020
<b>122 955</b>	<b>126 152</b>	<b>136 148</b>	<b>140 734</b>	<b>150 594</b>	<b>150 782</b>	<b>154 165</b>
123 330	126 199	129 905	131 460	142 363	149 984	150 109
11 155	11 221	11 589	11 709	11 903	12 534	13 335
<b>134 485</b>	<b>137 420</b>	<b>141 494</b>	<b>143 169</b>	<b>154 266</b>	<b>162 518</b>	<b>163 444</b>
—	—	—	—	—	—	1 000
<b>(11 530)</b>	<b>(11 268)</b>	<b>(5 346)</b>	<b>(2 435)</b>	<b>(3 672)</b>	<b>(11 736)</b>	<b>(10 279)</b>
276 169	294 557	306 357	314 077	323 834	343 441	359 943
184 835	196 665	203 014	205 939	209 023	220 759	230 038
695 352	726 053	759 440	792 932	825 805	854 272	883 317
472 921	489 436	511 577	519 413	544 062	568 219	587 919
13 511	13 618	13 707	13 875	14 071	14 323	14 660
20 441	21 631	22 350	22 636	23 014	23 979	24 552
35 003	35 942	37 322	37 434	38 664	39 672	40 103
9,1 %	8,9 %	8,5 %	8,3 %	7,9 %	8,3 %	8,6 %
39,7 %	40,6 %	40,3 %	39,6 %	39,2 %	40,2 %	40,7 %
26,6 %	27,1 %	26,7 %	26,0 %	25,3 %	25,8 %	26,0 %



Chapitre 4

# **EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE**



## INTRODUCTION

La province exécute son programme d'emprunt de façon responsable, en respectant la population et les entreprises de l'Ontario grâce à une gestion prudente des frais d'intérêt sur la dette. Les perspectives provisoires quant aux besoins en matière de financement de la province en 2018-2019 sont inférieures de 3,5 milliards de dollars aux prévisions du document *Exposé économique et revue financière de l'Ontario 2018 (Exposé économique de l'automne ou EEA 2018)*, surtout grâce au fait que le déficit projeté pour 2018-2019 a diminué de 2,8 milliards de dollars pour être ramené à 11,7 milliards de dollars.

En 2018-2019, la province a emprunté 39,6 milliards de dollars à long terme, ce qui est plus élevé que tout montant prévu pour les programmes d'emprunt annuels à moyen terme, notamment pour 2019-2020. Le montant prévu pour cet exercice est de 36,0 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 3,6 milliards de dollars. Au fur et à mesure que le déficit sera réduit, une plus grande partie des emprunts sera affectée au refinancement de la dette arrivant à échéance plutôt qu'au financement de la nouvelle dette.

Se fondant sur les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) et tenant compte des nouveaux renseignements disponibles, ainsi que des mesures et des décisions qu'il a prises jusqu'ici, le gouvernement projette actuellement que le déficit sera à la baisse à moyen terme, se chiffrant à 10,3 milliards de dollars en 2019-2020, montant qui devrait être ramené à 5,6 milliards de dollars d'ici 2021-2022. Selon les prévisions, le ratio de la dette nette au PIB se situera à 40,7 % en 2019-2020, ce qui est inférieur à la ligne de base révisée par la Commission pour 2018-2019, avant d'être ramené à 40,6 % d'ici 2021-2022.

Reconnaissant le besoin de prendre des mesures efficaces pour s'attaquer au problème de la dette, le gouvernement met en oeuvre une stratégie d'allégement du fardeau de la dette. Équilibrer le budget et gérer le fardeau de la dette de la province ne sont pas des fins en soi. Il s'agit de la seule façon de s'assurer que les hôpitaux, les écoles et les autres services publics clés de l'Ontario reçoivent le financement viable dont ils ont besoin pour les générations à venir. Cette stratégie fait suite aux recommandations de la Commission, ainsi qu'à l'engagement que le gouvernement a pris dans l'*Exposé économique de l'automne 2018* d'alléger le fardeau de la dette de la province. En mettant en oeuvre cette stratégie, le gouvernement énonce clairement son intention de ramener le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario à des niveaux plus viables et plus bas que les prévisions de 40,8 % de la Commission pour 2018-2019. Se reporter à la section A, *Rétablissement l'équilibre budgétaire de manière responsable et viable*, du chapitre 1, pour plus de renseignements sur la stratégie d'allégement du fardeau de la dette de l'Ontario.

## EMPRUNTS À LONG TERME SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La province continue d'exécuter son programme d'emprunt de façon responsable en respectant la population et les entreprises de l'Ontario grâce à une gestion prudente des coûts d'emprunt. Les perspectives provisoires quant aux besoins en matière de financement de la province en 2018-2019 sont inférieures de 3,5 milliards de dollars aux prévisions de l'*Exposé économique de l'automne 2018*. Le programme d'emprunt à long terme de la province pour 2018-2019 s'est chiffré à 39,6 milliards de dollars.

Les programmes d'emprunt annuels projetés à moyen terme sont tous inférieurs au programme d'emprunt de 2018-2019 qui a été complété. Ils devraient se chiffrer à 36,0 milliards de dollars en 2019-2020, à 32,8 milliards de dollars en 2020-2021 et à 31,5 milliards de dollars en 2021-2022. Au cours de cette période, les emprunts totaux à long terme de la province serviront surtout au refinancement de la dette arrivant à échéance. En outre, la province augmente légèrement les emprunts à court terme au cours de la période de prévision de façon à garder la proportion de la dette à court terme par rapport à la dette totale active au milieu de la fourchette de 6 à 8 %, qui a été maintenue au cours de la dernière décennie.

**Tableau 4.1**  
**PROGRAMME D'EMPRUNTS POUR 2018-2019 ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME**  
(en milliards de dollars)

	EÉA 2018	Variation en cours d'exercice	Chiffres provisoires 2018-2019 <sup>1</sup>	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Perspectives à moyen terme
Déficit/(Excédent)	14,5	(2,8)	11,7	10,3	6,8	5,6	
Investissement dans les immobilisations	12,8	(0,9)	11,9	11,6	11,1	10,5	
Redressements sans effet sur la trésorerie	(7,4)	1,1	(6,3)	(7,7)	(7,7)	(7,7)	
Prêts à Infrastructure Ontario	0,4	(0,2)	0,1	0,2	0,1	0,2	
Autres prêts/investissements nets	(0,0)	(0,8)	(0,8)	0,7	0,0	(0,3)	
Dette arrivant à échéance/Rachats	21,9	(0,0)	21,9	27,5	26,4	24,1	
<b>Total des besoins en matière de financement</b>	<b>42,1</b>	<b>(3,5)</b>	<b>38,6</b>	<b>42,5</b>	<b>36,8</b>	<b>32,5</b>	
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,0)	0,0	(0,0)	–	–	–	
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	–	–	–	(1,2)	(1,0)	(1,0)	
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	3,5	9,8	13,3	(5,3)	(3,0)	–	
Emprunts anticipés en 2017-2018	(12,4)	–	(12,4)	–	–	–	
<b>Total des emprunts à long terme sur les marchés publics</b>	<b>33,2</b>	<b>6,3</b>	<b>39,6</b>	<b>36,0</b>	<b>32,8</b>	<b>31,5</b>	

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

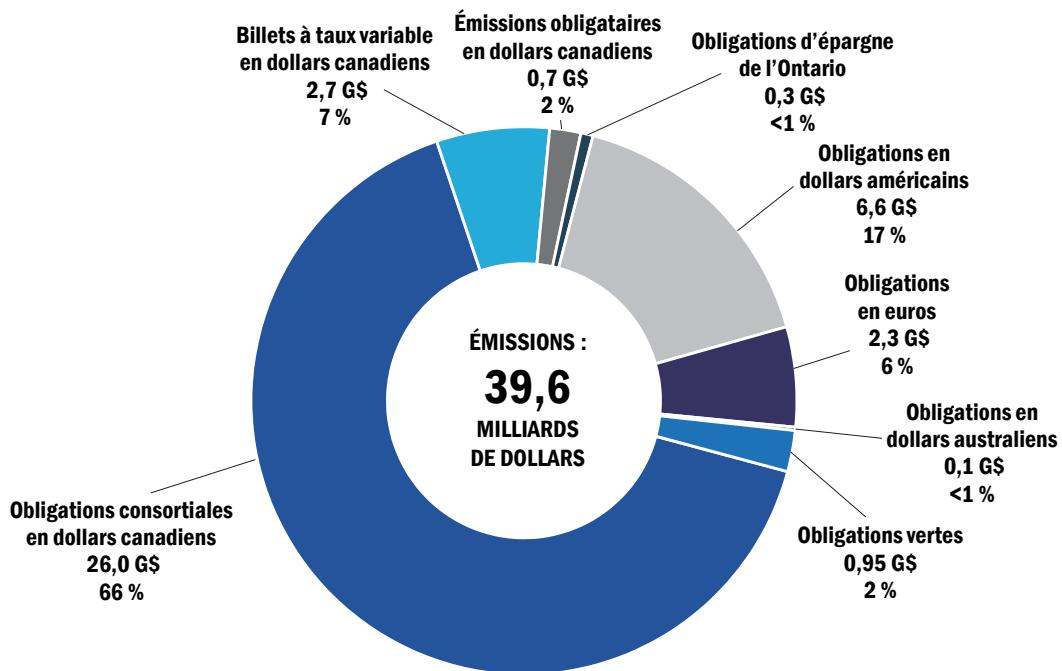
*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative de lui accorder le pouvoir d'emprunter pour combler les besoins de la province.

Environ 77 % des emprunts de 2018-2019 ont été contractés en dollars canadiens, principalement par l'entremise d'obligations consortiales, mais aussi d'obligations à taux variable et d'une nouvelle émission d'obligations vertes. Ce pourcentage est bien au-dessus de la cible de la province pour les emprunts en dollars canadiens, soit environ 70 % des emprunts totaux pour l'exercice, ce qui est conforme au pourcentage de 78 % des emprunts qui avaient été contractés en dollars canadiens lors de la publication de l'*Exposé économique de l'automne 2018*.

**Graphique 4.1**  
**EMPRUNTS, 2018-2019**



*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

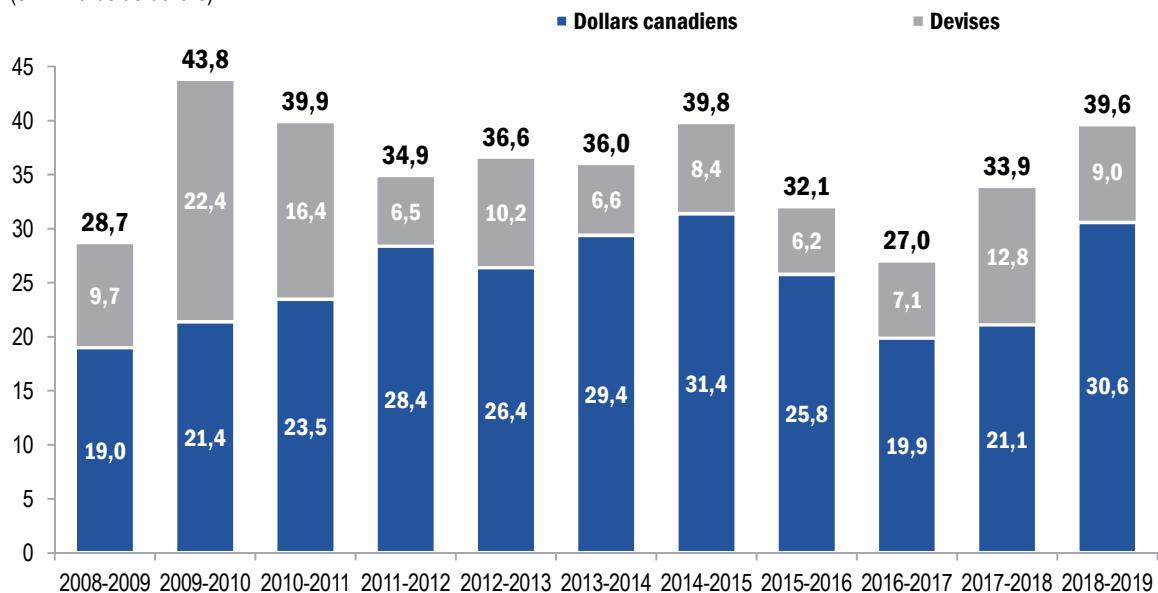
Source : Office ontarien de financement.

Le gouvernement continue de chercher des moyens d'exécuter son programme d'emprunt de façon plus efficiente. La province cesse donc la vente d'obligations d'épargne de l'Ontario en raison des faibles ventes et des frais administratifs élevés. Malgré le fait qu'on ne vendra plus ces obligations à l'avenir, toutes celles qui sont en circulation continueront d'être sûres et garanties, et la province honorerá ces obligations jusqu'à leur rachat ou leur échéance. La réduction progressive du programme des obligations d'épargne de l'Ontario est un des moyens pris par le gouvernement pour repenser ses programmes en vue de maximiser les ressources et de protéger les services qui importent le plus pour la population ontarienne.

La province continuera d'emprunter régulièrement dans des devises autres que le dollar canadien en vue de diversifier son bassin d'investisseurs. Cela aide à réduire les coûts globaux d'emprunt de l'Ontario et permet à la province de continuer à avoir accès à du capital lorsque les conditions du marché canadien deviennent moins favorables. La province révisera sa cible pour les emprunts en dollars canadiens pour qu'elle se situe dans une fourchette au lieu d'être un pourcentage fixe, tenant ainsi compte du fait que les conditions du marché évoluent rapidement et que la province doit continuer d'avoir une approche souple à l'égard des emprunts afin de minimiser les frais d'intérêt sur la dette. Pour 2019-2020, cette fourchette sera de 70 à 80 % des emprunts totaux.

**Graphique 4.2**  
**EMPRUNTS EN DOLLARS CANADIENS ET EN DEVISES**

Total des emprunts à long terme  
(en milliards de dollars)



*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Conformément à l'engagement pris dans l'*Exposé économique de l'automne 2018*, la province a adapté le programme des obligations vertes en fonction de la nouvelle approche du gouvernement pour relever les défis environnementaux. Les obligations vertes constituent un outil important pour financer les initiatives de transport en commun, l'infrastructure résistant aux phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les projets d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie.

Le 31 janvier 2019, la province a procédé à sa cinquième émission d'obligations vertes d'une valeur de 950 millions de dollars. L'Ontario est actuellement le plus important émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens, avec cinq émissions totalisant 4,0 milliards de dollars, 3,5 milliards de dollars d'obligations étant actuellement en circulation. La province prévoit procéder à sa prochaine émission d'obligations vertes en 2019-2020.

## DETTE NETTE

En 2018-2019, selon les projections, le ratio de la dette nette au PIB devrait être de 40,2 %, soit de 0,3 point de pourcentage inférieur aux 40,5 % prévus dans *l'Exposé économique de l'automne 2018* et de 0,6 point de pourcentage inférieur aux prévisions de la Commission<sup>1</sup>. Il est cependant de 2,6 points de pourcentage supérieur à ce qui était prévu dans le budget de l'Ontario de 2018 en raison surtout d'une augmentation du déficit découlant des conclusions de la Commission concernant la révision du traitement comptable adopté par le gouvernement précédent pour le refinancement de l'ajustement global et les régimes de retraite conjoints (RRC). Le traitement comptable révisé des RRC tient compte notamment de l'incidence d'adopter le traitement comptable de façon rétroactive à compter de 2001-2002, ce qui a ajouté une somme cumulative de 14,6 milliards de dollars à la dette nette. Cette modification comptable n'a pas de répercussions sur les besoins d'emprunt de la province, ni pour l'avenir ni pour le passé, en remontant jusqu'à 2001-2002.

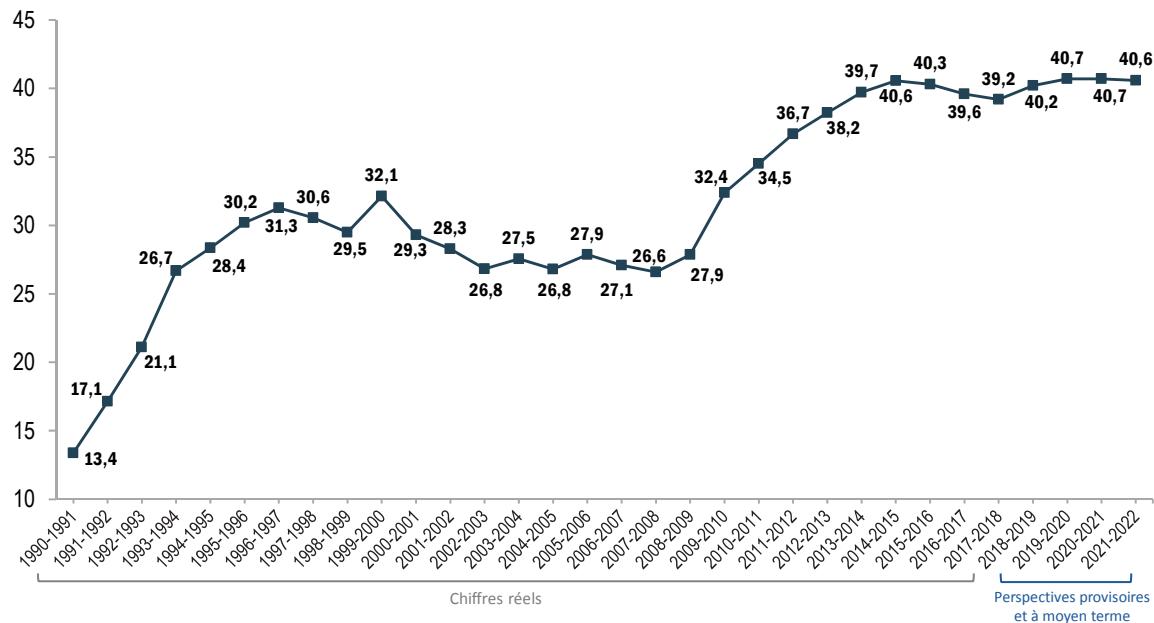
Se fondant sur les recommandations de la Commission et tenant compte des nouveaux renseignements disponibles, ainsi que des mesures et des décisions qu'il a prises jusqu'ici, le gouvernement prévoit une baisse à moyen terme du déficit, se chiffrant à 10,3 milliards de dollars en 2019-2020, à 6,8 milliards de dollars en 2020-2021 et à 5,6 milliards de dollars en 2021-2022. Selon les prévisions, le ratio de la dette nette au PIB augmentera pour se situer à 40,7 % en 2019-2020, ce qui est inférieur à la ligne de base révisée déterminée par la Commission pour 2018-2019, avant de diminuer pendant la période de perspectives à moyen terme.

---

<sup>1</sup> Pour assurer l'uniformité et la comparabilité des données entre les perspectives actuelles, la ligne de base prévue par la Commission et les résultats d'exercices antérieurs, l'estimation de la dette nette en pourcentage des prévisions du PIB selon la Commission est passée de 40,5 % à 40,8 % dans *l'Exposé économique de l'automne 2018*.

**Graphique 4.3**  
**RATIO DE LA DETTE NETTE AU PIB**

En pourcentage



*Note :* La dette nette a été retraitée pour inclure la dette nette du secteur parapublic, à compter de 2005-2006. La dette nette a été retraitée à compter de 2001-2002 pour tenir compte des rajustements découlant de la révision du traitement comptable des régimes de retraite conjoints.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

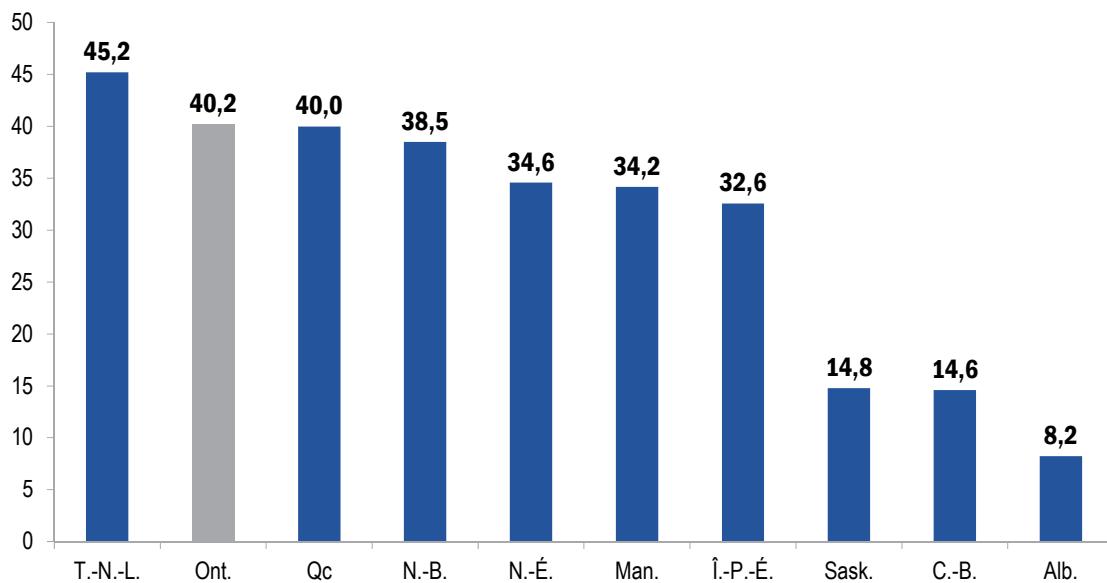
Une caractéristique clé de la nouvelle Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières proposée est le renforcement des exigences gouvernementales en ce qui a trait aux objectifs et aux plans d'allégement du fardeau de la dette de la province. Cette loi exigerait que le gouvernement fasse le point dans le budget annuel sur les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie d'allégement du fardeau de la dette. Le gouvernement respecte déjà ces exigences, même avant l'adoption de la loi, en établissant clairement son intention de faire en sorte que le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario se situe à des niveaux plus viables et soit inférieur aux prévisions de la Commission, qui sont de 40,8 % en 2018-2019. Le gouvernement adopte avec conviction une approche fondée sur l'allégement du fardeau de la dette pour les finances publiques afin d'améliorer la position de la province sur le plan financier et d'alléger le fardeau de la dette. Se reporter à la section A, *Rétablissement l'équilibre budgétaire de manière responsable et viable*, du chapitre 1, pour plus de renseignements sur la stratégie d'allégement du fardeau de la dette de l'Ontario.

Comparativement aux autres provinces, l'Ontario se situait au deuxième rang pour ce qui est du ratio de la dette nette au PIB le plus élevé au Canada en 2018-2019.

**Graphique 4.4**

### **RATIOS DE LA DETTE NETTE AU PIB DES PROVINCES EN 2018-2019**

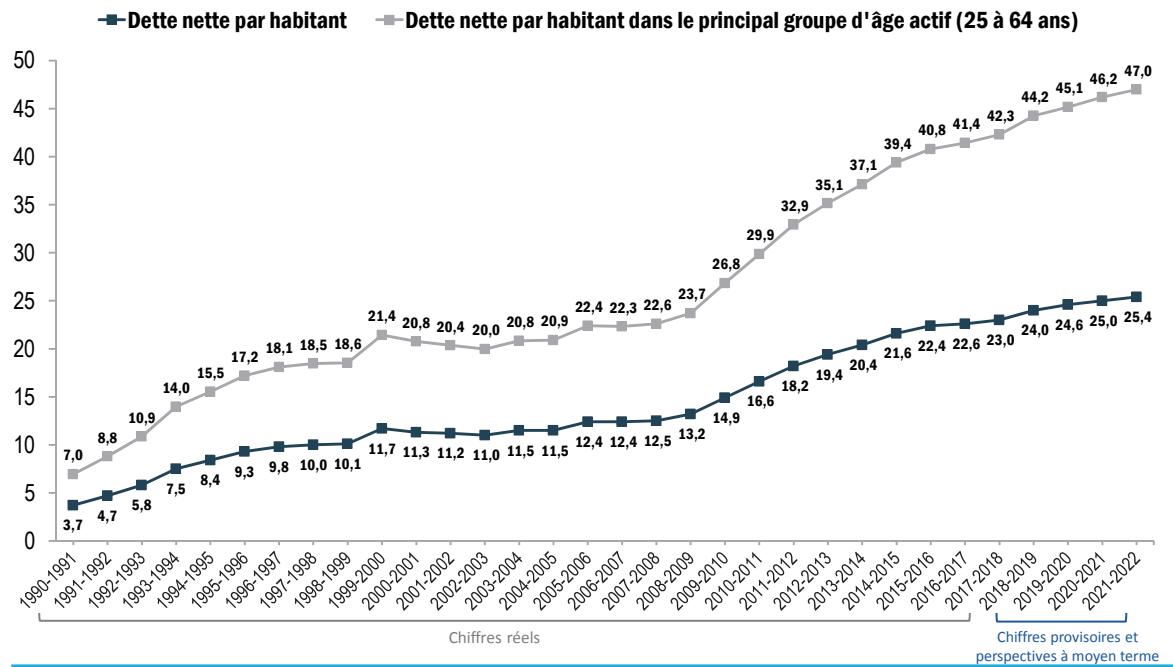
En pourcentage



Sources : budgets et mises à jour des provinces au 22 mars 2019; Le Conference Board du Canada (février 2019); et ministère des Finances de l'Ontario.

### Graphique 4.5 DETTE NETTE PAR HABITANT

En milliers de dollars



*Note :* La dette nette a été retraitée pour inclure la dette nette du secteur parapublic, à compter de 2005-2006. La dette nette a été retraitée à compter de 2001-2002 pour tenir compte des rajustements découlant de la révision du traitement comptable des régimes de retraite conjoints.

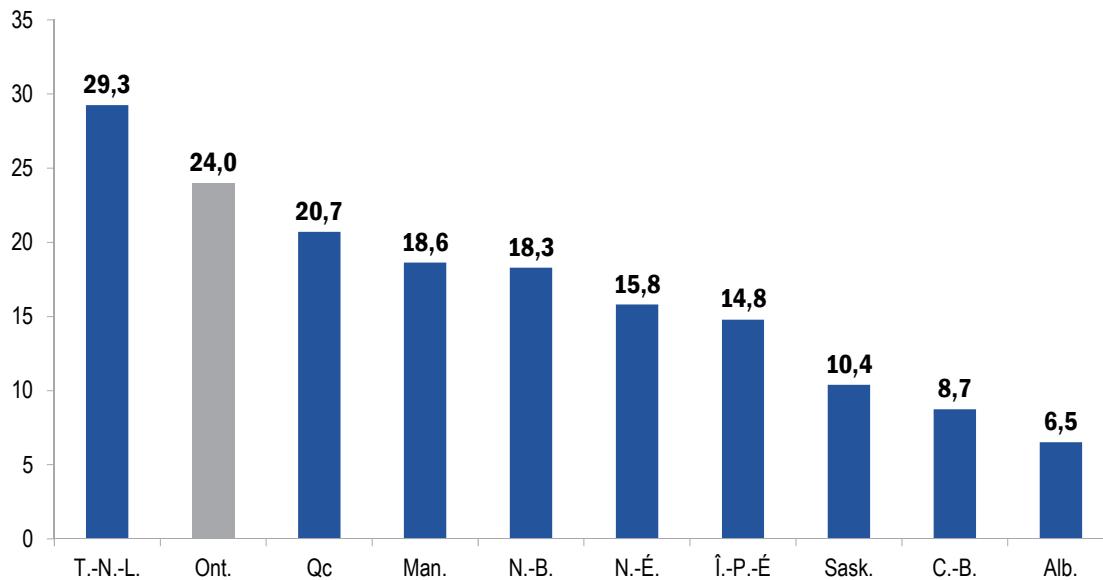
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La dette nette par habitant a augmenté, étant passée de 13 162 \$ par personne, ou de 52 648 \$ par famille de quatre, au début du ralentissement économique mondial de 2008-2009 à une somme projetée de 23 979 \$ par personne, ou de 95 912 \$ par famille de quatre, en 2018-2019. Le taux annuel d'augmentation par personne a été de 4,4 % plus élevé que le taux d'inflation de l'Ontario au cours de la même période. La majorité des contribuables de l'Ontario fait partie du segment de la population en âge de travailler (25 à 64 ans). Le fardeau de la dette, qui se chiffre à 44 246 \$ par personne, est encore plus lourd pour ces Ontariennes et Ontariens.

Comparativement aux autres provinces, l'Ontario avait le niveau d'endettement net par personne le plus élevé au Canada après Terre-Neuve-et-Labrador. Il continue d'afficher la dette infranationale la plus élevée de tout territoire de compétence à l'échelle mondiale.

**Graphique 4.6**  
**DETTE NETTE PROVINCIALE PAR HABITANT EN 2018-2019**

En milliers de dollars



Sources : budgets provinciaux et mises à jour au 22 mars 2019; Statistique Canada (octobre et novembre 2018); et ministère des Finances de l'Ontario.

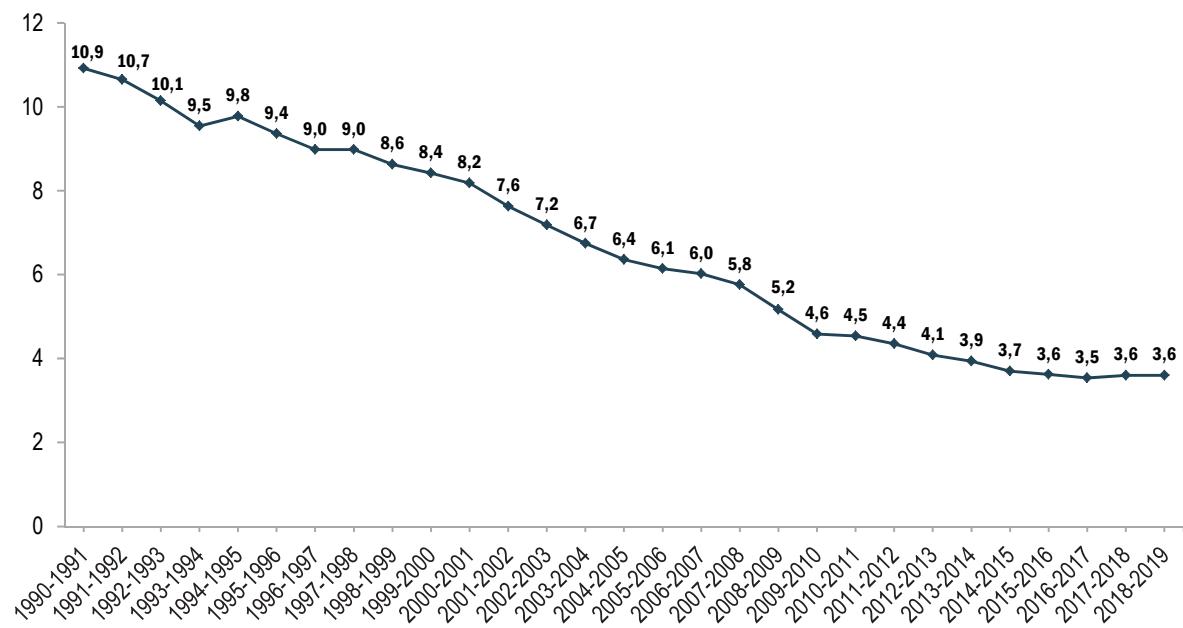
## COÛT DE LA DETTE

À l'échelle mondiale, on a constaté l'année dernière un renversement de la tendance à la baisse des taux d'intérêt des 25 dernières années. Cette baisse a signifié que l'intérêt sur la dette n'a pas augmenté aussi rapidement que la dette de la province, particulièrement au cours des 10 dernières années, malgré le fait que le fardeau de sa dette a plus que doublé pendant cette période.

Toutefois, la hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation des frais d'intérêt de la province. Le graphique 4.7 illustre le taux d'intérêt effectif que paie la province sur son portefeuille de dette totale de plus de un tiers de un billion de dollars. Après avoir diminué pendant un quart de siècle, les taux d'intérêt devraient remonter.

**Graphique 4.7**  
**TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF (MOYENNE PONDÉRÉE) SUR LA DETTE TOTALE**

En pourcentage

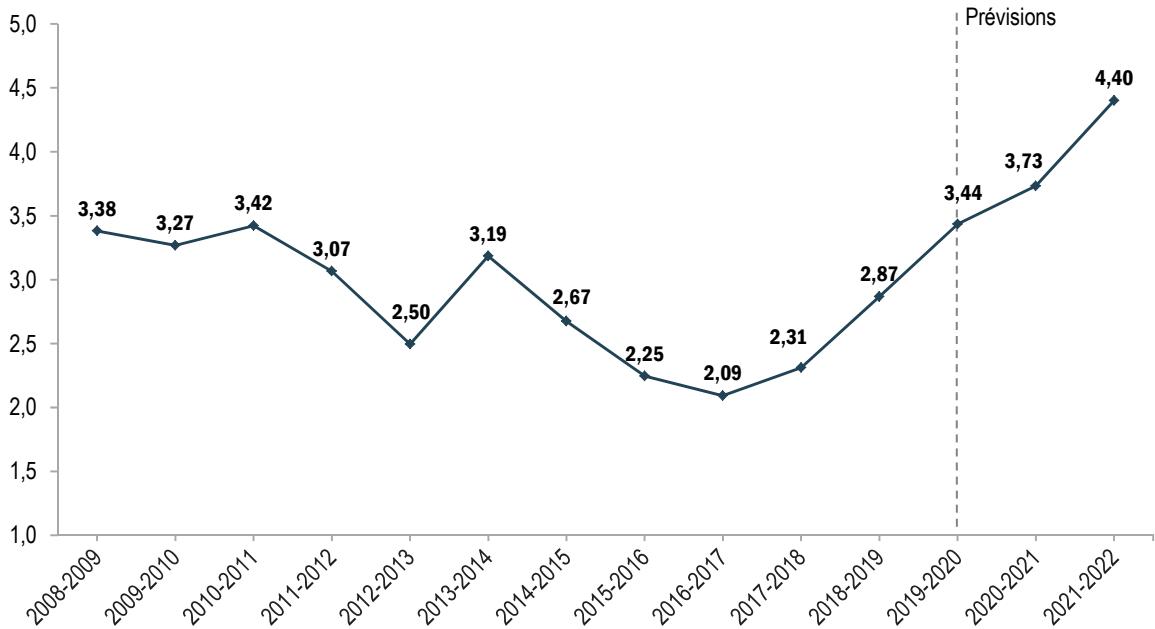


Sources : Comptes publics de l'Ontario (de 1990-1991 à 2017-2018) et Office ontarien de financement.

Les taux d'intérêt que la province doit payer sur la dette contractée ou refinancée chaque année progressent depuis les deux dernières années. Comme le montre le graphique 4.8, qui indique les taux créditeurs passés et les prévisions utilisées pour estimer l'intérêt sur la dette futur, les frais d'intérêt moyens pour 2018-2019 ont augmenté d'environ trois quarts de point de pourcentage par rapport au seuil enregistré en 2016-2017, ce qui renforce la nécessité d'avoir une stratégie d'allégement du fardeau de la dette.

**Graphique 4.8**  
**TAUX CRÉDITEURS ANNUELS MOYENS DE L'ONTARIO**

En pourcentage



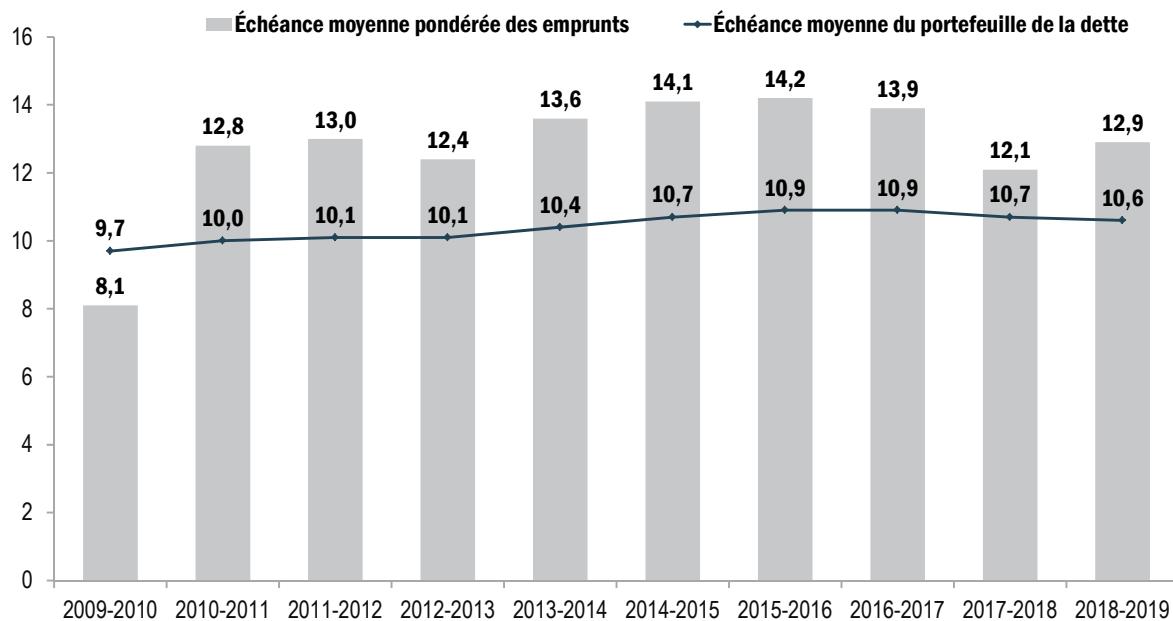
Sources : Comptes publics de l'Ontario (de 1990-1991 à 2017-2018) et Office ontarien de financement.

Une augmentation des taux d'intérêt de un point de pourcentage de plus par rapport à ce qui est prévu hauserait les frais d'intérêt de 350 millions de dollars au cours de la première année complète. En vue de protéger la province contre cette situation, le gouvernement a prolongé l'échéance de sa dette de façon à réduire le montant à refinancer chaque année. Au début de l'exercice 2010-2011, en vue de tirer profit des faibles taux d'intérêt, l'Ontario a émis des obligations de plus de 30 ans d'une valeur de 80,1 milliards de dollars, ce qui représentait environ le quart de la dette totale, dont 9,6 milliards de dollars en 2018-2019.

Par conséquent, l'échéance moyenne du portefeuille de la dette de l'Ontario a été prolongée, étant passée de 9,7 ans en 2009-2010 à 10,6 ans pour 2018-2019. La province surveille les taux d'intérêt tous les jours. Elle examine continuellement la demande de ses titres de créance et l'augmentation des taux d'intérêt sur la courbe de rendement en vue de déterminer s'il est toujours efficient de continuer à prolonger l'échéance de sa dette. La province envisage actuellement de maintenir l'échéance moyenne de sa dette dans la même fourchette prolongée comme cela s'est fait au cours des cinq dernières années.

**Graphique 4.9**  
**ÉCHÉANCE MOYENNE PONDÉRÉE DES EMPRUNTS**

Échéance moyenne  
(en années)



Source : Office ontarien de financement.

---

## INTÉRÊT SUR LA DETTE

On prévoit que l'Ontario paiera 13,3 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2019-2020.

- L'intérêt sur la dette est le poste de charges de la province venant au quatrième rang parmi les plus élevés, dépassé seulement par ceux de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Ce montant est supérieur au budget annuel de la plupart des ministères provinciaux et similaire à la taille du budget annuel de la ville de Toronto.
  - Cet intérêt coûtera à la population de l'Ontario 910 \$ par personne, ou 3 638 \$ par famille de quatre, en 2019-2020.
  - Les montants consacrés à l'intérêt sur la dette ne peuvent servir à la prestation de programmes essentiels qui aident la population de l'Ontario au quotidien, ni à la réduction des impôts.
- 

Un niveau élevé d'endettement réduit les fonds disponibles pour les autres priorités du gouvernement et est injuste pour les futures générations. Il limite aussi la capacité de la province à faire face à des ralentissements économiques. C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures pour gérer le fardeau de la dette de l'Ontario. Depuis la publication de l'*Exposé économique de l'automne 2018*, le gouvernement a réduit de 2,8 milliards de dollars le déficit projeté pour 2018-2019, pour le ramener à 11,7 milliards de dollars. Cela représente une amélioration de 3,3 milliards de dollars comparativement au déficit prévu de 15,0 milliards de dollars dont le gouvernement a hérité, selon la ligne de base établie par la Commission.

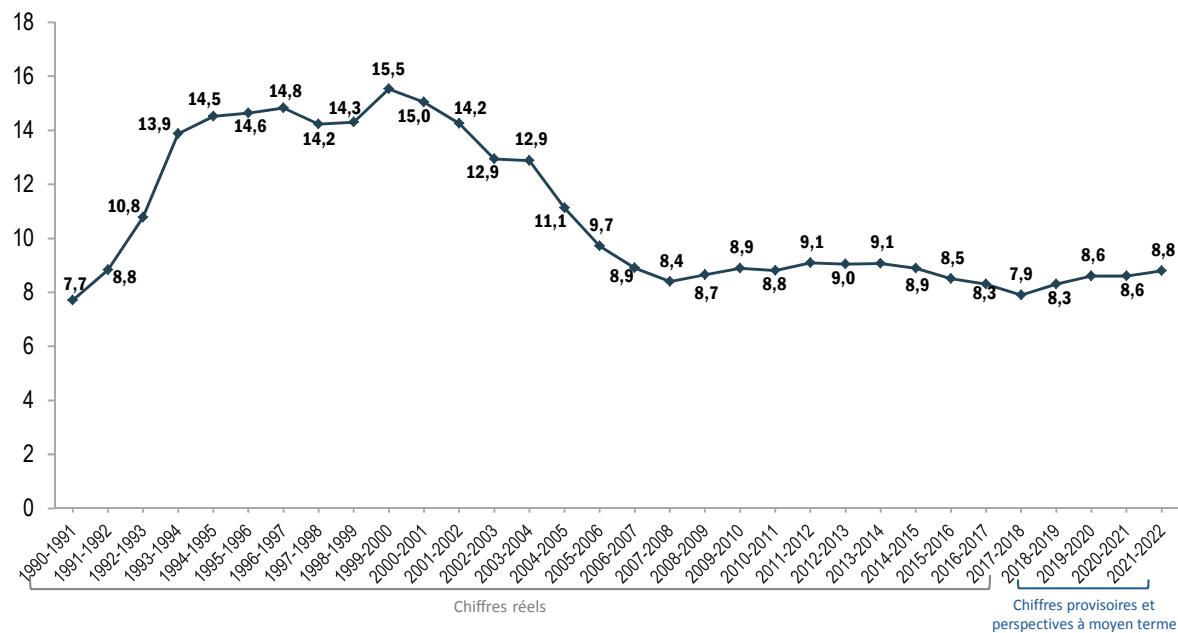
Le gouvernement est toujours déterminé à réduire le ratio de la dette nette au PIB de la province pour le ramener à un niveau viable, grâce à la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie d'allégement du fardeau de la dette. Il énonce clairement son intention de ramener le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario à des niveaux plus viables et plus bas que les prévisions de 40,8 % de la Commission pour 2018-2019. Se reporter à la section A, *Rétablir l'équilibre budgétaire de manière responsable et viable*, du chapitre 1, pour plus de renseignements sur la stratégie d'allégement du fardeau de la dette de l'Ontario.

Le ratio de la dette nette au PIB est la principale mesure de la viabilité du fardeau de la dette de la province, mais le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus sert aussi à mesurer l'abordabilité de la dette. Il indique combien la province doit dépenser en intérêts pour chaque dollar de revenus perçus. Les prévisions actuelles sont de 8,6 cents en 2019-2020. Cela signifie que la province dépense 8,6 cents de chaque dollar perçu pour payer les intérêts au lieu d'affecter ces revenus aux services essentiels pour la population de l'Ontario, ou pour abaisser les impôts.

Le gouvernement s'est engagé à faire preuve de transparence à l'égard des rapports sur les mesures de l'abordabilité de la dette. Cela englobe la mise à jour à l'intention du public sur le montant de chaque dollar que le gouvernement perçoit qui est affecté à l'intérêt pour le service de la dette de la province ou le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus.

**Graphique 4.10**  
**RATIO DE L'INTÉRÊT SUR LA DETTE AUX REVENUS**

En pourcentage



*Nota :* Les chiffres de 2005-2006 à 2019-2020 ont été retraités aux fins de la présentation ligne par ligne dans le secteur parapublic.

Sources : Comptes publics de l'Ontario (de 1990-1991 à 2017-2018) et Office ontarien de financement.

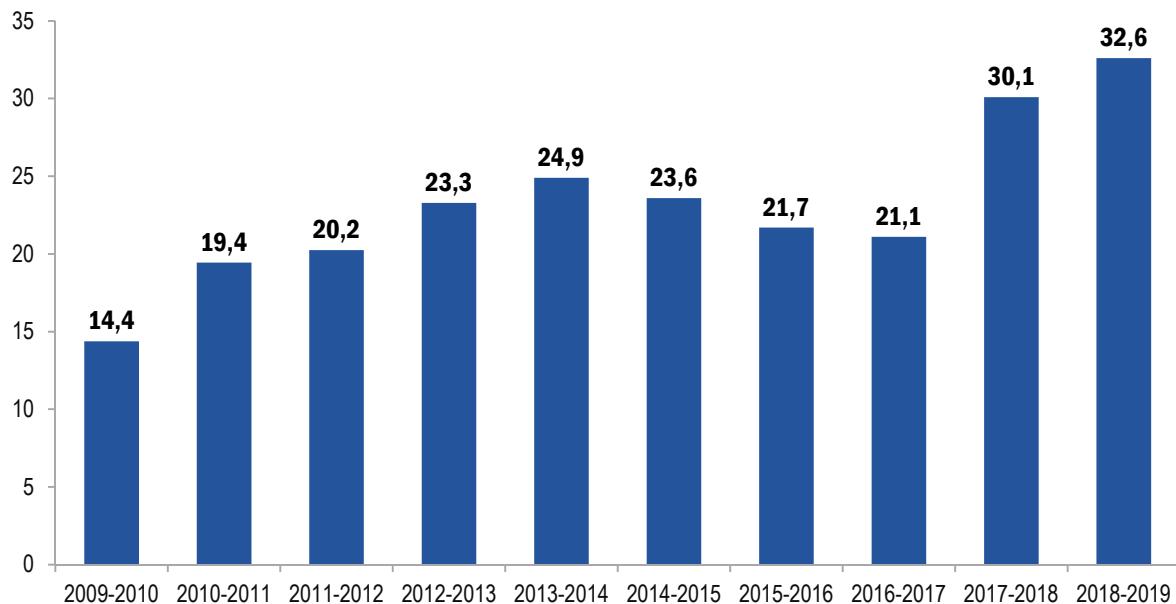
## ASSURER DES NIVEAUX DE LIQUIDITÉS ADÉQUATS

Au sortir de la crise financière, la province a émis en 2009-2010 un nombre considérable d'obligations intérieures de référence de 10 et 30 ans d'une grande liquidité pour répondre à la demande des investisseurs. Cela a permis d'abaisser les coûts d'emprunt de l'Ontario tout en accroissant l'accès de la province à du capital. Toutefois, en raison de ces importantes émissions d'obligations, la province fera face à des sorties de fonds considérables certains jours à partir de 2019-2020, au lieu d'avoir à respecter des échéances mieux réparties tout au long de l'année. En prévision de ce besoin de réserves de trésorerie pour faire face à ces sorties de fonds, la province a accru ces réserves, comme cela est indiqué au graphique 4.11.

Le programme d'emprunt à court terme de la province sur les marchés monétaires en dollars canadiens et américains a relativement peu d'envergure, ne représentant que 6 % de la dette de l'Ontario. Ce pourcentage est au bas de la fourchette de 6 à 8 % où elle s'est située au cours des 10 dernières années. Grâce au fait que la province peut emprunter davantage à court terme au besoin et qu'elle a d'importants niveaux de réserves de liquidités non affectées, elle aura toujours des liquidités adéquates pour s'acquitter de ses obligations financières.

### Graphique 4.11 NIVEAUX MOYENS DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉS NON AFFECTÉES

En milliards de dollars



Source : Office ontarien de financement.

## TABLEAUX FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Tableau 4.2**  
**DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ**  
(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Chiffres réels	Chiffres provisoires	Plan
<b>Dette<sup>2</sup></b>							
Dette contractée sur les marchés publics							
Obligations <sup>3</sup>	280 442	293 935	299 356	315 247	334 946	344 471	
Bons du Trésor	14 631	13 921	16 120	17 528	18 132	20 132	
Billets de trésorerie américains <sup>3</sup>	6 304	6 987	5 369	3 865	3 260	3 260	
Infrastructure Ontario (IO) <sup>4</sup>	950	300	300	300	300	300	
Autre	317	301	296	287	268	256	
<b>Total de la dette contractée sur les marchés publics</b>	<b>302 644</b>	<b>315 444</b>	<b>321 441</b>	<b>337 227</b>	<b>356 906</b>	<b>368 419</b>	
Dette interne	12 316	11 969	11 661	11 433	11 030	10 000	
<b>Dette totale</b>	<b>314 960</b>	<b>327 413</b>	<b>333 102</b>	<b>348 660</b>	<b>367 936</b>	<b>378 419</b>	
Moins : Avoirs de la province en bons et en bons du Trésor de l'Ontario	(3 913)	(7 663)	(8 832)	(11 775)	(12 930)	(100)	
<b>Dette totale révisée<sup>5</sup></b>	<b>311 047</b>	<b>319 750</b>	<b>324 270</b>	<b>336 885</b>	<b>355 006</b>	<b>378 319</b>	
Trésorerie et placements temporaires, excluant le secteur parapublic	(21 033)	(18 102)	(14 590)	(19 571)	(19 380)	(26 910)	
<b>Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires</b>	<b>290 014</b>	<b>301 648</b>	<b>309 680</b>	<b>317 314</b>	<b>335 626</b>	<b>351 409</b>	
Autres (actifs)/passifs nets <sup>6</sup>	(10 353)	(10 415)	(9 615)	(6 772)	(5 114)	(4 085)	
Dette nette du secteur parapublic	14 896	15 124	14 012	13 292	12 929	12 619	
<b>Dette nette</b>	<b>294 557</b>	<b>306 357</b>	<b>314 077</b>	<b>323 834</b>	<b>343 441</b>	<b>359 943</b>	
Actifs non financiers <sup>7</sup>	(97 892)	(103 343)	(108 138)	(114 811)	(122 682)	(129 905)	
<b>Déficit accumulé</b>	<b>196 665</b>	<b>203 014</b>	<b>205 939</b>	<b>209 023</b>	<b>220 759</b>	<b>230 038</b>	

<sup>1</sup> Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de l'Ontario de 2019 pour l'exercice 2018-2019.

<sup>2</sup> Y compris la dette contractée par la province et les organismes du gouvernement, dont la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

<sup>3</sup> Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

<sup>4</sup> La dette provisoire d'Infrastructure Ontario (IO) pour 2018-2019 se compose des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (300 millions de dollars). La dette d'IO n'est pas garantie par la province.

<sup>5</sup> Conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, l'Ontario commencera à présenter la dette publique déduction faite de tout investissement dans les obligations et les bons du Trésor de la province à compter de 2018-2019.

<sup>6</sup> Les autres (actifs)/passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques, qui sont contrebalancés par les créateurs, les charges à payer, le revenu et les apports en capital reportés, les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, et les autres passifs.

<sup>7</sup> Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de la province et du secteur parapublic.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

**Tableau 4.3**  
**PERSPECTIVES À MOYEN TERME : DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ**  
(en milliards de dollars)

	2020-2021	2021-2022
<b>Dette totale</b>	<b>385,7</b>	<b>394,0</b>
Trésorerie et placements temporaires	(24,0)	(25,6)
Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires	361,7	368,4
Autres (actifs)/passifs nets	(1,1)	2,7
Dette nette du secteur parapublic	11,7	11,3
<b>Dette nette</b>	<b>372,3</b>	<b>382,4</b>
Actifs non financiers	(136,4)	(142,0)
<b>Déficit accumulé</b>	<b>235,8</b>	<b>240,4</b>

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.



**Annexe**

# **LES MESURES FISCALES EN DÉTAIL**



## APERÇU

Cette annexe renferme des renseignements détaillés sur chacune des mesures fiscales que le gouvernement propose de prendre dans le présent chapitre et dans d'autres chapitres du budget de l'Ontario de 2019, ou qu'il a mises en oeuvre récemment. Ces mesures englobent les suivantes :

- Un nouveau crédit d'impôt remboursable de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) ayant trait aux coûts de garde d'enfants pour les familles ontariennes;
- La baisse et la simplification de l'impôt sur l'administration des successions;
- Des propositions de rationaliser l'administration du crédit d'impôt pour les médias culturels, notamment un examen de la délivrance des certificats d'admissibilité au crédit d'impôt et des modifications ayant pour but de réduire les formalités administratives pour les concepteurs de jeux vidéo;
- Le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) qui a été présenté dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* en vue d'offrir un allégement fiscal aux contribuables ontariens ayant un faible revenu d'emploi, y compris les personnes touchant le salaire minimum;
- L'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario visant à inciter les entreprises à investir en Ontario dès maintenant et à créer des emplois pour la population de la province;
- Le soutien des petites entreprises en maintenant l'avantage provenant du taux de l'impôt sur le revenu moins élevé s'appliquant à elles, contrairement au gouvernement fédéral, qui éliminera graduellement cet avantage.

Le tableau A.4 illustre l'incidence budgétaire estimative de ces mesures.

## CRÉDIT D'IMPÔT DE L'ONTARIO POUR L'ACCÈS AUX SERVICES DE GARDE D'ENFANTS ET L'ALLÉGEMENT DES DÉPENSES

Le gouvernement propose un nouveau crédit d'impôt remboursable de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE), à compter de l'année d'imposition 2019.

Ce nouveau crédit serait fondé sur les renseignements suivants fournis dans la déclaration de revenus :

- Le revenu familial, qui est fondé sur le revenu des membres de la famille qui sert à déterminer la déduction pour frais de garde d'enfants;
- Les frais de garde d'enfants admissibles, définis comme étant le montant total auquel le déclarant ou la déclarante a droit en vertu de la déduction pour frais de garde d'enfants.

On obtiendrait le montant du crédit d'impôt de l'Ontario ASGE en multipliant les frais de garde d'enfants admissibles par le taux de crédit déterminé de la façon indiquée dans le tableau A.1. Ce tableau donne aussi des exemples de taux de crédit à différents niveaux de revenu familial.

**Tableau A.1**  
**CALCUL DES TAUX DU CRÉDIT D'IMPÔT DE L'ONTARIO ASGE ET EXEMPLES**

Calcul des taux du crédit d'impôt		Exemples	
Revenu familial	Calcul des taux	Revenu familial	Taux du crédit d'impôt (%)
Jusqu'à 20 000 \$	75 %	10 000 \$	75
Supérieur à 20 000 \$ jusqu'à 40 000 \$	75 % moins 2 p. p. pour chaque tranche de 2 500 \$ (ou une partie de ce montant) au-dessus de 20 000 \$	25 500 \$	69
Supérieur à 40 000 \$ jusqu'à 60 000 \$	59 % moins 2 p. p. pour chaque tranche de 5 000 \$ (ou une partie de ce montant) au-dessus de 40 000 \$	45 500 \$	55
Supérieur à 60 000 \$ jusqu'à 150 000 \$	51 % moins 2 p. p. pour chaque tranche de 3 600 \$ (ou une partie de ce montant) au-dessus de 60 000 \$	95 000 \$	31
Supérieur à 150 000 \$	0 %	150 000 \$	0

« p. p. » signifie points de pourcentage.

Les bénéficiaires du crédit d'impôt de l'Ontario ASGE pourraient aussi obtenir un allégement fiscal en vertu de la déduction pour frais de garde d'enfants. Le tableau A.2 donne des exemples de l'allégement de l'impôt sur le revenu des particuliers ontarien et fédéral généré par la déduction pour frais de garde d'enfants pour les familles ayant un certain revenu.

**Tableau A.2**  
**EXEMPLES DE L'ALLÉGEMENT MOYEN DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS ONTARIEN ET FÉDÉRAL GÉNÉRÉ PAR LA DÉDUCTION POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS**

Revenu familial	Allégement fiscal moyen en 2019 provenant de la déduction pour frais de garde d'enfants en pourcentage des frais admissibles (%)		
	Ontario	Fédéral	Combiné
10 000 \$	0	0	0
25 500 \$	3	2	5
45 500 \$	6	13	19
95 000 \$	8	15	23
150 000 \$	9	19	28

L'allégement moyen fourni par la déduction pour frais de garde d'enfants augmente généralement avec le revenu (se reporter au tableau A.2). Par conséquent, cette déduction offre peu, voire pas du tout, de soutien aux déclarants dont le revenu est faible. Le crédit d'impôt de l'Ontario ASGE cible ces personnes, comblant l'écart quant au soutien pour les services de garde d'enfants. Se reporter au graphique 1.12 de la section C, *Protéger l'essentiel*, du chapitre 1.

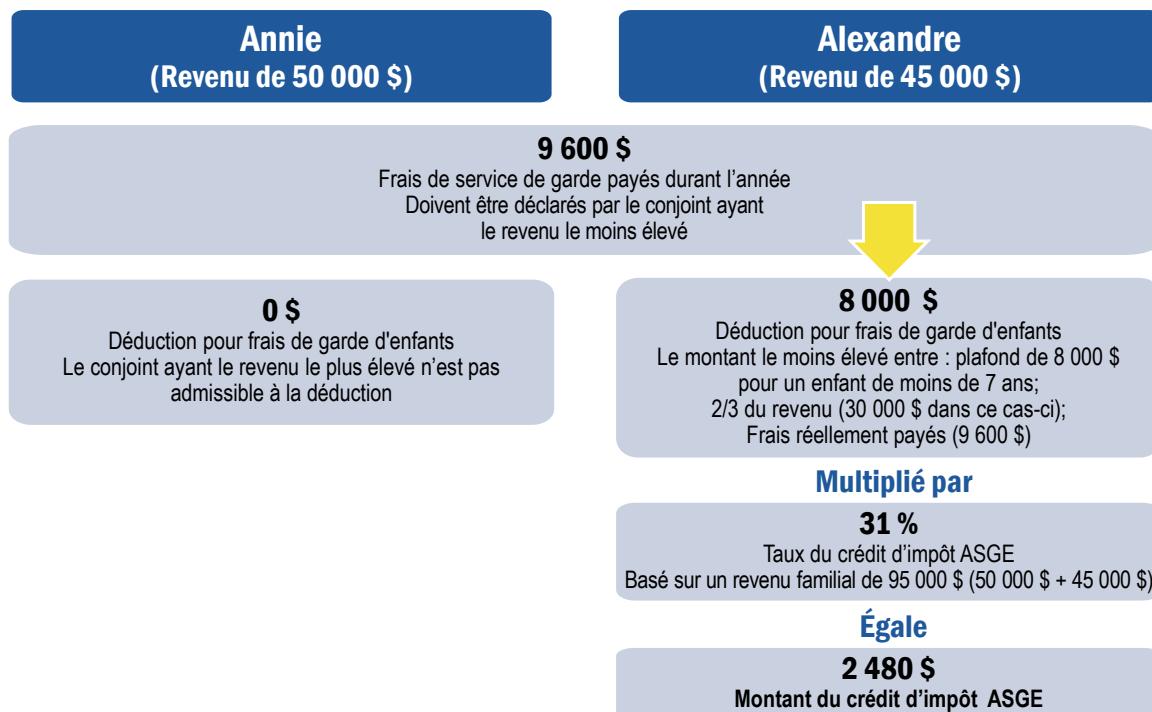
Le tableau A.3 donne des exemples de l'allégement moyen combiné de l'impôt sur le revenu des particuliers ontarien et fédéral généré par la déduction pour frais de garde d'enfants et par le crédit d'impôt de l'Ontario ASGE pour les familles ayant un certain revenu.

**Tableau A.3****EXEMPLES DE CAS OÙ L'ÉCART QUANT AU SOUTIEN POUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS EST COMBLÉ**

Allégement fiscal moyen en 2019 provenant de la déduction pour frais de garde d'enfants en pourcentage des frais admissibles (%)		Déduction pour frais de garde d'enfants combinés*	Soutien total
Revenu familial	Crédit d'impôt de l'Ontario ASGE		
10 000 \$	75	0	75
25 500 \$	69	5	74
45 500 \$	55	19	74
95 000 \$	31	23	54
150 000 \$	0	28	28

\* Allégement de l'impôt sur le revenu des particuliers ontarien et fédéral.

Pour les années d'imposition 2019 et 2020, les familles demanderaient le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) proposé au moment de produire leurs déclarations de revenus. Des familles comme celles d'Annie et d'Alexandre (se reporter au graphique A.1) se serviraient des mêmes renseignements exigés pour la déduction pour frais de garde d'enfants pour le calcul de leur crédit d'impôt de l'Ontario ASGE.

**Graphique A.1****CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT ASGE POUR UNE FAMILLE AVEC UN ENFANT (2 ANS)**

*Nota :* Le calcul suppose que la famille n'a pas d'autres sources de revenu ni droit à d'autres déductions.

*Source :* ministère des Finances de l'Ontario.

À compter de l'année d'imposition 2021, l'Ontario a l'intention de donner aux familles le choix de recevoir des paiements anticipés réguliers tout au long de l'année ou un seul paiement lors de la production de leurs déclarations de revenus une fois l'année terminée. L'Ontario travaillera de concert avec l'Agence du revenu du Canada pour établir le mode de paiements anticipés à temps pour l'année d'imposition 2021.

## **ACCORDER UN ALLÉGEMENT FISCAL AUX FAMILLES LORSQU'ELLES EN ONT LE PLUS BESOIN**

L'impôt sur l'administration des successions est perçu sur la valeur d'une succession lors de la délivrance d'un certificat d'homologation.

Le certificat d'homologation fournit la preuve qu'une personne est habilitée par la loi à s'occuper de l'actif d'une succession. Il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir un certificat d'homologation pour administrer une succession. Cependant, lorsqu'il le faut, une requête doit être présentée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Dans le cadre du processus de demande, la personne représentant la succession, telle qu'un membre de la famille, doit payer l'impôt sur l'administration des successions en fonction de la valeur de cette succession. Seules les successions qui sont assujetties au processus lié au certificat d'homologation sont assujetties à cet impôt.

À l'heure actuelle, l'impôt sur l'administration des successions ne s'applique pas si la valeur de la succession est de 1 000 \$ ou moins. Pour toutes les autres successions, l'impôt s'applique en fonction des deux taux suivants :

- 5 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$, ou partie de ce montant, sur la première tranche de 50 000 \$ de la valeur de la succession;
- 15 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$, ou partie de ce montant, sur la valeur de la succession supérieure à 50 000 \$.

Afin de faciliter la vie des familles endeuillées, l'Ontario propose d'éliminer l'impôt sur l'administration des successions sur la première tranche de 50 000 \$ de la valeur de la succession. Cet impôt continuerait à s'appliquer, au taux actuel, à la valeur d'une succession dépassant 50 000 \$. L'impôt serait simplement calculé comme suit :

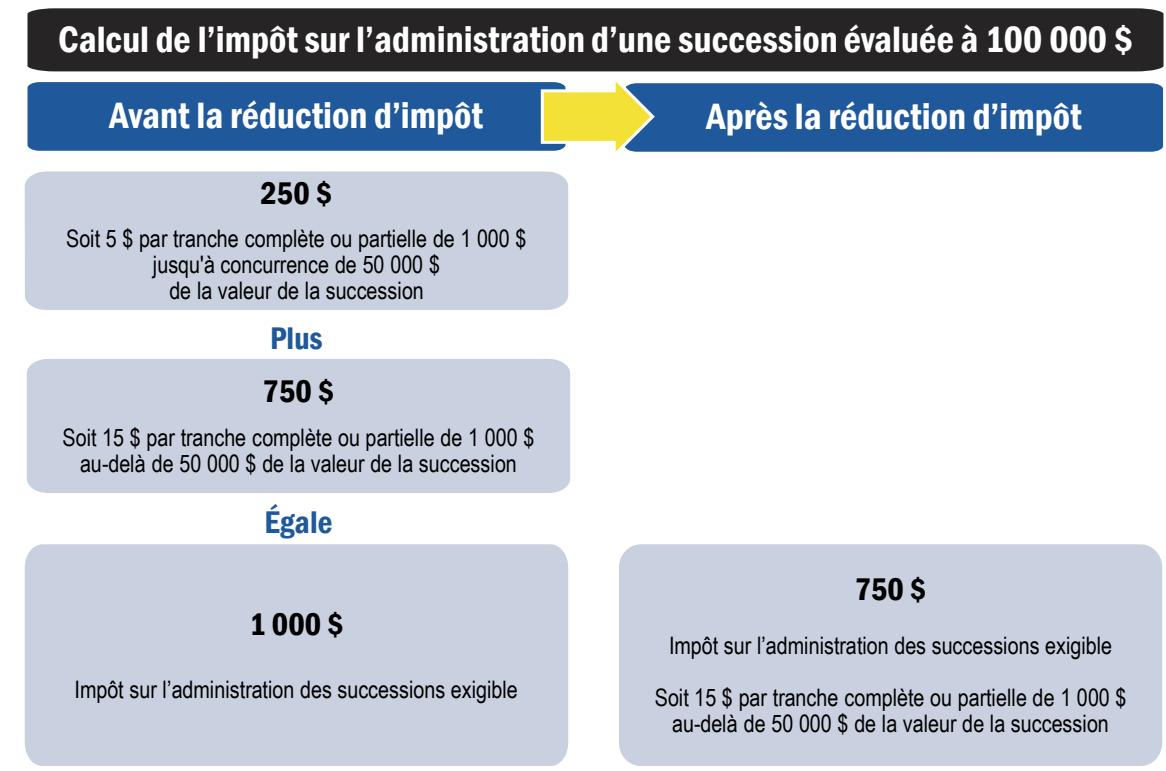
- 15 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$, ou partie de ce montant, sur la valeur de la succession supérieure à 50 000 \$.

Le calcul proposé de l'impôt sur l'administration des successions s'appliquerait pour les certificats d'homologation demandés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou par la suite.

Comme cela est décrit dans les exemples du graphique 1.15 à la section C, *Protéger l'essentiel*, du chapitre 1, cette modification proposée signifierait que Jean, en tant que représentant d'une succession évaluée à 35 000 \$, et Isabelle, en tant que représentante d'une succession évaluée à 50 000 \$, n'auraient plus à payer l'impôt sur l'administration des successions pour le compte de ces successions.

Le calcul de l'impôt sur l'administration des successions serait simplifié, comme l'illustre le graphique A.2.

Graphique A.2

**RÉDUIRE ET SIMPLIFIER L'IMPÔT SUR L'ADMINISTRATION DES SUCCESSIONS**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

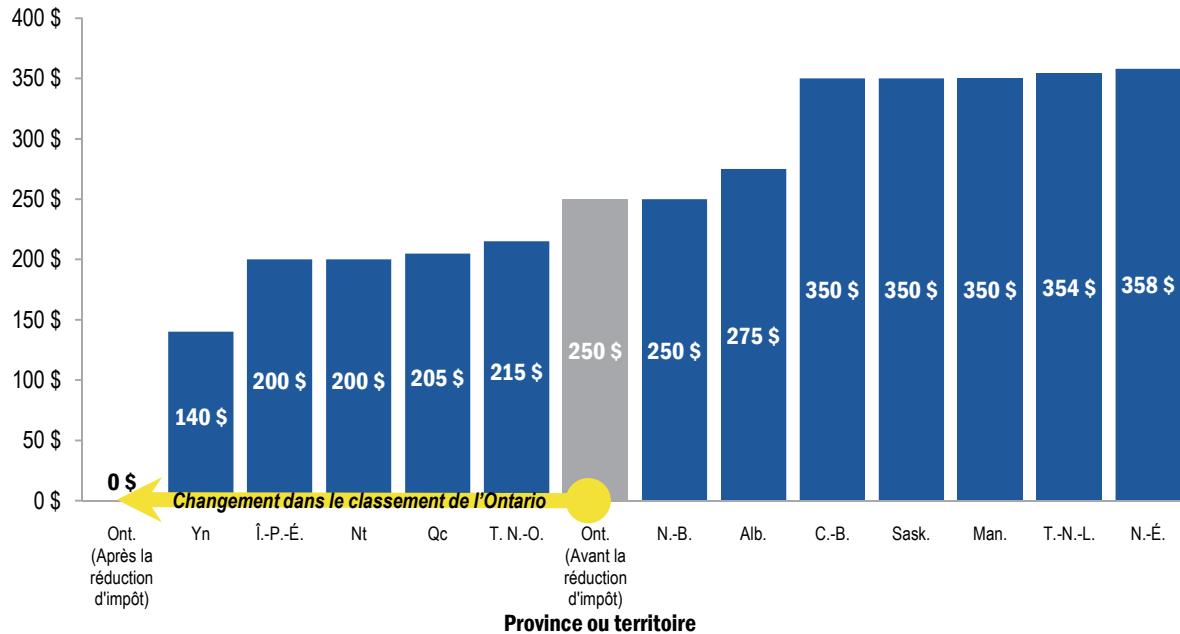
Le gouvernement proposera aussi de clarifier des modifications à la *Loi de 1998 de l'impôt sur l'administration des successions* en ce qui a trait aux remboursements des paiements en trop de l'impôt sur l'administration des successions. En outre, le gouvernement a l'intention d'alléger le fardeau que représente la conformité à l'impôt. Pour plus de renseignements, se reporter à la section C, *Protéger l'essentiel*, du chapitre 1.

Une fois le changement de taux proposé apporté, l'Ontario serait le seul territoire de compétence au Canada à exempter les successions d'une valeur de 50 000 \$ ou moins de l'impôt sur l'administration des successions ou des frais d'homologation. Se reporter au graphique A.3.

**Graphique A.3**

### **COMPARAISON DES FRAIS POUR UNE SUCCESSION ÉVALUÉE À 50 000 \$**

Impôt sur l'administration des successions  
ou frais d'homologation



*Nota : D'après les frais provinciaux et territoriaux en vigueur le 20 mars 2019. La réduction d'impôt proposée par l'Ontario prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.*  
Source : mesures législatives et règlements provinciaux et territoriaux au 20 mars 2019.

## **EXAMEN DU PROCESSUS D'ATTESTATION AYANT TRAIT AU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES MÉDIAS CULTURELS**

L'Ontario offre un ensemble de cinq crédits d'impôt remboursables pour les médias culturels qui stimulent la production et la création d'emplois dans les industries des produits multimédias culturels. Ces crédits englobent les suivants :

- le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne;
- le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production;
- le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques;
- le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques;
- le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition.

Les crédits d'impôt pour les médias culturels sont administrés conjointement par l'Agence du revenu du Canada et Ontario Crétif. Ontario Crétif est chargé d'attester que les entreprises et les produits sont admissibles aux crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels.

En raison de la croissance de l'industrie au cours des dernières années, le nombre de demandes relatives au crédit d'impôt présentées à Ontario Créatif a augmenté. Dû au nombre de ces demandes en attente, il faut plus de temps pour obtenir une attestation relative au crédit d'impôt. Le temps d'attente est de 19 mois ou plus pour certaines demandes.

Le gouvernement examinera le processus de délivrance des certificats d'admissibilité aux crédits d'impôt pour les médias culturels en vue de rationaliser l'administration, de réduire le nombre de demandes relatives au crédit d'impôt en attente et d'aider les entreprises à obtenir leurs crédits plus rapidement.

## **RÉDUIRE LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES POUR LES CONCEPTEURS DE JEUX VIDÉO**

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques est un crédit d'impôt remboursable offert aux sociétés admissibles au titre des dépenses liées aux produits multimédias interactifs numériques admissibles.

Le crédit a quatre volets pour différents types de produits et d'entreprises. Un de ces volets est celui des sociétés de jeux numériques spécialisées. Ces sociétés peuvent présenter une demande annuelle de certificat d'admissibilité au crédit d'impôt au lieu de le faire pour chacun de leurs produits. Une demande annuelle permettrait de réduire les formalités administratives et aiderait les entreprises à recevoir leurs crédits d'impôt plus rapidement puisqu'elles n'auraient plus à attendre qu'un produit soit terminé avant de demander le crédit.

Pour être admissible à titre de société de jeux numériques spécialisée, une entreprise doit dépenser, au cours de l'année d'imposition, au moins 1 million de dollars en main-d'œuvre de l'Ontario pour les jeux numériques admissibles. La province propose de réduire ces dépenses minimales pour les faire passer de 1 million de dollars à 500 000 \$. Ainsi, les petits concepteurs de jeux vidéo seraient en mesure de demander le crédit d'impôt annuellement en tant que sociétés de jeux numériques spécialisées, ce qui contribuerait à en rationaliser l'administration et à réduire les formalités administratives. Cette proposition serait en vigueur pour les années d'imposition commençant après le 11 avril 2019.

## **FAVORISER LES REGROUPEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ**

En 2009, l'Ontario a mis en place une exemption permanente d'impôt sur les transferts de biens relatifs à l'électricité parmi les services publics afin d'inciter les municipalités à procéder à des regroupements. Un certain nombre de services publics ont fusionné entre eux depuis 2009. Cependant, à l'heure actuelle, il reste quelque 60 services municipaux d'électricité en Ontario.

Les regroupements dans le secteur de la distribution de l'électricité pourraient donner lieu à une réduction des tarifs d'électricité et à l'amélioration des services aux consommateurs grâce à l'innovation et à des gains d'efficience. L'expertise du secteur privé peut jouer un rôle important pour atteindre ces objectifs. Afin d'inciter le secteur privé à participer au secteur de la distribution de l'électricité de l'Ontario, des mesures d'allégement fiscal d'une durée limitée qui devaient prendre fin le 31 décembre 2018 ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2022, comme cela a été annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*.

L'allégement prolongé englobe une réduction du taux de l'impôt sur les transferts ainsi qu'une exemption pour les gains en capital découlant des règles de disposition présumée sous le régime des paiements tenant lieu d'impôt. Pour les services d'électricité municipaux comptant moins de 30 000 clients, le taux de l'impôt sur les transferts de biens est réduit et passe de 33 à 0 %. Pour les transferts effectués par des services de plus grande envergure, ce taux passe de 33 à 22 %.

Dans le cadre d'initiatives visant à atténuer l'impact des tarifs d'électricité, la province a l'intention d'affecter à des mesures d'atténuation de ces tarifs tout montant d'impôt sur les transferts perçus.

Les efforts déployés récemment par l'Ontario pour stimuler les regroupements grâce à des incitatifs fiscaux ont donné lieu à quelques fusions proposées. C'est pour cette raison que le gouvernement continuera de passer en revue l'activité du secteur et envisagera d'autres façons de favoriser l'efficience et la modernisation du secteur de la distribution de l'électricité, en consultation avec des consommateurs et d'autres intervenants.

## **CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PERSONNES ET LES FAMILLES À FAIBLE REVENU (CIPFR)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le crédit d'impôt non remboursable pour les personnes et les familles à faible revenu procure un allégement de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario pouvant atteindre 850 \$ aux contribuables ontariens ayant un faible revenu d'emploi, y compris les personnes touchant le salaire minimum. Ce crédit a été annoncé dans le document *Exposé économique et revue financière de l'Ontario 2018*.

Les déclarants pourront demander ce crédit lorsqu'ils produiront en 2020 leur déclaration de revenus pour 2019.

Le calcul du CIPFR se fait en deux étapes :

1<sup>re</sup> étape : Déterminer le montant maximum du CIPFR, en fonction de ce qui est le moins élevé :

- 850 \$;
- 5,05 % du revenu d'emploi.

2<sup>e</sup> étape : Réduire le montant déterminé à la 1<sup>re</sup> étape de 10 % du plus élevé des montants suivants :

- la part du revenu individuel net rajusté supérieure à 30 000 \$;
- le revenu familial net rajusté supérieur à 60 000 \$.

Le montant déterminé à la 2<sup>e</sup> étape sera ensuite limité à l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario du contribuable qui aurait autrement été exigible, en excluant la Contribution-santé de l'Ontario.

Grâce à ce crédit, une personne seule qui travaille à temps plein au salaire minimum (gagnant près de 30 000 \$) sans autre revenu recevra un allégement fiscal de 850 \$ en Ontario et ne paiera pas d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario. Les personnes qui gagnent plus de 30 000 \$ bénéficieront d'un allégement fiscal moins important.

Les déclarants résidant au Canada qui habitaient dans une province ou un territoire au début de 2019 et qui vivent en Ontario à la fin de l'année seront admissibles à ce crédit.

Les déclarants sont exclus de cet allégement fiscal dans les cas suivants :

- ils n'ont pas à payer d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario;
- ils ne touchent aucun revenu d'emploi;
- ils ont un revenu individuel net rajusté de plus de 38 500 \$;
- ils ont un revenu familial net rajusté de plus de 68 500 \$;
- ils ont été incarcérés pendant plus de six mois au cours de l'année.

## **INCITATIF À L'INVESTISSEMENT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS EN ONTARIO**

Le gouvernement renforce la compétitivité du régime d'imposition de l'Ontario pour les investissements des entreprises grâce à l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario dans le cadre duquel on adopte les mesures d'amortissement immédiat et l'incitatif à l'investissement accéléré qui ont été annoncés dans l'*Énoncé économique de l'automne 2018* du gouvernement fédéral. En vertu de ces mesures :

- La machinerie et l'équipement de fabrication et de transformation et l'équipement d'énergie propre désigné peuvent être amortis immédiatement;
- La plupart des autres investissements en capital sont admissibles à l'incitatif à l'investissement accéléré, qui permet d'obtenir un taux d'amortissement qui est jusqu'à trois fois plus élevé que le taux normal qui s'appliquerait par ailleurs la première année où un bien est mis en service.

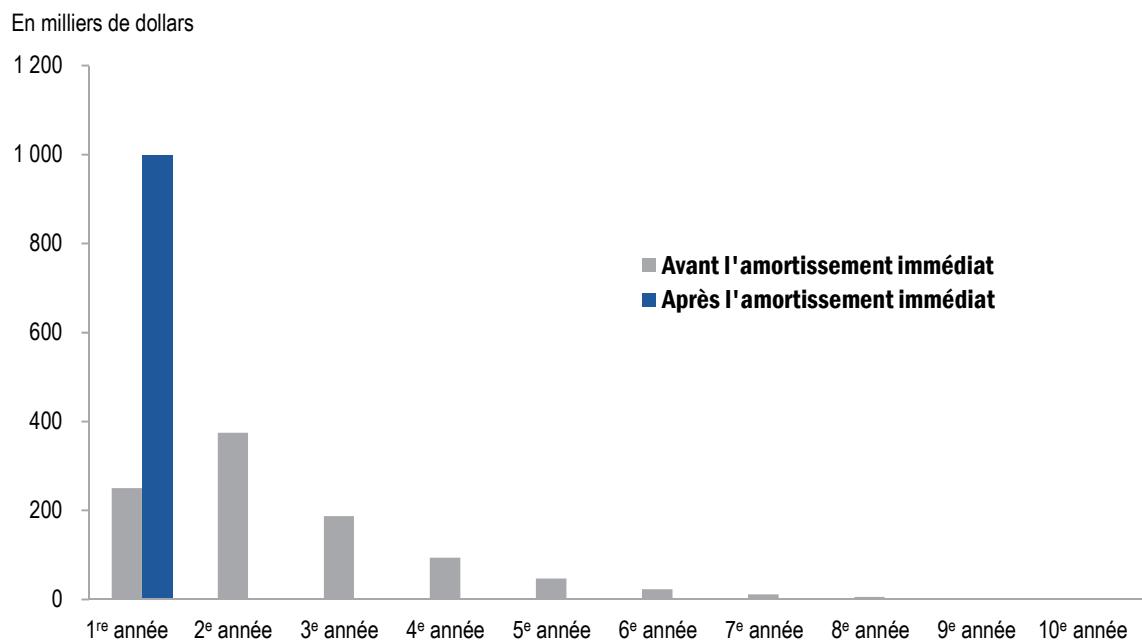
Ces mesures s'appliquent aux biens acquis après le 20 novembre 2018 et seront éliminées graduellement entre 2024 et 2027. Elles procurent un allégement de l'impôt sur le revenu de l'Ontario totalisant 3,8 milliards de dollars sur six ans, y compris des économies d'impôt de 615 millions de dollars en 2018-2019 et de 1 125 millions de dollars en 2019-2020. Le plan financier du document *Exposé économique et revue financière de l'Ontario 2018* renferme une provision pour l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario.

### **EXEMPLE D'INVESTISSEMENT DANS LA MACHINERIE DE FABRICATION**

Le graphique A.4 montre la différence entre les déductions fiscales annuelles en vertu du plan d'amortissement précédent et celles qui peuvent être faites en vertu de la mesure d'amortissement immédiat pour un investissement de 1 million de dollars dans de la machinerie de fabrication.

- Selon le plan d'amortissement précédent, une entreprise pouvait déduire annuellement 50 % du coût de la machinerie de fabrication, aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral et ontarien (selon le principe de l'amortissement dégressif). Au cours de la première année où le bien était mis en service, la déduction se limitait à la moitié du montant normalement permis (soit 25 %).
- Grâce à la mesure d'amortissement immédiat, une entreprise peut déduire de son revenu imposable le coût total de la machinerie de fabrication au cours de la première année où elle est mise en service.

**Graphique A.4**  
**DEDUCTION FISCALE AVANT ET APRÈS L'AMORTISSEMENT IMMÉDIAT**



*Nota :* L'exemple suppose un investissement de 1 million de dollars dans la machinerie de fabrication (catégorie 53) et illustre la déduction maximale permise chaque année.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

### EXEMPLE D'INVESTISSEMENT DANS DU MATÉRIEL DE RÉSEAUX DE DONNÉES

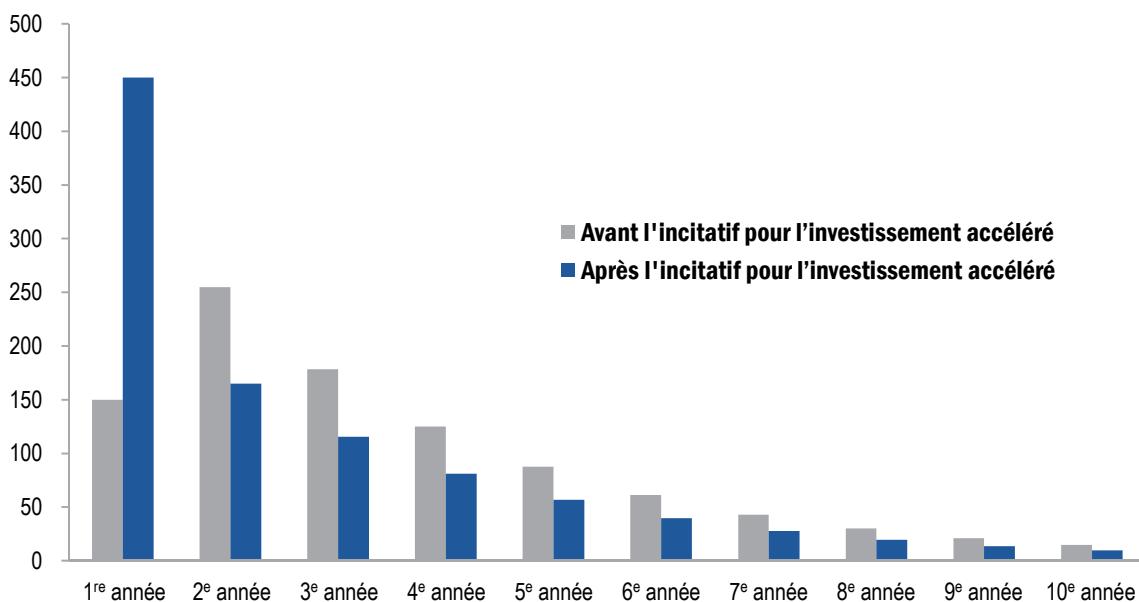
Le graphique A.5 montre la différence entre les déductions fiscales annuelles en vertu du plan d'amortissement précédent et celles qui peuvent être faites en vertu de l'incitatif à l'investissement accéléré pour un investissement de 1 million de dollars dans du matériel de réseaux de données (p. ex., certains serveurs de données, routeurs et modems).

- Selon le plan d'amortissement précédent, une entreprise pouvait déduire annuellement 30 % du coût du matériel de réseaux de données, aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral et ontarien (selon le principe de l'amortissement dégressif). Au cours de la première année où le bien était mis en service, la déduction se limitait à la moitié du montant normalement permis (soit 15 %).
- Grâce à l'incitatif à l'investissement accéléré, une entreprise peut déduire un montant équivalant à trois fois l'ancien taux d'amortissement de 15 %, soit 45 %, au cours de la première année où le matériel est mis en service.
- Pour les années subséquentes, le taux d'amortissement normal de 30 % s'applique.

**Graphique A.5**

### DEDUCTION FISCALE AVANT ET APRÈS L'INCITATIF POUR L'INVESTISSEMENT ACCÉLÉRÉ

En milliers de dollars



*Nota :* L'exemple suppose un investissement de 1 million de dollars dans le matériel de réseaux de données (catégorie 46) et illustre la déduction maximale permise chaque année.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## ÉVASION ET ÉVITEMENT FISCAUX

Le gouvernement pour la population de l'Ontario prend des mesures pour favoriser des règles du jeu équitables pour les entreprises en luttant contre l'évasion et l'évitement fiscaux. Un régime fiscal équitable et transparent qui empêche les opérations artificielles visant à éviter les impôts aidera l'Ontario à attirer les investissements des entreprises qui se traduiront par des emplois. En vue de déceler les échappatoires fiscales et les abus, et d'y mettre fin, la province a créé une unité spécialisée de fiscalistes qui travaillent en collaboration avec des agents du fisc fédéraux et provinciaux.

## RÉSUMÉ DES MESURES

Le tableau A.4 illustre l'incidence des mesures fiscales sur le revenu du gouvernement, sauf indication contraire.

**Tableau A.4**  
**RÉSUMÉ DES MESURES**  
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Nouvelles mesures</b>				
Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) <sup>1</sup>	(100)	(390)	(390)	(390)
Impôt sur l'administration des successions	0	(2)	(10)	(10)
<b>Mesures décrites dans le document <i>Exposé économique et revue financière de l'Ontario 2018</i></b>				
Crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu	(125)	(495)	(495)	(495)
Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario <sup>2</sup>	(615)	(1 125)	(785)	(595)
Maintien de la déduction accordée aux petites entreprises, contrairement au gouvernement fédéral	(45)	(145)	(160)	(175)
Exemption de l'impôt foncier pour les filiales de l'Ontario de la Légion royale canadienne	(f)	(f)	(f)	(f)
<b>Total</b>	<b>(885)</b>	<b>(2 155)</b>	<b>(1 840)</b>	<b>(1 665)</b>

« f » indique un petit montant (moins de 1 million de dollars).

1 Le crédit d'impôt ASGE étant remboursable, il s'agit d'une charge.

2 La mesure englobe l'incidence sur les revenus générés par l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## MODIFICATIONS DE FORME

Dans le but d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques, on proposera des modifications à diverses lois, dont le ministre des Finances de l'Ontario veille à l'application.

De plus, dans le but d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi, de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques, on proposerait des modifications à d'autres lois, notamment les suivantes :

- *Loi de 1998 sur les condominiums*
- *Loi sur les tribunaux judiciaires*
- *Loi sur les jurys*
- *Loi sur les permis d'alcool*
- *Loi de 2017 sur la vente de billets*

## AUTRES INITIATIVES LÉGISLATIVES

Les initiatives législatives proposées englobent :

- Les modifications apportées aux dispositions concernant le tabac en feuilles de la *Loi de la taxe sur le tabac* qui prévoiraient des dispositions touchant les pénalités et les infractions relativement à : l'utilisation de nouvelles étiquettes de traçabilité sur les ballots émises par le ministère des Finances et le défaut d'aviser le ministère de toute destruction de tabac en feuilles. Les modifications retireraient également la notion de « mise en ballots et emballage » de la définition de « production » de tabac et exigeraient que tout certificat relatif au tabac en feuilles autorise « la mise en ballots et l'emballage ». Des modifications supplémentaires apporteraient des précisions aux dispositions portant sur les permis.
- Le dépôt de la Loi de 2019 sur la coordination de la taxation du cannabis, qui ratifierait l'Accord de coordination de la taxation du cannabis de l'Ontario.
- Les modifications apportées à la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* qui visent à plafonner le montant que peut verser la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels (CIVAC) à 5 000 \$ pour la douleur et les souffrances et à majorer le montant qu'une victime peut recevoir en un seul paiement, qui passerait de 25 000 \$ à 30 000 \$. Les modifications prévoient également imposer une date limite pour la présentation des nouvelles demandes auprès de la CIVAC (qui sera établie par le lieutenant-gouverneur en conseil), date après laquelle un programme amélioré d'aide financière aux victimes serait offert par le ministère du Procureur général. En dernier lieu, les modifications énoncent la possibilité de dissoudre la CIVAC par le truchement de la réglementation et l'abrogation de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*.

- L'abrogation de la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* pour la remplacer par la Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant. Cette nouvelle loi préciserait la portée de la responsabilité civile de la Couronne ainsi que les règles de procédure qui s'appliquent aux instances civiles pour lesquelles la Couronne est une des parties. Elle éliminerait l'exigence selon laquelle le demandeur doit obtenir l'autorisation officielle du gouvernement pour introduire des instances contre celui-ci concernant des causes d'action ayant pris naissance avant le 1<sup>er</sup> septembre 1963. En outre, cette loi prévoit que la responsabilité pour négligence n'incomberait pas à la Couronne pour certaines décisions d'ordre législatif, réglementaire ou concernant des politiques. Par ailleurs, la Couronne ne serait pas tenue responsable des délits commis par les organismes de la Couronne, les sociétés de la Couronne, les bénéficiaires de paiements de transfert et les entrepreneurs indépendants. La Loi exigerait aussi que les demandeurs obtiennent l'autorisation du tribunal avant d'introduire une instance contre la Couronne pour mauvaise exécution ou pour toute autre responsabilité délictuelle fondée sur la mauvaise foi.
- Les modifications à la *Loi sur l'éducation* ayant pour objet de retirer le droit aux conseils scolaires d'accuser des déficits d'exercice (sauf sur approbation du ministre de l'Éducation) et de permettre qu'un tel droit soit dans un règlement, et de supprimer les facteurs que le ministre se doit d'envisager lors de l'approbation de déficits d'exercice pour permettre qu'ils soient établis dans un règlement. Elles visent aussi l'alignement de l'autorité du lieutenant-gouverneur en conseil pour lui permettre d'établir des règlements concernant la représentation des Premières Nations dans les conseils scolaires sur les modifications récemment apportées à la Loi qui établissent la nouvelle approche réciproque en éducation.
- Les modifications proposées à la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* qui visent à renforcer et à permettre une application plus efficiente et efficace de prescription de la sécurité-incendie en Ontario. Les modifications prorogerait le délai afin d'accorder plus de temps aux services d'incendie pour intenter des poursuites concernant des infractions inhérentes à la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*. Les modifications élargiraient également la portée des dispositions concernant le recouvrement des frais engagés lors de la fermeture des lieux, avec l'ordre du commissaire des incendies pour la protection immédiate des personnes et des biens. Cette modification vise à réduire les obstacles financiers liés aux coûts que les services des incendies pourraient affronter en ce moment. Enfin, les modifications hausseraient le montant des amendes maximales énoncées dans la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* pour la plupart des infractions et imposeraient des amendes maximales plus élevées pour les infractions subséquentes, dans le but d'appliquer des moyens de dissuasion plus convaincants et d'adapter les amendes à la gravité des infractions décrites dans la Loi.
- Les modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* qui visent à apporter des éclaircissements sur l'application des règlements concernant la réduction ou la suspension des cotisations.
- La présentation de la Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux qui énonce des règles claires et cohérentes à l'intention des tribunaux décisionnels concernant les modalités d'accès de tiers à leurs dossiers décisionnels.
- Les modifications à l'égard de la *Loi de la taxe sur l'essence* qui visent à préciser que les autorités réglementaires mentionnées dans la Loi autorisent la prescription d'exigences aux marchands d'essence dans les réserves à propos du processus de remboursement sur la taxe sur l'essence pour les ventes aux consommateurs des Premières Nations.

- Les modifications à la *Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun* qui prévoient autoriser le ministre des Transports à nommer des inspecteurs aux fins d'inspection, de vérification, d'analyse, d'évaluation et d'appréciation des biens d'infrastructure du réseau de transport en commun détenus par, ou pour le compte de, la Commission de transport de Toronto (CTT) ou la ville de Toronto. Si la ville ou la CTT ne se conforme pas à une demande d'un inspecteur, le ministre des Transports pourrait solliciter une ordonnance auprès de la Cour supérieure de justice qui obligerait la ville ou la CTT à s'y conformer.

**ISBN** 978-1-4868-3364-1 (IMPRIMÉ)

**ISBN** 978-1-4868-3365-8 (HTML)

**ISBN** 978-1-4868-3366-5 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019